

SOMMAIRE ANALYTIQUE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	5885
• <i>Audition de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances (en téléconférence).....</i>	<i>5885</i>
• <i>Audition de Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire (en téléconférence)</i>	<i>5906</i>
• <i>Audition commune, par les bureaux de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission des affaires économiques, de M. Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste (en téléconférence).....</i>	<i>5927</i>
• <i>Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation (en téléconférence)</i>	<i>5939</i>
• <i>Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique (en téléconférence) (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>5959</i>
• <i>Audition de M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)</i>	<i>5959</i>
 COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DEFENSE.....	 5961
• <i>Audition de M. Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (en téléconférence).....</i>	<i>5961</i>
• <i>Audition de Mme Florence Parly, ministre des armées, et de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées (en téléconférence).....</i>	<i>5975</i>
• <i>Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)</i>	<i>5987</i>
• <i>Audition de la médecin général du Service de santé des armées Mme Maryline Gyax-Généro sur l'engagement du SSA dans la crise sanitaire (en téléconférence) (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>5988</i>
 COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES.....	 5989
• <i>Audition de Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail (en téléconférence)</i>	<i>5989</i>
• <i>Audition de Mme Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (en téléconférence)</i>	<i>6007</i>
• <i>Audition de Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées (en téléconférence)</i>	<i>6016</i>
• <i>Audition de M. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>6032</i>

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 6033

- *Audition de Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire (en téléconférence) 6033*
- *Audition commune, par les bureaux de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission des affaires économiques, de M. Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste (en téléconférence) (voir rubrique de la commission des affaires économiques) 6049*
- *Audition de M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports (en téléconférence) 6049*
- *Audition de MM. Jean-Pierre Farandou, président du Directoire de la SNCF, Christophe Fanichet, président-directeur général de SNCF Voyageurs et Frédéric Delorme, président-directeur général de SNCF Fret (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6066*

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION 6067

- *Audition sur la recherche « Quel rôle pour la Science et les chercheurs dans la société d'aujourd'hui ? » 6067*
- *Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (en téléconférence) 6087*
- *Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (en téléconférence) 6094*
- *Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (en téléconférence) 6104*
- *Audition de M. Franck Riester, ministre de la culture, sur les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 dans les secteurs de la culture, de la presse et de la communication (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6121*

COMMISSION DES FINANCES 6123

- *Échange de vues sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi de finances rectificative et le plan d'urgence pour faire face à la crise du Covid-19 (en téléconférence) 6123*
- *Audition de Mme Agnès Bénassy-Quéré, professeur d'économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de MM. Denis Ferrand, directeur général de Rexecode et Xavier Timbeau, directeur principal de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), sur les incidences du Coronavirus Covid-19 sur l'économie française (en téléconférence) 6135*
- *Audition de MM. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et Frédéric Visnovsky, secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et médiateur national du crédit (en téléconférence) 6146*

- *Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 (sera publié ultérieurement)..... 6158*

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 6159

- *Examen des travaux de la mission de contrôle et de suivi de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 6159*
- *Audition de Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 6169*
- *Audition de Mme Marie-Laure Denis, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6192*
- *Audition de MM. Jean-François Delfraissy, président du Comité scientifique Covid-19, et Aymeril Hoang, expert en numérique, membre du Comité scientifique Covid-19, sur les mesures de « traçage » numérique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6192*
- *Audition de M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, sur les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6193*

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 20 AVRIL ET A VENIR 6195

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**Lundi 6 avril 2020****- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -***La téléconférence est ouverte à 11 h 05.***Audition de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances (en téléconférence)**

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous nous réunissons aujourd'hui dans des conditions particulières. C'est la première fois que nous auditionnons un ministre en visioconférence.

La crise que nous traversons est d'abord une crise sanitaire. Nos pensées vont à nos compatriotes victimes du Covid-19 et aux personnels médicaux qui se battent au quotidien. C'est aussi une crise économique. Nous pressentons les effets qu'elle aura dans l'avenir. Vous l'avez d'ailleurs comparée à la crise de 1929, monsieur le ministre. On prévoit une diminution de l'activité autour de 50 % pour ce mois, et une récession majeure sur l'année : certains économistes tablent sur 3 % ; d'autres, plus pessimistes, sur 10 %.

Au-delà des chiffres, jamais depuis 1944 la politique économique n'a été confrontée à de telles incertitudes, qu'il s'agisse de la durée de crise, de sa résorption à l'échelon mondial, des effets économiques de long terme, de la reprise ou du déconfinement. Les chefs d'entreprise et les salariés attendent du Gouvernement une traduction concrète de la promesse présidentielle qu'« aucune entreprise ne sera livrée au risque de faillite ». L'exécutif, après l'habilitation du Parlement, a réagi et a mis en place de nombreuses mesures de soutien. À titre d'exemple, en huit jours, 20 milliards d'euros de prêts garantis par l'État ont été demandés par plus de 100 000 entreprises. C'est dire l'ampleur du besoin, donc de la crise.

Nous voulons assurer et renforcer l'efficacité des dispositifs de soutien. Cela implique la mobilisation de tous, à commencer par le Gouvernement et le Parlement. La commission des affaires économiques a mis en place un ensemble de cellules de veille et de suivi par secteur, afin d'effectuer un travail d'évaluation, de contrôle et d'anticipation. L'objectif est de pouvoir bénéficier de remontées directes du terrain et, le cas échéant, de vous proposer des solutions concrètes et applicables rapidement, au service de nos concitoyens.

Les mesures de soutien, par ailleurs bienvenues, sont parfois appliquées de façon hétérogène selon les territoires, voire se révèlent inadaptées à la diversité des situations de nos entreprises. Il y a un risque de « trous dans la raquette », c'est-à-dire d'oubli de situations particulières.

Par ailleurs, il nous faut anticiper la suite, c'est-à-dire, d'une part, la stratégie de sortie de crise et, d'autre part, la stratégie de long terme nécessaire pour tirer les leçons de cet épisode, notamment en termes de souveraineté industrielle et alimentaire. Vous connaissez l'intérêt de notre commission pour ces sujets. C'est dans cette logique partenariale et collaborative que nous souhaitons travailler, car nous partageons bien évidemment tous le même objectif : aider notre pays à traverser cette crise, puis à s'en relever.

Monsieur le ministre, je vous donne la parole, puis je laisserai nos collègues sénateurs chargés de piloter les différentes cellules sectorielles de suivi vous poser leurs questions. Tous les membres de la commission pourront ensuite vous interroger.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. – Cette audition est bienvenue : il me semble indispensable que, même en période de crise sanitaire et économique, la démocratie continue de fonctionner et le contrôle du Parlement puisse s'exercer.

Depuis le premier jour, je n'ai jamais caché que cette crise économique serait violente, globale et durable. Je l'ai comparée à la grande récession de 1929. Vous voyez tous dans vos territoires combien l'économie réelle est touchée. Des entrepreneurs, commerçants et professions libérales n'ont plus un euro de recettes. J'ai parlé de -1 % la semaine dernière en indiquant que ce chiffre serait révisé. Depuis 1945, la plus mauvaise année pour l'économie française a été 2009, après la grande crise de 2008 : -2,2 % de croissance. Nous serons très vraisemblablement au-delà. C'est dire l'ampleur du choc économique.

Nous avons réagi vite et fort. Dès le 6 mars, j'ai proposé au Président de la République un plan d'urgence économique pour apporter des réponses à tous ceux qui étaient touchés par la crise. Nous avons fait des choix stratégiques et économiques novateurs.

Le premier a été un dispositif de chômage partiel, le plus généreux en Europe, qui couvre tous les salariés jusqu'à 4,5 fois le SMIC. Il concerne déjà 5 millions de salariés, pour 11 milliards d'euros. L'objectif stratégique, fidèle au modèle français, est de préserver les compétences et les formations, pour nous permettre de redémarrer le plus vite possible en évitant les licenciements de masse. Aux États-Unis, en dix jours, il y a eu 10 millions de chômeurs en plus.

Le deuxième choix a été de soutenir la trésorerie des entreprises. D'abord, toutes les charges sociales et fiscales sont reportées pour les entreprises qui le souhaitent ; le ministre des comptes publics, Gérard Darmanin, vient d'annoncer le report de l'échéance de début avril. Ensuite, un fonds de solidarité a été institué pour les petites entreprises de moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires et de moins de dix salariés ; la Direction générale des finances publiques (DGFIP) verse une aide de 1 500 euros à toutes les entreprises de ce champ fermées par arrêté ministériel ou ayant connu une baisse de chiffre d'affaires de 50 % entre mars 2019 et mars 2020. Ce fonds recueille une adhésion massive : plus de 500 000 entreprises y ont déjà fait appel. L'engagement budgétaire est de 1,7 milliard d'euros par mois ; le dispositif sera reconduit au mois d'avril. Enfin, des prêts sont garantis par l'État jusqu'à 300 milliards d'euros ; 100 000 entreprises y ont déjà fait appel, pour un montant total de 20 milliards d'euros. Ces dispositifs ont le mérite de la puissance et de la simplicité.

Le troisième choix est de protéger nos entreprises stratégiques. Nous sommes prêts à utiliser tous les moyens à notre disposition : montée au capital, recapitalisation, voire, en dernier recours, nationalisation. Il ne s'agit pas de revenir sur notre conception du rôle de l'État dans l'économie. S'il y a des nationalisations, elles devront être temporaires. L'État n'a pas vocation à administrer l'économie. Je crois à la cohérence de notre politique économique.

Le quatrième choix est celui de la réponse européenne. L'une de mes préoccupations concerne la capacité de l'Union européenne, notamment de la zone euro, à faire face à cette crise globale. Le grand risque est que les pays qui se portaient le mieux auparavant puissent mobiliser des sommes astronomiques pour protéger et relancer leur

économie, redémarrant ainsi très rapidement en sortie de crise quand d'autres pays très endettés n'en auraient pas la capacité, avec à la clé un accroissement des divergences entre les États. Or une zone monétaire commune ne pourra pas supporter des écarts économiques croissants entre ses membres. Derrière l'enjeu immédiat, protéger et relancer notre économie, il y a donc un enjeu de moyen terme : consolider la zone euro, que de trop fortes divergences économiques feraient exploser. Nous travaillons sur un certain nombre de propositions.

Des décisions ont déjà été prises. Je salue le choix de la Banque centrale européenne (BCE) d'engager un programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. L'*escape clause*, c'est-à-dire la clause qui délivre de toutes les obligations du pacte de stabilité et de croissance, a été activée ; nous pouvons ainsi dépenser de l'argent public aujourd'hui sans être rattrapés par la patrouille demain. La suspension des règles en matière d'aides d'État, qui sont inopportunes en temps de crise, nous permettra d'aider des industries stratégiques.

D'autres mesures restant à prendre devraient être décidées très prochainement. D'abord, l'utilisation du Mécanisme européen de stabilité (MES), qui dispose de 450 milliards d'euros, devrait permettre aux États de faire face à des dépenses immédiates. Ensuite, la Banque européenne d'investissement doit pouvoir faire des prêts aux entreprises. Enfin, la présidente de la Commission européenne a annoncé la création d'un mécanisme d'assurance chômage, pour un montant de 100 milliards d'euros.

Au regard de l'ampleur de la crise, tout cela ne suffira pas ; Thierry Breton, Paolo Gentiloni et un certain nombre d'économistes le disent également. Il faut donc prévoir un fonds d'investissement ou de solidarité permettant de financer toutes les dépenses post-crise. Un tel fonds pourrait financer des services publics, en particulier l'hôpital, qui devra être reconstruit partout en Europe et faire l'objet d'investissements massifs. Nous aurons besoin d'investissements publics pour soutenir des filières dans un état catastrophique, comme l'industrie automobile, l'aéronautique, le transport aérien ou le tourisme. Il faut aussi continuer à investir dans les nouvelles technologies et la recherche. En temps de crise, ce sont les premières dépenses sacrifiées, ce qui fait prendre un retard considérable. Le développement de la fibre risque de ne pas être jugé prioritaire. Or, stratégiquement et économiquement, il l'est.

La Commission européenne ferait un emprunt de plusieurs centaines de milliards d'euros, à des taux d'intérêt évidemment plus bas que si chaque état négociait le sien. La durée serait limitée, de cinq à dix ans. Seules les dépenses d'investissement seraient financées. Ce n'est donc pas la reprise de l'idée des *eurobonds*, qui a déjà cinq ou dix ans. C'est l'idée nouvelle, forte et nécessaire d'un plan d'investissement massif post-crise sous forme d'un fonds de solidarité mutualisant les dépenses d'investissement. C'est le seul instrument à la hauteur de la crise actuelle. Je me battrais pour qu'il puisse être étudié dans les prochains jours.

Soyons aussi attentifs à la situation des pays en développement. Le coronavirus risque d'avoir des répercussions très fortes en Afrique. Il est donc impératif de soutenir ces pays, en particulier sur le continent africain.

Cette crise d'une gravité n'ayant de comparaison qu'avec la grande récession de 1929 appelle des réponses fortes, nouvelles, massives à l'échelon national ; nous l'avons fait, et nous continuerons. Elle appelle aussi une solidarité de la part de l'Union européenne, pour aujourd'hui comme pour demain ; nous nous battons pour cela.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci de ces propos liminaires, monsieur le ministre. Nous entamons notre série de questions avec celles de nos collègues chargés de piloter la cellule sectorielle de suivi consacrée au commerce, aux PME et à l'artisanat.

M. Serge Babary. – Le fonds de solidarité est évidemment bienvenu, mais il faut l'affiner. Le mois de mars 2019, choisi comme période de référence, a été catastrophique pour le commerce, du fait des violences commises en marge du mouvement des « gilets jaunes ». Pourquoi ne pas se baser sur le chiffre d'affaires mensuel moyen au cours de l'année 2019 ? Pouvez-vous nous indiquer le délai moyen de traitement des demandes ? Comment un entrepreneur peut-il avoir la certitude que sa demande a bien été enregistrée ?

Les soldes doivent commencer le 24 juin. Il est absolument vital pour les commerçants de pouvoir reconstituer leur trésorerie. Or nous pouvons légitimement tabler sur un rebond de la consommation post-crise. Il serait donc intéressant de repousser la date des soldes à la fin du mois d'août.

Mme Anne Chain-Larché. – L'indemnisation du chômage partiel est fondée sur une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Mais la saisonnalité de certaines activités impose des dérogations. Je propose d'affiner le dispositif pour tenir compte de ces situations sectorielles en augmentant le plafond d'heures indemnisées ou en prenant en compte le salaire moyen annuel augmenté, le cas échéant, des indemnités de déplacement et de repas.

Les librairies, les jardinerie qui ne vendent pas d'alimentation animale, les magasins de fleurs et les quincailleries sont obligés de fermer, car jugés non essentiels. Mais les grandes surfaces autorisées à ouvrir du fait de leur activité alimentaire continuent à vendre les mêmes produits. Il y a donc un vrai problème de concurrence. L'État pourrait-il faire réfléchir ces grandes enseignes pour contribuer à l'effort de solidarité nationale ?

Les entreprises de BTP sont aujourd'hui confrontées à l'arrêt de la commande publique : le report des élections municipales empêche les exécutifs locaux de lancer des appels d'offres. Tout un pan de l'économie est donc au point mort. Or ce secteur est constitué de nombreuses PME artisanales. Ce sont les premières à en souffrir. Qu'est-il prévu pour elles ?

M. Fabien Gay. – Les entreprises ont besoin d'une parole politique claire. Le report des charges concerne non pas les entreprises « qui le souhaitent », mais celles qui démontrent qu'elles sont en difficulté. Nos PME payent leurs charges et cotisations. Ce système va assécher leur trésorerie et les mettre en difficulté lorsque l'économie repartira. Pourquoi ne pas appliquer le report des charges et cotisations à toutes les entreprises ?

Les travailleurs indépendants et ceux des plateformes numériques n'entrent aujourd'hui dans aucun dispositif. Que faisons-nous pour que ces milliers de travailleurs, dont 8 000 VTC en Seine-Saint-Denis, puissent accéder à une protection sociale et à un revenu ?

Les activités économiques non essentielles à la sécurité et à la sûreté de notre pays doivent-elles continuer ? Est-il souhaitable que les salariés d'IKEA reprennent le travail le 18 avril alors que le Gouvernement a, à juste titre, décidé le confinement, qui sera d'ailleurs vraisemblablement prolongé ? Peut-on garantir à ces salariés qu'ils auront des masques dans les prochaines semaines, sachant que les personnels soignants sont prioritaires ? Quid de la responsabilité pénale des entrepreneurs qui vont reprendre leur activité ?

Mme Élisabeth Lamure, présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises. – La démarche que vous avez mise en place pour l'accès aux prêts bancaires semble aisée, sauf pour les entreprises qui avaient une trésorerie fragile avant la crise. On leur refuse les prêts, et elles risquent de disparaître. Pourquoi ne pas aider, là aussi, les plus fragiles ?

Votre plan de soutien présente quelques trous. Pensez-vous intégrer les commerçants, artisans et indépendants ayant choisi le statut juridique des sociétés par actions simplifiées (SAS) ou des sociétés par actions simplifiées unipersonnelles (SASU), qui en sont exclus ?

Qu'est-il prévu pour les nombreuses entreprises qui rencontrent des problèmes liés aux délais de paiement ? D'ailleurs, l'État respecte-t-il toujours ces délais ?

Comptez-vous solliciter les entreprises françaises du textile, de l'industrie pharmaceutique ou de la chimie, qui ont un grand savoir-faire, pour constituer le fameux stock stratégique sanitaire dont nous avons tant besoin aujourd'hui ?

M. Bruno Le Maire. – Le fonds de solidarité que nous avons mis en place voilà une quinzaine de jours fonctionne remarquablement bien. Nous sommes en train de faire remonter les critiques. Nous examinerons comment améliorer le dispositif pour en proposer une nouvelle version en fin de semaine. Je suis prêt à étendre la période de référence pour l'examen du chiffre d'affaires, afin que personne ne soit pénalisé et qu'un grand nombre d'entrepreneurs puisse être éligible. Le délai moyen de traitement est de trois jours entre la demande et le paiement ; difficile de faire plus rapide. Nous avons engagé la réflexion sur le maintien ou non de la date des soldes d'été. Il est trop tôt pour prendre une décision. Cela dépendra de la date de déconfinement, de ses modalités et des règles qui s'appliqueront aux clients. Je n'exclus pas le report de cette date.

Je transmettrai la question de Mme Chain-Larché sur l'augmentation du plafond du nombre d'heures indemnisées à Mme Pénicaud. La grande distribution a parfaitement joué le jeu en cette période de crise. Ses salariés ont été exemplaires. Sans eux, nous ne pourrions pas nous alimenter. J'ai pris la décision de laisser aux grandes surfaces la liberté de choisir les rayons restant ouverts ; du fait de la forte baisse du nombre de salariés présents, il s'agit principalement des rayons alimentaires. Les rayons jardinerie sont aussi ouverts, car on y trouve de la nourriture pour animaux. Contrairement à une idée reçue, les chiffres d'affaires sont aujourd'hui en forte baisse dans la grande distribution. Nous avons défini un guide de bonnes pratiques s'agissant du BTP ; quasiment tous les chantiers sont aujourd'hui à l'arrêt. Ce secteur fait partie de ceux qui seront prioritaires en sortie de crise.

Le report des charges fiscales et sociales est automatique pour les petites PME et les TPE ; toutes celles qui le souhaitent l'obtiennent automatiquement. En revanche, au-dessus de cinquante salariés, il faut un justificatif, et le report n'est pas automatique. Cela a permis d'éviter des comportements abusifs. Les annulations de charges fiscales et sociales sont une possibilité, beaucoup de petits entrepreneurs les réclament. Ce sera instruit au cas par cas. Nous y serons ouverts dans les secteurs les plus fortement touchés par la crise et pour lesquels le redémarrage sera long. Les plateformes numériques sont éligibles au fonds de solidarité. J'ai examiné de très près la question des activités économiques non essentielles. Nous avons fait le choix de garantir un service économique minimum dans toutes les activités qui ne sont pas obligées de fermer aujourd'hui. Il est difficile de définir ce qui est stratégique et ce qui ne l'est pas : des entreprises du plastique peuvent être stratégiques si elles produisent

les opercules des briques de lait. La réalité est cruelle : l'industrie ne tourne qu'à 50 %. Certains secteurs industriels sont fermés à 80 % ou 90 %, et certaines activités de service à 100 %. IKEA fait partie du champ de l'arrêté du 15 mars, qui prévoit qu'un certain nombre d'activités commerciales sont fermées. L'arrêté sera reconduit, et il est probable que l'activité d'IKEA reste interdite jusqu'à la fin du confinement. La responsabilité des entrepreneurs est d'ouvrir un dialogue social, pour discuter avec les salariés des conditions de travail ; c'est une obligation de moyens, pas de résultat. Personne ne peut établir si un salarié atteint du coronavirus a été contaminé sur son lieu de travail ou ailleurs.

Les entreprises déjà fragiles avant la crise ont effectivement un problème pour accéder aux prêts bancaires. Faisons en sorte que l'argent public aille vers ceux qui en ont vraiment besoin et qu'il y ait le moins d'effets d'aubaine possible. Lorsque l'entreprise fait faillite, c'est une perte sèche pour l'État qui a garanti 70 %, 80 % ou 90 % des sommes prêtées. En intégrant dans le dispositif toutes les entreprises qui étaient en difficulté de trésorerie avant la crise sanitaire, nous nous retrouverions avec des milliards d'euros de dépenses publiques non justifiées. La situation des entreprises sera examinée et traitée, mais au cas par cas et sans automaticité. Les SAS sont éligibles au fonds de solidarité et aux prêts garantis par l'État. Devant la recrudescence des difficultés, j'ai mis en place une cellule pour veiller à ce que les délais de paiement soient respectés. Une grande entreprise qui ne les respecterait pas se verrait refuser la garantie de l'État pour un nouvel emprunt.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous passons maintenant aux questions relatives au secteur du tourisme.

M. Michel Raison. – Je souhaite tout d'abord obtenir une précision sur les prêts consentis au secteur hôtelier. Dans le cas d'une holding regroupant plusieurs hôtels, dont certains continuent à fonctionner, et d'autres non, Bpifrance ne pourrait-elle pas accorder le prêt à la structure globale, plutôt qu'à chaque société individuellement ?

Il semble par ailleurs que les banques facturent des frais un peu élevés sur les reports d'échéance.

Les acteurs non professionnels du tourisme, ou ceux qui exercent sous la forme d'une entreprise en nom propre, sont-ils concernés par les dispositions de l'ordonnance du 25 mars ? Ont-ils la possibilité de transformer en avoirs les sommes déjà versées pour la réservation de séjours ? Je précise que souvent, dans les communes touristiques, ces acteurs sont des petits commerçants qui complètent leurs revenus par des hébergements touristiques. En outre, ces acteurs ne savent souvent pas comment utiliser le fonds de solidarité.

Enfin, les gros offices de tourisme constitués sous forme d'EPIC sont apparemment traités différemment selon les régions au regard de l'acceptation du chômage partiel. Comment l'expliquez-vous ?

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Depuis le début de l'épidémie, l'État a investi des milliards d'euros de fonds publics pour permettre aux entreprises de faire face aux conséquences économiques de cette crise sans précédent.

Il me semble important d'associer également les compagnies d'assurance à l'effort. Toutefois, dans la majorité des cas, en l'absence de dommages, les contrats ne couvrent pas les pertes d'exploitation. C'est une expérience que nous avons déjà vécue avec les mouvements sociaux des « gilets jaunes ».

Il existe dès lors deux possibilités pour les entreprises d'être indemnisées par leur assureur : obtenir l'extension de l'état de catastrophe naturelle aux catastrophes sanitaires ou avoir fait l'objet d'une fermeture administrative. C'est le cas actuellement des bars et des restaurants, mais pas des hôtels. Rien ne justifie une telle différence de traitement : ce sont tous des établissements accueillant du public, non indispensables à la continuité de la vie de la Nation, constituant des lieux de rassemblement clos favorisant la propagation du virus. Et l'hôtellerie subit une fermeture de fait, par manque de personnel et par manque de clientèle. Il faudrait donc étendre la fermeture administrative aux hôtels, la plupart ne pouvant plus fonctionner faute de personnel et de clients. Nos voisins espagnols ou grecs l'ont fait.

Une telle extension de la fermeture administrative vous semble-t-elle envisageable ? Plus largement, comment comptez-vous aider ce secteur ? Dans l'hôtellerie, un chiffre d'affaires perdu ne peut être récupéré.

Mme Viviane Artigalas. – Le secteur du tourisme est dans une situation catastrophique. Jean-Baptiste Lemoyne évalue ses pertes à 40 milliards d'euros. En Occitanie, il représente 10,3 % du PIB régional et 100 000 emplois. Mon département des Hautes-Pyrénées est particulièrement impacté.

Vous avez confirmé que ce secteur aurait besoin d'un plan de soutien spécifique, monsieur le ministre. Ne pourrait-on pas d'ores et déjà mobiliser le fonds Tourisme Social Investissement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour aider les entreprises du secteur à passer le cap ?

Seriez-vous également favorable à la mise en place de dispositifs spécifiques d'aide aux vacances pour les familles en difficulté ? Ce serait bénéfique après un long confinement et cela contribuerait à la relance du secteur.

Enfin, de nombreux acteurs du tourisme font état d'un décalage important de trésorerie entre le versement du chômage partiel à leurs salariés et leur remboursement par l'État. Il faudrait accélérer les délais de paiement et autoriser les demandes anticipées d'allocations par les employeurs.

M. Bruno Le Maire, ministre. – Les groupes hôteliers rencontrant les problèmes évoqués par Michel Raison doivent contacter Bpifrance. En cas de problème, ils peuvent s'adresser au médiateur du crédit.

Je vous confirme que les banques n'appliquent pas de pénalités sur les reports d'échéances. En revanche, des intérêts, très faibles, continuent de courir, ce qui est légitime.

S'agissant du tourisme, la possibilité de rembourser les séjours sous forme de bons s'applique aux particuliers comme aux professionnels.

Madame Renaud-Garabedian, la compensation des pertes d'exploitation pour catastrophe sanitaire n'a jamais été prévue, en effet. Les assureurs savent que nous attendons d'eux une mobilisation encore plus forte. Le président d'Axa s'est montré ouvert à l'ouverture d'une réflexion en la matière. Je souhaite que l'on puisse rapidement définir un dispositif de catastrophe sanitaire qui pourrait être couvert par les assureurs, mais il ne vaudrait que pour l'avenir, bien évidemment.

Enfin, l'obligation de fermeture par arrêté ne change rien au régime assurantiel. En revanche, cette fermeture administrative rend les entreprises automatiquement éligibles au fonds de solidarité.

Madame Artigalas, l'utilisation du fonds Tourisme de la CDC est une très bonne idée et je vais la relayer auprès de son directeur général.

Enfin, s'agissant des délais de paiement du chômage partiel, nous essayons d'améliorer le dispositif en permanence. Nous visons un paiement sous dix jours, ce qui est déjà très rapide en raison du nombre de demandes et de la complexité du système.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous passons à présent à des questions sur l'industrie.

M. Alain Chatillon. – Les industriels commencent à préparer leurs usines à la reprise de la production. C'est le cas notamment des constructeurs automobiles et aéronautiques. En général, les salariés sont volontaires et l'approvisionnement présent, mais le manque d'informations sur les procédures sanitaires et les mesures de prévention à mettre en œuvre constitue un obstacle, par exemple dans le secteur du bâtiment. Comment accompagnez-vous les entreprises en la matière ?

J'insiste sur l'impact très lourd de cette crise pour le secteur aéronautique français. À moyen terme, Airbus risque d'être confronté à des annulations de commandes. Préparez-vous des mesures de soutien à l'industrie aéronautique, y compris les sous-traitants, comme le font déjà les États-Unis ou la Chine ? Cette filière exceptionnelle génère plus de 200 000 emplois directs dans nos territoires. Comment pouvons-nous l'accompagner ?

L'idée d'un fonds de reconversion industrielle, évoquée par Thierry Breton, nous semble également très intéressante.

Enfin, dès que cette crise sera terminée, nous devons mieux accompagner nos agriculteurs et transformateurs en appliquant strictement à tous les produits importés les normes françaises.

M. Martial Bourquin. – La pénurie de masques est d'une ampleur impressionnante, celle des médicaments et des tests également. Les stocks sont limités et la demande mondiale exponentielle. Plus de 80 % de nos médicaments sont fabriqués en Inde ou en Chine. Êtes-vous prêt à opérer les réquisitions nécessaires pour fabriquer de nouveau en France ces produits, ce que nous avons cessé de faire dans un accès de néolibéralisme aigu ? Je pense notamment à l'entreprise Luxfer, ou à Sanofi. Dans une économie de guerre, l'industrie doit s'adapter !

Les assurances doivent davantage participer à la gestion de la crise du Covid-19. Il faut déclarer un état de catastrophe sanitaire au regard des pertes de nos petites entreprises. Pour certaines d'entre elles, nous devons aborder la question des annulations de charges, au-delà du simple report.

J'ai lu votre position sur les dividendes avec intérêt, monsieur le ministre. Il serait scandaleux qu'ils soient versés. On ne peut pas à la fois distribuer des dividendes et solliciter des aides d'État.

Notre économie est actuellement en hibernation, mais aucune entreprise ne doit manquer à l'appel de la reprise. Il faudra pour cela respecter les délais de paiement, mais aussi prendre de grandes décisions. L'Allemagne va investir 750 milliards d'euros pour garder ses entreprises et ses services. Nous devons être à la hauteur de la situation.

Les chantiers doivent reprendre. Y aura-t-il des tests et des masques pour que les salariés soient en sécurité ? Tous les Français se posent ces questions. Si l'on ne réquisitionne pas chez nous, on risque d'avoir une nouvelle crise sanitaire !

Mme Valérie Létard. – De très nombreuses entreprises ne peuvent plus produire faute d'accès à la matière première ou aux pièces détachées nécessaires. Nous partageons votre appel à relocaliser l'industrie en France et en Europe. Mais il faut réagir rapidement à ces ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, sous peine de condamner nos entreprises. Que faites-vous pour lever ces obstacles ? Aidez-vous les entreprises à identifier des sources alternatives de matières premières ?

Certaines entreprises nous indiquent par ailleurs que l'indemnisation du chômage partiel leur est refusée, car elles ne sont pas contraintes administrativement de fermer. Ne pourrait-on pas prévoir plutôt un contrôle *a posteriori* ?

Enfin, comme Martial Bourquin, j'estime que les sommes considérables déboursées par l'État français pour préserver le tissu industriel national ne peuvent bénéficier aux actionnaires. Aucune des grandes entreprises qui fera appel à l'État pour sa trésorerie ne devra verser de dividendes en 2020, et vous avez demandé aux autres de réduire d'au moins un tiers leurs dividendes. Certaines ont déjà annoncé qu'elles suivraient vos recommandations, mais pour d'autres, une simple invitation ne suffira sans doute pas. Cette règle conditionnera-t-elle également l'indemnisation du chômage partiel, le report de charges ou la garantie bancaire ? L'an dernier, les entreprises françaises cotées en bourse ont versé près de 50 milliards d'euros de dividendes, une somme à mettre en regard du coût supporté par les finances publiques pour surmonter la crise.

M. Bruno Le Maire, ministre. – L'automobile et l'aéronautique sont deux grandes filières industrielles absolument vitales pour notre pays.

Les entreprises du secteur de l'automobile ont vu leur chiffre d'affaires baisser de plus de 85 %, et le redémarrage sera long. En Chine, il ne s'effectue pas encore sur les biens de consommation durables. Il faudra donc un plan de soutien spécifique.

Il en va de même pour l'industrie aéronautique. Il faudra d'abord soutenir les compagnies aériennes, dont le chiffre d'affaires est actuellement nul, puis permettre à Airbus de poursuivre une activité minimale. Le stockage d'avions neufs coûte en effet très cher. Nous savons que cette filière aura besoin de soutien, et nous nous y préparons.

Monsieur Bourquin, s'agissant des médicaments, des tests et des masques, je vous confirme que notre objectif est de retrouver notre indépendance. Faisons preuve d'humilité et tirons les leçons de nos erreurs collectives. Voilà peu, des institutions respectées et respectables estimaient encore que stocker des masques en France était une ineptie budgétaire.

L'usine Luxfer, qui fabriquait des bouteilles d'aluminium pour le transport d'oxygène, est fermée depuis juin 2019, et sa réouverture immédiate ne permettrait pas de fournir des bouteilles dans les prochaines semaines. En revanche, si nous jugeons que cette

production est stratégique pour notre système de soin, réfléchissons aux différentes options, à commencer par celle d'une reprise par un entrepreneur privé.

Nous examinerons l'option d'une annulation de charges pour un certain nombre d'entreprises dans les secteurs les plus touchés par la crise quand nous sortirons du confinement.

Sur les dividendes, nous avons posé des conditions obligatoires et émis des recommandations. Toute grande entreprise qui bénéficie du soutien de l'État pour sa trésorerie ou qui sollicite un report de charges sociales ou fiscales sera obligée de renoncer à ses dividendes. Si elle en verse quand même, elle devra rembourser ledit report avec intérêts. De même, toute entreprise de plus de 5 000 salariés se verra refuser un prêt garanti par l'État si jamais elle a versé des dividendes.

Enfin, nous recommandons aux grandes entreprises françaises de ne pas verser au moins un tiers des dividendes prévus afin de pouvoir faire face aux difficultés majeures qui s'annoncent pour 2020. Nous ferons le bilan en fin d'année. Ma conviction est que nous dépasserons les 30 % de baisse par rapport à 2019, car la situation économique l'exigera.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous allons à présent vous interroger sur le secteur des télécommunications et du numérique, monsieur le ministre.

Mme Anne-Catherine Loisier. – La situation que nous vivons aujourd'hui ravive malheureusement la fracture numérique. De très nombreux chantiers sont à l'arrêt. Alors même que la filière connaît une explosion, nous risquons de prendre un retard important. Que répondez-vous aux entreprises qui souhaitent poursuivre les travaux dans des conditions sanitaires satisfaisantes ? Que dites-vous par ailleurs aux sous-traitants, qui connaissent des pertes importantes de chiffre d'affaires et qui risquent de ne pas obtenir de prêts ? Préconisez-vous un gel des contrats existants pendant la période de confinement pour les travaux qui ne peuvent se poursuivre ?

Pour les *start-up*, 80 millions d'euros ont été débloqués pour financer les ponts entre deux levées de fonds, mais certains acteurs préconisent une politique massive d'investissement en faveur de l'innovation par l'intermédiaire de Bpifrance, selon les recommandations du rapport Tibi. Qu'en pensez-vous ?

On constate aussi que certaines grandes entreprises, interprétant la notion de force majeure dans un sens favorable à leur trésorerie, ne paient plus leur licence aux éditeurs de logiciels. Comment comptez-vous répondre à ces abus ?

Enfin, il semblerait que le Gouvernement étudie une stratégie visant à utiliser les données numériques pour accompagner le déconfinement. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. Marc Daunis. – J'appuie la demande de ma collègue concernant le plan d'aides aux *start-up*, qui intéresse notamment celles de Sophia Antipolis.

Ma première question porte sur La Poste, entreprise publique, chargée d'une mission d'intérêt général. Sur les territoires, les décisions prises par La Poste ont pu être ressenties comme unilatérales, en raison notamment de l'insuffisance patente de consultation des élus. Certes, les contraintes de La Poste, notamment la protection due aux salariés, doivent être prises en compte, mais les choses auraient pu être mieux anticipées : il a fallu une mobilisation importante en faveur de la distribution de la presse pour que La Poste évolue, et

des améliorations ont été apportées grâce aux interventions de notre commission. Vous êtes-vous assuré que les zones les plus fragiles, rurales ou urbaines, sont toujours desservies ?

Ma deuxième question porte sur la solidarité nécessaire des géants du numérique : on constate qu'ils sont moins atteints que les petits commerces, qui sont frappés de plein fouet. Envisagez-vous de les faire participer à l'effort collectif en leur faisant abonder le fonds de solidarité ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – Madame Loisier, en ce qui concerne les chantiers à l'arrêt, je confirme que leur reprise est possible dans le cadre du protocole de sécurité sanitaire des salariés mis en place pour le bâtiment, qui s'applique aussi aux chantiers liés à la fibre ; quoi qu'il en soit il n'y a pas d'interdiction de reprise. S'agissant des *start-up*, 4 milliards d'euros ont été débloqués pour les soutenir, ainsi que Cédric O l'a annoncé. S'agissant d'une politique d'investissements massifs par Bpifrance, ce pourrait être un élément du plan de relance auquel nous travaillons, mais il est encore trop tôt pour communiquer des informations à ce sujet. S'agissant de l'utilisation des données, le ministre de l'intérieur et la ministre de la défense sont responsables de ce domaine ; vous savez que nous travaillons à des projets reposant sur la base du volontariat, mais je n'en dirai pas davantage, ces questions ne relevant pas de mon domaine de compétence.

Monsieur Daunis, je crois que le président de La Poste a fait amende honorable : des moyens seront engagés, notamment pour desservir les territoires les plus reculés ; la distribution sera également garantie cinq jours sur sept ; dès aujourd'hui, les bureaux sont ouverts pour le versement des prestations sociales. Les critiques qui sont remontées très vite à la direction de La Poste ont été prises en compte ; son président a reconnu la nécessité d'améliorer le dispositif et il l'a fait. Le rôle d'alerte des parlementaires a joué pleinement.

En ce qui concerne la contribution des géants du numérique, nous sommes toujours en négociation sur la taxation digitale au niveau international, reste à savoir si nous pourrions respecter le calendrier : une réunion importante du *steering group* devait avoir lieu à Berlin en juillet, pour progresser avec l'OCDE et les États-Unis. Nous tenons une solution solide, mais il faut acter ces progrès. J'espère que cela pourra être fait d'ici à la fin de l'année.

Mme Sophie Primas, présidente. – Espérons que M. Trump ne change pas d'idée !

Nous abordons les questions sur le logement.

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Toutes les opérations de promotion immobilière sont au point mort, y compris la construction de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage directe par les bailleurs sociaux, et le guide de bonnes pratiques, qui a été heureusement approuvé et publié, ne permettra pas de résoudre tous les problèmes : la capacité de redémarrage à court terme est quasi nulle, et le secteur du BTP est l'un des plus difficiles à redémarrer dans le temps. J'insiste donc sur les conséquences à moyen et à long terme pour toute la chaîne du logement, qui risque d'être bloquée longtemps, avec des objectifs de production qui ne seront pas atteints, alors que notre pays manque cruellement de logements. Nos concitoyens les plus modestes pâtiront de cette situation, parce qu'ils n'arriveront pas à trouver un logement en adéquation avec leurs besoins et leurs revenus.

S'agissant de l'activité partielle, certains secteurs ne savent pas à quoi s'en tenir, notamment le secteur HLM, où certains établissements emploient à la fois des fonctionnaires

et des personnels sous statut privé : les fonctionnaires peuvent-ils bénéficier de l'activité partielle, comme cela semble être le cas chez Orange, Engie ou EDF ? Concernant les personnels à statut privé, la part Unedic restera-t-elle à la charge des employeurs ?

Par ailleurs, ma collègue Annie Guillemot aurait souhaité vous poser deux questions.

Concernant l'accès aux prêts garantis par l'État, il semble que le secteur bancaire soit réticent à assurer la trésorerie des agents immobiliers à hauteur de 50 000 à 60 000 euros. Comment pensez-vous assurer la bonne application des mesures annoncées sur l'ensemble du territoire ?

Concernant la compensation des pertes de chiffre d'affaires, certaines professions au mode de rémunération particulier, comme celle d'architecte, voudraient que soit pris en compte un autre critère que le chiffre d'affaires mensuel. Des réflexions sont-elles en cours sur ce sujet ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – S'agissant du BTP, nous avons fait le choix d'adopter un guide de bonnes pratiques sanitaires sur les chantiers. Il est très difficile de définir des règles communes, puisque les conditions sont très différentes d'un chantier à l'autre. Aujourd'hui, tout le secteur est à l'arrêt, il faut qu'il redémarre progressivement, dans des conditions de sécurité sanitaire maximale et nous nous y employons.

S'agissant de l'activité partielle dans le secteur HLM, je ne pense pas que les fonctionnaires soient éligibles à ce dispositif, mais je le vérifierai.

S'agissant des prêts garantis par l'État pour la trésorerie des agents immobiliers, nous allons saisir le médiateur du crédit pour voir si un dispositif spécifique doit être adopté. Je rappelle que les agents immobiliers, contrairement aux SCI, sont éligibles aux prêts garantis par l'État.

S'agissant des architectes, je suis là aussi ouvert à une éventuelle redéfinition de la période de référence. Cela répondra à la préoccupation de nombreuses autres professions.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous passons aux questions sur le secteur de l'énergie.

M. Daniel Gremillet. – Quel est votre point de vue, monsieur le ministre, sur la crise pétrolière que nous traversons ? Depuis le début des mesures de confinement, la consommation d'essence et de gazole est inférieure de respectivement 70 et 85 % à la normale en France. Le secteur pétrolier fera-t-il l'objet d'un soutien spécifique de la part de l'État, par exemple en élargissant les critères d'éligibilité au fonds de solidarité pour les petites et moyennes entreprises intervenant dans la livraison ou la distribution de carburants ? Je pense notamment aux 2 000 stations-service du réseau routier secondaire, qui ferment les unes après les autres.

À combien évaluez-vous le manque à gagner dû à la crise pour la fiscalité énergétique, en particulier pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dans la mesure où le produit de cette taxe est affecté - à hauteur de 6 milliards d'euros - au financement des énergies renouvelables, à travers le compte d'affectation spéciale *Transition énergétique* ? Ce financement ne sera-t-il pas fragilisé ?

Comment atteindre, dans ce contexte, l'objectif d'au moins 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici à 2030 ?

Mon collègue Daniel Dubois voulait vous interroger sur le secteur de la rénovation énergétique, très affecté par la crise. Le Président du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) évalue à 90 % le nombre de chantiers à l'arrêt. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour soutenir les opérations de rénovation énergétique, seules à même de nous permettre de réduire de 50 % la consommation d'énergie d'ici à 2050 ?

Ces questions liées à l'énergie soulèvent un véritable enjeu en termes de reconquête de parts de marché pour l'industrie de notre pays : nous aurons besoin dans les prochaines années d'une énergie propre et abordable en France pour y produire davantage.

M. Bruno Le Maire, ministre. – S'agissant de la crise pétrolière, le prix du baril s'est effondré : il est actuellement de 33 dollars mais il est descendu jusqu'à 20 dollars. Mon inquiétude porte moins sur l'avenir notre grande compagnie pétrolière nationale que sur l'impact de cette baisse sur de nombreuses entreprises aux États-Unis. Il nous faut être très attentifs à l'effet de la crise sanitaire sur l'économie américaine. Ce pays est la première puissance économique de la planète et l'un de nos partenaires commerciaux majeurs : si la crise sanitaire a un impact lourd sur l'économie et sur les banques américaines, cela aura aussi des conséquences pour la zone euro, et donc pour la France. Or de nombreux investisseurs américains ont investi dans le pétrole de schiste, dont la rentabilité n'est plus assurée quand le prix du baril de pétrole brut passe sous le seuil de 35 dollars. Si le prix du baril reste longtemps sous ce seuil, cela fragilise les sociétés d'exploitation et surtout le secteur bancaire ayant investi dans ces sociétés, avec un risque important d'effet systémique. Il faut veiller à éviter que la crise pétrolière ne se transforme en crise financière par l'intermédiaire de ces sociétés. Au-delà du choc immédiat sur l'économie réelle, j'ai toujours indiqué qu'il fallait faire très attention aux risques de réaction en chaîne, d'un secteur à un autre, d'une économie développée à une autre. Je suis très attentivement la situation américaine, parce que j'estime que le risque est réel pour les économies européennes et pour l'économie française en particulier.

S'agissant de la TICPE, les recettes destinées aux énergies renouvelables seront évidemment fragilisées. Il va de soi que le montant de ces recettes en 2020 ne sera pas équivalent à celui que nous avons connu ces dernières années. Nous devons réfléchir au dispositif à mettre en place au lendemain de la crise pour assurer le bon financement de la transition énergétique, à laquelle nous sommes profondément attachés, car celle-ci sera sans doute encore plus nécessaire qu'elle ne l'était auparavant.

Enfin, je plaide depuis des années pour la reconquête de parts de marché dans l'industrie. Cette crise ne va qu'accélérer la prise de conscience de la nécessité d'assurer notre indépendance en matière industrielle. Nous avons anticipé ce besoin, notamment dans le domaine des batteries électriques, en mettant en place, avec notre partenaire allemand, une filière de production européenne pour éviter de dépendre de la production chinoise ou sud-coréenne. Il faudra faire la même chose pour d'autres filières industrielles stratégiques. Cela prendra du temps et demandera des investissements mais cela me paraît tout à fait nécessaire.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous terminons ce tour d'horizon sectoriel par l'agriculture.

M. Laurent Duplomb. – Depuis deux ans, avec la crise des « gilets jaunes » et la crise du coronavirus, nous assistons à des événements sans précédent depuis des décennies. Nous devrions en tirer quelques enseignements.

Tout d’abord, la crise des « gilets jaunes » a montré que le niveau des prélèvements, sous quelque forme que ce soit – impôts, taxes, cotisations... – n’est plus tenable en France. Avec près de 45 % du PIB, nous avons plus qu’atteint la limite du supportable pour le contribuable.

La crise du coronavirus prouve que le fait d’avoir cherché, pendant des années, à externaliser sur d’autres continents la production de la plupart de nos biens de première nécessité par économie ou par manque de compétitivité nous rend très vulnérables, voire nous fait courir des risques insensés.

En résumé, à force de ne pas vouloir regarder les vrais problèmes de la France que sont les coûts beaucoup trop élevés de l’assistanat social et du train de vie de l’État, nous avons été amenés à rechercher des économies par millions d’euros sur l’hôpital, par exemple, ou à créer de nouvelles taxes, comme la taxe carbone, alors que les crises que ces recherches d’économies ont engendrées vont coûter des milliards d’euros.

Comment changer de politique, après cette crise, pour traiter les vrais problèmes de la France ? Les députés allemands viennent de voter un plan de relance de plus de 1 100 milliards d’euros, grâce à l’excédent budgétaire et à une dette publique deux fois moins importante que celle de la France. Comment allez-vous financer le plan de relance français ? Il y a pourtant un réel besoin dans de nombreuses filières agricoles, telles que l’horticulture, estimé entre 600 et 800 millions d’euros.

M. Franck Montaugé. – La résilience de notre économie sera fonction des mesures de soutien que le Gouvernement a prises et de l’efficacité des plans de relance qui seront engagés. Dans la phase actuelle de la crise, les déficits se creusent et notre dette publique s’accumule. À plus long terme, le besoin d’argent sera considérable. Les experts nous disent même que la monétisation par le rachat des dettes publiques et privées limite l’inflation et que la question du remboursement de ces nouvelles dettes ne se pose pas vraiment, à court ni même à moyen terme. On a l’impression d’être entré dans une ère nouvelle, où ce qui n’était pas possible avant la pandémie est désormais le remède, sans effet négatif pour quiconque.

À défaut d’une Union européenne solidaire sur le Mécanisme européen de stabilité, la BCE a installé depuis quelques années une politique monétaire très accommodante de *quantitative easing*. Que pensez-vous de ce scénario financier où tout est permis parce que c’est nécessaire ? Est-il adapté à la situation actuelle ?

Pour la France, la pandémie a révélé deux grandes faiblesses économiques : une souveraineté nationale faible dans beaucoup de secteurs stratégiques et une décomposition extrême des chaînes de valeur, qui présente quelques avantages et beaucoup d’inconvénients. En quoi la pandémie du coronavirus va-t-elle infléchir votre politique économique et fiscale ? Envisagez-vous une réflexion sur la nature même de la croissance ? Sa dimension qualitative ne doit-elle pas être beaucoup mieux prise en compte ? Avec sa proposition de fonds européen de reconversion industrielle, Thierry Breton semble aller en ce sens.

Enfin, quelles conséquences durables anticipez-vous pour la France en matière de politique agricole et de politique agricole commune de l'Union européenne ?

M. Franck Menonville. – Nos entreprises agroalimentaires sont en ordre de bataille pour alimenter les Français, mais aussi pour valoriser les productions de nos agriculteurs, eux aussi fortement mobilisés. Vous avez annoncé la possibilité du versement d'une prime de 1 000 euros aux salariés, défiscalisée et exonérée de charges sociales. Dans l'agroalimentaire, 98 % des entreprises sont des TPE-PME. La conjoncture étant très variable selon les secteurs, un certain nombre d'entreprises ne sont pas en mesure de verser cette prime, tout en souhaitant valoriser l'action et l'engagement de leurs salariés. M. Darmanin avait annoncé la suspension du versement d'un certain nombre de charges sociales ; pourrait-on envisager, au-delà, une prise en charge de ces cotisations sociales par l'État, au mois d'avril et de mai, pour que les entreprises versent des salaires nets au niveau du salaire brut ?

Parmi les charges qui pèsent fortement sur les entreprises figure le surcoût actuel du transport et de la logistique – une augmentation de 30 %. Pour le transport des productions agricoles, pourrait-on envisager la gratuité des péages autoroutiers ?

M. Bernard Buis. – Ma question porte sur la contribution des assurances à la crise sanitaire actuelle. Je suis assuré à la MAIF et j'ai reçu l'information que, compte tenu de la diminution du nombre d'accidents de la circulation, la MAIF allait reverser 100 millions d'euros à ses sociétaires. Ne pourrait-on pas envisager que cette somme soit employée différemment pour contribuer au redressement de la Nation ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – Pour répondre à M. Duplomb, on ne fait pas de relance économique par l'augmentation des impôts. On a pu le faire dans le passé, ce qui nous a conduits à une pression fiscale vertigineuse, insupportable pour les ménages comme pour les entreprises. La relance économique sera indispensable. Je vous confirme que la France devrait connaître, en 2020, sa plus forte récession depuis 1945 – je vous ai indiqué tout à l'heure le chiffre de -2,2 % du PIB pour 2009, mais il avait même été corrigé par l'Insee à -2,9 %. Nous serons très au-delà de ces chiffres, ce qui montre combien nos perspectives sont peu encourageantes pour 2020 et vont demander la mobilisation de tous nos efforts. Le plan de relance devra donc être à la hauteur des nécessités éprouvées par un certain nombre de secteurs économiques.

En revanche, changer de politique n'est pas forcément la bonne option. L'agence Standard & Poor's vient de confirmer la note AA de la France, en estimant que les réformes économiques, budgétaires et structurelles réalisées par ce gouvernement ont amélioré la capacité de l'économie à affronter le choc temporaire actuel. C'est donc le travail très important de transformation de l'économie effectué avant la crise qui explique que notre note ne soit pas dégradée. Au lendemain de la crise, il faudra certainement réinventer notre économie, sans pour autant adopter des orientations contradictoires avec tout ce que nous avons défendu jusque-là.

Quand je dis que l'État doit venir au secours de certaines entreprises, protéger des secteurs industriels, je ne le fais pas sortir du rôle que je lui ai toujours attribué de protection de notre économie et de défense de nos intérêts stratégiques ; cela ne signifie pas pour autant que l'État va gérer, demain, toutes les entreprises commerciales de France. Ce serait aberrant et totalement contre-productif.

Il faudra donc, au lendemain de la crise, mettre en place une relance la plus efficace possible, financée essentiellement par de la croissance, soutenue par la BCE, dont la politique monétaire nous garantira des taux d'intérêt faibles, et soutenue également par ce fonds d'investissement européen que j'appelle de mes vœux, comme Thierry Breton et d'autres commissaires européens.

J'en viens aux observations de Franck Montaugé : ne donnons pas l'impression que nous redécouvrons la roue ! La crise sanitaire a mis en évidence des difficultés, notamment sur l'hôpital public. Tout le monde en a pris conscience et le Président de la République a annoncé que nous y répondrions de manière très forte après la crise. Nous constatons d'ailleurs que le modèle français a du bon, notamment dans la protection sanitaire de nos concitoyens et dans sa capacité à traiter chacun sur un pied d'égalité.

Mais la crise va aussi accélérer un certain nombre de transformations dont nous avons perçu la nécessité avant son déclenchement. J'ai été pendant trois ans le fervent défenseur de l'agriculture française au nom du principe de souveraineté alimentaire – je lui ai même consacré un livre il y a dix ans. Je n'ai pas changé d'avis sur cette question : j'ai toujours considéré qu'il fallait payer pour que notre agriculture nous garantisse une sécurité d'approvisionnement, parce que rien ne serait plus dangereux que de dépendre de l'approvisionnement étranger. Nous y perdrons notre culture, notre âme et notre sécurité alimentaire. Certains veulent réduire le budget de la PAC, parce que l'on pourrait trouver moins cher ailleurs, mais je combats ces fausses bonnes idées pour préserver l'indépendance stratégique agricole française.

Quand nous nous sommes aperçu que notre industrie automobile, qui fait aussi partie de notre culture et de nos intérêts stratégiques les plus essentiels, va basculer vers l'électrique et que notre approvisionnement en batteries provient à 90 % de la Chine et de la Corée du Sud, j'ai mis en place, il y a deux ans, avec mon homologue allemand, une filière de batteries électriques européenne. Nous ne découvrons donc pas maintenant cette idée de souveraineté économique, mais il faut accélérer sa mise en œuvre.

Enfin, j'ai déjà dit que le capitalisme était dans une impasse, parce qu'il créait trop d'inégalités. Au début de janvier 2020, j'ai dit qu'il était indispensable de traiter la question des petits salaires. En effet, depuis la crise de 2008, ceux qui avaient un bon niveau de qualification et de rémunération ont vu leur salaire augmenter de façon significative et les entreprises ont parfaitement joué le jeu. Mais quand on examine le cas de ceux qui ont un niveau de qualification plus faible, qui sont dans une situation plus précaire, on s'aperçoit que leurs salaires sont ceux qui ont le moins augmenté depuis dix ans. Aujourd'hui, nous constatons que ce sont précisément ces salariés qui sont les plus essentiels à la Nation. Cela mérite que l'on se demande comment mieux valoriser ces métiers. Une fois encore, je l'ai dit en janvier.

Cette crise sanitaire ne fait qu'accélérer la remise en question d'un certain nombre de points du modèle capitaliste et la nécessité de le transformer.

Une dernière réflexion sur le caractère durable de notre économie : démanteler les chaînes de production dans tous les sens, avec des coûts sanitaires et environnementaux excessifs n'a pas de sens. Il faut réduire ces externalités négatives, ce qui suppose de mettre en place, aux frontières de l'Union européenne, une barrière qui serait une taxe carbone, pour frapper les produits qui ne sont pas réalisés dans les mêmes conditions environnementales que celles que nous défendons sur le territoire français et européen.

Les questions posées par Franck Montaugé sont absolument stratégiques et j'y réfléchis tous les jours.

Premièrement : comment sauver notre économie ? Comment sauver ces PME-TPE, ces indépendants ? C'est la première préoccupation du Gouvernement : protéger nos entreprises face à un choc d'une violence qui ne trouve pas de comparaison depuis la crise de 1929.

Deuxièmement : comment relancer notre économie ? Je vous appelle tous à participer à cette réflexion. Je pense que le mot clé de la relance de notre économie nationale sera « investissement » : investissement dans les secteurs sinistrés, investissement dans les secteurs industriels fragilisés.

Troisièmement : comment réinventer notre économie pour qu'elle corresponde aux attentes des Français ? Nous pouvons réinventer notre économie autour d'éléments que le Président de la République avait déjà mis en avant depuis plusieurs mois, dans le cadre du pacte productif : comment garantir notre souveraineté, une production industrielle durable ? Comment rester à la pointe des technologies ? Tous les jours, depuis le début de cette crise, je me pose ces trois questions.

Ce long développement me permet de répondre à la question de M. Menonville : l'agroalimentaire est typiquement un secteur où il va falloir réinventer. Ce secteur doit retrouver des marges de manœuvre ; il a été fragilisé, mais on s'aperçoit qu'il est crucial pour notre vie quotidienne. Aujourd'hui, il n'y a pas de pénuries, mais quelques secteurs, comme la boulangerie industrielle, connaissent de fortes tensions. En ce qui concerne les exonérations de charges, nous sommes prêts, secteur par secteur, à examiner dans quel cas les reports de charges pourront se transformer en annulations.

J'en viens à la dernière question sur la MAIF : je salue la décision qui a été prise. Nous continuons à travailler avec les assureurs pour envisager comment ils pourraient davantage prendre part à la lutte contre cette crise économique.

Mme Sophie Primas, présidente. – Les questions posées par Franck Montaugé vont effectivement nous occuper pendant les mois qui viennent.

Nous passons à une dernière série de questions.

M. Daniel Laurent. – Je préside le groupe d'études Vigne et vin. La filière viticole française, avant même la crise du Covid-19, était déjà touchée par la baisse de ses exportations, en particulier vers les États-Unis. Depuis le début de la crise, la commercialisation de la récolte de 2019 a brutalement chuté. Pour les vignerons, afin de préparer la prochaine récolte dans les meilleures conditions, il faut disposer de main-d'œuvre et pouvoir la payer, alors même qu'ils n'ont plus de rentrées d'argent. Il n'est pas possible de mettre les salariés au chômage partiel en ce moment, vu le travail à accomplir.

Le report des cotisations sociales et les prêts garantis par l'État sont des mesures saluées, mais l'absence de chiffre d'affaires pour des entreprises déjà fragilisées doit conduire l'État à aller beaucoup plus loin. Cela sera-t-il le cas, et comment ?

La profession demande une prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales pour les exploitants et les salariés des exploitations n'ayant plus de rentrées d'argent, le déplafonnement et la défiscalisation des heures supplémentaires pour faire face au manque de

main-d'œuvre, le report du versement de la contribution sociale généralisée et des droits d'accise – refusé au motif que les intéressés devraient se rapprocher de l'administration : il serait nécessaire qu'une mesure globale applicable collectivement soit mise en place.

Les reports de prélèvements et le recours aux prêts garantis par l'État ne suffiront pas. Les vignerons qui ont déjà largement eu recours à l'emprunt pour financer des investissements sont confrontés au paiement d'intérêts intercalaires en cas de demande de report d'échéance. L'État doit donc prendre des dispositions permettant aux banques de renoncer au recouvrement de ces intérêts intercalaires. S'agissant de l'accès des exploitations viticoles aux prêts de trésorerie, le dispositif de Bpifrance, avec les prêts Rebond et Atout, semble exclure les entreprises agricoles ayant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 euros. Les caves coopératives pourraient ne pas y être éligibles non plus.

Nous avons tous œuvré pour protéger les agriculteurs en créant l'épargne de précaution, mise en place dans le cadre du budget de l'État. Il serait intelligent de réfléchir à défiscaliser la réintégration de cette épargne de précaution ponctuelle, qui pourrait aider les entreprises agricoles après cette crise.

Il y aussi une demande de maintien des couvertures de l'assurance crédit, qui est l'objet même de la garantie offerte par l'État, certains assureurs réduisant les encours garantis ou annulant certains contrats, contribuant ainsi au ralentissement de l'activité et à la déstabilisation des relations commerciales entre les entreprises du secteur viticole et leurs clients.

M. Joël Labbé. – Il faut sortir d'urgence de cette crise, mais il faut aussi anticiper le plan de relance en prenant en compte les autres urgences, en particulier climatique. Monsieur le ministre, envisagez-vous de faire du respect des engagements climatiques, une condition à l'octroi des aides publiques dans le plan de relance ?

Pour la souveraineté alimentaire, il faut parler des territoires, où nous avons besoin de politiques volontaristes.

Enfin, un cas particulier : dans les Côtes-d'Armor, l'usine de Plaintel fabriquait des masques depuis des décennies, 200 millions d'unités par an jusqu'en 2011, date de son rachat par Honeywell – lequel a amorcé la chute de l'usine historique, jusqu'à sa fermeture en 2018. La production ne s'est pas remise, en particulier, du fait que l'État a cessé de lui passer commande de quelque 80 millions de masques par an. Les acteurs de terrain posent aujourd'hui cette question : alors que nous manquons dramatiquement de masques de protection, ne serait-il pas possible de relancer une unité de production sur ce territoire, où les compétences sont encore présentes ?

M. Michel Magras. – Nous rencontrons à Saint-Barthélemy un problème très concret d'accès au fonds de solidarité, car la procédure oblige les entreprises à enregistrer leur demande d'aide sur le site impots.gouv.fr. Or, Saint-Barthélemy étant une collectivité à fiscalité propre, les entreprises, en particulier les TPE, n'ont pas d'espace personnel sur le site gouvernemental, ce qui les empêche d'accéder au fonds. À l'échelle de notre territoire, les conséquences sont très importantes, car ces petites entreprises comptent beaucoup dans l'économie de l'île. Monsieur le ministre, ce point de blocage vous est-il remonté ? Prévoyez-vous une procédure spécifique ? Ou bien ne pensez-vous pas que la collectivité de Saint-Barthélemy puisse instruire elle-même les demandes, soit directement soit *via* la

chambre économique multi-professionnelle ? Les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna sont dans la même situation.

Mme Cécile Cukierman. – Des petites entreprises, des artisans, des commerçants nous disent que les assurances ne jouent pas le jeu, qu’elles trouvent moyen de limiter leur soutien : comment faire pour que les assureurs jouent pleinement leur rôle ? La question se pose d’autant plus que les compagnies d’assurance vont dépenser moins dans cette période, ayant moins de sinistres à couvrir, c’est ce que démontre l’initiative de la MAIF. Ensuite, je tiens à remercier vos services, monsieur le ministre, pour la rapidité avec laquelle ils apportent des réponses à nos questions.

M. Henri Cabanel. – Vous nous dites, monsieur le ministre, que la grande distribution a joué le jeu ; certes, mais les prix augmentent, chacun le constate dans les grandes surfaces. Est-ce normal, surtout quand les Français vont devoir faire davantage d’efforts, dès lors que leurs revenus vont baisser ?

Mme Françoise Férat. – Le Gouvernement a annoncé une aide forfaitaire de 1 500 euros aux TPE, mais le décret ne mentionne pas ce chiffre explicitement. Ce montant n’est pas élevé, comparé à ce qui se passe en Belgique, avec 4 000 euros, ou en Allemagne, avec 9 000 euros, sans compter les dispositifs d’accompagnement qui s’y ajoutent. Nos TPE peuvent-elles au moins compter sur ce versement forfaitaire de 1 500 euros ?

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Monsieur le ministre, je suis heureuse de vous entendre remettre en cause le modèle capitaliste, cela nous promet de beaux débats. Vous optez pour une politique de l’offre, par l’investissement, mais bien des économistes soulignent le problème du pouvoir d’achat, en particulier pour les ménages modestes, donc l’utilité d’une politique de relance par la demande. Les pistes ne manquent pas, par exemple l’extension de la TVA à 0 % sur tous les produits de première nécessité, une conférence sociale avec les partenaires sociaux pour définir la répartition des moyens entre investissement et pouvoir d’achat, une politique forte d’incitation au *made in France*...

Nous connaissons les difficultés criantes de nos horticulteurs, mais cela n’empêche pas des enseignes comme Leader Price et Lidl de s’approvisionner massivement en fleurs aux Pays-Bas : envisagez-vous de leur faire signer une charte de bonne conduite ?

Mme Catherine Conconne. – J’ai été agréablement surprise par la réactivité du Gouvernement dans cette crise – je le dis sans détour, vous savez que je ne partage pas la ligne politique du Gouvernement, mais j’essaie toujours d’être juste. Le fonds de solidarité, en particulier, est un signal utile, positif.

Chacun sait ici que nos collectivités territoriales vivent de recettes fiscales, souvent indexées sur la consommation. C’est le cas en particulier de l’octroi de mer, qui a un impact direct sur les entrées de marchandises, ou encore de la taxe sur les carburants – certaines collectivités tirent jusqu’à 60 % de leurs recettes de ces taxes directement liées à la consommation. Maintenant que la consommation stagne ou s’arrête, imaginez le séisme budgétaire pour ces collectivités, pour les territoires, si les pertes n’étaient pas compensées : il faut y veiller. Enfin, s’il est légitime de faire dépendre l’aide publique du non versement de dividendes, il faut apprécier les effets sur les politiques d’investissement dans certains territoires : qu’en est-il ?

Mme Sylviane Noël. – Vous avez souligné, monsieur le ministre, que les aides publiques ne devaient pas nourrir des effets d’aubaine, c’est bien légitime, mais ce que nous constatons, c’est que des TPE très en difficulté se voient refuser des prêts de trésorerie par leurs banques, alors qu’elles doivent avancer des salaires. Je déplore que des banques ne jouent pas davantage le jeu, alors que Bpifrance garantit leurs avances et qu’elles ne courent guère de risque à aider ces petites entreprises.

Mme Denise Saint-Pé. – Comme dans toute période de crise, nous constatons que des personnes contournent la loi et que des entreprises aussi, celles-ci en sollicitant des aides publiques pour du chômage partiel tout en faisant télétravailler leurs salariés. Quelles mesures de contrôle prenez-vous pour éviter ces exactions ?

M. Roland Courteau. – La loi dite d’urgence sanitaire prévoit deux mesures importantes pour aider les entreprises ou les ménages à faire face à leurs dépenses d’énergie : un étalement ou un report des factures d’électricité et de gaz pour les locaux professionnels des micro-entreprises ; la prolongation de deux mois de la trêve hivernale, interdisant sur cette période la coupure de la fourniture de ces énergies en cas d’impayés. Cependant, quel sera leur impact sur la trésorerie de nos énergéticiens, dont la situation financière est d’ores et déjà très éprouvée par la chute globale du prix de l’énergie ? Disposez-vous d’éléments chiffrés à nous communiquer ? Si nécessaire, les énergéticiens feront-ils l’objet d’un soutien de la part de l’État ? Les éventuels impayés seront-ils pris en charge par lui au titre de la solidarité nationale ?

Compte tenu des conséquences humaines, sociales et économiques de la crise, l’absence de distribution de dividendes aux actionnaires est une bonne chose. Les syndicats d’Engie ont demandé que l’entreprise, dont l’État est actionnaire, ne verse pas de dividendes pour 2019, et pas seulement pour 2020 ; ils nous disent vous avoir écrit dans ce sens, monsieur le ministre : quelle est votre réponse ?

La crise actuelle, enfin, n’est-elle pas propice à ce que l’on écarte des projets qui divisent, en particulier le plan de restructuration « Hercule » ? Quelle est votre intention sur ce sujet, monsieur le ministre ?

Mme Sophie Primas, présidente. – Je vous transmets l’inquiétude de Mme Catherine Procaccia vis-à-vis des quelque mille ruptures de contrat sans mise au chômage par la société Disney : qu’en pensez-vous, monsieur le ministre ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – Un rendez-vous téléphonique imminent avec l’un de mes homologues européens m’oblige à être très succinct.

Sur les prêts pour l’agriculture, nous regarderons les dossiers avec Didier Guillaume, très précisément et au cas par cas, en particulier pour le secteur viticole.

Nous avons entendu la demande exprimée par Joël Labbé pour son territoire ; cependant, dès lors qu’il n’y a plus de machine-outil sur le site, ni même sur le marché puisque les machines de ce type ne sont plus fabriquées, il aurait été très long d’en installer, bien plus long que de reconverter des lignes de production qui tournent, comme nous l’avons fait avec des lignes de production de textile – je salue l’engagement des industriels à ce titre.

L’accès au site gouvernemental impots.gouv.fr pose effectivement un problème dans les territoires à fiscalité propre, nous allons trouver une solution avec Gérald Darmanin.

Je fais entièrement miens les appels à ce que les assureurs s'engagent davantage, nous y travaillons chaque jour – le président d'Axa, par exemple, est prêt à travailler sur un dispositif sanitaire spécifique : il faut saisir la balle au bond.

Je suis de très près, au quotidien, les prix dans la grande distribution : nous ne constatons pas de fortes augmentations des prix alimentaires ; celles que nous constatons jusqu'à aujourd'hui sont liées au prix du transport, qui se renchérit du fait que les charges ne sont pas toujours pleines ; et au fait que l'approvisionnement est plus souvent en produits français, de meilleure qualité. Si nous constatons une augmentation indue des prix, nous réagirions immédiatement.

Le fonds de solidarité verse un forfait de 1 500 euros, mais à la condition que la perte atteigne effectivement ce seuil : si la perte est moindre, il est normal que le forfait s'aligne, ou bien l'argent public serait mal employé. L'aide est bien forfaitaire, elle vise les entreprises réalisant moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires et employant moins de 10 salariés, elle se monte à 1 500 euros, qui vous sont versés automatiquement et immédiatement dès lors que votre entreprise est fermée ou bien que vous avez perdu au moins la moitié de votre chiffre d'affaires, exception faite des cas où votre perte est en-deçà de ce forfait. La comparaison avec nos voisins doit être complète : nous disposons d'une aide supplémentaire de 2 000 euros, versée au cas par cas à l'échelon régional, nous sommes prêts à l'améliorer ; il faut compter également les reports de charges. Au total, puisque nous reconduisons ces aides un deuxième mois, nous ne sommes pas loin des 15 000 euros versés sur trois mois en Allemagne.

Sur le plan de la stratégie, je vous accorde que ma priorité va effectivement à l'investissement, ce qui ne nous empêchera pas d'examiner des mesures précises visant la demande. L'horticulture connaît une situation de crise grave, c'est ce qui a motivé l'ouverture à la vente dans les magasins qui ont aussi une animalerie.

Gérald Darmanin a annoncé la suspension de l'octroi de mer sur les matériels de santé, et nous devons effectivement suivre de très près la situation spécifique outre-mer, où les territoires vont aussi souffrir du recul du tourisme. Je rappelle que nous surveillons déjà de très près l'évolution des prix agricoles.

Sur les prêts garantis par l'État, le médiateur du crédit est l'institution à saisir en cas de difficulté. Sur l'ensemble des aides publiques actuellement mobilisées, nous assurons et continuerons d'assurer un contrôle vigilant, en particulier après le versement.

Enfin, Engie a supprimé le versement de dividendes à ses actionnaires pour 2020, répondant ainsi à vos attentes.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci, monsieur le ministre, pour votre disponibilité. Nous avons devant nous de beaux débats politiques, sur le fond et dans le détail. Nous vous adresserons par écrit les questions auxquelles vous n'avez pas eu le temps de répondre complètement.

La téléconférence est close à 13 h 25.

Mardi 7 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La téléconférence est ouverte à 19 h 00.

Audition de Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire (en téléconférence)

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous avons le plaisir d’accueillir Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire, pour échanger autour de l’impact de la crise du coronavirus sur la politique de transition écologique, en général, et sur la politique énergétique, en particulier.

Le week-end dernier, la Convention citoyenne pour le climat devait se réunir pour la dernière fois. Ce rendez-vous avait pour vocation d’impulser le « *tournant vert* » du quinquennat. La gestion de l’épidémie est évidemment venue perturber ce processus.

La priorité est aujourd’hui d’assurer les services essentiels : l’énergie, l’eau, les déchets, les transports. Les soignants sont en première ligne, mais pour que les hôpitaux fonctionnent, ces services sont vitaux.

S’agissant de l’énergie, qui est au cœur des compétences de notre commission, les mesures de confinement ont un effet direct sur les acteurs de la filière : des grands énergéticiens aux petits détaillants. À terme, c’est notre capacité à atteindre les objectifs de la transition énergétique qui est en cause. L’enjeu de cette audition, c’est de connaître votre stratégie pour maintenir ce cap.

Je souhaiterais donc vous faire part de quatre interrogations.

Je voudrais commencer par évoquer nos énergéticiens, en général.

Nous le savons, cette crise les soumet à rude épreuve.

D’une part, ils doivent poursuivre leurs activités de production, de fourniture ou de transport d’énergie, indispensables à la vie de la nation, en recourant à leurs plans de continuité d’activité.

Quel est votre avis sur la mise en œuvre de ces plans ? Nos énergéticiens disposent-ils des équipements de protection sanitaire en quantité suffisante pour leurs salariés ? Pouvez-vous nous rassurer sur la capacité à garantir la fourniture d’énergie ?

D’autre part, nos énergéticiens sont confrontés à une chute massive et globale du prix de l’énergie, pour partie imputable à la baisse de la demande nationale et mondiale. Ainsi, par rapport à l’an passé, le cours du pétrole est en baisse de 60 % et celui du gaz de 40 %.

Ces prix très faibles érodent la rentabilité et la profitabilité des énergéticiens, et donc à terme leur capacité d’investissement.

Dans ce contexte, les opérateurs réduisent leurs investissements : Total Direct Énergie a annoncé réduire ceux-ci de 3 milliards d'euros et un plan d'économies de 800 millions d'euros ; quant à EDF, le groupe juge nécessaire une remise à plat des opérations de maintenance des centrales nucléaires existantes.

Quel est votre avis sur cette succession d'annonces ? Pouvez-vous nous rassurer sur la santé financière de nos énergéticiens ? Anticipez-vous une réduction ou un retard de leurs programmes d'investissement ?

Enfin, nos énergéticiens sont également confrontés aux conséquences des ordonnances issues de la loi d'urgence sanitaire, qui prévoient un report des factures d'électricité ou de gaz ainsi qu'un allongement de la trêve hivernale, interdisant les coupures de ces énergies en cas d'impayés.

Quel est l'impact de ces mesures sur la trésorerie des fournisseurs d'énergie ?

La deuxième interrogation porte sur EDF, en particulier.

Avant la crise, nous avons devant nous : la finalisation du projet « *Hercule* » mi-2020, l'élaboration d'un programme de travail sur le renouvellement du parc nucléaire mi-2021, la fermeture des quatorze réacteurs nucléaires – dont ceux de Fessenheim de février à juin 2020 – pour réduire à 50 % la part de la production d'énergie nucléaire d'ici à 2035.

Ces échéances sont-elles maintenues ? Le contenu même de ces projets ou orientations va-t-il devoir évoluer, sous l'effet de la crise du coronavirus ?

Dans le même ordre d'idées, qu'en est-il de la réforme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), pour lequel votre ministère a engagé une consultation au début de l'année ?

Certains fournisseurs alternatifs ont demandé l'activation de la « *clause de force majeure* », ce qui leur permettrait de cesser de s'approvisionner par ce mécanisme, au prix de 42 euros le mégawattheure (MWh), pour le faire directement sur le marché, au prix de 21 euros.

Dans sa délibération du 26 mars dernier, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a exclu une activation globale de cette clause, tout en envisageant son invocation à titre exceptionnel. Un recours a été introduit par les fournisseurs alternatifs à l'encontre de cette délibération.

Quel est votre avis sur les demandes des fournisseurs alternatifs ? Le projet de réforme l'Arenh va-t-il devoir être révisé, dans son contenu ou son calendrier, pour prendre en compte la crise du coronavirus ? Dans l'intervalle, doit-on s'attendre à une modification du plafonnement ou du prix de l'Arenh ?

Troisièmement, je voudrais connaître votre sentiment sur les conséquences de la crise sur la transition énergétique ?

Nous vous avons auditionnée, à la mi-février, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) : où en est la publication de ces documents et vont-ils devoir être revus à l'aune de la crise du coronavirus ?

De son côté, la Convention citoyenne sur le climat a annoncé la suspension de ses travaux en présentiel, qui devaient se clore en juin prochain.

Quand pourront-ils aboutir ? Est-il encore matériellement possible que les conclusions de cette convention, notamment pour ce qui concerne la « *fiscalité carbone* », soient intégrées à la PPE ou à la prochaine loi de finances ? *Quid* du référendum à choix multiples évoqué par le Président de la République ?

En conclusion, j'aimerais connaître votre opinion sur le rôle que pourrait jouer la transition énergétique en tant que levier de sortie de crise.

Dans une tribune publiée le 14 mars dernier, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a appelé les gouvernements à « *mettre l'énergie propre au cœur des plans de relance pour contrer le coronavirus* ».

Comment comptez-vous utiliser la transition énergétique comme un levier pour sortir de la crise économique ?

Je ne résiste pas enfin à vous poser deux questions relatives aux transports, qui sont dans tous les esprits : qu'allez-vous faire pour Air France, qui assure vingt vols par jour contre deux mille habituellement ? Quel est l'impact de la crise sur la SNCF, qui fait circuler quarante TGV par jour contre sept cents habituellement ?

Je vous propose de répondre dès maintenant à ces questions, puis à celles que vous poseront les sénateurs « *pilotes* » sur l'énergie – MM. Daniel Gremillet, Roland Courteau et Daniel Dubois – et le logement – Mmes Dominique Estrosi Sassonne et Annie Guillemot – ainsi que les autres commissaires.

Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire. – Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, je vous remercie de cette invitation. Je pense qu'il est utile et important de répondre à vos interrogations et d'entendre vos retours du terrain, toujours très précieux.

Nous vivons une période totalement inédite ; à la crise sanitaire s'ajoute une crise économique sans précédent et sans perspective connue – à ce stade – de retour à la normale. Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage aux salariés qui continuent à être sur le terrain tous les jours : si nous avons de l'eau, de l'électricité, du gaz, si les ordures ménagères sont collectées, si les supermarchés et hôpitaux sont approvisionnés, c'est parce que des gens sont au travail dans ces secteurs. Mon rôle, et celui de mes secrétaires d'État, est de veiller à la continuité de ces activités essentielles et de protéger cette « *deuxième ligne* ».

Maintenir la vie économique du pays, c'est en particulier veiller à l'interdépendance de nos activités, dont on ne s'aperçoit pas en temps normal. Par exemple, nous avons besoin de la collecte des déchets verts pour la méthanisation des boues dans les stations d'épuration ; nous avons besoin des cimenteries pour incinérer les farines animales issues des opérations d'équarrissage ; nous avons besoin des centres de tri pour que l'industrie agroalimentaire dispose d'emballages pour ses produits et que les chaînes d'approvisionnement ne soient pas rompues. Cette interdépendance concerne les donneurs d'ordres, comme les sous-traitants, dont la pleine coopération sera cruciale pour le redémarrage de l'économie.

Maintenir la vie économique du pays, c'est aussi préserver le dialogue avec les territoires. Depuis le début de la crise, j'ai pris soin d'associer à l'ensemble de nos réflexions les collectivités territoriales et leurs associations, tant leur rôle est central – vous le savez – dans la mobilité, la distribution d'énergie ou le service public de l'eau et des déchets.

Je souhaiterais vous présenter quelques éléments sur la situation des principaux secteurs dont j'ai la charge.

Nous avons volontairement réduit l'offre de transport de voyageurs longue distance. Le trafic de la SNCF est effectivement très bas : seuls 6 % des TGV circulent, 8 % des Intercités, 15 % des TER et 26 % des Transilien. Les offres de transport urbain ont aussi beaucoup baissé : la RATP fait rouler 30 % des bus, 40 % des tramways et 30 % des métros. En région, l'offre de transport varie de 10 % à 30 % en moyenne.

Le trafic aérien – la présidente l'a évoqué – a baissé de 95 % en France et on anticipe une baisse de 50 % sur l'année, ces chiffres devant être actualisés en fonction des conditions de sortie de crise. L'impact est très important sur les entreprises du secteur, y compris les plus grandes. Nous sommes très attentifs au soutien accordé à l'ensemble de ces entreprises, la situation d'Air France, dont l'État est actionnaire, nécessitant une vigilance particulière. Il est trop tôt pour préjuger des réponses qui pourront être apportées mais Air France bénéficie déjà des dispositions générales, qu'il s'agisse de l'activité partielle – à laquelle l'entreprise recourt largement – ou des garanties de prêt. Nous travaillons sur ces leviers avec le ministre de l'économie et des finances.

S'agissant de la SNCF, sa trajectoire économique avait déjà été très secouée par les grèves de fin 2019-début 2020. Compte tenu du niveau d'activité actuel du transport de voyageurs, il faudra redéfinir avec ses dirigeants une nouvelle trajectoire. Il est trop tôt pour redéfinir ces perspectives mais cela fait partie des travaux à mener en sortie de crise.

Le fret ferroviaire se maintient à un bon niveau, en comparaison avec d'autres secteurs, de l'ordre de 60 % de son activité habituelle. L'activité du transport routier de marchandise demeure très soutenue ; les entreprises de la logistique relèvent un impact modéré sur le transport intra-européen malgré des ralentissements à certains passages de frontières. Le secteur a dû réorganiser toutes les chaînes d'approvisionnement et il faut rendre hommage aux salariés.

On observe une baisse de la production des déchets non dangereux, toutes activités confondues. Le tonnage des déchets d'activité économique a baissé de 50 %, ce qui donne une indication de la situation économique du secteur industriel en particulier... Les collectes d'ordures ménagères se poursuivent sans difficulté majeure, même si le taux d'absentéisme a doublé. La majorité des déchetteries sont fermées, seules quelques collectivités territoriales les ayant maintenues ouvertes pour les artisans ou leurs services techniques, afin d'éviter les dépôts sauvages. En outre, 40 % des centres de tri d'emballages sont fermés, la situation s'améliorant dans certaines régions grâce à l'action des préfets.

Les opérateurs de l'eau et de l'assainissement fonctionnent normalement dans le cadre de leurs « *plans de continuité d'activité* ».

Pour ce qui concerne le secteur de l'énergie, qui intéresse tout particulièrement votre commission, j'échange en permanence avec tous les acteurs du secteur : le nucléaire, le

gaz, les énergies renouvelables, la chaleur, les réseaux d'électricité et, prochainement, le secteur pétrolier.

Le premier constat est que l'approvisionnement et la distribution d'énergie se poursuivent sans difficulté majeure – je dirais même, de façon satisfaisante. Tous les opérateurs disposent de « *plans de continuité d'activité* » pour satisfaire les besoins indispensables. Ces plans ont été instantanément activés. Cela démontre le grand professionnalisme de tous nos opérateurs. Dans le secteur de l'énergie, comme dans les autres secteurs essentiels, ces plans, conçus au moment des épisodes de pandémie grippale, ont permis d'adapter les conditions de travail et d'assurer la continuité de l'activité.

La consommation globale d'électricité a diminué d'environ 15 %, avec des disparités selon les secteurs : – 25 % dans l'industrie, – 75 % dans le transport ferroviaire. On constate une légère hausse dans le résidentiel ; on peut en conclure que les dispositifs de chauffage fonctionnent même quand les gens ne sont pas chez eux...

Le secteur pétrolier s'adapte à la baisse significative de la demande de tous les produits, sauf le fioul domestique. La sécurité d'approvisionnement est bien garantie et les stocks sont à un haut niveau. La demande de carburants reste très faible et a diminué de près de 80 % sur certains produits. Compte tenu de la faible affluence dans les stations-service, certains opérateurs ont réduit les heures d'ouverture. Nous nous assurons en permanence qu'un nombre suffisant de stations sont ouvertes pour l'approvisionnement des transporteurs routiers.

Le secteur gazier fonctionne toujours bien et la continuité de l'activité, à court et moyen termes, est assurée. Les approvisionnements se poursuivent et le remplissage des stockages a commencé, ce qui permettra d'avoir une bonne disponibilité pour l'hiver prochain.

Une composante essentielle de la sécurité d'approvisionnement en électricité repose sur le bon fonctionnement du parc nucléaire. À court terme, EDF a pris les mesures nécessaires pour maintenir la capacité d'exploitation des centrales et le niveau de disponibilité de son parc est satisfaisant et sécurisé au regard de la demande. À moyen terme, l'enjeu important est de minimiser les perturbations sur le programme industriel des arrêts pour rechargement ou maintenance des centrales, afin d'assurer une bonne disponibilité, en particulier pour l'hiver prochain. Nous travaillons très étroitement avec EDF, en lien avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), aux adaptations qui peuvent être apportées au programme d'arrêt de tranches. Enfin, nous suivons avec beaucoup d'attention l'approvisionnement, l'évacuation ou l'entreposage des combustibles nucléaires, en lien étroit avec Orano et Framatome.

S'agissant des énergies renouvelables, la difficulté la plus immédiate est liée à l'arrêt des chantiers. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour que ces projets ne soient pas pénalisés, en accordant des délais supplémentaires par rapport à ce qui était prévu dans les contrats d'achat, sans pénalité de retard. Certains exploitants d'installations de biogaz rencontrent aussi des difficultés d'approvisionnement de leurs méthaniseurs : nous étudions avec eux la possibilité de suspendre temporairement les contrats d'achat pour ne pas les pénaliser.

L'approvisionnement en chaleur et en froid est assuré, aussi bien celui des établissements de santé, des établissements d'hébergement pour les personnes âgées

dépendantes (Ehpad) ou des chaufferies des réseaux de chaleur et des autres bâtiments. Les approvisionnements en combustible pour le chauffage collectif et individuel sont également garantis.

Au-delà de ces enjeux de court et de moyen termes, la crise provoque des perturbations majeures sur les marchés de l'énergie dont nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences. Le prix du pétrole – la présidente l'a indiqué – a chuté depuis le début de l'année de plus de 75 %, le baril de pétrole étant passé sous la barre des 30 dollars le 16 mars et des 15 dollars les 31 mars et 1^{er} avril. Les prix des carburants suivent cette évolution : entre la fin janvier et la fin mars, le prix moyen au litre de l'essence et du gazole a baissé de 20 centimes. Le prix du gaz naturel a baissé de 20 % sur les marchés *spot* et les marchés à terme pour les livraisons en 2020, les baisses étant comprises entre 5 % et 15 % pour les livraisons plus lointaines en 2021, 2022 et 2023.

Les prix sur les marchés *spot* de l'électricité se sont effondrés, à 20 euros le MWh contre 34 euros à la même période l'an dernier. Sur les marchés à terme, le prix est passé sous la barre des 30 euros, même s'il remonte.

Quelles sont les conséquences de tous ces bouleversements ? Il est encore trop tôt pour en tirer les conséquences et réfléchir à des mécanismes correctifs. On anticipe évidemment une baisse de revenus pour les fournisseurs d'énergie, qui aura sans doute un impact sur leurs investissements. Nous sommes également attentifs à la situation des opérateurs. C'est pourquoi une des ordonnances prévoit d'ouvrir le bénéfice de l'activité partielle aux agents sous le statut des industries électriques et gazières (IEG). Cela permettra à nos grandes entreprises, comme Engie ou EDF, de recourir à cette activité partielle, qui est importante pour éviter un impact trop fort sur leur situation économique.

Ces bouleversements ont également une incidence sur la compétitivité des projets d'énergie renouvelable (EnR), compte tenu de la baisse relative du prix des énergies fossiles. Ce contexte a forcément une répercussion sur les budgets publics, avec à la fois une baisse du produit des droits d'accise sur les produits énergétiques et un renchérissement des dépenses de soutien aux EnR.

Pour autant, nous maintenons le cap de notre PPE et de notre SNBC : la crise sanitaire n'efface pas la crise climatique et écologique. La poursuite de la décarbonation et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est indispensable. Il faudra regarder, dans les prochains mois, comment réajuster les dispositifs, aux plans national et européen. Un conseil informel de l'énergie est prévu, courant avril ; avec l'ensemble des États membres, nous aurons l'occasion de partager les difficultés liées à cette très grande volatilité des prix de l'énergie et du carbone. Le prix du carbone est passé de 25 à 15 euros par tonne ces dernières semaines.

Je regrette que la baisse des prix de l'électricité ait conduit certains fournisseurs à vouloir remettre en cause les volumes d'Arenh qu'ils avaient achetés l'an passé. Ce sont les mêmes fournisseurs qui demandaient à l'époque une augmentation de 50 % de ceux-ci ! Dans le contexte de la crise, il est important de ne pas essayer de tirer profit de la situation en se dédouanant des engagements passés.

Le confinement a un effet important sur le secteur de la construction, dont l'activité a été réduite de 90 %, avec une forte répercussion sur la rénovation énergétique. C'est pourquoi nous avons adopté plusieurs mesures, telle que la prolongation jusqu'à la fin

de l'année du dispositif « *coup de pouce* » pour les travaux d'isolation et de changement de chaudières, et créé un dispositif « *coup de pouce* » pour le changement de chaudières au fioul des copropriétés dans le cadre d'une rénovation performante. Plus généralement, nous veillons à ce que la filière BTP puisse poursuivre son activité tout en assurant la sécurité de ses salariés. Un guide a été élaboré à cette fin avec les fédérations pour pouvoir relancer en particulier les chantiers urgents ou prioritaires.

La loi d'urgence accorde une attention toute particulière aux ménages modestes et aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire. La trêve hivernale a été prolongée de deux mois, et avec elle l'interdiction des coupures pour tous les consommateurs et des limitations de puissance pour les bénéficiaires du chèque énergie. Avec La Poste, nous avons maintenu la campagne de distribution du chèque énergie, qui a démarré la semaine dernière et se poursuivra jusqu'au mois de mai. Coupures et baisses de puissance sont également interdites pour les entreprises éligibles au fonds de solidarité ; le paiement de leurs factures peut être suspendu et étalé sur une période au-moins égale à six mois suivant la fin de l'état d'urgence.

Dans ce contexte, la CRE a instauré des mesures pour accompagner les fournisseurs d'énergie les plus vulnérables, en leur accordant des délais de paiement et des souplesses de trésorerie dans le paiement des tarifs d'utilisation des réseaux et de la fourniture d'électricité nucléaire auprès d'EDF.

Ces différentes mesures reflètent bien l'esprit de solidarité, d'entraide et de responsabilité qui, dans cette épreuve, anime mon ministère et l'ensemble des acteurs de la transition écologique et solidaire.

M. Daniel Gremillet. – Comme notre présidente, je suis inquiet des conséquences que pourrait avoir la crise du coronavirus sur les objectifs de la transition énergétique : nous ne devons surtout pas abaisser le niveau d'ambition adopté à l'occasion de la loi « *Énergie-Climat* ».

C'est pourquoi je souhaiterais vous poser deux questions sur ce sujet.

Tout d'abord, je voudrais savoir si l'application de cette loi va être retardée par ce contexte de crise.

En effet, la loi « *Énergie-Climat* » prévoit la publication de plusieurs ordonnances : en mai sur l'accompagnement des fermetures de centrales à charbon et la réforme de la CRE, et en novembre sur l'entrée en vigueur du « *Paquet d'hiver* » européen, l'hydrogène ou l'harmonisation du code de l'énergie avec le code de la construction et de l'habitation.

Or l'article 14 de la loi d'urgence sanitaire prolonge de quatre mois la durée de l'ensemble des habilitations à légiférer par ordonnance.

Aussi, pour ce qui concerne les ordonnances que je viens de citer, le Gouvernement entend-il maintenir le calendrier de publication initial ou faire usage de ce report ?

Au-delà des ordonnances, l'édiction des mesures réglementaires attendues, à commencer par la prise en compte du critère du « *bilan carbone* » dans les futurs appels d'offres, prendra-t-elle également du retard ?

Par ailleurs, je souhaiterais appeler votre attention sur les effets de la crise du coronavirus sur les énergies renouvelables.

Tout d'abord, les professionnels sont inquiets de l'impact que pourrait avoir cette crise sur les projets existants, plaidant pour la prorogation des autorisations ou décisions – au titre du code de l'urbanisme, du code de l'environnement ou du code de l'énergie – qui arrivent à échéance.

L'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus est-elle susceptible de bénéficier à ces projets, le code de l'énergie n'étant pas explicitement énuméré dans les visas de cette ordonnance, au contraire des codes de l'urbanisme et de l'environnement ? Si oui, pour quelles autorisations ou décisions ?

Pour ce qui concerne les dispositifs de soutien financier à ces projets – les tarifs d'achat et compléments de rémunération seront-ils aménagés, à l'instar du gel dont bénéficient les panneaux solaires de moins de 100 kilowatts depuis un arrêté du 30 mars dernier ?

Plus encore, les professionnels sont également attentifs à l'impact de la crise du coronavirus sur les projets à venir, invitant le Gouvernement à modifier le cas échéant les calendriers des futurs appels d'offres

Confirmez-vous les reports évoqués devant certains professionnels, le 1^{er} avril, en matière de solaire, d'éolien terrestre, d'autoconsommation et de petite hydroélectricité ?

Si oui, je constate que certains appels d'offres ne seront que peu décalés dans le temps – au 30 mai pour la petite hydroélectricité, au 3 juin pour une partie du solaire, au 18 juillet pour l'autoconsommation.

Pourquoi n'accorder qu'un mois de report à ces professionnels pour soumettre leurs candidatures quand quatre mois supplémentaires sont prévus pour permettre au Gouvernement de prendre des ordonnances ?

M. Roland Courteau. – Les énergies renouvelables ayant été évoquées par mon collègue, je souhaiterais aborder l'autre pilier de la transition énergétique : la rénovation énergétique.

Les chantiers conduits par les professionnels de la rénovation énergétique sont à l'arrêt, le « *Guide de préconisations de sécurité sanitaire* », publié le 2 avril dernier, n'ayant pas levé toutes les ambiguïtés quant aux consignes sanitaires devant être suivies par les professionnels.

De plus, la profession est confrontée à une pénurie de main d'œuvre, aux doutes des maîtres d'ouvrages ou encore à des difficultés liées à l'approvisionnement et à l'acheminement des matériaux ou équipements.

Le président du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) estime ainsi que 90 % de ces chantiers sont en suspens.

Dans ce contexte, votre ministère a publié deux arrêtés, le 25 mars dernier, prorogeant d'un an le « *coup de pouce isolation* » et le « *coup de pouce chauffage* »,

prévoyant une bonification *via* le « *coup de pouce chauffage fioul* » et assouplissant le dépôt de demandes des certificats d'économies d'énergie (C2E).

Si ces évolutions sont utiles, il est cependant regrettable, d'une part, que la prorogation ne soit que d'un an, ce qui n'offre pas beaucoup de visibilité aux professionnels, d'autre part, que la prise en charge de l'isolation des planchers soit réduite, ce qui augmente le reste à charge pour les ménages.

Entendez-vous corriger les arrêtés sur ces points ?

Par ailleurs, si les entreprises peuvent bénéficier du report ou de l'étalement de leurs factures d'énergie pour les locaux professionnels, en application de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité, aucun dispositif n'est prévu pour les particuliers.

Alors que les Français sont confinés chez eux, et auront donc des dépenses d'énergie supplémentaires – leur domicile étant parfois devenu leur local professionnel ! –, il serait paradoxal de ne pas mieux répondre aux situations de précarité énergétique, qui s'aggravent en cette période de crise.

Sur ce sujet, j'observe que le secteur privé est en avance sur l'État puisque EDF a annoncé un plan d'aide au paiement des factures d'énergie pour ses propres salariés ; sa fondation a même institué un fonds de solidarité, de 2 millions d'euros, pour les personnels soignants et les plus démunis.

Cette initiative isolée est remarquable, mais insuffisante.

Pourquoi ne pas revaloriser, pour la durée du confinement, le chèque énergie, dont le montant de 277 euros au maximum est bien trop faible pour permettre la prise en charge des dépenses de rénovation énergétique auxquelles il donne droit ?

Cela pourrait se faire par un décret, sans recourir à une ordonnance.

À l'occasion de la dernière loi de finances, le Sénat avait d'ailleurs adopté, sans que cela soit conservé *in fine* par le Gouvernement, une revalorisation de 75 millions d'euros de ce chèque – j'avais pour ma part proposé plus encore !

La sortie de crise doit être conçue avec une ambition sociale et climatique. Faute de quoi, les effets de cette crise risquent d'être interminables.

M. Daniel Dubois. – L'essentiel ayant été dit par mes collègues sur la transition énergétique, des énergies renouvelables à la rénovation énergétique, je voudrais concentrer mon intervention sur la crise pétrolière que nous traversons.

Depuis la mise en œuvre du confinement, la consommation d'essence et de gazole est inférieure de respectivement 70 % et 85 % à la normale en France, les transports n'étant plus utilisés qu'à des fins professionnelles.

Ce contexte a plusieurs conséquences tout à fait fâcheuses.

Premièrement, si de grands énergéticiens, comme Total, sont affectés par cette crise, c'est également le cas des PME intervenant dans le raffinage, la livraison ou la distribution de carburants.

Les deux mille stations-service du réseau routier secondaire ferment les unes après les autres, tandis qu'une raffinerie a été mise à l'arrêt.

Ces entreprises ne sont pas forcément éligibles au fonds de solidarité, qui vise les microentreprises de moins de 10 salariés, ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou perdu 50 % de leur chiffre d'affaires, selon le décret du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité.

Par ailleurs, ces entreprises sont très exposées au crédit-client, c'est-à-dire aux délais de paiement accordés aux consommateurs.

Des faillites sont à craindre dans ce secteur ; qui joue pourtant un rôle d'approvisionnement essentiel, en particulier en zone rurale.

Ces entreprises seront-elles accompagnées au sortir de la crise ? Ne peut-on pas leur ouvrir l'accès au fonds de solidarité en modifiant le décret précité ?

Deuxièmement, la crise pétrolière a aussi un impact sur la production de biocarburants.

Leur vente des biocarburants a chuté parallèlement à celle du gazole et de l'essence, auxquels ils sont le plus souvent incorporés. La filière souffre également de difficultés d'approvisionnement et de livraison en matière premières agricoles.

C'est fort dommage, dans la mesure où notre commission, mais aussi l'Assemblée nationale et votre ministère, plaidons tous pour soutenir ces filières, utiles à notre transition et notre indépendance énergétiques.

Surtout, la filière bioéthanol est en capacité de produire du gel hydroalcoolique et la filière biogazole du gel glycérique. Ne peut-on encourager davantage cette production temporaire ?

Enfin, la crise pétrolière a des implications financières pour les pouvoirs publics en raison de la baisse du produit de la taxe intérieure consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dont les recettes, de 33,6 milliards d'euros en 2020, bénéficient à l'État à hauteur de 43,2 % et aux collectivités territoriales à hauteur de 33,3 %.

Plus largement, la crise du coronavirus, qui pèse sur l'ensemble de la demande et des prix de l'énergie, réduira les recettes liées à toute la « *fiscalité énergétique* », évaluées à 47 Mds d'euros par la Cour des comptes.

Disposez-vous d'éléments chiffrés sur les pertes de recettes fiscales à prévoir, pour l'État et les collectivités territoriales ?

Ne se dirige-t-on pas vers une fragilisation du principal outil de financement des EnR – le compte d'affectation spéciale « *Transition énergétique* » –, encore actif cette année et quasi intégralement financé par une fraction de TICPE, de 6,3 milliards d'euros ?

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Le secteur du BTP est quasiment au « *point mort* », avec une chute de son activité de plus de 85 %. Son redémarrage prendra beaucoup de temps et se fera chantier par chantier et non pas de manière globale. Vous avez fait référence au guide de bonnes pratiques, qui a enfin été publié. Il semblerait que ce guide ne fasse pas l'objet d'un véritable consensus parmi les différentes filières du secteur. De toute façon, il ne peut pas à lui seul régler tous les problèmes.

Vous avez évoqué les mesures prises en faveur des chantiers de rénovation énergétique, eux aussi à l'arrêt. S'agissant des C2E, des délais ont été accordés pour le dépôt des demandes. Envisagez-vous d'aller plus loin pour les nouvelles demandes, avec des financements à la clé à travers les appels à manifestation d'intérêt ? Le dispositif C2E sera un élément essentiel du plan de relance économique et énergétique d'après-crise, pour que la France atteigne ses objectifs en matière climatique.

Le ministre Bruno Le Maire nous a indiqué hier que la clé de la reprise et de la relance serait l'investissement. Ne faudra-t-il pas donner un gros coup de pouce à la rénovation énergétique des bâtiments, tant à travers les programmes institutionnels que pour les travaux des particuliers ? Ne faudra-t-il pas renforcer les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), dont le budget n'est pas à la hauteur ?

Enfin, vous avez mentionné les chèques énergie. Ne craignez-vous pas des retards dans la distribution des chèques, ce qui poserait problème à un certain nombre de foyers modestes dont la consommation d'énergie, en cette période de confinement, s'est accrue et qui sont confrontés à une perte de pouvoir d'achat ?

Mme Annie Guillemot. – La trêve hivernale est reportée à fin mai, mais combien de foyers et de personnes sont concernés, et pour quel coût ? Cet aspect est-il pris en compte dans la réflexion sur les scénarios de déconfinement ?

Les agents immobiliers et les bailleurs sociaux s'interrogent sur la continuité de service des gestionnaires des réseaux d'énergie. Avec la crise sanitaire, ces gestionnaires, notamment Enedis, n'assurent plus qu'une astreinte pour les urgences de sécurité. Or il est essentiel, pour toute la chaîne du logement, de retrouver de la fluidité ; ainsi, les raccordements doivent être effectués pour assurer les emménagements qui étaient déjà en cours. Que pensez-vous de la reprise de ce service public ?

Mme Elisabeth Borne, ministre. – Monsieur le Sénateur Daniel Gremillet, la volonté du Gouvernement est bien de mettre en œuvre la loi « Énergie-climat ». Comme vous l'avez indiqué, la loi d'urgence donne un délai supplémentaire de quatre mois pour prendre les ordonnances prévues. Nous allons être amenés à décaler de quelques mois le volet relatif à l'hydrogène, tout en s'efforçant de limiter ce décalage. Nous sommes très attentifs aux dispositions attendues pour accompagner les fermetures des centrales à charbon ; ces textes seront publiés avant l'été.

Plus généralement, notre philosophie, c'est de s'efforcer de sortir un texte lorsqu'il accompagne une transition, comme pour les centrales à charbon. En revanche, lorsqu'un texte vient bouleverser les pratiques d'un secteur, comme certaines mesures d'application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, nous pourrions repousser les délais.

J'ai rencontré les acteurs des énergies renouvelables, dont vous relayez l'inquiétude. Je leur ai confirmé que les textes pris permettent de prolonger la validité des autorisations de travaux et que des délais supplémentaires pourront être accordés pour les raccordements par rapport à ce qui était prévu dans leur contrats d'achat. Nous pourrions continuer à ajuster les appels d'offres en fonction de nos échanges avec le secteur. Certains acteurs – dont les dossiers étaient prêts – ne souhaitent pas trop différer les appels d'offres, tandis que d'autres réclament au contraire du temps pour se préparer... Sur cette base-là, nous avons publié un calendrier recalé et pourrions éventuellement envisager de fractionner les appels d'offres. En tous cas, nous ferons preuve de beaucoup de souplesse pour ne pas pénaliser les porteurs de projet déjà prêts, et accorder des délais supplémentaires aux autres.

Comme l'ont rappelé M. le Sénateur Roland Courteau et Mme le Sénateur Dominique Estrosi Sassone, plus de 85 % des chantiers sont arrêtés dans le BTP. Je ne sais pas si certaines filières ont des questions sur le guide. C'est l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) qui a élaboré toutes ces règles, en lien avec les fédérations professionnelles et en concertation avec les organisations syndicales. Je crois que nous avons aujourd'hui une base solide pour permettre aux chantiers de redémarrer. Par une circulaire aux préfets, j'ai demandé à ce que des chantiers particulièrement urgents soient repris, notamment pour rétablir des infrastructures – je pense à un éboulement sur la ligne du TGV Est, certaines lignes en Île-de-France, une route nationale dans les Pyrénées orientales... Des lignes électriques ont été endommagées à la suite d'intempéries, des centres de stockage de déchets doivent être réaménagés. La priorité est aux chantiers nécessaires à la continuité de l'activité mais les autres chantiers pourront ensuite redémarrer sur la base de ce guide des bonnes pratiques.

Nous avons publié un arrêté prolongeant les dispositifs C2E et en créant de nouveaux, pour les copropriétés et dans le tertiaire. Les ajustements apportés sur les planchers bas visaient à corriger des surcompensations, qui allaient donc au-delà du coût des travaux. Par ailleurs, des cas de fraude étaient signalés sur le « coup de pouce à un euro »... Nous avons souhaité ajuster les dispositifs – pour s'assurer qu'ils couvrent de manière équitable les travaux en question – et préciser les modalités de contrôle. Loin d'arrêter l'incitation, nous corrigeons le surdimensionnement du calibrage.

Nous sommes très attentifs à la facture énergétique des ménages précaires. J'ai demandé à l'ensemble des fournisseurs d'électricité et de gaz leur appréciation sur les consommations d'énergie. On constate que la consommation de gaz n'a quasiment pas augmenté et que la consommation électrique n'a augmenté que de quelques pourcents. Les factures ne vont donc pas augmenter significativement – mais cela signifie aussi qu'en temps normal, le chauffage fonctionne y compris lorsque les habitants ne sont pas à leur domicile. Preuve qu'il existe des leviers de réduction de ces consommations.

J'ai échangé avec le président de La Poste, dont les équipes sont très mobilisées. Nous avons choisi d'étaler l'envoi des chèques énergie pour garantir un bon acheminement et avons la certitude que les chèques arrivent bien à leur destinataire.

Monsieur le Sénateur Daniel Dubois, je suis évidemment très attentive à la situation des distributeurs de carburants, qui maillent notre territoire. Ils ont accès aux dispositifs de soutien de droit commun : les prêts garantis par l'État et le report de charges fiscales et sociales. Nous pouvons envisager, au cas par cas, des facilités de paiement des taxes énergétiques. Les plus petites entreprises peuvent aussi être accompagnées par le fonds de solidarité, si elles répondent aux critères applicables à tous les secteurs : chiffre d'affaires

inférieur à un million d'euros, activité à l'arrêt – ce qui n'est pas le cas pour les stations-service – ou perte du chiffre d'affaires de plus de 50 %...

La capacité d'incorporation du bioéthanol est effectivement restreinte par la diminution de la consommation de carburants. Nous sommes en train d'examiner les mesures que nous pouvons prendre pour limiter les importations en provenance notamment des États-Unis et du Brésil, afin de protéger nos producteurs nationaux. Nous mettons également en relation les producteurs de bioéthanol avec les fabricants de gel hydroalcoolique, dont la production a très fortement augmenté ces dernières semaines

L'impact de la crise sur les recettes de TICPE est très important, pour l'État comme pour les collectivités territoriales. Une fraction de TICPE alimente le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique ». Nous ne faisons pas de pronostics sur l'impact global des baisses de recettes – il faut aussi tenir compte de la TVA, du report des charges fiscales et sociales... Il faudra un ajustement en loi de finances pour prendre en compte ces difficultés, étant entendu que les dispositifs de soutien aux EnR, financés par le compte d'affectation spéciale, devront bien sûr se maintenir.

Madame la Sénatrice Annick Guillemot, je n'ai pas de chiffres précis sur les personnes concernées par des expulsions – cela dépend davantage du ministère en charge de la ville et du logement.

J'ai fait le point avec Enedis sur leur plan de continuité d'activité ; ils réalisent peu de travaux en dehors des urgences, mais sont bien sensibilisés à la nécessité de procéder aux raccordements pour les particuliers et pour les chantiers de BTP. Je pense que la situation devrait donc s'améliorer sur ce point, et nous continuerons à la suivre avec Enedis.

M. Daniel Laurent. – Les collectivités territoriales maîtres d'ouvrage des travaux financés par le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) sont très favorables à un allongement des délais dont elles disposent habituellement pour transmettre leurs prévisions de travaux, leurs attestations de commencement de travaux ou leurs demandes de solde. Elles souhaiteraient être entendues.

Les premières mesures de soutien à la filière de la chaleur renouvelable ont été bien accueillies. Toutefois, 70 % des chantiers forestiers et des scieries sont à l'arrêt. La pénurie du bois, qui se profile en raison du décalage des ventes, risque d'entraîner une hausse des prix de la biomasse l'hiver prochain, alors que les prix du gaz devraient fortement diminuer. Cela pourrait freiner le développement des réseaux de chaleur renouvelable. Les porteurs de projet, pour l'essentiel des acteurs publics locaux, souhaitent par conséquent vous alerter sur ce risque et vous demander des mesures de soutien supplémentaires, compte tenu de la nécessité de ne pas prendre de retard sur les objectifs fixés dans la PPE, ni de revoir à la baisse les exigences concernant la transition énergétique.

Par son avis du 2 avril dernier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a conduit à l'interdiction de l'épandage des boues non hygiénisées produites après le début de l'épidémie, qui sont susceptibles d'être contaminées par le virus. Connaît-on la durée de vie potentielle du virus dans les boues ? Pour les boues hygiénisées, qui ont subi un traitement réduisant à un niveau indétectable les organismes pathogènes, les plateformes de compostage auront du mal à s'approvisionner en bio-déchets en raison de la fermeture des déchetteries.

Mme Denise Saint-Pé. – Les fournisseurs alternatifs d'électricité souhaitent remettre en cause leurs contrats passés au tarif de 42 euros le MWh. J'ai entendu la réponse négative que vous leur avez faite, dans le même sens que la CRE. Or, je pense que la crise que nous traversons peut être assimilée à un cas de catastrophe naturelle.

Dans un contexte économique difficile, n'est-il pas souhaitable de permettre aux fournisseurs alternatifs de faire bénéficier leurs clients de tarifs plus bas ?

M. Laurent Duplomb. – Le monde agricole et agroalimentaire fait un travail formidable pour approvisionner les Français, mais manque de bras. Les salariés de la grande distribution sont très mobilisés mais il faut assurer les livraisons. Or, par manque de salariés et en raison de retours à vide, de nombreux transporteurs ont augmenté les coûts de livraison, qui se reportent sur les industriels, déjà pénalisés par la crise. Ce n'est pas à eux de payer, mais à l'État. Pourquoi ne pas proposer des péages gratuits le temps du confinement, ce qui permettrait des livraisons plus rapides, moins coûteuses, et garantirait le modèle économique des transporteurs, tout en bénéficiant également aux salariés des secteurs essentiels, notamment les personnels soignants ?

Depuis trois ans, avec plusieurs de mes collègues, nous demandons sans cesse plus de retenue lors des débats environnementaux que nous avons dans l'hémicycle. Nous invitons à la mesure dans la condamnation du modèle agricole conventionnel et l'appel au « *tout-bio* ». Depuis des années, nous appelons à limiter l'addiction normative qui pénalise notre compétitivité. Depuis quelques mois, nous plaidons pour plus d'objectivité dans le procès à charge fait aux emballages plastiques.

Et pourtant, en quelques jours, face à cette crise sanitaire sans précédent, les choses ont radicalement changé : les consommateurs, par souci d'économies, de temps, ont recentré leurs achats alimentaires sur des produits basiques comme le beurre, la crème ou le lait UHT et la viande française, délaissant les produits haut de gamme, AOP ou bio, mettant en lumière la vulnérabilité de ces filières. L'autosuffisance alimentaire, en qualité et en quantité, revient à l'ordre du jour.

La volonté farouche de supprimer tous les emballages, de revenir au vrac, a été balayée en quelques jours par l'exigence de la grande distribution – donc des consommateurs ! – de remettre des emballages partout, voire plus qu'avant la loi relative à l'économie circulaire, pour des raisons sanitaires.

Il y aura un avant et un après coronavirus ; nous devons en tirer les leçons pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Le Gouvernement en est-il conscient ? Ne faut-il pas décaler voire annuler dès aujourd'hui les mesures qui devaient entrer en vigueur. Alors que ses commandes explosent, un chef d'entreprise dans l'industrie plastique se plaint que vos services lui enjoignent de répondre à un long questionnaire sur la stratégie 2040 d'ici le 15 mai. Nul besoin de rajouter de tels tracasseries administratifs.

M. Fabien Gay. – Je remercie vos collaborateurs, madame la ministre, avec qui les échanges sont toujours constructifs et cordiaux.

Le Gouvernement a opté pour un choc d'offre en faveur des entreprises, avec un plan de 345 milliards d'euros. Nous attendons un même choc de la demande, avec des mesures de soutien aux ménages : passer les heures pleines au tarif heures creuses, baisser la

TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, élargir le chèque énergie pour les plus précaires, ou les exonérer de contribution au service public de l'électricité (CSPE)...

Le Président de la République estime qu'il faudra sortir des pans entiers de l'économie des biens marchands, notamment l'énergie ou les transports. Est-il raisonnable d'aller au bout du projet « *Hercule* », qui scindera EDF en deux pour en privatiser une partie ? Vous êtes prêts à débattre de la nationalisation d'Air France ; êtes-vous disposés à créer un pôle public de l'énergie et à revenir sur la privatisation d'Engie ?

Les fournisseurs alternatifs d'électricité veulent fromage et dessert. Ce n'est pas sérieux. S'ils veulent sortir du tarif de l'Arenh, ils ne doivent pas pouvoir y revenir. Sur ce point, nous pouvons nous entendre.

Vous avez évoqué, à juste raison, la situation de celles et ceux mobilisés dans cette crise. Pourquoi ne pas créer un régime spécial ou un statut pour l'ensemble de ces salariés en première ligne ?

M. Franck Menonville. – La filière des biocarburants est fragilisée par la crise et le risque est accru par des importations massives. Une réaction s'impose au niveau européen pour activer la « *clause de sauvegarde* ».

L'industrie agroalimentaire est perturbée. Ne peut-on reporter l'application de certaines dispositions de la loi relative à l'économie circulaire et les mettre en perspective avec des études d'impact, en associant davantage les filières ?

Mme Viviane Artigalas. – Une fois l'urgence passée se posera la question du déconfinement et de la reprise de l'activité, en particulier dans le secteur touristique. Je regrette la déclaration du secrétaire d'État aux transports qui demande aux Français à ne pas prévoir de vacances pour cet été. C'est un très mauvais message envoyé au secteur du tourisme, alors que nous travaillons avec Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères, sur un plan de relance à court et à long termes – même si 2020 sera sans doute effectivement une année blanche pour le tourisme.

Soyons optimistes, laissons aux Français aujourd'hui confinés quand même un espoir de pouvoir partir cet été ! Comment se fera la reprise des transports ? Selon quel calendrier, quelles zones géographiques ? Les transports intérieurs reprendront-ils avant les transports internationaux ? Pour favoriser le tourisme en France, ne pourrait-on baisser exceptionnellement les tarifs autoroutiers cet été ?

M. Alain Duran. – Alors que nous traversons une crise sanitaire et économique violente et durable, pour reprendre les propos tenus devant nous par le ministre Bruno Le Maire, la planète profite de ce répit : nous redécouvrons le ciel bleu....

Le ministre de l'économie et des finances évoquait hier un projet de grand emprunt sur cinq à dix ans, si possible européen, pour relancer les investissements. Puisque l'État deviendra un planificateur économique dans les prochains mois, ne faut-il pas orienter cette relance pour aller plus vite et plus loin, faire du développement durable un levier de sortie de crise ? Je pense à la mobilité propre, à la performance énergétique, qui doivent permettre de renforcer notre durabilité et notre résilience. Pour cela, madame la ministre, il suffirait de conditionner les aides publiques à ces nouvelles orientations ? Quelle est la stratégie de votre ministère dans la perspective de cette relance économique ?

Le végétal sera demain le refroidisseur de la planète. Pourquoi obliger les horticulteurs à vendre uniquement des plantes maraîchères et non florales alors que le jardinage est bénéfique pour la planète, pour occuper les personnes confinées, et que le printemps ne reviendra que dans un an ?

M. Joël Labbé. – Il faut gérer l’urgence sanitaire et éviter des désastres économiques et sociaux, en particulier sur l’emploi. De nombreux scientifiques lient l’apparition de pandémies à la destruction de la biodiversité, à la déforestation et à la crise climatique. La crise environnementale est elle aussi une urgence. Ainsi, dans l’après crise, au moment de la relance économique, quelle sera, madame la ministre, la place pour l’environnement, le climat et la biodiversité ? N’est-ce pas une opportunité pour conditionner une partie des dépenses d’investissement nécessaires à la transition vers un nouveau modèle résilient et plus sobre. À l’échelle locale comme européenne, les plans de soutien à l’économie ne peuvent-ils pas être l’occasion d’accélérer la transition écologique ? Certaines régions françaises proposent un *New Deal* environnemental, avec des investissements publics dans la transition écologique, pour une économie relocalisée et résiliente. Il faut y réfléchir dès maintenant. Ne continuons pas comme avant !

Mme Anne-Catherine Loisier. – Certaines grandes entreprises basculent de l’approvisionnement bois à l’approvisionnement gaz, profitant du seuil de 50 % d’énergies renouvelables pour avoir accès aux avantages fiscaux. Cela met en difficulté la filière bois, qui perd un débouché essentiel. Ne pourrait-on porter le seuil ouvrant droit à avantage fiscal de 50 % à 80 % de biomasse ?

Envisagez-vous un moratoire sur les textes d’application de la loi relative à l’économie circulaire ? Actuellement, on sollicite sur des sujets non urgents des entreprises mobilisées pour produire des flacons de gel hydroalcoolique...

Mme Patricia Schillinger. – EDF est doté depuis le début des années 2000 d’un plan de continuité d’activité, lui permettant de faire face à la situation de pandémie ; le groupe peut poursuivre son activité pendant douze semaines avec 25 % de ses effectifs en moins, et deux à trois semaines avec 40 % de personnel en moins. Actuellement, de nombreux salariés restent à la maison en raison de la fermeture des écoles et des crèches. La centrale de Fessenheim doit fermer un second réacteur le 30 juin. Est-ce toujours d’actualité, ou sera-t-il prolongé ?

Je m’interroge aussi sur le traitement des déchets – gants, masques, lingettes, surblouses – qui peuvent se retrouver dans la poubelle jaune. Il faut un meilleur recyclage de ces déchets, et interdire de jeter les lingettes dans les toilettes pour éviter de bloquer les stations d’épuration et limiter les risques de propagation de l’épidémie. Les matériaux hospitaliers sont traités séparément de ceux utilisés par les habitants. Des mesures sont-elles prévues en ce sens ?

M. Henri Cabanel. – Selon le Haut conseil de la santé publique (HCSP), il n’y a pas d’argument scientifique en faveur du nettoyage des rues et de la désinfection du domaine public. Le Comité national de la conchyliculture (CNC) demande un encadrement des pratiques de désinfection des rues pour préserver la faune et la flore terrestres et marines. Que prévoyez-vous pour encadrer ces pratiques ?

M. Jean-Pierre Moga. – Les chauffeurs routiers et les transporteurs jouent un rôle essentiel. Ils approvisionnent les entreprises et les hôpitaux, qui peuvent ainsi poursuivre

leurs activités. Mais sur les autoroutes comme sur les autres réseaux routiers, les aires de repos sont fermées et ils se trouvent démunis faute de services. Que comptez-vous faire ? Les préfets pourront-ils apporter des assouplissements pour rouvrir certaines aires d'autoroute et mettre à disposition des emplacements dédiés ?

En outre, dans nos départements ruraux, beaucoup de personnes utilisent les transports ferroviaires pour aller au travail. Or il n'y a presque plus de liaisons TER. En temps normal, la ligne Bordeaux-Agen compte chaque jour quinze TER dans chaque sens ; aujourd'hui, il n'en roule plus qu'un ou deux. Peut-on espérer une amélioration de ces dessertes ?

Enfin, la question des déchets inquiète les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Des individus indisciplinés et irresponsables brûlent eux-mêmes leurs déchets, au risque de provoquer des incendies. Il faut également éviter les dépôts sauvages. Peut-on envisager une réouverture des déchetteries, sous certaines conditions ?

M. Pierre Cuypers. – À la lecture de la presse, les épandages agricoles seraient mis en cause : selon des organismes de surveillance de l'air et un collectif de médecins, ces traitements augmenteraient les émissions de particules fines, qui aggraveraient les symptômes du covid-19 ou faciliteraient sa propagation ! Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

M. Michel Raison. – Les agences de voyage et les transporteurs aériens sont en plein contentieux : les règlements européens imposent aux seconds de rembourser les billets d'avion, ce qu'ils refusent de faire. Dans le meilleur des cas, ils proposent un avoir valable douze mois. Les agences de voyage, qui souffrent énormément, voudraient dix-huit mois, et une garantie en cas de faillite. Pouvez-vous venir à leur secours ?

Les entreprises assurant les transports scolaires souhaitent disposer d'indications au plus vite sur la date de rentrée des élèves. Elles en ont besoin de manière urgente pour prendre leurs décisions de gestion.

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Monsieur le Sénateur Daniel Laurent, les prévisions de travaux éligibles au FACÉ pour 2020 ont été définies à la fin de l'année 2019. La règle est la suivante : vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année n pour prévoir les travaux de l'année $n+1$. Les collectivités territoriales ont donc pu faire part des chantiers qu'elles souhaitaient mener en 2020, et elles ont jusqu'à la fin de l'année pour prévoir les travaux de 2021. Il devrait être possible de respecter ces délais. S'agissant des formalités nécessaires au déclenchement des travaux, il n'y a pas de doute : nous ferons preuve de souplesse – c'est possible avec les textes en vigueur – pour accorder aux collectivités territoriales les délais dont elles auront besoin.

L'effondrement du prix du gaz et les difficultés d'accès à la ressource pénalisent les producteurs de chaleur renouvelable, mais les aides du fonds chaleur sont précisément calibrées pour tenir compte des différentiels de coûts entre la biomasse et les énergies fossiles : cela devra donc être pris en compte. Pour autant, j'entends les difficultés liées aux activités forestières. J'espère qu'à l'instar des travaux publics, elles pourront reprendre rapidement, pour garantir la disponibilité de la ressource. Nous allons y travailler avec mon collègue, le ministre de l'agriculture Didier Guillaume. Plus globalement, nous examinons les moyens de mieux mobiliser les ressources de la filière bois au profit de la chaleur renouvelable comme de la construction. La mission de la députée Anne-Laure Cattelot se poursuit sur ce point pour trouver les bons mécanismes.

S'agissant des boues des stations d'épuration, l'avis de l'Anses précise que, pour celles hygiénisées par compostage, chaulage ou séchage thermique, le risque de propagation du virus est négligeable. Cela représente 84 % des boues. En revanche, l'Anses a préconisé de ne pas épandre les boues non hygiénisées à partir de la date de départ de l'épidémie, précisée par département. Elles devront donc être stockées et réorientées vers les filières d'hygiénisation ou d'incinération. Les préfets accompagneront les petites collectivités qui en auraient besoin.

Madame la Sénatrice Denise Saint-Pé, certains fournisseurs d'électricité veulent maintenant rendre les volumes d'Arenh qu'ils ont réclamés et obtenus à la fin de l'année dernière. Un certain nombre d'entre eux entendent activer la « *clause de force majeure* ». Cela signifie qu'ils ont bénéficié de l'Arenh pour acheter de l'électricité à un tarif plus faible que celui du marché, sinon ils n'auraient pas eu recours à l'Arenh mais à des contrats à terme. Maintenant, ils souhaitent, tout compte fait, rendre cette électricité. Cela reviendrait finalement à faire peser sur EDF la totalité des risques. Il y a un problème de principe, la CRE l'a fait valoir dans sa délibération. Certains fournisseurs alternatifs ont introduit un recours contre cette délibération et je n'ai pas à commenter ce que sera la décision du Conseil d'État. Je relève simplement que cela pose un vrai problème de principe de recourir à l'Arenh pour acheter à un prix inférieur au marché puis de considérer que l'on est délié de ses engagements en cas de retournement du marché. Un tel dispositif ne peut pas fonctionner durablement. Il n'est pas possible qu'un fournisseur d'énergie soit l'assureur de tous les autres. C'est aussi le sens de nos réflexions sur la nouvelle régulation économique du nucléaire. On ne peut un jour vouloir bénéficier de prix inférieurs à ceux du marché et s'en délier quand le marché se retourne ! Nous aurons à intégrer dans nos réflexions les comportements que l'on peut observer ces temps-ci.

Monsieur le Sénateur Laurent Duplomb, sur les critiques liées à l'envoi de questionnaires à certaines entreprises, sachez que mes services sont particulièrement mobilisés face à la crise que nous connaissons. Ils consacrent l'essentiel de leur énergie à accompagner toutes les entreprises des secteurs de l'eau, des déchets, des transports, de la logistique et de l'énergie, afin qu'elles puissent continuer à fournir les services essentiels à la vie de notre pays. Gardons-nous des caricatures. Les services du ministère de la transition écologique et solidaire ne sont pas là pour embêter le monde mais sont mobilisés depuis trois semaines pour accompagner notre pays dans cette crise sans précédent ! Il faudra bel et bien prendre le temps de tirer les leçons de cette crise, mais, à ce stade, mes conclusions sont à l'opposé des vôtres : il nous faut des circuits courts, des chaînes logistiques plus simples, car on ne peut pas être dépendant des produits importés. Ce débat de l'après-crise devra être mené.

Dans la situation actuelle, les chaînes logistiques doivent se réorganiser en permanence, notamment dans l'industrie agroalimentaire, et elles sont moins bien optimisées que d'habitude. Mécaniquement, si les camions sont à moitié vides, le prix du transport est plus élevé. Nous devons examiner cette question en toute transparence et s'assurer que chacun prend sa part. Le secrétaire d'État aux transports Jean-Baptiste Djebbari participe aux réunions au cours desquelles MM. Le Maire et Guillaume examinent ces sujets avec les acteurs de l'agroalimentaire, des transports et de la logistique.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes sont, elles aussi, frappées par la crise : la circulation des véhicules légers a baissé de 85 %, celle des poids lourds de 45 %. La gratuité des péages pour les transporteurs aggraverait encore leurs difficultés. De plus, juridiquement, on ne peut pas cibler les transporteurs approvisionnant nos seuls magasins et

exclure les poids lourds en transit... Cela ne me semble donc pas très praticable. Pour autant, les sociétés concessionnaires d'autoroutes sont mobilisées dans l'accompagnement de la crise. À leur initiative elles sont en train d'instituer un dispositif permettant le remboursement des péages acquittés par le personnel soignant. La société ATMB a déjà mis en place ce remboursement. C'est une action de solidarité importante.

Monsieur le Sénateur Fabien Gay, nous sommes très attentifs à la situation des ménages précaires dans le contexte actuel de confinement. Nous faisons notamment en sorte que les chèques énergie arrivent au plus vite. Le confinement peut en effet poser des problèmes financiers aux familles dont les enfants bénéficient d'ordinaire de tarifs réduits dans les cantines. Nous allons travailler sur cette question avec le ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran et sa secrétaire d'État Christelle Dubos.

Au sujet du projet « *Hercule* », je tiens à vous rassurer : comme l'a dit le Président de la République, l'ensemble des réformes sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, le Gouvernement se consacrant à 100 % à la gestion de la crise. Nous aurons à revenir sur la réorganisation d'EDF – pour répondre à la transition énergétique ! – et la régulation du nucléaire historique – en préservant les intérêts des consommateurs mais aussi les investissements de l'entreprise – mais le sujet n'est pas d'actualité.

Monsieur le Sénateur Franck Menonville, nous sommes très attentifs à la situation des producteurs de bioéthanol. Je suis favorable à l'activation de la « *clause de sauvegarde* » pour limiter les importations en cas de difficultés ; il faudra notifier la demande d'activation de cette clause à la Commission européenne. Nous veillons à mettre en lien les différents acteurs de la production de gel hydroalcoolique.

Madame la Sénatrice Viviane Artigalas, le Gouvernement a annoncé une réflexion sur le déconfinement mais les Français doivent savoir qu'il ne faut pas relâcher l'effort de confinement, afin de contenir la diffusion de l'épidémie et la pression sur nos hôpitaux. Cette réflexion n'est pas terminée. Nous ne sommes pas en train de dire que les Français ne pourront partir en vacances cet été. Le point de vigilance que soulignait M. Djebbari est que ce n'était sans doute pas le moment d'acheter un billet pour partir à l'autre bout de la planète, avec toutes les incertitudes qui existent sur l'état de l'épidémie en France et dans le monde, alors que nous venons d'accompagner le rapatriement de 150 000 compatriotes. Nous avons tous en tête la situation du secteur touristique. Nous pouvons recommander aux Français de profiter de notre beau pays pour les prochaines vacances, et, ce faisant, de soutenir nos acteurs du tourisme.

MM. les Sénateurs Alain Duran et Joël Labbé ont évoqué la sortie de la crise. D'emblée il faut indiquer que le Gouvernement est d'abord concerné sur la gestion de la crise. De même que le confinement avait été anticipé avec les plans de continuité de l'activité, il faudra anticiper le déconfinement pour les opérateurs d'importance vitale. Il sera sans doute progressif. Cet important travail préparatoire sera piloté par M. Jean Castex, avec qui nous allons échanger étroitement, pour permettre à tous les secteurs relevant de mon champ de compétences de se préparer à cette perspective. Je pense qu'il serait prématuré de donner aujourd'hui des indications.

On ignore combien de temps va durer la crise et dans quel état elle laissera notre pays et l'Europe. Il faudra faire preuve d'humilité et prendre le temps d'établir le diagnostic. A titre personnel, je suis convaincue que cette pandémie et les atteintes aux écosystèmes ont bel et bien un fondement commun ; la déforestation favorise le passage d'agents pathogènes

de la faune sauvage aux humains. Il faudra en tirer toutes les conséquences, à ce titre, mais aussi en termes de souveraineté et de résilience. Nous devons préparer une société plus résiliente, plus écologique et plus solidaire, car, effectivement, la crise sanitaire n'efface pas la crise écologique. C'est à cette tâche que nous nous attèlerons.

Madame la Sénatrice Anne-Catherine Loisier, il est bien prévu d'augmenter les obligations d'incorporation de biomasse pour être éligible aux avantages fiscaux ; il faudra être attentif à la mise en œuvre de ces dispositions, étant donné les difficultés d'approvisionnement signalées par les acteurs du secteur.

Sur la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, j'entends les questions et ferai le point avec mes services. Nous prendrons le temps de mener les consultations nécessaires dans de bonnes conditions avec les nombreux acteurs concernés.

Madame la Sénatrice Patricia Schillinger, on peut saluer la très bonne préparation d'EDF, *via* son plan de continuité d'activité, tout comme des autres grands opérateurs du secteur, ce qui permet d'assurer la sécurité de notre approvisionnement. Pour ce qui concerne la centrale de Fessenheim, le Gouvernement n'envisage pas de revenir sur les dates fixées qui correspondent à des obligations réglementaires : on ne peut ainsi changer de pied sur les calendriers liés à des arrêts de réacteurs nucléaires.

Le traitement des masques et des gants est une question sensible pour les opérateurs qui les collectent. Il ne faut pas mettre ces déchets dans la poubelle jaune, mais les stocker 24 heures dans un sac séparé, fermé, avant de les jeter dans la poubelle grise. Nous avons communiqué avec la filière et allons continuer à le faire.

Monsieur le Sénateur Henri Cabanel, beaucoup de questions ayant été posées sur ce sujet, nous avons souhaité avoir l'avis du HCSP. Il estime que, dans les pays où la désinfection des rues a été pratiquée, elle n'a pas eu d'impact sur la propagation de l'épidémie. Par ailleurs, nous sommes attentifs aux produits pouvant être utilisés à cette fin. Nous avons prévu une saisine complémentaire de l'Anses pour clarifier la liste des produits susceptibles d'être utilisés pour des désinfections spécifiques, notamment du mobilier urbain ou des établissements recevant du public (ERP). Les informations sont prévues dans le cadre des autorisations de mise sur le marché mais il est utile que l'Anses les explicite, alors que beaucoup de collectivités se posent des questions. Il faut s'assurer que ces produits soient efficaces pour lutter contre le virus et n'aient pas d'impact négatif sur l'environnement, notamment du fait de rejets dans le réseau de collecte ou d'assainissement

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre Moga, M. Djebbari et moi-même suivons en permanence la situation des aires de service et de repos à disposition des routiers. Aujourd'hui, 95 % des aires de repos du réseau routier national, concédé ou non, sont ouvertes. Nous avons créé un numéro vert et une boîte aux lettres électronique pour leur permettre de nous signaler les dysfonctionnements qu'ils constatent. Tout le monde est conscient du service tout à fait majeur que le transport routier rend au pays, et les routiers doivent avoir les meilleures conditions de travail.

La réduction du trafic des TER peut créer des difficultés pour certains, mais, sur ce réseau, la fréquentation constatée est entre 0 % et 5 % du niveau habituel. Si nécessaire, les autorités organisatrices de transport peuvent affréter des cars. Cependant, l'offre maintenue de TER est en moyenne de 15 %, soit un niveau bien supérieur à la fréquentation. Si des difficultés persistent, il faut apporter des solutions ponctuelles à certains habitants.

Il n'y a pas eu de décision gouvernementale imposant la fermeture des déchetteries. Toutefois, les collectivités territoriales, chargées de ces services, ont sans doute voulu protéger les personnels concernés et les réaffecter à des tâches prioritaires, telle que la collecte des déchets. Nous allons étudier avec les collectivités territoriales dans quelle mesure ces déchetteries peuvent être rouvertes. C'est un enjeu pour les professionnels du secteur. De surcroît, nous avons besoin de déchets verts pour la méthanisation et il faut prévenir d'éventuels dépôts sauvages. À cet égard, les collectivités territoriales conservent bien sûr tous leurs pouvoirs de police.

La crise actuelle permet de mieux analyser l'origine de la pollution de l'air. Le trafic routier est presque à l'arrêt, et les oxydes d'azote ont beaucoup baissé - preuve qu'ils sont bien émis en grande majorité par les véhicules à moteur. En revanche, pour ce qui est des particules, la part de l'automobile est minoritaire et celle des épandages agricoles est importante. Au-delà du risque général, il n'est pas établi que ces particules favorisent la propagation du virus. Sur ce sujet, il importe de limiter les sources évitables – brulage à l'air libre ou chauffage d'agrément au bois – et de veiller à la qualité des combustibles.

Monsieur le Sénateur Michel Raison, face à une telle crise où tout le monde est en difficulté, les uns tentent nécessairement de se défaire aux dépens des autres. Les voyageurs sont effectivement en grande difficulté, mais les compagnies aériennes le sont également. Chacun doit prendre sa part. Il faut trouver un dispositif en ce sens, par exemple un système de prêts garantis, pour surmonter les difficultés, considérables, de ces secteurs.

Je mesure l'enjeu de visibilité pour le secteur des transports scolaires. Tous les acteurs ont besoin d'anticiper le déconfinement ; c'est précisément pourquoi M. Castex a prévu des concertations avec les différents secteurs, pour que les opérateurs puissent se préparer à un déconfinement dont nous devons encore établir les scénarios.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions. Bien sûr, nous allons poursuivre le dialogue avec vous au cours des prochaines semaines.

Demain matin, les bureaux de notre commission et de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable procéderont à l'audition commune de M. Philippe Wahl, PDG du groupe La Poste.

La téléconférence est close à 20 h 55.

Mercredi 8 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente et de M. Hervé Maurey, président -

La visioconférence est ouverte à 10 h 00.

Audition commune, par les bureaux de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission des affaires économiques, de M. Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste (en téléconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Monsieur le président-directeur général, nous sommes très heureux de vous auditionner avec le bureau de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et celui de la commission des affaires économiques. La Poste est un acteur majeur de la cohésion des territoires, sujet essentiel pour le Sénat. J'ai d'ailleurs plaisir à rappeler que c'est le Sénat qui a fait inscrire dans la loi de 2010 le fait que le nombre de points de contact du réseau postal ne pourrait pas être inférieur à 17 000, pour l'ensemble du territoire national. Je m'en souviens d'autant mieux que j'avais co-signé cet amendement en commission. Le plan de continuité des services que vous avez mis en place dès le début du confinement a suscité un certain nombre de critiques : sur la forme, les usagers et les élus ont dénoncé un manque de concertation ; sur le fond, l'application des nouvelles mesures, qu'il s'agisse de la distribution du courrier seulement trois jours consécutifs par semaine ou de l'accès aux distributeurs automatiques de billets (DAB), a entraîné de grandes difficultés aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la presse. C'est d'ailleurs en matière d'accès aux espèces que l'on recense les cas les plus problématiques pour ne pas dire dramatiques, car certains DAB n'étaient pas alimentés et des clients de La Poste se sont retrouvés sans aucun moyen de paiement et ont parfois dû emprunter des espèces à leur maire... Je connais des maires de mon département qui ont fait cela.

Face à la colère des usagers, vous avez décidé d'augmenter le nombre de bureaux de poste ouverts, y compris en zones rurales. Monsieur le président-directeur général, pouvez-vous nous rappeler les différentes mesures qui ont été prises et nous indiquer si leur mise en œuvre est effective ? Comptez-vous compléter ce dispositif pour répondre aux attentes de la population ? Je transmettrai vos réponses aux nombreux élus de mon département qui m'ont fait part des problèmes qu'ils rencontraient sur le terrain.

Mme Sophie Primas, présidente. – Monsieur le président-directeur général, nous vous remercions d'avoir accepté cette invitation. C'est votre deuxième audition devant la commission des affaires économiques du Sénat cette année, la première ayant eu lieu le 29 janvier dernier pour le renouvellement de votre mandat, dans des circonstances très différentes ! Certaines décisions prises par La Poste au début de la crise ont été très mal vécues par les particuliers, les entreprises et les élus, qui sont tous très attachés à la présence de ce service public d'intérêt général auquel les Français sont attachés. Je pense qu'il n'y a pas d'autre entreprise en France qui caractérise à ce point la présence des services publics au cœur des territoires. Quand La Poste a des difficultés, c'est l'ensemble du pays, dans sa diversité, qui en souffre.

Cette audition est essentielle, car vous pourrez ainsi répondre à nos interrogations sur la fermeture de bureaux, le paiement des prestations sociales, la mise à disposition de

mairies de liquidités et, bien sûr, la distribution du courrier. Nous ne souhaitons pas vous accabler, cela ne serait d'aucune utilité – et nous devons, devons, les uns et les autres, faire preuve d'humilité par rapport à cette crise –, mais savoir quelles dispositions vous avez prises pour y faire face. Vous nous expliquerez comment vous comptez assurer vos missions de service public tout en préservant la santé des 250 000 postiers. Je salue Patrick Chaize, qui a réussi à réunir les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) en un temps record la semaine dernière.

Selon quels critères avez-vous distingué les missions de La Poste qui seraient essentielles des activités non essentielles ? Certains considèrent, par exemple, que des activités ne relevant pas de vos missions légales de service public ont pu être mieux traitées que celles relevant de ces dernières.

Comment vos homologues européens s'organisent-ils ? Ont-ils mis au point de bonnes pratiques dont nous pourrions nous inspirer ?

Enfin, quelle est votre réponse aux syndicats à propos d'un stock de masques dont disposerait La Poste ?

M. Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste. – Madame la présidente, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me réjouis de cette audition, car c'est dans le dialogue que La Poste traverse cette crise. Ce service public doit rester accessible au plus grand nombre de Français sur le territoire. Lorsque la crise sanitaire est arrivée en France et que le confinement a été mis en place par les autorités publiques, notre entreprise en a aussi subi les conséquences.

Pour décrire notre action, je distinguerai trois étapes importantes.

La première, qui est toujours d'actualité, vise en priorité à protéger la santé et la sécurité de nos 250 000 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire, ainsi que des millions de clients quotidiens de La Poste. Il y va de ma responsabilité de chef d'entreprise telle qu'elle m'est assignée par la loi, y compris dans sa dimension pénale. La Poste a donc dû, dans un premier temps, construire une organisation solide de la distribution du courrier ou des colis et de l'accueil dans les bureaux de poste.

Ce socle industriel doit permettre de respecter les grands principes du service public dans la durée : l'ouverture, la continuité et l'adaptabilité ; nous les illustrons en ce moment. Compte tenu des effets très forts de cette crise, nous devons adapter le service public de La Poste. Nul ne met cette nécessité en doute. C'est plutôt la forme et la profondeur de cette adaptation qui soulèvent des interrogations.

Voilà trois semaines, nous avons posé un principe de prévention des risques et de protection pour tous, agents comme clients : il s'agit de doter tous les postiers de gants, de masques et de gel, puis d'installer des écrans de plexiglas dans les bureaux de poste. La règle était claire : sans équipements, toute l'activité s'arrête. Nous avons maintenu 1 600 bureaux ouverts, en choisissant ceux qui enregistrent les flux les plus importants. Pour le courrier et les colis, en accord avec la médecine du travail, nous avons organisé la distribution trois jours consécutifs par semaine, le mercredi, le jeudi et le vendredi. À la deuxième semaine de cette séquence, le socle est posé.

Les organisations syndicales, que nous rencontrons régulièrement, comprennent et accompagnent ce mouvement, et la plupart des postiers sont au travail en ce moment. Nous avons décidé de réduire l'amplitude des horaires d'ouverture du service public, et je l'assume, du fait du confinement, qui représente pour tous les Français un choc important. Ainsi, la continuité de l'activité est respectée, bien que des postiers ne puissent pas venir travailler, parce qu'ils font partie des populations les plus fragiles ou doivent garder leurs enfants. Enfin, le droit de retrait a été exercé par quelques agents, mais de façon marginale.

La deuxième étape, qui s'achève en ce moment, consiste à donner la priorité absolue au versement des prestations sociales. Nous permettrons ainsi à près de 1,5 million de personnes de percevoir leurs aides au cours du mois. Cela explique que nous donnions une priorité aux bureaux qui sont très fréquentés. Nous avons choisi d'approvisionner au maximum les DAB et anticipé dès ce week-end le paiement des prestations sociales.

Au terme des deux premiers jours de traitement des flux, qui se sont renforcés, la situation est bonne. Je remercie les postiers de leur présence et de leur engagement, ainsi que les clients de leur sagesse et de leur prudence. Je rends hommage aux forces de l'ordre mises à disposition par le ministre de l'intérieur, grâce à la réserve. Je salue également les volontaires qui gèrent les files d'attente dans les bureaux de poste.

Dans le même temps, nous avons organisé le dispositif dans la ruralité. La semaine dernière, nous avons participé à la réunion de l'Observatoire national de la présence postale (ONPP) et réuni avec M. Patrick Chaize les 100 commissions départementales de présence postale territoriale. Ainsi, chacune d'entre elles a pu adapter sur le terrain le dispositif au versement des prestations sociales et diminuer éventuellement l'amplitude des heures d'ouverture de certains bureaux-centres pour maintenir la présence postale aux alentours. Ce choix structurant pour notre réseau est une réussite collective.

Dans nombre des 465 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), nous avons maintenu un bureau de poste. Toutefois, quand le bureau-centre d'une ville pouvait accueillir de nombreux clients d'un QPV adjacent, nous avons préféré renoncer à maintenir de petits bureaux dont l'ouverture risquait de créer des difficultés.

J'en viens à la gestion de la crise au sein de l'Union européenne. La plupart des postes, notamment en Belgique, en Italie et en Espagne – en Allemagne, le système est différent –, ont fermé de nombreux bureaux, y compris dans les zones rurales ; ceux qui restent ouverts sont certes plus nombreux qu'en France, mais l'amplitude horaire d'ouverture est plus faible. Si nous avions fait le même choix, nous n'aurions pas été en mesure de répondre aux flux considérables liés à la perception des prestations sociales.

C'est parce que cette période se termine que nous pouvons passer à une troisième étape qui devient notre nouvelle priorité, à savoir le renforcement de notre présence postale territoriale. Dès le début de la semaine prochaine, avec Patrick Chaize, nous réunirons une nouvelle fois les 100 commissions départementales de présence postale territoriale afin d'améliorer la situation dans tous les territoires.

À la fin de cette semaine, 2 500 bureaux devraient être ouverts, en ajoutant la moitié des fameux dispositifs de facteurs-guichetiers en zone rurale. L'objectif est que 5 000 bureaux de poste soient ouverts à la fin du mois d'avril, ce qui demande des efforts considérables. En réalité, si assurer cette mission de service public est possible aujourd'hui,

c'est parce que s'achève, et de manière satisfaisante, la séquence prioritaire de l'accueil des plus fragiles, qui est la raison d'être de La Poste.

Cette troisième phase va être renforcée. Dès la fin de la semaine dernière, nous avons pris la mesure des difficultés de la presse quotidienne régionale et nationale et recruté 3 000 personnes. Lundi et mardi, les titres de presse qui se sont engagés avec nous ont pu être livrés à neuf abonnés sur dix. C'est un succès pour une opération d'urgence. Notre but est d'arriver mardi prochain au même résultat non plus sur deux jours, mais sur une seule journée, puis la semaine suivante à une distribution normale, c'est-à-dire sur cinq jours, du lundi au vendredi.

S'agissant des colis, en dépit des reports liés à l'arrêt de l'activité d'autres prestataires, nous avons été capables, y compris lors des trois dernières semaines, de distribuer 15 millions de colis par Colissimo et 7 millions par Chronopost tout en garantissant la sécurité et la santé de nos postiers. Les syndicats demandent que nous discriminions les colis. Or ce n'est pas à nous de décider quels sont les colis qui méritent d'être distribués immédiatement. Je ne ferai pas la morale des colis. Selon nous, les priorités absolues sont la fourniture d'espèces, puis les lettres recommandées. Les colis sont également importants pour le maintien de l'activité économique de notre pays, car ils permettent aux entreprises d'écouler leur production.

À cet égard, nous avons mis en place un nouveau dispositif de 1 000 points de retrait des colis, parallèlement aux 5 000 bureaux de poste déjà ouverts. Cela permettra de redistribuer 30 000 colis bloqués par la fermeture de bureaux de poste. Notre méthode, proportionnée et sage, consiste à adapter notre action aux besoins. Je précise que nous avons toujours continué la distribution, six jours sur sept, des médicaments et des repas aux personnes âgées, en ouvrant gratuitement le service « Veiller sur mes parents », auquel ont fait appel de nombreuses collectivités.

Au total, la volonté de La Poste est de protéger ses agents, d'être solide sur le moyen terme et de donner la priorité absolue aux espèces, ce qui est évidemment plus difficile en zones rurales. Grâce à notre collaboration avec l'Association des maires de France (AMF) et son président, François Baroin, 800 agences postales communales sont ouvertes sur les 7 000 que compte notre territoire, et nous envisageons l'ouverture à temps partiel de mairies au service, avec l'accord du maire, ce qui supposera de fournir des matériels de protection supplémentaires et plus d'espèces. Nous cherchons en permanence à garantir le service public tout en assurant la protection des salariés.

Cette protection passe désormais par les masques. La Poste est un opérateur capital pour notre pays, suivi en permanence par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité, avec qui nous travaillons en vue de la continuité du service public et de l'ensemble du dispositif de sécurité, informatique et physique. Il existe effectivement un stock stratégique important de masques à La Poste, qui datait de l'épidémie de grippe A/H1N1 de 2009. Lorsque la crise du Covid-19 s'est déclenchée, nous nous sommes rendu compte que ces masques n'étaient pas périmés ; nous les avons donc envoyés en masse dans nos 5 000 bureaux de poste, à destination de nos 250 000 salariés. Cela n'a rien de secret, puisque cela correspond au stock normal d'une entreprise stratégique, et je m'étonne de cette soudaine polémique, car les organisations syndicales ont été informées lors d'un comité national de sécurité et de santé au travail qui s'est réuni le 25 janvier dernier.

En outre, nous avons décidé de donner un coup de main à d'autres institutions en offrant 1 million de masques à l'AP-HP, 500 000 à la RATP, pour les conducteurs de métro et de bus, plus de 535 000 à Intermarché, contre du gel hydroalcoolique, et plus de 300 000 à la police nationale. Je m'étonne du surgissement de cette polémique.

La Poste cherche simplement à réagir de la façon la plus appropriée à une situation d'urgence inédite. Les remarques de la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP) nous incitent à penser que tel est le cas.

Je comprends le sentiment de nombre de parlementaires concernant le secteur rural, dont je reconnais qu'il n'a pas toujours été bien desservi, en particulier au cours de la première phase axée sur l'approvisionnement en espèces et le versement des prestations sociales. Voilà pourquoi nous voulons, en collaboration avec l'AMF, élargir l'ouverture des agences postales communales (APC). Nous y travaillerons dès la semaine prochaine avec tous les élus dans les départements.

Pour pouvoir prétendre au titre d'employeur responsable, nous devons protéger nos salariés et renforcer notre présence sur la totalité du territoire.

M. Marc Daunis. – Les parlementaires et élus locaux que nous sommes, les entreprises partenaires, nos concitoyens, ressentent un sentiment d'impuissance face à des décisions unilatérales et imposées d'en haut. Le partenariat avec les collectivités territoriales a été dénaturé, puisque La Poste a pu imposer la fermeture d'agences postales communales contre l'avis du maire. Nous sommes conscients que la santé est primordiale, mais notre incompréhension porte sur la méthode employée.

Quelle est la part de bureaux ouverts dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales, qui sont les endroits les plus pénalisés par l'absence de bureaux de poste et qui devraient être les premiers bénéficiaires des réouvertures ? Quels critères ont été initialement retenus pour déterminer sans concertation si tel bureau devait être ouvert ou non ? Comment savoir, en se rendant sur le site internet de La Poste, si le bureau de poste fournit bien tous les services habituellement présentés ? Enfin, un plan de continuité de l'action postale en cas de déstabilisation du pays pourrait-il être inscrit dans le contrat de présence postale territoriale ?

M. Philippe Wahl. – Monsieur le sénateur, vous parlez de non-concertation, alors que nous avons très vite coopéré avec nos interlocuteurs publics. Mais, je le redis, pour un chef d'entreprise, la sécurité du personnel est la priorité.

M. Marc Daunis. – Je suis totalement d'accord !

M. Philippe Wahl. – Vous l'avez vous-même indiqué, monsieur le sénateur, de très nombreux maires, souvent eux-mêmes employeurs, ont donné la priorité à la protection de leurs salariés et ont fermé leur mairie. Toutefois, une fois le socle posé, nous avons travaillé la semaine dernière avec l'AMF, en particulier avec François Baroin et ses collaborateurs, afin de fournir des espèces aux maires qui souhaitent ouvrir un point postal ; nous sommes leurs partenaires, cette mission nous incombe. De plus, je le redis, les commissions départementales de présence postale territoriale se sont réunies.

Le chef d'entreprise doit d'abord organiser l'activité du groupe avant d'adapter les principes. Avec 250 000 salariés répartis dans plus de 20 000 localisations, 17 000 points de

contact prévus dans la loi et 6 000 à 7 000 points de contact supplémentaires, il a fallu une semaine pour tout organiser, à commencer par la logistique de la sécurité du personnel, en tenant compte du droit de retrait opposé par certains salariés et syndicats. Notre réponse a été non pas la menace, mais la fourniture des équipements de sécurité agréés par le médecin du travail.

Pour la mise à disposition d'espèces et le versement des prestations sociales, les grandes villes ont certes été mieux couvertes que les zones rurales au départ. Dans la Creuse, département le moins proche des lieux postaux, nous avons consenti des efforts particuliers, avec l'aide de la CDPPT, afin d'augmenter la proximité postale. Bien sûr, le dispositif ne répond pas à 100 %, comme c'est le cas à Paris, à l'exigence d'une présence postale à moins de cinq kilomètres ou de vingt minutes en voiture. Il représente néanmoins une sensible amélioration. Autre exemple : en Corse, île montagneuse aux vallées non convergentes, qui compte habituellement 120 bureaux de poste, nous sommes passés de 18 bureaux ouverts au départ à 70, de façon non permanente, afin d'assurer une présence postale lisible et accessible.

Je n'ai rien contre l'inscription dans le contrat de présence postale territoriale d'un plan de continuité de l'activité. Je crains néanmoins qu'il ne puisse pas s'appliquer en cas de survenue d'un risque différent de ceux que nous avons vécus. La pandémie actuelle n'avait pas été anticipée, mais, heureusement, notre stock de masques stratégique, qui n'a rien de secret, nous permet aujourd'hui d'y faire face.

M. Marc Daunis. – Les fermetures d'agences postales ont été décidées unilatéralement par La Poste. C'est contraire au principe d'un partenariat. Les élus et nos concitoyens ont été mis devant le fait accompli.

M. Philippe Wahl. – Ce que vous dites est vrai, monsieur le sénateur. Dans certains cas, La Poste, faute d'espèces, n'a pu ouvrir des bureaux ; dans d'autres, alors que le maire disposait d'une trésorerie suffisante dans le coffre de la mairie, il a décidé de ne pas ouvrir. D'où la réunion de la semaine dernière avec l'AMF, qui a eu lieu sur notre initiative, afin de tendre vers une plus grande présence postale communale pour répondre à la demande en milieu rural ; nous y travaillons encore aujourd'hui. Les effets ne se sont pas fait attendre, puisque, à la fin de la semaine, 2 500 bureaux et près de 1 000 APC, au lieu de 800, devraient être ouverts.

Je comprends le mécontentement des élus et l'aspiration à maintenir ouverts les bureaux de poste de proximité, mais tout cela prend beaucoup de temps, et nous devons absolument protéger et rassurer nos postiers et les clients. Puis, nous avons à mettre à disposition de nos clients des espèces et à verser aux plus défavorisés les prestations sociales. Maintenant que notre priorité a été traitée, grâce à l'appui des forces de l'ordre, des volontaires, du ministre de l'intérieur et du Gouvernement, que je remercie, nous allons élargir au maximum l'ouverture de tous nos points d'accueil.

M. Hervé Maurey, président. – Merci de ces informations, monsieur le président-directeur général. Je constate que le fait de donner la priorité aux grands centres urbains a provoqué des situations dramatiques pour des usagers de plusieurs communes de l'Eure, y compris des communes de taille importante qui comptent plusieurs milliers d'habitants, qui se sont retrouvés sans aucun moyen de paiement. Quand à Breteuil ou à La Couture-Boussey, c'est le maire qui est obligé de sortir son portefeuille pour que ses administrés puissent faire les courses, ce n'est pas acceptable. Comment avoir la certitude que cela ne se reproduira pas ?

M. Patrick Chaize. – Monsieur le président-directeur général, je vous remercie de votre intervention. Je remercie également l'ensemble des postiers et des membres des commissions départementales de présence postale territoriale ayant répondu présent à mon appel de mercredi dernier, afin que celles-ci puissent jouer pleinement leur rôle. Les CDPPT ont montré leur efficacité pour accompagner l'action de La Poste.

L'effort particulier consenti pour assurer le versement des prestations sociales est-il suffisant au regard des besoins ? Les distributeurs automatiques de billets sont alimentés au maximum à 75 % : *quid* des 25 % restants ? Prévoyez-vous de mettre en place, dans les semaines qui viennent, un plan en vue de leur alimentation ? Enfin, nous souhaiterions avoir des informations sur le partenariat entre La Poste et les élus pour fournir aux agences postales communales le matériel nécessaire à la protection sanitaire des salariés.

M. Philippe Wahl. – Je vous remercie de la façon dont vous avez fait vivre ce partenariat, illustré par la mobilisation, en deux jours, de 100 CDPPT, auxquelles ont participé un certain nombre de parlementaires et de maires de grandes villes.

Les DAB ont beaucoup été utilisés en ville, mais les paiements par carte bleue ont également été privilégiés. Le versement des prestations sociales, qui était notre priorité, fonctionne très bien en ville, mais se révèle plus délicat dans les zones rurales en raison de l'éloignement d'un certain nombre de prestataires. Les nouvelles ouvertures de bureaux et d'APC devraient profiter à ces milliers de Français qui se sentent aujourd'hui exclus du dispositif postal.

Monsieur Chaize, plus de 70 % des DAB sont alimentés et fonctionnent. Pour les autres, l'idée est de donner la priorité à l'alimentation des DAB de la Banque postale situés là où aucun autre établissement bancaire ne fournit ce service. Nous avons l'obligation de prendre en compte ce critère, mais n'en déduisez pas que je me désintéresse de certaines communes ! En tout état de cause, des négociations auront lieu avec l'AMF, l'ONPP et les CDPPT.

En ma qualité de chef d'entreprise, je devais établir des priorités. Elles peuvent être critiquées, car il existait plusieurs solutions. En choisissant de donner la priorité au versement des prestations sociales, nous avons pris des décisions concernant l'organisation du groupe qui ne sont pas celles qu'ont retenues nos homologues belges ou espagnols : ils ont préféré ouvrir tous les bureaux, mais seulement trois heures par semaine. Nous n'aurions jamais pu assurer le versement des prestations sociales dans ces conditions !

En résumé, le plus important était d'équiper nos salariés de gants, de masques, de les fournir en gel hydroalcoolique, etc. Sans ces équipements, nous aurions tout arrêté, car la santé et la sécurité des agents et des clients sont notre première priorité. L'autre point essentiel, au titre du nouveau dispositif, est de couvrir les zones rurales en termes de présence postale.

M. Patrick Chaize. – L'Observatoire national de la présence postale se réunira une nouvelle fois vendredi. Il faudra encore saisir les CDPPT pour lancer une deuxième vague et accentuer le rôle des territoires dans l'efficacité du dispositif.

Mme Anne-Catherine Loisier. – À vous entendre, monsieur le président-directeur général, la priorité a été la desserte des centres ou des bureaux très fréquentés. Or les conditions d'accès aux DAB et aux bureaux de poste se révèlent très préoccupantes pour

certains de nos concitoyens défavorisés, qui n'ont pas pu percevoir leurs prestations sociales, en particulier dans les zones rurales.

En Côte-d'Or, département dont je suis élue, les usagers doivent parfois effectuer soixante kilomètres aller-retour pour rejoindre le bureau de poste ouvert le plus proche. D'ailleurs, sur les 54 bureaux de poste du département, seulement 13 étaient ouverts au départ, et uniquement sur les grands axes urbains. Certes, 60 % de la population est desservie, mais ne faudrait-il pas porter l'objectif à 90 % de la population ?

En outre, l'absentéisme concerne de 25 % à 30 % des personnels. Dès lors, pourquoi plus de 60 % des bureaux de poste sont-ils fermés ? La consigne a-t-elle été donnée de fermer les bureaux ou bien de ne les ouvrir que si les gestes barrières et autres consignes sanitaires sont respectés ? En outre, y a-t-il mobilité des salariés en temps de crise ? Enfin, ne vaudrait-il pas mieux distribuer le courrier un jour sur deux au lieu de trois jours consécutifs ? Le dispositif ChronoFresh a pu être interrompu localement, pourquoi ? Avez-vous engagé un dialogue avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) sur les mesures prises ?

M. Philippe Wahl. – Nous avons indiqué à l'Arcep, avec laquelle nous sommes en discussion depuis la troisième semaine du mois de mars, qu'il fallait adapter le plan de continuité de l'activité. Pour ce faire, nous collaborons avec nos partenaires publics, tels que la direction générale des entreprises, la direction générale des médias et des industries culturelles, le ministère de la culture et le Gouvernement.

Concernant ChronoFresh, Chronopost vient de rétablir la livraison de colis le samedi. Au début de la crise, l'absentéisme a augmenté. Puis, lorsque les gestes barrières et autres mesures sanitaires ont été mis en place, les salariés ont été rassurés et beaucoup ont repris le travail.

Les agents sont évidemment mobiles dans une zone, et c'est cette mobilité qui a permis, en Corse – la Côte-d'Or sera bientôt concernée –, de passer de 18 bureaux ouverts à 70 permanences tournantes. L'absentéisme varie selon les métiers et peut atteindre jusqu'à 40 % pour les postières et les postiers, nombre d'entre eux gardant leurs enfants en période de confinement. Nous discutons avec les préfets des moyens de libérer cette force de travail. Par ailleurs, nous avons demandé à certains personnels vulnérables ou âgés de ne pas venir travailler en ce moment.

Concernant l'ouverture d'un bureau sur trois avec ce taux d'absentéisme, il faut savoir qu'un bureau de poste ne fonctionne qu'avec la moitié de son effectif : aujourd'hui, pour six personnes disponibles, seules trois sont autorisées à travailler en même temps. Certes, le flux de clients accueillis est moins important. Mais si l'un des trois postiers est affecté par le coronavirus, les deux autres se retirent, et non une équipe de cinq personnes. C'est souvent pour cette raison que des bureaux de poste ont été ouverts un jour sur deux. À la suite d'une suspicion ou de la découverte d'un cas de Covid-19, deux grandes plateformes situées à Gennevilliers et à Orly ont récemment été totalement fermées, ce qui a ralenti la livraison des colis en région parisienne. Heureusement, les agents ont été rassurés par les mesures de sécurité sanitaire et sont revenus travailler.

L'accès aux DAB est une question essentielle. Il doit devenir notre priorité à tous, car il est vrai que, si les allocataires sociaux peuvent toucher leurs aides dans les grandes villes, c'est loin d'être toujours le cas en milieu rural. Pour favoriser la réouverture des APC,

1 600 plaques de plexiglas auront été livrées d'ici à la fin de la semaine prochaine. Toutefois, j'y insiste, si nous avons opté pour davantage d'ouvertures, nous aurions été incapables de fournir des espèces à tous les demandeurs.

Grâce au travail que nous avons réalisé avec les maires et les buralistes, dont je veux saluer l'engagement, 1 800 des 2 800 relais-poste-commerçants sont ouverts. Pour conclure, nous allons nous fixer des objectifs très élevés concernant l'ouverture des points de contact postaux.

M. Jean-Michel Houlegatte. – La couverture territoriale des services postaux dans le département de la Manche n'apparaît pas satisfaisante. Quels nouveaux leviers allez-vous utiliser, lors de la phase 3, pour améliorer la fourniture de ces services aux habitants ?

Vous avez évoqué le sujet de l'indisponibilité des agents en raison de la nécessité de garder leurs enfants. Combien d'agents sont concernés ? Appelez-vous de vos vœux un système de prise en charge des enfants de postiers similaire à celui instauré pour ceux des soignants ? Je salue à cet égard l'implication des enseignants et des collectivités territoriales dans ce dispositif.

Avez-vous fixé un objectif chiffré pour l'ouverture des agences postales communales dans le cadre de votre dialogue avec l'AMF ? L'opération « commission facteur » permet de confier au facteur le soin de livrer des liquidités aux personnes les plus éloignées des services postaux. Disposez-vous d'informations sur le nombre de facteurs qui y participent ? Il semble que la remontée d'informations vers les postiers concernés ne soit pas optimale.

Mme Cécile Cukierman. – La Poste, vous nous l'avez confirmé, a fait des choix pour gérer l'urgence. En phase 3, elle doit désormais porter une attention particulière aux zones rurales et aux quartiers populaires où, plus qu'ailleurs, elle représente, au-delà de la distribution du courrier et de l'accès aux liquidités, un service public de proximité et une présence rassurante.

J'aimerais que vous nous apportiez des éclairages quant à votre choix de distribuer le courrier sur trois jours concentrés en fin de semaine. Ce rythme pourrait être amplifié, car les lettres comme les colis représentent un moyen – parfois le seul – de conserver un lien indispensable avec les proches. Il convient, en outre, de poursuivre le dialogue avec les élus s'agissant de la réouverture des bureaux de poste.

En cette période de crise, nous mesurons l'importance du service public de La Poste, mis à mal, comme tant d'autres, ces derniers temps. Un grand banquier s'en faisait récemment l'écho dans un quotidien national... À l'avenir, il faudra redéfinir les missions de La Poste et réfléchir au statut de ses agents pour répondre au besoin de proximité sur l'ensemble du territoire de la République.

M. Claude Bérit-Débat. – Dans mon département rural, la Dordogne, dont la population est vieillissante, La Poste joue un rôle majeur. Je salue l'initiative de Patrick Chaize d'avoir réuni les CDPPT. En Dordogne, seuls quinze bureaux de poste sur quatre vingt-six restent ouverts : le maillage territorial apparaît insuffisant, notamment pour une population âgée, qui peine à se déplacer, et l'accès limité aux liquidités pose des difficultés. Quel dispositif avez-vous prévu de mettre en place dans le département lors de la phase 3 ?

Qu'est-il notamment envisagé pour les personnes âgées qui, dépourvues de carte bancaire, ont besoin de récupérer des liquidités aux guichets des bureaux de poste ? Quid enfin du secteur de Sarlat, privé de tournée postale en raison du droit de retrait exercé par onze facteurs ?

Mme Noëlle Rauscent. – Les agences postales tiennent un rôle essentiel en territoire rural, notamment pour le retrait de liquidités. S'agissant de la dématérialisation des services postaux – je pense notamment à l'envoi de courriers recommandés – envisagez-vous de vous rapprocher de structures proposant un service similaire ?

M. Jean-François Longeot. – Dans le département du Doubs, les élus sont régulièrement informés du fonctionnement des bureaux de poste. S'agissant des agences postales, seules 29 % demeurent ouvertes. Les habitants des zones rurales prennent d'autres habitudes de retrait d'espèces et je crains que, à l'issue de la crise, ils n'aient définitivement abandonné La Poste.

M. Daniel Gremillet. – Vous indiquez qu'en l'absence de matériels de protection vos services ne fonctionnent pas. Heureusement que les soignants exercent leur mission en toutes conditions... Vous disposiez de stocks de matériels de protection dès le début de la crise ; vous auriez donc pu les fournir immédiatement à vos salariés. Il est vrai, cependant, que le ministre de la santé ne prônait alors pas le port du masque...

S'agissant de l'organisation des services postaux, des adaptations peuvent-elles être mises en œuvre par la commission départementale – les vallées des Vosges, par exemple, constituent un territoire particulier où le temps de transport doit être davantage pris en compte que le kilométrage – ou cela relève-t-il d'une décision centralisée ?

Enfin, lors de son audition hier par notre commission, Élisabeth Borne a indiqué que La Poste avait été mobilisée pour distribuer les chèques énergie à leurs bénéficiaires. Qu'en est-il effectivement ?

Mme Marta de Cidrac. – Vous avez évoqué les prestations proposées par vos services aux usagers. Les boîtes aux lettres jaunes, dont on constate qu'elles sont parfois bien remplies, sont-elles toujours relevées ? Selon quelle fréquence et quelle procédure ?

M. Hervé Maurey, président. – La question se pose également dans le département de l'Eure.

M. Martial Bourquin. – Avec le confinement, qui représente une terrible épreuve, nous avons plus encore besoin de La Poste. Mes collègues Annie Guillemot et Franck Montaugé m'ont indiqué combien la fermeture des bureaux de poste avait été mal vécue, par les élus comme par la population, dans les territoires ruraux et dans les quartiers. La Poste doit changer d'attitude à l'égard de ces publics ! En cette période d'isolement, recevoir une lettre ou un colis est fondamental pour le moral. La fermeture de nombreux bureaux de poste a entraîné, au moment du versement des prestations sociales, des files d'attente ininterrompues, parfois pendant des heures et au mépris des règles du confinement. Les quartiers sensibles cumulent, pendant cette crise, tous les handicaps !

M. Guillaume Gontard. – J'apporte mon entier soutien aux agents de La Poste, qui assurent, souvent dans des conditions difficiles, la continuité d'un service public de proximité essentiel, notamment pour le retrait des liquidités et le versement des prestations sociales. La priorité doit demeurer leur sécurité. En Isère, le matériel de protection a tardé à

être livré et les premiers protocoles sanitaires, parfois limités à la fourniture d'une bouteille d'eau et de mouchoirs, furent plus qu'aléatoires, ce qui a logiquement conduit des agents à exercer leur droit de retrait. La situation s'est heureusement améliorée grâce à la tenue de la commission départementale, à laquelle il serait d'ailleurs utile que participent les parlementaires.

M. Philippe Wahl. – Cela ne tient qu'à vous !

M. Guillaume Gontard. – La Poste s'engage-t-elle à fournir le matériel de protection nécessaire à la réouverture des agences postales communales ? Par ailleurs, la publicité a-t-elle effectivement cessé d'être distribuée par les facteurs depuis le début de la crise ? Enfin, l'existence d'une prime de présence, qui pourrait inciter des agents à travailler au mépris de leur sécurité, ne vous semble-t-elle pas dangereuse au regard de la situation actuelle ?

Mme Nelly Tocqueville. – La ruralité se trouve plus que jamais isolée et la crise que nous traversons exacerbe le sentiment de fracture territoriale. Ces quinze derniers jours ont été particulièrement mal vécus par les élus, privés d'informations sur le fonctionnement des distributeurs automatiques de billets comme sur les horaires d'ouverture des bureaux de poste. Mis devant le fait accompli, des maires ont dû, dans l'urgence, aider financièrement certains de leurs administrés à court de liquidités. Seront-ils informés des réouvertures envisagées et, le cas échéant, des horaires du service ? Ces réouvertures seront-elles temporaires ou définitives ? Je m'interroge également sur les modalités de ramassage du courrier, dans la mesure où certaines boîtes jaunes ont été closes à l'aide d'un ruban adhésif. Il est indispensable d'apporter des réponses aux populations les plus isolées : ne les oubliez pas ! Elles souffrent déjà de la fracture numérique, qui complique fortement la mise en œuvre de l'école à la maison.

M. Hervé Maurey, président. – Retenu par une réunion de groupe, notre collègue Frédéric Marchand souhaitait vous interroger sur les modalités du soutien de La Poste aux entreprises et aux collectivités territoriales.

M. Cyril Pellevat. – En Haute-Savoie, la proportion des bureaux de poste restés ouverts s'établit à 10 %. Quel est, dans ce département, le plan des réouvertures prévues ? Si je ne m'abuse, vous n'avez pas répondu à notre collègue Anne-Catherine Loisier s'agissant de l'organisation de la distribution du courrier sur trois jours consécutifs. Je partage son interrogation : pourquoi ne pas avoir opté pour une tournée tous les deux jours, plus aisément acceptable pour la population ?

M. Alain Fouché. – Ma question concerne la Banque postale. Le Président de la République Emmanuel Macron encourage les citoyens à investir dans des actions, mais le ministre de l'économie a demandé de limiter le versement des dividendes. Lésés, les petits porteurs risquent de se détourner de ces placements, créant un risque pour les entreprises. Quelles pourraient en être les conséquences pour la Banque postale et pour les collectivités territoriales qu'elle finance ?

Mme Sophie Primas, présidente. – Notre collègue Anne-Catherine Loisier souhaite rappeler la nécessaire attention qu'il convient de porter à la distribution du courrier dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

M. Philippe Wahl. – Monsieur Houllégatte, plusieurs leviers seront mis en œuvre lors de la phase 3 : augmentation du nombre de bureaux ouverts, renforcement du traitement du courrier et des colis et travail, en lien avec l'AMF et les CDPPT, sur la réouverture des agences postales communales. Sur ce dernier point, les maires et La Poste doivent trouver des solutions, ce qui suppose que les deux parties s'engagent. Dans ce cadre, La Poste devra fournir les liquidités et le matériel de protection. La semaine dernière, huit cents agences étaient ouvertes ; elles seront un peu plus de mille à la fin de cette semaine. Ce nombre devrait croître après les réunions qui se tiendront dans les prochains jours. Par ailleurs, nous sommes éminemment favorables à la libération de notre force de travail grâce à des solutions de garde d'enfants.

Dans les QPV, la moitié des bureaux de poste demeurent ouverts ; sinon, des bureaux sont ouverts ailleurs dans la commune. Cette organisation donne satisfaction, madame Cukierman, et croyez bien, monsieur Bourquin, que nous faisons le maximum en la matière.

L'accès aux liquidités représente un sujet majeur pour La Poste, mais il existe également d'autres établissements bancaires dans les territoires, d'où ma proposition, s'agissant des distributeurs automatiques de billets, de donner la priorité aux communes où La Poste offre le seul point de retrait.

Madame Loisier et monsieur Pellevat, la médecine du travail est aussi à l'origine du choix que nous avons fait d'organiser les tournées de distribution du courrier sur trois jours. Ainsi, les facteurs disposent de plus de deux jours d'affilée pour se reposer, afin d'être moins vulnérables à la maladie. Ce choix répond également à une logique industrielle. Nous travaillons à mettre en place une distribution de la presse quotidienne sur cinq jours. Lorsque cette organisation sera effective, les tournées du lundi et du mardi pourront également livrer courrier et colis.

La Poste représente plus que jamais une entreprise clé pour le pays : nous devons mettre en œuvre des dispositifs stables et solides pour la durée de la crise. Je vous rappelle, monsieur Gremillet, que la médecine du travail prônait initialement le lavage des mains au savon avant que ne s'impose le port du masque.

Vous avez évoqué, madame Cukierman, un article qualifiant La Poste de « service public mis à mal », mais souvenez-vous que son auteur appelait également à des licenciements massifs de postiers, ce qui semble quelque peu incohérent. Peut-être manque-t-il d'une expérience managériale suffisante...

Monsieur Bérít-Débat, en Dordogne, les efforts de la phase 3 porteront sur la mise à disposition, en lien avec les maires, de liquidités dans les agences postales communales. Je vous rappelle que les retraits d'espèces sont également possibles dans les 1 800 relais poste commerçants. Certaines positions syndicales sont très focalisées sur le droit de retrait des salariés de La Poste. À Sarlat, la situation évolue positivement. Quoi qu'il en soit, l'exercice du droit de retrait est resté marginal parmi nos effectifs, car des mesures de protection ont été rapidement mises en œuvre.

Monsieur Gremillet, les cinq millions de chèques énergie confiés à La Poste sont en cours de distribution. Par ailleurs, les commissions départementales peuvent adapter l'organisation du réseau postal aux contraintes locales, comme cela a été le cas en Corse, par exemple.

Mmes Marta de Cidrac et Nelly Tocqueville m'ont interrogé sur la levée des boîtes jaunes : si certaines sont fermées, les deux tiers demeurent actives. Nous en partagerons prochainement la cartographie avec les maires.

Monsieur Bourquin, le besoin de poste nous honore. À l'issue de la crise, nous devons construire davantage de proximité humaine.

Monsieur Gontard, dès le premier jour de la crise la distribution de la publicité a cessé et les salariés de la filiale dédiée ont été placés en situation de chômage partiel. Je réfute l'idée qu'il existe une prime qui pousse à la prise de risque : il n'y a pas de distribution de courrier en cas de risque.

D'aucuns se sont plaints du manque d'information des élus, mais j'ai adressé deux courriers aux parlementaires à cet effet.

Monsieur Fouché, nous resterons la banque des collectivités territoriales, alors que certaines banques se retirent de ce marché. Nous accordons aussi des prêts garantis par l'État aux professionnels et aux petites et moyennes entreprises. Notre application « Ma ville mon shopping » permet, par ailleurs, de faire connaître les commerçants ayant mis en place un service de drive ou de livraison. Quant aux dividendes, la priorité demeure à la reconstruction du potentiel économique et industriel du pays. Nous travaillons sur le sujet avec la Caisse des dépôts et consignations et l'État.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je salue et remercie les journalistes qui ont suivi cette audition.

M. Hervé Maurey, président. – Je formulerai une supplique – n'oubliez pas les territoires ruraux –, une inquiétude – que la diminution actuelle de la fréquentation des bureaux de poste conduise à des propositions de fermeture à la fin de la crise donc il faut que les statistiques de la période actuelle soient neutralisées –, et un rappel – les 17 000 points de contact de La Poste doivent se trouver à moins de vingt minutes de route ou de cinq kilomètres de chacun des clients.

La visioconférence est close à 12 h 10.

Jeudi 9 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation (en téléconférence)

La téléconférence est ouverte à 14 h 35.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous poursuivons nos travaux de contrôle de l'action du Gouvernement sur les mesures mises en place pour limiter les effets de la crise du Covid-19, laquelle fait déjà, a-t-on appris hier par la Banque de France, plonger notre PIB de 6 % au premier trimestre. Cette situation exceptionnelle nous oblige vis-à-vis de nos concitoyens. C'est dans cette logique collaborative que nous souhaitons travailler, monsieur le ministre, car nous partageons tous le même objectif : aider notre pays à traverser cette crise

puis à s'en relever plus fort qu'auparavant. Je remercie votre cabinet et vos services, avec lesquels nous échangeons tous les jours.

La situation de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire est au cœur de tous les débats car ces secteurs jouent un rôle déterminant dans la gestion de la crise. Je salue l'engagement exemplaire de toutes nos filières agricoles, des industries agroalimentaires, des coopératives, de la grande distribution, mais aussi de toute la chaîne logistique pour mener à bien leur mission, en faisant preuve d'adaptation, d'imagination et de fraternité.

Cette crise aura rappelé que la vocation première de notre agriculture est, avant tout, de nourrir nos concitoyens, d'où l'importance de la souveraineté alimentaire, notion que certains paraissent redécouvrir.

Si la continuité de l'activité démontre que la chaîne agroalimentaire résiste dans sa globalité, de nombreuses filières souffrent. Perte de débouchés avec la restauration collective et la fermeture de nombreux marchés, modification des habitudes de consommation pénalisant certaines filières de qualité, risque de surproduction en l'absence de débouchés, conséquences négatives de la chute du prix du pétrole sur notre filière bioéthanol : tous ces éléments sont à prendre en compte. L'agriculture et l'agroalimentaire devront être intégrés au plan de relance à venir.

Les situations très difficiles de nombre de nos exploitants justifient des actions urgentes. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous présenter brièvement les mesures gouvernementales applicables au monde agricole et aux industries agroalimentaires ?

C'est pour suivre leur bonne application et réfléchir à l'après-crise que notre commission des affaires économiques a installé des cellules de veille et de suivi, par secteur. Nous travaillons en lien direct avec le terrain et vous proposons des solutions concrètes, applicables rapidement, au service de nos concitoyens.

Animée par MM. Laurent Duplomb, Franck Montaugé, Franck Menonville et Bernard Buis, notre cellule a auditionné la semaine dernière de très nombreux acteurs locaux et nationaux. Elle a élaboré un plan d'actions en quinze propositions concrètes pour soutenir davantage notre agriculture et nos filières alimentaires durant cette crise, que mes quatre collègues rappelleront avant que je vous passe la parole. Vous serez ensuite interrogé par l'ensemble des commissaires.

Je voudrais pour ma part vous interroger sur l'après-crise, à laquelle il faut réfléchir dès aujourd'hui pour redéfinir les « particules élémentaires » de notre souveraineté alimentaire, car notre pays a un potentiel agricole extraordinaire. La diversité de ses sols, de ses climats, de nos côtes ; les savoir-faire ancestraux de nos agriculteurs couplés à un bouillonnement de l'innovation : nous avons le devoir de conserver toutes ses richesses qui garantissent une extraordinaire quantité, qualité et sécurité de notre alimentation tout en garantissant qu'elle demeure accessible à tous, même aux plus modestes, et qu'elle rémunère correctement les producteurs, les transformateurs et les distributeurs.

Il ne s'agit pas de rester figés dans des modèles passés. L'agriculture ne l'a d'ailleurs jamais fait. Mais il ne faut pas perdre de vue, dans notre volonté de transformation, ces objectifs élémentaires.

Il ne s'agit pas non plus pour notre pays de se fermer aux autres pays, notamment européens. Les propositions qui vont vous être soumises repositionnent d'ailleurs l'Europe au sein d'un équilibre mondial élémentaire. Cela m'amène à la politique agricole commune. Le maître mot de demain sera la résilience. Or les négociations en cours pour la nouvelle politique agricole commune (PAC) envisagent une baisse drastique du budget et une renationalisation des politiques agricoles. C'est le contraire des leçons qu'il faudrait tirer de la crise, comme le font d'autres puissances internationales depuis des années ! L'Union européenne a un rôle à jouer dans la crise et dans l'après-crise. Cette crise nous démontre qu'il ne faut pas démanteler la PAC mais la renforcer. Nous avons besoin de votre avis sur ce sujet.

M. Laurent Duplomb. – Nous avons travaillé autour de trois axes : analyser les remontées des élus locaux et des sénateurs, des filières, des professionnels ; suivre les mesures déjà mises en place, pour les corriger ou les améliorer ; faire des propositions pour l'après-crise. Nous avons tenté une synthèse, avec un plan d'actions en quinze mesures – elles se répartissent autour de cinq axes, que nous allons vous présenter à quatre voix.

Je vous parlerai du premier axe : les mesures liées à l'Union européenne, dont le rôle est essentiel. Le règlement européen portant sur l'organisation commune de marché (OCM) prévoit de nombreux instruments, il faut les utiliser. Le stockage privé est un élément important en cas de surproduction : les articles 219 et 222 du règlement du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles permettent de le faire. Pourquoi la Commission européenne ne l'a-t-elle pas déjà autorisé ?

Cependant, à la sortie de crise, le déstockage risque lui-même de faire baisser les prix. Pourquoi ne pas organiser des restitutions à l'exportation, prévues par l'article 196 du même règlement, en les axant sur les arguments de solidarité et de soutien humanitaire – par exemple vers le continent africain, pour contrer la malnutrition et prévenir des migrations ?

Enfin, il y a des mesures de sauvegarde relatives aux importations à prendre, prévues par l'article 224 du même règlement : les importations d'éthanol américain font peser un risque majeur sur notre filière sucre, il faut actionner cet article 224 pour les limiter.

Nous proposons encore d'inclure la conchyliculture dans le champ du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp), car les conchyliculteurs ne peuvent pas vendre leur production.

Sur la filière viticole, nous avons deux propositions : le stockage privé et, au besoin, malheureusement, une aide à la distillation, grâce à l'article 216 du même règlement, afin d'éviter l'effondrement des prix.

L'Union européenne doit être au rendez-vous. La France doit jouer un rôle moteur, car chaque jour engorge les filières, et les conséquences seront lourdes.

Enfin, il faudra adapter certaines des conditions d'éligibilité aux aides PAC pour tenir compte des effets de la crise sanitaire, particulièrement sévères dans certains secteurs. Nous pensons en particulier au secteur des ovins, où les producteurs vont devoir garder leurs agnelles comme reproducteurs, ce qui, en dégradant leur taux de chargement, risque de les exclure de certaines aides. Il faut regarder de très près les conséquences sur les critères de chargement et sur les autres aides PAC.

M. Franck Menonville. – Le deuxième axe de nos propositions porte sur les moyens de garantir l’approvisionnement alimentaire des citoyens sans alourdir les charges des agriculteurs et des industries agroalimentaires. Nous avons cinq propositions concrètes.

Premièrement, l’ouverture de places dans les crèches et les écoles pour les enfants des salariés de l’agroalimentaire, car leurs activités sont essentielles – or les industriels nous alertent sur l’absentéisme lié à l’obligation de garder les enfants.

Deuxièmement, la gratuité temporaire des péages autoroutiers pour les produits alimentaires et de première nécessité ; cela compenserait en partie l’augmentation des coûts de transport liée au retour à vide.

Troisièmement, le financement exceptionnel par l’État des cotisations salariales des PME et TPE du secteur agroalimentaire, afin que les salaires nets se rapprochent au plus près des salaires bruts. En effet, la quasi-totalité des entreprises concernées sont de petite taille et ne pourront pas accorder, faute d’un soutien de l’État, à leurs salariés la prime de 1 000 à 2 000 euros.

Quatrièmement, décaler l’entrée en vigueur de réformes entraînant de nouvelles contraintes pour les producteurs agricoles et les entreprises de l’agroalimentaire, qui sont tout à la gestion de la crise. Je pense à l’interdiction de l’utilisation de plastique pour la vente de fruits et légumes au 1^{er} janvier 2022 : les producteurs ne sont pas prêts et les consommateurs plébiscitent désormais, pour des raisons sanitaires, les produits préemballés ; à la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur la consommation hors domicile à compter du 1^{er} janvier 2021 ; aux mesures concernant le réemploi. Pourraient également être décalées dans le temps les mesures prévues par la loi du 30 octobre 2018 pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim, sur la séparation de la vente et du conseil, sur le statut des coopératives et sur les zones de non traitement, dont les chartes ne peuvent être établies sans réunion. Nous proposons encore le maintien du dispositif d’exonération de charges patronales pour l’emploi des travailleurs occasionnels demandeurs d’emploi (TODE), menacé de suppression en 2021, alors que la crise démontre toute son importance pour les travailleurs saisonniers. Sur ce sujet, je salue vos annonces, monsieur le ministre, sur les possibilités de cumul entre chômage partiel et emploi saisonnier.

Cinquièmement, il convient d’adapter aux producteurs agricoles les règles d’éligibilité au fonds de solidarité et leur garantir un bon accès aux crédits garantis par l’État. Il faut prendre en compte l’aspect cyclique et saisonnier de l’agriculture, et assouplir en conséquence les critères. Le risque serait d’exclure certaines branches de l’agriculture de ce fonds de solidarité.

M. Bernard Buis. – Le troisième axe consiste à ouvrir un maximum de débouchés aux filières agroalimentaires, dans le strict respect des règles sanitaires requises pour endiguer l’épidémie. La priorité est bien de limiter les effets de la pandémie, mais il nous apparaît possible de stimuler les débouchés de filières qui en manquent brutalement.

Nous avons quatre propositions dans ce sens. D’abord, mobiliser la restauration collective encore ouverte pour s’approvisionner avec les produits des filières les plus touchées – fromages AOP, petites filières de volailles, ovins, caprins. Envisagez-vous d’agir dans ce sens, monsieur le ministre ?

La deuxième proposition concerne la filière horticole, particulièrement touchée par cette crise qui arrive au pic de la saison. Si la vente de plants en jardinerie est une très bonne nouvelle, ne pourrait-on aller plus loin en incitant financièrement les collectivités territoriales à embellir leurs villes pour assurer un débouché à la filière ? Une autre solution serait l'ouverture des horticulteurs indépendants et la vente de plants et fleurs sur les marchés autorisés, dans le respect des règles sanitaires prescrites. Enfin, il faudrait octroyer des dérogations pour faciliter l'accès des particuliers aux jardins non contigus aux habitations : il y a des disparités entre les communes et il ne faut pas perdre de vue le rôle des jardins dans l'alimentation.

Troisième piste : la valorisation des produits de qualité qui pâtissent du repli des consommateurs vers des produits connus et préemballés. C'est tout l'effort de montée en gamme qui est menacé. Certaines grandes et moyennes surfaces (GMS) jouent le jeu en mettant en valeur ces produits mais nous proposons d'aller plus loin, avec la réouverture des rayons coupe/boucherie/poissonnerie et la mise en barquettes ou sous emballage des produits sous signes de qualité.

Enfin, quatrième proposition, il faudrait faciliter et favoriser les ventes individuelles de producteurs, notamment en circuit court, ainsi que des *drives* de producteurs rassemblés, tout en garantissant le strict respect des règles sanitaires. Des gymnases pourraient être utilisés pour organiser de telles ventes locales.

Il serait judicieux d'inciter à la livraison à domicile par les producteurs. Ils sont nombreux à le faire, mais compte tenu des surcoûts induits, ce n'est pas très incitatif. Ne pourrait-on les exonérer de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants utilisés lors de ces livraisons, comme ils le sont déjà sur le gazole non routier ? Il suffirait de présenter dans le formulaire les factures liées à l'utilisation de carburant, en justifiant les kilométrages effectués.

M. Franck Montaugé. – L'équilibre fragile entre distributeurs, industriels, producteurs et consommateurs évolue du fait des évolutions des comportements de ces derniers. Les filières engagées dans les produits sous signes de qualité sont particulièrement impactées. Fromages AOP, viande ovine dans cette période de Pâques, la pintade, les cailles, le pigeon, mais aussi la filière gras, de nombreux secteurs sont en difficulté et devraient pouvoir bénéficier de dérogations à l'encadrement des promotions.

Nous avons plusieurs alertes sur la baisse des prix d'achat, notamment en viande bovine, ovine et caprine mais aussi sur une augmentation du prix de vente au consommateur sur certains produits. Il ne doit pas y avoir d'effets d'aubaine et les variations doivent être expliquées, et corrigées le cas échéant. Nous souhaitons que vous objectiviez ces tendances en créant une cellule de surveillance des prix d'achat et des prix de vente en grandes surfaces, bénéficiant de l'appui de l'Observatoire de la formation des prix et des marges et du médiateur des relations commerciales agricoles. Cette cellule serait placée auprès de vous, monsieur le ministre, et s'y adjoindraient les interprofessions, ainsi que des parlementaires.

Cinquième et dernier axe, et c'est essentiel, nous proposons de travailler sur la sortie de crise. Nous proposons d'envisager, dès aujourd'hui, des indemnités particulières en matière de perte d'activités. Les dispositifs prévus sont bienvenus mais ne seront pas à la hauteur des pertes constatées dans les filières touchées par une chute brutale de leur activité, en particulier les filières horticole, conchylicole, ovine, caprine. La volaille également fait beaucoup les frais de l'arrêt de la restauration hors domicile. Les mesures de stockage induites

pèseront, en outre, durablement sur les comptes d'exploitation des producteurs et les cours des marchés. Quel sera votre soutien pour ces filières mais aussi pour celles qui ne produisent pas directement des biens alimentaires mais qui sont souvent déterminantes pour la viabilité économique de l'exploitation ? Je pense à la restauration à la ferme, aux chambres d'hôtes et à toutes ces activités à valeur ajoutée qui sont très dépendantes des activités touristiques des départements ruraux. Des mécanismes de soutien spécifique sont à prévoir pour compenser les pertes d'activité dans la durée.

Pour sortir de la crise, des aides européennes spécifiques devront sans doute être mobilisées hors budget de la PAC, dans un fonds européen exceptionnel. D'autres mécanismes sont à inventer.

Ces mesures qui seront essentielles demain doivent être pensées dès à présent, dans l'unité nationale, au travers d'un groupe de travail dédié associant le Gouvernement, les parlementaires et les interprofessions. Il devra évaluer les pertes d'activité et mettre en place un système de sortie de crise indemnisant les producteurs pour ces pertes. Il devra penser le plan de relance agricole et alimentaire qui pourra seul maintenir la souveraineté et la résilience alimentaire de notre pays.

Dans un contexte budgétaire difficile, et je pense au cadre financier pluriannuel qui conditionnera l'avenir en matière de politique agricole commune, en quoi la crise du coronavirus infléchit-elle les orientations du Gouvernement pour la future PAC ? La question environnementale sera plus prégnante encore, le jour d'après. L'agriculture dans le cadre du *Green New Deal* devra contribuer à l'évolution des systèmes productifs. À cet égard, les services environnementaux que rend l'agriculture devront être reconnus à leur juste valeur.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Je suis très heureux de participer à cette visioconférence. J'espère que chacun d'entre vous peut se confiner dans de bonnes conditions : la santé, telle est la priorité du Gouvernement.

Cette crise, mondiale, laissera des traces sanitaires, économiques, sociales. Il y aura des morts, physiques mais aussi économiques : des restaurants, des hôtels, des petits commerçants de centre-bourg mettront définitivement la clé sous la porte. Nous devons repenser notre modèle économique à l'aune de notre résilience. Aujourd'hui, cependant, il faut répondre à la crise, il faut penser aux moyens de s'en sortir, plutôt qu'au modèle que nous connaissons demain. Le défi est économique et social, et je remercie tous ceux qui travaillent en ce moment même. Le Gouvernement a été au rendez-vous – soit dit en passant, je passe mon cinquième week-end confiné au ministère et je peux vous dire que nos équipes sont à pied d'œuvre.

Il n'y aura pas de pénurie alimentaire, parce que notre chaîne alimentaire a tenu. Les Français, inquiets, ont fait des provisions dans les premiers jours, on peut le comprendre. Aujourd'hui la situation est plus équilibrée et nous travaillons à ce que la chaîne continue de résister, en s'adaptant sans cesse. Tous les jours, je parle aux producteurs, aux industriels, aux distributeurs. En deux semaines, il a fallu s'adapter à 22 millions de clients nouveaux : tous ceux qui, avec l'arrêt de la restauration collective, mangent désormais à la maison. Cela peut leur poser des difficultés, je pense aux familles modestes qui bénéficient d'ordinaire de la cantine à 1 ou 2 euros, et qui dépensent aujourd'hui bien davantage.

S'il est de bon ton de critiquer la grande distribution, je crois qu'il faut plutôt lui rendre hommage. Les GMS ont répondu rapidement, en protégeant leurs salariés, en mettant

en avant les produits français. Je salue aussi la Coopération agricole, l'*Association nationale des industries alimentaires (ANIA)*, les PME, les industriels : c'est grâce à leur action, à leur travail que notre alimentation est sûre, tracée, saine. Je salue tous les salariés qui sont à leur poste, qui font leur travail. C'est pour que la chaîne alimentaire tienne que nous avons poussé à la réouverture des marchés alimentaires : 30 % d'entre eux ont rouvert, c'était indispensable parce que 30 % des fruits et légumes consommés dans notre pays s'y vendent.

Un problème majeur pour le secteur est celui de la main-d'œuvre saisonnière, qui ne peut plus venir travailler dans nos exploitations agricoles. J'ai lancé un appel à tous les salariés confinés en chômage partiel, nous avons autorisé le cumul du travail agricole avec le chômage partiel. Le succès a été au rendez-vous : 240 000 citoyens se sont inscrits sur la plateforme, 5 000 exploitations agricoles y ont recouru. Il n'est pas question évidemment de faire cinquante kilomètres, mais on peut se déplacer dans un rayon d'une dizaine de kilomètres.

Nous avançons sur l'Europe, les filières, l'outre-mer, qu'il ne faut pas oublier : les transports aériens étant arrêtés, l'Hexagone ne fournit plus de volaille ou d'œufs, et les produits d'outre-mer ne peuvent plus circuler dans le sens inverse.

Est-il envisageable que la PAC perde des moyens ? Évidemment non, et vous savez que la France se bat pour que le budget ne baisse pas. Nous ne voulons pas renationaliser les politiques agricoles, ce serait un drame.

Monsieur Duplomb, je souscris à toutes vos propositions. Pourquoi la Commission européenne n'a-t-elle pas pris d'initiative ? Bonne question... Elle est encore un peu endormie et n'a pas pris la juste mesure de la situation. C'est pourquoi, avec la ministre allemande de l'agriculture, nous avons demandé une réponse immédiate et concrète à nos demandes. Chaque jour sans réponse est perdu, et coûtera des centaines d'emploi. Autant nous avons obtenu des réponses sur la pêche, autant la Commission tarde sur l'agriculture, ce n'est pas normal. Oui, nous avons demandé le stockage privé, nous devrions l'obtenir. Attention, cependant : l'article 196 que vous citez, sur les restitutions à l'exportation, est obsolète depuis l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Nairobi de 2015. De même, nous avons demandé des mesures de sauvegarde pour l'éthanol face aux importations américaines et brésiliennes ; la demande est en cours d'examen.

Le champ d'application du Feamp fait l'objet de discussions, nous en parlons demain avec les régions. Sur la pêche, très durement touchée, il faut nous organiser pour que la moitié de la flotte aille pêcher pendant que l'autre moitié est arrêtée temporairement. Nous cherchons également à agir vite et fort pour les viticulteurs, nous regardons avec FranceAgriMer comment payer plus vite les dossiers en stock – mais nous rencontrons des difficultés, car on ne peut accorder d'aides sans contrôle, cela prend du temps.

Sur l'adaptation des règles d'éligibilité de la PAC à la crise, nous avons déjà obtenu des avancées. Je n'ai pas voulu, cependant, repousser le délai de télé-déclaration, car cela repousserait mécaniquement le paiement des avances au 16 octobre ; nous avons prévu un mois de plus sans pénalité, ni décalage des avances. Cependant, nous voulons aller plus loin, avec une réduction du taux de contrôle sur place pour les aides 2019 et 2020, et demandons plus de flexibilité.

La filière ovine subit la crise de plein fouet, puisque les fêtes de Pâques se feront sans les banquets habituels. C'est pourquoi nous travaillons avec les producteurs et les

distributeurs pour valoriser l'agneau et le chevreau dans les rayons. Il faudra abattre quand même et congeler pour l'automne, où nous valoriserons de nouveau ces viandes. Nous travaillons aussi beaucoup sur les conditions d'éligibilité aux aides de la PAC ; les éleveurs vont garder leurs agnelles pour la reproduction, mais cela ne doit pas avoir de conséquence sur le taux de chargement pris en compte pour les aides.

Nous nous sommes interrogés sur votre proposition d'ouvrir les crèches et les écoles aux enfants des salariés de la chaîne alimentaire, et cette solution nous est apparue bien plus compliquée qu'il n'y paraît. Certes, les entreprises butent sur de l'absentéisme lié à la garde des enfants, mais si vous accueillez les enfants de ces salariés, pourquoi pas aussi à ceux des commerçants de bouche ? Cela devient très compliqué... Des solutions locales ont été mises en place, je crois qu'il faut les privilégier.

Je ne suis pas certain, non plus, que la gratuité des péages pour les produits alimentaires soit une bonne solution – outre qu'elle ne relève pas de mes compétences mais de celles du ministre des transports. Il y a eu des exagérations dans l'appréciation des coûts et des prix, nous sommes dans une négociation permanente entre les transporteurs et les distributeurs. Si les transporteurs ont des difficultés réelles, si nous les soutenons pour compenser les retours à vide ou à mi-charge, les efforts doivent être partagés par tous.

L'Etat est au rendez-vous. Nous avons débloqué une aide directe de 40 milliards d'euros à l'économie française. Les négociations se poursuivent avec les entreprises, nous sommes en conférence hebdomadaire avec les syndicats et le patronat, les critères d'éligibilité au fonds de solidarité évoluent – nous avons abaissé le seuil de 70 % à 50 % de perte chiffre d'affaires, c'est un élargissement considérable. Nous travaillons aussi avec le secteur bancaire, un numéro spécial a été mis en place pour aider les entreprises à monter les dossiers et obtenir les prêts.

Faut-il repousser l'entrée en vigueur de réformes votées ces dernières années parce qu'elles induiraient des contraintes supplémentaires pour les agriculteurs et les industries agroalimentaires ? La Coopération agricole, avec qui je suis en contact quotidien, ne nous le demande pas. Il n'y a pas lieu d'opposer le Covid-19 à des mesures qui n'ont aucun rapport : s'il y a des aménagements à y porter, cela se fera au Parlement, en temps et en heure. Les nouvelles obligations légales concernant l'usage du plastique ne courent qu'à partir de 2022, nous avons le temps de nous organiser – j'espère bien que nous serons sortis du confinement d'ici là ! La séparation de la vente et du conseil est prévue à compter du 1^{er} janvier 2021 ; nous examinerons, avec la Coopération agricole, si le délai est tenable – mais pour l'heure, nous nous concentrons sur la gestion de la crise.

Quant au dispositif TODE, c'est un budget annuel ; il est pérennisé évidemment dans la situation de crise que nous connaissons.

S'agissant des règles d'éligibilité au fonds de solidarité, Bercy fera des annonces la semaine prochaine – je ne veux pas anticiper, mais une somme de 5 000 euros serait ajoutée au forfait actuel pour les entreprises de plus de cinq salariés, la période de référence serait calculée sur douze mois, le seuil de perte de chiffre d'affaires ramené de 70 % à 50 %.

Je suis totalement en phase avec M. Buis sur la restauration collective. Nous avons déjà œuvré en ce sens, en encourageant la restauration collective dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), dans les prisons ou

pour l'armée à privilégier certains produits. Il y a une petite difficulté juridique, mais nous essayons d'avancer.

En revanche, nous serons en désaccord sur la filière horticole. L'arbitrage a été rendu : les fleurs ne sont pas un bien de première nécessité. Nous travaillons avec les acteurs du secteur sur des mesures horizontales, voire des mesures spécifiques. Je me suis battu pour que les plants et semences puissent être vendus dans les jardinerie qui vendent de la nourriture pour animaux. Mais nous ne pouvons ouvrir plus largement la porte. La priorité, c'est l'alimentation. Nous considérons que plants et semences peuvent être de l'alimentation différée.

J'approuve totalement votre proposition sur la réouverture des rayons « trad » en GMS : fromagerie, boucherie, charcuterie, poissonnerie. Je demande tous les jours à nos interlocuteurs de rouvrir ces rayons, mais ils se heurtent à un problème d'absentéisme du personnel et de faiblesse de la demande. Nous lançons des campagnes de communication pour inciter les consommateurs à manger différemment.

Le secteur de la viande bovine se porte très bien. Il ne s'est jamais autant abattu d'animaux. Les ventes de steaks hachés frais ont augmenté de 35 %, celles de steaks hachés surgelés de 70 %. Malgré cela, le prix payé à l'éleveur a encore diminué. Ce n'est pas acceptable. Je demande aux professionnels du secteur d'y remédier. Ces jours-ci, ce qui se vend le plus en grande surface, ce sont les bouteilles de vin entre 3 et 6 euros, la farine, les œufs et les steaks hachés. Nous voudrions que les Français achètent aussi du poisson, des fruits et des légumes.

Je pousse à fond pour les circuits courts. Il n'y a jamais eu autant de marchés paysans ou de ventes directes à la ferme. Tant mieux ! Je suis très favorable à votre idée d'ouvrir des gymnases ou des salles communales pour mettre en place des étals et en faire des marchés couverts. Là, les règles sanitaires et de sécurité seraient respectées.

J'ai le sentiment que les Français redécouvrent l'agriculture, l'alimentation et les bons produits. J'espère que cela aura des conséquences durables.

Monsieur Montaugé, avec Bruno Le Maire et les acteurs de la filière, nous avons convenu de ne pas déroger à l'encadrement des promotions en volume sur les produits nationaux. Nous avons interdit la promotion de l'agneau, du chevreau et du chocolat pour le week-end pascal. Il faut qu'il y ait du prix pour le producteur. Des promotions sur les chocolats vendus en grande surface pénaliseraient lourdement les boulangers et les chocolatiers. Mais si nous ne sommes pas favorables à des promotions en volume, nous soutenons la promotion des produits concernés, d'où les nombreux spots télévisés que nous faisons.

Selon une étude réalisée par Nielsen, le mois dernier, les prix dans la grande distribution ont augmenté de 0,01 %. Il n'y a donc eu aucune inflation. Le Gouvernement y veille. Le panier moyen d'un caddie est de 60 euros, et 88 % du budget de la consommation n'est pas alimentaire. Et seulement 12 % des 12 % restants sont des produits frais. Il faudra mener une réflexion sur le sujet.

Si nos concitoyens ont l'impression que les prix ont augmenté, c'est parce que nous avons mis les produits français un peu trop tôt dans les étals. C'était justifié dans le cas des asperges, mais si les gens voient des fraises espagnoles à 2,80 euros puis des fraises

françaises à 9 euros, ils pensent que les prix augmentent. Le concombre français est trois fois plus cher que le concombre néerlandais... Pourtant, entre mars 2019 et mars 2020, les prix des fruits et légumes n'ont pas augmenté.

Les chambres d'hôtes, tables d'hôtes et gîtes ne répondent pas à un besoin alimentaire ou de première nécessité. Le secteur bénéficiera des aides horizontales.

Nous sommes encore dans la crise, qui va frapper fort dans les jours et les semaines qui viennent. Mais il faudra réfléchir à la sortie de crise. Il y aura des groupes de travail, le Parlement y sera associé. Étant un élu du « vieux monde », je ne suis pas sûr que l'après-Covid soit vraiment très différent de l'avant-Covid. Certains partis politiques clament déjà que demain ne sera plus comme aujourd'hui... Certes. Nous avons déjà moins 6 % de croissance, et l'Europe n'arrive pas à se mettre d'accord sur un plan de soutien de 1 000 milliards d'euros, parce que les Néerlandais et les Danois bloquent. Cela va finir par poser un problème. La priorité doit toutefois être de sauver la vie de nos concitoyens, pas l'économie !

Connaissant la sensibilité des uns et des autres sur ces sujets, je sais que nous ne serons pas d'accord. Certains voudront tout relocaliser et ne plus faire que du bio et des circuits courts. Il faudra évidemment tenir compte de l'environnement et de la transition écologique. Mais, qu'on le veuille ou non, pour nourrir la France et la planète, il faudra une agriculture qui produise. Pour l'instant, les discussions sur la nouvelle PAC sont à l'arrêt.

M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes. – L'article 222 de l'OCM unique apporte une solution à beaucoup de problèmes. Certaines coopératives de la filière laitière ont demandé une baisse des prix et une baisse des volumes : ces demandes sont inacceptables. Grâce à cet article 222, qui permet les ententes, nous pourrions éviter l'une et l'autre. Il serait pour le moins malvenu de réduire les volumes alors qu'une crise alimentaire suivra sans doute la crise sanitaire dans certains pays. Or il y a un verrou idéologique à l'échelon communautaire sur l'utilisation de cet article 222, qui avait été déclenché très tardivement en août 2016, pendant la crise laitière, avec des effets immédiats. On observe une vraie résistance de la part de la Commission européenne. Les articles 39 et 42 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoient pourtant que l'agriculture prime la concurrence. Dans les faits, c'est la concurrence qui a fini par primer. En inversant cette tendance, nous résoudrions beaucoup de problèmes, y compris au sein de la filière viande rouge. Si seulement nous pouvions faire comprendre au commissaire Wojciechowski qu'il faut utiliser l'article 222...

Vous avez été sollicité par le Conseil national des appellations d'origine laitières (Cnaol) pour rouvrir les rayons de vente à la coupe des fromages sous signe de qualité. Les producteurs normands souffrent. Obtenir de la grande distribution l'ouverture de ces rayons résoudrait le problème.

Il y a eu des avancées au Parlement européen ces 72 dernières heures sur la pêche. Le Feamp pourra être utilisé. Il faudrait pouvoir activer l'article 70 de ce Fonds pour que les régions ultrapériphériques (RUP) puissent également en bénéficier.

Les décisions à l'OMC sur l'éthanol sont lentes, il faut remettre le sujet sur le tapis.

Je vous rejoins, monsieur le ministre, pour dire que le jour d'après ne sera pas très différent du jour d'avant. La mondialisation existera toujours, même si elle sera sans doute davantage axée sur une régionalisation accrue des échanges.

La PAC est plus que jamais nécessaire pour assurer notre souveraineté alimentaire. Or le compte n'y est pas vraiment : il manque 40 à 50 milliards d'euros.

Ne soyons pas naïfs. Si la Chine a pris à la hussarde la direction générale de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ce n'est pas pour faire de la figuration. Nous ne céderons pas au protectionnisme, mais nous entrons dans l'ère de ce que Pascal Lamy appelle le « précautionnisme ». Sur ce point, la France et l'Europe sont particulièrement bien placées.

M. Didier Guillaume, ministre. – J'ai demandé immédiatement le déclenchement de l'article 222 de l'OCM unique. Nous n'avons toujours pas de réponse. La Fédération nationale des industriels laitiers (FNIL) est favorable à une réduction de la production de 2 %. Nous avons travaillé sur le stockage privé. Nous avons reçu hier un courrier du commissaire européen qui ne répond à aucune de nos questions. Ce n'est pas acceptable ; avec mon homologue allemande, nous avons fait un communiqué de presse assez rude.

Nous avons obtenu la modification du cahier des charges sur les fromages sous signe de qualité, avec possibilité de stocker et congeler. C'est une bonne nouvelle.

Je partage totalement votre analyse sur le Feamp et les régions ultrapériphériques. La crise actuelle démontre l'importance de la PAC, dont les détracteurs prétendaient qu'elle ne servait à rien, pour notre souveraineté alimentaire.

Je ne commenterai pas vos propos sur la direction générale de la FAO, mais je ne suis pas loin de penser comme vous.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je me fais le porte-voix de Michel Magras, qui assiste en ce moment à une téléconférence de la délégation sénatoriale aux outre-mer.

La crise sanitaire qui frappe notre pays contraint les outre-mer à s'approvisionner sur le marché local de la pêche, plaçant les RUP face à une problématique de stockage. Parallèlement, cet approvisionnement au prix du marché local entraîne des surcoûts de production pour l'industrie de transformation des produits de la pêche. La Commission est en train de modifier le Feamp en réponse à la crise, mais cet ajustement ne tient pas compte des besoins particuliers des RUP françaises ; ainsi, les règles de stockage n'incluent aucune espèce de nos eaux tropicales. M. Magras s'interroge sur la mobilisation des fonds de compensation des surcoûts. Quelle suite a été réservée à la demande de prise en compte des besoins ultramarins lors de la réunion qui s'est tenue hier à Bruxelles ?

Mme Anne-Marie Bertrand. – Les producteurs de fruits et légumes des Bouches-du-Rhône lancent un cri d'alarme à propos de la main-d'œuvre saisonnière. Vont-ils devoir laisser pourrir les récoltes dans les champs alors que les besoins alimentaires sont bien là ? Où en sont les contrats Office des migrations internationales (contrats « OMI ») ? Les pays voisins, eux, embauchent des travailleurs clandestins... Quelles solutions avez-vous à proposer aux cultivateurs ?

Les marchés de plein vent doivent bénéficier d'une dérogation préfectorale. Il en résulte des incompréhensions : certaines dérogations sont refusées sans justification, occasionnant des déplacements entre communes. Ne serait-il pas plus juste d'autoriser ces marchés par défaut, en obligeant les organisateurs à y faire respecter des règles sanitaires strictes, notamment de filtration aux entrées ? Nos concitoyens ne comprennent pas pourquoi ils peuvent se rendre dans les supermarchés clos mais pas sur les marchés de plein vent.

La grande distribution a joué le jeu, nous espérons que cela va continuer. Comment comptez-vous contenir l'envolée des prix et garantir qu'ils restent raisonnables ?

M. Roland Courteau. – Pour nombre de viticulteurs de mon département, les cuves sont pleines, la trésorerie est à zéro et les charges continuent de s'accumuler. Il est urgent de mettre en place des exonérations totales de charges salariales et patronales et de cotisations sociales des chefs d'exploitation. Il est aussi nécessaire d'actionner l'outil de distillation : cuves pleines et stocks énormes sont de nature à peser sur les cours et à poser des problèmes dans la perspective des récoltes futures.

Les circuits courts doivent être confortés et réinventés.

La fermeture des établissements scolaires, donc des cantines, va accroître la précarité de nombreuses familles. Des mesures spécifiques de solidarité doivent effectivement être prises. N'attendons pas ; il y a urgence.

M. Michel Raison. – Il est prévu que la possibilité ouverte par l'ordonnance du 25 mars de suspendre les pénalités de retard des fournisseurs aux distributeurs dure encore un mois après l'arrêt du confinement. Or, selon les fournisseurs, au bout d'un mois, il y aura toujours des retards, du fait de difficultés d'emballage, de personnel, de stock, etc. Pourriez-vous examiner la possibilité de prolonger au besoin la période des dérogations ?

Vos services ont-ils regardé de près la situation difficile de l'agrotourisme ?

Tout le monde se félicite d'une baisse de la pollution de l'air. Mais il faudra bien que l'activité économique reprenne, même différemment. Des pseudo-scientifiques ou des scientifiques très écolos montrent du doigt les agriculteurs, comme si ces derniers étaient les seuls à polluer. Or l'indépendance alimentaire suppose l'activité économique agricole. Même s'il y a encore des efforts à faire, il ne sera pas possible de supprimer 100 % des pollutions.

M. Daniel Laurent. – La filière viticole française était déjà durement touchée avant le Covid. La mise en place d'un fonds de compensation aux taxes américaines ou la négociation d'accords de libre-échange avec la Chine ou le Royaume-Uni sont toujours en suspens. Depuis le début de la pandémie, la commercialisation des vins a brusquement chuté. Afin de préparer la prochaine récolte dans les meilleures conditions, il faut disposer de main-d'œuvre et pouvoir la payer – or les trésoreries sont exsangues. Je salue le report des cotisations sociales et les prêts garantis par l'État. Mais l'absence de chiffre d'affaires par des entreprises déjà fragilisées doit conduire à aller beaucoup plus loin. La profession demande la suppression des intérêts intercalaires bancaires, le maintien des couvertures d'assurance-crédit ou la défiscalisation de la réintégration de la dotation d'épargne de précaution. Dans le cadre de l'OCM vitivinicole, des assouplissements sont-ils envisagés ? Chaque année, nous vous alertons sur les retards récurrents des versements des aides OCM. Dans ce contexte de crise, le respect des délais devient un impératif.

Des autorisations de plantations ne seront probablement pas consommées. Je demande un report de leur validité et une absence de sanction.

Il conviendra de veiller à ce qu'une distillation trop massive ne conduise pas à une déstabilisation des marchés ou à un effondrement des cours.

Je souhaite conclure sur les zones de non-traitement. Des questions restent en suspens sur les zones tampons, les conditions d'application des nouvelles règles et les mesures de compensation économique. Une communication à destination des mairies ou des riverains est-elle envisagée ?

M. Jean-Claude Tissot. – Monsieur le ministre, je vous remercie de votre engagement en faveur des marchés de plein vent. Dans mon département, quasiment tous les maires qui souhaitaient garder leur marché ont obtenu satisfaction.

Peut-on envisager d'ouvrir les jardinerie qui ne vendent pas de produits alimentaires pour les animaux ? Les exploitations de mon département qui produisent des plants de légumes en ont besoin, faute de circuit court.

Aujourd'hui, on trouve des gigots néo-zélandais sur les étals des GMS. En période de crise, ne pourrait-on, sans faire de protectionnisme, mettre en avant les produits français ?

Je rejoins Laurent Duplomb sur les déclarations PAC. Il faut faire du sur-mesure pour des contrôles. Il me semble vous avoir entendu indiquer que les éleveurs ne seraient pas pénalisés à cause du surnombre d'animaux dû à la conservation des agnelles.

J'ai bondi en vous entendant déclarer que nous aurions « besoin d'une agriculture qui produise ». Toutes les agricultures produisent, même avec des objectifs différents !

M. Alain Duran. – Je ne comprends pas : on peut acheter des fleurs, généralement produites à l'étranger, en grande surface, mais pas en jardinerie. Les producteurs français sont incités à jeter leur production. Cette distorsion de concurrence suscite incompréhension et colère. Pourquoi une telle différence de traitement ?

Mme Valérie Létard. – Je souhaite intervenir sur les filières AOP dans les Hauts-de-France. Les commandes de maroilles ont baissé de 40 % à 90 %. Des aides au stockage des fromages et à l'écoulement vers les marchés secondaires s'imposent.

La filière laitière nous interpelle. L'article 222 doit être activé pour permettre à la Commission européenne d'adopter des actes d'exécution visant à stabiliser le secteur.

La filière pomme de terre est durement touchée par la crise. Près de 500 000 tonnes de pommes de terre risquent de n'être ni collectées ni transformées en France. Il conviendrait que l'État accompagne les aménagements, voire les reconstructions de capacités de stockage.

L'enjeu pour notre agriculture et nos éleveurs est tel que votre action auprès de la Commission européenne sera déterminante. Nous avons besoin d'un cadre spécifique, suffisamment souple pour être mobilisé afin de compenser les pertes économiques des filières concernées.

Les paiements du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) seront ralentis, et le risque de dégage­ment d'office fortement accru. Une demande de suspension de la procédure de dégage­ment d'office cette année nous a été transmise. Quel est votre point de vue sur ce sujet, qui mérite d'être relayé auprès de la Commission européenne ? La mobilisation des dégage­ment d'office 2019 pourrait-elle faire l'objet de remises gracieuses par la Commission européenne pour rétroflécher vers du soutien régional aux entreprises agroalimentaires ou aux exploitations ?

Mme Cécile Cukierman. – Il y a beaucoup d'inquiétudes sur la saisonnalité. L'appel que vous avez lancé ne suffira pas à répondre aux difficultés. La période des cueillettes commencera par les fruits rouges pour aller jusqu'aux arbres fruitiers. Que peut-on mettre en place pour que ces productions puissent être récoltées, mises en vente et consommées ?

Il y a également beaucoup d'inquiétudes sur la viticulture, filière déjà durement touchée par la baisse des exportations, notamment vers les États-Unis. La forte chute de la commercialisation laisse présager de grandes difficultés.

Les inquiétudes concernent aussi la filière laitière. La forte mobilisation des collectivités territoriales ne suffira pas. Il faut une action à l'échelon tant national qu'euro­péen.

Je peux comprendre votre position sur la filière horticole si l'objectif est de réduire les déplacements et de limiter la consommation aux biens essentiels. Mais dans les supermarchés, on peut tout acheter ! La logique voudrait que l'on ferme les rayons des grandes surfaces qui ne sont pas essentiels. Cela limitera la fréquentation et permettra aux salariés épuisés de se reposer. Il y a deux poids deux mesures quand des producteurs ne peuvent pas écouler leur production alors que les grandes surfaces vendent des produits similaires, de moins bonne qualité...

Il n'y aura pas, nous dites-vous, de grands changements. Dans ce cas, les annonces relatives au « grand discours de refondation » et à la « construction d'un monde d'après » que préparerait le Président de la République n'ont pas lieu d'être. Faut-il comprendre qu'au sortir de cette pandémie, qui confine une grande partie de la population mondiale, il n'y aura aucun changement ? Je crois au contraire qu'il y en aura. Nous ne savons pas encore lesquels. Mais nous aurons collectivement à tirer les enseignements de cette période s'agissant des répercussions de certains comportements sur la vie et la planète.

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Pourriez-vous intervenir en faveur de l'ajout sur le justificatif de déplacement d'une ligne propre à l'activité des associations de protection animale ? Dans mon département, des bénévoles sont verbalisés quand ils vont nourrir des animaux dans des endroits prévus pour cela, alors qu'il y a un risque de voir des chats ou des chiens mourir de faim et de retrouver des charognes dans les rues. Les associations demandent aussi que les stérilisations d'animaux errants ou dans les refuges soient considérées comme des actes vétérinaires urgents et prioritaires.

M. Fabien Gay. – Si les Français ont le sentiment d'une hausse des prix en grande surface, c'est sans doute parce que les caddies sont plus chargés qu'à l'accoutumée. La question des transporteurs se pose également. Nous aurons besoin de soutenir les ménages ; il y aura un enjeu de pouvoir d'achat.

Attention ! Personne n'a la solution. Nous affrontons une crise sans précédent, avec peut-être 10 % de récession, voire 22 % selon certains. Au-delà de nos clivages politiques, nous devons rechercher des solutions que nous n'avons peut-être jamais envisagées. Certains promettent des discours de refondation. Des ministres jadis adeptes des privatisations parlent désormais de nationalisations. Les choses bougent. Nous avons besoin de faire vivre le débat politique. À défaut, c'est le pire populisme qui pourrait sortir vainqueur.

On parle beaucoup de souveraineté et de sécurité alimentaires. Je ne suis ni un partisan du repli sur soi ni un idéologue de la compétition. Je prône la coopération. Des traités du type du CETA peuvent-ils encore être ratifiés comme c'était envisagé auparavant ?

À mon sens, la question du juste échange nous sera posée. Ne balayons pas le débat politique d'un revers de main. Même des parlementaires membres ou proches de la République en Marche appellent à tout révolutionner. Sont-ce seulement des mots ? Pour ma part, j'ai la volonté de débattre et de construire des solutions communes.

Mme Catherine Conconne. – En Martinique, où nous sommes depuis longtemps autonomes pour la production d'œufs, de volaille ou de lapin, cette période de repli fait du bien à la production locale. Non seulement l'écoulement est très rapide, mais la production serait presque insuffisante !

Il y aura des leçons à tirer de cette crise : elles devront nous permettre de progresser encore vers l'autonomie alimentaire. Je sais, monsieur le ministre, que tel est aussi votre état d'esprit.

En revanche, les exportations de certains produits à forte valeur ajoutée, comme le melon, sont bloquées par la quasi-suppression des liaisons aériennes – on est passé de sept livraisons par jour à deux par semaine ! Résultat, les producteurs de melon ne peuvent écouler leur production, taillée pour le marché métropolitain – en trois semaines, les revenus se sont affaiblis.

Mme Anne-Catherine Loisier. – En Côte-d'Or, la problématique des fromagers est particulièrement sensible. On me parle de possibles réquisitions d'espaces de stockage : qu'en est-il ? Par ailleurs, où en est-on en ce qui concerne la mise en place d'une déclaration de catastrophe sanitaire, qui permettrait de couvrir les pertes ?

Certains producteurs aimeraient donner davantage plutôt que de devoir détruire : les plafonds en matière de dons peuvent-ils être relevés ?

En matière de main-d'œuvre, pourrait-on autoriser davantage l'entraide familiale pour tous les types d'exploitations, y compris pour la filière équine ?

Enfin, la filière bois est importante dans le contexte de la crise, car le papier sert à la fabrication des masques et des emballages. Si l'activité repart de mieux en mieux, la filière risque d'être durablement fragilisée par de fausses informations, s'agissant notamment d'une supposée rupture d'approvisionnement des chaufferies. Il faut être vigilant, car certains adoptent des comportements opportunistes.

Mme Noëlle Rauscent. – Dans cette période pour le moins catastrophique, vous vous efforcez, monsieur le ministre, d'assurer l'approvisionnement alimentaire des Français dans le respect des mesures destinées à limiter la propagation du virus et de préserver autant que possible l'activité économique agricole.

Vous avez lancé une initiative innovante et solidaire : l'armée agricole. Il semble que l'appel ait été entendu, puisque 200 000 personnes se seraient portées volontaires. Mais cela suffira-t-il ? Sur mon territoire, les grandes surfaces ne trouvent plus à s'approvisionner en fraises. Parlementaires, élus, citoyens, comment pouvons-nous contribuer à amplifier la mobilisation ?

Les centres équestres, naturellement fermés, sont dans une situation économique catastrophique. Quelles mesures comptez-vous prendre en faveur de cette filière ?

Avec l'arrêt du tourisme en milieu rural, les propriétaires de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux subissent un manque à gagner parfois important. M. Le Maire a précisé que les professionnels du tourisme seraient éligibles au fonds de solidarité, mais les structures dont je parle ne sont souvent pas considérées comme des acteurs professionnels. Est-il envisageable de les indemniser *via* les réseaux dont elles sont membres ?

Enfin, s'agissant des fleurs, il y a une certaine inégalité, car certains commerces qui vendent de tout vendent aussi des fleurs...

M. Daniel Gremillet. – L'Europe a un rendez-vous avec elle-même, le premier de cette importance depuis sa création. Or, sur le plan sanitaire, elle s'est montrée incapable de se hisser à la hauteur de sa mission – certes, des malades du Grand Est et d'Île-de-France ont été transférés dans d'autres pays, mais dans le cadre d'une solidarité entre États, pas d'une politique européenne. Sur le plan économique, aucun accord n'a encore été trouvé. Sur le plan agricole, il y a urgence à agir !

Les entreprises agroalimentaires sont sur le fil du rasoir. Je le vois au quotidien avec ma petite coopérative : s'il vient à manquer deux ou trois personnes de plus, elle cessera de tourner... La situation est très fragile, et le château de cartes menace de s'écrouler. Dans ces conditions, même si le personnel soignant doit être prioritaire, il ne faut pas écarter aussi rapidement le problème de la garde des enfants : 8 % des salariés ne vont plus travailler pour cette raison. Si nous voulons remplir les assiettes, il faut que les entreprises tournent !

La filière laitière va au-devant d'une situation particulièrement difficile, car les cours s'effondrent. L'encouragement indispensable des salariés et des entreprises du secteur agroalimentaire contribuera aussi à soulager les producteurs de lait. La solidarité nationale doit jouer pleinement : on ne peut pas dire à la fois aux entreprises laitières de réduire les volumes et les prix et de verser des primes de 1 000 euros...

En ce qui concerne les marchés, faisons confiance aux maires ! Grâce à l'espace disponible dans nos villages, il est plus aisé de respecter les distances sur un marché local que dans une grande surface.

Alors que le confinement est loin d'être terminé, pensons aux personnes qui subissent une réduction de salaire, aux ménages qui sont contraints à des arbitrages, notamment dans leurs dépenses alimentaires.

Enfin, les activités forestières et sylvicoles sont très perturbées, notamment du fait du fort ralentissement dans le secteur de la construction. Toute la filière est fragilisée et le restera en sortie de crise.

M. Henri Cabanel. – S’agissant de la distillation, déjà abordée par M. Courteau, êtes-vous d’accord avec le volume de 2 millions d’hectolitres demandé par la profession? Celle-ci souhaite aussi que le prix de l’hectolitre soit fixé à 80 euros par l’Union européenne.

Des filières comme la viticulture ou la conchyliculture ne peuvent pas recourir au chômage partiel, puisqu’il faut bien s’occuper de la production. Les salariés sont donc au travail, mais les débouchés manquent. Pour soulager les trésoreries, une exonération de charges patronales et salariales est-elle envisageable pour la période du confinement ?

Pour aider les entreprises, le Gouvernement a ouvert la voie au report d’échéances d’emprunt, mais la question des frais intercalaires reste posée. Puisque tout le monde doit participer à l’effort, fera-t-on pression sur les organismes bancaires pour qu’ils n’exagèrent pas en la matière ?

Enfin, je me félicite que vous ayez décidé de soutenir une campagne promotionnelle. Des produits comme les coquillages ont grand besoin d’être encouragés. Même quand on est confiné, les huîtres sont excellentes, surtout quand elles viennent de l’Hérault !

Mme Patricia Schillinger. – L’encadrement de la chasse des animaux dits nuisibles, comme les sangliers, doit être clarifié dans le contexte du confinement ; dans mon département, le préfet l’a fait hier par voie d’arrêté. Par ailleurs, alors que les agriculteurs ne peuvent remettre en état leur champ tant que les dégâts n’ont pas été estimés, le fonds d’indemnisation de mon département a suspendu les estimations. Quelles mesures d’urgence comptez-vous prendre pour que les estimations nécessaires soient rapidement réalisées ?

Alors que des stocks de pommes de terre, de fromage ou de viande ne peuvent être vendus, des personnes très pauvres souffrent, notamment dans la ruralité – certains de nos concitoyens ne peuvent même pas toucher leur minimum social, parce que leur bureau de poste est fermé. Une redistribution ne peut-elle pas être organisée, en liaison notamment avec les chambres d’agriculture ? D’autant que, dans le contexte du confinement, les banques alimentaires fonctionnent *a minima*.

M. Jean-Claude Tissot. – Monsieur le ministre, vous avez annoncé que les éleveurs ovins pourraient abattre les agneaux prêts et les stocker : quels financements avez-vous prévus pour cette opération ?

M. Pierre Louault. – Il faut redonner l’habitude aux Français de consommer des produits frais. La surproduction de poudre de lait devient catastrophique. S’agissant de la viande, contrairement aux animaux de réforme, les broutards ne partent pas, ce qui pose un vrai problème. Quant aux céréaliers, inquiets de l’effondrement des cours des oléagineux, ils ont du mal à savoir s’ils doivent semer des tournesols.

M. Didier Guillaume, ministre. – Monsieur Magras, tous les dispositifs horizontaux activés dans l’Hexagone – report de cotisations, activité partielle, soutien à la trésorerie, fonds de solidarité – le sont aussi en outre-mer. Simplement, nous devons adapter les conditions de l’activité partielle aux spécificités ultramarines : les salaires des marins-pêcheurs ne sont pas les mêmes en outre-mer et en métropole. C’est la première fois que des mesures européennes d’arrêt temporaire sont prises avec effet rétroactif et qu’elles concerneront l’outre-mer ; nous travaillons beaucoup sur ce sujet. Sur l’aide au stockage, du fait de l’absence d’organisations de producteurs en outre-mer, nous devons obtenir de la

Commission européenne une dérogation, faute de quoi nous trouverons une solution nationale – mais tout sera fait pour que l’outre-mer bénéficie du dispositif général.

Madame Bertrand, si vous constatez que des exploitations embauchent des clandestins, il faut les dénoncer sur le fondement de l’article 40 du code de procédure pénale.

La question des marchés de plein vent a été de nouveau débattue lors de la commission interministérielle compétente ; je ne puis pas faire davantage dans ce domaine. Nous travaillons à réduire les disparités encore trop importantes entre départements. M. Gremillet a dit : faisons confiance au bon sens des maires. Mais ils sont nombreux à ne pas demander l’ouverture de leur marché, notamment parce que l’espace ne permet pas l’application des mesures sanitaires.

Je me suis engagé sur la distillation et je suis d’accord pour 2 millions d’hectolitres à 80 euros l’hectolitre.

M. Courteau a raison d’insister sur l’importance de notre système de circuits courts, dans lequel s’exprime une grande intelligence collective.

Je suis tout à fait d’accord avec M. Raison sur les pénalités de retard. Nous regardons comment allonger les délais.

S’agissant de l’agrotourisme, nous ferons tout notre possible pour le soutenir.

Oui, l’agribashing repart, avec des accusations de pollutions. Sur ces sujets, il est impératif de se baser sur la science.

En ce qui concerne la viticulture et les aides de l’OCM, évoquées par M. Daniel Laurent, je crains 80 millions d’euros d’apurement de l’Union européenne. Je travaille main dans la main avec la filière.

Il y aura des compensations économiques – le Président de la République s’y est engagé – mais il est trop tôt pour en parler. Pour l’heure, nous sommes concentrés sur la gestion de la crise. On me reproche de profiter de l’épidémie pour supprimer les ZNT, mais elles ont simplement été reportées au 30 juin, pour permettre les semis.

Les représentants des grandes surfaces nous ont expliqué qu’il n’était pas possible d’ouvrir seulement les rayons alimentaires : on peut donc, en effet, acheter des fleurs dans les supermarchés, comme on peut y acheter des casseroles. Mais, globalement, nos concitoyens ne vont pas acheter seulement des casseroles et des chemises : ils achètent surtout des produits de première nécessité, d’hygiène et de santé. Les horticulteurs ne peuvent pas faire l’objet d’un traitement à part, mais ils seront soutenus *via* les aides aux filières.

Pour les ovins, nous continuons de demander à l’Union européenne les mesures de marché indispensables.

Avec la fermeture des établissements de restauration rapide, on mange moins de frites – et on utilise donc beaucoup moins de pommes de terre. Nous travaillons avec Restau’Co pour essayer d’avancer.

À ma connaissance, il n’y a aucun problème de paiement lié au Feader, sauf dans le Nord. Je prendrai contact avec Mme Valérie Létard à cet égard.

En matière de main-d'œuvre saisonnière, madame Cukierman, les besoins sont estimés à 61 000 contrats en mai, 84 000 en juin et 106 000 en juillet. L'appel que j'ai lancé était donc nécessaire. J'ignore si les volontaires seront en nombre suffisant, mais je n'ai pas trouvé d'autre solution. En tout cas, nous sommes parmi les plus prêts : les Allemands, eux, affrètent des charters pour chercher des travailleurs détachés dans les pays de l'Est...

Oui, monsieur Gay, il y aura des changements à l'issue de cette crise mais, dans le domaine de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation, le monde de demain ressemblera relativement à celui d'aujourd'hui, même si je ne mésestime pas la nécessité d'évolutions. Nous aurons toujours besoin d'importer et d'exporter.

Madame Estrosi Sassone, je n'ai pas encore été interpellé par la SPA, mais je sais que les entrées de chiens et de chats en refuge en mars et avril ont été moindres en 2020 qu'en 2019 et en 2018. On me dit que les abandons sont peu nombreux et qu'il reste des places dans les refuges. Quant à la stérilisation des animaux errants, c'est une mission prioritaire des vétérinaires.

Sur la souveraineté alimentaire et les traités de libre-échange, il faut assurément des évolutions. Au reste, le Président de la République a parlé dès le mois de janvier d'exception agricole et agroalimentaire.

Madame Conconne, le problème des melons tient aux liaisons aériennes, comme celui des œufs et des poussins d'un jour. Nous travaillons à faire un peu de place dans les soutes des vols maintenus.

Je ne puis pas répondre pour l'instant sur l'augmentation des plafonds de dons ; je transmettrai la question à la cellule interministérielle. En revanche, la date des dons a été prolongée d'un mois, à la demande de la filière laitière.

La filière équestre est dans la même situation que beaucoup d'autres. Il n'est pas possible de multiplier les dérogations, ou alors il n'y a plus de confinement. Tous les animaux doivent être nourris et soignés par les employés des centres et les vétérinaires, et ils le sont.

Madame Rauscent, je vais me pencher sur votre proposition d'aider les réseaux du tourisme rural.

Monsieur Gremillet, je sais que les entreprises agroalimentaires sont sur le fil du rasoir. Heureusement, nous avons constaté cette semaine une baisse de l'absentéisme dans les PME et TPE du secteur, ainsi que dans les coopératives agricoles, grâce au travail mené avec elles pour rassurer les salariés – je pense au guide des bonnes pratiques et au courrier que j'ai signé avec Bruno Le Maire. Par ailleurs, ces entreprises peuvent verser la prime défiscalisée prévue par le Gouvernement.

Nous surveillons la situation comme le lait sur le feu, entreprise par entreprise ; je m'entretiens quotidiennement avec Dominique Chargé, président de Coop de France, et Richard Girardot, président de l'ANIA.

En ce qui concerne les marchés, le Premier ministre a été très clair : les maires peuvent demander leur ouverture, les préfets étant chargés de coordonner. Dans certains endroits, il est évident que les marchés ne peuvent pas rouvrir. Ailleurs, notamment en zone rurale ou dans nos chefs-lieux de canton, la réouverture ne pose aucun problème. Comme vous l'avez dit, faisons confiance aux maires !

S'agissant de la distillation, monsieur Cabanel, vous savez que l'autorisation de l'Union européenne est nécessaire.

Nombre d'entreprises conchylicoles ont recours au chômage partiel ; mais, dans ce secteur comme dans beaucoup, il faut bien continuer à s'occuper de la production. Par ailleurs, nous travaillons avec l'interprofession à la mise en place d'une campagne promotionnelle, à l'instar de celle lancée pour les fruits et légumes, à laquelle nous avons participé à hauteur de 100 000 euros sur 600 000 et qui, si j'ose dire, a porté ses fruits.

Madame Schillinger, l'encadrement des nuisibles figure dans la liste des activités autorisées : même pendant l'épidémie, il importe de continuer les prélèvements d'animaux qui abîment nos territoires.

S'agissant de la lutte contre le gaspillage, je rappelle que les banques alimentaires ne sont pas confinées.

À ma connaissance, monsieur Louault, les broutards et jeunes bovins partent à bon prix ; si vous avez d'autres informations, transmettez-les-moi.

Je terminerai par les cours des oléagineux : alors que la graine de colza continue de progresser, le tourteau de soja, après avoir connu une forte hausse, est orienté à la baisse. Je suis ces évolutions très régulièrement, compte tenu de leurs incidences sur l'alimentation animale et les biocarburants.

Mme Sophie Primas, présidente. – Comme nombre de mes collègues, je suis inquiète pour le secteur horticole. La livraison à domicile de plantes vivaces est-elle autorisée ? Les horticulteurs et pépiniéristes peuvent-ils vendre au sein des magasins à la ferme ?

Par ailleurs, il est essentiel de dialoguer avec les maraîchers et arboriculteurs d'Île-de-France, qui ont pour habitude de ne rien produire entre le 14 juillet et le 15 août. Si nous devons être plus nombreux à rester dans la région cette année, c'est maintenant qu'il faut planter pour assurer l'approvisionnement en fruits et légumes locaux.

Enfin, M. Duplomb, qui a dû quitter notre téléconférence, estime qu'il est possible de négocier l'activation de l'article 196 s'il est borné à des restitutions à vocation humanitaire.

M. Didier Guillaume, ministre. – S'il est possible de s'appuyer sur la dimension humanitaire, il va de soi que nous le ferons.

Je signale que nous avons mis en place dans tous les domaines des foires aux questions, régulièrement actualisées avec les professionnels.

J'ignore quelles sont les perspectives pour la période du 14 juillet au 15 août, madame la présidente, mais nous allons nous pencher sur le problème que vous soulevez, auquel je n'avais pas pensé.

Je suis interpellé quotidiennement sur l'horticulture. L'arbitrage rendu repose sur une distinction entre les biens essentiels et ceux qui ne le sont pas. Dans ce cadre, celui qui sort n'acheter que des plants n'est pas dans les clous, mais celui qui sort acheter des biens alimentaires et des plants, en revanche, l'est. Quant aux livraisons, il me semble qu'elles sont possibles.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous vous remercions, monsieur le ministre, de nous avoir consacré ce long temps d'échanges au milieu d'un agenda très chargé. L'organisation d'une nouvelle audition sera certainement utile, peut-être d'ici trois semaines.

La téléconférence est close à 17 h 15.

Mardi 14 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La téléconférence est ouverte à 15 h 15.

Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 17 h 30.

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La téléconférence est ouverte à 17 h 00.

Audition de M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 19 h 15.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DEFENSE**Jeudi 9 avril 2020****- Présidence de M. Christian Cambon, président -***La téléconférence est ouverte à 11 h 00.***Audition de M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (en téléconférence)**

M. Christian Cambon, président. – Nous avons aujourd'hui le plaisir d'entendre en visioconférence Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Monsieur le secrétaire d'État, vous avez été en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire et je voulais avant toute chose saluer la performance du quai d'Orsay, qui a rapatrié environ 150 000 Français en trois semaines. Je rends hommage à votre engagement personnel, à celui du ministre M. Jean-Yves Le Drian, au Centre de crise et de soutien, à tous nos diplomates, qui ont parfois accompli des exploits, ainsi qu'à nos sénateurs des Français à l'étranger. Chaque avion a été le fruit d'une négociation pour surmonter d'innombrables difficultés et nous pouvons être fiers de nos diplomates. Il reste quelque 5 000 Français bloqués, sans parler des Français résidents en Afrique et en Amérique Latine et qui souhaiteront peut-être rentrer quand la pandémie atteindra leur continent.

L'autre sujet de notre audition, c'est l'Afrique, dont la situation nous inquiète. Vous avez assisté hier à un Conseil européen affaires étrangères – développement, consacré prioritairement à ce continent. Nous savons que les risques liés à la progression du coronavirus y sont importants : les systèmes de santé de ces pays sont très fragiles, les conséquences économiques risquent d'être terribles et les retombées pour la France seront potentiellement très graves, notamment en termes sécuritaires dans la bande sahélo-saharienne.

Monsieur le secrétaire d'État, quelles décisions ont été prises à ce sujet lors du Conseil européen d'hier ? La France a-t-elle réussi à convaincre ses partenaires européens de la gravité de ces risques alors que ceux-ci sont eux-mêmes confrontés à des situations dramatiques ?

Après votre intervention liminaire, les rapporteurs des sujets à l'ordre du jour prendront la parole puis, conformément à la décision du bureau de la commission, un orateur par groupe politique s'exprimera avant que vous ne répondiez, puis nos collègues qui le souhaitent interviendront également.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères. – Nous vivons un moment sans précédent, dans lequel se fait jour un besoin d'action rapide que nous nous employons à satisfaire, mais également la nécessité du maintien des mécanismes démocratiques. Je remercie votre commission de nous permettre de présenter notre action en ces temps houleux.

La réponse à cette crise inédite exige que nous actionnions simultanément tous les leviers de l'action publique, concernant la santé, la diplomatie, l'économie, le travail ou la sécurité, en plaçant la solidarité au cœur de notre action ; solidarité à l'égard de nos compatriotes qui se trouvent à l'étranger, de passage ou résidents, solidarité, également, aux niveaux national et européen pour soutenir l'Afrique. Nous abordons aujourd'hui deux sujets avec un message unique : il faut aider chacun pour tous nous protéger.

J'ai pris connaissance de la note de MM. Jean-Pierre Grand et Rachid Temal sur l'aide au retour de nos compatriotes bloqués hors de France et je salue ce travail. La fermeture des frontières a été brutale et s'est parfois faite sans préavis. Pour faire face au retour des frontières et au tarissement des lignes aériennes, l'appareil diplomatique a été sur le pont matin, midi et soir avec nos cabinets et le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Quai d'Orsay. Je rends hommage à nos agents pour ce travail et le président de la République est d'ailleurs venu vendredi dernier les saluer pour le tour de force qu'ils ont réalisé.

Cette opération était en effet sans précédent par son volume et son étendue : au comptage d'hier soir, ce sont 155 000 Français de passage à l'étranger qui étaient rentrés en France ; en outre, tous les continents ont été concernés au même moment.

Avec M. Jean-Yves Le Drian, nous avons mis en place un dispositif de coordination étroit avec le ministère des transports et avec Air France, que je remercie particulièrement. N'oublions pas que le processus a commencé par le Maroc et que sa filiale Transavia a alors organisé une véritable noria aérienne depuis Marrakech, Casablanca et Rabat, vers la France, avec plus de 140 vols additionnels, pour ramener les 20 000 Français qui se trouvaient en vacances dans le pays.

Ce dispositif exceptionnel de rapatriement a fonctionné de la manière suivante : tous les matins, à onze heures, nos postes nous remontaient les besoins recensés sur leurs territoires et nous dialoguions avec les compagnies pour établir des plans de vol selon trois types de configurations. Parfois, les vols réguliers étaient maintenus, d'autres fois il a fallu mettre en place des vols commerciaux spéciaux avec des prix modérés, dans la mesure du possible. Sur ce plan, Air France a joué le jeu, plus que d'autres compagnies européennes et internationales. Quand cela n'était pas possible, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères affrétait directement des vols. Ce fut le cas pour les Philippines ou l'Australie, par exemple, destinations lointaines où se trouvaient des Français disposant de faibles moyens, au profil de « routard » ou, pour l'Australie, des jeunes partis en programme vacances travail (PVT) qui, ayant perdu leur emploi, se trouvaient sans ressources. Les bénéficiaires de ces vols ont signé un engagement à rembourser l'État à des tarifs raisonnables : 300 euros pour les Philippines et 800 euros pour l'Australie. Trente-quatre vols sont entrés dans cette catégorie ; certains dans le cadre du mécanisme européen de protection civile (MEPC), qui nous a conduit à embarquer également des ressortissants d'autres États membres. Des Français ont réciproquement pu profiter de vols allemands ou espagnols. Les Britanniques se sont également souvenus de l'utilité du MEPC.

Il reste aujourd'hui quelques milliers de Français bloqués, ou qui se « découvrent » bloqués et nous disent : « j'ai poursuivi mes vacances, mais désormais je veux rentrer ». Bien sûr, ce comportement interroge, mais nous sommes là pour faciliter leur retour. Des interventions politiques sont parfois nécessaires pour obtenir la réouverture de frontières ou l'autorisation d'atterrir sur des aéroports militaires quand les terminaux civils sont fermés. Ainsi, il y a quelques temps, le gouvernement de Nouvelle-Zélande ne souhaitait pas que les

touristes étrangers soient rapatriés ; une intervention a donc été nécessaire pour régler cette difficulté.

Enfin, il reste des Français de passage bloqués, car ils ont été testés positifs au Covid-19, comme c'est le cas en Égypte ou au Cambodge. Nos compatriotes passent dans ces pays leur quatorzaine et reviendront à son terme sur le sol national.

Nous avons tiré des enseignements de cette expérience, laquelle a permis d'illustrer la valeur de notre réseau diplomatique universel. Nous devons nous en souvenir à l'heure des choix. Les personnels des différents postes ont été de véritables héros du quotidien. Nous avons également établi une très bonne coordination interministérielle et mis en place des outils numériques nouveaux ou amélioré ceux qui existaient déjà. Ariane, par exemple, a vu ses inscriptions exploser, avec une augmentation de 25 %. Nous en avons fait la publicité pour que les touristes puissent recevoir les informations nécessaires et nous avons mis en place un site internet, *SOSuntoit.fr*, afin de faciliter l'hébergement des Français les plus démunis.

S'agissant de l'Afrique, cinquante-deux des cinquante-quatre pays du continent sont aujourd'hui touchés par l'épidémie, dont la dynamique est à l'heure actuelle moins forte qu'en Europe ou aux États-Unis, mais constitue un défi. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Guterres, a d'ailleurs déclaré que la maladie reviendra du Sud vers le Nord. Il est donc dans notre intérêt d'investir massivement en Afrique : le Covid-19 est un problème mondial et les réponses nationales, européennes et globales doivent être cohérentes.

La réunion informelle des ministres du développement s'est tenue au lendemain de l'annonce par la présidente de la Commission européenne de la mobilisation de 15,6 milliards d'euros pour l'appui aux États tiers dans cette lutte, dont 502 millions consacrés aux réponses sanitaires et humanitaires à très court terme, 2,85 milliards dédiés au soutien et au renforcement des systèmes de santé et de recherche et 12 milliards pour l'accompagnement social et économique. En effet, le confinement va provoquer d'importantes difficultés quotidiennes dans des pays où, souvent, on gagne dans la journée de quoi se nourrir le soir. Ces sommes sont débloquées, en tenant compte du cadre financier pluriannuel, par redéploiement de fonds européens existants.

À cela s'ajoutent les actions des États membres. J'ai d'ailleurs invité la Commission à soumettre au Conseil un plan détaillé de son effort et j'ai annoncé la contribution de la France : 1,252 milliard d'euros, comprenant 1 milliard d'euros de prêts nouveaux et 150 millions d'euros de dons, par l'intermédiaire de l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de l'initiative « Covid-19 – Santé en commun » destinée à l'Afrique. Nous veillons à ce que cette réponse soit coordonnée avec le paquet européen, au sujet duquel j'ai, en outre, insisté pour que l'on communique de manière adéquate, car certains bailleurs émergents n'hésitent pas à se présenter comme des sauveurs du continent alors que les Européens sont les contributeurs majeurs à l'aide multilatérale en matière de santé à travers les grands fonds verticaux. Nous aidons d'ailleurs ces derniers à redéployer leurs moyens, comme c'est le cas pour le Fonds mondial.

S'agissant de la dette, la France soutient la mise en place dans les mois à venir d'une initiative en faveur des pays les plus fragiles, dans le cadre d'une action internationale. Nous sommes secrétaire du club de Paris, mais nous devons embarquer les bailleurs qui n'en sont pas membres mais qui détiennent une part importante de la dette de l'Afrique.

Dès le 26 mars, lors de la réunion des dirigeants du G20, le Président de la République a appelé à une initiative africaine et nous avons martelé ce message, car certains de nos partenaires européens souhaitent plutôt mettre l'accent sur nos voisins, comme les pays des Balkans, qui ne doivent pas être négligés, mais dont les besoins sont sans commune mesure avec ceux de l'Afrique, au regard des vulnérabilités de ce continent et des implications sécuritaires ou politiques susceptibles de se faire jour.

Il est important que notre réponse soit coordonnée dans les enceintes internationales comme sur le terrain, avec les organisations non gouvernementales locales, afin de déboucher sur des actions concrètes et tangibles. Dès le 13 mars la France a ainsi octroyé 1,5 million d'euros à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) pour renforcer la surveillance épidémiologique dans les pays d'Afrique subsaharienne francophones.

M. Jean-Pierre Vial, rapporteur de l'aide publique au développement. – L'Afrique est un axe fort de l'aide au développement, défendu par le Président de la République. Sa situation illustre le kaléidoscope du Covid-19 avec deux points d'interrogation : le risque d'effondrement du système de santé et le risque de faillite de certains pays. Le Gouvernement a-t-il prévu de redéployer les crédits destinés à l'aide au développement au profit de l'action d'urgence au sein du programme 209, par exemple en renforçant les moyens de la mission de stabilisation du Centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères ?

Quelle est le rôle de la France pour réorienter l'action des fonds multilatéraux auxquels elle contribue, comme le Fonds mondial, auquel nous avons promis 1,296 milliard d'euros pour 2020-2022 ?

Dans cette action importante, quelle coopération la France entend-elle mener avec les institutions africaines, européennes et mondiales ?

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, rapporteure de l'aide publique au développement. – Vous avez précisé l'importance du travail du Gouvernement en soutien à l'Afrique face à cet immense défi. Dans un combat comme celui que nous menons, l'élaboration de statistiques fiables dans le domaine de la santé est primordiale. Notre agence Expertise France avait déjà travaillé avec certains pays d'Afrique dans ce domaine, mais les retards restent immenses. Envisagez-vous d'accentuer cet effort ?

L'Afrique souffre des *fake news*, qui circulent énormément en ce moment et emportent de graves conséquences en matière de bonnes pratiques et de sécurité. Prenez-vous en compte ce paramètre ?

Enfin, la France aura-t-elle, si cela s'avérait nécessaire, la capacité de rapatrier en urgence nos concitoyens résidents en Afrique ?

M. Jean-Pierre Grand, rapporteur des Français à l'étranger. – Comment préparez-vous l'éventualité d'une deuxième vague de retour de nos ressortissants venant de pays dont les structures sanitaires sont défaillantes ? Quelles dispositions préparez-vous en faveur des dizaines de milliers de jeunes en PVT, en Australie par exemple, qui se trouvent sans travail et sans ressources ? Combien d'entre eux ont exprimé le souhait de rentrer ?

À plusieurs reprises, en Nouvelle-Zélande, en Algérie ou au Costa-Rica, j'ai soutenu des personnes qui rencontraient des difficultés pour rentrer en France et j'ai apprécié l'efficacité de notre réseau consulaire. Un de nos concitoyens originaire de mon département a malheureusement disparu en Nouvelle-Zélande depuis plusieurs semaines, je sais que vos services font le maximum à son sujet, mais cela devient très inquiétant.

La directrice des Français à l'étranger, le responsable des réseaux d'urgence et nos ambassadeurs sont remarquables et c'est, pour les Français en difficulté, un véritable bonheur de découvrir l'existence et l'efficacité de leur action à travers le monde.

M. Rachid Temal, rapporteur des Français de l'étranger. – Je salue, après mes collègues, le travail que vous menez ainsi que l'action du Centre de crise et de soutien et du réseau consulaire et diplomatique. Avez-vous pu dresser un premier bilan des réelles difficultés rencontrées dans cette opération ? Quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Il est tôt pour cela, sans doute, mais quelles améliorations envisagez-vous de mettre en œuvre ? À ce sujet, vous avez évoqué les outils informatiques, en particulier le site *SOSuntoit.fr*. Avez-vous mené une première réflexion pour améliorer les dispositifs existants, en lien avec les services consulaires, les opérateurs de tourisme et les compagnies aériennes ?

J'ai, enfin, une question plus large sur le réseau consulaire. Dernièrement, une réduction de 10 % de la masse salariale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères était envisagée. Est-on en train de revenir sur cette idée ? Disposer d'un corps diplomatique déployé comme l'est le nôtre sur les cinq continents nous a permis de réaliser cette opération en quelques jours. Nous avons entendu la directrice des Français à l'étranger à ce sujet, au cours d'une audition de grande qualité.

M. Ronan Le Gleut, pour le groupe Les Républicains. – Le président du Sénat a rappelé qu'il était primordial que la Haute Assemblée exerce son rôle de contrôle de l'action du Gouvernement et nous entendons assumer cette mission.

Je vous remercie de votre disponibilité, monsieur le secrétaire d'État, dans vos communications avec les parlementaires représentant les Français à l'étranger, notamment lors du rendez-vous hebdomadaire du jeudi. L'une des leçons qui doit être tirée de cette crise concerne, à mon sens, le développement rapide de réseaux de communication sécurisés. Au nom de notre groupe, je tiens à rendre hommage au personnel du Quai d'Orsay et à l'ensemble de notre réseau diplomatique et consulaire ainsi qu'à mes collègues sénateurs, et pas seulement à ceux qui sont élus des Français à l'étranger, car tous ont été mobilisés pour trouver des solutions à des situations humaines parfois dramatiques.

Dans les circonstances nées de la pandémie de Covid-19, qui nécessitent le rapatriement urgent de bon nombre de nos compatriotes, une vision globale est nécessaire pour appréhender la situation : nous devons analyser la notion de système de rapatriement et réfléchir à la relation entre l'État et les Français établis hors de France. La majorité de nos ressortissants bloqués à l'étranger a pu rentrer, mais les opérations ne sont pas terminées.

Le défi à relever concerne la deuxième vague, constituée de résidents qui voudront rentrer en raison du manque de structures sanitaires dans les pays où ils vivent. Nous sommes inquiets, également, pour ceux qui font face à des revirements de situation financière liés, par exemple, à des pertes d'emplois, de revenus ou de logements aux États-Unis. Les Français qui rentreront dans ces conditions bénéficieront-ils d'aides ?

Nous formons le vœu que, pour les étudiants intégrés dans les échanges universitaires ou bénéficiaires de bourses, cette année ne soit pas perdue. Enfin, qu'en est-il des 45 000 jeunes en PVT ?

En cas de retour massif, quel scénario envisagez-vous ? Des schémas doivent être imaginés et, en la matière, l'expérience de la planification militaire est sans doute un atout.

S'agissant du Conseil européen sur le développement, avez-vous pu identifier une volonté de stratégie commune des vingt-sept sur l'Afrique ?

M. Rachid Temal, pour le groupe SOCR. - Avez-vous des indications sur l'état d'esprit actuel des Français résidant à l'étranger et sur leurs attentes, notamment en matière médicale, d'aides sociales et de bourses scolaires ?

Par ailleurs, quelles sont les perspectives de redémarrage du secteur touristique, qui représente 7 % de notre PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects ? Pour avoir participé au comité de filière à votre invitation, je connais votre engagement dans ce domaine, qui a déjà débouché sur la publication d'une ordonnance.

Sans esprit de polémique, je m'interroge sur le conseil donné aux Français par vos deux collègues chargés des transports : ne programmez pas de vacances ! Certes, il ne faut pas que nos concitoyens procèdent à des réservations mais, compte tenu de la situation sinistrée du secteur – la chute de l'activité atteint 90 % ! –, le redémarrage ne doit pas être perdu de vue.

M. Olivier Cigolotti, pour le groupe UC. - Au nom du groupe de l'Union Centriste, je m'associe aux éloges du président de notre commission sur l'efficacité de la cellule de crise et de soutien et des personnels de nos postes consulaires. Je salue votre implication personnelle, monsieur le secrétaire d'État, dans un certain nombre de dossiers.

La pandémie du Covid-19 pourrait être pour l'Afrique la crise de trop. En particulier, elle risque de déstabiliser durablement, voire de mettre à bas, des régimes fragiles, comme au Sahel, ou en bout de course, comme en Afrique centrale.

Dans ce contexte, la participation massive de la Chine à l'effort de soutien sanitaire et financier des pays africains les plus en difficulté s'inscrit dans une stratégie d'influence très habile. Alors que la France et l'Union européenne sont forcées de parer au plus urgent en Afrique, quelle stratégie de long terme permettrait de garantir la sécurité sanitaire sur ce continent, mais aussi de préserver nos partenariats dans la durée ?

D'autre part, quelle est la position du Gouvernement vis-à-vis de l'appel du secrétaire général des Nations unies à suspendre le remboursement de la dette publique des pays africains, voire à annuler une partie de celle-ci ?

M. Richard Yung, pour le groupe LaREM. - Au nom du groupe La République En Marche comme en mon nom personnel, j'appuie les félicitations adressées au ministère des affaires étrangères, à M. le secrétaire d'État et à tous ceux qui ont contribué au rapatriement de 150 000 Français dans des conditions exemplaires. S'agissant de la deuxième vague, tous les Français résidant à l'étranger ne chercheront pas à revenir, mais le nombre de retours pourrait toutefois être important – rien qu'en Afrique, nous comptons entre 200 000 et 250 000 compatriotes.

La participation de la France à l'aide de 20 milliards d'euros de la *team* Europe s'élève à 1,2 milliard d'euros : s'agit-il de fonds nouveaux ou d'un redéploiement ? Par ailleurs, les pays africains ont souvent du mal à gérer les fonds qu'on leur octroie, par manque de capacités humaines et techniques : comment les aider à cet égard ?

M. Jean-Noël Guérini, pour le groupe RDSE. - Alors que l'épidémie pourrait entraîner 20 millions de suppressions d'emplois dans les pays africains, l'Union européenne est-elle en mesure de mener une politique cohérente en faveur de l'annulation de dettes ? Quel crédit accorder au chiffre officiel de 4 000 cas de Covid-19 fourni par les gouvernements ?

M. Pierre Laurent, pour le groupe CRCE. - De nombreux camping-caristes français ont été bloqués au Maroc : leur situation est-elle définitivement réglée ? Quant à nos concitoyens restés en Nouvelle-Zélande faute d'avoir pu s'offrir des billets à prix prohibitif, quelle solution leur a-t-on proposé ?

S'agissant de l'Afrique, compte tenu des difficultés colossales qui s'annoncent, j'espère que nous pourrions débattre dès la rentrée de l'aide publique au développement. Monsieur le secrétaire d'État, vous avez évoqué 2,85 milliards d'euros dégagés pour la santé et la recherche au niveau européen, mais à qui cet argent bénéficiera-t-il : instituts européens ou africains, grands groupes ou institutions publiques ?

M. Joël Guerriau, pour le groupe Les Indépendants. - Dès le début de la pandémie, le Gouvernement s'est engagé à permettre aux Français qui se trouvaient à l'étranger de rentrer dans notre pays. Je félicite à mon tour tous ceux qui ont contribué à rendre possibles ces opérations – à l'instar de votre cabinet, très disponible chaque fois que je l'ai sollicité.

En revanche, j'ai été assez sidéré qu'on laisse les 150 000 Français rapatriés rentrer en France sans aucun contrôle. À cet égard, je suis très préoccupé par le risque d'un retour de l'épidémie au cas où nous aurions à rapatrier une part importante de nos compatriotes installés en Afrique, dont le nombre est d'ailleurs incertain : M. Yung parle de 250 000 personnes, d'autres de 600 000... Nos ressortissants seraient-ils testés avant leur départ, à leur arrivée à l'aéroport ? Où pourrions-nous confiner une population aussi nombreuse, peut-être jusqu'à 200 000 personnes ? Dans le cadre d'un confinement chez elles, seraient-elles géolocalisées ? Après avoir consenti un effort de confinement, nos compatriotes seraient très inquiets de voir se créer les conditions d'une résurgence de l'épidémie.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. - Nous travaillons avec les grands fonds à la réorientation d'un certain nombre de crédits vers la lutte contre la pandémie.

Ainsi le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'est-il rapidement engagé dans la riposte à l'épidémie, tout en assurant la continuité de son action : ses bénéficiaires sont incités à réallouer jusqu'à 5 % de leurs subventions à la lutte contre le Covid-19, et un mécanisme *ad hoc*, doté de 500 millions de dollars supplémentaires, doit être approuvé par le conseil d'administration.

Deux autres fonds importants se mobilisent : l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) a décidé de permettre à ses pays bénéficiaires de réorienter jusqu'à 10 % de leurs fonds vers la lutte contre la pandémie, tandis qu'Unitaid affecte 30 millions de dollars à des projets liés au Covid-19, notamment en matière d'accès aux outils de dépistage.

S'agissant du programme 209, des redéploiements de crédits sont en cours au profit du centre de crise et de soutien, *via* le fonds d'urgence humanitaire, pour financer la mise en œuvre par nos ONG partenaires de programmes à destination des populations vulnérables.

L'Agence française de développement a révisé son plan d'affaires pour lancer une initiative dotée de 150 millions d'euros en subventions et de 1 milliard d'euros en prêts, financés sur la mission Aide publique au développement ; dans ce cadre, 70 millions d'euros seront dépensés en dons-projets.

Quant à Expertise France, elle met en place une plateforme d'assistance technique sur le Covid-19 et conduira plusieurs projets à destination de l'Afrique subsaharienne.

Reste que les marges de redéploiement au sein du programme 209 sont limitées par de nombreux engagements juridiquement contraignants, à commencer par notre contribution au Fonds européen de développement.

Il est certain, madame Pérol-Dumont, que la mesure statistique est une dimension importante, notamment du point de vue de l'Agenda 2030, qui repose sur 232 indicateurs. Dès 2018, le comité interministériel de la coopération internationale et du développement avait prévu que la France se dote d'un plan d'action en matière de coopération statistique : cet objectif est évidemment plus actuel que jamais. Nous soutenons l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, ainsi que le déploiement d'expertises techniques de l'Insee et d'Expertise France auprès des instituts nationaux de statistiques des pays africains.

Les rumeurs et *fake news* imposent aux Européens de promouvoir un récit qui contrecarre biais et manipulations. En la matière, la France soutient un certain nombre d'actions de vérification des nouvelles en Afrique : par exemple, notre ambassade au Mali finance un groupe de blogueurs qui lutte contre les *fake news*. Canal France International (CFI) mène un travail remarquable en matière de formation des journalistes, et RFI déploie également certains programmes qui contribuent à cet indispensable travail de veille et de riposte.

Les rapporteurs m'ont interrogé aussi sur les dettes publiques des pays africains. La France souhaite une action forte en la matière, du côté de la Banque mondiale comme du Fonds monétaire international. Le Conseil de développement de ces deux institutions débattera de ces questions le 15 avril. La France appelle de ses vœux une initiative sur la dette des pays les plus fragiles, mais une action coordonnée au niveau international est indispensable. De fait, les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris détiennent 37 % des dettes – la Chine, à elle seule, en détenant 11 %. Une action du Club de Paris serait donc incomplète si les autres créanciers ne s'y joignaient pas.

M. Grand et plusieurs autres orateurs ont soulevé la question d'une potentielle deuxième vague, du fait du retour des résidents et des jeunes du programme vacances-travail. Ces derniers sont environ 45 000, concentrés à 92 % dans trois pays : le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Certains ont retrouvé une activité, par exemple dans l'agriculture. Pour les autres, nous œuvrons à faciliter leur retour.

S'agissant des Français résidant à l'étranger, nous leur recommandons de se protéger, notamment en évitant de se déplacer. Lorsqu'ils sont dans une situation de vulnérabilité particulière, notamment sur le plan sanitaire, nous leur demandons de se faire

connaître de nos consulats et ambassade. Nous pourrions ainsi prendre, le moment venu, les mesures qui s'imposeraient.

Nous travaillons à l'instauration d'un dispositif de soutien sanitaire, à destination notamment de nos compatriotes les plus vulnérables ; il sera adapté aux besoins de chaque pays.

À la faveur de la boucle d'information qui réunit les parlementaires représentant les Français établis hors de France, les services du ministère et moi-même, il apparaît que l'accès aux médicaments commence à poser problème dans certains pays, comme l'Île Maurice et Madagascar. Nous serons aux côtés de nos compatriotes installés dans ces pays.

Monsieur Temal, les opérations de retour ont mis en lumière l'importance de notre réseau universel ; tout le monde en est plus que jamais conscient, alors que depuis plusieurs années le Quai d'Orsay paie largement son écot à la réduction de l'emploi public. Il est apparu aussi que le numérique fournit des outils de réponse particulièrement précieux, que nous devons continuer à perfectionner. Ainsi, le site « Conseils aux voyageurs », actualisé en temps réel, a battu des records de fréquentation, avec 7 millions de visites depuis le 1^{er} janvier, contre 2,2 millions l'année dernière à la même période, non loin des 9,4 millions de visites enregistrées pour toute l'année 2019 ! Je pense aussi à la plateforme « SOSuntoit », mise en place en vingt-quatre heures, grâce au mécénat de compétences : dans le cadre de cette formule d'entraide, environ 7 000 places d'hébergement ont été proposées à des touristes français.

Nous avons institué une audioconférence hebdomadaire avec les parlementaires représentant les Français établis hors de France, ainsi qu'avec le président de l'Assemblée des Français de l'étranger. Le travail conjoint mené dans ce cadre nous permet d'être très réactifs.

À l'intention de nos compatriotes résidant à l'étranger qui seraient amenés à rentrer en France, par exemple à la suite de la perte de leur emploi, le Gouvernement a prévu, dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la fin du délai de carence de trois mois en matière de sécurité sociale. En cette période d'épidémie, il était important de prévenir toute rupture d'accès aux soins et aux remboursements.

Nous préparons activement la deuxième vague, au sein du ministère comme au niveau interministériel, en travaillant à une réponse sanitaire adaptée pays par pays, presque cas par cas.

S'agissant de la stratégie commune de l'Union européenne, au-delà de la réunion ministérielle qui s'est tenue hier, une coordination étroite est assurée par les directeurs généraux du développement des vingt-sept pays. Nous entretenons également de nombreux échanges bilatéraux pour coordonner nos réponses nationales. Les échanges devront également être nourris avec les pays africains, entre les délégations de l'Union européenne et les postes nationaux.

M. Temal m'a interrogé sur le secteur touristique. Le comité de filière tourisme se réunit chaque semaine pour identifier les besoins des professionnels et agir. Dans le cadre des ordonnances, un dispositif d'avois a été mis en place, permettant aux Français de reporter un voyage réservé ou d'obtenir un remboursement après dix-huit mois ; plus de 85 % des professionnels ont mis en place ce dispositif, et seulement 2 à 3 % des consommateurs se sont dits mécontents. Plus largement, les professionnels du tourisme se sont massivement emparés

des outils d'accompagnement économique mis en place par le Gouvernement, comme l'activité partielle.

Les perspectives de redémarrage sont très difficiles à tracer, car elles dépendront de l'évolution de l'épidémie. Nous devons d'abord surmonter la crise sanitaire ; d'ici là, la prudence est de mise. Le comité de filière hebdomadaire permettra d'affiner notre action au fur et à mesure.

J'ai déjà abordé l'allègement des dettes publiques, évoqué notamment par MM. Cigolotti et Guérini. J'ajoute que les moratoires ne doivent pas empêcher la mise en place de nouvelles aides, nécessaires à la montée en puissance du dispositif sanitaire en Afrique. Plusieurs États se sont déjà emparés des plans d'urgence.

Monsieur Yung, notre effort additionnel de 1,26 milliard d'euros consiste en 1 milliard d'euros de prêts distribués par l'AFD, 150 millions d'euros de dons et un certain nombre d'autres actions – réorientation vers la santé de contrats de développement et de désendettement (C2D), projets de recherche financés par le ministère de la recherche –, sans oublier l'aide humanitaire d'urgence.

M. Laurent m'a interrogé sur les camping-caristes bloqués au Maroc. Entre 700 et 800 ont pu rentrer grâce à deux rotations maritimes entre Ceuta et Sète. Environ 1 500 se trouvent toujours dans la région d'Agadir. Une dizaine seulement se sont embarqués sur le dernier ferry Tanger-Med-Sète, la plupart préférant pour l'instant rester sur place. Au besoin, une nouvelle rotation pourra être mise en place, surtout si les demandes atteignent une masse critique.

S'agissant de la Nouvelle-Zélande, il est exact que des compagnies aériennes étrangères ont proposé des tarifs assez prohibitifs. Nous avons affrété des vols, dont plusieurs sont prévus dans les prochains jours : un vol décollera d'Auckland le 11 avril, un autre de Christchurch le 14. Ceux qui le souhaitent pourront ainsi revenir en France au prix le plus abordable possible.

Quant aux plus de 2 milliards d'euros alloués à la santé par l'Union européenne, ils bénéficieront à tous les acteurs mentionnés par M. Laurent : instituts de recherche français, européens et africains, ONG locales, acteurs de la société civile africaine.

En cas de deuxième vague de l'épidémie, monsieur Guerriau, nous déploierons divers dispositifs dans les aéroports, au départ comme à l'arrivée. En la matière, une grande coordination européenne et internationale sera nécessaire.

M. Olivier Cadic. – Je vous remercie d'avoir travaillé avec les parlementaires représentant les Français établis hors de France. Je remercie l'engagement de toutes les équipes et adresse un salut particulier aux ambassadeurs qui, souvent, sont devenus de super consuls et qui m'ont aidé à régler un certain nombre de cas très difficiles.

Pour autant, un retour d'expérience, « *retex* » s'imposera. Les marges de progression sont nombreuses. Il faudrait par exemple associer les personnes extérieures pour renforcer localement les équipes en cas de crise. L'administration ne peut pas gérer toute seule, sur le terrain, des crises de cette ampleur. Nous devons envisager un *process* d'amélioration continue nous permettant de ne pas être trop rigides face à de telles situations.

Cette crise a fait apparaître un trou dans la raquette. Je pense à tous les jeunes Français à l'étranger qui ne sont pas inscrits dans les registres. Quand on part à l'étranger moins de six mois, il est recommandé de s'inscrire sur Ariane ; au-delà, il faut s'enregistrer auprès du consulat. Pour ce faire, il faut une attestation de justification de logement prouvant que l'on réside bien à l'étranger. Or, de nombreux jeunes sont en colocation ou en sous-location et ne peuvent donc s'inscrire. Ainsi, en Irlande, à l'occasion de cette crise, ont ressurgi des dizaines de milliers de jeunes, qui ne sont pas connus de nos services. Est-il prévu de faire évoluer le système d'enregistrement des Français résidant à l'étranger ?

Comme à l'île Maurice et à Madagascar, certaines situations sont dramatiques au Maroc : des ressortissants atteints de maladies de longue durée ne parviennent pas à obtenir leurs médicaments. Une réunion interministérielle doit se tenir sur le sujet : pouvons-nous nous attendre à une amélioration en matière d'approvisionnement en médicaments ?

M. Gilbert Bouchet. – Je m'interroge également sur le rapatriement des camping-caristes au Maroc.

À mon tour, je tiens à saluer l'action de votre cabinet, qui a été déterminante pour permettre certains rapatriements de l'étranger.

J'en viens à l'AFD. La semaine dernière, nous avons voté des aides pour l'Afrique. Seront-elles suffisantes pour aider ce continent, où la crise va certainement provoquer des ravages ?

M. Jean-Marie Bockel. – En tant que membre du conseil d'administration de l'AFD, je m'interroge également sur le rôle de cette agence.

Parmi les actions envisagées par un certain nombre d'antennes de l'agence en lien avec les ambassades, il y a celle de donner, en respectant bien sûr un certain nombre de règles strictes, du *cash* – de l'ordre de 50 euros par mois – aux populations les plus démunies de certains pays africains, notamment francophones, pour leur permettre de passer le cap et de ne pas mourir de faim. Si cette hypothèse n'a pas été validée, elle n'a pas non plus été écartée par le conseil d'administration. Qu'en pensez-vous, monsieur le secrétaire d'État ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Monsieur Cadic, il faudra bien évidemment réaliser un retour d'expérience précis. Dans certains pays, le nombre de Français en déplacement touristique ou en voyage d'affaires était tel que les standards téléphoniques ont sauté ! C'est ce qui s'est passé au Maroc, quand bien même les consuls ont déployé, avec la meilleure volonté du monde, des cellules de crise locales et mis en place des *call centers* au sein des consulats.

Il faut sans doute réfléchir à la possibilité d'étendre les capacités du centre de crise et de soutien (CDCS) pour soulager certains pays. Lorsque l'épidémie a démarré en Chine ou en Italie, le CDCS a parfois pris directement les lignes pour soulager les postes consulaires et apporter une réponse quelle que soit l'heure.

La solution qui consisterait à contracter avec un prestataire pour avoir un *call center* n'est pas opportune, car les éléments de langage vis-à-vis des personnes appelantes évoluent très rapidement. Il s'agit d'un métier lié à la gestion consulaire. Le CDCS est composé de personnels qui connaissent ces problématiques – diplomates, volontaires issus de la diplomatie et membres de la Croix-Rouge – et sont formés pour apporter une réponse

sanitaire. Ce sont toutefois des sujets de réflexion pour l'avenir. Il faut toujours chercher à s'améliorer.

Un peu moins de 2 millions de Français sont inscrits au registre, alors même qu'ils sont entre 3 à 3,5 millions à résider à l'étranger. Il faut continuer à les inciter à s'inscrire. Cet appel a d'ailleurs été entendu, puisque 45 000 nouvelles inscriptions ont été enregistrées en quelques semaines. Je retiens la proposition de revoir la question de la domiciliation, qui peut se révéler bloquante et empêcher des jeunes de s'inscrire. Sur ce sujet, il faut être très pragmatique et s'adapter.

Je m'associe aux différents remerciements qui ont été adressés à tous les personnels, collaborateurs et membres des cabinets des ministres. Il est vrai que tout monde a pris sa part.

Les moyens dédiés sont-ils suffisants ? Il ne faut pas oublier qu'à l'action nationale s'ajoute l'action internationale : nous œuvrons à la Banque mondiale et au FMI pour que la réponse soit massive. Au FMI, il est question de créer des centaines de milliards de droits de tirage spéciaux. Concrètement, c'est de la monnaie nouvelle qui aidera les pays les plus vulnérables. La Banque mondiale a annoncé de son côté un plan qui se chiffre en milliers de milliards.

Par ailleurs, il faut veiller à ce que ces moyens parviennent réellement à être mis en œuvre sur le terrain. On le sait, dans l'aide au développement, se pose toujours la question de la capacité d'absorption ; il se pose d'autant plus lorsque l'on est dans un temps d'action et de réaction très rapide.

Si la proposition d'une distribution d'argent directement à la population, débattue au conseil d'administration de l'AFD, était retenue et qu'un tel dispositif devait voir le jour, il faudrait s'appuyer sur des programmes nationaux ou sur des ONG locales. Une distribution en direct pourrait donner lieu à interprétation. Il faudrait à tout le moins conclure un partenariat.

M. Robert del Picchia. – À mon tour d'adresser mes félicitations à toutes les équipes.

Je souhaite appeler l'attention sur l'avenir de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Je sais que différentes réunions sont prévues à ce sujet, mais cela peut intéresser les membres de notre commission, car il s'agit d'un fantastique réseau à l'étranger pour la diplomatie et pour les Français l'étranger.

En revanche, je crains que l'AEFE ne se retrouve en très grande difficulté en septembre et octobre prochains, car de nombreux parents étrangers disent hésiter et envisagent d'inscrire leurs enfants dans les écoles locales.

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Dans le prolongement de l'intervention d'Olivier Cadic, je souhaite appeler votre attention sur la situation des étudiants en médecine français actuellement en Roumanie. Ils sont très nombreux. Pour ne pas perdre leur année scolaire, ils sont restés en Roumanie et y sont confinés. Or la situation sanitaire y est très préoccupante.

Connaissez-vous le nombre d'étudiants concernés et avez-vous envisagé la possibilité de les rapatrier si la situation devenait critique ?

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie du travail que vous et vos équipes avez accompli.

Je soutiens ce qu'a dit Robert del Picchia au sujet de l'AEFE : le sujet est d'importance.

Vous avez parlé d'un soutien sanitaire par pays. Pouvez-vous nous en dire davantage ? Je suis extrêmement inquiète sur cette deuxième vague, qui devrait en particulier arriver d'Afrique. Nous n'avons quasiment pas de moyens là-bas : nous avons fermé des centres médico-sociaux ces dernières années. Comptez-vous utiliser la réserve sanitaire et les réservistes sur place ? Des moyens financiers seront-ils débloqués pour acheter par exemple des respirateurs dans les pays où il n'y en a quasiment pas ?

M. Pascal Allizard. – Je vous remercie de ce qui a été mis en œuvre par vos services pour rapatrier les Français de l'étranger. Même si nos collègues de l'étranger ont été en pointe dans ce combat, nous sommes en contact avec les familles dans nos départements et nous sommes également sollicités.

Qu'est-il prévu pour nos compatriotes à l'étranger testés positifs, qui restent bloqués dans un certain nombre de pays ? Pouvons-nous trouver des solutions pour les exfiltrer, en accord avec les autorités locales, et les rapatrier en France, où ils resteraient confinés chez eux ou à l'hôpital ? Ces personnes subissent une forte pression psychologique.

Mme Hélène Conway-Mouret. – Je m'associe aux remerciements et félicitations qui ont été adressés au personnel du CDCS ainsi qu'aux membres de votre cabinet et à vous-même, monsieur le secrétaire d'État.

Chaque jour, des dizaines de milliers de Français traversent les frontières avec nos voisins. Aujourd'hui, la fermeture des frontières provoque des blocages et de très longues files d'attente. Des discussions à l'échelon européen sont-elles engagées pour résoudre ce problème ?

Une attestation nationale vient d'être créée. Permet-elle aux non-Français qui traversent la frontière quotidiennement de se rendre en France ? *Quid* des livraisons agroalimentaires de la France à l'étranger ?

Pourrions-nous disposer de l'interprétation des conventions fiscales bilatérales par la Direction des impôts des non-résidents (DINR) ? Aujourd'hui, de nombreux Français employés à l'étranger télétravaillent. Cette situation va-t-elle affecter leur lieu d'imposition ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Je n'ai à ce stade aucune remontée concernant nos étudiants en médecine qui se trouvent en Roumanie. Aucune alerte de leur part n'a encore été lancée. Je prends note et j'en parlerai à notre ambassadrice.

L'attestation internationale concerne les étrangers qui veulent venir sur le sol français, mais également les Français qui reviennent en France. Ces derniers doivent la remplir, mais ils n'ont pas à motiver la raison du passage de frontière.

Je n'ai pas la réponse concernant les conventions fiscales bilatérales. Si des clarifications doivent être apportées, il faut se pencher sur le sujet avec la DINR.

Nos compatriotes testés positifs à l'étranger doivent se soumettre aux prérequis sanitaires du pays dans lequel ils se trouvent. En Égypte, c'est assez astreignant : il est demandé d'être testé négatif à deux reprises avant de pouvoir repartir. Des touristes français qui faisaient une croisière sur le Nil sont concernés : certains ont pu revenir, notamment hier, mais trois se trouvent encore au nord du Caire. Mme le consul à Alexandrie se déplace régulièrement pour les rencontrer. Vous avez raison, psychologiquement, c'est parfois un peu dur.

Quelques compatriotes ont été débarqués du Zaandam, paquebot de croisière qui a finalement accosté en Floride. Ceux qui ont été testés positifs ont été pris en charge dans des structures de santé locales, quatre sont en observation, les autres ont pu rentrer en France la semaine dernière.

Les Français encore à l'étranger se conforment aux protocoles locaux. Nous faciliterons ensuite leur retour.

Nous travaillons à une réponse sanitaire. Je ne peux en dire plus à ce stade, mais, dans les prochains jours, nous aurons l'occasion d'apporter des précisions.

La question de l'AEFE est tout à fait importante. Nous avons pour ambition de doubler le nombre d'élèves et avons d'ailleurs déployé des moyens supplémentaires à cette fin – 25 millions d'euros en plus. Aujourd'hui, la crise épidémique emporte des conséquences économiques qui peuvent être dommageables au réseau dans son ensemble. C'est pourquoi j'ai tenu à ce qu'une première réunion de travail soit organisée mardi dernier avec les parlementaires représentant les Français établis hors de France de tous les groupes politiques, les représentants des comités de gestion et le président de l'AEFE.

Selon moi, il faut apporter trois types de réponses.

La première a trait aux familles. Certaines peuvent être touchées de plein fouet par la crise économique. Il faut donc prévoir un accompagnement exceptionnel, comme nous l'avons fait au Vietnam et en Chine ; il faut envisager une extension de ce dispositif. Par ailleurs, il faut revoir les modalités d'octroi des bourses pour l'année prochaine : s'appuyer sur les revenus l'année N-1 n'est sans doute pas pertinent, dans la mesure où les variations de revenus risquent d'être significatives.

La seconde réponse concerne les établissements. Ceux-ci vont être confrontés à des situations très disparates. Il faut donc une solidarité au sein du réseau.

Enfin, l'AEFE elle-même va être touchée par contrecoup. Moins d'élèves scolarisés signifie moins de recettes pour les établissements, donc pour l'agence.

Il faut articuler ces trois réponses. Nous sommes en train d'y travailler avec un sentiment d'urgence. Je suis également amené à m'entretenir avec les parents d'élèves ou avec le président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), comme ce fut encore le cas hier soir, pour évaluer la nature de la réponse. Je serai amené à m'exprimer sur le sujet très prochainement devant les parents et les enseignants, qui ont permis d'assurer la continuité pédagogique. Tout le monde est au rendez-vous.

M. Jean-Marc Todeschini. – En Moselle, il est très difficile de passer en Sarre. Même si nous avons déjà obtenu la réouverture d'un cinquième point de passage, les Français sont contraints de faire des détours de trente à cinquante kilomètres dans le secteur de

Bouzonville. Cela ne dépend pas du gouvernement de la Sarre mais de l'échelon fédéral. J'ai écrit à l'ambassadeur d'Allemagne en France, avec copie à Jean-Yves Le Drian. Il faudrait au moins rouvrir un autre poste frontière dans le secteur de Bouzonville.

Bien pis, aujourd'hui, les Français sont insultés au passage de la frontière – la numéro deux du gouvernement sarrois a même présenté ses excuses. Il ne faudrait pas que se développe un sentiment anti-allemand.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Je prends note de cette remarque. Il faudra mobiliser notre homologue fédéral.

M. Christian Cambon, président. – Monsieur le secrétaire d'État, nous renouvelons nos remerciements pour votre implication personnelle ; nous avons été nombreux à vous solliciter ainsi que les membres de votre cabinet. J'ai une pensée particulière pour le conseiller parlementaire de votre cabinet, qui a fait preuve d'une très grande disponibilité et nous a dépanné dans plusieurs cas sensibles.

Je vous prie de bien vouloir transmettre au nom de la commission des affaires étrangères notre reconnaissance à tous les personnels diplomatiques. Nous nous battons à chaque budget contre la compression des personnels diplomatiques, mais je constate qu'avec des équipes très restreintes et des moyens très contraints ils ont réussi de véritables tours de force, notamment au Maroc et au Pérou. Nous nous en souviendrons lors de l'examen du prochain budget.

Cette réunion nous a permis d'aborder la question du rapatriement des Français résidant à l'étranger, qui va certainement se poser dans les semaines à venir, ainsi que nos préoccupations concernant l'AEFE.

Je rappelle que, demain, à 16 heures, la commission auditionnera Florence Parly sur l'opération Résilience et les différentes opérations dans lesquelles sont engagés les militaires français.

La téléconférence est close à 12h40.

Vendredi 10 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 15.

Audition de Mme Florence Parly, ministre des armées, et de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées (en téléconférence)

M. Christian Cambon, président.- Mes chers collègues, je vous remercie d'être aussi nombreux et je remercie les ministres d'avoir accepté d'échanger par ce moyen de communication, afin de faire un point sur l'engagement de nos forces armées pour lutter contre cet épouvantable virus.

Notre commission, le Sénat et moi-même sommes reconnaissants à nos forces armées, et nous vous prions de leur transmettre l'expression de notre soutien et de notre

confiance. Les marins-pompiers de Marseille ont déjà payé un lourd tribut à cette épidémie. Nous souhaitons que vous évoquiez l'opération Résilience – nous entendrons la semaine prochaine Mme Maryline Gygax Généro, directrice centrale du Service de santé des armées (SSA) – ainsi que la manière dont les opérations militaires se déroulent. Car ces opérations continuent, et malheureusement nous avons appris récemment la triste nouvelle d'un attentat au Tchad.

Vous connaissez la franchise de notre commission. Comment expliquer, voire justifier, à la lumière de la situation sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle*, l'absence de dépistage des équipages embarqués ? Le bâtiment, situé en mer du Nord, nous semblait protégé.... Quelles décisions avez-vous prises pour protéger les équipages et les populations concernées ? Que se passerait-il si des soldats de la force Barkhane partaient au Mali avec le virus ? Les conséquences seraient graves pour nos relations avec ce pays...

Pensez-vous que le développement de la pandémie puisse déboucher sur la mise en difficulté du dispositif Barkhane – au plan opérationnel ou au plan politique ? La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) a suspendu ses relèves et ses rotations pour éviter toute mise en cause, mais pas Barkhane.

Qu'en est-il du maintien en condition opérationnelle (MCO), forcément affecté par la crise ?

Mme Florence Parly, ministre des armées. – Mme Darrieussecq et moi-même vous adressons tous nos vœux de santé pour vous et vos proches, et ce n'est pas une simple formule ; la maladie est entrée dans votre quotidien d'élus. Nous vivons tous des moments difficiles et ne savons pas quand la crise sera derrière nous. Nous savons juste que le chemin sera encore long. C'est pourquoi il est essentiel que les Français soient informés et que vous soyez tenus au courant de nos actions ; cette réunion y contribuera, et je vous remercie de votre initiative.

La crise nous plonge dans l'inconnu, mais pas dans l'inattendu. Aller vers des situations inconnues est le quotidien des militaires, formés et parés pour lutter contre l'imprévisible. Cette capacité d'adaptation est essentielle en opérations, mais aussi dans la lutte contre le virus.

Le 25 mars dernier, le Premier ministre a lancé une opération dédiée, Résilience, pour apporter de la cohérence, de la coordination et du commandement à l'ensemble de nos missions. Elle comprend trois piliers essentiels : d'abord le soutien médical et sanitaire, qui représente les deux tiers de la mission, avec la mobilisation de l'ensemble des hôpitaux d'instruction des armées (HIA), la création d'un hôpital de campagne à Mulhouse et de nombreuses évacuations sanitaires avec un A 330 équipé du kit Morphée, des hélicoptères et des porte-hélicoptères. Ensuite, nous apportons un soutien logistique avec des renforts aux hôpitaux, nous assurons le transport de matériel médical et la distribution de colis alimentaires, notamment à Mayotte. Enfin, nous assurons une mission de surveillance et de protection des biens – comme des entrepôts contenant des masques, des médicaments ou des respirateurs – et des personnes, en sécurisant par exemple le départ et l'arrivée des TGV médicalisés.

Même s'il est un peu trop tôt pour dresser un bilan, Résilience a permis de prendre en charge 139 patients évacués sur le territoire national ou à l'étranger pour alléger les hôpitaux éprouvés. Plus de 130 soignants ont aussi été transportés sur le territoire pour

renforcer les équipes des hôpitaux qui se trouvaient dans des situations tendues. Au sein des HIA, plus de 6 000 personnes ont bénéficié d'une consultation. Selon la dernière situation connue, 176 patients étaient hospitalisés dans les HIA à titre conventionnel, y compris pour du Covid-19, mais sans réanimation, et 121 patients étaient en réanimation.

Un hôpital de campagne a été construit, de toutes pièces, en une semaine à Mulhouse. Mais notre médecin général des armées, Mme Gygax Généro, vous en dira plus. Cette opération, totalement inédite, ne souffre d'aucune comparaison avec ce qu'ont réalisé d'autres pays, comme les médias l'ont parfois tenté. Dans cet hôpital, 40 patients sont accueillis en réanimation.

Deux porte-hélicoptères viennent en aide aux outre-mer, en plus de celui évacuant les patients de la Corse vers Marseille : le *Mistral* est déployé entre Mayotte et La Réunion, tandis que le *Dixmude* est en cours d'acheminement vers les Antilles. Nos militaires sont également mobilisés partout sur le territoire.

J'insiste sur l'action de la direction générale de l'armement (DGA), moins visible, mais tout aussi importante, qui met son expertise et ses innovations au service de la lutte contre le virus. Depuis mi-mars, notre établissement de Vert-le-Petit, spécialisé dans les risques NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques) est mobilisé pour définir un cahier des charges de masques à usage non médical, et pour tester les produits proposés par les industriels. Plus de 400 équipements ont déjà été testés. La DGA jouera donc un rôle majeur dans l'émergence d'une offre nouvelle de masques non médicaux. Au travers de l'Agence Innovation Défense (AID), nous apportons un soutien financier aux PME qui créent des tests virologiques ou sérologiques.

Résilience s'inscrit en plus des autres opérations dont nous assurons la continuité. Le Covid-19 change parfois nos plans, mais ne nous fait pas dévier de nos missions, et ne met pas à mal nos combats. Le virus ne fait pas disparaître les menaces contre la France, et la lutte contre le terrorisme reste une priorité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre territoire. C'est pourquoi l'opération Résilience est distincte de Sentinelle, et que nous maintenons nos engagements au Sahel et au Levant.

Au Sahel, la France a un rôle de leader et nous avons fédéré nos partenaires. Le 27 mars, la *task force* Takuba a été officiellement lancée, et la coalition est sur de bons rails. Nos alliés européens sont à nos côtés. Actuellement, nul ne sait comment l'Afrique subira l'épidémie. Nous devons aider nos partenaires africains, et nous maintiendrons notre pression sur les terroristes.

Nos équipes ont été relevées en février, juste avant que la France ne soit touchée par le virus. Le mandat actuel des forces projetées pourrait être prolongé d'un ou deux mois si la crise sanitaire se poursuit jusqu'à l'été. Le poste de commandement de Barkhane à N'Djamena, relevé plus récemment, s'est adapté : le personnel a été mis, avant son départ, en quatorzaine.

La santé de nos militaires est, aujourd'hui comme hier, notre priorité. Nous voulons détecter et prendre en charge rapidement tout militaire contaminé pour le protéger et éviter une contamination de masse. Nous avons rapatrié plusieurs militaires et le *Charles-de-Gaulle*, qui aurait dû rentrer de mission le 24 avril, accostera à Toulon dans quelques jours.

Au Levant, les forces irakiennes ont suspendu leurs activités. Nous avons donc rapatrié l'ensemble de nos formateurs, bien entendu temporairement : nous n'abandonnons pas notre objectif de lutte contre Daech, et nous disposons toujours de notre capacité de frappe. La base aérienne H-5 en Jordanie est toujours opérationnelle, nous avions y volent tous les jours. Dans le Golfe, l'épidémie a affecté certaines relèves, repoussées en raison de la fermeture de frontières, notamment pour la *task force* Jaguar en Arabie Saoudite, créée à la suite de l'attaque de septembre 2019. En mer, la mission Agénor de surveillance du trafic dans le détroit d'Ormuz se poursuit avec nos partenaires néerlandais, qui y ont eux-mêmes un navire. L'opération Corymbe dans le golfe de Guinée est suspendue à cause de la fermeture des ports de la région, mais nous sommes en train de négocier des escales techniques avec un pays de la région.

Les opérations et leur préparation se poursuivent avec des adaptations, notamment des quatorzaines systématiques avant le départ en mission. Nous continuons aussi de protéger les Français par notre force de dissuasion nucléaire, la défense de nos espaces aériens et maritimes, et luttons contre les menaces cyber et terroristes.

Un mot sur l'Europe : alors que tous les pays sont éprouvés en même temps par le coronavirus, la solidarité européenne s'est exprimée à de nombreuses reprises – même si cela a été peu remarqué par la presse... L'Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche et la Suisse ont accueilli des patients français. J'échange régulièrement avec mes homologues européens. Lundi dernier, j'ai assisté à une réunion informelle des ministres de la défense. Fin mars, avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni, membres de l'initiative européenne d'intervention, nous avons lancé une mission de coopération européenne dans les Antilles : nos trois pays ont acheminé des navires dans les Caraïbes, et nous avons lancé une cellule de coordination tripartite à Fort-de-France avec des officiers des trois pays. L'Europe est donc capable de créer des projets concrets. Avec ma collègue allemande, nous avons écrit au Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Josep Borrell, pour lui rappeler notre détermination à faire de cette crise une opportunité afin de renforcer la solidarité européenne.

Nous devons faire l'effort de nous projeter en avant pour savoir quelles valeurs nous voulons défendre : le repli sur soi ou la coopération ; l'oubli de nos partenaires ou la solidarité européenne ? Vous connaissez les réponses... Il nous faut être à la hauteur. Notre solidarité européenne apparaît de plus en plus comme le rempart nécessaire contre des puissances extérieures qui instrumentalisent la crise pour renforcer leur emprise chez nos voisins ou à l'intérieur de l'Europe. L'Union européenne devra jouer un rôle important dans la sortie de crise, et progresser vers une Europe plus résiliente et souveraine.

La continuité de l'industrie de la défense est essentielle à nos opérations. Lorsqu'elle le peut, elle doit continuer, dans le respect des consignes sanitaires données par le Gouvernement. Compte tenu de la récession, le ministère des armées, premier investisseur de l'État, sera un acteur clef, avec une responsabilité particulière.

Au sein du ministère, nous recensons les cas de Covid-19. La tâche n'est pas simple en raison du caractère évolutif de l'épidémie : chaque jour, les chiffres changent, et il y a beaucoup de cas asymptomatiques ou avec peu de symptômes. Le ministère ne fait pas exception, et notre personnel n'est pas plus testé qu'ailleurs. Il est pris en charge aussi bien par le SSA que par les services de santé publics, ce qui complique l'analyse. Le secret médical s'applique. Nous mettons en œuvre les méthodes les plus rigoureuses pour nous assurer du nombre de cas au sein du ministère.

Le ministère ne voudrait pas pécher par manque de transparence. Il y a trois catégories de chiffres, et la méthode est importante : les cas confirmés concernent des personnes testées positives au Covid-19, surveillées de près par le SSA, qui est en charge du suivi épidémiologique au sein du ministère ; les cas déclarés, recensés par le commandement, sont des personnes déclarées malades ou absentes de leur poste en raison du virus – information dont nous ne disposons pas à 100 % ; enfin, les cas probables et les cas possibles sont les personnes ayant été en contact avec des personnes infectées ou des personnes présentant des symptômes, mais qui n'ont pas été testées positivement, du moins à ce stade.

Hier soir, nous avons au sein du ministère des armées 369 cas confirmés, 867 cas déclarés – ce chiffre n'est pas totalement précis, comme je vous l'indiquais – et nous estimons qu'il y a 3 800 cas probables et possibles. Ces chiffres seront actualisés dès ce soir. J'ai chargé le SSA de présenter ces chiffres dans le plus grand détail durant les prochains jours afin que chacun connaisse, en transparence, la situation sanitaire, tout en tenant compte des limites et des incertitudes actuelles.

M. Christian Cambon, président.- Je vous remercie pour ces précisions et pour avoir souligné les efforts appréciables de nos voisins européens afin de soulager la région Grand-Est notamment. On évoque souvent l'absence des Européens, mais tout n'est pas si noir... Mesdames les ministres, je vous remercie de votre action et de votre mobilisation auprès de nos forces.

M. Jean-Marie Bockel, rapporteur « préparation et emploi des forces ». – Je m'interroge sur la montée en puissance de l'opération Résilience. Certes, ce n'est pas simple. Dans le Grand-Est, région la plus touchée, il semble y avoir encore des unités très motivées, arme au pied, mais encore largement sous-utilisées, alors que les besoins sont énormes, tant sur le plan sanitaire que logistique. Cela pose des problèmes de coordination : les préfetures fonctionnent bien, les agences régionales de santé (ARS) plus ou moins bien, et les collectivités locales sont parties prenantes de ce qu'il faut faire. Il faut que les gens se parlent, avec méthode et coordination.

Renseignements pris, et même si je comprends bien que cela prend du temps, j'ai le sentiment qu'il reste encore un peu de travail à faire. Il serait dommage que, par manque de coordination sur le terrain, on ne puisse pas bénéficier davantage de l'opération Résilience. On évoque souvent la réserve sanitaire, mais pour certaines compétences, la réserve militaire, opérationnelle ou citoyenne, pourrait être mobilisée.

Sénateur, rapporteur, élu local, je suis très reconnaissant aux politiques et au SSA d'avoir mis en œuvre un exploit : la conception d'un hôpital de campagne en quelques jours. C'est votre métier que de pouvoir être partout, de répondre à la demande, mais ce n'est pas votre feuille de route habituelle. Bravo ! Cet hôpital a su se positionner par rapport aux hôpitaux civils.

Mme Christine Prunaud reviendra sur les tensions sur le personnel du SSA, mais comment voyez-vous la suite ? À Mulhouse, nous avons bénéficié de la solidarité ; la situation s'améliore un peu, nous arrivons à un plateau. La solidarité doit pouvoir bénéficier aussi à d'autres, par exemple les ultramarins. Le jour où vous déciderez de le faire, j'espère que vous vous concerterez avec les autorités hospitalières locales afin que ce changement se déroule au mieux et au meilleur moment.

Les rumeurs se répandent à toute vitesse, et certains affirment que l'armée conserve ses stocks de masques rien que pour elle – ce qui ne semblerait pas anormal, même si elle doit faire preuve de solidarité. Qu'avez-vous à répondre pour stopper ces rumeurs ?

Mme Christine Prunaud, rapporteure « préparation et emploi des forces ». – Résilience est une opération inédite, exceptionnelle, consacrée à l'aide et au soutien aux populations, d'une part, et d'autre part à l'appui aux services publics pour faire face à l'épidémie, tant en métropole qu'en outre-mer.

L'ambition ainsi posée est haute. Est-elle compatible avec les dépassements des contrats opérationnels de nos armées, et avec l'engagement de nos soldats dans Sentinelle ? Comment nos armées peuvent-elles encore prendre en charge une nouvelle mission ? Et pourtant, la nécessité impérieuse de cette mission s'impose. N'aurait-il pas fallu, comme nous le demandions régulièrement, redimensionner Sentinelle ?

Mon collègue rapporteur et le président Cambon y ont fait référence, les services de soutien des armées sont exsangues, et particulièrement le SSA. Lors du débat sur la loi de programmation militaire (LPM), nous avons demandé une hausse du soutien financier au SSA. Ce service doit à la fois soutenir le service de santé public – il a apporté une espérance supplémentaire grâce à l'hôpital de campagne de Mulhouse –, mais aussi garantir la santé de nos soldats en opération et sur le territoire national.

Comment garantir la santé de nos soldats ? Quels tests sont prévus avant de les envoyer en opérations extérieures ? Quels procédés sont déployés pour garantir que les équipages embarqués ne connaissent pas le même sort que l'équipage du *Charles-de-Gaulle* ? Nous avons l'impression que notre porte-avions était hors de tout risque, mais le virus nous a, là-aussi, joué des tours...

Nous entendrons le médecin général, directrice centrale du SSA, mais nous avons besoin de savoir que ces questions de santé de nos militaires sont bel et bien prioritaires. Nous devons aussi penser aux moyens humains et financiers nécessaires à ce service.

M. Cédric Perrin. – Je veux d'abord rendre hommage aux militaires, qui démontrent une fois de plus leur professionnalisme face à cette crise. La gestion de crise militaire peut être un modèle pour les autres services publics et pour le reste du pays. Nous savons, dans l'est de la France, ce que nous devons à l'armée pour le désengorgement de nos hôpitaux ; merci.

Le Premier ministre a déclaré la semaine dernière devant l'Assemblée nationale que les armées avaient une mission de soutien à la santé, mais qu'elle pourrait, dans la limite de leurs compétences, soulager les forces de sécurité intérieure. Chez nos voisins européens, les militaires font respecter le confinement ; cela est-il envisagé chez nous ?

Sur l'équipement de nos forces sur le territoire national et en opérations extérieures (OPEX), la pénurie de masques dans le pays a entraîné un prélèvement sur les stocks militaires. Comment le reconstituerez-vous pour faire face à vos besoins et comment cela s'articule-t-il avec le ministère de la santé, qui avait détruit d'anciens stocks ?

Je souhaite également connaître l'impact de cette deuxième opération intérieure sur la loi de programmation militaire (LPM). Disposons-nous de premiers chiffres sur le coût de l'opération Résilience ? En outre, le Parlement débattrà la semaine prochaine d'un

projet de loi de finances rectificative. L'État a besoin de plusieurs milliards d'euros ; nous espérons que les crédits de la défense seront préservés et que la LPM sera respectée.

Dernière question, d'ordre doctrinal : comment mieux intégrer le concept de sécurité sanitaire parmi les priorités du pays ? Envisagez-vous une montée en puissance du SSA, élément essentiel de la sécurité nationale ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Je veux également rendre hommage aux forces armées, qui protègent nos vies au quotidien, sans être épargnées. De nombreux cas ont été détectés sur la base de Creil et sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Il faudra tirer les leçons de ces contaminations, pour éviter une telle situation lors des prochaines épidémies. Les armées communiquent bien, notamment *via* Tweeter.

L'épidémie aurait-elle un impact sur nos capacités militaires, si nos troupes en OPEX étaient largement touchées ? Comment y répondre ? Quelle est notre résilience à l'étranger ? Quels moyens de protection sont prévus pour nos armées en OPEX ? La lutte contre le terrorisme ne diminue pas, puisque l'on note un regain d'activité dans le Sahel, donc on peut craindre une tension importante sur nos troupes dans la région. Comment nous y préparons-nous ?

Ma deuxième question porte sur l'engagement de l'armée dans le transport de malades, entre Paris et la province ou entre le Grand Est et l'étranger. Pourquoi avoir fait appel à l'armée et non à des opérateurs civils spécialisés dans le transfert sanitaire ? Les Français ont découvert l'existence de l'hôpital de campagne, mais pourquoi un seul et pourquoi de taille si modeste, en comparaison avec ceux de nos voisins européens, qui ont déployé les leurs plus rapidement et avec une plus grande capacité de lits ?

Dernier point : l'engagement des équipements de nos armées dépend-il d'un budget particulier ? Les rotations aériennes, supérieures à la normale, rentrent-elles dans le cadre d'exercices de toute façon prévus ? L'opération Résilience aura-t-elle une incidence sur le budget du ministère, notamment sur le programme 146 ?

M. Jacques Le Nay. – Je veux, moi aussi, rendre hommage aux armées pour leur soutien sanitaire, sécuritaire, logistique et en matière de recherche. Les efforts conjoints de recherche entre civils et militaires sont source d'avancées majeures.

Le coronavirus touche le porte-avion *Charles-de-Gaulle*, mais également les soldats de la force Barkhane, avec quatre cas officiellement dépistés. Vous avez précisé vos craintes et vos priorités. Comprenez-vous les voies de contamination, notamment sur le *Charles-de-Gaulle* ? Quel impact cela a-t-il sur notre base industrielle et technologique de défense (BITD) ? Tout retard n'est-il pas préjudiciable à notre indépendance stratégique ? De manière générale, quelles seront les conséquences sur l'emploi ?

Comment l'effort de recherche et d'innovation – vaccin ou nouveau type de masque – se coordonne-t-il avec les recherches civiles ?

Le désengagement d'Irak est-il lié à la situation sanitaire ? Un retour dans ce pays est-il prévu ?

M. Richard Yung. – Le groupe La République En Marche se joint à l'expression de notre reconnaissance à l'égard des forces armées.

Nous connaissons bien le volet militaire de l'opération Barkhane ; existe-t-il aussi un volet sanitaire, médical, vis-à-vis des populations du Niger, du Mali et du Tchad ? Pour gagner le cœur de celles-ci, il faut mener une action sur le terrain dans ce domaine.

Il y a un certain nombre de Français présents dans des pays difficiles, sans accès aux médicaments. Les forces armées pourraient-elles aider au transport de ces derniers ?

Enfin, y a-t-il une coopération européenne dans le domaine médical et de la recherche, par exemple dans le cadre de l'Agence européenne de défense ?

M. Raymond Vall. – Le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen s'associe aux remerciements déjà prononcés. Nous sommes fiers de nos armées.

Nombre de mes questions ont déjà été posées ; nous nous inquiétons de nos forces armées, c'est normal.

Pouvons-nous avoir des détails sur l'action de la DGA et de l'agence de l'innovation de défense, qui soutiennent des PME innovantes pour réaliser des tests de dépistage ? Dans quels délais peut-on espérer avoir des résultats ?

M. Pierre Laurent. – Mon groupe salue également la contribution des armées au soutien sanitaire de notre pays.

Ma question porte sur la poursuite de nos OPEX. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) a lancé un appel à un cessez-le-feu mondial. Personne n'en attend de miracle, surtout de la part des acteurs non étatiques, mais il faut déminer le plus possible de conflits pour se consacrer à la lutte contre la pandémie, qui peut devenir, en Afrique, une question importante. Comment concilier, dans la durée, notre effort militaire avec un effort sanitaire et humanitaire d'ampleur ? Comment la France se situe-t-elle par rapport à cette question ?

M. Robert Laufoaulu. – Admiration et gratitude pour tous nos militaires !

Le déploiement de l'opération Résilience outre-mer, avec des moyens importants, constitue un signe de considération pour les outre-mer, qui suscite de la reconnaissance de la part de notre population.

Les bâtiments de la marine nationale situés dans l'Océan indien et dans les Caraïbes suffiraient-ils si les capacités des établissements hospitaliers des collectivités concernées faisaient défaut ?

Pour ce qui concerne les trois collectivités du Pacifique, voici un point de situation par rapport au Covid-19 : la Polynésie française compte 51 cas et aucun décès, la Nouvelle-Calédonie 18 cas et aucun décès et Wallis-et-Futuna n'est pas encore contaminée.

Dans l'éventualité d'une propagation non maîtrisée du virus outre-mer, quels moyens l'armée prévoit-elle d'engager pour soutenir ces collectivités ?

Le territoire de Wallis-et-Futuna a fait une demande pour assurer le transport de matériel médical et de médicaments en provenance de la Nouvelle-Calédonie. L'Airbus *Military* CN-235 basé à Tontouta pourrait-il répondre à cette sollicitation ?

Je veux enfin souligner l'assistance de l'armée française en faveur des populations des îles océaniques touchées par le cyclone Harold, voilà quelques jours ; vous le disiez, nos forces armées poursuivent leurs missions traditionnelles ; hommage leur soit rendu.

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Le Covid-19 cause des dommages collatéraux. Ainsi, les étudiants de l'école de santé des armées sont mobilisés ou confinés. Les cours sont perturbés. Comment se passeront les examens du second semestre de cette école ?

Les épreuves de l'examen national classant, que doivent passer les élèves de sixième année de médecine, seront-elles maintenues début juillet ?

Enfin, nos militaires et nos gendarmes de Sentinelle sont-ils bien équipés en masques ?

Mme Florence Parly, ministre. – Monsieur Bockel, vous m'interrogez sur la montée en puissance de Résilience et sur les pistes d'amélioration à envisager. Cette opération doit s'appuyer sur le dialogue institutionnalisé entre les officiers généraux des zones de défense et les préfets de zone. Ce réseau existe ; c'est d'ailleurs le point d'appui essentiel pour conduire l'opération Sentinelle depuis l'automne 2017 : c'est par ce canal que s'expriment les besoins des préfets et que les officiers généraux déterminent les moyens permettant de répondre aux demandes. Nous avons donc conservé ce mode de communication pour l'opération Résilience.

Je me suis rendue, hier, à Metz, où j'ai échangé avec le général Bailly, officier général de la zone de défense de la région Grand Est, la préfète de région, le préfet de département ; le général Bailly m'a indiqué que les armées sont disponibles pour en faire plus encore. Jusqu'à présent, nous étions en position d'écoute et de disponibilité pour répondre aux demandes – nous n'avons, je crois, jamais répondu négativement à des demandes –, mais nous sommes convenus d'être maintenant force de proposition.

Nous touchons là le caractère particulier de cette crise, qui n'est pas seulement sécuritaire ; elle est très interministérielle. L'ensemble des services de l'État doivent donc savoir qu'il existe non seulement des moyens et une bonne volonté, mais encore un engagement fort à participer à l'effort.

Pour cela il faut être créatif, inventif. J'ai vu, ce matin, à Rungis, des initiatives innovantes, prises par le service militaire volontaire, qui participe à des opérations de soutien à des personnes isolées ne pouvant faire leurs courses. Il faut être ouvert. Nous sommes volontaires et disponibles pour faire plus. Nous pouvons avoir des idées, mais les services de l'État et les autres doivent aussi exprimer leurs besoins.

Quelles suites donner à cette opération dans le Grand Est ? Cela fait partie des réflexions en cours au sein de l'État ; comment répartir au mieux notre effort en fonction de la dynamique de l'épidémie sur le territoire ? Le dispositif est amené à s'adapter, mais ni le ministère des armées ni, je pense, les autres ministères ne le feront évoluer sans se concerter avec ceux qui en bénéficient ou qui pourraient en bénéficier.

Quant aux rumeurs sur les stocks de l'armée, rien n'est plus faux. Quand s'est posée la question de la gestion du stock des masques, nous avons procédé à un inventaire et, en fonction de nos besoins – le SSA a les mêmes besoins que les services publics civils de

santé –, nous avons donné 5 millions de masques afin de soulager le système de santé publique. Les armées ne conservent donc pas pour elles seules leurs moyens.

Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées. – Plusieurs orateurs ont mentionné le SSA, qui est intervenu de façon intense dans cette crise sanitaire. Je veux mettre les dimensions de ce service en perspective : le SSA est, à l'heure actuelle, bien doté ; depuis 2017, nous en avons arrêté la déflation et en avons même augmenté les effectifs, à hauteur de 3 %. Les missions du SSA consistent à soutenir nos forces, dans les hôpitaux et dans les centres médicaux des armées, sur tout le territoire.

Le SSA représente 1 % de la santé publique de France et 0,7 % des lits du secteur public hospitalier. Il compte 14 900 personnes – 68 % de militaires et 32 % de civils –, 2 070 médecins, 6 700 infirmiers et 3 100 réservistes. Par comparaison, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) compte 12 000 médecins et 50 000 soignants. Cela montre la part que nous pouvons prendre dans la réponse à cette crise.

Le SSA a été opérationnel dans trois secteurs. D'abord de manière très visible, avec l'hôpital de campagne, et avec le transport sanitaire ; les six évacuations par vol Morphée ont été prises en charge par le SSA, ainsi que certaines évacuations sanitaires réalisées avec la santé publique civile.

Deuxième niveau d'intervention du SSA : nos hôpitaux militaires – les hôpitaux d'instruction des armées (HIA) –, très mobilisés lors de la crise sanitaire. Ces établissements se sont transformés, comme tous les hôpitaux de France, pour créer des unités de traitement du Covid-19. Ils ont multiplié par trois leurs capacités d'accueil en réanimation et ont ouvert leurs services pour accueillir des malades du Covid-19. Tout le personnel est impliqué. Certains hôpitaux, qui étaient moins saturés, ont reçu des patients d'autres régions, qui l'étaient plus ; je pense par exemple aux hôpitaux de Brest et de Bordeaux.

Troisième point d'attention pour le SSA : les unités militaires des trois armées. Le SSA est associé au commandement de chaque unité, afin de mettre en œuvre les mesures préventives requises – gestes barrières, adaptation des conditions d'entraînement – pour empêcher la contamination de nos forces, comme cela se fait dans toutes les entreprises.

Enfin, il est un autre domaine d'intervention : de nombreux médecins des centres médicaux des armées interviennent à l'extérieur de leur centre, pour soutenir les forces médicales locales et les hôpitaux, en prenant en charge des gardes ou en intervenant dans les plates-formes téléphoniques.

Il y a actuellement 267 soignants en OPEX pour prendre soin de nos soldats. En 2019, 2 000 militaires de la fonction santé ont été déployés en OPEX, dont 500 médecins.

Mme Florence Parly, ministre. – Les effectifs du service de santé des armées ont atteint leur point bas au début de l'année 2017, avec 14 487 équivalents temps plein (ETP). Nous avons mis fin à leur décroissance, qui a été très importante – 10 % en cinq ans – avant de les porter à 14 775 ETP en 2019. Nous devons adapter notre système de santé en tirant les conséquences de cette crise.

Pour soulager les forces de sécurité intérieure, les armées prennent en charge des missions de protection d'un certain nombre de bâtiments dans le cadre de l'opération Sentinelle. C'est notamment le cas pour les lieux de stockage de biens précieux, tels les

équipements de protection. Mais nous n'avons pas envisagé qu'elles participent à la surveillance du confinement. Notre cadre juridique ne donne pas aux armées, dans le cadre de l'opération Résilience, de pouvoirs de police judiciaire : elles ne peuvent pas plus procéder à des verbalisations qu'elles ne sauraient participer au maintien de l'ordre.

Y a-t-il eu une pénurie de masques outre-mer ? Nous avons mobilisé les moyens disponibles sur place, et le porte-hélicoptères *Dixmude* apporte aux Antilles plus d'un million de masques, que mon ministère achemine pour le compte de Santé publique France.

Il est un peu tôt pour parler du coût de l'opération Résilience, d'autant qu'il faudra apprécier l'impact de cette crise sur le budget global des armées : certaines activités ont été moins importantes que prévu, aussi. Le premier projet de loi finances rectificative (PLFR), adopté il y a quelques jours, n'a aucun impact sur le budget de mon ministère. Le second, qui sera présenté au prochain conseil des ministres, ne l'affectera pas davantage. En tous cas, nous veillerons à ce que les réflexions sur le système de santé publique prennent en compte le service de santé des armées.

L'engagement de nos armées est-il au bon niveau ? La question de Mme Conway-Mouret reprend les interrogations formulées par de nombreux médias, et qui, je dois vous le dire, me font du mal. L'hôpital de campagne déployé à Mulhouse, en particulier, a suscité nombre de commentaires négatifs, qui ont beaucoup heurté le personnel du système de santé des armées, le ministère en général, la secrétaire d'État et moi-même. On compare en effet des choses qui n'ont rien à voir. Il est facile de déployer des tentes contenant des lits de camp, mais ce n'est pas ce que nous avons fait à Mulhouse, qui n'a rien à voir avec ce qu'on a vu dans beaucoup d'autres pays – et qui n'est nullement inutile, par ailleurs. La directrice du service de santé des armées vous l'expliquera mieux que je ne saurais le faire, du reste.

Nous avons engagé des moyens qui auraient pu relever du secteur civil. Mais l'A-330 que nous avons mobilisé n'a pas d'équivalent, en termes de capacité, hors des armées. Et, au tout début de cette crise, nombre d'entreprises se sont arrêtées, faute que leurs salariés demeurent à leur poste. Il importait alors que le ministère des armées apporte son aide là où la situation était la plus tendue. La mobilisation actuelle de nouveaux acteurs est très bienvenue, elle nous permet de redéployer nos moyens. Public et privé doivent unir leurs forces pour répondre aux défis nombreux et difficiles que nous devons relever.

S'il est difficile de quantifier, à ce stade, l'impact de l'opération Résilience sur le programme 146, je souligne que mon ministère, premier investisseur de l'État, aura un rôle particulier à jouer lorsqu'il s'agira de relancer l'économie française. Il dispose, dans ce programme, de moyens importants pour faire travailler aussi bien nos grandes industries de défense que le tissu de PME qui les entourent. Lorsque nous examinerons le prochain budget, je ne doute pas que certains de nos crédits de paiements auront augmenté, afin d'amplifier la relance.

Pouvons-nous soutenir dès à présent les entreprises de notre BITD ? Oui : j'ai demandé au délégué général pour l'armement de porter une attention spéciale à la trésorerie des PME, et de réduire les délais de paiement. Nous avons dressé une cartographie précise de la situation des entreprises de la BITD. J'ai rendu visite récemment aux équipes de Nexter, sur le plateau de Satory, et cette entreprise pourra payer ses sous-traitants en moins de cinq jours. Outre la BITD, nous avons de nombreux fournisseurs. J'ai demandé à ce que toutes les factures de moins de 5 000 euros soient traitées selon une procédure accélérée. Depuis le 20 mars, nous en avons payé 22 000, pour un montant de 23 millions d'euros. Hier, à Metz, la

personne en charge de cette procédure m'a dit que 1 500 des 2 000 factures qui étaient en stock au début de la crise ont été réglées en quelques jours. Les équipes de la direction générale des finances publiques se montrent très réactives et assurent rapidement le paiement final.

Nous ne savons pas comment les marins du *Charles-de-Gaulle* ont été contaminés. Aussi avons-nous demandé que des épidémiologistes se rendent sur le navire, où une enquête approfondie sera menée sur la totalité de l'équipage. Beaucoup de porteurs du virus ne présentent pas de symptômes, surtout quand ils sont jeunes, ce qui est le cas de la majorité des marins... Mais nous avons besoin de certitudes, et l'étude épidémiologique sera menée jusqu'à son terme.

Les impacts de la crise sur l'emploi, dans l'industrie de défense, sont encore difficiles à évaluer. Ils dépendront de la durée du confinement, et de la force de notre réponse.

L'agence de l'innovation de défense, en lien avec la DGA, cherche à identifier des solutions innovantes dans tous les domaines, et notamment dans celui des tests. Elle a repéré une entreprise, NG Biotech, qui produira des kits de dépistage sanguin efficaces en quelques minutes. Nous en avons commandé 50 000, pour un montant d'un million d'euros. Les premières livraisons auront lieu fin avril. Ces tests nous seront très utiles pour organiser le dépistage à grande échelle. Nous avons également repéré l'entreprise BforCure, qui travaille avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), et dont le projet Nomorecov développe un automate mobile, modulaire et connecté pour effectuer un dépistage en moins de trente minutes. Nous lui apportons 1,8 million d'euros pour couvrir les phases de développement, de test et de qualification, jusqu'au prototype attendu dans quelques mois. Des centaines de projets ont été soumis à l'agence de l'innovation de défense, qui participe à l'effort de créativité et de coopération qui se déploie un peu partout, en France et à l'échelle internationale, pour lutter contre le virus.

En Afrique, nous avons poursuivi nos actions habituelles, mais en ralentissant le rythme. Les armées ont l'habitude de prodiguer des soins aux populations, et continuent à le faire. L'effort militaire est-il compatible avec notre œuvre humanitaire ? Nous menons les deux de front depuis longtemps, et un plan de plus d'un milliard d'euros en faveur du continent africain s'ajoute à des initiatives multilatérales en cours ou à venir.

Dès le départ, nous avons estimé que les outre-mer devaient faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu de l'état de leur système de santé. Aussi avons-nous mobilisé immédiatement les forces qui y sont positionnées. Le dialogue entre les commandants supérieurs des forces armées et les préfets a été renforcé pour prendre en compte cette crise. Des moyens spécifiques sont déployés ou vont l'être. Ainsi le porte-hélicoptères *Mistral*, entre la Réunion et Mayotte, met-il ses capacités de transport au service de l'approvisionnement de cette dernière. Dans les Antilles, le porte-hélicoptères *Dixmude* apportera des masques, des vivres et des moyens d'évacuation sanitaire, puisqu'il embarque quatre hélicoptères qui achemineront les patients là où ils pourront être pris en charge. Enfin, nous envisageons d'acheminer un A-400 M en Nouvelle-Calédonie. Bien sûr, ce dispositif a vocation à évoluer avec la crise.

Vous m'interrogez sur la date d'examen pour les étudiants en médecine relevant de l'école de santé de Lyon : elle ne différera pas de celle prévue pour les autres étudiants.

Sentinelle et Résilience sont deux opérations bien distinctes. La première lutte contre le terrorisme sur le territoire national, quand la seconde est consacrée au soutien des services publics et de la population dans le cadre de la crise sanitaire. L'opération Chammal se poursuit, et nos aviateurs qui opèrent depuis la base H-5, en Jordanie, effectuent autant de missions que ces dernières semaines. L'objectif est de lutter contre Daech au Levant. Nous avons suspendu une opération de formation des forces armées irakiennes que nous menions avec les Britanniques, car l'Irak est touché par le virus, et il n'y a donc plus de stagiaires. Dès que possible, nous la reprendrons.

M. Christian Cambon, président. – Merci de votre participation, mesdames les ministres. Vous devez à présent nous quitter, mais nous nous reverrons prochainement.

Mme Florence Parly, ministre. – Avec plaisir.

M. Christian Cambon, président. – Mme Conway-Mouret précise que sa question ne visait aucunement à critiquer l'hôpital de campagne déployé à Mulhouse. Nous sommes à vos côtés et renouvelons notre confiance à nos forces armées. Pour autant, le Parlement doit exercer son pouvoir de contrôle. Merci pour ces échanges, qui nous ont éclairés, sur le service de santé des armées, la situation du *Charles-de-Gaulle* ou encore les débats européens. L'effort qu'a fait le Sénat en faveur d'une loi de programmation militaire susceptible de remettre à niveau nos armées ne doit pas être remis en cause par cette crise, et nous nous battons avec vous pour cela. Fabriquer des masques et des hôpitaux, oui, mais les crises graves se préparent longtemps à l'avance !

Mme Florence Parly, ministre. – Merci. Nous transmettons aux armées vos mots chaleureux à leur égard.

La téléconférence est close à 18 h 5.

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 30.

Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 18 h 35.

Vendredi 17 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 h 00.

Audition de la médecin général du Service de santé des armées Mme Maryline Gygax-Généro sur l'engagement du SSA dans la crise sanitaire (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 11 h 35.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mardi 7 avril 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 17 h 05.

Audition de Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail (en téléconférence)

M. Alain Milon, président. – J’ai le plaisir d’accueillir Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail, pour une audition consacrée au suivi des mesures d’urgence prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Je salue Sophie Taillé-Polian et Emmanuel Capus, rapporteurs spéciaux de la commission des finances, que j’ai conviés à participer à nos travaux.

Cette audition se tient en visioconférence et a été ouverte à la presse.

Le monde du travail est totalement bouleversé par la crise sanitaire que nous vivons. Une crise sociale de grande ampleur pourrait suivre cette crise sanitaire. Le Gouvernement a mis en place des adaptations du droit du travail et un soutien massif aux actifs par l’ouverture très généreuse du dispositif d’activité partielle. Si j’en crois le nombre d’orateurs inscrits, les interrogations sont nombreuses.

Je vous prie de bien vouloir m’excuser de ne pouvoir présider cette réunion jusqu’à son terme, mais je dois participer à la Conférence des présidents dans une heure. Je vous laisse la parole, madame la ministre.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. – Dans cette épreuve, nous sommes tous mobilisés pour le soutien aux soignants et aux familles endeuillées, mais nous avons aussi la responsabilité de permettre que la vie économique se poursuive dans le respect des règles du confinement, pour que les Français puissent continuer à vivre.

Je tiens à vous remercier, mesdames, messieurs les sénateurs, pour les remontées de terrain précieuses que vous m’avez adressées, s’agissant des difficultés sociales, économiques ou administratives rencontrées par nos concitoyens. Cela s’inscrit en complémentarité des échanges téléphoniques que j’ai tous les deux jours avec les partenaires sociaux et les fédérations professionnelles des différents secteurs économiques. Il est important de prendre le pouls du terrain pour adapter les mesures que nous prenons.

Permettez-moi de saluer tous les agents de mon ministère pour leur mobilisation ainsi que l’ensemble des fonctionnaires du Sénat, qui ont réalisé un travail considérable en un temps extrêmement contraint lors de l’examen du projet de loi d’urgence et qui vous accompagnent dans le suivi de l’exécution de ces mesures.

Je ferai d’abord un rapide état des lieux des textes réglementaires déjà pris et à prendre dans les tout prochains jours, puis je reviendrai plus longuement sur les trois éléments majeurs déployés pour assurer la protection économique, sociale et sanitaire des actifs et de notre tissu entrepreneurial : le chômage partiel, les mesures de protection et la conciliation de l’impératif de santé et de sécurité des travailleurs avec la nécessité d’assurer la continuité de l’activité économique de la Nation.

Dans le champ du travail, neuf ordonnances ont été prises en moins de dix jours à compter de la promulgation du projet de loi d'urgence : une ordonnance en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos ; une ordonnance adaptant temporairement les conditions et les modalités d'attribution du « complément employeur » en matière de maladie pour les parents ; une ordonnance prolongeant les droits à assurance chômage des demandeurs d'emploi ; une ordonnance portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle – ou chômage partiel ; une ordonnance modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ; une ordonnance adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire ; une ordonnance portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ; une ordonnance relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes ; enfin, une ordonnance portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel.

Deux décrets sont parus : le premier, relatif à l'activité partielle, sera complété par un autre décret afin de prendre en compte des nouveaux publics, et le second portera modification du décret du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage.

Des décrets sectoriels seront également pris afin de permettre de déroger à la réglementation relative au temps de travail.

D'autres décrets, dont les plus urgents seront pris dans les prochains jours, concernent les modalités pratiques de l'activité partielle pour certains publics – VPR, personnels navigants... –, l'assurance chômage, les missions des services de santé au travail, les modalités de réunion du comité social et économique (CSE) à distance et le complément employeur des indemnités journalières.

La publication de ces textes, gage de sécurisation juridique des engagements pris pour éviter les défaillances d'entreprises et protéger l'emploi et les actifs, s'accompagne d'un travail considérable de communication de mon administration.

J'en viens aux mesures de protection. Parmi les mesures prises pour éviter les défaillances d'entreprises et les aider à garder les compétences, le Gouvernement opère une refonte profonde du système d'indemnisation d'activité partielle, qui devient le plus protecteur d'Europe.

Le 6 avril 2020, en raison du coronavirus, 637 000 demandes d'autorisation préalable d'activité partielle avaient été déposées par 544 000 entreprises. Ces demandes concernent 5,8 millions de salariés, pour un total de 2,4 milliards d'heures chômées.

Nous avons mis en place ce système puissant et inédit afin de sauver des millions d'emplois et de permettre aux entreprises de rebondir plus vite en ayant conservé leurs compétences. Cette refonte repose sur trois axes majeurs.

Le premier est le basculement vers un système de prise en charge proportionnelle. En effet, l'allocation versée par l'État à l'entreprise n'est plus forfaitaire, mais proportionnelle à la rémunération des salariés placés en activité partielle. Le salarié reçoit 100 % de son salaire net s'il est au SMIC ou en dessous et 84 % de son salaire net s'il est au-dessus. Les entreprises seront remboursées par l'État à 100 % de ces sommes, dans la limite de salaires

équivalent à 4,5 fois le SMIC. La plupart des entreprises qui ont recours à ce dispositif ont moins de cinquante salariés.

Le deuxième axe est l'élargissement considérable des publics éligibles. Il s'agit en particulier des assistantes maternelles et des employés à domicile, des salariés au forfait jours ou des salariés, comme les chauffeurs, qui ont une durée légale du travail supérieure à 35 heures.

Par ailleurs, nous protégeons mieux certains salariés, notamment les salariés à temps partiel en leur assurant le SMIC au prorata de leur durée du travail, les apprentis et les salariés en contrat de professionnalisation en leur assurant un maintien intégral de salaire, les saisonniers, notamment ceux des remontées mécaniques, et les salariés employés par une entreprise dont le siège social n'est pas établi en France, dès lors que ces salariés sont affiliés au régime de sécurité sociale français.

Nous avons également allégé la procédure concernant les salariés protégés et simplifié les règles applicables en matière de charges sociales pour les indemnités versées au salarié, y compris au-delà de 70 % du salaire brut.

Enfin, nous incitons davantage les entreprises à organiser des formations pendant la période d'activité partielle : le Fonds national de l'emploi (FNE) prendra intégralement en charge les formations, notamment à distance.

Beaucoup de questions vous ont été posées s'agissant des critères d'éligibilité, des démarches à effectuer et des délais de paiement. Les critères sont clairement explicités dans l'infographie mise en ligne sur le site du ministère du travail. Toutes les entreprises qui connaissent une baisse d'activité sont éligibles.

Par ailleurs, et c'est le troisième axe de la refonte du système d'indemnisation de l'activité partielle, les démarches ont été considérablement simplifiées. Après quelques jours de difficultés, la refonte totale du système informatique a permis, depuis le 2 avril, de renforcer considérablement la capacité de traitement des dossiers.

Nous accordons un délai de trente jours à compter du placement des salariés en activité partielle pour déposer la demande, avec effet rétroactif. L'absence de réponse au bout de 48 heures vaut acceptation tacite de l'administration. Nous assurons des délais de remboursement des entreprises entre sept et dix jours, point essentiel pour les petites entreprises. Enfin, si nous avons fait le choix de la confiance *a priori*, nous mettrons en place des contrôles *a posteriori*.

Les indépendants, professions libérales et collaborateurs de professions libérales bénéficieront quant à eux du fonds de solidarité. Créé mercredi dernier, ce fonds bénéficie déjà à 622 000 chefs de très petites entreprises (TPE) et professionnels indépendants.

J'en viens à la protection des plus vulnérables. Nous avons pris cinq séries de mesures pour protéger les chômeurs les plus précaires. Tous les chômeurs en fin de droits bénéficieront au mois d'avril du prolongement de leurs droits du mois de mars. Tous les intermittents qui arrivaient en fin de droits continueront de toucher des indemnités jusqu'à la fin de la période de confinement, et celle-ci sera neutralisée dans le calcul des droits. Les intérimaires bénéficient automatiquement du chômage partiel jusqu'à la fin de leur contrat, qu'ils exercent encore leur activité ou non. Pour les saisonniers, le bénéfice automatique du

chômage partiel a été prolongé au moins jusqu'au 15 avril, et au-delà si la durée de leur contrat le prévoyait, même s'ils n'ont plus de travail.

Je souhaite enfin revenir sur la conciliation entre l'impératif de santé et de sécurité des travailleurs et la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique. Tous ceux qui travaillent doivent être protégés. Je ne transigerai pas sur leur protection et leur santé.

Protéger les salariés et travailler autrement doivent aller de pair. Les entreprises sont donc invitées à revoir leur organisation du travail afin de mettre en place les gestes barrières et de permettre l'application des règles de distanciation. Le dialogue social est évidemment la clé pour trouver ces réponses.

Pour garantir cette sécurité, nous élaborons avec les experts de chaque secteur des guides de bonnes pratiques. Un guide général et quatorze guides métier ou sectoriels ont déjà été publiés. Ils concernent par exemple les hôtes et hôtesse de caisse, la boulangerie, les chauffeurs-livreurs, le travail agricole, les saisonniers, la filière bois, le BTP...

Les services de santé au travail assurent le suivi médical de 16 millions de salariés. Nous avons recentré temporairement leurs missions sur la diffusion des mesures de prévention, l'appui aux entreprises dans la mise en œuvre de ces mesures et l'accompagnement des entreprises amenées à accroître ou à adapter leur activité.

Certaines interventions des médecins du travail pourront être reportées pour privilégier les visites d'embauche ou de contrôle pour les salariés affectés à des postes à risque.

Enfin, les médecins du travail pourront être autorisés à prescrire des arrêts de travail en lien avec l'épidémie de Covid-19 et à procéder aux tests de dépistage du virus.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous faisons face à une crise sanitaire inédite dont les répercussions économiques et sociales sans précédent appellent des moyens exceptionnels. Notre détermination est totale pour répondre aux besoins de tous : entreprises, petites ou grandes, salariés, apprentis, salariés à temps partiel, chômeurs, intérimaires. Nous mettons tout en œuvre pour les protéger des conséquences économiques et sociales de la crise, quoi qu'il en coûte, pour éviter les défaillances d'entreprises, les vagues de licenciements massifs, permettre aux entreprises de garder les compétences et, finalement, investir dans l'avenir.

M. Michel Forissier. – La situation actuelle aura des conséquences importantes sur les comptes de l'assurance chômage, tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes. Dans ce contexte, la garantie de l'État vis-à-vis de la dette de l'Unédic sera-t-elle maintenue et, si oui, à quelle hauteur ?

Quelles seraient les adaptations nécessaires en termes de formation et de reconversion professionnelles ? Que pensez-vous de l'orientation du compte personnel de formation (CPF) vers des formations courtes ?

La fermeture des centres de formation et de nombreuses entreprises rend impossible la poursuite du cursus des jeunes en apprentissage. Vous avez autorisé la prorogation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, mais envisagez-vous un accompagnement spécifique pour éviter le décrochage de ces publics ?

Enfin, cette crise pose la question de l'organisation du travail dans nos sociétés. La densification urbaine et l'intensification des déplacements, notamment par le biais des transports en commun, posent un certain nombre de difficultés en temps normal et sont, dans la situation actuelle, un facteur de propagation de l'épidémie. Une fois la crise sanitaire derrière nous, ne sera-t-il pas nécessaire de s'interroger sur l'organisation des temps de travail, afin notamment de réduire le nombre de déplacements et de lisser les heures de pointe ?

Mme Catherine Fournier. – À combien s'élèvent les dépenses engagées au titre du dispositif d'activité partielle ? Comment ces dépenses seront-elles réparties entre l'Unédic et l'État ?

Les dispositions du décret du 25 mars 2020 relatives à l'activité partielle, qui ne sont pas bornées dans le temps, ont-elles vocation à perdurer après 2020 ?

Comment sont contrôlés les abus du chômage partiel, dont certains ont été rapportés par la presse, dans un contexte de généralisation massive du télétravail ?

Pourriez-vous donner des indications sur les secteurs essentiels dans lesquels les dérogations à la durée du travail auront vocation à s'appliquer ? Quand le décret nécessaire paraîtra-t-il ? Dans quelle mesure les partenaires sociaux sont-ils associés à son élaboration ?

Mme Frédérique Puissat. – Le nombre de médiateurs bancaires et les instances de recours sont-ils suffisants pour faire face aux demandes et y répondre ?

Une aide plafonnée à 2 500 euros a été votée à l'unanimité par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants le 2 avril dernier. Il semble que la direction de la sécurité sociale ait fait part de ses réserves sur cette mesure. Quelle est votre position ?

Les personnes placées sous tutelle ou curatelle rencontrent des difficultés d'accès aux liquidités du fait de l'éloignement de leur tuteur ou curateur. Quelles mesures peuvent être envisagées pour remédier à ce problème ?

Les inspecteurs du travail ont pour rôle de contrôler *a posteriori*, mais aussi de conseiller et de concilier. Ne pensez-vous pas que ce deuxième aspect de leur mission devrait primer pour que l'économie reparte ?

Bruno Le Maire a déclaré que le coronavirus sera considéré comme un cas de force majeure pour les entreprises. Cette notion pourrait-elle selon vous être utilisée par des entreprises pour justifier la rupture de contrats de travail ? Ne pensez-vous pas qu'il convient d'anticiper pour protéger les salariés ?

Mme Muriel Pénicaud, ministre. – Avant la crise, l'Unédic finançait un tiers du montant des allocations d'activité partielle et les deux tiers restants étaient à la charge de l'État. Nous allons pérenniser cette répartition prochainement dans une convention. Par ailleurs, l'État continuera de garantir la dette de l'Unédic.

Si toutes les entreprises qui en ont obtenu l'autorisation utilisaient pleinement le chômage partiel pendant trois mois, le coût s'élèverait à 19,6 milliards d'euros. Ce montant est très évaluatif, car on ne sait pas quelle sera la durée réelle du recours à ce dispositif. Le coût sera élevé, mais c'est un investissement de la Nation pour éviter que des contrats de

travail soient rompus et permettre aux entreprises de repartir plus rapidement demain. Il s'agit d'éviter une catastrophe.

Toutes les dispositions que nous prenons ont *a priori* un caractère exceptionnel. Pourrait-on envisager de pérenniser un tel niveau de remboursement du chômage partiel ? Pour l'instant, nous sommes concentrés sur les mesures d'urgence.

Nous avons fait le choix de la confiance *a priori* et du contrôle *a posteriori*. Sans cela, nous aurions eu une vague de licenciements. Dans certains secteurs faisant l'objet de mesures de fermeture administrative, les contrôles seront très faciles. Dans d'autres cas, nous effectuerons des contrôles aléatoires, et nous diligentons des contrôles lorsque nous avons des signalements par des salariés. Nous communiquons pour éviter les erreurs et les fraudes, notamment par rapport au télétravail, mais les cas de fraude qui ont été relayés par les médias sont minoritaires.

Nous avons demandé aux 1 000 centres de formation d'apprentis de consacrer tous leurs efforts à la formation à distance. Ils se sont massivement mobilisés, si bien que 92 % des apprentis continuent de suivre leur formation à distance. Cela permettra peut-être demain d'alléger la partie présentielle des formations, notamment pour les jeunes en milieu rural.

Depuis la semaine dernière, nous proposons avec Pôle emploi des formations gratuites et rémunérées aux demandeurs d'emploi. Par ailleurs, le FNE formation financera à 100 % les formations des salariés en chômage partiel, et 150 organismes de formation ont décidé de rendre l'ensemble de leurs formations à distance disponibles gratuitement pendant le confinement. Enfin, 100 000 formations à distance sont disponibles sur le site *Mon compte formation*. C'est l'occasion de changer d'échelle en matière de formation à distance.

La situation actuelle aura des incidences sur le rapport au travail, sur le sens du travail et sur la manière de travailler. En juillet 2017, vous aviez voté la création d'un droit au télétravail. Nous savons que, aujourd'hui, 8 millions de salariés sont susceptibles d'être en télétravail, et, même si nous ne disposons pas encore des chiffres exacts, je pense qu'un grand nombre d'entre eux le sont. C'est une manière de réduire les transports.

Le ministère de l'économie et des finances est mobilisé sur le sujet de la médiation bancaire. En huit jours, 100 000 entreprises ont demandé 20 milliards d'euros de prêts. Un tiers des petites et moyennes entreprises (PME) de plus de cinquante salariés ont demandé le report de leurs charges sociales et fiscales pour le mois d'avril, ce qui représente 4,5 milliards d'euros. Par ailleurs, de nombreux litiges interentreprises, relatifs notamment au paiement de fournisseurs par les PME, mobilisent le médiateur des entreprises.

S'agissant des réserves émises par la sécurité sociale sur le fonds de solidarité des indépendants, je ne peux vous répondre faute d'éléments, ce dossier relevant du ministère de l'économie et des finances.

De même, concernant nos concitoyens placés sous tutelle ou curatelle, je vous renvoie vers le ministère des solidarités et de la santé. De manière générale, nous veillons à ce que tous les *minima* sociaux soient versés dans les temps.

L'inspection du travail est aujourd'hui mobilisée en particulier sur la santé et la sécurité des travailleurs. Cela n'exclut pas le contrôle du recours au chômage partiel, mais il

s'agit d'un contrôle sur pièces plutôt que sur place. Nous avons mis en demeure quelques entreprises qui n'avaient pas pris les mesures nécessaires à la protection des salariés alors que d'autres entreprises du même secteur les avaient prises. Le contrôle est nécessaire pour éviter tout dérapage, ne serait-ce que d'une minorité. Par ailleurs, nous encourageons l'inspection du travail à développer un rôle de conseil. Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) répondent de fait à de nombreuses questions des entreprises pour la mise en œuvre du chômage partiel.

Bruno Le Maire a indiqué que les entreprises qui sont dans l'incapacité de livrer à temps des chantiers ou des prestations pour l'État pourront invoquer le cas de force majeure. Les collectivités sont d'ailleurs invitées à faire de même. La notion de force majeure n'est toutefois pas reconnue en droit du travail et ne saurait justifier la rupture d'un contrat de travail.

M. Stéphane Artano. – Dans quelle mesure les services de santé au travail (SST) et les médecins du travail peuvent-ils assurer des entretiens à distance avec les salariés ? Les SST ont-ils mis en place des numéros d'appel gratuits pour des entretiens téléphoniques ou des plateformes de consultations en ligne afin d'assurer leurs missions de prévention auprès des salariés, notamment des TPE et des PME ?

Quelles seront les grandes lignes du protocole qui encadrera la réalisation des tests de dépistage du Covid-19 par les médecins du travail ? Le Syndicat national des professionnels de la santé au travail met en avant une pénurie de moyens. Les médecins du travail seront-ils équipés de tests de dépistage pour procéder aux prélèvements ? Certaines filières professionnelles seront-elles priorisées pour la réalisation de ces tests ?

Je veux faire part de ma préoccupation concernant le dialogue social. Les partenaires sociaux ont dû manifester leur volonté d'être associés le plus en amont possible pour pouvoir jouer leur rôle dans l'élaboration des guides pratiques – visiblement, cela a fonctionné. Ils demandent l'organisation de téléconférences ou de visioconférences pour leur permettre de donner leur avis sur les décrets sectoriels en matière de dérogations au temps de travail, notamment au travers de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En outre, je crois savoir que la première réponse que vous leur avez adressée n'intégrait pas le Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT). Le COCT, que vous pilotez, sera-t-il consulté dans le cadre de l'élaboration des décrets à venir ?

Mme Élisabeth Doineau. – Je veux saluer l'agilité et l'implication de votre ministère, comme de nombre de collectivités, de fédérations, d'organismes syndicaux... Tous se sont montrés très innovants dans la gestion de la crise, qui a bouleversé nos méthodes de travail.

Premièrement, je veux relayer une interrogation de la chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne concernant la possible concurrence entre les deux mesures que sont le chômage partiel et l'arrêt maladie pour garde d'enfant. En effet, le salarié au chômage partiel touche une indemnisation équivalant à son salaire net diminué de 16 %, quand son collègue qui est en arrêt maladie pour garde d'enfant perçoit une indemnisation correspondant à son salaire net diminué de 10 %. Serait-il possible d'harmoniser ces deux dispositifs ?

Deuxièmement, à la demande de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), je veux évoquer le ressenti des artisans. Après avoir arrêté leurs activités pour répondre aux exigences du confinement, ils ont reçu l'injonction de reprendre leur travail. Ils s'interrogent quant à leur responsabilité pénale de chefs d'entreprise. Certains demandent la levée de cette responsabilité.

M. Olivier Henno. – La crise est sans précédent. Les crises sont destructrices, mais aussi créatrices de valeur, à condition que chacun ait la possibilité de s'adapter.

À cet égard, la formation continue est un enjeu considérable dans le contexte actuel. De fait, les 5,8 millions de salariés au chômage partiel – je reprends votre chiffre – sont disponibles pour se former.

Il me semble que la formation initiale s'est adaptée un peu plus rapidement au confinement, en matière d'offre et, surtout, d'information. En effet, de nombreux salariés ignorent la possibilité qu'ils ont de se former pendant le confinement et, ainsi, de préparer le futur.

Mme Pascale Gruny. – La mise en place de l'activité partielle a été très compliquée et a été, pour beaucoup, source de stress supplémentaire. Aujourd'hui, l'heure est aux demandes d'indemnisation, mais la plateforme mise en place semble sous-dimensionnée : il arrive que l'on en soit déconnecté sans avoir pu s'enregistrer... Un certain nombre d'entreprises n'ont toujours pas leur code, alors que l'on arrive bientôt à la fin des trente jours. Ces entreprises bénéficieront-elles de dérogations ?

Vous avez évoqué un délai de paiement de sept à dix jours. La Direccte parle plutôt de la fin du mois. Pourrait-on accélérer les paiements pour les TPE, qui rencontrent d'énormes difficultés ?

Quelle doit être la position de l'entreprise à l'égard du salarié confiné parce que son conjoint est atteint du Covid-19 ? Vers quel organisme ce salarié doit-il se tourner pour disposer d'un arrêt de travail ?

Quid de la responsabilité des entreprises qui n'ont pas encore d'équipements, notamment des masques ? Il en manque toujours énormément...

L'annulation des cotisations des TPE, voire des PME, qui ne sont aujourd'hui que reportées, pour parer aux difficultés qui ne manqueront pas de se poser, est-elle un sujet ?

Des ressources publiques ont-elles été mobilisées pour permettre aux médecins du travail de diffuser les conseils de prévention face à l'épidémie de Covid-19 ? Le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles peut-il exceptionnellement être mis à contribution pour la mise en place de plateformes de consultations en ligne ou d'entretiens téléphoniques par les SST ou encore pour l'approvisionnement d'entreprises en équipements de protection individuels pour les métiers particulièrement exposés ?

Comment est assuré le suivi de la santé au travail des agents de la fonction publique et des salariés du privé qui continuent d'assurer des missions essentielles ? En particulier, qu'en est-il de la protection des agents des collectivités territoriales, des salariés ou des bénévoles associatifs qui assurent des fonctions primordiales telles que les soins à

domicile, le portage des repas ou l'accueil des enfants ? Avez-vous des échanges à ce sujet avec le ministère chargé de la fonction publique ?

On voit bien que très peu de personnes auront droit au fonds de solidarité, pour des raisons qui tiennent notamment au statut des sociétés. Au reste, les seuils définis ne me semblent pas pertinents : selon moi, il faudrait plutôt retenir un seuil de vingt salariés et un chiffre d'affaires imposable de 100 000 euros.

La prime ne risque-t-elle pas de créer des disparités terribles entre les entreprises qui pourront les verser et les autres ?

Enfin, s'agissant des contrôles, je ne nie pas qu'il puisse y avoir des fraudes, mais il ne faut pas oublier le droit à l'erreur. Il faudra faire preuve de bienveillance et tenir compte de la bonne foi des entreprises.

- Présidence de M. René-Paul Savary, vice-président -

Mme Sabine Van Heghe. – Je veux revenir sur les aides consenties par l'État. Certains artisans des TPE – pour la plupart, de tout petits restaurateurs – se heurtent à une lenteur administrative insupportable : alors que le confinement a débuté voilà vingt et un jours, ils n'ont toujours bénéficié d'aucun versement, ni pour le chômage partiel ni pour l'aide de 1 500 euros, montant qui, dans de nombreux cas, correspond à la rétribution du dirigeant.

L'absence de soutien des banques – certaines demandent des cautions personnelles, de l'ordre de 10 %, en complément de celle de Bpifrance – et cette lenteur administrative font que certaines entreprises de mon département sont dans l'incapacité de verser les salaires à leurs employés.

Les artisans travaillent au minimum 80 heures par semaine. Ils devront produire deux à trois fois plus pour espérer survivre ! Les charges ne sont que reportées et les prêts devront être remboursés, alors que la perte de chiffre d'affaires ne pourra pas être rattrapée.

Mme Muriel Pénicaud, ministre. – Monsieur Artano, les mesures relatives aux services de santé au travail sont toutes récentes. Elles sont importantes. Dans le contexte actuel, nous avons besoin de tous les talents, de toutes les compétences, de toutes les énergies. Les SST peuvent jouer un rôle essentiel, notamment pour aider les petites et moyennes entreprises à mettre en place les gestes barrières et appliquer les guides. Nous souhaitons également qu'ils soient mobilisés davantage et plus rapidement. Nous y travaillons. Pour l'instant, il n'existe pas de numéro vert.

En ce qui concerne la réalisation des dépistages par les médecins du travail, c'est le ministère chargé de la santé qui déterminera qui sera dépisté, à quel moment et de quelle manière. Les textes que nous avons pris donnent d'ores et déjà aux médecins du travail la capacité de procéder à ces tests, qui devront évidemment leur être fournis. Il est trop tôt pour dire qui sera priorisé.

De même, nous permettons aujourd'hui aux médecins du travail de délivrer des arrêts de travail liés au Covid-19, *via* des entretiens téléphoniques ou en visioconférence. Nous avons donc étendu leur rôle – d'habitude, un médecin du travail ne peut prescrire un arrêt de travail. Nous avons besoin que tout le monde soit sur le pont.

Sur le plan sanitaire, je mène des actions avec quatre régions – bientôt cinq – pour mettre à la disposition des hôpitaux un renfort d'élèves infirmiers et aides-soignants. J'ai donné mon accord pour que les fonds de l'État relevant du plan d'investissement dans les compétences soient utilisés pour financer une indemnisation importante, équivalant à un salaire, de ces étudiants. Cela se fait évidemment sous le contrôle des agences régionales de santé (ARS). Les régions concernées sont les régions Île-de-France, Grand Est, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et, bientôt, Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'idée est que tous ceux qui peuvent aider doivent pouvoir le faire.

Vous avez raison, le dialogue social est essentiel. Je réunis les partenaires sociaux tous les deux jours. Ces derniers ont été associés à l'élaboration des guides pratiques, dans des délais record. De fait, il est important d'aller vite, car ces guides sont très attendus. Ils rassurent aussi bien les entreprises que les salariés.

Nous envisageons de prendre des décrets relatifs à la durée du travail dans deux secteurs, après, évidemment, consultation des partenaires sociaux. Le premier secteur concerné est le secteur médical, pour assurer la production de tout ce qui est indispensable aux hôpitaux, comme le gel, les masques, les médicaments, les respirateurs, etc. Bruno Le Maire réunit quant à lui tous les jours l'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire, pour vérifier que tous les Français pourront être approvisionnés sur le plan alimentaire. Nous aurons peut-être besoin de prendre un décret relatif à ce secteur dans les prochains jours. Il n'y a pas d'autre projet de décret pour l'instant, mais la situation pourrait évoluer dans les prochaines semaines.

Madame Doineau, l'arbitrage entre le chômage partiel et l'arrêt maladie pour garde d'enfant ne relève pas de l'individu : c'est le droit qui tranche. Le collectif l'emporte sur l'individuel : si un salarié travaille dans une entreprise qui décide de se placer en chômage partiel, il bascule en chômage partiel, y compris s'il était auparavant en arrêt maladie pour garde d'enfant.

Vous avez raison d'évoquer le ressenti du secteur du bâtiment. Les fédérations professionnelles du bâtiment de France ont analysé la situation de manière très différente de leurs collègues allemands, par exemple. Ainsi, seulement 15 % des chantiers continuent dans notre pays, contre 80 % en Allemagne. On a préféré arrêter les chantiers par crainte de ne pouvoir protéger les salariés. Pour ma part, j'ai toujours demandé que l'on protège les salariés – je suis très exigeante sur ce point – et que l'on trouve les voies et moyens pour le faire.

Après quinze jours de travail interministériel, nous avons publié, vendredi dernier, un guide des bonnes pratiques, qui permet de savoir comment conduire un chantier dans le contexte actuel. Ce guide est également une sécurité pour l'artisan. Je rappelle une nouvelle fois que l'obligation qui pèse sur les employeurs est une obligation de moyens : un employeur ne saurait être tenu pour responsable si l'un de ses salariés tombe malade du Covid-19. En revanche, il est tenu de mettre en place une organisation et les conditions de travail qui permettent la mise en place des gestes barrières et la distanciation.

Dans certains cas, le masque n'est pas la mesure la plus appropriée. Par exemple, un écran de plexiglas est plus efficace que certains masques pour protéger les caissières et les clients.

En cas de litige, c'est le guide qui fait foi. Si le guide a bien été respecté, l'entreprise est réputée avoir rempli son obligation de moyens en matière de sécurité et de

protection de la santé. Le guide protège donc le salarié comme l'employeur. On a vu quelques entreprises refuser de mettre en place des mesures de sécurité, alors qu'elles en ont les moyens. Cette attitude est scandaleuse.

Les guides sont la bonne solution. D'ailleurs, la Capeb ressent déjà une volonté de reprendre l'activité dans certaines entreprises, du côté tant des salariés que des artisans.

Monsieur Henno, je crois, moi aussi, que la formation continue peut devenir une opportunité dans le contexte du Covid-19. Ce n'était pas audible la première semaine du confinement. Nous avons mis en place tous les outils de cette formation à distance. L'ingénierie est prête. Vous avez raison, il faut désormais communiquer de manière importante, car la plupart des salariés et des demandeurs d'emploi ne disposent pas de cette information. Le confinement est un moment contraint ; il peut devenir un moment où l'on choisit de préparer son avenir, ce qui, d'ailleurs, permettra de mieux vivre cette période de restriction très difficile.

À la différence de la formation initiale, ce sont des milliers d'opérateurs qui sont concernés, raison pour laquelle nous avons entrepris de mobiliser l'ensemble de l'écosystème.

Madame Gruny, des dizaines de milliers de demandes d'activité partielle sont formulées chaque minute. La France est le seul pays où la proportion de chômage partiel soit aussi forte : 544 000 entreprises ont d'ores et déjà vu leur dossier accepté. L'essentiel des demandes ont été déposées après le 15 mars. Nous examinerons évidemment les situations au cas par cas.

Nous avons accéléré les délais de paiement, qui s'établissent désormais entre sept et dix jours. Le délai de paiement court à partir du moment où la demande est enregistrée. Bruno Le Maire et moi-même avons mobilisé les banques. Je suis d'accord : la situation n'est pas encore parfaite. Certaines banques jouent le jeu, d'autres non.

Si le conjoint est malade, c'est à l'employeur de se charger de la déclaration. Il est obligé de le faire, faute de quoi sa responsabilité peut être engagée. Si un médecin a constaté que le conjoint est malade, le salarié est automatiquement arrêté.

Faudra-t-il annuler des cotisations ? Quoi qu'il en soit, nous ne le ferons certainement pas de manière systématique. Avec le ministère de l'économie et des finances, nous regarderons au cas par cas si cela s'avère nécessaire. La question est importante.

Pour ce qui concerne la santé au travail, je répète que les équipements ne sont prescrits que si le guide le prévoit. Si les équipements sont impossibles à trouver, l'entreprise sera obligée de recourir au chômage partiel. Cependant, cette situation se présentera de moins en moins souvent. En effet, il n'y a plus de problème d'approvisionnement en gel hydroalcoolique et 6 millions de masques dits « professionnels » ou « alternatifs » seront produits cette semaine dans notre pays – ce sera plus encore la semaine prochaine. Au reste, tous les salariés n'ont pas besoin de masques : les personnes travaillant à un guichet sont mieux protégées derrière un écran de plexiglas.

Toute une série de questions se pose concernant le fonds de solidarité. Bruno Le Maire a invité tous les partenaires sociaux à lui faire part de leurs recommandations dans le courant de cette semaine, de manière à pouvoir prendre des décisions probablement vendredi. Si des ajustements sont nécessaires, nous y procéderons.

Il est vrai que la prime va engendrer des disparités, mais ce n'est pas l'État qui crée les primes : il crée l'exonération de charges sociales et fiscales pour le salarié et pour l'employeur si une prime est versée. En revanche, nous avons reculé du 30 juin au 31 décembre 2020 la possibilité de signer des accords d'intéressement dans l'entreprise, car nous pensons que le partage de la valeur peut avoir beaucoup de sens en période de sortie de crise.

En ce qui concerne le difficile équilibre entre droit à l'erreur et fraude, je partage pleinement votre point de vue. Je donne d'ailleurs des consignes en ce sens aux services de mon ministère. Le droit à l'erreur est important. Nous portons un regard particulièrement bienveillant sur les TPE, où le non-respect des règles tient souvent à la méconnaissance de celles-ci. Nous pouvons et devons être plus exigeants à l'égard des très grands groupes.

Madame Van Heghe, les restaurateurs, les bars et les entrepreneurs dans le secteur de l'événementiel ont été les premiers touchés, du fait des mesures d'interdiction administrative. Alors que le fonds de solidarité n'est ouvert que depuis mercredi dernier, il va déjà bénéficier à plus de 400 000 entreprises ou indépendants.

Nous sommes attentifs à l'exécution. À cet égard, les banques n'ont pas le droit d'exiger une caution personnelle quand Bpifrance apporte la sienne. Le ministère de l'économie et des finances est en train de mettre en place un système de contrôles. Que les individus ou les artisans soient pénalisés du fait d'une garantie de l'État serait un comble !

Mme Victoire Jasmin. – Les gants et le gel hydroalcoolique ne sont pas toujours mis à la disposition des travailleurs. Au reste, certaines personnes y sont allergiques, ce qui pose des problèmes de sécurité. Il convient de trouver des solutions alternatives.

Concernant les masques, il y a eu de grands cafouillages en Guadeloupe. Les masques n'étaient pas suffisamment nombreux, y compris dans la fonction publique. De plus en plus de personnes prennent l'initiative de réaliser des masques artisanaux. Êtes-vous en mesure de définir des règles de sécurité pour la conception de ces masques ? Quels sont ceux qui pourront être utilisés par certains professionnels ?

J'en viens à l'agriculture. C'est en ce moment qu'a lieu, chez nous, la récolte de la canne. Il y a eu beaucoup de cafouillages de la part du Gouvernement. Certains ne savaient plus s'ils devaient aller travailler, s'ils devaient se munir d'équipements de sécurité... Cela pose question. Certaines usines, notamment à Marie-Galante, ne fonctionnent pas.

Les travailleurs indépendants, déjà endettés du fait des dysfonctionnements du régime social des indépendants (RSI), ne pourront probablement pas bénéficier des différents dispositifs que vous mettez en place, notamment parce qu'ils ne sont pas à jour aux niveaux fiscal et social. Des mesures particulières pourront-elles être prises à leur profit ?

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Les TPE et les PME – commerces, petits restaurateurs, métiers de l'esthétique... – vont être très fortement impactées par la crise. Face aux frais bancaires et aux prélèvements qui continuent, certaines sont très fragilisées. Elles ont besoin de trésorerie.

Pour les plus fragiles d'entre elles, les prêts garantis par l'État ne pourraient-ils pas être transformés en aide gracieuse, conditionnée par le maintien de l'activité et de l'emploi salarié dans les six mois qui suivront la reprise ?

Ces quelques mesures pour sauver nos TPE pourraient s'inscrire dans le cadre d'un fonds d'urgence sanitaire et de sécurisation, qui pourrait être doté de 50 milliards d'euros, les entreprises les plus riches étant mises à contribution. Que pensez-vous de la création d'un tel fonds ?

Avec nos collègues députés communistes, nous avons proposé la nationalisation de Luxfer, entreprise de fabrication de bouteilles d'oxygène. Qu'est-ce qui vous empêche de nationaliser cette entreprise ?

L'État va-t-il compenser intégralement à la sécurité sociale les cotisations sociales manquant pour le financement de notre modèle de protection solidaire ?

Enfin, les partenaires sociaux nous interpellent, car les mesures de protection ne sont pas toujours prises. Je pense notamment aux caissières, aux aides à domicile, aux agents de sécurité dans les magasins... Les protections en plexiglas n'ont pas été installées partout. Je pense aussi aux salariés du BTP. Pourriez-vous résoudre ce problème et interpellier les entreprises concernées, pour qu'elles respectent ces mesures de protection ?

Mme Martine Berthet. – Nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place des guides de bonnes pratiques. Néanmoins, notamment dans les secteurs du BTP et de l'aide à domicile, les chefs d'entreprise se posent la question de leur responsabilité pénale. Y aura-t-il des dérogations si les pratiques définies dans les guides ont bien été mises en places ?

Je veux alerter sur une difficulté que rencontrent actuellement les conseils départementaux : la Chancellerie ne leur délivre pas d'extraits de casier judiciaire, ce qui porte préjudice au maintien du recrutement des personnels des établissements de protection de l'enfance et à la continuité du fonctionnement de ces derniers.

Les indemnisations prévues dans le cadre du chômage partiel sont-elles effectives ? Vous avez évoqué un délai d'une dizaine de jours après la demande. Or certains salariés ne les ont toujours pas touchées à ce jour.

Mme Corinne Féret. – L'ordonnance adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire permet aux médecins du travail d'effectuer des tests de dépistage, de délivrer des arrêts de travail aux personnes atteintes du Covid-19 et de les prolonger. Ces services seront-ils bien dotés en équipements de protection ? Le secret médical ne sera-t-il pas remis en cause ?

La Fnath, l'association des accidentés de la vie, a suggéré la création d'une commission d'indemnisation pour les salariés contaminés dans le cadre de leur travail. Qu'en pensez-vous ?

Mme Laurence Cohen. – Nous sommes très souvent interpellés dans nos départements par des salariés qui ne se sentent pas protégés sur leur lieu de travail, faute d'équipements, de gants, mais aussi de surblouses et de surchaussures. Est-il envisagé de solliciter certaines entreprises, ou de les réquisitionner, afin qu'elles réorientent leur production ?

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait créer un pôle public de production de médicaments, qui pourrait s'appuyer sur les pharmacies centrales de l'armée et de l'AP-HP ?

Enfin, sachant que le nombre de médecins du travail a baissé de 30 % en dix ans et que 75 % d'entre eux sont aujourd'hui proches de la retraite, comptez-vous créer de nouveaux postes ? Que pensez-vous de l'idée d'instaurer dans chaque territoire une maison du travail et de la santé ?

M. Martin Lévrier. – Pouvez-vous nous dire quelles sont les modalités d'inscription aux formations de Pôle emploi ? Quel coût représentera leur prise en charge à 100 % par l'État ? Combien de personnes se sont-elles déjà inscrites ?

N'y a-t-il pas un risque que les assurances refusent d'indemniser leurs assurés au titre de la force majeure ? Je pense par exemple aux personnes rapatriées en urgence et à celles qui ont dû prolonger leur séjour sur leur lieu de vacances, faute de transports ? Les parlementaires américains se penchent sur ce problème et veulent obliger les assurances à payer. Qu'allons-nous faire de notre côté ?

Sent-on que l'activité repart dans le secteur du BTP, en particulier sur les chantiers publics, maintenant qu'un guide des bonnes pratiques est disponible ?

Que se passera-t-il pour les salariés à qui l'on impose un chômage partiel sans raison ? Je pense en particulier aux salariés des *Mc Donald's drive*.

Mme Michelle Meunier. – Certaines assistantes maternelles n'ont toujours pas été rémunérées à ce jour, même si les choses semblent s'améliorer depuis ce matin. Il en est de même pour certains travailleurs à domicile. Avez-vous l'intention d'adresser un message clair aux employeurs qui ont des difficultés à effectuer leur télédéclaration ? Pensez-vous encore améliorer le système ?

Mme Michelle Gréaume. – Mes questions porteront sur la situation chez Amazon. Plusieurs sites ont été mis en demeure par l'inspection du travail de prendre les mesures élémentaires de protection des salariés. Le site de Lauwin-Planque, près de Douai, emploie 3 000 salariés, dont plusieurs centaines d'intérimaires ; 200 d'entre eux tentent de faire valoir leur droit de retrait, mais cela leur est systématiquement refusé par la direction. Des témoignages d'intérimaires malades ont été publiés dans la presse régionale, ils sont édifiants : ces personnels subissent des pressions, des menaces et des mises à pied de la part de la direction.

Quand des mesures concrètes et des sanctions seront-elles prises contre Amazon et les sociétés d'intérim ? Ces dernières ne peuvent continuer à rejeter la responsabilité de la sécurité et de la santé des intérimaires sur les entreprises qui les accueillent.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les contaminations sur le lieu de travail soient reconnues comme des accidents du travail ?

M. Yves Daudigny. – La gravité de la situation exige des mesures d'une ampleur sans précédent, comme le dispositif de chômage partiel. Les seuls bémols semblent être l'organisation du travail au sein de l'entreprise et le maintien des droits fondamentaux des salariés. Ne craignez-vous pas une forte dégradation dans certains cas des conditions de travail, liée à la fatigue et au stress ? On sait que la durée de travail hebdomadaire pourra atteindre 60 heures. Existe-t-il des limites aux demandes des chefs d'entreprise ?

J'ai promis à une salariée de vous faire part de ses interrogations, pour ne pas dire de sa perplexité. Alors qu'elle télétravaille, son entreprise l'a mise en chômage partiel, à hauteur de 50 %. Comment éviter de tels comportements non vertueux ?

Mme Monique Lubin. – Un allongement de la durée du travail sera possible pour certaines catégories de salariés, notamment dans les entreprises de production d'équipements de protection sanitaire et dans le secteur agroalimentaire. Peut-on demander à ces gens, qui travaillent déjà beaucoup, souvent la boule au ventre, et qui d'ailleurs tombent malades, de travailler entre 48 et 60 heures par semaine ? Ne pourrait-on pas plutôt réfléchir avec les entreprises à d'autres organisations du travail ?

Dans le secteur du BTP, des artisans nous signalent que certains de leurs clients ne veulent pas les voir chez eux en ce moment et qu'ils ne peuvent donc pas continuer à travailler. Ils demandent à avoir accès aux équipements nécessaires et à être éligibles aux dispositifs de chômage partiel, de report des échéances et de soutien de leur trésorerie. Qu'en sera-t-il ?

Mme Sophie Taillé-Polian, rapporteure spéciale de la commission des finances. – Je m'interroge sur les capacités de l'inspection du travail à agir aujourd'hui pour faire respecter les guides de bonnes pratiques, pour conseiller les entreprises et effectuer les contrôles nécessaires. Peut-elle intervenir davantage dans les lieux où les salariés seront appelés à travailler plus longtemps et où, de ce fait, les risques seront plus élevés ?

Les inspecteurs du travail disposeront-ils d'équipements de protection ?

Enfin, comment fonctionne la plateforme mise en place par Pôle emploi pour mettre en relation des salariés avec le monde de l'agriculture ?

Mme Muriel Pénicaud, ministre. – Je vous remercie de vos questions, qui montrent l'importance de ces sujets et votre engagement.

Il est clair que les TPE sont très impactées en termes de trésorerie. Les questions relatives aux banques et au fonds d'urgence relèvent du ministre de l'économie et des finances. Je peux juste vous dire que ce sont des sujets de préoccupation et que des pressions sont exercées sur tout le système bancaire afin qu'il joue son rôle auprès des TPE-PME, compte tenu des garanties apportées par l'État. C'est une priorité absolue.

Sur les nationalisations, nous ne sommes pas fermés dans l'immédiat. Si des entreprises cotées étaient en difficultés et risquaient d'être rachetées par des groupes étrangers, nous verrions le moment venu. Ce sujet relève lui aussi du ministre de l'économie et des finances.

Pour l'instant, les cotisations de sécurité sociale sont reportées, pour un montant de 4,5 milliards d'euros. Il n'y a donc pas de cotisations manquantes. Toute exonération devra faire l'objet de discussions.

Vous avez raison d'insister sur la protection effective des salariés. Les guides de bonnes pratiques sont récents, celui sur le secteur du bâtiment date de vendredi dernier. Il appartient désormais aux organisations syndicales et patronales, en plus du ministère du travail, de les diffuser afin qu'ils ne puissent plus être ignorés. La plupart des enseignes de la grande distribution ont mis en œuvre les recommandations du guide, notamment les protections en plexiglas, mais pas toutes. Un hypermarché et un supermarché ont ainsi été mis

en demeure et devront fermer dans un ou deux jours si ces recommandations ne sont pas respectées, afin de ne pas mettre en danger la vie des salariés. Un guide pour les agents de sécurité et les travailleurs à domicile sera publié dans les jours prochains.

Madame Jasmin, il est vrai que l'approvisionnement en matériel pose problème. Mme Agnès Pannier-Runacher travaille quasiment à plein temps sur la question de la production par les entreprises de gel hydroalcoolique, de masques de différents types. Il faut que ces matériels arrivent sur tout le territoire, en Guadeloupe comme ailleurs.

Les masques à usage professionnel ne peuvent en aucun cas être des masques artisanaux. Tous les masques à usage professionnel, y compris les masques en tissu en cours de fabrication ou de commande à l'étranger, sont homologués de façon interministérielle et sont d'une qualité quasiment équivalente à celle des masques chirurgicaux.

Nous sommes en effet en pleine saison de récolte de la canne à sucre. Un guide sur le travail agricole a été publié sur le site du ministère du travail. C'est très important pour sécuriser les salariés, mais aussi les employeurs.

La question des travailleurs indépendants qui pourraient ne pas bénéficier des aides parce qu'ils ne sont pas à jour de leurs cotisations relève du ministère de l'économie et des finances. Je vais leur transmettre la question.

Madame Berthet, je vous confirme que, si les mesures habituelles et obligatoires en termes de sécurité, ainsi que les recommandations figurant dans les guides de bonnes pratiques, sont respectées, l'entreprise a fait son devoir. Elle n'est pas en risque, et le salarié non plus. Dans le secteur du bâtiment, depuis la publication du guide, des entreprises discutent avec leurs salariés des modalités de reprise de l'activité. Ces guides sont importants ; ils sont rassurants, car ils permettent de savoir comment procéder.

La non-délivrance des extraits de casier judiciaire relève du ministère de la justice. Je lui transmettrai la question.

S'agissant du chômage partiel, une entreprise n'ayant pas encore demandé son remboursement doit néanmoins indemniser ses salariés. Les indemnités auraient donc dû être versées à la fin du mois. Il n'est pas question que le salarié fasse l'avance du chômage partiel.

Madame Féret, c'est le ministère de la santé qui indiquera à quel moment seront effectués les tests et par qui. Cela suppose de disposer des tests, mais également des équipements de protection.

Nous allons nous assurer avec le ministère de la santé que le secret médical sera bien respecté lorsqu'un arrêt sera délivré par un médecin du travail. Cela étant dit, le plus important est que les malades du covid-19 soient détectés et mis en congé maladie le plus vite possible et que leur entourage soit confiné afin d'éviter la propagation du virus.

Madame Cohen, vous avez posé plusieurs questions sur la santé au travail. Il y a quelques mois, je vous disais que l'une de mes réformes importantes en 2020 porterait sur la santé au travail. Nous étions tous conscients des manques, notamment dans les TPE-PME, et des nombreuses vacances de postes. C'est un problème non pas d'argent, mais d'attractivité de la profession. Je ne pensais pas en vous disant cela que nous connaîtrions une crise épidémique. Des réformes structurelles seront nécessaires. Les négociations avec les partenaires sociaux sont pour l'heure reportées.

Tous les acteurs se mobilisent sur la question des médicaments.

Monsieur Lévrier, 150 nouvelles formations sont déjà en ligne sur le site de Pôle emploi. L'inscription se fait en ligne. Il suffit d'être enregistré comme demandeur d'emploi. Je n'ai pas de chiffres à vous communiquer, le dispositif étant nouveau, mais nous pourrions en reparler.

Je reviens sur le secteur du BTP. Certains chantiers sont interrompus du fait de donneurs d'ordres particuliers ou publics. Dans ce cas, les salariés concernés ont évidemment droit au chômage partiel. J'espère toutefois que le guide de bonnes pratiques va aider un certain nombre de collectivités territoriales à reprendre les chantiers, car elles se sentiront sécurisées.

Typiquement, les *drive* n'ont pas de raison d'avoir recours au chômage partiel, dès lors que leur activité peut se poursuivre et qu'ils ont des clients, à condition de protéger les salariés. La situation des Mc Donald's *drive* est en cours de contrôle.

Madame Meunier, les pouvoirs publics et les Urssaf ont bâti en un temps record un système pour les assistantes maternelles. L'employeur doit rémunérer son salarié au chômage partiel et sera remboursé dans quelques jours. J'indique que ce dispositif n'existait pas dans le droit il y a encore quinze jours. Je souligne une fois de plus à quel point les services sont sur le pont. Je n'aurais jamais pensé qu'il était possible de faire tout ce que nous avons fait en quinze jours ! Le même mécanisme est mis en place pour les emplois à domicile.

Les difficultés à remplir les télédéclarations ont été réglées chez Pôle emploi. L'actualisation, qui définit les droits, était à faire à la fin du mois. Seuls 10 % des demandeurs d'emploi se rendent habituellement dans les agences pour faire cette actualisation, car ils ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique. Proactivement, Pôle emploi les a tous contactés par téléphone et a effectué la déclaration en ligne avec eux.

Madame Gréaume, des contrôles des entrepôts et des plateformes logistiques d'Amazon sont en cours. Amazon, comme tous les distributeurs en logistique, joue un rôle important, mais cela ne justifie pas de ne pas protéger les salariés. Quatre sites ont été mis en demeure de se mettre en conformité. Un contrôle sera effectué à l'issue du délai qui leur a été donné, dans un ou deux jours. À défaut, ces sites seront sanctionnés. Nous ne transigerons pas avec la santé des salariés.

Monsieur Daudigny, l'allongement de la durée du travail doit être exceptionnel et provisoire, dans des secteurs d'activité cruciaux. Conformément au droit européen, il sera possible de travailler 60 heures une semaine, mais la durée moyenne sur douze semaines ne pourra excéder 48 heures. Cela sera rappelé dans le décret. Ce n'est pas idéal, mais les médicaments vitaux doivent arriver dans les hôpitaux, les rayons ne peuvent pas être vides dans les supermarchés. Nous travaillons beaucoup avec les filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution sur leur organisation. Je consulterai évidemment les partenaires sociaux avant de publier les décrets.

Comment seront contrôlées les personnes au chômage à mi-temps et en télétravail le reste du temps ? Nous avons déjà des signalements de fraude. Les entreprises doivent avoir conscience qu'il s'agit là de travail illégal. Nous effectuons un important travail sur cette question auprès des directeurs des ressources humaines des moyennes et des grandes entreprises et des experts-comptables des petites entreprises. Des contrôles auront lieu : les

mails, les visioconférences les permettent. À ce stade, notre but est de faire de la prévention pour éviter ces situations.

Je reviens sur la société Amazon : c'est l'entreprise utilisatrice qui est responsable en droit des conditions de travail. Ici, c'est donc Amazon, et non pas la société d'intérim. Cela étant, nous travaillons avec les sociétés d'intérim, qui ont un grand sens des responsabilités sur ce sujet et qui font preuve d'exigence à cet égard.

Madame Lubin, les heures travaillées au-delà de 35 heures seront évidemment majorées.

Madame Taillé-Polian, la santé et la sécurité au travail sont au cœur du métier d'inspecteur du travail. Ce sont des priorités. La direction générale du travail est en train d'examiner la question des équipements.

Enfin, nous avons lancé avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (Fnsea), le ministère du travail et Pôle emploi l'opération « Des bras pour vos assiettes » afin de recruter des travailleurs. C'est la saison des asperges, des fraises et des semis, durant laquelle on fait habituellement appel à 200 000 saisonniers, dont 70 000 travailleurs détachés. Il n'y aura pas de travailleurs détachés cette année.

En quelques jours, nous avons reçu une petite dizaine de milliers d'offres. Il sera exceptionnellement permis à un salarié en chômage partiel de venir en aide aux agriculteurs et de cumuler deux activités pendant les quelques semaines à venir. Paradoxalement, 8 ou 10 millions de Français ne peuvent travailler alors qu'on manque de personnes dans certains secteurs. Des opérations coups de poing de cette nature seront également menées pour pourvoir les besoins en main-d'œuvre dans les secteurs du transport et de l'agroalimentaire, toujours en protégeant les salariés.

M. René-Paul Savary, président. – Je souhaite appeler votre attention sur deux points particuliers.

Sur le terrain, nous constatons que les banques ne jouent pas le jeu, notamment pour les petites entreprises. Les petits restaurants, par exemple, qui n'ont pas beaucoup de trésorerie, peinent à payer leurs salariés. Pourriez-vous vous assurer que des prêts ont déjà été consentis et reçus par les entreprises qui les ont demandés ?

Dans le secteur agroalimentaire, il semblerait que les problèmes puissent se résoudre, mais les entreprises de transformation et de logistique ayant moins de personnels, leur rendement est plus faible, ce qui pourrait provoquer une crise alimentaire dans quelques semaines. Il faut que nous restions vigilants.

Nous vous remercions d'avoir consacré du temps pour répondre à nos questions.

La téléconférence est close à 19 h 10.

Mercredi 8 avril 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 h 5.

Audition de Mme Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (en téléconférence)

M. Alain Milon, président. – Merci, madame la présidente, d’avoir accepté de participer à cette téléconférence, qui est ouverte à la presse et compte plus de cinquante participants ! Vous allez nous parler de la situation des personnes âgées et du nombre des décès annoncés en établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) : est-ce le nombre réel ? Vous ferez le point sur le manque de masques, de tests, après les récentes annonces de la mairie de Paris, et les informations faisant état de problèmes majeurs à Mougins, par exemple. Au-delà de ce bilan, quelles sont les perspectives ? Nombre de mes collègues souhaitent vous interroger. Chaque année, la grippe cause des décès de personnes âgées dans les Ehpad, dont le personnel n’est toujours pas obligé de se vacciner. Cette vaccination pourrait-elle devenir obligatoire ? Le confinement du personnel, qui est actuellement mis en place par certains Ehpad, n’est-il pas une solution ?

Mme Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). – Merci d’avoir organisé cette audition, en un format certes inhabituel : je vais vous exposer – depuis mon salon ! – la réponse de la CNSA à cette crise et vous faire part de mes réflexions plus générales sur les suites à lui donner.

Le conseil de la CNSA a transformé son comité stratégique en cellule de crise, s’appliquant à lui-même des mesures d’exception, afin de pouvoir adopter les budgets rectificatifs nécessaires et approuver les comptes, mais aussi pour être à même de recevoir les informations qui nous viennent des établissements pour personnes handicapées ou pour personnes âgées, et des acteurs de l’aide à domicile, qui mènent une bataille qu’il ne faut pas perdre : les personnes âgées fragilisées doivent pouvoir continuer à vivre chez elles.

La situation est très contrastée, même si le Gouvernement prend des dispositions sur le plan national : la situation à Mont-de-Marsan n’est pas celle de Mulhouse ; celle d’un Ehpad du Var ne se compare pas à celle d’un Ehpad du Val-de-Marne. Il faut donc adapter les réponses aux situations réelles. Pour que le confinement domiciliaire soit un succès, il faut conjuguer les approches logistiques, financières et éthiques. C’est ainsi que le Président de la République a assoupli les règles de confinement pour les personnes atteintes d’autisme. Et, dans son avis du 30 mars dernier, le Comité consultatif national d’éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) a indiqué que les règles de confinement devaient être adaptées pour les personnes résidant en Ehpad et désorientées, pour lesquelles la déambulation est un élément de confort essentiel.

Si la crise met tous les secteurs sous tension, elle nous impose de conserver une vision différenciée et une capacité d’anticipation, car son évolution est imprévisible. Toutes nos certitudes doivent être remises en question, et des conséquences devront être tirées de cette épreuve. La CNSA, en tout cas, continue à faire ce qu’elle a à faire. Son personnel est confiné, mais pratique le télétravail pour assurer ses missions. Simplement, nous avons réorganisé les priorités, faisant passer l’animation des réseaux avant les dossiers de long terme

comme les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les directeurs « autonomie » dans les départements ou les agences régionales de santé (ARS).

M. Alain Milon, président. – M. Bernard Bonne est notre rapporteur pour le secteur médico-social.

M. Bernard Bonne. – Comment la CNSA est-elle associée à la gestion de la crise sanitaire ? Participe-t-elle à l'effort d'équipement des établissements et services en matériel de base ? Le Gouvernement a autorisé par ordonnance de nombreuses dérogations aux règles de fonctionnement et d'organisation des établissements médico-sociaux. Avez-vous déjà une idée des adaptations qui seront nécessaires et de leur impact budgétaire en 2020 pour les Ehpad ? L'aide à domicile souffre également. Les outils d'intervention de la CNSA ont-ils été utiles pour aider ce secteur ? Quel impact la crise aura-t-elle sur les grands chantiers que conduit à la CNSA ? Pensez-vous en lancer d'autres ? Ne craignez-vous pas que le médico-social soit le parent pauvre du prochain budget, vu les besoins considérables du secteur hospitalier ? Le projet de loi Grand âge et autonomie reste-t-il d'actualité ?

Mme Marie-Anne Montchamp. – Des questions substantielles ! Il est vrai que M. Bonne siège au conseil de la CNSA... Sur un plan logistique, la CNSA n'est pas associée à l'effort d'équipement en tant qu'établissement public mais elle s'assure que les consignes, les clefs de répartition, l'information sur les points d'approvisionnement parviennent bien à son réseau. Une enquête a été réalisée du 20 au 26 mars dernier auprès des MDPH sur la manière dont nos réseaux s'organisent. Son conseil, lui, réunit toutes les parties prenantes des politiques de l'autonomie, l'ensemble des acteurs du champ médico-social. La cellule de crise de ce conseil a organisé des opérations exceptionnelles de mobilisation et de levée de fonds pour répondre en soixante-douze heures à des besoins de financement – nous connaissons la durée requise par les procédures budgétaires classiques. Nous avons ainsi financé très rapidement un logiciel identifiant les aides à domicile disponibles au plus près des personnes qui en ont besoin. Nous ne faisons pas d'idéologie : l'unique objectif est d'apporter des solutions aux problèmes. Le conseil s'efforce d'informer les autorités de la situation sur le terrain, établissement par établissement. Nous montrons ainsi que certaines consignes nationales ne sont pas toujours appliquées assez rapidement. La distribution des masques par les officines, en particulier, était intenable, nos professionnels étant les derniers de la liste. Nous avons alerté le ministre pour qu'il affine les critères. Dans cette crise, le diable se loge dans les détails et le commandement centralisé, adapté pour les services de réanimation, l'est moins pour apporter une réponse à chaque personne, à domicile ou en établissement.

Olivier Véran a augmenté de 50 millions d'euros, à son arrivée, la dotation pour les services d'aide à domicile, portant l'effort de soutien au secteur à 70 millions d'euros. Pour autant, la question de l'allocation des ressources se pose. Certes, les fonds figurent déjà dans notre budget rectificatif. Mais la CNSA s'interroge sur ce qu'on appelle la *monnaie hélicoptère*. Il y a un parallélisme entre la crise économique et la crise médico-sociale. Comme le financement des entreprises, celui des établissements de santé doit être soutenu. Les Ehpad, en particulier, voient leur dotation fondre en conséquence du nombre de décès qu'ils enregistrent – et ce n'est pas en ce moment qu'ils remplaceront les résidents défunts. Des dispositions d'urgence doivent les aider à faire face à ce creux dans leurs ressources.

Au premier trimestre, nous aurons 6 % de PIB en moins. Et nous ne savons pas ce qu'il en sera au deuxième trimestre. Les recettes de la protection sociale en 2020, et sans doute en 2021, seront fortement impactées. Cela appelle des décisions politiques, que le conseil de la CSNA contribuera à relayer : on ne peut pas imaginer que ce secteur s'effondre

sur lui-même au motif qu'on n'aurait pas trouvé les techniques de tuyauterie budgétaire pour lui assurer le soutien immédiat dont il a besoin.

Vous avez évoqué le projet de loi Grand âge et autonomie. À titre personnel, je regrette que nous ayons choisi de donner la priorité à une réforme des retraites très complexe, à l'impact budgétaire considérable, et qui a fragilisé socialement notre pays, au détriment de cette loi. Certes, soyons honnêtes, cela ne nous aurait pas permis de faire face à la crise, mais la sensibilité de notre pays à la situation des personnes âgées ou handicapées aurait été accrue, et les bons arbitrages en matière d'équipements auraient été pris plus rapidement. Le retard pris en la matière a eu plusieurs conséquences.

D'abord, du personnel non protégé a pu rejoindre des Ehpad et y a introduit le covid-19, en particulier dans le Grand Est, en Île-de-France, en Bourgogne, dans les Hauts-de-France, avec des effets de « clusterisation » des Ehpad, qui comptent désormais un nombre considérable de victimes. Puis, le taux d'encadrement des Ehpad, qui est en moyenne compris entre 0,63 et 0,65, s'est beaucoup dégradé dans certaines régions, puisque certains membres du personnel, par mesure de précaution, parce qu'ils étaient malades ou pour garder leurs enfants, restent chez eux, ce qui pose d'importants problèmes d'organisation, et épuise le personnel resté à son poste, d'un point de vue tant physique que psychologique.

M. Bernard Bonne. – Je suis d'accord avec vous. Merci pour vos réponses.

Mme Élisabeth Doineau. – Le personnel des Ehpad s'est plaint d'être parti à la guerre sans armes. Dès la première semaine de confinement, il est apparu qu'il n'avait pas les moyens de protéger les personnes âgées dont il avait la charge. Les situations ont en effet varié entre les territoires. Mais la double tutelle, par les ARS et les départements, n'est-elle pas un handicap dans une telle crise ? On a constaté un manque de coordination, par exemple pour l'acheminement des masques, les surblouses, les thermomètres. Le covid-19 est surtout dangereux pour les personnes âgées. Il faudrait donc être plus volontariste pour les tests : le personnel qui s'occupe de ces personnes doit être testé en priorité. Certains Ehpad ont confiné leur personnel sur place. Les tests aideront à isoler ceux qui sont atteints par le coronavirus.

Mme Marie-Anne Montchamp. – Vous m'interrogez sur l'organisation, et en particulier sur les modalités de pilotage de nos établissements. J'observe une situation très contrastée – mon rôle est d'avoir une connaissance fine des situations sur le territoire. Parfois, le travail avec le conseil départemental est excellent, avec des réponses en temps réels aux besoins. Il arrive aussi que les ARS, si leurs délégations territoriales sont moins agiles dans la gestion de crise, soient perçues par les parties prenantes comme assez distantes ou relativement peu aidantes. Mais le mode de fonctionnement est généralement efficace. Il est donc difficile d'avoir une doctrine absolue. Dans certains départements, c'est le préfet qui organise directement la logistique.

L'important, en temps ordinaire, est de respecter les domaines d'intervention de chacun. Mais en situation de confinement, le soin est internalisé et pris en charge par ceux qui, d'habitude, s'occupent de la dépendance – qu'il s'agisse du covid-19 ou d'autres pathologies. D'ailleurs, l'épidémie actuelle risque d'entraîner, chez les personnes âgées qui n'auront pas le covid-19, une fragilité supplémentaire du fait de l'isolement et des règles trop strictes d'un confinement mal calibré. Ainsi, dans tel Ehpad du Val-de-Marne, par exemple, tous les résidents sont perfusés pour être hydratés... J'ai entendu, dans les débats sur la future loi Grand âge, que certains ne voulaient voir qu'une seule tête. À mon avis, il faut une gestion

de nos réponses médico-sociales par agences. La simplification n'est pas toujours gage d'efficacité.

Comment piloter à distance, actuellement, des acteurs qui ne dépendent pas strictement de l'autorité de l'État ? Il y faut de l'intelligence collective et, actuellement, les meilleurs sont les plus agiles et les débrouillards ! On m'a rapporté le cas d'un groupe qui, par ses établissements en Chine, avait été informé très tôt des ravages de ce virus et s'était mis aussitôt en confinement total : il s'est fait rappeler à l'ordre par l'ARS ! Pourtant, les résultats sanitaires du confinement sont sans appel. De même, un établissement du Var a fait pratiquer des tests sans autorisation sur plus de deux résidents, et a appliqué un confinement différencié – cela a facilité la tâche du personnel, qui doit en cas de confinement total se partager entre toutes les chambres d'un établissement, et, mécaniquement, assure un suivi de moins bonne qualité. Il faut donc utiliser les tests de manière volontariste dans les établissements, notamment pour les personnes en situation de handicap, et anticiper les besoins en oxygène. Ainsi, dans tel établissement du Val-de-Marne, il n'y avait que cinq bouteilles alors qu'il en fallait vingt. C'est notre nouveau combat.

Mme Corinne Imbert. – Je tiens à saluer le travail de tous ceux qui interviennent auprès des personnes âgées ou handicapées, et la finesse de votre connaissance du terrain. Cette crise montre l'intérêt de la proximité et de l'action des collectivités territoriales. Même si certaines délégations des ARS ont pu avoir des difficultés, on voit bien que c'est quand les intervenants se connaissent que cela fonctionne. L'intelligence collective que vous évoquiez se construit en amont. La CNSA a-t-elle été écoutée par le Gouvernement avant qu'il ne prenne ses décisions ? Olivier Véran a annoncé des dépistages systématiques en Ehpad dès qu'il y aura un cas positif. Il est défavorable à un dépistage systématique, qu'il considère comme une fausse protection. Qu'en pensez-vous ?

M. Philippe Mouiller. – Quels sont les outils de communication dont dispose la CNSA pour mieux informer les personnes vulnérables ? La crise fait apparaître des disparités territoriales et géographiques. Quelles évolutions imaginer pour assurer une meilleure affectation des moyens ? Sur le handicap, notre commission a étudié la situation dans des établissements situés dans toute la France. Les difficultés se concentrent dans les petites structures, qui manquent de moyens et de personnels. Et certains hôpitaux ont refusé de prendre en charge des personnes handicapées atteintes du Covid-19. Qu'en dites-vous ?

Mme Catherine Deroche. – Merci pour votre franchise et la clarté de vos propos. Philippe Juvin dit qu'il arrive que les cas de Covid-19 soient plus nombreux chez les soignants que chez les résidents d'un Ehpad. Avez-vous travaillé sur la question du remplacement des membres du personnel atteints de Covid-19 ? La surveillance des pathologies chroniques des personnes âgées semble être négligée en ces temps de crise, en établissement comme à domicile. Le décret sur le rivotril fait polémique. Qu'en pensez-vous ? Enfin, vous parlez de débrouille : il faut que la bureaucratie lâche du lest. Certains décès auraient sans doute pu être évités...

Mme Michelle Meunier. – Vous avez dit du maintien à domicile que c'est une bataille à gagner. D'autres ont parlé de digue. Votre connaissance du sujet est grande, et vous nous dites que les situations diffèrent totalement d'un territoire à l'autre. En Loire-Atlantique, il a fallu trois semaines pour que les auxiliaires de vie puissent avoir des masques et du matériel de protection, puisqu'elles n'étaient pas considérées comme prioritaires. Aujourd'hui, elles sont mieux dotées. Pensez-vous que cette crise nous fera percevoir l'importance de leur métier, et revaloriser leurs rémunérations ?

Mme Martine Berthet. – Vous dites qu’il faudra soutenir les établissements comme les entreprises. Celles-ci pourront verser une prime de 1 000 euros. Y a-t-il une réflexion sur une gratification comparable pour les salariés du secteur médico-social ? En tout cas, il faudrait une coordination nationale sur ce plan.

Mme Marie-Anne Montchamp. – Les tests annoncés par le ministre dans les Ehpad sont une mesure de bon sens, qui évitera qu’on ne gaspille les tests. D’ailleurs, ceux-ci ne sont pas très confortables pour les personnes désorientées. S’il n’y a aucun cas positif, tester tous les résidents serait donc superfétatoire. Le personnel, lui, doit être systématiquement testé car il est le seul point d’entrée du virus dans les établissements – même si certains membres du personnel, courageusement, se sont enfermés avec leurs résidents.

L’information sur les gestes barrières et les règles du confinement est diffusée très largement à l’échelle nationale et locale, avec une attention particulière pour les personnes malentendantes, pour éviter qu’elles ne soient victimes d’un défaut d’information, comme ce fut le cas avec le VIH. Pour les publics spécifiques, la CNSA joue un rôle, par son site internet et ses réseaux, et dans les MDPH et les établissements, *via* les ARS. Bref, l’information descendante est à peu près maîtrisée. C’est l’information ascendante qu’il faut capter, pour que les décisions prises par le Gouvernement correspondent à la réalité du terrain. Mais certaines décisions doivent être prises en quelques heures, dans l’urgence absolue. La crise nous montre qu’il est fondamental de traiter rapidement l’information ascendante : la guerre n’est pas la même dans le Sud-Ouest, dans le Var ou à Mulhouse.

M. Mouiller m’interrogeait également sur l’affectation des moyens. Les procédures budgétaires sont d’une lourdeur terrible. Si nous reprenons notre petit train-train, nous allons fragiliser nos établissements. Le conseil de la CNSA aura une action déterminante pour inciter l’établissement public à déroger de ses procédures habituelles.

Nous préparons le conseil du 23 avril prochain, qui devra adopter le compte administratif pour 2019 et préparer le budget rectificatif pour 2020. Les ARS ont à leur main des crédits non reconductibles : le conseil de la CNSA s’est plus d’une fois prononcé en faveur d’une anticipation des mesures de prévention sanitaires dans les établissements. Personnellement, je ne suis pas tout à fait satisfaite de la façon dont les crédits sont en pratique ventilés : on constate une distorsion entre les préconisations du conseil et l’exécution budgétaire. La CNSA doit renforcer l’articulation entre son conseil et l’établissement public. Cette agence a été créée en 2004, au lendemain du choc qu’a représenté pour nous tous la canicule de 2003. Malheureusement, ce souvenir s’est estompé et l’approche administrative a repris le dessus. Nous devons faire preuve de davantage de réactivité pour répondre aux besoins des personnes auxquelles nous nous adressons.

Le CCNE a émis deux avis les 15 et 30 mars dernier, rappelant la nécessité de prendre en compte les règles éthiques. Le ministre de la santé l’a clairement répété lors de sa conférence de presse samedi. Le principe fondamental est le suivant : il n’y a pas de tri, et il ne doit pas y en avoir. Mais pour être en contact avec des associations, notamment de personnes handicapées, je sais que la complexité de la situation de certaines personnes aggrave, pour des raisons somatiques et opérationnelles, la possibilité de prise en charge.

Nous devons être capables d’assouplir les règles de confinement dans le cas de situations poignantes. Les établissements doivent s’organiser pour créer des zones de protection permettant aux personnes extérieures d’accompagner leurs proches.

Madame Deroche, il faut revisiter la question du pilotage à distance de nos organisations. Il est indispensable de libérer les énergies. Les acteurs qui ont l'habitude de travailler ensemble apportent des solutions efficaces. Les pôles de compétences mis en place pour accompagner les situations complexes dans le domaine du handicap se révèlent être des solutions extrêmement judicieuses.

Mme Meunier évoquait la « digue » du domicile. Les auxiliaires de vie sont les acteurs qui permettent le maintien de cette solution au quotidien. Nous avons défendu l'idée qu'il fallait soutenir les structures d'aide au domicile, mais nous n'avons pas été entendus. Aujourd'hui, ces structures sont en difficulté : manque de matériels, problèmes financiers... Les salariés des réseaux d'aide à domicile sont des travailleurs pauvres, qui ont de très petites rémunérations. C'est grâce à leur abnégation et à leur débrouillardise que tient notre système de protection sociale. Le Président de la République a annoncé une prime pour les soignants ; j'estime que les personnels d'aide à domicile sont aussi des soignants.

Mme Berthet relevait la nécessité d'une coordination entre les différents acteurs pour assurer l'équité entre les salariés pour ce qui concerne le versement d'une prime. À mon sens, une décision publique doit être prise, car le secteur n'a pas la trésorerie nécessaire pour verser cette prime. C'est non pas le statut qui emporte la prime, mais la mobilisation auprès des personnes concernées : il faut tenir compte des heures supplémentaires et de l'effort réalisés. Le secteur doit être assuré de la solvabilisation de cette prime : celle-ci ne peut pas être versée uniquement par l'employeur, sinon nous assisterions à des inégalités entre les réseaux – ceux qui pourraient verser la prime, et ceux qui ne le pourraient pas.

Mme Jocelyne Guidez. – Les aides à domicile, qui manquent d'équipements, devraient être prioritaires pour les tests. J'ai également été alertée à propos de la situation des hôpitaux psychiatriques, notamment dans le sud de l'Essonne. Pour l'instant, on s'en remet à la débrouille, en récupérant du matériel à droite et à gauche. Qu'en pensez-vous ?

Mme Victoire Jasmin. – Merci pour vos propos. En Guadeloupe, nous avons manqué de tout, partout. Le conseil départemental a donné tous ses stocks de masques et de gel hydro-alcoolique aux établissements publics. Mais les équipements étaient insuffisants pour les aides à domicile et les personnels rattachés au conseil départemental, lequel a passé une commande de masques en Chine *via* un organisateur de spectacles qui a l'habitude de travailler avec ce pays... Des initiatives innovantes ont été lancées. Des distilleries ont produit du gel hydro-alcoolique. Des masques sont cousus par des couturières. On relève un nombre de morts dans nos Ehpad moins important que dans l'Hexagone. La solidarité a permis d'épargner certains de nos aînés. Un seul Ehpad a dû recourir à la solution du confinement du personnel.

J'ai été très heureuse de vous entendre, madame la présidente, même s'il était quatre heures du matin pour moi lorsque votre audition a commencé !

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Je vous remercie pour vos propos, qui traduisent bien la réalité sur le terrain. Je salue la solidarité qui s'est développée dans notre pays à l'égard de nos anciens. Les personnels territoriaux, les élus, les citoyens se sont mobilisés, notamment dans mon département du Pas-de-Calais.

La vie à domicile est difficile pour les personnes âgées seules chez elles, d'autant que leurs logements sont souvent peu adaptés. Les aides à domicile sont les parents pauvres de cette crise, elles manquent de masques, de blouses. Je suis d'accord avec vous : une

décision publique doit être prise pour que celles-ci puissent bénéficier de la prime. Quant aux structures d'aides à domicile, elles manquent de moyens financiers et n'ont pas de trésorerie.

Les tests doivent certes prioritairement servir aux personnels soignants, aux personnes âgées en Ehpad, mais les aides à domicile et les personnes âgées à domicile devraient, elles aussi, en bénéficier.

Vous avez évoqué le risque de manque d'oxygène. Je suis une sénatrice communiste : nous avons proposé la nationalisation de l'entreprise Luxfer, mais cette idée a été rejetée. Quel est votre avis sur le sujet ?

Je voudrais également aborder la situation des foyers logements, où le manque de personnel est criant. Je rappelle que, dans ces structures, un seul repas par jour est assuré aux anciens. Comment débloquer la situation pour leur assurer deux repas quotidiens, puisqu'ils ne peuvent plus sortir faire leurs courses ?

Mme Michelle Gréaume. – Dans le cadre de la crise sanitaire, certaines associations d'aides à domicile ont arrêté leurs prestations pour diverses raisons : droit de retrait en raison du manque de masques, arrêts maladie, problèmes de garde d'enfants... Les familles sont plongées dans le désarroi, et se tournent vers les infirmières pour assurer la toilette des personnes âgées. Ces personnels risquent d'être débordés, et d'avoir moins de temps pour assurer les soins et prendre le relais de leurs collègues qui participent à la lutte contre le covid-19. La politique du maintien à domicile risque d'être remise en cause. Quelles mesures prendre pour relancer les services d'aide à domicile après la crise sanitaire ?

Mme Florence Lassarade. – S'agissant du secteur de la psychiatrie, je m'inquiète de la situation des foyers d'accueil médicalisés qui ne reçoivent pas de soutien particulier de la part des ARS, alors qu'ils rencontrent les mêmes difficultés que les Ehpad.

En Nouvelle-Aquitaine, les maisons de retraite tardent à prendre des mesures, comme l'installation de sas car, ici, c'est en quelque sorte le Désert des Tartares ! À part quelques *clusters* de gens du voyage, le nombre de personnes contaminées est pour l'instant très faible. Je crains un retard à l'allumage... D'ici là, j'espère que nous disposerons des tests.

Mme Marie-Anne Montchamp. – Madame Guidez, dans les territoires où le niveau de solidarité est très élevé, comme en milieu rural ou dans certains quartiers urbains, les réponses à domicile se révèlent bien plus efficaces. Nos concitoyens développent des initiatives très utiles.

Si la solidarité de proximité est importante, elle ne permet pas d'accompagner, dans l'intimité de sa vie quotidienne, une personne âgée à domicile qui a besoin d'être aidée pour sa toilette et ses repas, et dont il faut s'assurer qu'elle suit bien ses traitements. Les situations sont contrastées : en Guadeloupe, les médecins généralistes sont très joignables par exemple, mais ailleurs il revient souvent aux aides à domicile de faire ces tâches. D'où la nécessité de soutenir leur rôle.

S'agissant de la psychiatrie, l'inquiétude est très importante pour les établissements, mais aussi pour les personnes souffrant de pathologies lourdes qui ne sont plus hospitalisées et qui subissent le confinement chez elles, éloignées de leurs soins habituels. Le confinement est une épreuve encore plus difficile pour ces patients que pour nous ; demain, il faudra retrouver des modes de prise en charge. Il faut anticiper, car il ne sera

pas possible de remettre du jour au lendemain ces personnes dans un environnement qu'elles ont quitté depuis plusieurs mois. Priver de sortie une personne souffrant de troubles psychiatriques importants ou lui imposer le port du masque n'est pas chose facile.

Le témoignage de Victoire Jasmin montrait bien que la Guadeloupe est une terre de solidarités. Il faut identifier les vertus des organisations infraterritoriales et s'en inspirer pour proposer des réponses efficaces à nos concitoyens.

Mme Apourceau-Poly a évoqué la solidarité dans le Pas-de-Calais qui a permis d'apporter de magnifiques réponses. La question de l'adaptation du logement à la situation des personnes est décisive. Les conditions d'hygiène, l'éloignement et l'inadaptation du logement peuvent rendre difficile la venue d'une aide à domicile.

M. Yves Daudigny. – Je vous remercie pour la densité, la précision et la sincérité de vos réponses. J'ai représenté les départements au sein de la CNSA de sa création à 2015. Je veux témoigner de la douleur des familles qui sont confrontées au décès d'un de leurs proches.

Je souhaite évoquer la perception par l'opinion de la situation dans les Ehpad. Catastrophisme ou situation maîtrisée ? Les chaînes d'information évoquent un même sujet pendant des heures, avec des expressions quelquefois extrêmes : une projection de 100 000 morts dans les Ehpad a été avancée. À l'inverse, ce matin, un grand quotidien dressait un tableau plutôt favorable de la situation. Aujourd'hui, la situation est-elle maîtrisée ? Quel message la CNSA peut-elle faire passer sur les chaînes d'information pour informer correctement nos concitoyens ?

M. Jean-Noël Cardoux. – Merci de votre exposé très clair.

J'ai aussi été administrateur de la CNSA. Créée en 2004, elle a été financée par la Journée de solidarité, à la suite de la suppression du lundi de Pentecôte. Si je me souviens bien, l'abandon de cette journée de travail rapportait 2,5 milliards d'euros à la CNSA. On se rend compte que l'après-Covid nécessitera des financements importants en matière d'aide à la dépendance. Certains sénateurs avaient proposé de prévoir une seconde journée de solidarité pour assurer ce financement. Nous avons également envisagé un financement par une démarche assurantielle privée. Que pensez-vous de ces propositions ?

Mme Marie-Anne Montchamp. – Pour terminer de répondre à Mmes Apourceau-Poly et Gréaume, s'agissant du financement de l'aide à domicile, nous devons réfléchir, avec votre commission, à des procédures exceptionnelles, afin de faire de l'*helicopter money*, pour que des financements rapides, justes et contrôlables puissent parvenir aux structures qui en auront besoin : les Ehpad, qui seront en situation de sous-dotation en raison des décès, les secteurs du domicile...

M. Daudigny a évoqué la difficile question du nombre de décès en Ehpad. Chaque soir, le directeur général de la santé communique des chiffres, qui montrent une stabilisation dans les hôpitaux, mais une progression dans les Ehpad. Ce sujet ne souffre aucune communication intempestive, aucune attitude surjouée ou inappropriée. Car la situation est extrêmement complexe, et les différences massives. Mme Lassarade l'a dit, en Nouvelle-Aquitaine, la situation est sous contrôle. En revanche, en région parisienne, dans le Grand Est, en Bourgogne, dans la région Centre, l'histoire est bien différente... Les chiffres globaux ne sont pas très alarmistes mais les statistiques sont très inquiétantes dans certains

endroits : un tiers des Ehpad touchés, 50 % du personnel ou un résident sur deux contaminés... On sait d'avance que les conséquences seront très lourdes. Les personnes en Gir 1 et Gir 2 touchées par le covid-19 décompensent très vite.

Au-delà des disparitions liées au covid-19, il ne faut pas oublier les conséquences du confinement sur la situation des personnes concernées car l'accès aux soins habituels est modifié. Pour éviter une deuxième vague de surmortalité, il faut renforcer l'accès des équipes soignantes ou de soins palliatifs aux établissements, en mobilisant sur le terrain la capacité de réponse sanitaire.

M. Cardoux faisait référence à la loi portant création de la CNSA en 2004. Notre pays, qui s'était réveillé mal en point après avoir constaté que la canicule avait tué des milliers de personnes âgées, avait décidé de faire un effort particulier en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, avec la création de la Journée de solidarité, aujourd'hui appelée contribution solidarité autonomie (CSA). Le produit de la CSA est de 2,3 milliards d'euros : cette ressource propre de la CNSA est affectée aux politiques de l'âge et du handicap.

Comment aborder le sujet du financement du vieillissement de la population française dans les mois à venir, quand nous proposerons à nos concitoyens des réformes sociétales à la hauteur de cette crise ? La question des ressources se posera avec d'autant plus d'acuité que les recettes publiques auront diminué du fait de la crise, et que les priorités seront nombreuses. Le conseil de la CNSA ne lâchera pas l'affaire pour ce qui concerne les politiques de l'autonomie.

Il y a beaucoup d'idéologie autour de ce sujet, mais je pense que notre pays, après cette crise, sera encore plus allergique à l'idéologie qu'auparavant.

La réponse à l'avancée en âge repose sur quatre grandes préoccupations.

Les deux premières sont connues : soutenir la réponse en soins, c'est-à-dire les ressources de l'assurance maladie, ce qui relève de décisions macroéconomiques, notamment de notre capacité à encaisser du déficit budgétaire ; financer l'accompagnement médico-social, c'est-à-dire les établissements hors soins et l'aide à domicile, avec des financements fléchés et volontaristes.

Les deux suivantes, souvent oubliées, appellent des financements différenciés : l'équipement des logements, qu'il s'agisse des résidences autonomie ou du domicile, nécessite une politique d'investissement, car la crise nous montrera peut-être que le domicile est la solution la plus protectrice dès lors que les services d'aide arrivent jusqu'à la personne ; le financement de la fonction présente, c'est-à-dire ce qu'il reste une fois que l'on est soigné, nourri et accompagné sur le plan médico-social. Cette dimension présente est absente des tarifications des établissements.

Les deux premières préoccupations – le soin et l'accompagnement – relèvent de financements spécifiques, comme la Journée de solidarité. Pour les deux dernières – le logement et la fonction présente –, il faudra trouver de nouvelles modalités de financement. Les solutions de type assurantiel au sens large peuvent apporter des pistes permettant de soulager la puissance publique. On doit s'organiser pour aménager son logement quand on avance en âge. Je vous propose de reparler de ces questions lorsque cette crise sera derrière nous.

M. Alain Milon, président. – Madame la présidente, votre conclusion, qui ouvre des portes nouvelles, me plaît beaucoup. La CNSA et la commission des affaires sociales pourront travailler ensemble sur ces sujets. Je vous remercie de vos réponses claires et savantes.

La téléconférence est close à 11 h 50.

Vendredi 10 avril 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 11 heures.

Audition de Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées (en téléconférence)

M. Alain Milon, président. – Nous accueillons aujourd'hui Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, afin d'évoquer la situation des personnes handicapées dans le contexte de la crise liée au Covid-19 et les problèmes que pose pour elles le confinement.

Je rappelle que cette visioconférence est ouverte à la presse.

Je vous laisse la parole, madame la secrétaire d'État, pour une intervention liminaire, puis les commissaires vous poseront leurs questions.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées. – Je suis heureuse de m'entretenir avec vous aujourd'hui, car, dans la période inédite et tendue que traverse notre pays, les liens entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif doivent être maintenus.

La crise que traverse notre pays est une épreuve pour tous. Elle est particulièrement douloureuse pour les 10 millions de personnes en situation de handicap, ainsi que pour les 8 millions d'aidants, qui, plus que jamais, sont mobilisés aux côtés de leurs proches.

Certaines personnes handicapées sont particulièrement vulnérables face à cette crise, soit parce qu'elles sont exposées à des complications sévères de santé, soit parce que leurs troubles s'accommodent mal des changements brutaux de mode de vie induits, soit parce qu'elles sont isolées ou vivent dans des structures collectives à fort facteur de risque. En outre, les fragilités de l'organisation actuelle de l'accompagnement des personnes en situation de handicap se font plus aiguës encore en temps de crise.

Nous avons agi dans plusieurs directions pour soutenir ces personnes. Je remercie tous les professionnels du secteur médico-social et de l'aide à domicile, ainsi que les bénévoles et les proches aidants, de leur immense engagement. Les informations utiles sont quotidiennement transmises sur une foire aux questions (FAQ) dédiée au handicap et une FAQ spécifique pour les autistes. Elles font l'objet d'échanges réguliers avec les associations du secteur et les collectivités locales et territoriales.

Nous avons adapté les modalités de l'accompagnement médico-social. À la mi-mars, les externats et les accueils de jour ont fermé leurs portes, mais ils ont mobilisé les professionnels pour soutenir les personnes et les familles à domicile. Près de 150 000 enfants et adultes sont concernés. Les parents peuvent en outre bénéficier d'un arrêt indemnisé par l'assurance maladie, sans limite d'âge pour le proche aidé et sans jour de carence.

Les internats, qui sont le domicile de nombreuses personnes handicapées, ont été maintenus ouverts. D'importantes mesures de protection y ont été mises en œuvre. Nous avons la responsabilité d'assurer le respect des règles de confinement, avec attention et bienveillance. Je sais combien le confinement peut être une épreuve pour de nombreuses familles. Je salue ici l'ensemble des professionnels qui innovent pour créer de nouvelles façons de maintenir le lien avec les familles.

Parallèlement, les ordonnances de mise en œuvre des dispositions d'urgence ont très fortement assoupli les conditions d'activité des établissements et des services médico-sociaux pour accompagner l'évolution de leurs modalités d'intervention hors les murs. Les professionnels du secteur font partie des personnels bénéficiant prioritairement de la garde d'enfants, de façon à prévenir les ruptures de ressources humaines.

Nous avons aussi pris des mesures exceptionnelles pour éviter toute rupture de droits ou permettre leur ajustement en urgence dans un contexte de fermeture des accueils de jour. C'est ainsi que toutes les prestations – l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), la prestation de compensation du handicap (PCH), les notifications des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) – sont automatiquement prorogées de six mois. La question de l'accès aux droits est en effet fondamentale. Il n'est pas possible qu'une contrainte économique et administrative s'ajoute à la contrainte sociale.

Les maisons départementales des personnes handicapées s'organisent pour poursuivre leur activité, malgré la fermeture au public, et traiter prioritairement les situations urgentes. Je tiens à saluer ici le travail accompli par les MDPH et les conseils départementaux. Nous entretenons des relations constantes avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et avec l'Assemblée des départements de France, son président, Dominique Bussereau, et le président de sa commission solidarité et affaires sociales, Frédéric Bierry. J'ai des réunions hebdomadaires avec une partie des présidents des conseils départementaux, ce qui me permet de régler certains dysfonctionnements.

L'interruption de l'accueil physique des personnes ne signifie en aucun cas qu'elles ne sont plus accompagnées dans leurs démarches. L'accueil téléphonique a été renforcé. Les commissions départementales des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) continuent de fonctionner dans un format différent et sont réactives, tout comme le réseau des caisses d'allocations familiales (CAF), pour accompagner les personnes en situation de handicap et faciliter l'accès aux droits.

La justice est elle aussi mobilisée. La garde des sceaux a prolongé automatiquement les mesures de protection qui arriveraient à terme entre le 12 mars et un mois après la fin des mesures d'urgence. Nous travaillons également avec les autres ministères pour faciliter la gestion de la vie quotidienne des majeurs protégés dans ce contexte de crise.

L'accès aux soins est aussi une priorité, qu'il s'agisse des soins en cas de contamination par le Covid-19 ou de ceux, non liés à la crise, dont la continuité doit être assurée. Olivier Véran a précisé les conditions de cette mobilisation lors d'un point-presse conjoint, le 4 avril dernier. Des cellules dédiées aux personnes âgées et aux personnes handicapées sont créées au sein des agences régionales de santé (ARS), notamment pour organiser le lien entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social et venir en appui des établissements médico-sociaux. Il s'agit d'identifier les professionnels ressources, de lever les freins à l'hospitalisation à domicile, d'offrir un appui en termes de ressources pour l'hygiène ou les soins palliatifs. Aussi les centres 15 se verront-ils transmettre des fiches réflexes par les associations dédiées, lesquelles ont effectué un travail remarquable à cet égard. Par ailleurs, en cas d'hospitalisation, nous autorisons la présence d'un aidant lorsque cela est nécessaire, par exemple pour les personnes privées de communication.

Nous avons aussi garanti le revenu des travailleurs des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) en soutenant les établissements qui enregistrent des pertes d'activité. Les entreprises adaptées peuvent bénéficier du chômage partiel. Il est essentiel que l'emploi des personnes en situation de handicap soit pleinement préservé. À cet égard, je salue toutes les entreprises qui assurent, dans le strict respect des règles de protection sanitaire, la continuité des activités essentielles à notre pays et qui participent à la mobilisation nationale en produisant des matériels de protection, avec le soutien très important de Muriel Pénicaud et de Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises.

Nous avons également travaillé avec Jean-Michel Blanquer à la continuité éducative pour les quelque 430 000 enfants en situation de handicap. Ainsi, toutes les ressources disponibles pour aider à l'adaptation des devoirs ont été mises en accès libre, et de nombreux guides, concernant notamment les enfants autistes, sont disponibles pour les familles. La plateforme Cap école inclusive, montée par le réseau Canopé, est en accès libre. De même, les enseignants ressources sont mobilisés. Pour ceux qui ne disposent pas d'un accès numérique suffisant, le ministère de l'éducation nationale et La Poste ont mis en place un acheminement des devoirs par voie postale. Enfin, chaque académie a mis en place un numéro dédié aux questions sur la continuité pédagogique pour les enfants en situation de handicap.

Au-delà, la prolongation du confinement nous a conduits à ajuster nos orientations pour tenir compte des difficultés qui ont émergé lors de la crise. L'avis du Haut Conseil de la santé publique rendu le 30 mars dernier a été un appui important en ce sens. Nous le savons, le confinement est une épreuve pour chacun, mais parfois plus encore pour les personnes en situation de handicap et leurs familles. Le 2 avril, le Président de la République a annoncé un assouplissement des mesures de confinement pour les personnes en situation de handicap. Ainsi, si l'attestation dérogatoire de déplacement reste obligatoire, ces personnes ne sont plus tenues de respecter ni la limitation temporelle d'une heure de sortie ni la limitation spatiale d'un kilomètre quand le confinement crée des difficultés en termes de santé mentale ou de troubles du comportement. Ces mesures, qui étaient très attendues par les familles, s'ajoutent à la reconnaissance d'une attestation en Facile à lire et à comprendre (FALC) et à la possibilité, pour les personnes déficientes visuelles, de ne pas présenter d'attestation.

Cette situation peut également poser des difficultés pour les aidants, dont je salue une nouvelle fois le courage et le dévouement. Nous devons donc développer des solutions de répit. À cet égard, un cadre a été posé, dont les acteurs du territoire doivent s'emparer : relayage à domicile, sorties individualisées accompagnées, accueil temporaire dans un

internat pour une durée de sept à quatorze jours renouvelable. Cette dernière solution peut également être mise en œuvre dans l'hypothèse d'un proche aidant malade ou d'une personne seule qui ne bénéficierait plus d'une continuité d'accompagnement suffisante ; je tiens à rassurer les familles sur ce point. Les centres communaux d'action sociale (CCAS) travaillent pour apporter aide et soutien aux familles et les CAF pour proposer des solutions de répit complémentaires en mobilisant des services d'aide aux familles à domicile, à la condition qu'ils soient conventionnés dans le cadre d'un crédit d'heures ouvert au trimestre. Toutes ces solutions doivent toujours être conciliées avec les exigences de protection sanitaire des personnes, en particulier de celles qui présentent des fragilités par rapport au virus.

Enfin, je tiens à souligner que les associations du secteur sont formidablement actives, en cette période, pour innover, trouver des solutions et créer du lien dans les territoires, notamment pour les nombreuses personnes qui vivent seules et sont parfois isolées. Sur l'initiative du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), dont je salue le président, Jérémie Boroy, et avec l'appui de l'Association nationale des centres ressources régionaux, une plateforme (www.solidaires-handicaps.fr) a été créée pour recenser toutes ces initiatives et faciliter, pour les personnes en situation de handicap, la recherche d'aide à proximité de chez elles.

Je pense que vos questions me permettront d'aborder nombre d'autres sujets. Permettez-moi, avant de conclure, de vous dire un mot du renforcement de l'accessibilité de la communication publique. C'était un engagement de la conférence nationale du handicap. Nous nous améliorons, et c'est pour moi fondamental : on trouve désormais des documents en FALC sur le site du Gouvernement pour expliquer la crise sanitaire, les programmes de l'éducation nationale sont disponibles en télétexte, les points-presse quotidiens sont traduits en direct en langue des signes. J'ai fait les premiers Facebook *live* 100 % accessibles. Il faut que ces principes se diffusent partout.

Je laisse désormais place aux échanges. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter tout ce que nous avons pu mettre en place pour les personnes les plus fragiles, nos concitoyens en situation de handicap.

M. Philippe Mouiller. – Je vous remercie de votre engagement en cette période extrêmement compliquée pour les personnes handicapées. Il y a néanmoins un décalage entre votre discours très volontariste et la situation sur le terrain. La commission des affaires sociales a réalisé une analyse rapide de la situation sur l'ensemble du territoire national. Le bilan est contrasté et varie en fonction des territoires, de la taille des structures et des associations. On constate un manque d'équipements dans beaucoup d'endroits, mais aussi de moyens humains, compte tenu du taux d'absentéisme élevé, ainsi que des difficultés de coordination entre les départements et les ARS. Enfin, les moyens pour l'aide à domicile ne sont pas adaptés.

Par quels canaux les établissements et les services destinés aux personnes handicapées sont-ils approvisionnés en matériel de base ?

Quelle est votre doctrine concernant les refus d'hospitalisation, sachant que certains cas, peu nombreux heureusement, ont entraîné des décès ?

L'opération de dépistage qui a été annoncée concernera-t-elle tous les établissements médico-sociaux ou seulement les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ?

Quelle vision avez-vous des services rendus aujourd'hui par les MDPH, compte tenu de leur manque de moyens humains et du volume actuel des sollicitations ?

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. – Cette crise est révélatrice des difficultés rencontrées sur le terrain en dehors de cette période de crise, notamment des iniquités territoriales. Des réponses devront être apportées rapidement après la crise.

Les établissements médico-sociaux, comme les hôpitaux et les services à domicile, sont prioritaires s'agissant des masques, qui leur sont fournis au sein des groupements hospitaliers de territoire. Seuls les particuliers employeurs et les accueillants familiaux doivent se fournir directement en officine, neuf masques étant prévus par employé. Nous avons privilégié les pharmacies, car elles connaissent bien les aidants.

Vous dites constater des problèmes de coordination entre les départements et les ARS ; pour ma part, j'ai vu aussi beaucoup d'opérations de mutualisation des moyens logistiques, par exemple. Des départements ont ainsi mis leur flotte de véhicules au service des ARS pour faciliter les approvisionnements. Globalement, la coopération fonctionne, même s'il peut parfois exister des tensions ; nous les connaissons. Nous nous efforçons d'améliorer les choses.

Sur les refus d'hospitalisation, le ministre de la santé a été très clair : le handicap ne peut en aucun cas être un critère de discrimination, qu'il s'agisse de soins classiques ou de réanimation. Nous avons travaillé avec de nombreuses associations pour mettre au point des fiches réflexes afin de permettre aux services hospitaliers et aux centres 15 de prendre en compte les spécificités des personnes en situation de handicap. Cela nous permettra par la suite d'améliorer l'accès aux soins, comme nous nous y sommes engagés lors de la conférence nationale du handicap.

Nous renforçons bien sûr les mesures de prévention et de dépistage au sein des établissements. La doctrine est identique pour les Ehpad ou les établissements sociaux et médico-sociaux, je tiens à le redire. Si des refus d'hospitalisation subsistent, il faut nous les signaler, car ils signifient que les centres hospitaliers concernés ne sont pas assez épaulés.

Par ailleurs, les professionnels des trente-quatre services de consultation dédiés aux personnes handicapées peuvent assurer la liaison entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social pour faciliter les hospitalisations si nécessaire ou intervenir dans les établissements. Quant à l'accès à l'hospitalisation à domicile, il est simplifié.

Enfin, les MDPH rencontrent certes des problèmes d'absentéisme, mais elles ont beaucoup développé le télétravail. Un très gros travail a été fait dans les textes pour les soulager s'agissant des prorogations de droits et pour leur permettre de se concentrer sur les réponses aux personnes et la mise en place en urgence des PCH du fait des retours à domicile. Les MDPH ont été très réactives, mais il est vrai que les difficultés varient selon les territoires et les iniquités informatiques.

M. Daniel Chasseing. – Je tiens tout d'abord à remercier les personnels des établissements médico-sociaux pour leur mobilisation, leur grand dévouement et leur sens des responsabilités.

Dans une note du 7 avril 2020, l'ARS de Nouvelle-Aquitaine demande aux directeurs d'établissements médico-sociaux de ne plus confiner les pensionnaires dans les

chambres, contrairement à ce qui avait été précédemment préconisé. Elle autorise également le retour à domicile, sous certaines conditions. Elle indique être formellement opposée au confinement total et durable du personnel et des résidents, au motif qu'il n'y a « aucune preuve scientifique que le confinement aurait une efficacité pour la protection des pensionnaires et du personnel ».

Ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire de poursuivre le confinement en chambre des pensionnaires, sachant toutefois qu'il n'est pas possible pour certains d'entre eux ? Le retour à domicile n'est-il pas risqué, même si la famille d'accueil est testée négativement ?

J'espère que les directeurs et médecins-coordonnateurs qui maintiennent le confinement ne seront pas sanctionnés.

M. Xavier Iacovelli. – Le handicap, nous le savons, rend plus complexe la prise en charge. Les hôpitaux pourront-ils mettre en œuvre les adaptations nécessaires ?

Des témoignages poignants nous sont parvenus sur la situation des proches qui sont sans nouvelles de membres de leur famille. Vous avez annoncé que la présence d'un aidant auprès de la personne handicapée serait autorisée en cas d'hospitalisation. De quelle manière ce dispositif sera-t-il mis en œuvre ?

Le Gouvernement a souhaité renforcer le soutien aux aidants en cas d'épuisement physique et psychique, notamment grâce au relayage à domicile. Pouvez-vous nous détailler les mesures prévues ?

Enfin, nous sommes alertés par les professionnels de la protection de l'enfance sur la situation des foyers. Une ordonnance facilite les coopérations entre le secteur de la protection de l'enfance et le secteur médico-social. Pouvez-vous nous indiquer comment se traduisent ces coopérations sur le terrain ?

Mme Sabine Van Heghe. – Je tiens à saluer les personnels des ESAT du département du Pas-de-Calais, qui fabriquent en grandes quantités des masques en tissu, notamment pour les collectivités territoriales, lesquelles en manquent cruellement. Heureusement qu'ils sont là !

Les établissements médico-sociaux reçoivent depuis maintenant trois semaines des volumes convenables de masques chirurgicaux. Les dotations vont-elles augmenter afin de protéger tous les salariés qui interviennent auprès des personnes handicapées ?

Les services des tutelles sont toujours totalement dépourvus de masques, les aides à domicile en ont peu. Les Ehpad manquent eux aussi de protections pour accompagner des personnes testées positivement. Les services de l'État renvoient ces établissements à leurs fournisseurs : est-ce normal ? Pouvez-vous nous dire quand ces matériels leur seront livrés ?

Les employeurs responsables des établissements médico-sociaux pourront demain être interpellés par leurs salariés parce qu'ils ne leur auront pas fourni les protections nécessaires. La ministre du travail rappelle que les employeurs ont une obligation de moyens, et non de résultat, en matière de sécurité au travail. Or cet argument sera balayé par les tribunaux si un salarié décédait après avoir accompagné une personne atteinte du Covid-19. L'employeur ne peut être le dindon de la tragédie alors que les manquements de l'État sont aussi flagrants. Comment engagez-vous votre responsabilité ?

Mme Michelle Gréaume. – Le Gouvernement a présenté le 4 avril les dispositions prises en faveur de l'accompagnement et du maintien à domicile des personnes en situation de handicap dans le contexte de la crise du Covid-19. Les MDPH et les CCAS ont été chargés de recenser les personnes isolées pour leur trouver des places dans des établissements adaptés ou des aides à domicile. Disposez-vous d'une estimation nationale du nombre de personnes se trouvant toujours sans structure ?

Des procédures particulières ont-elles été mises en œuvre pour les personnes habituellement placées en Belgique ?

Enfin, compte tenu de la fermeture des externats et des accueils de jour et de la forte augmentation des violences à domicile, qu'avez-vous mis en place pour protéger les personnes en situation de handicap ?

Mme Jocelyne Guidez. – Les proches aidants se sentent isolés, ils sont épuisés et leur moral est au plus bas. Des aides à domicile sont atteintes du coronavirus et ne viennent plus.

Vous avez parlé de solutions de répit. On ne peut pas dire que rien n'est mis en place ; pour autant, je constate moi aussi le fort décalage entre ce qui est dit et ce qui est fait, en particulier dans les zones rurales.

Des problèmes se posent dans les maisons d'accueil spécialisées. Hier encore, j'ai été interpellée sur le manque de masques, de surblouses, de charlottes et autres équipements, alors que des résidents sont atteints du virus. Dans ce domaine, il y a urgence, notamment à Dourdan.

On a appelé mon attention sur la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH – il s'agit des revenus de l'année « n-2 ». Si le conjoint est mis au chômage, la situation se dégrade énormément. Ne serait-il pas possible de ne pas prendre en compte les revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH pendant la période de pandémie ?

M. Alain Milon, président. – Sur cette question, je précise qu'une proposition de loi a été votée à l'Assemblée nationale ; les circonstances empêchent le Sénat de l'examiner.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. – Monsieur Chasseing, je n'ai pas connaissance du texte adressé par l'ARS de Nouvelle-Aquitaine, mais j'ai toute confiance dans les agences régionales de santé pour adapter et ajuster les doctrines au cas par cas, en fonction des problématiques et de l'impact du confinement sur les troubles psychiques, et pour nouer le dialogue avec les établissements médico-sociaux. Nous avons été alertés sur les difficultés parfois rencontrées pour maintenir le confinement en chambre individuelle des personnes présentant des troubles de comportement très importants. Afin d'apporter une première solution, la règle concernant les sorties individuelles accompagnées a été assouplie.

Je ferai malgré tout un point d'étape avec les ARS, en particulier celle de Nouvelle-Aquitaine, mais il n'est pas question, en ces temps de crise, qu'une quelconque menace pèse sur les directeurs d'établissement qui ne se plieraient pas à telle ou telle règle. La situation est extrêmement difficile, le personnel médico-social est fortement mobilisé et les ARS sont là pour accompagner au mieux les établissements, au plus près de leurs besoins. La priorité est bien évidemment la protection des personnes.

Sur le retour à domicile, j'entends les problématiques liées au délai nécessaire afin d'éviter tout risque de contamination. Le retour à domicile est extrêmement encadré. Sans doute pourrions-nous, à l'échelon national, repreciser certaines consignes et doctrines.

Nous sommes en crise, c'est-à-dire dans un temps d'action et de réaction. Je suis preneuse de toute remontée factuelle de terrain, c'est pour cela que cet échange avec vous est important pour moi. J'entends vos remarques sur les écarts entre les consignes et l'exécution sur le terrain : il faut pouvoir y répondre de façon très concrète.

Monsieur Iacovelli, la présence d'un accompagnant lors de l'hospitalisation d'une personne en situation de handicap est une problématique réelle. Là encore, on part d'un système où le lien entre le sanitaire et le médico-social est à travailler ; cela a été pointé bien avant la crise. En situation de crise, ce lien est encore plus complexe à mettre en œuvre. Je vous rappelle que j'ai confié à Philippe Denormandie une mission sur l'accès aux soins ; c'est l'une de nos priorités.

Je rappelle l'existence de fiches réflexes, les mesures d'accompagnement des médecins hospitaliers et du 15 avec les ressources du secteur médico-social et de l'hospitalisation à domicile (HAD), pour améliorer le lien entre hospitalisation, secteur sanitaire et secteur médico-social.

D'importants leviers ont été activés. Il faut maintenant que cela irrigue dans tous les territoires. L'exécution constitue l'une de nos problématiques majeures. Les établissements médico-sociaux doivent se rapprocher du système de soins, parfois même en amont : il faut anticiper ce lien et cette communication.

Pour les proches aidants, il faut agir au cas par cas : tout le monde n'a pas besoin d'être accompagné. Olivier Véran et moi-même nous sommes exprimés sur ce point en conférence de presse : tout est dans la communication avec le système hospitalier, en cas de besoin. Il faut une approche pragmatique pour les aidants et pour les aidés. Il s'agit de faire du « cousu main ».

Il existe déjà des établissements et services labellisés proposant du relayage pour soulager les aidants : ils peuvent continuer leur activité en protégeant leur personnel. Je pense en particulier à tous les services à domicile, même si certains ont eu au début des difficultés à avoir accès aux équipements. Les services à domicile sont désormais inscrits parmi les dispositifs au sein des groupements hospitaliers de territoire. De ce point de vue, la situation s'améliore de semaine en semaine.

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour l'approvisionnement en masques. Comme l'a souligné Mme Van Heghe, le travail des ESAT est remarquable : le consortium Résilience avec les entreprises de l'économie solidaire, les ESAT, les entreprises adaptées et les PME du textile permet aux travailleurs en situation de handicap de participer à l'économie en fabriquant des masques en textile homologués. On s'attend à une cadence de près d'un million de masques par semaine. Il faut saluer l'implication du milieu médico-social et des structures de l'insertion par l'activité économique. Le dispositif est piloté par Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises, Muriel Pénicaut, Agnès Pannier-Runacher et moi-même. Il faut mettre en exergue la très belle réactivité du milieu médico-social pour participer à l'effort économique.

S'agissant de la petite enfance, nous travaillons en étroite collaboration avec Adrien Taquet. Les liens sont maintenus avec les établissements médico-éducatifs : environ 25 % des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance sont en situation de handicap. Même si les établissements médico-éducatifs ont fermé, les externats et les services sont toujours en appui pour accompagner les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et autres lieux d'accueil. Je sais que c'est compliqué pour les professionnels ; c'est pourquoi nous agissons sur les territoires pour résoudre les problématiques qui nous sont signalées.

Le handicap entre dans le cadre de la protection de l'enfance en danger et de la lutte contre les violences familiales. Concernant les réseaux d'appui, les personnes handicapées ont accès aux mêmes numéros d'urgence et aux mêmes plateformes de signalement que les autres ; ce n'est pas une question de handicap et cela n'a à voir avec le confinement. Le droit commun s'applique. Les personnes handicapées, qu'elles soient l'objet de violences familiales ou de violences conjugales, peuvent avoir accès à tous les services. Le 114, numéro d'alerte par SMS dédié aux violences familiales, est à 100 % accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Marlène Schiappa, Adrien Taquet et moi-même avons travaillé en ce sens.

Madame la sénatrice Van Heghe, j'ai bien entendu votre interpellation sur les volumes hebdomadaires de masques fournis, sur les problématiques que rencontrent les tuteurs qui continuent d'être en contact avec leurs tutelles et sur l'aide à domicile. Olivier Véran et le Premier ministre se sont exprimés à plusieurs reprises sur la montée en puissance en matière de fourniture de masques. Ces personnels et ces salariés relèvent de ces doctrines. Les particuliers employeurs directs doivent se tourner vers leur officine. C'est la solution de proximité qui prévaut. Il en est de même pour les accueillants familiaux, les kinésithérapeutes, les médecins libéraux : il faut qu'ils puissent être équipés pour poursuivre leur activité au plus près des personnes en situation de handicap.

Concernant les structures médico-sociales, je suis en lien avec les associations gestionnaires. Les problématiques de protection des salariés nous sont remontées et nous travaillons à les résoudre.

Certaines personnes ont refusé des soins parce qu'elles ne se sentaient pas assez protégées. Il faut leur dire qu'elles doivent poursuivre les soins réguliers et récurrents ; il y va de leur santé. Nous avons constaté une très forte baisse des actes de soin hors Covid-19, et il nous faut y remédier. L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes est intervenu pour rassurer les kinésithérapeutes, qui sont maintenant prioritaires pour les masques délivrés en officine. Ils doivent reprendre les soins, pour éviter que ne se développent des surhandicaps et d'autres problématiques de santé. C'est le message qui leur est adressé.

Madame Gréaume, Olivier Véran a confié à Jérôme Guedj une mission sur l'isolement des personnes âgées. L'isolement peut avoir pour cause l'âge, le handicap, mais aussi le handicap social. Tout cela relève de l'échelon interministériel. Il faut mobiliser les communes et les CCAS.

Je rappelle l'existence de la plateforme solidaires-handicaps.fr, qui permet d'identifier les personnes isolées et de connaître leurs besoins, par exemple en matière de portage de repas. Je pense également à la rubrique [#jeveuxaider](https://jeveuxaider.covid19.reserve-civique.gouv.fr) de la plateforme covid19.reserve-civique.gouv.fr, sur laquelle se sont inscrits des dizaines de milliers de bénévoles. Tout cela suppose une coordination. C'est tout l'objet de cette plateforme.

Sur les 1 600 personnes handicapées résidant normalement en Belgique, près de 700 sont revenues à domicile, soit parce que leur établissement a fermé, soit sur décision de leur famille. Elles font l'objet d'une vigilance particulière, sous l'égide de l'ARS des Hauts-de-France et de l'ARS de la région Grand-Est. Il s'agit presque exclusivement d'enfants. Les adultes, dont beaucoup dépendent encore de l'aide sociale à l'enfance, sont restés en Belgique.

Madame Guidez, je connais votre implication concernant la stratégie à destination des aidants que nous avons déployée au mois d'octobre dernier. Nous mettons en place des solutions de répit allant de sept à quatorze jours. Nous essayons d'offrir des solutions dans chaque département. Là aussi, cela oblige les associations gestionnaires à travailler ensemble, à mutualiser et à dialoguer sur l'inconditionnalité de l'accompagnement.

Si le Président de la République annonce lundi soir prochain la prolongation du confinement, il sera indispensable de travailler sur le relayage et le répit. Des numéros d'appel et des plateformes dédiés aux proches aidants, aux salariés et aux professionnels du secteur médico-social sont répertoriés sur la plateforme solidaires-handicaps.fr pour assurer un soutien psychologique très fort.

Nous avons très peu de remontées sur la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH. Pour autant, il faut se pencher sur cette question pour éviter toute rupture de ressources, même si de nombreux filets de sécurité ont déjà été mis en place, avec la prorogation automatique de l'AAH et de la PCH ou l'ouverture en urgence de plans de PCH. Nous essayons par tous moyens de compenser l'impact du confinement sur les ressources financières de personnes qui sont parfois parmi les plus précaires.

Mme Michelle Meunier. – Le confinement dure depuis quatre semaines et va se prolonger, ce que certaines familles d'enfants handicapés n'avaient pas anticipé. J'insiste sur la nécessité d'ajuster davantage d'éventuels retours en établissement. Le répit de sept à quatorze jours est une solution. Reste que le confinement est parfois intenable, voire nocif pour la santé de l'enfant handicapé, sans parler des difficultés créées pour la famille élargie.

J'insiste à mon tour sur la différence entre les annonces, les intentions nationales et la réalité du terrain, notamment en matière de protection. *Quid* des tests pour les résidents et les professionnels des établissements en cas de suspicion de contamination par le Covid-19 ? Le secteur est-il considéré comme prioritaire ? Je n'en suis pas sûre...

Le début du confinement a coïncidé avec celui des examens et de l'orientation scolaire des élèves pour les MDPH. Certes, il n'est pas facile d'anticiper en cette période, mais les parents se posent des questions sur la scolarité de leur enfant au mois de septembre prochain. Le contexte particulier que nous connaissons a provoqué des retards. Là encore, madame la secrétaire d'État, pensez-vous, en lien avec le ministre de l'éducation nationale, procéder à des ajustements et faciliter les inscriptions et l'orientation de ces élèves ?

M. Michel Amiel. – Je souhaite revenir sur la question de la réalisation de tests pour tous les résidents des Ehpad à compter de l'apparition du premier cas confirmé au sein d'un établissement, ainsi que l'a proposé Olivier Véran.

Le maire de La Garenne-Colombes, Philippe Juvin, est allé plus loin. S'appuyant sur un article du code général des collectivités territoriales imposant « de prévenir, par des précautions convenables, [...] les maladies épidémiques ou contagieuses », il a pris un arrêté

prévoyant, sur le territoire de sa commune, le dépistage systématique non seulement dans les Ehpad, mais aussi dans les résidences autonomie, les résidences seniors, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Quelle est la validité d'un tel arrêté ?

Mme Pascale Gruny. – Sur la question des masques, il y a bien un énorme décalage entre les affirmations du Gouvernement et du préfet, ce dernier nous disant, en quelque sorte, « circulez, il n'y a plus rien à voir », et la réalité sur le territoire. L'ARS nous indique que des millions de masques arrivent, mais on ne les voit pas.

Les foyers d'hébergement et les foyers de vie doivent-ils s'adresser aux hôpitaux ou aux officines ? Les officines sont sollicitées par les médecins ; elles essaient d'établir des priorités et disposent de très peu de masques.

Nous tournons en rond et le sujet n'est pas clos. Le Gouvernement dit que tout va bien, mais, sur le terrain, cela ne va pas bien du tout.

L'Urssaf refuse de communiquer les listes des particuliers employeurs, ce qui nous empêche de contacter les employés à domicile qui travaillent auprès des personnes handicapées. On ignore s'ils ont des masques.

Je rebondis sur ce qu'a dit Sabine Van Heghe à propos des responsabilités. Peut-être que, dans certains services, maintenant que des masques sont disponibles, tout va bien. Mais *quid* des personnes qui ont été atteintes du Covid-19 parce qu'elles ne disposaient pas de masques au début de la crise et des responsabilités afférentes ? Des contentieux sont à venir.

Dans le département de l'Aisne, trois jeunes présentant des handicaps psychologiques, voire psychiatriques, lourds, qui étaient auparavant placés dans des foyers d'accueil, se trouvent désormais dans des familles d'accueil. La situation est très compliquée et je me demande comment on peut les accompagner.

Je m'interroge également sur les notifications des MDPH. Les personnes ayant déposé un dossier de reconnaissance de leur handicap avant le début de la crise n'ont encore reçu aucune réponse. Je suis sollicitée sur cette situation.

Je comprends que le parcours législatif de la proposition de loi sur la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH adoptée par l'Assemblée nationale soit aujourd'hui en suspens, mais, depuis la mise en place du prélèvement à la source et des déclarations sociales nominatives (DSN), il est tout à fait possible de connaître les revenus actuels du conjoint.

Enfin, j'insiste sur le fait que les personnes handicapées sont toujours traitées en dernier. Chaque semaine, nous faisons le point avec l'ARS : elle n'en parle jamais si on ne la sollicite pas. On a l'impression que si les personnes handicapées n'ont pas de masques, ce n'est pas grave. Par ailleurs, comme il y a moins d'activités à l'extérieur, le personnel de certains instituts médico-éducatifs (IME) a aussi l'impression d'être en vacances...

Ma dernière question n'a rien à voir avec le coronavirus – la vie continue... Un dossier d'ouverture d'une unité pour les enfants autistes en école élémentaire est en cours d'instruction, mais la décision n'arrive toujours pas, alors que tous les acteurs semblent d'accord. Je me rapprocherai de votre cabinet, madame la secrétaire d'État, pour évoquer ce dossier.

Mme Corinne Féret. – On estime que d'un à deux enfants par classe pourraient être atteints d'un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ou de troubles « dys ». Pour autant, tous ne sont pas diagnostiqués et suivis et tous ne bénéficient pas d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP). Comment assurer la continuité pédagogique pour ces enfants scolarisés ?

J'ai consulté avec beaucoup d'intérêt les FAQ, qui diffusent des informations concernant le suivi pédagogique. Les familles des enfants atteints de TDAH ou de troubles « dys » non diagnostiqués et ne bénéficiant pas d'un PAP peuvent-elles s'adresser à leur académie pour bénéficier d'un soutien, ces enfants ayant besoin d'un accompagnement spécifique ?

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Je veux remercier tous les personnels qui, chaque jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Dans mon département du Pas-de-Calais, les aides à domicile et les assistantes familiales ne parviennent pas à se procurer des masques, les pharmacies réservant ces derniers au personnel soignant *stricto sensu*.

Quelque 700 enfants en situation de handicap, habituellement pris en charge en Belgique, ont regagné le domicile familial au début du confinement, parce que la structure qui les accueille a fermé ou par choix des parents. Jour après jour, la situation se complique pour ces familles, du fait des vulnérabilités sociales, sanitaires et économiques de ces enfants.

Par ailleurs, des structures d'accueil associatives souhaiteraient que leurs personnels puissent être testés, obtenir des masques et ne prendre en charge qu'une famille à la fois. Le confinement devient extrêmement difficile à vivre dans certaines familles, quand les jeunes en situation de handicap se montrent violents.

Les personnels libéraux et rémunérés par le biais du CESU pourraient-ils bénéficier de masques et de tests ? Ils pourraient, ainsi, prendre en charge certains enfants en très grande difficulté.

Si je ne suis pas toujours d'accord avec la façon de gérer la crise, je tiens à féliciter les services de votre ministère pour le nombre important d'informations qui nous parviennent chaque jour.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. – Madame Meunier, des solutions de répit peuvent être mises en place, lorsque cela est possible, si la famille est à bout, ce que l'on peut tout à fait comprendre. La famille doit alors engager un dialogue avec l'établissement. Toutes les précautions sanitaires seront prises. Cependant, la famille doit bien être consciente que le retour en internat vaudra jusqu'à la fin du confinement. Il ne saurait y avoir d'aller et retour.

Je vous remercie d'avoir souligné le travail très important que nous avons réalisé pour accompagner les personnes autistes avec le secrétariat général du Comité interministériel du handicap, les associations, le Groupement national des centres de ressources autisme (GNCRA) : délivrance de conseils pour supporter le confinement, publication de documents et de guides FALC, soutien aux aidants, rédaction de fiches par le service du professeur Delorme, de l'hôpital universitaire Robert-Debré, et renforcement de la plateforme d'écoute Autisme info service, qui répond au numéro 0800 71 40 40.

Pour ce qui concerne la continuité éducative, je veux rappeler aux familles que la prorogation des droits inclut la compensation scolaire – accompagnement d'enfants en situation scolaire, atteints de troubles « dys »... –, pour leur épargner des difficultés. Un énorme travail de mise à disposition en accès libre de toutes les adaptations, y compris pour les enfants atteints de troubles « dys » ou de TDAH non diagnostiqués, a été réalisé. Je vous invite à consulter la plateforme Cap école inclusive. Elle est extrêmement bien faite et on y trouve énormément d'adaptations. Cette continuité est très importante pour rassurer les familles.

Il faut absolument que ces dernières gardent le contact avec l'enseignant. Elles peuvent joindre les services académiques par téléphone pour signaler les difficultés de leur enfant, qu'il bénéficie ou non d'un plan d'accompagnement. Je travaille de façon étroite avec le ministre de l'éducation nationale pour que les élèves à besoins particuliers soient véritablement pris en compte.

Monsieur Amiel, c'est le ministre des solidarités et de la santé, entouré par la cellule de crise sanitaire et s'appuyant sur les avis du Haut Conseil de la santé publique, qui est pilote en matière de dépistage et d'approvisionnement en masques. Sa responsabilité garantit un travail interministériel cohérent et une coopération, et permet une bonne transmission des directives aux ARS. La situation n'est évidemment pas simple. Le ministre a répété que l'approvisionnement en masques avait posé des difficultés. Je rappelle que les établissements médico-sociaux, y compris les services à domicile, sont approvisionnés par les groupements hospitaliers de territoire. Les particuliers employeurs, les kinésithérapeutes et les accueillants familiaux doivent s'approvisionner en officine. Ils bénéficient de dotations spécifiques. Comme le ministre l'a annoncé, les approvisionnements hebdomadaires vont croître.

Il y a effectivement, madame Gruny, des manques dans les foyers de vie et les hébergements. Nous l'avons signalé et nous travaillons à y remédier. Je ne vous cache pas qu'une priorité a été donnée aux professionnels sanitaires, hospitaliers et médico-sociaux. Je le dis en toute transparence. Nous réagissons au fur et à mesure des retours que nous avons, raison pour laquelle votre témoignage est important.

La Fédération des particuliers employeurs de France est dans la boucle. Elle donne ses instructions et a mis en ligne une foire aux questions pour répondre à tous les particuliers employeurs. Ils veillent à l'approvisionnement des personnels, à hauteur de neuf masques par personne employée.

Concernant les notifications par les MDPH, il faut absolument que les personnes dont les droits sont en cours d'ouverture se manifestent immédiatement auprès des MDPH pour que leur dossier ne reste pas en attente, surtout lorsqu'il y a urgence, même si les équipes sont surchargées. Tout le travail de relance suit son cours.

J'entends dire que les personnes handicapées seraient mal considérées. Soyez assurés qu'elles sont l'objet de toute ma considération et que je travaille pour elles nuit et jour ! Je suis rattachée auprès du Premier ministre, ce qui me permet d'agir dans une logique interministérielle. Le Président de la République a exprimé le 2 avril dernier toute la considération qu'il porte aux personnes handicapées et à leurs familles en cette période de confinement. Le ministre des solidarités et de la santé s'est lui aussi exprimé. Nous voulons affirmer haut et fort que nous nous préoccupons sans relâche de la vie quotidienne des personnes handicapées, dans tous ses aspects.

Bien sûr, certains travaux sont suspendus. L'éducation nationale a été la priorité. L'enjeu de l'école à la maison est colossal, avec 12 millions d'élèves à accompagner. Cependant, si certains chantiers ne font pas partie des priorités, ils ne sont pas remis en cause. Il faut signaler tout problème ponctuel à l'ARS et à l'éducation nationale, les unités d'enseignement externalisé relevant d'une coopération entre secteur médico-social et éducation nationale.

Madame Féret, j'ai répondu sur le suivi pédagogique des enfants souffrant de troubles « dys » ou de TDAH. Il est possible de joindre chaque académie par téléphone.

Madame Apourceau-Poly, je vous remercie de souligner l'implication du personnel médico-social. Les établissements et les associations gestionnaires communiquent entre eux, sur eux, et nous échangeons régulièrement avec eux. Il est très différent d'accompagner hors les murs et de travailler en établissement médico-social. Nous avons demandé aux personnels de s'adapter extrêmement vite. Beaucoup l'ont fait assez facilement, ce qui me permet d'être plutôt optimiste sur la sortie de crise, sur la réalisation des objectifs que nous avons définis au travers de la conférence nationale du handicap et sur notre capacité à éviter les ruptures d'accompagnement.

Vous avez raison, il est impératif de signaler les problèmes de violences familiales et de communiquer massivement sur ce sujet. Il est très compliqué de donner des autorisations à des associations qui, jusqu'alors, n'avaient pas l'habitude d'assurer cet accompagnement. Cependant, j'entends votre demande, qui rejoint les retours dont nous disposons. Nous allons y travailler.

Nous veillons activement à la remontée d'informations. J'entends affirmer qu'il y a parfois des écarts entre le discours et les actes. C'est aussi le fait de notre territoire : il existe une iniquité territoriale en matière de repérage et de prise en charge des publics vulnérables. Nous travaillons énormément pour y remédier.

De manière générale, nous sommes guidés, dans le confinement, par la recherche d'un équilibre entre bénéfices et risques. Nous dialoguons en permanence avec les ARS, les conseils départementaux et les associations gestionnaires pour faire évoluer notre doctrine, en nous appuyant, bien sûr, sur le Haut Conseil de la santé publique. Nous sommes attentifs aux risques du confinement et à son impact psychologique, mais notre priorité est de protéger les personnes autant que possible.

On apprend en marchant ! Nous essayons véritablement, avec les ARS, de trouver, chaque fois, le point d'équilibre. Les équilibres sont posés dans les avis du Haut Conseil de la santé publique, qui sont publiés. Bien évidemment, nous resterons vigilants si le confinement devait durer.

M. Alain Milon, président. – Michel Amiel me signale que vous n'avez pas répondu à sa question.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. – Comme je l'ai dit, c'est le ministère des solidarités et de la santé qui définit les directives en matière de dépistage, en lien, bien sûr, avec le Haut Conseil de la santé publique. Ces directives peuvent évoluer.

Je me garderai bien de juger de ce que le docteur Juvin a pu faire dans sa commune de La Garenne-Colombes !

Mme Victoire Jasmin. – À la fin de l'année 2019, le défenseur des droits a identifié, dans son rapport, un certain nombre de dysfonctionnements et de disparités en matière numérique.

Aujourd'hui, la prise en charge éducative des enfants en situation de handicap est un vrai sujet pour l'éducation nationale. Les problèmes sont réels. Les exécutifs départementaux et régionaux réfléchissent à la manière de réduire les disparités.

La délégation aux droits des femmes du Sénat a réalisé un travail sur les femmes en situation de handicap, qui se font souvent spolier et violenter. Disposez-vous de moyens d'information pour suivre leur situation durant le confinement?

En Guadeloupe, les difficultés d'approvisionnement en masques et de mise en place des gestes barrières ont été très amplifiées – je pense notamment aux aides à domicile. Les exécutifs régional et départemental en ont tenu compte et ont passé des commandes.

Dans les ESAT, des initiatives ont été prises très tôt pour pallier le manque de protections. Certains se sont lancés dans la fabrication de masques artisanaux. La situation s'améliore plus ou moins, mais de gros problèmes subsistent.

Les exécutifs régional et départemental ont organisé voilà deux jours une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) associant les parlementaires. Ils ont évoqué les mesures complémentaires qu'ils allaient mettre en place. Par exemple, le conseil départemental de la Guadeloupe assure le portage des repas, en lien avec les CCAS, pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Or certaines communes ne jouent pas le jeu. Il conviendrait que les communes ne puissent pas s'opposer à la volonté de ces exécutifs. En effet, le confinement accentue les problèmes d'isolement des personnes en situation de handicap. Certaines n'ont pas la possibilité de sortir, parce qu'elles n'ont pas de véhicule, alors que les distances entre leur domicile et les services sont parfois importantes.

J'adhère à la dissociation de l'AAH des revenus du conjoint. Je suis très contente d'entendre que le principe en a été adopté par l'Assemblée nationale et que le Gouvernement a pris l'initiative de proroger un certain nombre de droits. C'était nécessaire.

Les dispositions que vous prenez doivent être évaluées en temps réel avec les acteurs de terrain pour être réajustées. Sur notre territoire, la situation s'améliore mais reste très compliquée. Ainsi, je ne suis pas sûre que l'hospitalisation des personnes handicapées se passe très bien en Guadeloupe.

M. Dominique Théophile. – Le confinement est une épreuve pour les personnes autistes comme pour leurs familles. Diverses initiatives ont été prises ces dernières semaines pour tenter de leur rendre cette période un peu plus supportable.

En Guadeloupe, comme dans l'ensemble des outre-mer, il existe peu de structures de prise en charge des personnes autistes. La situation est particulièrement difficile pour elles comme pour leurs familles. Je pense notamment aux plus jeunes, privés d'école et de repères.

Pouvez-vous nous préciser si des pistes d'action sont à l'étude pour répondre aux besoins spécifiques des départements d'outre-mer en la matière ?

Mme Viviane Malet. – Des mesures fortes ont été prises pour les ESAT : chômage partiel, maintien de l'intégralité de la rémunération pour les travailleurs handicapés, report de certaines charges sociales.

Mais, dans certains ESAT, notamment à La Réunion, une partie de la masse salariale repose sur le budget commercial, celui-ci étant alimenté, pour une part importante, par la rémunération des activités de production. La réduction de l'activité entraînant de grosses pertes financières, les ESAT sont confrontés à la question de la rémunération des salariés, malgré la mise en place du chômage partiel. Par ailleurs, l'impact de la baisse d'activité sur le chiffre d'affaires ne permet plus de rembourser les emprunts en cours.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. – Madame Jasmin, vous avez raison d'évoquer la fracture numérique. La crise actuelle est révélatrice de faiblesses qui pouvaient déjà exister sur certains territoires.

L'éducation nationale a tout de suite réagi pour accompagner les milliers d'enfants écartés de la scolarisation à domicile pour des raisons, parfois, d'équipement informatique. Un travail a été réalisé avec La Poste pour permettre l'impression des devoirs et leur acheminement par voie postale, afin qu'aucun enfant ne soit laissé au bord du chemin. Cela vaut aussi pour les enfants en situation de handicap.

Nous sommes attentifs à tous, y compris aux plus vulnérables et aux plus fragiles, qui n'ont pas forcément la chance de disposer d'un environnement familial suffisamment étayant ou qui rencontrent des difficultés en matière de numérique.

J'entends vos demandes en faveur d'une généralisation de certaines pratiques. Je travaille déjà avec ma collègue Annick Girardin sur toutes les spécificités que vous nous avez signalées. Dans les outre-mer, de nombreuses associations et des établissements médico-sociaux sont mobilisés pour accompagner les personnes en situation de handicap – je devais me rendre en Guadeloupe et en Martinique juste avant le début de la crise sanitaire pour l'anniversaire de la fondation OVE, qui est extrêmement impliquée, ainsi que l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh). Toutefois, leur action est aussi révélatrice du manque de services cliniques dans l'ensemble des outre-mer. Il nous faut absolument les développer.

Nous travaillons de façon extrêmement étroite avec l'Union nationale des entreprises adaptées, Handicat et les associations gestionnaires pour pallier les effets de la crise sur les ESAT et les entreprises adaptées. Ainsi, les travailleurs ne subiront aucune baisse de revenus. Nous travaillons également sur le maintien des aides au poste quand les travailleurs sont toujours en activité, ainsi que sur la compensation de toute la partie commerciale. Le traitement se fera au cas par cas, en fonction de l'impact économique de la crise sanitaire, mais le maintien de l'intégralité des dotations et des aides au poste est garanti pendant toute la période.

Il est certain que cet impact sera colossal. Comme n'importe quelle entreprise, les ESAT doivent faire face au poids des charges, à la baisse de leur chiffre d'affaires... Pour autant, nombreux sont ceux qui ont fermé par souci de protéger leurs salariés. Certains ont rouvert quand les protections ont été disponibles, pour participer à l'effort économique – j'ai évoqué le projet Résilience.

Le travail avec les associations gestionnaires d'ESAT et d'entreprises adaptées est quotidien. L'une de mes conseillères est dédiée à ces questions. Nous travaillons avec le ministre du travail afin de mobiliser toutes les ressources potentielles pour diminuer les incidences, forcément importantes, de la crise sur les personnes en situation de handicap.

Monsieur Théophile, le centre de ressources autisme de la Guadeloupe est en cours de réorganisation, mais la délégation interministérielle travaille, en lien avec tous les établissements du territoire, à assurer la continuité de l'accompagnement.

Concernant les violences faites aux femmes, le 3919 continue bien évidemment de fonctionner, grâce au télétravail. Le 114 permet quant à lui d'envoyer un SMS de manière très discrète. Depuis le 1^{er} avril, ce moyen d'interpellation des forces de l'ordre est un vrai outil pour rompre l'isolement et lutter contre les violences intrafamiliales.

M. Alain Milon, président. – Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de toutes vos réponses, extrêmement intéressantes.

Journalistes inclus, nous étions soixante-trois à participer à cette visioconférence, ce qui est un record.

La téléconférence est close à 12 h 35.

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 heures.

Audition de M. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à midi.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jeudi 2 avril 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président –

La téléconférence est ouverte à 15 heures.

Audition de Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire (en téléconférence)

M. Hervé Maurey, président. – C'est la première fois qu'une commission du Sénat procède à une audition en plénière et en visioconférence. Nous sommes une cinquantaine à être connectés.

Cette audition traduit la volonté du Sénat de continuer à exercer sa mission de contrôle dans cette période difficile. Nous n'évoquerons pas la question des transports puisque nous auditionnerons la semaine prochaine le secrétaire d'État chargé des transports.

Nous vous interrogerons sur la gestion des déchets depuis le début de la crise sanitaire, sur les mesures de protection des personnels et sur la situation des entreprises relevant de certains secteurs d'activité, notamment les services de distribution de l'eau et de l'assainissement, sur la sécurité des sites industriels et nucléaires ainsi que sur les énergies renouvelables.

À ce sujet, je constate avec satisfaction que la consommation d'énergie diminue. Mais la baisse du prix des hydrocarbures et de la tonne de CO₂ laisse à craindre des arbitrages défavorables aux énergies renouvelables.

Le Président de la République a dit qu'après cette crise sanitaire, rien ne serait plus comme avant. Pourtant, beaucoup craignent que le plan de relance qui sera mis en œuvre ait des conséquences négatives pour l'écologie, le développement durable et la biodiversité. Pour notre part, nous espérons qu'elle sera l'occasion d'une prise de conscience salutaire de ces questions et du changement climatique. D'ailleurs, un certain nombre d'études tendent à démontrer que la déforestation, en particulier, ne serait pas étrangère à la crise que nous vivons actuellement.

Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire. – Monsieur le président, je vous remercie d'avoir organisé ce temps d'échanges. Dans les secteurs dont j'ai la charge, il n'est pas rare de connaître des crises, mais cette crise-là est inédite à la fois dans sa dimension et ses modalités de sortie.

Derrière cette crise sanitaire se dessine une crise économique, financière et sociale sans précédent dont il faudra tirer les conséquences et vos retours du terrain me seront précieux.

S'agissant des secteurs dont j'ai la charge, les services essentiels sont aujourd'hui assurés : distribution de l'eau, de l'électricité, du gaz, collecte des déchets et des ordures

ménagères, approvisionnement des magasins d'alimentation. Je veux rendre hommage aux salariés de ces secteurs, qui continuent à être sur le terrain.

Mon rôle, aux côtés de mes secrétaires d'État, est de veiller à la continuité de ces activités et de protéger les salariés. Dans chacun de ces secteurs, les employeurs ont à réfléchir aux organisations de travail à mettre en place pour assurer la continuité de leurs activités tout en veillant à la protection de leurs salariés. Nous veillons à ce que les équipements de protection individuelle soient disponibles. Le contexte particulier de l'épidémie peut exiger de recourir à des protections lorsque la distance minimale d'un mètre entre deux personnes ne peut pas être garantie, ce qui est le cas par exemple dans les centres de commande des centrales nucléaires.

Ces mesures de protection étaient prévues dans les plans de continuité d'activité (PCA) des opérateurs d'importance vitale et de services essentiels à la vie de la Nation.

Certains disent qu'il faudrait uniquement maintenir l'activité des secteurs essentiels. Or il faut tenir compte de l'interdépendance des différents secteurs. Par exemple, les rubans adhésifs sont indispensables pour fermer les cartons contenant les produits destinés aux hôpitaux ou autres magasins ! Autre exemple, récemment, la présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) soulignait les difficultés que cause la fermeture des cimenteries, qui se servent des farines animales comme combustible.

Nous avons donc besoin de la mobilisation de tous nos concitoyens dans le respect du confinement, de ceux qui peuvent télétravailler et de ceux qui peuvent être sur le terrain.

S'agissant des transports de voyageurs nous avons, en vue de réduire les déplacements de longue distance, réduit l'offre. Ainsi, seuls 6 % des TGV circulent aujourd'hui. Le transport aérien, quant à lui, est quasiment à l'arrêt ; seuls sont assurés les vols de rapatriement de nos compatriotes bloqués à l'étranger et les vols permettant d'approvisionner les personnels soignants en matériel.

Le transport de marchandises est mis à rude épreuve puisque toutes les chaînes logistiques ont dû être réorganisées. Je pense en particulier à l'approvisionnement des commerces alimentaires. De même, pour assurer des conditions de travail décentes aux salariés des entreprises de transport routier, nous avons fait rouvrir un certain nombre de stations-service. Ce secteur est d'ailleurs en train de mettre en place une charte de bonnes pratiques négociée entre les syndicats patronaux et de salariés. Nous avons pris un certain nombre de mesures relatives à l'hygiène dans ce domaine.

Dans le secteur de l'énergie, la production et l'approvisionnement se poursuivent normalement. Je suis attentive aux conséquences à très long terme de cette crise sur ce secteur. J'ai rencontré ou rencontrerai prochainement les représentants des filières de l'énergie nucléaire, du gaz, des énergies renouvelables et de la production de chaleur et de pétrole. Nous exerçons une vigilance particulière sur le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), qui est indispensable notamment à la maintenance des centrales nucléaires et des éoliennes.

Un travail est en cours avec les entreprises du secteur pour que les chantiers puissent être poursuivis, notamment ceux qui sont indispensables au maintien des services essentiels, évidemment dans le respect de la sécurité des salariés.

S'agissant du paiement des factures d'énergie, la loi d'urgence du 23 mars dernier a prolongé la trêve hivernale jusqu'au 31 mai, ce qui permet d'interdire les coupures pour tous les consommateurs et la limitation de puissance pour les consommateurs bénéficiant du chèque énergie. Des dispositions similaires ont été prises pour les entreprises qui sont éligibles au fonds de solidarité, avec interdiction des coupures et de la baisse de puissance. Il est également prévu d'étaler le paiement de leurs factures sur une période d'au moins six mois après la fin de l'état d'urgence.

S'agissant des projets d'énergies renouvelables, nous accordons des délais supplémentaires pour les travaux de raccordement, sans perdre de vue nos objectifs en matière de transition énergétique.

La production de déchets, quant à elle, est inférieure à ce qu'elle est en période normale, notamment en raison d'une moindre production de déchets issus des activités économiques : la production de déchets industriels a baissé de 50 % et celle des déchets de chantier de 80 %. Le Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères d'Île-de-France (Syctom) indique que la collecte des ordures ménagères a diminué de 25 %. Celle-ci, en tout cas, est maintenue sur l'ensemble du territoire.

Pareillement, le volume des déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri) a augmenté, en particulier dans les régions les plus touchées comme le Grand Est et l'Île-de-France, mais leur collecte et leur traitement sont assurés. Avec Brune Poirson, nous faisons un point régulièrement avec les acteurs de la filière pour les accompagner pendant cette période de crise, afin qu'ils puissent continuer à exercer cette activité essentielle pour la salubrité publique. Par exemple, nous avons communiqué sur les bons gestes à faire pour l'élimination des mouchoirs, gants et masques, qui ne doivent pas être jetés dans les bacs jaunes. C'est important pour les agents qui sont chargés de la collecte et du tri de ces déchets. Nous avons également indiqué que le dépôt de déchets en point d'apport volontaire faisait partie des sorties autorisées. Il faut maintenir la collecte du verre pour assurer la continuité des fours verriers.

À ce jour, 60 % des centres de tri sont en activité et il importe de maintenir leur activité pour l'alimentation des chaînes de production en papier, carton et plastique recyclés, eux-mêmes nécessaires pour le secteur agroalimentaire.

On n'enregistre pas de difficulté non plus dans la continuité des activités de traitement de l'eau. Avec Emmanuelle Wargon, nous sommes en contact avec les acteurs du secteur pour répondre à leurs préoccupations et nous assurer qu'ils anticipent bien les difficultés. Ils ont notamment demandé à bénéficier de facilités de paiement des redevances aux agences de l'eau. Nous sommes en train de répondre à cette demande. De plus, nous avons veillé à ce que la loi d'urgence permette de répondre à plusieurs de leurs inquiétudes, notamment l'adaptation de certains délais en matière d'autorisation environnementale, dans la transmission de données ou dans la conduite des marchés publics.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu un avis sur l'épandage des boues de stations d'épuration : elle préconise de ne répandre que les boues hygiénisées. Des instructions ont été adressées aux préfets pour mettre en œuvre cette recommandation.

Des facilités de paiement des factures d'eau potable pour les petites entreprises en difficulté ont été accordées, certaines d'entre elles ayant vu leur chiffre d'affaires baisser de façon significative.

Enfin, les collectivités locales sont des partenaires essentiels de l'État dans cette période de crise, et nous associons systématiquement leurs associations représentatives aux décisions. Elles sont en première ligne dans la fourniture de tous ces services essentiels (eau, gestion des déchets, mobilité). Il faut les aider à adapter leurs modes de fonctionnement en tenant compte des consignes de sécurité sanitaire. Par exemple, saisie par mon ministère, l'Anses a indiqué qu'il n'y avait pas d'exigence supplémentaire par rapport aux règles habituelles concernant les équipements de protection dans les stations d'épuration et d'assainissement.

Nous nous assurons également que les grands opérateurs, entreprises privées comme régies, aident les différents opérateurs à s'équiper en moyens indispensables de protection individuelle.

Enfin, les collectivités locales ont un rôle important, en tant que donneuses d'ordres, pour soutenir la vie économique et les entreprises locales. Nous avons élaboré un guide de bonnes pratiques destiné au secteur du BTP pour permettre de relancer les chantiers urgents, pour continuer à assurer la maintenance des réseaux, les mises en sécurité et réparations indispensables.

On peut donc saluer le professionnalisme et l'engagement de tous ces salariés grâce auxquels la vie économique de notre pays se poursuit, dans le respect de leur sécurité.

M. Didier Mandelli. – Je salue également l'engagement de tous les personnels, notamment ceux qui travaillent dans le secteur des déchets. Disposons-nous d'éléments sur les risques d'exposition particuliers de ces agents au Covid-19 ? Au-delà des gestes barrières recommandés à toute la population, des modalités spécifiques ont-elles été prévues pour eux ?

Ces personnels portent habituellement des masques. Existe-t-il des risques de rupture d'approvisionnement, au regard de la priorité donnée aux personnels de santé ?

Les consignes sur le tri des mouchoirs ont-elles été bien relayées, notamment par les intercommunalités chargées de la collecte et du tri ? Au-delà de la foire aux questions, d'autres moyens d'informations ont-ils été prévus ?

L'hygiénisation des boues des stations d'épuration et des composts est-elle suffisante ? Dispose-t-on d'un avis technique circonstancié sur le sujet ?

Enfin, au vu du contexte actuel, les conditions d'accès aux centres d'enfouissement et d'incinération seront-elles assouplies ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Nous avons sollicité de nombreux avis, notamment ceux de l'Anses et du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur ces questions pour répondre aux inquiétudes des salariés et employeurs du secteur.

Sur la gestion des déchets provenant du traitement de patients infectés par le Covid-19, le HCSP nous a indiqué que les précautions habituellement appliquées pour les Dasri devaient être maintenues. Il en va de même pour les salariés chargés de la collecte et du tri des déchets. Les employeurs ont réorganisé le travail pour respecter les gestes barrières.

Alors qu'il y a habituellement trois personnes dans la cabine, un conducteur et deux ripeurs, des consignes ont été données pour que ce ne soit plus le cas.

Nous nous préoccupons, comme en temps normal, de l'approvisionnement des équipements de protection individuelle nécessaires dans ces secteurs. Pour éviter les risques de rupture d'approvisionnement après la réquisition des masques pour les personnels soignants, nous avons puisé dans les stocks stratégiques de Santé publique France. Les entreprises réalimenteront ces stocks lorsqu'elles le pourront.

S'agissant de l'élimination des mouchoirs, gants et masques, nous communiquons *via* le site du Gouvernement. Les professionnels et malades confinés à domicile doivent respecter des modalités particulières de traitement de ces déchets sur la base des recommandations de Santé publique France.

En ce qui concerne les composts, le HCSP a précisé, dans un avis rendu le 19 mars dernier, que les règles d'hygiénisation habituelles suffisent.

Le flux des déchets est en baisse de 50 %. Il n'est donc pas nécessaire d'assouplir les conditions d'accès aux centres d'enfouissement ou d'incinération. J'ai néanmoins donné instruction aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) d'accorder des dérogations pour élargir les zones de chalandise ou augmenter les capacités journalières des incinérateurs, notamment pour les Dasri, en cas de tensions locales.

M. Hervé Maurey, président. – L'information sur les modalités d'élimination particulières de certains déchets est loin d'être passée partout. Elle doit être relayée par les services de l'État dans les départements et par les collectivités.

M. Guillaume Chevrollier. – L'accès à l'eau potable est un besoin vital, notamment pour appliquer les gestes barrières comme le lavage des mains. De quelle façon le secteur s'est-il organisé face à la crise sanitaire ? Comment l'État est-il intervenu ?

L'année 2020 devait être celle de la biodiversité. Certains chercheurs estiment que les atteintes portées par l'homme à la biodiversité seraient l'une des causes de cette pandémie. A l'issue de cette crise, une action forte pour la préservation de la biodiversité sera nécessaire. Comment prendre en compte cet enjeu dans la politique de relance à laquelle réfléchit le Gouvernement ? Qu'en est-il des échanges avec nos partenaires européens sur cette question ?

Dans le domaine des transports, il est nécessaire d'encourager les travailleurs. Je veux relayer les attentes des professionnels qui portent sur l'accès aux aires de services des chauffeurs routiers, lesquels réclament également des masques pour le chargement des marchandises. Quelles actions menez-vous pour les soutenir ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Les professionnels du secteur de l'eau sont très mobilisés. Le traitement et la potabilisation de l'eau suivent les processus habituels de destruction des germes – ils sont efficaces contre le Covid-19. Il a été nécessaire de procéder à une réorganisation des conditions de travail dans les usines de traitement de l'eau, afin d'éviter, par exemple, que les équipes se croisent. L'eau du robinet est d'excellente qualité.

En matière d'assainissement, les besoins d'équipement sont les mêmes qu'habituellement : 85 000 masques par semaine. Les entreprises du secteur risquaient d'être en rupture. Nous les avons, elles aussi, dépannées en prélevant sur le stock stratégique d'État.

La filière doit recevoir des livraisons de masques à partir de lundi prochain. Le bon équipement des salariés continuera d'être assuré.

Sur la question de la protection de la biodiversité, nous pouvons partager les alertes des scientifiques. La déforestation est l'une des causes de certaines pandémies. On estime que 60 % des pandémies sont liées au passage de gènes pathogènes de la faune sauvage à l'homme, et 30 % seraient issues de la déforestation.

Il faudra aborder l'après-crise avec une grande humilité. On ne connaît ni la durée de la crise ni l'impact économique, social et financier qu'elle aura sur notre pays. Le Gouvernement est pour l'instant mobilisé à 100 % pour gérer cette crise.

Nous devons prendre en compte la question de la biodiversité en menant une réflexion sur l'origine des pandémies et sur la façon de rendre la société plus résiliente.

La délocalisation des capacités de production nous fragilise. Il faudra à l'avenir veiller à se protéger des prochaines crises, y compris écologique et climatique. La crise écologique n'a pas disparu, car une crise ne chasse pas l'autre.

S'agissant des transporteurs routiers, nous suivons leur situation très attentivement avec mon collègue Jean-Baptiste Djebbari. Je leur rends hommage, car ils parcourent le pays au moment où nous appelons les Français à rester chez eux. Nous faisons tout pour leur simplifier la vie. Nous agissons auprès des sociétés d'autoroutes pour nous assurer que les aires de services fonctionnent bien, et avons mis en place un numéro vert pour signaler les difficultés. Nous avons aussi pris des dispositions pour que les chauffeurs routiers puissent se laver les mains sur les lieux de chargement et de déchargement des marchandises.

M. Hervé Maurey, président. – Vous nous avez indiqué que les personnels des secteurs de l'assainissement et des déchets allaient recevoir des masques de protection. Mais ce n'est pas encore le cas !

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Non, j'ai évoqué les équipements de protection individuelle dont les travailleurs ont besoin en temps normal et indiqué que leur consommation hebdomadaire est de 17 000 dans le secteur des déchets et 85 000 dans le secteur de l'eau.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement, nous avons été alertés par les professionnels : nous avons donc prélevé, au début de la semaine, des masques dans les stocks de Santé publique France pour nous assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'approvisionnement.

M. Hervé Maurey, président. – Je crois pourtant que les masques manquent dans certains endroits.

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Nous faisons le point quotidiennement avec la filière. Les grandes entreprises assurent la logistique pour que les masques soient bien livrés aux plus petites entreprises. Les structures qui ont besoin de ces masques, notamment les FFP2 et FFP3, en disposent.

Mme Nelly Tocqueville. – Le service des déchets de la métropole Rouen-Normandie, qui représente 500 000 habitants, m'a interpellée sur l'insuffisance d'équipements disponibles, pour les ripeurs en particulier.

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Je parle, pour ma part, des équipements exigés en temps normal, et qui continuent d’être mis à disposition des personnels concernés. Le HCSP, que nous avons interrogé, a estimé que, s’agissant des fonctions dans lesquelles des masques ne sont pas habituellement portés, les protections habituelles suffisaient. Les ripeurs n’ont pas de masque en temps normal.

Mme Nelly Tocqueville. – Ces personnels expriment leurs craintes et nous pouvons les comprendre vu les circonstances. J’en profite pour les remercier d’assurer la continuité de leur service.

Les primes annoncées par le Gouvernement concerneront-elles le secteur des déchets ?

Je veux également évoquer les risques naturels et les phénomènes climatiques. La période de déconfinement sera longue. Votre ministère a-t-il identifié des risques particuliers (tempêtes, inondations, sécheresse...) dont la gestion serait rendue plus compliquée du fait des mesures de confinement en vigueur ? Des dispositifs ont-ils été mis en place par anticipation ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – J’ai évoqué les équipements de protection individuelle nécessaires en toutes circonstances. C’est sur eux que porte l’avis du HCSP.

Au-delà de ces équipements nécessaires, certains salariés souhaitent des protections supplémentaires. Nous avons donc développé des filières de production de masques qui ne peuvent être utilisés par les soignants mais qui pourront être distribués pour compléter les gestes barrières. La production quotidienne de 500 000 masques en tissu, lavables et réutilisables, augmentera à un million d’unités courant avril.

L’ordonnance présentée hier en conseil des ministres permet aux entreprises d’octroyer une prime défiscalisée, désocialisée, de 1 000 euros, doublée en cas d’accord d’intéressement, aux salariés particulièrement mobilisés sur le terrain. Nous menons un dialogue avec les fonctions publiques pour leur appliquer cette disposition.

Enfin, sur la question des risques naturels, nous restons mobilisés et nous nous préparons notamment à une éventuelle canicule. La période actuelle ne doit pas nous dispenser de réfléchir à cette question. Les acteurs des travaux publics doivent, dans le cadre du guide de bonnes pratiques actuellement en discussion, réfléchir aux protections à mettre en place pour faire face à des épisodes de canicule. C’est aussi le cas dans le domaine du transport ferroviaire. Compte tenu de la période, les risques d’inondations ou de tempêtes paraissent moindres.

M. Pierre Médevielle. – Une ordonnance du 25 mars prévoit que, pour des procédures, actes et obligations applicables à certaines activités, le cours des délais administratifs prévus par les lois et règlements continue, pour des raisons de protection de la santé, de la sécurité ou de protection de l’environnement. Un décret doit préciser les catégories d’actes et d’installations concernés. Ce décret a-t-il été pris ?

Quel est le nombre d’installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE) et les opérations concernées pour lesquelles le cours des délais administratifs est suspendu ? Et le nombre de sites Seveso en particulier ? Quels sont les principaux risques industriels qui font

l'objet d'une attention spécifique de votre ministère depuis le début de l'épidémie ? Enfin, quel est le taux de disponibilité et d'activité des personnels de l'inspection des ICPE ?

Par ailleurs, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a annoncé le 26 mars sa décision de suspendre ses inspections sur site sauf nécessité, en cas d'événement significatif, pour privilégier les contrôles à distance. Comment pouvez-vous garantir la sécurité des installations nucléaires dans ces conditions ? Quel est le taux de disponibilité et l'activité des inspecteurs ? La crise permet-elle d'entrevoir de nouvelles modalités de contrôle si les déplacements sur place ne sont pas indispensables ? Quelles sont les mesures prises pour assurer la sécurité nucléaire dans un contexte de baisse des plans de charge et de la consommation d'électricité ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Le premier décret pris en application de l'article 9 de l'ordonnance que vous avez mentionnée a été publié au Journal officiel aujourd'hui. Il rétablit pour les installations classées la possibilité de mener l'ensemble des contrôles, analyses et mesures de surveillance ayant pour objet la sécurité et la préservation de l'environnement. Dans ce décret, ont également été revus les délais de préparation des plans en matière d'irrigation. D'autres décrets suivront, mais j'ai tenu à ce que soient rétablis au plus tôt les contrôles sur les ICPE, en particulier sur les sites Seveso, qui doivent parfois faire face à de l'absentéisme. Les inspections faisant suite à des incidents ou des signalements seront prioritaires. Je suis attentive à ce que nous maintenions des activités industrielles essentielles tout en assurant la sécurité et la protection de l'environnement. Parallèlement, je me suis assurée que les organismes de contrôle disposaient bien des ressources suffisantes pour assurer leurs missions.

S'agissant de la sûreté nucléaire, nous sommes bien entendu tout aussi vigilants.

Je rappelle que c'est l'exploitant qui est le premier responsable de la sûreté des installations. L'ASN a examiné l'organisation retenue par EDF dans le cadre de son plan de continuité d'activité (PCA) pour s'assurer de sa cohérence et de sa solidité. Elle n'a eu à formuler aucune observation. Vous l'avez dit, les contrôles de l'ASN se poursuivent à distance, avec, le cas échéant, des échanges oraux et des transmissions de documents de la part de l'exploitant. En tout cas, je puis vous assurer que les inspecteurs effectuent toujours le suivi des activités de maintenance réalisées pendant l'arrêt des réacteurs. Le contrôle est différent de celui mis en œuvre en temps normal, mais l'ASN reste très vigilante et prête à intervenir sur site en cas de difficultés.

Tout le monde reste mobilisé pour la sécurité.

M. Patrick Chaize. – Votre ministère est en première ligne sur les secteurs stratégiques : transport, énergie, eau, déchets. Vous avez demandé aux salariés de ces secteurs stratégiques pour la vie de la Nation de maintenir l'activité dans les entreprises concernées, lesquelles sont censées mettre en œuvre leurs PCA. EDF a mis en place un plan « pandémie », élaboré dès 2006. Avez-vous identifié des entreprises n'ayant pas activé leur PCA ? Sur quelle base légale reposent ces plans ?

J'en viens aux déchets. Beaucoup de collectivités nous demandent s'il ne serait pas possible de rouvrir les déchetteries pour éviter les dépôts sauvages, qui sont en augmentation, en garantissant, bien entendu, la protection des employés.

Enfin, madame la ministre, pouvez-vous nous parler du guide de bonnes pratiques dans le BTP, qui est, semble-t-il, difficile à mettre en œuvre ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Tous les opérateurs d'importance vitale et tous les opérateurs de services essentiels, comme Enedis, doivent avoir un PCA. Ce sont des outils très précieux, qui ont été élaborés à froid, alors que le secteur du BTP doit actuellement réagir à chaud. Il faudra garder cela en mémoire. Tous les chantiers se sont arrêtés avec le confinement. Imaginez ce qui se serait passé si les services de distribution de gaz, d'électricité ou d'assainissement de l'eau avaient dû être stoppés.

Mon ministère, par exemple, a déclenché son PCA, et nous avons aujourd'hui 60 % des agents en télétravail et 7 % sur le terrain. Dès que nous sommes passés au stade 3 de l'épidémie, tous les opérateurs d'importance vitale et de services essentiels ont mis en œuvre leur plan.

S'agissant des déchetteries, je suis très attentive au risque de recrudescence des dépôts sauvages. Aujourd'hui, seulement 3 % des déchetteries publiques restent ouvertes. Cette situation s'explique notamment par la réaffectation des personnels vers des services prioritaires, tels que la collecte et le traitement des ordures ménagères. Par ailleurs, la plupart des déchetteries privées, moins nombreuses, sont ouvertes mais elles constatent une forte baisse de leur activité.

Nous avons encouragé les collectivités locales à mettre en place un service minimum, notamment pour accueillir les déchets industriels. Nous travaillons avec elles pour voir comment assurer une couverture satisfaisante du territoire. Je précise que les particuliers peuvent continuer à apporter leurs déchets dans les points d'apport volontaire. Je partage votre préoccupation, mais il faut laisser le temps aux collectivités de se réorganiser.

J'en viens au guide de bonnes pratiques dans le secteur du BTP. À ce sujet, nous avons des échanges intenses, en particulier avec le ministère du travail, pour accompagner l'organisme de prévention du BTP dans l'élaboration de ce guide. Les partenaires sociaux ont transmis dans le courant de la semaine dernière leurs propositions, qui ont été analysées par la direction générale du travail et la direction générale de la santé. Nous leur avons renvoyé ce matin le projet de guide avec les observations de ces deux directions. Je sais que les organisations patronales et syndicales sont en train de discuter de cette version amendée. J'espère que nous allons aboutir au plus tôt, de sorte que des chantiers urgents puissent reprendre, notamment les opérations de maintenance des réseaux et de réparation des infrastructures, bien évidemment dans le respect de la santé des salariés.

M. Rémy Pointereau. – Je souhaite aborder la question de l'eau. Vous avez dit tout à l'heure que le service public de l'eau et de l'assainissement était assuré. Avez-vous connaissance en certains endroits de l'exercice, par les agents de ces services, de leur droit de retrait et de la mise en œuvre de mesures de réquisition par des préfets ?

Par ailleurs, un certain nombre de maires et de présidents de syndicat des eaux et de l'assainissement se posent la question de leur responsabilité en cas de contamination d'agents au Covid-19. Que pouvez-vous nous en dire ?

Ensuite, j'ai une question qui concerne également Bercy et la DGFIP. Cette crise va occasionner nombre de défauts de paiement de factures à court et moyen termes. Pourriez-vous envisager des dérogations au droit commun pour permettre aux collectivités

territoriales d'attribuer directement des subventions afin d'équilibrer les budgets de leurs services de l'eau et de l'assainissement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Je vous confirme que tous les acteurs du secteur ont activé leur PCA pour garantir la qualité de l'eau distribuée et la sûreté du rejet des eaux usées. Nous avons néanmoins allégé les obligations administratives de *reporting*.

Nous nous sommes assurés que l'ensemble des salariés disposaient bien des équipements de protection individuelle exigés, notamment les masques FFP2 et FFP3. Pour ma part, je n'ai pas eu connaissance de cas d'exercice du droit de retrait. Il s'agit bien entendu d'un droit individuel, mais le dialogue social au sein des sites doit permettre de rassurer les salariés.

J'entends bien votre préoccupation sur la responsabilité des employeurs. C'est une question qui nous est souvent posée. Je rappelle que l'employeur a une obligation de moyens, comme Muriel Pénicaud a eu l'occasion de le dire à maintes reprises. Il appartient à l'employeur d'adapter son organisation pour tenir compte des règles, recommandations et bonnes pratiques édictées par les autorités sanitaires ou les organisations professionnelles dont il dépend. Dès lors qu'il a fait le nécessaire, la responsabilité de l'employeur ne peut pas être recherchée en cas d'infection d'un salarié. Il serait très compliqué de savoir où le salarié a contracté le virus, ce peut être en faisant ses courses...

Sur la fragilisation financière des services de l'eau, nous aurons le temps de nous poser la question une fois la crise sanitaire passée. Je ne suis pas capable de vous dire aujourd'hui quelles seront précisément les conséquences des facilités de paiement accordées aux entreprises. Il sera peut-être nécessaire d'intervenir le moment venu si ce secteur se trouve fragilisé.

Mme Marta de Cidrac. – Madame la ministre, pourriez-vous nous confirmer que les collectivités territoriales n'auront pas à payer la taxe générale sur les activités polluantes majorée (TGAP majorée) sur les déchets valorisables qui seront enfouis ou incinérés pendant cette période ? Quid de l'éventuelle non-application du taux de TVA à 20 % sur les prestations de gestion des déchets recyclables envoyés en stockage ou en incinération ?

Par ailleurs, le financement des collectivités locales par les éco-organismes devrait diminuer : quelles compensations envisagez-vous pour combler ce manque à gagner ? Certaines associations d'élus demandent la mise en place d'un fonds de compensation pour chaque éco-organisme : un tel scénario vous semble-t-il réaliste ? Est-il à l'étude ?

La crise engendrée par le Covid-19 a un impact significatif sur l'activité de recyclage des déchets : quels dispositifs le Gouvernement pourrait-il mettre en œuvre pour répondre aux inquiétudes des industriels du secteur ? Les entreprises pourront-elles avoir recours au chômage partiel ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – L'admission de déchets en décharge ou en centre d'incinération implique le paiement d'une TGAP. En revanche, l'admission de déchets dans une installation non autorisée engendre le paiement d'une TGAP majorée, également appelée TGAP « sanction ». C'est également le cas quand la quantité de déchets réceptionnés est supérieure au volume autorisé ou lorsque ces déchets ont été interdits par arrêté ministériel ou préfectoral.

La fermeture ponctuelle de centres de tri peut nécessiter que l'on envoie certains déchets recyclables en centre d'incinération ou en décharge, alors qu'une telle démarche est interdite en temps normal. Compte tenu du caractère exceptionnel des circonstances, le dépôt de déchets dans des installations de valorisation énergétique ou le dépôt de déchets qui ne peuvent être stockés en raison de la fermeture d'un centre de tri, ne donneront pas lieu au paiement d'une TGAP majorée. Ces mesures dérogatoires doivent évidemment être discutées au plan local avec les Dreal.

Plusieurs de vos questions portent sur les effets en chaîne provoqués par la crise, en particulier l'impact de la baisse des revenus des éco-organismes sur les ressources des collectivités locales. À ce stade, nous n'avons pas une vision d'ensemble de la situation. Il nous faut attendre d'y voir plus clair pour imaginer des dispositifs économiques adaptés.

Vous évoquez la fragilité des entreprises de recyclage des déchets. Le Gouvernement a déjà pris des mesures générales pour soutenir les entreprises en difficulté, notamment facilités de trésorerie et mesures de maintien – même partiel – de l'emploi. Il nous faudra davantage de temps pour envisager des dispositifs plus ciblés pour soutenir tel ou tel secteur.

M. Jérôme Bignon. – Disposez-vous d'estimations concernant la baisse des émissions de CO₂ en France depuis le début du confinement ? Existe-t-il une étude française sur l'éventuelle propagation du virus *via* les particules fines présentes dans l'air ?

J'aimerais également aborder la question du retournement des prairies humides inondables : ce phénomène est hélas en plein essor depuis le début de la crise, et ce au détriment d'une agriculture plus traditionnelle. Quelles mesures envisagez-vous pour répondre aux inquiétudes du monde agricole et des défenseurs de la nature ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Nous ne disposons pas encore d'évaluations fiables en ce qui concerne la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui, je le précise, est purement conjoncturelle. D'après les premières estimations d'Airparif, cette baisse serait néanmoins de 30 %. En outre, on observe une forte diminution des émissions de polluants locaux, notamment le dioxyde d'azote (NO₂), ce qui confirme le lien entre ce type de polluants et le trafic automobile. Dans le même temps, on n'observe pas de baisse significative des émissions de particules fines – le chauffage résidentiel et l'activité agricole sont en cause.

Nous n'avons aucune preuve scientifique que la propagation du coronavirus pourrait se faire *via* les particules fines. Nous ne disposons pas non plus de travaux prouvant le contraire. Aujourd'hui, les études scientifiques montrent que le virus se transmet à la suite d'un contact avec un malade, *via* ses gouttelettes ou une surface contaminée.

S'agissant, enfin, du retournement des prairies humides, il serait intéressant que vous me donniez plus de précisions sur ces inquiétudes. Ces retournements sont en principe contrôlés, réglementés, voire interdits.

M. Joël Bigot. – Le traitement et la collecte de déchets constituent une activité prioritaire pour garantir la santé et la salubrité publiques. Je salue la mobilisation des collectivités locales qui assurent la continuité du service. Toutefois, l'urgence réside aujourd'hui dans la protection de la santé des hommes et des femmes qui exercent cette nécessaire mission d'intérêt général.

Le 31 mars dernier, le HCSP a rendu un avis particulièrement clair : il faut veiller à la protection de ces salariés grâce à des équipements adaptés, notamment des masques, des lunettes et des gants de qualité et en nombre suffisant. Pourriez-vous nous indiquer quelles ont été les mesures prises par le Gouvernement en la matière ? Qu'en est-il de la mobilisation des stocks de l'État pour garantir l'approvisionnement régionalisé de ces équipements ?

Un certain nombre de centres de tri poursuivent leur activité malgré les craintes liées au tri des déchets, parmi lesquels on trouve des mouchoirs à usage unique. Afin de limiter les risques, je pense qu'il serait nécessaire de suspendre les consignes de tri pendant la période de confinement : cela permettrait de garantir la sécurité des salariés des centres de tri, et de renforcer les moyens de collecte des ordures ménagères dans un contexte de réduction des effectifs. Quelle est la position du Gouvernement sur cette question ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Le HCSP a confirmé qu'il n'est pas nécessaire, pour la collecte et le tri des déchets, de prévoir des dispositions supplémentaires, spécifiques à la période actuelle. Nous nous assurons que les salariés disposent des 17 000 masques FFP2 et FFP3 par semaine dont ils ont besoin. Par ailleurs, les employeurs doivent faire en sorte que leurs salariés appliquent scrupuleusement les gestes barrières : rester à plus d'un mètre les uns des autres et se laver régulièrement les mains. Mais j'entends les inquiétudes. Nous y sommes attentifs et travaillons avec la filière pour une éventuelle mise à disposition de masques en tissu réutilisables et lavables.

M. Jean-François Longeot. – En raison de la fermeture des déchetteries, nous observons une multiplication des dépôts sauvages, ce qui constitue un risque sanitaire majeur et nécessite la mobilisation d'agents municipaux, et ce dans le contexte actuel de confinement. Envisagez-vous de rouvrir des déchetteries ? Votre ministère dispose-t-il de données nationales sur la recrudescence des dépôts sauvages ? Avez-vous des contacts avec les exploitants de déchetteries pour vous aider à identifier les contrevenants et, le cas échéant, à sanctionner les infractions ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Aujourd'hui, la plupart des déchetteries sont fermées, les collectivités locales ayant dû parer au plus pressé et réaffecter les salariés à des tâches de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Désormais, il est autorisé d'apporter ses déchets dans des points d'apport volontaire ; les professionnels peuvent apporter leurs déchets dans les déchetteries professionnelles ouvertes. Enfin, nous poursuivons les discussions avec les collectivités locales pour parvenir à rouvrir les déchetteries, en fixant des plages horaires d'ouverture, ou en donnant la possibilité aux particuliers de prendre rendez-vous.

Sur le principe, je suis favorable à la réouverture des déchetteries, mais il faut d'abord évaluer les effets d'une telle décision sur les autres maillons de la chaîne et, bien sûr, en déterminer les modalités avec les collectivités territoriales concernées.

M. Frédéric Marchand. – La chute de la demande d'électricité est effective depuis plusieurs semaines et pourrait se poursuivre si, malheureusement, la France entrait en récession. Cette baisse s'accompagnerait inévitablement d'une diminution des ressources des opérateurs et de problèmes de trésorerie. On peut donc s'attendre à un report des investissements et des dépenses de rénovation, notamment dans le secteur du nucléaire, mais aussi au report des dépenses d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables.

De la même manière, on peut imaginer que la plongée du prix du pétrole renchérra considérablement le coût relatif des investissements dans les technologies bas carbone.

Dans les prochains mois, les objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction de la consommation énergétique risquent de passer au second plan pour de nombreux agents économiques, à commencer par les décideurs publics. Il est également probable que le processus de libéralisation du secteur de l'énergie sera freiné et que la réforme du marché de l'électricité sera reportée.

Face à cette situation, quelles solutions de sortie de crise le Gouvernement prévoit-il ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Actuellement, on assiste en effet à un certain nombre de dysfonctionnements sur le marché de l'énergie. Le prix du gaz, qui était déjà très bas, a encore baissé pour atteindre 7 ou 8 euros par mégawattheure (MWh). Le prix du baril de pétrole est lui aussi historiquement faible. Quant au prix de l'énergie sur les marchés européens, il s'est effondré : le prix du carbone atteint désormais 15 euros par mégawattheure (MWh). Ces dysfonctionnements nous amènent à réfléchir à la régulation du secteur.

La présidence croate de l'Union européenne propose un conseil informel de l'énergie le mois prochain, lors duquel nous pourrions nous pencher sur les mécanismes envisageables pour réguler le marché de l'énergie en Europe. La France plaide depuis un certain temps pour la définition d'un prix plancher du carbone, ce qui permettrait d'éviter les mouvements erratiques que nous constatons depuis quelques mois.

Nous aurons aussi à réfléchir aux risques auxquels sont exposés les producteurs d'énergie aujourd'hui, ainsi qu'aux conséquences pour les bénéficiaires de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (Arenh).

Il y a beaucoup de leçons à tirer de la crise actuelle et j'ai demandé à mes services de me faire des propositions.

Mme Pascale Bories. – Actuellement, l'essor des énergies renouvelables semble menacé par la crise. Ces dernières deviennent de moins en moins compétitives en raison de la diminution du prix des hydrocarbures et du carbone. Quelles sont les principales difficultés que vous identifiez pour ce secteur aujourd'hui ?

Le 31 mars dernier, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur le Pacte vert. Certains États considèrent que ce pacte n'est pas une priorité quand d'autres, au contraire, appellent à favoriser une relance verte. Dans le cadre du plan de relance que le Gouvernement prévoit pour l'après-crise, comptez-vous privilégier les entreprises vertueuses sur le plan des énergies propres ?

Enfin, vous avez annoncé le gel des tarifs d'achat pour certaines installations photovoltaïques et le décalage des prochaines périodes d'appels d'offres pour les porteurs de projets dans le domaine des énergies renouvelables. Les professionnels du secteur ont approuvé ces mesures, tout en faisant remonter un certain nombre de difficultés résultant de la première ordonnance : je souhaiterais savoir si vous avez prévu de prendre une nouvelle ordonnance très prochainement.

Mme Élisabeth Borne, ministre. – La production d'électricité renouvelable est actuellement importante. Avec la chute de la demande, elle a atteint dimanche dernier, en instantané, un niveau record de 45 % de la production totale. On peut s'en satisfaire, mais il faut aussi répondre aux difficultés du secteur.

Nous avons d'ores et déjà gelé la baisse de tarif qui était prévue, au 1^{er} avril 2020, pour le photovoltaïque. Nous accorderons des délais supplémentaires, sans application de pénalités, à tous les porteurs de projet dans le domaine des énergies renouvelables. Ces derniers n'ayant actuellement pas l'esprit à répondre aux appels d'offres, nous allons décaler ceux-ci dans le temps.

Il faut que nous puissions rapidement relancer la dynamique de développement des énergies renouvelables, afin de tenir les objectifs fixés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Nous allons donc réfléchir à d'autres mesures permettant de donner du souffle à cette filière.

La crise actuelle montre aussi tout l'intérêt de relocaliser certaines productions en Europe, par exemple pour le secteur du photovoltaïque, qui est dépendant des productions asiatiques. Nous avons déjà entamé une réflexion sur ce point avec Bruno Le Maire dans la perspective du futur pacte productif ; la crise ne fait que renforcer nos préoccupations en la matière.

Face à la crise sanitaire actuelle, certains pays ont demandé la remise en cause du *Green deal* et de ses objectifs, notamment la neutralité carbone en 2050. Évidemment ça n'est pas la position de de la France. Il y a, j'en suis convaincue, des fondements communs entre la crise sanitaire que l'on vit et la crise écologique et climatique. Certes, il faudra faire repartir rapidement l'économie, mais aussi se prémunir contre la survenue d'autres crises – sanitaires, climatiques, etc. La notion de résilience doit nous guider. La France continuera en tout cas à soutenir le *Green deal* de la Commission européenne, et nous sommes un certain nombre d'États en Europe à considérer qu'il est plus que jamais nécessaire.

M. Hervé Gillé. – Dans le prolongement de la question de Rémy Pointereau, certains chantiers d'utilité publique connaissent des difficultés de mobilisation des différents corps de métier. Est-il possible d'exercer une autorité de coordination et d'exécution pour les mener à terme, en appui des maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre ? Les préfets peuvent-ils être mobilisés sur ce sujet ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Nous espérons tous que le guide de bonnes pratiques du secteur du BTP pourra être finalisé rapidement ; et les préfets accompagneront le redémarrage des chantiers. Je ne sais pas s'il sera nécessaire de prévoir spécifiquement des appuis en maîtrise d'ouvrage, mais l'arrêt des activités désorganise l'ensemble des fournisseurs et il faut donc relancer toutes les chaînes de production. C'est le sens de l'aide que nous demanderons aux préfets d'apporter.

M. Guillaume Gontard. – Une question plus générale, Madame la ministre, sur la sortie de crise et la résilience que vous venez tout juste d'évoquer.

Cette crise sanitaire sans précédent révèle les inégalités sociales. Elle bouleverse toutes nos perceptions, nous poussant à nous concentrer sur des besoins essentiels. Elle nous rappelle la nécessité d'agir contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité. Et, donc, d'appliquer de manière effective le Pacte vert européen.

Mais les dernières annonces sont inquiétantes. La Pologne et la République Tchèque veulent déjà en sortir. Le Canada compte apporter des aides en priorité aux secteurs gazier et pétrolier. Les États-Unis veulent assouplir leurs règles en matière d'environnement. Les vieux réflexes refont vite surface !

Or, cette crise devrait être un signal et une opportunité pour changer en profondeur nos pratiques. Comment, dès aujourd'hui, construire une société de la sobriété, une société résiliente, une société de la coopération, de la solidarité et du partage ?

Le Gouvernement réfléchit à un plan de relance économique. Mais, au moment où Emmanuel Macron en appelle, lui aussi, à un grand changement, comment compte-t-il mettre en œuvre un véritable plan de transformation, plan qui, en particulier, respecterait nos objectifs en matière d'écologie ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – J'entends l'impatience qui s'exprime – je l'entends dans mes échanges avec les ONG, les associations, les *think tank*, les parlementaires – mais, aujourd'hui, nous n'avons pas atteint le pic de l'épidémie. Nos concitoyens ne comprendraient pas que nous ne consacrons pas tous nos efforts à lutter contre l'épidémie, protéger nos soignants et garantir la continuité des secteurs fondamentaux. Le Gouvernement est mobilisé à 100 % sur la gestion de la crise.

Au-delà, nous pouvons bien évidemment réfléchir aux leçons à tirer. Les points de vue ne seront pas unanimes. Les Tchèques et les Polonais ont effectivement très vite demandé l'abandon du *Green deal*. D'autres acteurs se sont manifestés auprès de la Commission européenne pour que les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) soient repoussés. La France, elle, porte l'ambition que l'on poursuive la trajectoire fixée dans le cadre du *Green deal*. Il faudra, pour cela, approfondir certaines de nos analyses, par exemple sur la délocalisation des chaînes de valeur et la vulnérabilité qui en découle ou sur la résilience face à certains épisodes climatiques.

Ce débat aura lieu et il est pour moi important de s'entendre sur le fait qu'on ne pourra pas, au motif de répondre à la crise actuelle, se fragiliser face à de possibles autres crises. Mais, pour l'heure, l'urgence est à la gestion de l'épidémie.

Mme Angèle Prévaille. – Ma première question est très terre-à-terre. L'efficacité des désinfections de rues pratiquées dans certaines communes est-elle prouvée, sachant que cette désinfection se fait à l'eau de javel, avec des conséquences sur nos ressources en eau ? Ces pratiques sont-elles en train de se généraliser ? L'emploi d'eau savonneuse ne suffirait-il pas ? Faut-il améliorer la communication sur certains comportements – on m'a signalé qu'on trouvait de nombreux crachats sur les trottoirs de Paris ? Ces désinfections sont-elles uniquement destinées à rassurer la population ?

Je voudrais également revenir sur un point déjà évoqué : la place du « sauvage » dans notre société. Du fait de la perte de leur habitat, les animaux se rapprochent de plus en plus des habitations. La France ne pourrait-elle pas être force de proposition, dans les instances internationales, afin que l'on rende sa place à la faune sauvage, par des dispositifs de parcs et de réserves ? Une place dont nous avons besoin, l'humanité étant toujours menacée par la perte de biodiversité !

M. Jean-Michel Houllégatte. – J’ajouterai quelques remarques et questions aux nombreux points déjà évoqués, notamment sur la filière collecte, traitement et valorisation des déchets.

Certes, le port du masque ne semble pas indispensable pour les agents de collecte des ordures ménagères. Il existe néanmoins un risque de pénurie pour les agents affectés au lavage des bennes ou travaillant dans les usines d’incinération, qui, eux, doivent en porter. Par ailleurs, le message appelant à ne pas jeter les mouchoirs, masques et gants dans les déchets recyclables n’est pas passé dans la population. Comment corriger ce point ? Est-il prévu des dérogations au titre des installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE), pour les installations de stockage et unités de valorisation des déchets ?

M. Claude Bérit-Débat. – Dans vos propos liminaires, madame la ministre, vous avez rappelé le rôle essentiel des collectivités territoriales, notamment en tant que donneurs d’ordre. Malheureusement, les exécutifs des communes et EPCI ne sont pas en place du fait du confinement, ce qui entraîne des reports budgétaires. Envisagez-vous certaines mesures pour remédier à cela ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. – Les questions et sollicitations sont nombreuses s’agissant de l’opportunité des opérations de désinfection des espaces publics ou des établissements recevant du public au moment de leur réouverture. Le HCSP a été saisi du sujet, l’Anses le sera également, plus spécifiquement sur les modalités de ces opérations de désinfection, notamment les produits utilisés. Compte tenu de l’inquiétude que suscitent chez nos concitoyens les mesures sanitaires mises en œuvre dans l’espace public, je crois important d’avoir ces deux avis, qui permettront d’agir, si c’est nécessaire, et de le faire en utilisant les bons produits.

Sur la place de la faune sauvage, il ne faut effectivement pas perdre de vue les enjeux en termes de biodiversité. Il faudra réfléchir, notamment, au développement d’activités humaines dans des zones où il n’y en avait pas jusqu’à présent et où l’on est susceptible de mettre à jour des virus n’ayant jamais été en contact avec l’homme. Ces activités pourraient être liées aux pandémies que nous connaissons depuis plusieurs années.

En matière de traitement des déchets, je peux vous assurer que nous suivons, avec les filières concernées, les besoins en équipements de protection individuelle et la disponibilité des stocks. Nous nous assurons, y compris en prélevant sur nos stocks stratégiques, que tous les salariés sont correctement équipés. Mais je comprends que certains d’entre eux aient besoin d’être rassurés. J’espère que la disponibilité des nouveaux masques permettra de leur proposer des équipements supplémentaires. Nous creuserons ces sujets, notamment dans le cadre de la réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre au moment du déconfinement.

J’entends la remarque portant sur les directives données pour se débarrasser des mouchoirs, masques ou gants usagés. Nous nous emploierons à nouveau à faire passer les messages.

À l’heure actuelle, la production de déchets est plutôt réduite, mais si des dérogations sont nécessaires pour des unités de stockage, les Dreal ont pour instruction de les donner.

La mobilisation des collectivités territoriales est indispensable. Des dispositions ont été prises pour permettre la poursuite de leurs activités, notamment dans l'attente de la mise en place des nouveaux exécutifs municipaux. L'ordonnance présentée hier par Jacqueline Gourault en conseil des ministres leur donne encore plus de souplesse, afin qu'elles puissent continuer à engager les dépenses indispensables, notamment pour la maintenance et l'entretien des réseaux.

M. Hervé Maurey, président. – Merci de nous avoir accordé plus de temps que prévu, madame la ministre, mais les questions étaient nombreuses. Je vous indique d'ailleurs que la quasi-totalité des sénateurs de la commission étaient connectés, ce qui démontre l'intérêt suscité par cette audition.

La téléconférence est close à 17 h 20.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Mercredi 8 avril 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président et de Mme Sophie Primas, présidente -

La visioconférence est ouverte à 10 h 00.

Audition commune, par les bureaux de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission des affaires économiques, de M. Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste (en téléconférence) (voir rubrique de la commission des affaires économiques)

Le compte rendu de cette audition est disponible à la rubrique de la commission des affaires économiques.

La visioconférence est close à 12 h 10.

Vendredi 10 avril 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La téléconférence est ouverte à 15 h 30.

Audition de M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports (en téléconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Monsieur le Ministre, nous sommes très heureux de vous accueillir pour cette visioconférence. Nous nous sommes entretenus, la semaine dernière, avec Mme Élisabeth Borne au sujet des déchets, de l'eau, de l'énergie, de l'assainissement, ou encore de la surveillance des installations à risque ; les questions importantes des transports et de la logistique ont été réservées pour notre audition d'aujourd'hui.

Notre commission a désigné plusieurs référents chargés de suivre ces questions : Didier Mandelli, qui fut le rapporteur de la loi d'orientation des mobilités, Michel Vaspart, pour les questions maritimes et portuaires, Jean-Pierre Corbisez, pour le transport routier, et Nicole Bonnefoy, pour le secteur aérien. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances pour le transport aérien, et Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances pour les transports terrestres et les affaires maritimes, se sont également joints à nous aujourd'hui.

Le secteur des transports et de la logistique a été profondément bouleversé par la crise sanitaire actuelle. L'impact de celle-ci sur le transport de voyageurs est tout particulier : beaucoup d'entreprises sont aujourd'hui au bord du dépôt de bilan. Le transport conventionné est moins touché, du fait du soutien des pouvoirs publics, mais il connaît aussi des pertes importantes, ce qui peut avoir des conséquences sur les investissements et le redressement financier de certaines entreprises, notamment la SNCF.

La situation des entreprises du secteur aérien est particulièrement inquiétante ; à l'évidence, les pouvoirs publics vont devoir intervenir pour assurer la pérennité d'Air France.

Concernant le transport de marchandises, la crise a nécessité une réorganisation absolument phénoménale de la chaîne logistique afin d'assurer l'approvisionnement ininterrompu des établissements de santé et du commerce alimentaire. Il a fallu dans le même temps s'adapter à la fermeture de nombreuses entreprises. Des modifications législatives et réglementaires ont dû être adoptées. Aujourd'hui, le système fonctionne, même s'il demeure des difficultés, notamment sanitaires. Vous avez dû intervenir pour que les aires d'autoroutes puissent à nouveau accueillir les chauffeurs routiers. Ceux-ci demeurent très inquiets quant au manque de masques, ce qui explique un fort absentéisme et des menaces d'exercice du droit de retrait. On observe par ailleurs une augmentation du coût des transports, qui se répercute sur l'ensemble de l'économie.

Nous aimerions vous entendre sur votre gestion de la crise dans tous ces secteurs, mais aussi sur vos pistes de réflexion quant à la période qui suivra le confinement – l'« après » – dans le domaine de la mobilité et des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports. – Merci pour cette occasion d'échanger sur cette situation inédite qui va requérir les efforts de tous. Vos compétences et vos idées seront essentielles quand il s'agira d'inventer la sortie de crise.

Concernant les transports terrestres de voyageurs, nous avons organisé la mise en place d'une offre minimale : 15 % du trafic ordinaire pour les lignes SNCF, 30 % à la RATP. L'exécution de ce plan s'avère plutôt satisfaisante. Malgré quelques petits dysfonctionnements d'exploitation, on constate que l'offre accompagne le besoin : le nombre de voyageurs est inférieur de 95 % à la normale sur les lignes RATP ; le nombre de métros qui circulent permet donc de respecter les consignes de distanciation. Nous devrions être en mesure de maintenir cette offre durant toute la période de confinement. Notre relation quotidienne avec les dirigeants de la SNCF, de la RATP et de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP) est excellente. Nous avons aussi des contacts fréquents avec les organisations sociales. Il est devenu possible de reprendre quelques chantiers à des fins, notamment, de sécurisation. Il est important de pouvoir les mener, à temps, dans des conditions opérationnelles satisfaisantes. Quant aux masques et aux autres formes de protection sanitaire, nous avons évidemment accompagné ces entreprises dans leurs commandes, notamment au travers du pont aérien. Les risques sociaux sont circonscrits dans

ce secteur d'activité, même si la situation exige que nous prenions les mesures d'accompagnement adéquates.

S'agissant du transport routier et de la chaîne logistique, dont le rôle essentiel a été souligné, soulignons que les flux ont été très déstructurés : des points de tension sont apparus dans les dernières semaines, notamment pour l'emballage, les pâtes et les œufs. Didier Guillaume et moi tentons de les résorber, en lien avec les organisations patronales et syndicales. Outre notre action sur les aires de service autoroutières, nous avons mis en œuvre divers assouplissements et dérogations. Un décret a détaillé les mesures qui viennent protéger tous les travailleurs de la chaîne logistique. Un guide, *a priori* signé par l'ensemble des acteurs, dressera dans les tout prochains jours le cadre des conditions d'exploitation et de la protection sanitaire dans ce secteur. Différents sous-secteurs – déménagement, transport sanitaire, transport d'espèces monétaires – ont fait l'objet d'une attention particulière. Dans l'ensemble, la chaîne logistique tient le coup. Ses travailleurs font montre d'un engagement extraordinaire : les applaudissements quotidiens de 20h00 s'adressent aussi à tous ceux qui permettent à ces secteurs essentiels, notamment l'agroalimentaire, de fonctionner normalement. Je profite de cette occasion pour les remercier à mon tour.

Le transport aérien subit un impact économique considérable. On observe une réduction de 98 % environ du trafic aérien en France. Des chiffres voisins sont relevés dans tout le monde développé ; seule la Chine commence à reprendre les vols ordinaires. La soutenabilité financière de toutes les compagnies aériennes est fragilisée. L'activité du groupe Air France-KLM est aujourd'hui essentiellement constituée des vols de rapatriement et de ceux qui garantissent la continuité territoriale au sein de la métropole comme avec les outre-mer, auxquels s'ajoute un trafic très réduit vers les capitales européennes. Hier, 18 vols ont été opérés par Air France, contre un millier habituellement.

La situation s'est corrélativement dégradée pour le groupe Airbus. Situation inédite, toutes les régions et les compagnies du monde freinent en même temps. Il faudra stabiliser la production et la livraison d'avions. Une réflexion stratégique, nationale et européenne, est donc nécessaire.

Les aéroports connaissent aujourd'hui une activité minimale. Nous travaillons à la protection de leur personnel dans l'exploitation subsistante comme dans les procédures de nettoyage. Une réflexion est entamée, avec leurs responsables, quant au soutien financier qui sera nécessaire. Cette très bonne coopération devra se prolonger au cours de la remontée progressive de l'activité.

Le secteur maritime fonctionne correctement ; le trafic de fret reste à un bon niveau à Dunkerque ou à Calais. L'activité des navires de passagers est en revanche beaucoup plus limitée ; les lignes de ferrys sont maintenues, mais avec un volume modeste. Nous observons la dynamique du transport maritime de marchandises : l'activité de la Chine repart, alors que l'Inde se ferme et que les États-Unis sont au ralenti.

Pour finir, je veux dire un mot de l'« après ». Dans le domaine économique, il faudra mettre en œuvre des mesures de soutien que vous connaissez déjà : nous devons tenter de prévoir les conséquences économiques de la crise dans les différents secteurs, tâche éminemment difficile. Nul ne peut décrire quel sera l'état de santé du transport aérien dans six ou douze mois. Il nous faut élaborer la stratégie la mieux à même de défendre les intérêts français dans toutes les hypothèses.

Nous avons commencé à mener, avec les principaux opérateurs, des travaux de préfiguration du déconfinement. Sans aucun calendrier connu, nous devons préparer les mesures de protection sanitaire, pour les usagers comme pour le personnel, et les procédures

d'exploitation qui seront nécessaires durant la période de remontée en charge du trafic. Nous menons ce travail très fin sous la coordination de Jean Castex.

M. Hervé Maurey, président. – Nos référents ont auditionné ces derniers jours un grand nombre d'acteurs concernés : il nous paraît très important de disposer de ces remontées du terrain pour vous accompagner dans cette réflexion.

M. Didier Mandelli. – Nos interlocuteurs au sein des opérateurs de transport ont salué la disponibilité de vos équipes et la vôtre.

Le port du masque ne fait pas partie, à ce jour, des obligations sanitaires que doivent respecter les entreprises de transport. Cela suscite une forte préoccupation de leurs employés, en particulier de ceux qui se trouvent au contact du public. Le changement de doctrine que semble amorcer le Gouvernement conduira-t-il à recommander le port du masque pour ces personnes ? Quels seraient, dans ce cas, les besoins des différentes branches des transports ? Comment assurer la livraison de ces masques dans de bonnes conditions ?

Le secteur du transport de voyageurs s'est trouvé très tôt en difficulté, notamment les transports scolaires. On estime entre 93 % et 98 % la baisse d'activité, ce qui entraîne des pertes colossales de recettes. Les mesures prises sont salutaires, mais elles s'avèreront très rapidement insuffisantes, étant donné que le secteur sera confronté à une crise durable. De nouvelles mesures d'accompagnement sont-elles d'ores et déjà envisagées ? Comment associez-vous les entreprises à votre réflexion en la matière ?

Concernant le transport conventionné, quelle sera la sécurité juridique des avenants qui seront apportés aux contrats entre les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et les opérateurs ? Feront-ils l'objet d'un contrôle de légalité ?

Le fret ferroviaire était un secteur très fragile avant même cette crise, mais il s'avère indispensable pour assurer la continuité de l'approvisionnement de certains produits. Avez-vous réfléchi à des mesures concrètes en direction de cette filière ? Quelle place auront le fret ferroviaire et le report modal dans le plan de relance qui est en train d'être élaboré ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Vous connaissez la situation concernant l'approvisionnement en masques : notre cible d'import est de 40 millions de masques par semaine, mais la concurrence internationale est très forte. On craint une seconde vague d'épidémie en Asie du Sud-Est, ce qui entraîne la captation de la production locale par les autorités. Un pont aérien a été mis en place : deux avions ont été affrétés directement par Santé publique France, auxquels s'ajoutent une dizaine de rotations hebdomadaires par Air France, que je tiens à remercier pour ses efforts dans ce domaine comme pour le rapatriement de nos compatriotes.

Prenons l'exemple de la RATP. Depuis le début de la crise, nous travaillons avec sa PDG, Catherine Guillouard, sur différents sujets. La RATP a fait montre de solidarité en mettant à disposition des soignants l'ensemble des masques qu'elle avait en stock. Nous avons travaillé à l'organisation du travail pour satisfaire les différents métiers. Les exigences sanitaires ne sont pas les mêmes dans la maintenance qu'au contact du public : chaque métier est spécifique. Des conditions d'exploitation spécifiques ont été déterminées au fil de l'eau avec les syndicats. Les entreprises de ce secteur ont procédé à des commandes de masques, que nous avons parfois facilitées au travers du pont aérien. La médecine du travail a fait des recommandations à la RATP ; en lien avec le Gouvernement, sa direction générale a décidé quels employés recevraient des kits ou des masques, en fonction de leur degré d'exposition.

Concernant le transport de voyageurs, vous avez raison de rappeler la profondeur de la chute de l'exploitation. Des sujets d'ordre public ont également dû être gérés dans les

jours précédents. Vous connaissez bien les mesures générales de soutien qui ont été prises, les garanties de prêts et les prêts directs. Les petites entreprises, qui jouent un rôle crucial pour le transport de proximité et, notamment, les transports scolaires, bénéficient du fonds de solidarité. Les montants et les plafonds des aides ont encore été relevés hier, ce qui sera évidemment entériné dans le prochain projet de loi de finances rectificative.

Quant aux avenants, la loi d'urgence permet aux collectivités de continuer les paiements même si le service n'est pas rendu du fait de la situation sanitaire. Nous leur avons demandé de prendre leur part à l'effort collectif de manière à faciliter ensuite la relance.

Sur le fret ferroviaire, il faut distinguer entre la situation des opérateurs de fret et la stratégie que nous allons devoir mener pour ce secteur en France et en Europe. Il est évident que l'activité a décliné, même si cette baisse reste limitée par rapport à celle subie par le transport de voyageurs : 65 % à 70 % du trafic fret est aujourd'hui assuré, avec quelques évolutions ; la priorité est ainsi donnée aux céréales plutôt qu'aux hydrocarbures. Tout le soutien nécessaire devra être accordé aux opérateurs, comme il est prévu depuis l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM), mais la question de la stratégie de Fret SNCF et des autres acteurs du secteur, qui sont souvent de taille très modeste et peu profitables, devra être posée. Une vraie demande existe à l'échelle européenne ; il faudra nouer des partenariats et mettre le secteur en ordre de marche pour y répondre. J'ai abordé ce sujet dans ma lettre à Mme Adina-Ioana Vălean, commissaire européenne aux transports. Des décisions majeures d'investissements devront être prises, au travers du *Green Deal* par exemple, mais il faudra aussi, peut-être, apporter un soutien à l'exploitation pour que les prix soient compétitifs par rapport à la route. Un débat politique doit se tenir.

M. Michel Vaspert. – Je m'associe aux remarques de Didier Mandelli : les ports nous ont fait part de la réactivité de votre administration.

Notre commission a mis en place une mission d'information sur la performance et la gouvernance des grands ports français. Parmi toutes les problématiques rencontrées, il en est une que je ne saurais passer sous silence : la stratégie de conquête économique de la Chine dans ce secteur avec les « nouvelles routes de la soie » maritimes. Pardonnez-moi cette comparaison, mais cette invasion silencieuse est semblable à celle d'un virus ! Vous avez appelé l'Union européenne à énoncer une nouvelle politique industrielle des transports. Un renforcement du contrôle des investissements étrangers serait en effet bienvenu. L'Europe et la France considèrent-elles les infrastructures de transport et en particulier les infrastructures portuaires comme des actifs stratégiques cruciaux pour le maintien de notre souveraineté ? Une coordination avec nos voisins est-elle envisagée en la matière ?

L'équilibre social reste très fragile dans les ports, mais je tiens à saluer l'esprit de responsabilité des dockers. Les récentes grèves ont eu un effet dévastateur pour l'image des ports français, leur activité et leur compétitivité. Les chargeurs et les armateurs doivent retrouver la confiance. Avez-vous connaissance de places portuaires où le droit de retrait a été exercé ? L'organisation Armateurs de France demande la mise en place d'un plan Marshall pour le transport maritime. Que comptez-vous faire ?

Les places portuaires sont confrontées à des difficultés financières qui ne devraient pas se résorber dans l'immédiat, compte tenu du temps que mettent les bateaux à rejoindre nos ports depuis l'Asie. Que prévoyez-vous en matière de cotisations sociales, de redevances domaniales et de rééchelonnement de la dette des entreprises, notamment pour les entreprises de manutention ? Les banques semblent très réticentes à accorder ces prêts et rééchelonnements.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – J'ai pu évoquer ces sujets ce matin avec les représentants du monde maritime. Les préconisations de votre mission d'information seront utiles pour construire une stratégie portuaire : il faudra revoir la façon dont on finance les ports, leur fiscalité, et mener une réflexion stratégique sur les flux et l'articulation des infrastructures à l'échelle européenne. Je crains comme vous la fragilisation des acteurs européens et, singulièrement, français dans ce secteur à la suite du redémarrage plus précoce de la Chine, dont les entreprises vont pouvoir agir alors que l'Europe sera encore en convalescence. Il m'a semblé crucial d'établir rapidement des liens avec nos principaux partenaires européens – l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne – et de demander à la Commission européenne d'agir au plus vite, notamment pour les infrastructures portuaires. Je crois que nous avons été entendus. La solution reste à construire, mais la prise de conscience est inédite. J'ai beaucoup d'espoir dans notre capacité de présenter un plan très ambitieux pour le secteur maritime.

Parmi les mesures déjà prises, il y a des outils dédiés spécifiquement aux armateurs, notamment les prêts « Atout » de la Banque publique d'investissement, dont le montant vient d'être relevé. Nous travaillons sur d'autres sujets dont l'importance nous a été soulignée sur le terrain : l'assurance des crédits, ou encore les PME sous-traitantes du secteur maritime. Nous reconstruisons le navire jour après jour. Dans le monde de demain, les acteurs de l'économie maritime joueront un rôle important. Je tiens enfin à saluer à mon tour l'esprit de responsabilité des dockers.

Mme Nicole Bonnefoy. – Je tiens à vous remercier pour l'écoute dont vous avez fait preuve envers le secteur du transport aérien. Différentes mesures ont déjà été prises pour soulager la trésorerie des entreprises ; elles ont été globalement saluées. Nous savons cependant que ces mesures de court terme ne suffiront pas : la crise sera probablement plus longue dans le transport aérien que dans d'autres secteurs. Il n'y aura pas de retour à la normale avant 2021, voire 2022. Quelles réponses structurelles comptez-vous apporter dans les mois qui viennent afin d'accompagner la restructuration de ce secteur menacé ?

Concernant le groupe Air France-KLM, des prêts garantis par la France et les Pays-Bas, d'un montant de 6 milliards d'euros, sont en cours de négociation. Pouvez-vous nous en dire plus ? Quelles sont les modalités de l'aide envisagée ? Le recours à des prêts garantis écarte-t-il l'option d'une prise de participation accrue des États, voire d'une nationalisation ?

Un autre sujet brûlant est le remboursement des voyages annulés, obligatoire aux termes du droit européen. Certaines compagnies exigent que ce remboursement soit remplacé, le temps de la crise, par l'octroi d'avoirs. Êtes-vous prêt à mettre cette proposition en œuvre dès à présent, sans attendre la révision du règlement européen, comme l'ont fait certains pays ? Comment garantir que les passagers seraient remboursés s'ils n'utilisaient pas l'avoir, ou si la compagnie concernée faisait faillite ?

Les lignes aériennes d'aménagement du territoire sont arrêtées depuis début de la crise. À la sortie du confinement, leur reprise sera sans doute nécessaire pour garantir la continuité territoriale de notre pays. L'État s'engage-t-il à subventionner les pertes des compagnies sur ces lignes, ainsi que sur les lignes desservant les territoires ultramarins ?

Enfin, le pont aérien entre la France et la Chine a été interrompu. Heureusement, il a repris hier. Comment l'État peut-il s'assurer du maintien d'un nombre de vols suffisant pour assurer l'acheminement du matériel sanitaire nécessaire ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Comme vous le savez, Air France met des fréquences à disposition du pont aérien, et nous avons récemment connu

quelques difficultés : un copilote de la compagnie a été retenu quelques jours en Chine après avoir été testé positif au Covid-19. Nous avons œuvré pour qu'il soit rapatrié dans de bonnes conditions – il est rentré hier matin – et pour assurer la continuité du pont *via* Séoul. Nous conservons toutefois de très bonnes relations diplomatiques avec la Chine, qui s'est toujours montrée très ouverte sur la question des conditions d'exploitation.

Outre les 40 millions de masques déjà évoqués, ces avions transportent également beaucoup de matériel médical. Le pont fonctionne, mais la concurrence internationale est rude et nous sommes attentifs à ce que les commandes passées soient effectivement produites, transportées et distribuées.

S'agissant des lignes d'aménagement du territoire, nous nous entretenons chaque jour avec Alain Battisti, président de la Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM) et de la compagnie Chalais, qui nous fait remonter les difficultés rencontrées par les opérateurs. Nous avons également travaillé avec la direction générale de l'aviation civile pour flexibiliser au maximum les contrats de délégation de service public.

Toutefois, à l'heure actuelle, notre logique n'est pas de subventionner les compagnies aériennes. Nous voulons aider ces entreprises à passer au mieux la crise pour qu'elles puissent, demain, continuer d'honorer leurs contrats d'aménagement du territoire au profit du territoire métropolitain et de l'outre-mer.

Quant au remboursement des voyages, la France a déjà pris des mesures pour permettre aux agences d'émettre des avoirs valables jusqu'à la fin de l'année 2021, en lieu et place d'un remboursement. C'est aussi la position que nous défendons devant la Commission européenne pour les compagnies aériennes. Nous souhaitons une révision d'urgence du règlement n° 261/2004. Une action concertée sera nécessaire pour maintenir le système de compensation spécifique piloté par l'International Air Transport Association (IATA), et je souhaite que la Commission réponde positivement à cette demande.

Pour Air France-KLM, dont le niveau d'exploitation est tombé à 2 % de ses capacités, la priorité reste le très court terme. Il faudra ensuite accompagner le groupe sur le chemin de la reprise, qui pourra être assez long, puis se projeter dans le monde d'après. Il n'est pas sûr que les individus continuent de se déplacer comme avant. Air France-KLM fait toutefois partie des trois groupes solides en Europe, avec British Airways et Lufthansa. Les États sont prêts à soutenir la trésorerie de ces entreprises. Ensuite, pour la recapitalisation, aucune hypothèse n'est écartée.

J'insiste toutefois sur un point : Ben Smith est un excellent PDG. Il a une vision très précise du marché, du positionnement concurrentiel d'Air France et des sorties possibles de cette crise, et il me semble que nous devons donner au groupe toutes les armes pour être de nouveau conquérant dans les années à venir.

M. Hervé Maurey, président. – La nationalisation du groupe n'est donc pas complètement exclue ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Il faut distinguer la montée éventuelle de la puissance publique au capital et la nationalisation, qui impliquerait une prise de contrôle par l'État. Je le redis : nous avons un PDG d'excellente qualité, nous l'avons nommé récemment pour de bonnes raisons et nous devons lui laisser les marges d'action nécessaires à la conduite de son entreprise.

M. Jean-Pierre Corbisez. – Le transport routier de marchandises est lourdement impacté par la crise et il doit en outre faire face à un manque criant d'équipements de protection. D'après la Fédération des transporteurs, 70 % des entreprises connaissent un arrêt partiel ou total de leur activité, et les autres subissent des pertes importantes, notamment en raison de la désorganisation de la chaîne logistique. Le secteur craint de nombreux dépôts de bilan et souhaiterait des mesures supplémentaires de soutien, notamment un dispositif de lutte contre les retards de paiement, un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour 2020 et la possibilité de bénéficier directement du taux réduit de cette taxe à la pompe grâce à des cartes d'achat de carburant. Quelles réponses entendez-vous apporter à ces demandes ? Par ailleurs, lors de la reprise de l'activité, comment s'assurer du respect par les entreprises étrangères de transport opérant en France des règles sanitaires édictées par le Gouvernement ?

Ma deuxième question porte sur la situation du secteur automobile. Dans le cadre du futur plan de relance, envisagez-vous d'augmenter les aides à l'acquisition de véhicules propres, comme ce fut le cas après la crise de 2008 avec la prime à la casse ? Quelles autres mesures de soutien pourriez-vous envisager ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Dès le début de la crise, nous avons cherché à répondre aux préoccupations très concrètes des transporteurs routiers, notamment sur l'ouverture des aires d'autoroute.

Nous avons aussi prévu des dérogations aux règles restreignant les transports le week-end, assoupli les contrôles techniques et veillé à ce que les centres agréés restent ouverts. Ces informations figurent sur Bison Futé et ont été très efficacement relayées par les organisations patronales.

Sur les demandes plus précises que vous avez évoquées, nous sommes disposés à avancer rapidement, d'autant que nous discutons déjà de certaines de ces mesures depuis plusieurs mois avec les représentants du secteur. Ces mesures de soutien permettront sans doute de passer le plus dur de la crise et d'accompagner le redémarrage.

S'agissant du respect des règles sanitaires par les transporteurs européens, nous effectuerons des contrôles réguliers, comme nous le faisons déjà. En outre, je vous l'ai dit, nous publierons, probablement dès demain, un guide commun aux secteurs du transport routier de marchandises et de la logistique qui précisera les opérations de protection à appliquer.

Le secteur automobile est l'un des plus touchés par la crise, avec 10 % environ d'activité résiduelle seulement. Le redémarrage sera lent et il faudra sans doute revisiter les dispositifs d'incitation et les stratégies en vigueur pour s'adapter aux réalités du monde d'après. Il est toutefois difficile d'évaluer la demande des consommateurs à moyen terme. Nous voulons que cette crise soit une opportunité pour poursuivre le « verdissement » de ce secteur et pour rendre les différentes chaînes de production moins interdépendantes. Les entreprises devront s'efforcer de travailler davantage en circuits courts pour alimenter leurs marchés essentiels, afin de réduire le poids d'éventuelles contrariétés régionales sur la supply chain.

M. Vincent Capo-Canellas. – Les conséquences de cette crise sur le secteur aérien sont évidemment colossales, tant pour les compagnies et les aéroports que pour toutes les entreprises qui concourent à l'économie de l'escale.

Des prêts supplémentaires de 500 millions d'euros ont déjà été autorisés sur le budget annexe de l'aviation civile, et j'imagine que le futur PLFR comportera d'autres mesures.

La recapitalisation d'Air France semble en effet inévitable à terme pour faire face à l'accroissement de la dette du groupe.

Nous avons aussi été alertés sur la situation de Corsair, une compagnie qui se heurtait déjà à une pénurie de capitaux avant la crise. Son actionnariat est majoritairement étranger, mais elle joue un rôle important en France, notamment pour la desserte de l'outre-mer.

Plus largement, comment envisagez-vous le déconfinement ? Pourrait-on imaginer, dans un premier temps, qu'un groupe restreint de pays de l'espace Schengen essaye d'assurer strictement la sécurité sanitaire pour permettre une reprise du trafic régional ?

Il faut aussi réfléchir aux mesures à prendre au départ et à l'arrivée dans les aéroports et à la manière de les financer. Faut-il réaliser des tests sérologiques – si l'on peut obtenir le résultat dans un délai raisonnable ? Faut-il installer des caméras thermiques ? Quel modèle de financement retenir pour ces nouveaux dispositifs de sûreté sanitaire ?

M. Hervé Maurey, président. – Jusqu'à une date très récente, on pouvait transiter par Roissy sans le moindre contrôle sanitaire. Beaucoup de parlementaires s'en sont alarmés. Pourquoi ce retard par rapport à d'autres pays ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Le budget annexe, déjà soutenu à hauteur de 500 millions d'euros, le sera à hauteur de 700 millions d'euros dans le nouveau PLFR.

S'agissant de Corsair, nous faisons tout ce que nous pouvons, en lien avec les services de Bercy, pour soutenir sa trésorerie à court terme et envisager une restructuration à moyen terme. Cette entreprise joue un rôle important sur le marché français et nous souhaitons qu'elle puisse continuer à opérer. Bien évidemment, ces mesures de soutien à la trésorerie valent aussi pour les autres compagnies.

Pour préparer la reprise du trafic aérien, nous travaillons sur deux axes majeurs : la protection sanitaire des opérateurs et des passagers, à l'arrivée comme au départ, et l'amélioration du nettoyage, en nous inspirant notamment des pratiques des pays d'Asie du Sud-Est. J'ai eu l'occasion de m'entretenir de ces sujets avec mes homologues de Corée du Sud, de Singapour et de Hong Kong. Nous devons faire de cette crise une opportunité pour progresser collectivement.

Un report de l'application des normes Standard 3 est privilégié pour préserver les capacités d'investissement des aéroports sur les sujets essentiels. Les discussions sont en bonne voie et nous pourrions sans doute faire des annonces prochainement. Aéroports de Paris a réussi à améliorer sa visibilité financière au moyen d'un emprunt obligataire, mais le groupe devra peut-être affronter le défi d'une moindre connectivité dans les mois et les années à venir.

Enfin, deux groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir aux mesures sanitaires à prendre dans les transports aériens et terrestres. Le premier s'intéresse en particulier aux aéroports, avec pour but de poser les premiers jalons pratiques d'une reprise du trafic. Des actions innovantes et coordonnées seront nécessaires pour restaurer la confiance

des passagers dans l'écosystème aérien, avec bien entendu un socle commun aux pays européens.

M. Guillaume Chevrollier. – Il est important que l'État reconnaisse et valorise le travail difficile des chauffeurs routiers dans cette période de crise sanitaire.

Les régions souhaitent également qu'un travail s'engage dès à présent au niveau national avec SNCF Réseau pour préparer la reprise de la circulation ferroviaire. Quelle sera l'intervention de l'État en la matière ?

Vous avez échangé avec votre homologue sud-coréenne sur la nécessité d'une bonne collaboration entre collectivités locales et Gouvernement pour minimiser les dégâts du coronavirus. L'engagement des élus locaux me semble en effet fondamental. Pouvez-vous nous en dire plus sur cet échange ? Va-t-on s'inspirer de la technologie de traçage utilisée en Corée du Sud pour assurer la sécurité sanitaire, notamment dans les transports publics ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Nous voulons bien sûr anticiper. Nous avons commencé à travailler sur les transports terrestres avec la SNCF, la RATP et l'Union des transports publics (UTP). Nous allons bientôt ouvrir ces réflexions à des interlocuteurs tiers, notamment les autorités organisatrices des transports.

Avec mon homologue sud-coréenne, nous avons abordé de nombreux sujets, notamment la gestion de la première vague et les mesures très contraignantes qui ont été prises dans ce pays en termes de déplacements, de procédures de nettoyage et d'intervention des collectivités. S'agissant du traçage, le Gouvernement s'accorde sur la nécessité d'une application conforme à nos valeurs de libertés individuelles. La CNIL s'en assure. L'application dont nous débattons actuellement, qui fait l'objet d'un codéveloppement avec d'autres pays, ne géolocalise pas et ne contient pas de données nominatives. Si jamais le Gouvernement souhaitait la mettre en œuvre, j'imagine que ce serait l'occasion d'un débat nourri au Parlement.

Il est possible d'exploiter les données des usagers des transports pour des motifs d'utilité publique, dans un cadre strictement défini par la loi. La ville de Rennes l'a déjà fait pour essayer de désengorger ses lignes à certaines heures.

Quoi qu'il en soit, cette application, si elle devait voir le jour, ne serait pas l'alpha et l'omega de la politique de déconfinement, qui devra s'appuyer sur une large palette d'outils.

M. Claude Bérit-Débat. – Cette crise ne va-t-elle pas mettre à mal les investissements prévus par SNCF Réseau pour régénérer certaines lignes, notamment en milieu rural ?

Comment les gestes barrières sont-ils respectés dans les transports, en particulier à la SNCF. Y a-t-il des problèmes d'équipement ?

Certaines entreprises ont montré leur solidarité pour accompagner les déplacements des soignants. Les sociétés autoroutières font-elles preuve du même élan ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – La loi que vous avez votée prévoit une trajectoire financière pour le groupe SNCF et pour SNCF Réseau. Les pertes de la SNCF seront considérables et, à l'issue de cette crise, nous devons évidemment en tirer toutes les conséquences avec le groupe et réfléchir à l'avenir de cette trajectoire financière. SNCF Réseau devra certainement revoir le calendrier, la priorisation et le rephasage des

différents travaux, mais nous devons maintenir la priorité aux investissements de sécurité et à la régénération des petites lignes ferroviaires.

Les stocks de masques de la SNCF ont été réquisitionnés au profit des soignants. Le trafic a été porté à un niveau minimal et nous nous sommes assurés de l'impossibilité de réserver plus d'une place sur deux dans les trains pour garantir le respect des distances de sécurité. La direction a par ailleurs veillé, en lien avec les organisations syndicales, à ce que la protection sanitaire soit adaptée aux besoins des différents métiers.

Cette nécessité d'adaptation vaut d'ailleurs pour le secteur des transports dans son ensemble, les besoins étant très variables entre le transport de fonds, le déménagement et le transport sanitaire.

Vous avez salué les très belles initiatives de la SNCF et de la RATP avec les TGV sanitaires ou les lignes dédiées aux soignants. J'ajouterai les initiatives prises par les taxis. Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont de leur côté proposé plusieurs services, notamment la fourniture de repas chauds aux transporteurs routiers. La solidarité est au rendez-vous.

M. Jean-François Longeot. – Je souhaite relayer les inquiétudes du Syndicat national des transports légers concernant la promotion par le Gouvernement des solutions de livraisons à domicile. Envisagez-vous de soutenir les entreprises qui embauchent des salariés en CDI ? Les représentants du secteur s'inquiètent en effet d'une multiplication des autoentrepreneurs, qui travaillent dans des conditions sociales et économiques désastreuses.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Ce sujet renvoie aux mesures contenues dans la loi d'orientation des mobilités. Le salariat a cédé un peu de terrain au profit de formes de travail plus indépendantes, souvent souhaitées par les personnes embauchées elles-mêmes. La jurisprudence a évolué ces derniers temps, et nous devons poursuivre la réflexion sur la régulation de ces nouvelles formes de travail. Il faudra sans doute prévoir une audition commune avec la ministre du travail pour réfléchir à ces réalités complexes et évolutives.

M. Frédéric Marchand. – Tout d'abord, avec la LOM, nous avons souhaité encadrer les nouvelles mobilités, douces ou partagées, comme le covoiturage ou les trottinettes. Or ce secteur paye un lourd tribut à la crise, avec une demande en baisse de 80 % à 90 %. Pour les opérateurs indépendants, la survie est en jeu après le confinement, alors même qu'il s'agit de solutions d'avenir. Dans l'immédiat, quelle stratégie suit votre ministère, en lien avec ces acteurs ?

En outre, pour les transports scolaires, un travail conjoint de votre ministère et du ministère de l'éducation nationale est indispensable pour préparer le jour d'après. Comment imaginer, après le confinement, de réunir au quotidien cinquante enfants dans un car ? Quid d'une rentrée échelonnée ou d'une réduction du nombre d'enfants par car scolaire ? J'imagine que ce sujet est déjà sur la table.

Enfin, au titre de la solidarité exercée par les sociétés autoroutières, pourrait-on aller jusqu'à la gratuité des péages pour tous ceux qui travaillent, au quotidien, dans les services d'intérêt général ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Les mobilités nouvelles et numériques sont fondées à solliciter les dispositifs de solidarité déployés par le Gouvernement – prêts garantis ou encore fonds de solidarité.

Le transport scolaire est un point d'attention primordial de M. Jean Castex ; pour ce qui concerne la reprise d'activité, les transports en commun en général seront étudiés très précisément, comme l'éducation nationale. L'intersection entre les deux sujets est essentielle.

Enfin, les sociétés concessionnaires d'autoroutes sont elles-mêmes touchées par une baisse drastique d'activité, alors que leur niveau d'investissement reste élevé. Elles ont réagi de manière extrêmement rapide pour assurer un bon niveau de confort aux usagers de la route, notamment aux transporteurs routiers. Il faut avoir, à cet égard, une vision équilibrée.

M. Guillaume Gontard. – Je m'exprime également au nom de Mme Assassi, retenue par la réunion des présidents de groupe organisée par le Premier ministre.

Lundi dernier, 250 organisations de 25 pays ont publié une lettre ouverte à leurs gouvernements, notamment pour que l'État devienne propriétaire des systèmes de transports. Plusieurs pistes sont ouvertes, par exemple renationaliser Air France et renoncer à la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). Qu'en pensez-vous ?

La reprise des travaux du CDG Express a été annoncée à compter du 14 avril prochain : non seulement ce projet est inutile et coûteux, mais cette décision est irresponsable, car elle va mettre en danger la santé des salariés. Il en est de même pour le chantier du Lyon-Turin, où les travaux se poursuivent. Il est difficile, voire impossible de respecter les règles de sécurité.

En parallèle, l'inspection du travail a révélé un taux élevé de malades du coronavirus chez les cheminots, notamment chez les conducteurs de la SNCF. Le ministre de l'intérieur a annoncé que les membres des forces de l'ordre victimes du virus seraient considérés comme affectés d'une maladie professionnelle. Qu'en sera-t-il des salariés des transports relevant de votre périmètre de responsabilité ?

Pour ce qui concerne la gratuité des transports pour le personnel soignant, quelle est la position de la SNCF, en lien avec les autorités organisatrices de transport (AOT) ? Qu'en est-il de la gratuité des péages autoroutiers pour les soignants, notamment en zone rurale ?

Enfin, le report des élections municipales risque d'avoir des conséquences pour la constitution des intercommunalités et la mise en place des AOT. Qu'en sera-t-il du calendrier fixé par la LOM ? La date butoir du 31 décembre 2020 sera-t-elle reportée pour la prise de compétence « mobilités » par les intercommunalités ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Les concessions d'autoroutes subissent une baisse de trafic de 85 % pour les véhicules légers et de 45 % pour les poids lourds. En parallèle, elles sont en train de proposer aux soignants un système de remboursement sur justificatifs : c'est une preuve de solidarité.

Nous avons un excellent patron à la tête d'Air France-KLM. De manière plus générale, il faut laisser aux dirigeants des entreprises de transport les capacités d'agir quand ils font du bon travail.

Cela étant, pour passer ces trois ou quatre mois qui vont être extrêmement difficiles, l'aide de l'État est nécessaire. Cette crise va très profondément transformer le secteur : face à une forte concurrence, une stratégie nationale et européenne sera indispensable, en particulier pour Airbus, pour Air France et pour ses nombreux sous-traitants, pour de grandes entreprises comme Thales et Safran, qui représentent beaucoup d'emplois et, parmi eux, beaucoup d'emplois qualifiés.

Il faudra faire preuve de volonté et d'originalité dans la pensée, face à cette situation inédite. C'est précisément ce que nous faisons, avec les entreprises concernées et avec les services de Bercy. Je ne sais si la solution est la nationalisation, mais nous sommes à la tâche tous les jours, en interministériel, pour protéger les intérêts de la France dans le champ des transports.

Le calendrier du CDG Express a été défini par le Gouvernement. Plus largement, les divers chantiers ont fait l'objet de négociations avec les syndicats, quant aux conditions d'exploitation. Nous pouvons donc assurer le redémarrage d'un certain nombre d'entre eux dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Au préalable, ces dossiers ont fait l'objet d'un dialogue social extrêmement nourri.

La classification en maladie professionnelle n'est pas du tout arbitrée. Il revient au ministère de la santé de s'en saisir, en lien avec Muriel Pénicaud.

L'échéance du 31 décembre 2020, fixée par la LOM, est d'ores et déjà décalée au 31 mars 2021. Nous pourrions revenir sur ces questions de délais dans les prochaines semaines, en nous fondant sur les dispositions de la loi d'urgence. Nous prendrons probablement quelques dispositions à cet égard, mais nous avons pour ambition de conserver un calendrier resserré.

M. Éric Gold. – Plus de la moitié de la population mondiale est confinée : dans ce contexte, la demande en pétrole connaît une baisse historique, et l'on s'inquiète d'un possible assouplissement des engagements environnementaux des États, face à une crise économique majeure.

Néanmoins, les modes de vie et de consommation qui ont prévalu depuis plusieurs décennies sont mis en cause par cette crise. Je pense en particulier à la montée en puissance des échanges internationaux. La demande en pétrole risque de demeurer faible dans les mois à venir. Plus largement, cette crise peut être l'occasion de bâtir un nouveau modèle pour l'Europe – je pense en particulier à la dépendance aux énergies fossiles. Que pensez-vous de la guerre des prix menée actuellement par les pays producteurs de pétrole et de l'émergence d'un nouveau mode de vie et de transports, avec moins de déplacements ?

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Cette question de nature prospective nécessite du recul. La demande en pétrole renvoie aux stratégies des membres de l'organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), ou encore à la politique d'indépendance énergétique des États-Unis, fondée notamment sur l'exploitation du gaz de schiste. Bien malin celui qui peut prédire le prix du pétrole à six, neuf ou douze mois : il faut faire preuve de beaucoup de prudence.

Quant à la décarbonation des transports, elle reste une ambition française et européenne et cette crise peut en être un catalyseur, par exemple *via* le développement d'un avion régional vert – toute la chaîne aéronautique est prête à le réaliser – et les véhicules

électriques. La décarbonation des transports routiers est déjà engagée. Elle doit s'accélérer dans le cadre du plan de relance.

Notre modèle de société est en jeu. De fait, il n'est pas du tout certain que la connectivité du monde reste la même. L'adaptation des moyens de transports, interurbains et internationaux, exigera une grande mobilité intellectuelle. Nous avons toutes les compétences pour relever le défi.

M. Christophe Priou. – Après l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes, un plan de restructuration de l'aéroport Nantes Atlantique a été établi. La consultation visant à choisir un gestionnaire est en cours. Quelle sera la stratégie du Gouvernement face à la nouvelle donne dans les transports aériens : modification du cahier des charges établi, nouvelle consultation ou abandon de cette restructuration ?

Mme Martine Filleul. – Par un récent courrier, le lobby européen de l'automobile demande en creux à Mme von der Leyen de relâcher les réglementations relatives aux émissions de CO2 pour protéger l'industrie européenne. En parallèle, on constate une forte corrélation entre la qualité de l'air et les infections par les virus respiratoires ; déjà mise en lumière à l'époque du SRAS, cette corrélation apparaît aujourd'hui plus étroite encore. Il semble que les poussières transportent le virus et deviennent, de ce fait, des autoroutes de la contagion. La France profitera-t-elle de cette crise et des plans de relance pour accélérer enfin la décarbonation des transports ? Concrètement, comment s'y prendra-t-elle ?

M. Pierre Médevielle. – Beaucoup d'aires d'autoroute restent fermées ou sont dans un état douteux, si bien que les routiers préfèrent ne pas les utiliser. Une piqûre de rappel à Vinci et aux autres gestionnaires semble nécessaire. De surcroît, les remboursements de TICPE devraient être, non pas semestriels, mais trimestriels : ce serait un ballon d'oxygène pour les trésoreries.

M. Alain Fouché. – J'ai été alerté par une entreprise moyenne de transport routier, qui compte environ vingt-cinq camions et se trouve en difficulté ; elle a perdu 20 % de son chiffre d'affaires en mars dernier, et ce n'est pas un exemple isolé.

Les entreprises de transport routier veulent récupérer les 2 centimes supplémentaires prélevés par l'État sur le gazole professionnel depuis le 1er janvier 2020 : la société que j'ai citée dépense 40 000 euros de gazole tous les dix jours. De plus, pendant plusieurs semaines, les sociétés d'autoroute, qui ne sont tout de même pas malheureuses, ne leur ont fourni aucun service. Ces entreprises demandent donc des remises au titre des tarifications. Enfin, elles souffrent de la concurrence internationale : bien des chauffeurs routiers étrangers ne sont rétribués que lorsqu'ils conduisent, ce qui n'est pas le cas pour les chauffeurs français. La moindre des choses serait d'épargner à nos entreprises des pénalités au titre des reports d'Urssaf.

M. Jean-Marc Boyer. – Mes deux questions portent sur le jour d'après.

Le transport ferroviaire sera essentiel à la reprise de l'activité économique. Or, en réponse à M. Bérêt-Débat, vous avez évoqué la priorisation et le rephasage des travaux en cours sur les voies. Le Gouvernement entend-il bien maintenir ces investissements dans le Massif central ? Pour cette région, ils sont d'une importance vitale.

En parallèle, Air France exige un soutien. Vous avez parlé de mesures d'accompagnement, mais pas forcément de subventions. Or British Airways et la Lufthansa, ses principales concurrentes, seront aidées. Leur survie en dépend. L'État est-il prêt à soutenir Air France « quoi qu'il en coûte », comme l'a dit le Président de la République, pour maintenir les lignes, en particulier les futures lignes d'aménagement du territoire ?

M. Olivier Jacquin. – Dans le secteur du transport de marchandises, nous craignons une guerre des prix lors de la reprise, *via* le travail détaché : envisagez-vous de solliciter la Commission européenne pour activer la clause de sauvegarde ? Cette clause permettrait d'ailleurs de vérifier la bonne application des nouvelles règles sanitaires.

Le ferroviaire, transport vertueux, est malmené par le Covid-19. Un plan de sauvetage est indispensable, qu'il s'agisse du transport de voyageurs ou du fret, lequel, quoique plus fragile, est essentiel. Comme le transport fluvial, il est particulièrement résilient et écologique. Il faut tenter de lever définitivement les contentieux européens quant aux aides d'État qui nous sont reprochées. De plus, il faudrait recapitaliser substantiellement Fret SNCF – avant ces deux crises que constituent les grèves et la pandémie, Fret SNCF avait proposé un plan intéressant, courant jusqu'en 2023, mais il est mis à mal – et majorer l'aide aux wagons isolés. Ces derniers sont structurellement déficitaires, ils pèsent gravement sur les comptes de cette société, mais ils sont essentiels à bien des secteurs, comme l'industrie chimique. Quant au nouveau contrat de performance de SNCF Réseau, qui, en vertu de la loi, doit être effectif au 1er janvier 2020, il n'est pas prêt, de toute évidence. Après le rapport Philizot, sera-t-il une nouvelle Arlésienne ?

Mme Évelyne Perrot. – Ce confinement nous permet de retrouver un air de grande qualité, notamment à Paris, où le trafic aérien crée beaucoup de pollution en temps normal. Or l'aéroport de Vatry, dans la Marne, où les cargaisons de masques ont atterri, est à même de désengorger le fret aérien de la capitale et, ainsi, de limiter la pollution dont elle est victime. Cette crise permettra-t-elle, comme le commande le bon sens, de réorganiser le fret pour éviter une telle concentration ?

M. Hervé Gillé. – Les enjeux de rétablissement de la chaîne logistique devraient s'inscrire dans un plan stratégique européen et national. Où en est le dialogue que vous avez ouvert sur ce sujet à l'échelle européenne ? Un nouveau cadre stratégique est-il prévu en France ? Sera-t-il coconstruit, comme vous semblez le souhaiter, avec les commissions parlementaires ? Inclura-t-il, opportunément, un nouveau plan de relance du fret ferroviaire et des ports maritimes et fluviaux, pour reconquérir des parts de marché ? N'est-il pas judicieux de faire évoluer aujourd'hui la gouvernance des ports ?

Mme Angèle Prévaille. – Je souhaite que nous ayons très vite les gants et les masques nécessaires pour que tous nos concitoyens, au travail ou non, soient protégés.

Amazon continue son activité et, dans le même temps, le commerce physique subit de grandes difficultés : où est la cohérence ?

Enfin, la crise actuelle n'occulte pas les autres dangers, en particulier le réchauffement climatique. Gouverner, c'est anticiper. Il faut être visionnaire, avoir une stratégie et être prêt pour le déconfinement. Cette crise montre, plus que jamais, les limites et la vulnérabilité de notre société ; elle prouve le caractère relatif du progrès. Notre société doit devenir plus robuste.

Je conclus sur une note d'espoir. Les Français, confinés, ont été contraints de changer leurs habitudes. Ils sont incités à envisager différemment leurs modes de vie. Il est essentiel de retisser un lien de confiance avec la population, en revoyant certaines politiques, en étant encore plus proactifs concernant les circulations douces et les transports en commun : dorénavant, nos concitoyens seront encore plus convaincus de leur bien-fondé. Il y a évidemment une corrélation entre la pollution, notamment les particules fines, et la transmission du virus.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. – Le cahier des charges des travaux de l'aéroport Nantes Atlantique a été publié et la procédure suit son cours. C'est un projet amélioré, sobre, à même de satisfaire les besoins mis au jour par la consultation locale. Nous confirmons cette procédure et ce calendrier.

L'exposition à la pollution de l'air apparaît effectivement comme un facteur de comorbidité assez important – plusieurs études américaines l'indiquent. Nous devons poursuivre la lutte contre cette pollution. Aussi, notre ambition de décarbonation des transports demeure. Les actions, engagées avec la LOM, doivent être menées dans le cadre des plans de relance, en France comme à travers le *Green Deal* européen.

Les concessionnaires d'autoroutes l'assurent, les aires sont remises en état et totalement opérationnelles à 98 %, voire à 99 %. Sur le réseau de l'État, l'effort a été très important. Le niveau de service y oscille, selon les endroits, entre 80 % et 94 %. Les techniciens dont ce réseau est doté ne sont pas forcément formés pour apporter, au-delà des services sanitaires, les services de confort aux usagers, mais nous faisons le maximum et l'ensemble des directions régionales sont pleinement mobilisées.

Nous sommes très attentifs aux propositions émanant du secteur des transports routiers et nous sommes prêts à avancer : remboursement accéléré de TICPE, prêt de la carte « gazole professionnel », création d'un contrat de transition énergétique garantissant stabilité fiscale et lisibilité des dispositifs en la matière, etc. L'éligibilité au chômage partiel a d'ores et déjà été ouverte au secteur, ce qui sécurise les salariés. L'ensemble de ces mesures, massives et inédites, sont de nature à soutenir ce secteur, qui subit de très fortes turbulences.

Pour le ferroviaire, il faut prendre acte de la diminution actuelle de l'activité et du niveau d'absentéisme maîtrisé, mais beaucoup plus élevé qu'en temps normal. Au titre du quinquennat, nous avons donné la priorité aux transports du quotidien, au désenclavement des territoires ruraux, et nous confirmons cet objectif. Les lignes Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse nécessitaient de grands travaux de régénération des voies et signalisations et le renouvellement de leur matériel roulant : ces travaux seront maintenus. D'ailleurs, plusieurs chantiers se poursuivent dès à présent. Peut-être les calendriers connaîtront-ils de légers ajustements, mais notre ambition reste la même.

Pour Air France-KLM, l'État dispose de tous les outils de soutien nécessaires, qui seront déployés en fonction des plans stratégiques à l'étude. Les discussions se poursuivent avec Bercy et l'Agence des participations de l'État (APE), selon un calendrier exigeant et contrôlé. Je ne décorrèle pas tout à fait l'enjeu d'intervention au capital de la restructuration de l'entreprise engagée par Ben Smith, laquelle a porté ses premiers fruits à la fin de 2019 : en témoignent les performances économiques enregistrées sans réduire pour autant les exigences sociales, bien au contraire, car des augmentations salariales assez importantes ont été consenties.

S'agissant du transport de marchandises, les circuits logistiques ont été largement déstructurés, mais, au terme de discussions presque quotidiennes, nous sommes arrivés à un consensus avec les différents acteurs : les hausses de prix doivent être consenties sur la base des coûts objectivement observés, d'entreprise à entreprise. Nous devons avancer jour après jour pour maintenir la chaîne logistique. Les acteurs sont extrêmement mobilisés sur le terrain.

La trajectoire financière de la SNCF et celle de SCNF Réseau ont également été évoquées. J'ai demandé à Jean-Pierre Farandou de tirer toutes les conséquences financières des pertes résultant de la crise. Ces pertes vont se répercuter sur le contrat de performance de SNCF Réseau, qui doit être signé à l'été 2020. L'ensemble des aléas d'exploitation seront pris en compte. Ils exigeront de revoir tous les déterminants de l'équilibre financier, qu'il s'agisse de la SNCF ou de SNCF Réseau.

Le fret fonctionne correctement, à la SNCF comme ailleurs ; il n'est jamais descendu sous les 50 %. Aujourd'hui, grâce à l'action des différents opérateurs, en lien avec SNCF Réseau, il s'établit entre 60 % et 70 % du niveau normal. Je salue ce travail remarquable. Reste la question, stratégique, du modèle de fret ferroviaire, au regard des équilibres économiques. Les wagons isolés nécessitent de lourdes subventions, alors que, face aux trains massifs, ils représentent une faible part du marché. Il faut déterminer les moyens de soutenir ce dispositif, à l'échelle nationale et européenne.

En outre, pour défendre le modèle, subventionné, du transport combiné, qui renvoie à l'imbrication des ports et du ferroviaire, il faudra une réflexion de la France et de l'Union européenne, ainsi qu'un soutien fort à l'exploitation.

Nonobstant les critiques émises par M. Jacquin, le rapport du préfet Philizot a abouti à un plan d'action régional en faveur des petites lignes. Les premiers protocoles d'accord sur l'avenir de ces lignes ont été signés, dans le cadre des contrats de plan État-région (CPER), avec les régions Grand Est et Centre-Val de Loire. C'est de bon augure pour la régénération de ces lignes, utiles au quotidien et vertueuses sur le plan environnemental.

Au sujet de la qualité de l'air, on a souvent évoqué Vatry comme aéroport secondaire du fret parisien. Toutefois, il faut prendre en compte un certain nombre de questions pratiques. Vatry est à environ 180 kilomètres de Paris et bien des centres logistiques sont, quant à eux, implantés en région parisienne. Fedex est ainsi adossé à Roissy. Ces centres font leur office de la manière la plus efficace possible en ces temps de crise.

Monsieur Gillé, nous disposons d'un important axe de dialogue européen, avec les Allemands, les Italiens et les Espagnols. Nos échanges, de qualité, sont presque quotidiens. Nous avons rappelé nos priorités dans une lettre à la Commission européenne dont je pourrai vous adresser copie. Nous confirmons notre ambition de stratégie coconstruite pour le fret ferroviaire et maritime ; au demeurant, la gouvernance des ports du Havre, de Rouen et de Paris (Haropa) est déjà redéfinie. La crise nous oblige à avoir encore plus d'ambition.

Enfin, madame Prévile, vous évoquez le cas d'Amazon. Certes, il ne s'agit pas *stricto sensu* d'un opérateur d'importance vitale. Je signale simplement que les Français ont beaucoup recours aux canaux numériques en ce moment pour satisfaire leurs besoins en services et en produits.

Sur tous ces sujets importants, je serai ravi de revenir devant la commission une fois la crise achevée, en particulier pour préciser les stratégies que nous allons engager avec Bruno Le Maire.

M. Hervé Maurey, président. – Nous suivrons très attentivement ces différents dossiers, et nous sommes évidemment prêts à prendre part à la coconstruction des solutions à venir.

La téléconférence est close à 17 h 40.

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La téléconférence est ouverte à 10 h 00.

Audition de MM. Jean-Pierre Farandou, président du Directoire de la SNCF, Christophe Fanichet, président-directeur général de SNCF Voyageurs et Frédéric Delorme, président-directeur général de SNCF Fret (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 12 h 10.

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Mercredi 4 mars 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La réunion est ouverte à 09 h 35.

Audition sur la recherche « Quel rôle pour la Science et les chercheurs dans la société d'aujourd'hui ? »

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui autour du thème de la recherche, et plus particulièrement du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), qui se fait attendre. Aussi, il nous a semblé important, avec notre rapporteure du budget de la recherche, Laure Darcos, et notre collègue Pierre Ouzoulias, qui siège par ailleurs à l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques), de lancer notre réflexion sur la recherche, les moyens qui doivent lui être dédiés et le rôle des chercheurs dans notre société. C'est la mission de notre commission de la culture et de l'éducation de prendre un peu de hauteur de vue en revenant aux fondamentaux, que je résumerai par cette question : quel est le rôle de la Science et des chercheurs dans la société française d'aujourd'hui ?

Dans un contexte de défiance grandissante envers la Science et les scientifiques, marqué par la multiplication d'infos (*terme choisi par la commission d'enrichissement de la langue française pour traduire l'expression fake news*), de « faits alternatifs » ou de controverses scientifiques, quelle place faut-il donner à la connaissance scientifique et à l'expertise des chercheurs dans le débat public, la décision politique et l'action collective ?

Pour répondre à ces questions et animer notre débat, nous avons le plaisir et l'honneur de recevoir trois grands intellectuels et chercheurs qu'en votre nom à tous, je tiens à remercier vivement pour leur présence et leur participation à nos réflexions.

Madame Barbara Cassin, vous êtes philologue et philosophe, directrice de recherche au CNRS et, depuis mai 2018, membre de l'Académie française. Vos travaux portent notamment sur la puissance des mots, la richesse des langues et l'enjeu de la traduction. Engagée dans la vie de la cité — vous présidez en particulier l'association Maisons de la sagesse - Traduire dont le but est de créer des espaces d'échanges autour de la traduction et de la transmission des cultures —, vous croyez dans le pouvoir des mots pour faire dialoguer les cultures et les peuples. Il s'agit là d'une conviction que nous ne pouvons, au sein de cette commission, que partager.

Monsieur Serge Haroche, vous êtes physicien, professeur au Collège de France, Médaille d'Or du CNRS en 2009, Prix Nobel de physique en 2012. Votre spécialité est la physique atomique et l'optique quantique. L'année dernière, vous êtes intervenu dans le débat public pour alerter sur l'état de la recherche en France et sur l'urgence à agir. Vous avez aujourd'hui l'occasion de faire part de votre diagnostic et de vos propositions à ce sujet devant la représentation nationale.

Monsieur Bernard Stiegler, vous êtes quant à vous philosophe, directeur de l'Institut de recherche et d'innovation (IRI) du Centre Georges Pompidou. Penseur de la technique, vous vous vous attachez notamment à analyser les enjeux sociaux, politiques, économiques, voire psychologiques induits par le développement technologique. Vous participez, à ce titre, très activement aux débats d'idées.

Je propose que Mme Barbara Cassin ouvre les échanges qui, j'en suis certaine, seront très éclairants et stimulants pour nous tous. Laure Darcos et Pierre Ouzoulias, à l'origine de cette initiative, ne manqueront pas d'intervenir pour orienter le débat sur les problématiques les plus saillantes, en vue de l'examen du futur projet de loi. Je donnerai ensuite la parole aux collègues qui souhaiteront vous interroger.

Mme Barbara Cassin, philosophe. – Merci beaucoup. Je suis très honorée de cette audition. Pour que vous compreniez ce qui m'importe, il faut que je vous donne des éléments d'explication sur mon parcours. Je ne suis ni normalienne ni agrégée, ce qui constitue une exception au CNRS. J'ai, au début de ma carrière, expérimenté l'intérêt de la porosité entre l'enseignement secondaire et la recherche. Je n'ai obtenu mon poste au CNRS qu'après avoir effectué un long travail de campagne électorale : j'ai réfléchi aux personnes qui allaient me juger et j'ai publié, pour chacune des spécialités qu'elles représentaient, un article me permettant d'entrer dans leur champ de vision. Sans l'obtention de ce poste, j'aurais continué à enchaîner les « petits boulots », comme beaucoup de mes jeunes amis font encore.

Les passerelles entre l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche m'importent beaucoup. Je suis entrée au CNRS sur un poste d'accueil qui n'existe plus. J'ai travaillé au sein du Collège international de philosophie fondé par Jacques Derrida, qui s'appuyait sur des postes d'accueil, des délégations ou des décharges, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. Cette porosité ne fonctionne plus, évolution tragique pour la discipline que je représente, la philosophie.

En entrant au CNRS, j'ai bénéficié d'un immense avantage : le temps de la recherche. Sans lui, je n'aurais jamais rien pu publier. J'ai certes eu des responsabilités à l'extérieur, mais la part des missions administratives que j'ai acceptées n'a jamais occupé tout mon temps, ce qui n'est plus le cas des chercheurs aujourd'hui. Ils dirigent des unités, font l'objet d'évaluations, montent des dossiers de demande de financement à l'Agence nationale de la recherche (ANR) et même à l'Union européenne. Quand mes collègues protestent à ce sujet, ils ont raison. C'est terrifiant. La solution simple serait d'instaurer une dotation pérenne par unité de recherche pour éviter cette course dévorante aux financements nationaux et internationaux.

Je vous fais part d'une autre aberration. Lorsque j'ai eu 65 ans, j'ai été mise à la retraite, sans avoir même validé l'ensemble de mes trimestres. Du jour au lendemain, je n'ai plus eu le droit de demander des crédits, alors que je possède les moyens intellectuels et le temps pour continuer mes travaux de recherche.

Juste avant ma retraite, j'ai proposé un *large scale project*, au nom du ministère de la culture, du CNRS et d'une vingtaine d'universités françaises et étrangères, mais je ne l'ai pas obtenu, à cause de cette limite d'âge approchante. Les règles actuelles sont stupides et doivent être changées. Ce sujet de la retraite doit être inclus dans la LPPR, qui constitue un *teaser* d'angoisse pour toute la communauté.

A présent, en tant que chercheuse émérite, j'ai la possibilité de travailler davantage en interaction avec la société civile. L'association que j'ai créée, Maison de la sagesse - Traduire, a trois objectifs, liés à votre question sur les rapports entre les chercheurs et la société. Je reviendrai plus tard sur les spécificités des sciences humaines, sur le fait que nous aurions intérêt à ne pas les confondre avec les sciences dures et à ne leur donner ni trop ni pas assez, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Avec cette association, qui vit grâce au bénévolat et à quelques subventions, nous nous intéressons à trois dispositifs.

Le premier s'intitule *Glossaire de la bureaucratie française* : nous réfléchissons sur les papiers que les personnes arrivant en France doivent remplir, en particulier à Aubervilliers et à Marseille, deux lieux d'accueil et de pluralité des langues. Nous travaillons avec des associations, avec les migrants eux-mêmes et avec des classes d'accueil. Nous réfléchissons à ce qui se trouve non pas dans les mots (nom, prénom, date de naissance...), mais entre les mots. Par exemple, une femme malienne peut ne pas pouvoir dire le nom de son mari, par exemple s'il possède un nom de guerrier ou de chasseur ; or cela pose un problème vis-à-vis de notre sécurité sociale. La date de naissance non plus ne se donne pas forcément facilement. De même, on ne peut demander à une femme syrienne si elle est mariée, divorcée, pacsée. Il existe ainsi des aberrations dont nous n'avons pas conscience parce que, comme souvent, nous pensons que notre civilisation est la seule. Nous oublions que l'universel est toujours l'universel de quelqu'un. C'est ce que la Grèce m'a appris. Ces *Glossaires de la bureaucratie française* seront édités par *Le Robert*.

Le deuxième dispositif sur lequel nous travaillons est la banque-musée. Instauré en Afrique par des Africains et des collaborateurs de l'Institut français, il vise à modifier l'idée de banque et de musée. Les personnes originaires du Togo ou du Mali apportent un objet et un récit d'objet, qui constitue une valeur et est déposé dans un nouveau genre de musée. En échange, ils reçoivent un microcrédit et un accompagnement. Cela permet de protéger un certain nombre d'objets d'art et de dresser un état de la société. Nous envisageons de créer l'équivalent en France, notamment à Marseille. Ce serait à la fois un musée social et une puissante aide au développement individuel. Alors que notre premier objectif, avec les Glossaires, est l'accueil, ici, le but est l'insertion.

Le troisième projet, que je développe avec des chercheurs internationaux, est la suite du *Dictionnaire des intraduisibles en philosophie* : ce sera le *Dictionnaire des intraduisibles des trois monothéismes*, car c'est là que se situe l'une des grandes contraintes intellectuelles d'aujourd'hui, et l'un des grands drames : mettre en rapport les trois textes monothéistes pour comprendre comment on dit Dieu, l'autre, et réfléchir en langue à ce que cela induit. Ce projet prendra vraisemblablement quinze ans.

Quand on est à la retraite, ce qui est le cas d'un certain nombre de personnes intelligentes et actives de ma connaissance, on peut inventer d'autres manières d'interagir avec la société civile. Personnellement, j'ai participé à l'élaboration d'expositions, par exemple *Après Babel, traduire* au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), qui s'ouvrira bientôt au Musée de l'Immigration de Buenos Aires. Je travaille actuellement à une exposition à Vieille Charité à Marseille, qui rassemble tous les musées de Marseille autour des objets migrants, en associant un objet migrant de l'antiquité à un objet migrant actuel, pour réfléchir à ce que signifie migrer et dédramatiser l'idée de migration.

Par ailleurs, je collabore avec la Cité de la langue française à Villers-Cotterêts, autour de la langue et des langues. Je travaille aussi avec les enfants des classes d'accueil UPE2A. Nous les associons par exemple au dispositif des nouveaux commanditaires, qui les mettent en rapport avec un artiste pour qu'il réalise leur commande. Celle-ci portera sur le rapport entre les langues : quel est le mot de votre langue maternelle qui vous manque le plus ? Quel est le mot de la langue française qui vous paraît le plus étrange ? Nous pensons que c'est par là que le respect commun peut s'instaurer.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci, madame, pour cette introduction très riche. Je propose que nous passions maintenant des sciences humaines aux sciences dures, avec Serge Haroche.

M. Serge Haroche, physicien. – Pour ma part, j'ai commencé ma carrière comme normalien et agrégé, mais c'est anecdotique. J'étais passionné par la recherche, curieux ; je voulais me lancer dans cette carrière et j'ai eu la chance de pouvoir le faire au département de physique de l'ENS, dans les années 1960. Je résumerai brièvement l'atmosphère de cette époque pour la comparer à ce à quoi sont confrontés les jeunes chercheurs aujourd'hui.

En arrivant dans ce laboratoire, j'ai suivi les cours de professeurs exceptionnels, en particulier de Claude Cohen-Tannoudji, qui pouvait consacrer tout son temps à l'enseignement, à l'encadrement de ses étudiants, et qui n'avait pas à écrire sans arrêt des projets de recherche pour trouver de l'argent. C'était possible parce qu'à l'époque, le laboratoire bénéficiait de crédits récurrents du CNRS. J'ai ainsi pu travailler à temps plein sur ma thèse sans me soucier des questions d'argent. J'ai ensuite effectué un postdoctorat aux Etats-Unis. Lorsque j'ai souhaité revenir en France, il m'a suffi d'envoyer une lettre indiquant le sujet sur lequel je souhaitais travailler, sans préciser où cela me mènerait, pour demander l'argent nécessaire à l'achat de matériel et à l'encadrement de quelques étudiants. J'ai reçu une réponse positive et obtenu ainsi un poste au CNRS. J'ai pu commencer un travail de recherche fondamentale sans avoir à le justifier grâce aux crédits récurrents, ce qui est totalement opposé à la situation des jeunes chercheurs d'aujourd'hui.

D'une part, les postes sont rares. D'autre part, lorsqu'un chercheur obtient un poste, il doit s'estimer heureux d'avoir son salaire, mais on ne lui procure aucun moyen pour faire de la recherche. S'il veut se lancer dans un projet, il doit immédiatement écrire des propositions de contrats pour l'ANR ou pour les *European Research Council* (ERC), à court terme ou à moyen terme (trois à cinq ans). Surtout, on lui demande tout de suite d'établir les différentes étapes de ses travaux et de prévoir les résultats, ce qui est aberrant en recherche fondamentale.

A partir des années 1980, les crédits récurrents se sont taris et tout a basculé pour les projets de recherche. C'est un effet de la mondialisation lié à la politique libérale que Thatcher et Reagan ont mise en œuvre en Angleterre et aux États-Unis. La situation française est similaire à celle de l'étranger, à ceci près que les universités étrangères possèdent beaucoup plus de moyens que les françaises et offrent aux chercheurs de quoi amorcer leurs projets de recherche.

Ce contraste constitue le problème fondamental de la recherche aujourd'hui. Il est essentiel de permettre aux jeunes chercheurs d'accéder à la profession dans des conditions dignes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui : on détourne les esprits les plus brillants de la recherche parce qu'on les écœure. Cela se manifeste également dans les salaires : le salaire de départ d'un jeune chercheur est une fois et demie le SMIC, à Bac +10 ou +12, ce qui est

aberrant et cynique ! On joue sur l'idéalisme de la jeunesse et sa passion pour le métier et on embarque les chercheurs dans une carrière qui sera très difficile pour eux et économiquement catastrophique pour l'Etat, qui s'engage à payer un salaire à un chercheur pendant 40 ans sans lui donner les moyens de travailler. Aucun organisme privé n'agirait de cette façon !

La situation de l'université, du CNRS et des organismes de recherche peut, par bien des aspects, être comparée à celle des hôpitaux en France. Les conditions de travail sont très mauvaises, les salaires sont plus bas qu'à l'étranger. Toutefois, les chercheurs ont un handicap : s'ils protestent, l'impact sur la société est bien moindre. Il ne faut pas oublier une autre différence : les médecins et infirmiers sont en quelque sorte « prisonniers » de la France, obligés de supporter leur situation, alors qu'un chercheur n'est pas soumis à cette contrainte. Il peut partir à l'étranger, et le fait fréquemment. Tout ceci s'accompagne donc d'un *brain drain* des chercheurs les plus valables.

Pour changer les choses, il faut injecter beaucoup d'argent dans le système. Il faut revaloriser les salaires dans la recherche, l'enseignement supérieur et le secondaire. Les négociations sur les retraites évoquent une revalorisation homéopathique, de l'ordre de 100 à 200 euros par mois, alors qu'il faudrait parler d'un doublement des salaires pour se mettre au niveau de l'étranger.

Par ailleurs, je pense que tout ceci ne serait pas acceptable si cela se limitait à un saupoudrage uniforme sur l'ensemble des personnels et laboratoires français. La recherche a un caractère élitiste qui n'a rien à voir avec la démocratie ; elle demande de la chance, des dispositions et toutes sortes de qualités que les gens possèdent à des niveaux différents. Le système doit reconnaître cela en gratifiant davantage les gens à la pointe de la recherche : il faut respecter l'élitisme et cibler les crédits.

Je voudrais insister sur un dernier point : la recherche en France a été largement fonctionnarisée. Les jeunes chercheurs qui entrent au CNRS sont titulaires de leur poste dès le départ. A l'étranger, on appelle des gens à qui l'on offre des moyens élevés pour travailler pendant environ cinq ans, mais ce n'est qu'à la fin de cette période qu'ils sont ou non titularisés. Ce système devrait être expérimenté en France parce qu'il permet de faire un choix élitiste et de donner aux chercheurs les moyens de commencer leur travail de recherche.

Les syndicats de chercheurs estiment qu'agir ainsi prive les chercheurs de leur indépendance ; à mon avis, c'est tout le contraire. Le risque qu'encourent les chercheurs est justifié par les possibilités qu'il offre par la suite. A l'étranger, seulement 15 à 20 % de ces chercheurs n'obtiennent pas la titularisation. La question se pose alors des débouchés qu'on leur offre. La France ne propose que peu de postes pour des doctorants hors du système académique. Il faudrait en même temps favoriser, pour les personnes possédant une expérience dans la recherche, la possibilité de travailler dans le privé ou dans d'autres institutions, en valorisant les diplômes universitaires.

La science constitue une partie évidente de la civilisation et de la culture. La France est un grand pays scientifique. L'Académie des sciences a été créée en 1665, en même temps que la *Royal Society* en Angleterre, et toutes deux appartenaient aux pays phares de la recherche dans le monde. La France l'est restée jusqu'au XIX^e siècle, puis est redevenue ponctuellement un élément moteur de la recherche, grâce aux politiques volontaristes : la création du CNRS, les efforts de Pierre Mendès France sous la Quatrième République.

En 1956, au colloque de Caen, ce dernier a manifesté la volonté de développer la recherche en France pour des raisons de prestige, pour le rôle de la France en tant qu'agent de la civilisation. De Gaulle a repris cela avec des motivations plus militaires et stratégiques (développement du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de la bombe atomique). J'ai bénéficié de cet élan positif de la recherche qui s'est maintenant essoufflé.

Il faut un geste fort, un investissement massif. Il est important que le système soit suffisamment flexible pour que les chercheurs arrivés à l'âge de la retraite puissent s'ils le veulent continuer à travailler, comme il faut davantage de places pour les jeunes afin de les attirer vers la recherche. Les jeunes sont passionnés par elle, mais ils sont effarés des conditions dans lesquelles elle s'exerce.

J'ai essentiellement parlé de recherche fondamentale, qui n'est ni finalisée ni appliquée : elle constitue le terrain sur lequel toutes les applications se développent. Ainsi, en physique quantique, lasers, GPS, IRM... sont tous des retombées de la recherche fondamentale. Toutefois, il est nécessaire de la développer tous azimuts pour avoir une chance de succès, car il est impossible de deviner quels aspects conduiront à des retombées. C'est par la motivation de la recherche fondamentale qu'il faut attirer les jeunes. Une fois qu'ils seront dans le système, ils iront peut-être vers des applications. Les attirer est d'autant plus essentiel que la compétition internationale est extrêmement rude : des pays comme la Chine ont des moyens sans commune mesure avec la France, d'un facteur 10 à 100 !

L'Europe, qui a été le berceau de la pensée rationnelle et a créé les valeurs de la vérité, doit continuer à être compétitive dans le domaine de la recherche. Nous avons un avantage immense sur la Chine : la liberté de pensée. Lorsque je visite les laboratoires chinois, je suis frappé de constater combien les chercheurs sont bridés par cette impossibilité de penser librement. C'est quelque part notre chance, car sans cela nous serions complètement écrasés. Pour bénéficier de notre liberté de penser, il nous faut investir cinq à dix fois plus. Les ordres de grandeur sont de 6 à 7 milliards d'euros par an pour la revalorisation des salaires et la création de crédits récurrents qui se substitueraient partiellement aux projets de recherche sur contrats. C'est un important effort demandé à l'Etat, du même ordre que celui qu'il devrait faire pour les hôpitaux et la revalorisation des salaires des enseignants, mais c'est surtout une question de philosophie : allons-nous continuer dans un système basé uniquement sur la finance, la globalisation des marchés, la limitation du déficit de l'Etat à 3 % ? Cela me paraît complètement fou.

Pour terminer, un autre aspect important de la recherche est que l'humanité fait face à des défis gigantesques : changement climatique, nécessité de développer d'autres formes d'énergie, défis liés à la santé comme nous le vivons aujourd'hui... Seule la science peut y répondre. C'est même une question vitale. Cependant, je vous avoue que je suis assez découragé car, lorsque je tiens ces propos, tout le monde opine, mais rien ne vient. J'espère que, cette fois-ci, nous verrons quelque chose venir.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci, Professeur, pour cette mise en perspective historique et pour avoir montré quel peut être l'avantage comparatif de la France au regard de puissances étrangères. Je donne maintenant la parole à Bernard Stiegler, que j'ai qualifié de penseur de la technique parce que le Sénat a souvent eu l'occasion de l'auditionner sur les enjeux du nouveau monde numérique et les défis qu'il comporte. Nous sommes heureux de vous entendre sur l'importance de la recherche et la place des chercheurs dans la société, dans la perspective du projet de loi à venir.

M. Bernard Stiegler, philosophe. – Le déclin scientifique de la France et de l'Europe que le Professeur Haroche vient de décrire est un effet de la guerre économique. Aujourd'hui, la science est mise au service de la technologie, qui elle-même est mise au service d'une guerre économique dans laquelle s'opposent au moins trois pôles : les Etats-Unis, la Chine et l'Europe. L'Europe est à l'origine de ce processus, donc elle possède une mission historique. Ce processus a ensuite migré à l'Extrême-Occident et à l'Extrême-Orient, en passant par le Japon. La France et l'Angleterre en ont pendant longtemps été les leaders, puis l'Allemagne entre le XIX^e et le XX^e siècle, par un investissement basé sur le discours d'Emmanuel Kant, c'est-à-dire sur une façon de repenser la place de la science.

Humboldt, s'appuyant sur Kant, a concrétisé ce processus qui a rendu possible la Première Guerre mondiale. En 1919, Paul Valéry tient son discours intitulé *La Crise de l'esprit*, dans lequel il explique que la science s'est corrompue dans la guerre militaire, ce que Husserl a repris en 1934 et Freud en 1939 avec *Malaise dans la civilisation*. Valéry a ensuite écrit un nouveau texte, *La Baisse de la valeur esprit*, où il explique que l'esprit sera désormais soumis au marché des valeurs et à la calculabilité totale. Il voit ce que nous vivons aujourd'hui : tout est évalué par des algorithmes, ce qui est catastrophique. Car, pour des raisons que Kant avait lui-même théorisées en s'appuyant sur Newton, la raison n'est jamais le fruit du calcul. Elle est une faculté qui s'appuie sur l'entendement et sur l'intuition, sur l'expérience et sur les concepts. C'est ce qu'Alfred Whitehead, une centaine d'années plus tard, a répété d'un point de vue de mathématicien et de physicien.

Mme Morin-Desailly a souligné que je m'intéresse à la technique et à la technologie. La technique a muté à la fin du XVIII^e siècle pour devenir la technologie, en intégrant les formalismes scientifiques, d'abord à travers James Watt. Ce dernier a créé la première entreprise d'ingénierie industrielle, ce qui a déclenché la révolution industrielle. Auparavant, la science n'était jamais au service du marché mais à celui de la vérité, qui n'était jamais réductible à un calcul.

Tout cela était évidemment inscrit dans un horizon théologique. C'est pourquoi les Lumières, dans leur lutte contre les traditions ecclésiastiques et tous ces modèles très anciens, ont lutté contre cette encapsulation des vérités scientifiques dans des horizons théologiques. Au XIX^e siècle, la laïcisation complète a permis une libération de l'activité scientifique de toute révélation, mais aussi, progressivement, sa soumission au calcul, qui prendra environ 150 ans pour véritablement s'imposer. Elle le fera avec l'arrivée de Reagan et Thatcher au pouvoir.

Nous sommes aujourd'hui dans une époque extrêmement effrayante et dangereuse, où la science est complètement discréditée parce que les gens confondent science et technologie. On ne fait plus de science sans technologie. Gaston Bachelard a beaucoup étudié cette question et en a tiré des conséquences majeures, que malheureusement nous n'étudions plus. J'ai soutenu moi-même, m'appuyant sur Husserl dans *L'Origine de la géométrie*, que la science occidentale suppose une technique, qui est l'écriture alphabétique. Toutefois, le fait qu'elles ne soient jamais séparées ne signifie pas qu'il faille les confondre. La technique n'est pas la science, pas plus que la science n'est la technique.

Aujourd'hui, la technique est devenue la technologie. Et nous confondons totalement, y compris à la Cité de la science et de l'industrie, la science et la technologie. Il existait dans la Grèce antique des définitions assez précises de ce qui les distingue. A partir de Platon, la technique (*technè*) et le savoir scientifique (*épistémè*) vont se séparer au point de s'opposer. Dans cette opposition, ce qui est en jeu, c'est le conflit entre la philosophie – qui

est scientifique – et la sophistique – qui est pragmatique : les sophistes sont vénaux, ce que Platon leur reproche. La philosophie se met à distance des techniciens que sont les sophistes. Cela a duré jusqu'au XVIII^e siècle, puis a commencé à changer au XIX^e siècle grâce à l'ingénierie.

Cette technologie a rendu possible le progrès, mais il est devenu lui-même sujet à caution. Qui croit encore vraiment au progrès ? Croire au progrès n'est plus du tout évident, alors que ça l'était encore lorsque j'avais quinze ans, en 1967. A part quelques réactionnaires, personne, quel que soit son milieu politique, ne contestait que le progrès était l'enjeu de toute volonté politique.

Aujourd'hui, le progrès est discrédité avec la science, la technologie et la politique. En effet, si la politique n'a pas une ambition scientifique, elle n'existe plus, ce n'est que de la sophistique. A partir de là, la responsabilité du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Gouvernement est colossale !

Je viens de créer l'Association des amis de la génération Thunberg. Beaucoup m'ont dit que je soutenais une folle, mais Greta Thunberg n'est pas folle, même si elle peut avoir quelque chose de fou comme les grandes tragédiennes grecques. Elle incarne quelque chose de fondamental et a mobilisé des centaines de jeunes dans le monde entier, y compris en Chine. Les jeunes Chinois ne manifestent pas, mais ils parlent de Greta Thunberg.

Nous devons aujourd'hui revenir à des questions fondamentales. Quel est le rapport entre science et technique ? Quel est le rapport entre vérité et progrès ? Nous avons pendant longtemps posé que vérité et progrès fonctionnaient ensemble, mais ce n'est pas du tout évident. Pour un Grec ou un Romain, cela ne veut rien dire. Par ailleurs, nous confondons progrès et efficacité. Le progrès n'est pas du tout l'efficacité, même s'il faut être efficace pour produire le progrès. Le progrès, c'est l'enrichissement, et la richesse est une question de finalité.

La crise que nous vivons aujourd'hui, dont la question posée par la LPPR est un symptôme, y compris le rejet immédiat que je partage, tout cela procède d'une crise de l'*épistémè*. Par *épistémè*, Michel Foucault, en 1966, a repris un terme grec par lequel il cherchait à décrire un agencement entre les savoirs. Non pas simplement le savoir scientifique, mais les savoirs des élites comme les savoirs quotidiens (savoir-vivre, économie, etc.).

Nous vivons une crise épistémique et épistémologique, ce qui n'est pas la même chose. Nous vivons une crise épistémique parce que les technologies digitales changent totalement nos façons de vivre, à une vitesse foudroyante. Nous n'en prenons pas conscience, ou alors lorsqu'il est déjà trop tard et que nous avons déjà été pris par le dispositif. Nous sommes quasiment tous addicts à ces technologies. C'est gravissime !

Par ailleurs, c'est une crise épistémologique. Gaston Bachelard, en 1931, a écrit un texte extrêmement important sur le rapport entre la science et la technique où il parle également de la cité scientifique, une cité des instruments. J'ai un ami au CNRS spécialiste des instruments scientifiques travaillant dans un laboratoire de physique et de biologie. Aujourd'hui, il n'a plus la possibilité de développer ses propres instruments, mais a l'obligation de se fournir sur le marché des objets scientifiques. Ces derniers étant des propriétés industrielles protégées par les brevets, il ne peut pas accéder à la connaissance détaillée de leur mode de production et de fonctionnement, ce qui l'empêche de faire de la

science. Le scientifique doit être capable de retracer la totalité du processus, du phénomène qu'il produit. Ce n'est qu'un exemple parmi mille autres.

Je souscris aux propos de Barbara Cassin sur les absurdités organisationnelles de notre recherche et sur la paupérisation inacceptable des chercheurs. Je travaille avec de jeunes chercheurs, brillantissimes, qui ne trouvent rien à faire. Ils vont donc partir. Je connais un excellent chercheur ayant été directeur des infrastructures de Google. Je lui avais cherché du travail pendant huit ans en France, mais il est finalement parti chez Google parce que, là, il peut vraiment faire de la recherche. Aujourd'hui, ce n'est pas l'Etat fédéral américain qui a une vision de la recherche, mais la Silicon Valley.

Chris Anderson, par exemple, est un physicien. Le fondateur de Google, Larry Page, a fait à la fois de la physique, de l'information théorique et de la philosophie. Ces personnes extrêmement cultivées ont pu développer leurs travaux en toute tranquillité, sans avoir à chercher trois francs six sous pour acheter une gomme et un crayon ; parce qu'on en est vraiment là en France, et c'est une honte absolue. Aux Etats-Unis, jamais on ne vous demande de trouver de l'argent : c'est le travail du président de l'université et de ses services. La seule chose qu'on demande à un chercheur, c'est de travailler.

Lorsque l'on classe les chercheurs avec Impact Factor, on réduit tout leur travail à leur réputation, comme sur Facebook. On renforce ainsi tous les phénomènes médiatiques et sophistiques que condamnait Socrate.

La France seule ne peut plus faire grand-chose. En revanche, avec l'Allemagne et l'Europe, elle peut faire beaucoup. Il est essentiel de reconstruire une vraie politique scientifique parce que les modèles qui se développent en particulier à partir de la Californie, sont un scandale. Le *world wide web* a été créé en Suisse : ce n'est pas du tout une production américaine ! L'internet, avant cela, était essentiellement fait pour la communauté militaire et universitaire américaine, et quelques universités européennes, dont la mienne. Mais lorsque le web a été développé, l'internet est devenu extraordinairement disruptif et a complètement changé la face du monde.

En effet, le vice-président des Etats-Unis, Albert Gore, qui avait déjà rendu un rapport sur ces questions en tant que gouverneur, et était évidemment informé de ce qui se passait au Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN) par la CIA, a déclenché une politique très audacieuse de défiscalisation de toutes ces entreprises et de délégation de Stanford, avec l'armée américaine. Google est issu de 50 ans d'investissements de l'armée américaine dans l'infométrie, sur des modèles que je conteste fortement mais qui sont très efficaces.

La crise dans laquelle nous nous trouvons aboutit à Greta Thunberg dénonçant les 196 états membres des Nations Unies avec une violence incroyable – ce qui lui a valu une incroyable violence en retour. Elle dit quelque chose de vrai : sa jeunesse est perdue. Ce que nous avons dit à propos des jeunes chercheurs, les jeunes du monde entier le subissent de près ou de loin : le monde est véritablement menacé de manière fondamentale.

Il faut donc absolument reprendre les questions scientifiques à la racine. Depuis quelques années, je m'emploie à faire connaître en France un mathématicien-physicien devenu biologiste : Alfred Lotka. Il a travaillé pendant 25 ans sur la génétique des populations en utilisant des modèles mathématiques et de la thermodynamique pour penser la biologie. Il a ensuite publié en 1945 un texte visionnaire annonçant l'anthropocène, dans lequel il pose, en

considérant la puissance de destruction incommensurable de la Seconde Guerre mondiale et des camps de la mort, que le problème de l'être humain est que cet être vivant vit essentiellement avec des organes artificiels. Cette artificialité fait à la fois son humanité et son inhumanité.

Il déclare qu'il faut redéfinir la place du savoir, qui est là pour diminuer le potentiel entropique des organes artificiels et augmenter leur potentiel néguentropique. Depuis 1850, le potentiel entropique a conduit à la thèse de la mort thermique de l'univers, encore controversée aujourd'hui, ainsi qu'au second principe de la thermodynamique formalisé par Boltzmann en 1873. Il a ensuite généré dans le champ de la biologie, à travers le mécanicien quantique Schrödinger, une redéfinition du vivant. Le vivant est ce qui a la capacité de différer l'entropie, de desserrer la contrainte entropique pendant la durée de sa propre vie. Cette durée se complexifie avec la durée de l'espèce à laquelle cet individu vivant appartient.

Selon Lotka, l'être humain a la particularité d'échapper à la pression de sélection telle que décrite par Darwin parce que sa lutte n'est plus biologique mais économique. Il faut complètement repenser la place du savoir car l'être humain est un être exosomatique, c'est-à-dire qu'il produit des organes à l'extérieur de son corps.

Frédéric Kaplan, mathématicien appliqué qui est aujourd'hui professeur en Suisse, a publié en 2012 un papier montrant comment Google exploite industriellement le langage et l'appauvrit mécaniquement par ses traductions automatiques. En effet, elles reposent sur des chaînes de Markov qui valorisent les moyennes. Or, ce qui fait la force du langage, c'est la possibilité de l'écart par rapport aux moyennes, soit la possibilité d'une exception qui génère tout à coup une bifurcation au sens de la théorie des systèmes. Cette bifurcation permet à un système condamné à mort par l'entropie de muter et finalement se régénérer. La question du vivant est celle de la capacité à bifurquer.

Les sociétés, êtres vivants collectifs, sont dépendantes de leurs techniques et de leurs technologies pour vivre. Elles se font aujourd'hui une guerre économique, qui produit de l'entropie massive. Cette entropie est thermodynamique (notre environnement est toxique), biologique (la réduction de la biodiversité fragilise la base sur laquelle nous vivons) et informationnelle. Google stérilise de nombreux champs de la richesse de la pensée humaine, qui est la source pour lutter contre l'entropie technologique. Les patrons de Google le savent, c'est pourquoi ils se dirigent vers la santé et les transports, dans un cynisme total.

Nous, nous disons qu'il faut reprendre une théorie fondamentale du rôle des instruments technologiques numériques, parce qu'un ordinateur est avant tout une machine mathématique. Pourtant, les mathématiques ne sont pas machiniques, c'est un oxymore. Le premier à l'avoir dit est Alan Turing, qui a remis en cause l'usage qu'on faisait de son théorème, déclarant que ce n'était pas une machine concrète mais une machine infinie.

L'efficacité de cette machine a été exploitée par le modèle californien, en passant par le Massachusetts Institute of Technology (MIT), sans respecter ni la cause formelle, ni la cause finale, ni même la cause matérielle. Aristote dit que, pour qu'un phénomène soit vérifié en respectant les canons de la vérité, il doit instancier quatre causalités : matérielle, efficiente, formelle et finale. Aujourd'hui, on ne respecte plus que la cause efficiente. On ne respecte pas la cause formelle en se moquant des terres rares et de leurs limites. On ne tient plus compte des finalités, c'est-à-dire de la question du tout. On exploite, en spéculant sur l'écroulement comme les traders de la City.

A partir de là, que faire ? Premièrement, il faudrait, même si ce n'est pas facile à inscrire dans la LPPR, rouvrir la recherche fondamentale en informatique. Avec le laboratoire informatique de l'université de Compiègne, nous allons travailler sur l'intelligence artificielle. Si vous ne rentrez pas dans le modèle dominant de la théorie de l'information de la Silicon Valley, vous n'obtiendrez jamais un centime. J'ai siégé à l'ANR, mais j'ai démissionné parce que nous n'effectuons pas de travail scientifique. J'ai rencontré les ministres, qui m'ont avoué ne plus pouvoir agir. Seul le secteur économique peut donner les critères pour fournir des allocations de recherche. Les Etats-Unis savent pertinemment que le marché est conservateur : il est innovateur en apparence, mais ne produit que des perfectionnements mineurs. Il travaille pour les actionnaires qui se moquent de la vérité scientifique.

Le problème est immense. Les questions sont stratégiques, pas uniquement sur les plans militaire ou économique, mais aussi pour la survie sur la planète. La puissance publique doit prendre en compte l'intérêt général et ne pas se réduire aux intérêts privés de Google, etc. Si nous soumettons la science aux impératifs de ces organismes, nous tuons la science. La Chine sait qu'il est problématique de tout soumettre au marché, même si l'on peut se méfier de leurs arguments qui s'appuient sur le post-marxisme chinois.

Nous sommes en période disruptive. Si la science et le monde politique veulent reconquérir un crédit auprès de l'opinion publique, ils doivent répondre au groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ce dernier a effectué, il y a un an et demi, une déclaration-choc, donnant huit ans pour bifurquer. Ce n'est pas en demandant à des conseils d'administration de se réunir pour faire du lobbying à l'ANR que nous y parviendrons, mais en posant un débat scientifique planétaire et d'abord en France.

C'est pourquoi j'ai créé l'Association des amis de la génération Thunberg, qui s'est donnée pour mission de faire discuter la jeunesse avec les scientifiques, et travaille avec eux. Le 10 janvier dernier, nous avons proposé aux Nations Unies, avec 60 scientifiques, de lancer des « territoires laboratoires » partout dans le monde. Il en existe déjà un en Seine-Saint-Denis. L'Etat de Genève pourrait lui-même en devenir un. Ces territoires réinventent la recherche scientifique en pratiquant la recherche contributive : les scientifiques travaillent avec les habitants, par exemple des éleveurs croates qui souffrent des standards idiots de pasteurisation imposés par l'Union européenne. Il est pourtant prouvé scientifiquement que la variabilité alimentaire est essentielle pour la santé. De même, les pêcheurs de Galápagos ne peuvent plus pêcher en raison du patrimoine darwinien. Nous proposons donc de créer un laboratoire de biologie avec ces pêcheurs afin de développer une pêche responsable avec eux.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci beaucoup pour ces propos qui enrichissent notre réflexion. Je donne la parole à notre rapporteure, Laure Darcos.

Mme Laure Darcos. – Merci d'avoir permis cette table ronde. Pierre Ouzoulias et moi-même sommes heureux de pouvoir parler de la recherche avec autant de hauteur de vue. Je suis toujours frustrée de ne parler que de chiffres à l'occasion du débat budgétaire.

Tout le monde reconnaît que les chercheurs sont notre pépite, mais soit ils quittent la France, soit nous avons du mal à susciter des vocations. La somme indiquée par le Professeur Haroche correspond à 1 % du PIB français. Je pense que la LPPR ne pourra être réussie si ce chiffre n'est pas annoncé d'entrée de jeu. C'est un marqueur fondamental.

Il est vrai qu'on ne laisse pas assez de temps aux chercheurs pour chercher. D'ailleurs, pas forcément pour trouver : auparavant, on leur donnait des crédits sans objectifs

de résultats. Le nouveau président de l'ANR, Thierry Damerval, effectue un important travail pour remettre du scientifique dans les appels à projets, en recherche fondamentale comme en sciences humaines. Les résultats commencent à se faire sentir : les résultats positifs sont passés de 12 à 16 %. Toutefois, le taux de réserve de précaution appliqué aux laboratoires grève leur marge de manœuvre financière.

Nous avons vu ces dernières années différentes initiatives, par exemple celle d'Universcience, qui devrait intéresser les jeunes aux sciences. Ne croyez-vous pas que la réforme du baccalauréat, en demandant aux élèves de choisir trois majeures, met en péril non seulement la philosophie, mais aussi les sciences, car les personnes qui n'ont pas forcément d'appétence pour les sciences auraient besoin de suivre ces enseignements au moins jusqu'au baccalauréat ?

Concernant les femmes scientifiques, nous avons régressé : il n'y a plus que 15 % de femmes dans le milieu scientifique contre 30 % il y a vingt ans. Certes, la carrière scientifique est compliquée lorsque l'on souhaite fonder une famille, mais il existe cependant un vrai problème, notamment en numérique. Pourquoi ce phénomène existe-t-il et comment le changer ?

Par ailleurs, je suis élue du plateau de Saclay, dans l'Essonne, qui pourrait rivaliser avec la Silicon Valley, mais on nous a retiré la ligne 18, qui permettait de développer ce plateau plus rapidement. Pourtant, c'est là que se trouvent les meilleures écoles d'ingénieurs, les meilleurs mathématiciens, l'association femmes chefs d'entreprises (FCE), etc.

J'aimerais aussi que vous reveniez sur l'intelligence artificielle et avoir votre avis sur l'*open science*. Je pense que les publications privées sont peut-être plus fiables.

M. Pierre Ouzoulias. – J'ai été extrêmement impressionné et passionné par l'érudition de chacun d'entre vous.

Je suis moi-même un résultat de la porosité entre le CNRS et le Sénat : comme vous, madame Cassin, j'ai effectué deux campagnes électorales.

Vous l'avez dit et répété : nous sommes dans une France mondialisée et extrêmement normalisée sur les contenus et les langues. Je regrette avec vous cette ère du *globish* ; le Général de Gaulle, qui avait multiplié par deux le budget du CNRS en 1958, parlait de volapük, cette langue artificielle équivalente à l'espéranto. Aujourd'hui, nous avons l'obligation de manier une langue ayant de moins en moins de rapport avec l'anglais et qui sclérose la pensée, car je pense comme vous que ce qui est précieux, c'est l'intraduisible. Or, dans la façon dont s'organise la science aujourd'hui, tout ce qui peut être turbulent, disruptif, n'est pas encouragé par le système qui incite à proposer des projets dont on connaît déjà presque le résultat. L'objectif n'est pas d'avancer sur la science, mais sur le financement et le maintien en vie des laboratoires.

Comment réintroduire dans notre modèle de recherche des espaces de liberté nous permettant d'échapper à toutes les normalisations sclérosantes ? En tant que législateur, je pense que nous pourrions intervenir sur l'aspect qualitatif de l'évaluation scientifique.

M. Stéphane Piednoir. – Je me joins aux louanges sur vos exposés, profonds, qui permettent d'entendre parler de mathématiques au Sénat ! Certaines idées me conviennent, sur

la place de la science dans la société, sur le fait que les politiques devraient davantage s'appuyer sur des études scientifiques, notamment lorsque l'on fait des choix énergétiques pour les cinquante prochaines années. Toutefois, je ne partage pas, monsieur Stiegler, votre admiration pour Greta Thunberg qui semble plus crédible que les rapports du GIEC alors que ceux-ci sont autrement plus profonds mais moins audibles. Cette contradiction me paraît inquiétante.

Concernant la LPPR, nous savons que le rôle de l'ANR sera fondamental dans cette loi. Aujourd'hui, les moyens de cette agence sont trop limités. Il faudra augmenter non seulement ses moyens, mais aussi ses taux de succès, qui ne sont que de 15 % alors qu'ils atteignent 50 % en Allemagne.

Je ne doute pas que nous parviendrons à annoncer des objectifs très ambitieux, notamment le fameux 3 % du PIB, soit 1 % sur la recherche publique et 2 % sur la recherche privée alors que nous sommes aujourd'hui respectivement à 0,85 % et 1,35 %. Nous avons la marge pour augmenter les fonds sur la recherche publique, puisqu'il manque environ 4 milliards d'euros, mais comment fait-on pour la recherche privée ? Comment éviter que les entreprises qui ont des moyens abandonnent la recherche pour ne faire que du développement technologique ?

Je suis membre de l'OPECST et, à ce titre, je mènerai prochainement une mission sur l'arrêt du programme Astrid. Celui-ci coûte cher : plus de 700 millions d'euros dépensés à ce jour pour ce projet de réacteurs de nouvelle génération, qui ont vu le jour dans plusieurs pays. Nous décidons aujourd'hui d'abandonner ce programme qui est fondamental. Ne fait-on pas là primer l'opinion publique sur des faits scientifiques, en l'occurrence sur l'orientation prise par la France dans les années 1960 d'axer son indépendance énergétique sur le nucléaire ?

Mme Barbara Cassin. – Je ne saurai pas répondre à toutes les questions. Concernant celle sur la réactivation des plages de liberté dans la recherche, et le retour au qualitatif, il est clair que le modèle de Google est un modèle selon lequel la quantité devient synonyme de qualité : plus vous cliquez, plus ça monte. Evidemment, aucune hétérodoxie n'est susceptible d'y trouver place suffisamment haut dans le classement.

On ne peut pas omettre les langues. Comme disait Umberto Eco, « la traduction c'est la langue de l'Europe ». Je vois un excellent modèle dans la *Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)* de Luxembourg, qui travaille avec toutes les langues de l'Union européenne et avec des juristes linguistes pour réfléchir aux discordances et réinvente, à partir du français, une nouvelle langue, celle des juristes-consultes, où par exemple le mot « conjoint » n'aura pas le même sens qu'en français mais réunira un plus grand nombre de cas. Il est très intéressant de réfléchir à la fois entre les langues et à la resémantisation des langues.

J'en viens à la traduction assistée par ordinateur, et au rapport entre la traduction automatique et l'intelligence artificielle. Il y a là, à mon sens, un *cluster* d'innovations européen à mener. C'est très important. J'ai mis en rapport l'Académie française et l'Académie des sciences sur ce sujet. L'Europe a véritablement quelque chose à inventer et à gagner. Cela nous permettrait de nous écarter de cette langue de pure communication, celle de Google et de l'ANR : il faut rédiger non pas en véritable anglais, mais en *globish*, car il n'y a que très peu d'Anglais natifs pour vous juger. Nous sommes donc jugés par des personnes parlant souvent mal anglais sur trois pages intelligentes, tout le reste n'étant que de l'habillement. C'est dramatique, car en sciences humaines, la langue, la culture et la pensée sont intimement liées.

Concernant la francophonie, heureusement que le Conseil d'État a refusé le projet « Bienvenue en France » consistant à faire payer de manière différentielle un Sénégalais et un Suisse pour s'inscrire à l'université. J'en parle parce que ce n'est qu'un moratoire et que j'essaie d'influencer la chose. Réfléchissons un peu aux étudiants que nous accueillons. Le français ne se sauvera pas seul, mais avec l'ensemble de la francophonie. Jamais le français ne progressera si nous obligeons les personnes qui arrivent à ne parler qu'une seule langue ; c'est pourquoi j'ai choisi « Plus d'une langue » comme devise.

Bernard Stiegler parlait de la Chine et de l'Inde : c'est là qu'il faut agir. Il est délirant d'imaginer que les Chinois viendront en France parce qu'on leur parlera anglais. S'ils veulent de l'anglais, ils iront à Princeton. Ils viendront en France parce qu'on leur parle français et qu'on représente pour eux un troisième pied entre la Chine et le monde anglo-saxon. A mes yeux, obliger nos grandes écoles et universités à parler anglais pour accueillir des Chinois est une erreur fondamentale.

M. Serge Haroche. – Nous avons tenu un débat très large, portant sur l'histoire, la philosophie et l'évolution du monde. Le Gouvernement aura à aborder des éléments beaucoup plus terre à terre. Il faudra partir d'une situation existante : le système d'enseignement supérieur s'est construit sur des strates successives depuis plus d'un siècle et est relativement illisible à l'étranger. Le système construit en Chine est une copie du système anglo-saxon, et c'est aussi pour cela que les Chinois ne viennent pas en France. Concernant la langue, j'ai conscience de parler un anglais appauvri mais je suis capable de lire un bon anglais.

Je pense qu'il est impossible de séparer la science de la technologie. La science moderne est née de l'invention de deux instruments : la lunette de Galilée et le pendule d'Huygens ; c'est à partir de là que nous avons commencé à faire des mesures. Il y a trois ans, nous avons découvert les ondes de gravitation grâce à des antennes gravitationnelles qui sont des triomphes de la technologie. Il y a donc une interconnexion fondamentale entre la science et la technologie. La science ne peut progresser sans la technologie, qui ne peut exister sans la science. C'est ce système qu'il faut défendre. Nous devons attirer les jeunes par les idées de la science, avec l'idée qu'ils iront ensuite vers la technologie.

Vous nous avez demandé notre avis sur les réformes de l'enseignement et le fait que les sciences ne seront plus des matières importantes. Je dois dire que j'ai constaté cette évolution déjà bien avant : lorsque j'étais au lycée, tous les élèves étaient capables de calculer la trajectoire d'une pierre avec les lois de Newton, ce qui n'est plus le cas. La science est devenue une leçon de choses : les gens possèdent une culture générale mais sont incapables de faire des calculs. Je me demande si je serai devenu scientifique si je n'avais pas, dès le lycée, été confronté à la possibilité de calculer, ce qui est une façon d'être relié aux grands esprits comme Newton et Galilée. Ce qui est exaltant, c'est de se mettre à la place de ces savants et de comprendre comment la science est née. Je crains que l'évolution du système éducatif ne rende encore plus lointaine la science. Il faut développer la dissémination des idées scientifiques. Le Palais de la Découverte a été un des éblouissements que j'ai eus, enfant. C'est là que j'ai expérimenté le lien entre les mathématiques et les probabilités. Cette interaction entre le jeu, l'expérience et les calculs doit être facilitée chez les jeunes.

La liberté pour la recherche est essentielle. Pour la favoriser, il faut déplacer le balancier des financements sur contrat vers les financements récurrents. Certes, les financements de l'ANR doivent être augmentés pour que les taux de succès augmentent, mais il faut en même temps donner plus d'argent aux organismes de recherche et aux universités

pour qu'ils le distribuent sous forme de crédits récurrents qui permettent la liberté de la recherche. J'ajouterais que la liberté ne va pas sans risque : on ne peut pas n'avoir aucun compte à rendre et bénéficier de la sécurité de l'emploi durant toute sa carrière. Les personnes qui s'engagent dans la recherche peuvent courir ce risque. Il faut rendre le système plus flexible et permettre la reconversion des chercheurs.

M. Bernard Stiegler. – Un mathématicien pratique le calcul comme un pianiste fait ses gammes : il existe une incorporation des outils techniques, mais on a décrété qu'elle n'était plus indispensable, et c'est ce que j'appelle la prolétarisation de la recherche. Si l'on ne porte pas le savoir dans son corps, on devient dépendant d'un dispositif artificiel et on est aliéné.

Dans les lycées aujourd'hui, il n'existe aucun programme de technologie, même pour les concours : c'est une honte absolue ! Le fait qu'on n'introduise pas l'anthropologie à partir du lycée est tout aussi délirant, parce que de nombreux problèmes sont liés aux transformations de la société et beaucoup de grands chercheurs ont travaillé dessus (Marcel Mauss, Emile Durkheim, etc.).

Je m'intéresse de près à l'intelligence artificielle. Parfois, ce qu'on appelle ainsi n'est que de l'algorithmique ou de la data économie. La question fondamentale est celle du rôle des calculs. Comment inscrire l'expérience de l'incalculable en calculant ? Je cite souvent Paul Claudel : « Il faut qu'il y ait dans le poème un nombre tel qu'il empêche de compter ». Les grands artistes ou grands penseurs savent toujours calculer au-delà du calcul. Tous les compositeurs font du calcul, mais si leur musique est musicale, c'est parce que quelque chose va au-delà du calcul. C'est vrai aussi pour le médecin.

Un ancien membre de Google a créé une société de data médecine, qui repose sur le principe qu'il ne faut pas prolétariser les médecins. Le système produit algorithmiquement des données qui mettent au défi une communauté de cardiologues de produire de nouvelles considérations de cardiologie sans suivre un algorithme. Cela devrait être au cœur d'une politique industrielle. Ces débats devraient monter à l'Académie des sciences et à l'Académie française.

Je pratique la recherche contributive. Je crois que, pour qu'une *open science* se développe véritablement, la recherche doit impliquer tous les acteurs et pas seulement les scientifiques patentés, car la complexité des phénomènes intègre toutes les dimensions existentielles du phénomène. Nous développons pour cela une recherche contributive que j'ai théorisée au sein du Conseil national du numérique. Cela suppose des plates-formes contributives.

Aujourd'hui, sur une plate-forme, tout ce que vous faites doit être calculable et réductible à un algorithme, ce qui détruit inéluctablement le social. Il faut des intraduisibles et des incalculables dans les plates-formes, et des champs de délibération sur les territoires, ce qui articule les questions scientifiques aux questions économiques. En Seine-Saint-Denis, nous développons avec des établissements bancaires des modèles de comptabilité qualitative, où tout n'est pas réductible à des ratios calculables. Il existe des dimensions qualitatives qui permettent la délibération et la négociation entre des habitants, un entrepreneur, une banque, un investisseur, etc. C'est fondamental pour restaurer le crédit des scientifiques, des politiques, mais aussi de l'économie.

Enfin, pour répondre à M. Piednoir, je n'acquiesce pas à tout ce que dit Greta Thunberg, mais comme vous, elle demande d'écouter le GIEC.

Mme Sylvie Robert. – J'avais, comme Laure Darcos, une question sur l'adaptation de notre système scolaire et la réforme du baccalauréat. Je la prolongerai par deux interrogations sur l'évolution de notre système universitaire. Est-il adapté pour séduire les jeunes à faire de la recherche ? Est-on suffisamment convaincants pour les y amener ?

En matière de souveraineté numérique, à vous entendre, on sent que la guerre est perdue. Est-ce que la France, en préservant ses valeurs – je pense notamment la protection des données, car la question de la reconnaissance faciale est un véritable problème — a encore les moyens de mener la bataille, tant sur le plan financier que globalement sur l'organisation de notre système ? La LPPR s'attache principalement à la question des moyens, mais derrière les moyens se cachent des finalités, des objectifs et des processus d'organisation.

M. Jean-Marie Mizzon. – Monsieur Stiegler, vous avez déploré le fait que la science n'est plus au service de la vérité mais davantage au service de l'économie, de l'entreprise, du marché. Nous avons eu au Sénat, en janvier, un débat nourri sur la révision de la loi de bioéthique. Pensez-vous, si elle devait être adoptée en l'état, qu'elle serait une illustration de ce que vous disiez, à savoir que la science n'est plus au service de l'homme mais des marchés et des laboratoires ?

Mme Vivette Lopez. – J'ai trouvé vos propos très anxiogènes, mais je ne doute pas que notre jeunesse ouvrira les portes pour nous entraîner vers un futur plus rassurant et redonner à la France toutes ses couleurs. J'aurais plusieurs questions : quelle est la part des chercheurs travaillant sur l'intelligence artificielle ? Quelle est la part des études scientifiques financées par des industriels aujourd'hui ? Quelle est la place de la Russie dans ce domaine ?

M. Jacques Gersperrin. – J'ai cru comprendre que la philosophie était dans tout. Lors de mes études, nous lisions l'Encyclopédie Universalis et non Google, qui nous disait déjà que la philosophie était la reine des sciences. De véritables réflexions épistémologiques sont menées sur le sujet. Bachelard parlait déjà des discontinuités et des ruptures. Ne sommes-nous pas précisément dans une période de ruptures et de discontinuités ?

Dans l'*Eloge de la fuite*, Laborit disait qu'il existe des dominants et des dominés. Nous sommes toujours dans cette époque-là. Certains fuient physiquement, d'autres intellectuellement en passant à autre chose.

J'ai visité le laboratoire Femto-ST, qui travaille sur les nanotechnologies. Ils sont capables de construire une maison trente fois inférieure à la taille d'un cheveu. La main de l'homme est incapable de le faire, mais les laboratoires le peuvent à travers le savoir de l'homme. Dans ce laboratoire, des jeunes travaillent en même temps en alternance et deviendront ingénieurs sans passer par le baccalauréat. N'est-ce pas ce qu'on appelle le campus des métiers ? Cette synergie permettrait de mettre en relation les sciences et les techniques.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Durant mon parcours d'élus local, j'ai eu la chance d'échanger fréquemment avec le regretté Pierre-Gilles de Gennes et avec Etienne Guyon, pour ce qui est de la physique, ainsi qu'avec Maxime Kontsevitch et Cédric Villani, pour les mathématiques. Je suis frappé que les constats de ces éminents scientifiques concordent parfaitement avec le tableau que vous nous avez dressé. Il nous importe de trouver des solutions.

Là où Mme Cassin parle de porosité, le Président de la République parle de ruissellement. Vous l'avez dit, il faut injecter de l'argent. Le rapport annuel de la Cour des comptes répète chaque année que notre pays est dans un état financier catastrophique. Pourtant, nous l'avons constaté l'année dernière, il faut descendre dans la rue avec un gilet jaune pour obtenir 16 milliards d'euros ! Est-il envisagé un programme de physique quantique appliquée aux finances publiques ou un axe de pression fort des éminents scientifiques du pays sur le Président de la République, qui n'entend pas ? Les parlementaires, comme vous, sont méprisés par le Président de la République et le Gouvernement. Le débat sur les retraites en est la preuve. Avez-vous une réflexion permettant d'agir concrètement sur le problème financier que nous rencontrons actuellement en France ?

M. Olivier Paccaud. – Merci pour ces exposés passionnants, mais un peu inquiétants. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'un État qui rayonne n'oublie jamais la science et que notre pays et l'Europe ont besoin d'une vraie politique scientifique. De grands penseurs ont été cités. Je citerais moi-même Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

Vous avez évoqué la défiance générale envers la science, la technologie, les politiques. Elle est incontestable. Ce qui me frappe c'est, à la base de cette défiance, l'individualisme exacerbé de notre société, qui a été encouragé notamment par des progrès technologiques. Vous avez parlé d'addiction à ces machines. L'un des enjeux majeurs, pour les politiques comme pour les scientifiques, n'est-il pas d'avoir toujours dans leurs réflexions un impératif de resocialisation ?

Mme Sonia de la Provôté. – J'aimerais votre avis sur le totem de la concentration des compétences en matière de recherche, d'innovation, d'inventivité, etc., et l'idée que le *cluster* façon Silicon Valley soit le seul modèle qui vaille. N'aurions-nous pas intérêt à inventer un modèle à la française, puisque nous possédons des compétences réparties sur tous les territoires, et, grâce aux nouveaux moyens de communication, à utiliser ce qui existe déjà ? La diversité qui existe dans nos territoires est source de richesse et d'invention.

Concernant les appels à projets, qui sont devenus l'alpha et l'oméga de la recherche de financements, que pensez-vous de la définition de grands axes à travers la loi de programmation et de la sanctuarisation d'une partie du budget pour la prise de risques, de façon à ce que la recherche fondamentale reste fondamentale et non complètement guidée ?

Mme Maryvonne Blondin. – Merci pour vos interventions, qui nous ont fait réfléchir et ont remis la philosophie dans nos esprits. À vous écouter, j'ai l'impression que nous allons vers un monde assez effrayant. J'espère que nous ne serons pas aussi impuissants, dans la discussion parlementaire que nous aurons prochainement, pour faire en sorte que le budget de la recherche soit rétabli.

Beaucoup de chercheurs du CNRS sont venus dans le Finistère pour travailler sur le monde marin. L'un d'eux a obtenu, à partir de vers marins, le sang universel et le liquide permettant de conserver les greffons. Or, nous nous trouvons bloqués par les accords européens pour avoir l'autorisation de marché. Tout le travail de recherche effectué pendant dix ans au CNRS puis en application sur le terrain est bloqué au niveau de l'application biologique, pourtant essentielle au monde. Comment peut-on dénouer ces blocages ?

Madame Cassin, dans vos travaux sur la richesse linguistique, avez-vous pu effectuer des études spécifiques sur les langues régionales, qui sont un trésor linguistique de

notre pays ? Peut-on remettre de l'humain dans tous ces algorithmes ? C'est vraisemblablement cet élément humain qui permettra de sortir du monde effrayant que vous avez décrit. Greta Thunberg a réussi à mettre de l'humain dans ses propos, et c'est peut-être ce qui a fait la différence.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je reviens sur la question de notre souveraineté numérique, dont nous avons débattue lors de l'examen du projet de loi visant à lutter contre les propos haineux sur internet. De longue date, le Sénat a posé le diagnostic et a formulé un certain nombre de préconisations, mais la prise de conscience a été fort tardive. Est-il encore temps de trouver une voie pour l'Europe, coincée entre le modèle capitaliste de surveillance américain et le modèle du crédit social chinois, ou faut-il baisser les bras ? Trop souvent, nous assistons encore à des attitudes de fatalisme ou de complaisance plus tout à fait naïve, et ce déficit de patriotisme en matière de recherche de souveraineté numérique est inquiétant. Or la souveraineté numérique, c'est aussi la souveraineté culturelle. Nous militons aussi beaucoup au sein de cette commission pour cette souveraineté culturelle.

Par ailleurs, est-ce un hasard que les deux défis majeurs de ce siècle soient la révolution numérique et le défi environnemental et climatique ? Peut-on en tirer parti ? L'un pourra-t-il nourrir l'autre ? Comment les scientifiques peuvent-ils nous aider dans la concomitance de ces phénomènes ?

Mme Barbara Cassin. – Concernant les langues régionales, à la Cité de la langue française de Villers-Cotterêts, nous tenons compte de la multiplicité interne du français (patois et langues régionales) et de sa multiplicité externe dans la francophonie. Il faut voir ce que signifie le fait que la langue de la France est le français. Ce terrain est balisé mais toujours difficile.

A la révolution numérique et au défi climatique, j'ajouterais deux autres composantes, qui ne sont peut-être pas assez apparues : le rapport à la jeunesse et aux femmes. Ce sont les questions posées dans la nouvelle manière de vivre ensemble. Je prendrais volontiers le faisceau de ces quatre questions pour desserrer les étaux. Avec les acteurs que sont les femmes et les jeunes, nous pouvons réfléchir sur le rapport entre la révolution numérique et le réchauffement climatique. Le problème du vivre ensemble ainsi posé tient au rapport au cas : comment articule-t-on le cas et le général ? Philosophiquement, le monde politique se situe autour de cette articulation. C'est pour moi l'un des problèmes essentiels.

M. Serge Haroche. – Au risque de paraître pessimiste, je rappellerais que la révolution numérique aggrave le problème climatique parce que le refroidissement des serveurs nécessite une énergie considérable, ce qui augmente l'empreinte carbone. La solution du problème écologique passe par une remise en cause absolue du système économique et financier dans lequel nous sommes enfermés. Or les politiques sont incapables d'aborder le problème, car tout le système fonctionne avec les règles du marché. La révolte de Greta Thunberg est liée à la reconnaissance que nous sommes dans un système qui va exploser et que nous sommes incapables de trouver la solution du problème.

En mathématiques, la loi exponentielle montre que, quel que soit le pourcentage de croissance que vous prenez, si vous le soutenez suffisamment longtemps, vous arrivez à une explosion et à l'épuisement des ressources de la planète. Nous serons amenés à changer soit par une politique intelligente, soit par la force des choses. Si nous ne freinons pas la croissance économique, cela se terminera par une collision. Si nous décidons de freiner, il faut

un effort au niveau mondial. C'est pourquoi je suis pessimiste, car je ne vois pas du tout comment l'écosystème planétaire accepterait de modifier les règles du jeu.

Nous avons aussi évoqué la méfiance en la science, le fait que la technologie soit considérée comme un danger, l'individualisme, la multiplication des fausses nouvelles... Je pense que le problème est anthropologique. Les gens qui se sentent menacés par la mondialisation se rassemblent sous la forme de bulles de communautés sur internet, où ils échangent entre eux des théories qui les rassemblent précisément parce que ce ne sont pas des théories universelles. La vérité scientifique, par définition, est globale, mais toute vérité universelle inquiète ces communautés parce qu'elle les fait exploser. Le fait que la science soit attaquée par ce communautarisme est inéluctable. Il faut trouver des moyens de lutter contre. Les gens qui attaquent la science expriment ce qu'ils appellent un doute, et prétendent que le doute est bon. Ce faisant, ils parodient le doute scientifique, c'est-à-dire le doute rationnel sur lequel la science s'est fondée. Les doutes scientifiques déguisés sont ce qui nuit le plus à la science. Le politique doit prendre cela en main pour éviter que ce doute n'imprègne toute la société.

La Russie avait une grande tradition scientifique, qui s'est effondrée avec l'URSS. La plupart des scientifiques russes sont partis à l'étranger. Ce qui reste de la recherche n'est pas de grande qualité, en tout cas dans mon domaine.

Sur l'intelligence artificielle, je crois qu'un rapport de Cédric Villani à l'Assemblée nationale a abordé ces questions de l'indépendance de la France dans le numérique. Un colloque s'est tenu, mais je ne sais où en est le débat. J'espère qu'il sera tenu compte des idées évoquées aujourd'hui. Malheureusement, les grands chercheurs français dans ce domaine, par exemple Yann LeCun, ne travaillent plus en France.

Le problème de l'enseignement supérieur français est à nouveau le manque de moyens. Ce système a dû absorber ces cinquante dernières années une augmentation gigantesque du nombre d'étudiants inscrits. Sa démocratisation ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de moyens. L'université française doit faire face à ce défi dans des conditions bien plus mauvaises que certaines universités étrangères parce qu'elle défend l'idée de l'égalité des établissements. Il faudrait peut-être accepter la diversification qui existe aux Etats-Unis : certaines universités font de la recherche, d'autres (qu'on appelle les collèges) se contentent de faire de l'enseignement. Les oppositions contre ce système sont nombreuses en France.

Personnellement, je ne considérerais pas comme scandaleux que les étudiants dont les familles sont capables de payer doivent s'acquitter de droits d'inscription, à condition que tout le monde puisse être accepté avec des bourses si les parents ne peuvent pas payer. Quelques milliers d'euros ne seraient pas scandaleux, mais je sais que proposer cela mettrait des milliers d'étudiants dans la rue.

M. Bernard Stiegler. – Concernant la souveraineté numérique, je pense qu'il n'est pas trop tard parce que le dispositif de capitalisme de surveillance et le crédit social ne sont pas durables, d'abord sur le plan énergétique. Il existe d'autres systèmes que les *data centers*, des possibilités de distribution et de parallélisation qui sont beaucoup moins énergivores, car c'est la concentration qui coûte extrêmement cher. En outre, ce système n'est pas durable parce qu'il détruit purement et simplement la société.

J'ai créé il y a deux ans une clinique contributive où nous soignons des parents et des enfants intoxiqués par les smartphones à un point inimaginable ! Des millions de bébés partout dans le monde sont infectés, ce qui prépare une catastrophe absolue : des enfants qui, si on ne s'occupe pas d'eux, deviennent totalement incontrôlables. La pédopsychiatrie française est fortement mobilisée sur ce point. Ce n'est pas seulement une question d'exposition aux écrans, mais une destruction de la synaptogenèse des nourrissons !

Je ne veux pas ajouter à l'anxiété, mais être responsable, c'est regarder les choses en face. Il n'est pas trop tard parce que ce système est irrationnel ; il est donc rationnel d'en produire un nouveau. Il y a urgence. Il faut aussi un nouveau contrat entre les acteurs publics et privés. Certains acteurs privés sont très conscients de ces problèmes, qui me disent qu'ils ne peuvent pas agir parce que leurs actionnaires ne le permettent pas. Il faut regarder les difficultés en face et les affronter avec des approches rationnelles.

J'ai été auditionné l'année dernière dans le cadre du débat de bioéthique qui se tient tous les cinq ans. J'avais alors soulevé la question du rapport entre l'éthique et la science. Si nous voulons avoir une approche rationnelle des questions éthiques, nous ne pouvons pas les penser indépendamment des questions scientifiques. Il n'est pas question de soumettre l'une à l'autre, ou inversement, mais il existe une triplicité qu'il faut articuler. La vraie question de la bioéthique est d'abord une question d'épistémologie. Nous devons affronter les questions d'épistémologie courageusement.

Sur la question des *clusters*, je crois effectivement qu'il faut inventer un autre modèle que celui-ci. La question croise celle de la localité. Si nous prenons au sérieux ce que dit Schrödinger sur le vivant, à savoir qu'il produit une négentropie toujours locale, le problème de métaphysique que nous avons à résoudre, dont a parlé Barbara Cassin, est celui du rapport entre l'universel et la localité. Nous ne pouvons pas exclure la localité de l'universel. C'est ce que des poètes comme Edouard Glissant appellent la « diversalité ».

Si nous voulons réhabiliter la raison, il faut réhabiliter la diversité des expressions de l'universel. L'universel n'est pas la globalisation. Gilles Deleuze avait dit que le marché était la réalité de l'universel, mais on ne peut y rester. C'est une question scientifique. Je crois que nous pouvons repenser des plates-formes de contribution qui n'effacent pas la localité. Actuellement, avec les GPS, la localité est calculée pour être homogénéisée et éliminée : on dit aux Sahraouis de vivre comme les Suédois, et inversement, mais c'est impossible. En niant ces évidences absolues, nous détruisons inéluctablement la planète. Ces problèmes ont été posés scientifiquement mais refoulés ; nous devons les reprendre.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vous remercie d'avoir pointé la problématique de la surexposition des nourrissons et des enfants aux écrans. Si vous pouviez convaincre le Gouvernement qu'il faut adopter des mesures simples ! Nous avons en effet voté ici à l'unanimité un texte de loi qui, lorsqu'il est arrivé en débat au Sénat, a été considéré avec désinvolture sous prétexte qu'il n'y aurait pas d'études scientifiques sérieuses. Il avait pourtant été préparé avec l'Académie nationale de médecine, et nous avons bien sûr interrogés d'éminents scientifiques sur la question. J'ai répondu à la secrétaire d'Etat, Mme Dubos, que nous n'avons pas la possibilité d'établir une cohorte d'enfants surexposés et qu'il fallait écouter les médecins et les orthophonistes. Nous avons conscience de cette urgence à agir, notamment sur les moins de trois ans. Serge Tisseron ne dit pas mieux. Ce sujet nous tient particulièrement à cœur.

Mme Barbara Cassin. – Une dernière remarque. Admettons que 3 % du PIB soit consacré à l'ensemble de la recherche. Mais qu'appelle-t-on précisément recherche privée et recherche publique ? En tant que chercheur, je m'interroge notamment sur le crédit d'impôt recherche.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci à vous trois de nous avoir brillamment éclairés. Nous avons besoin de telles séquences pour nourrir notre pensée. La vérité est toujours difficile à atteindre.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 12 h 5.

Mercredi 1^{er} avril 2020

- Présidence de Mme Catherine-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 18 h 10.

Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (en téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci de nous accorder ce temps d'échange, madame la ministre. Nous sommes réunis sous un format inédit, et restreint, mais chaque groupe politique est représenté à due proportion. En outre, participent à cette réunion les deux rapporteurs qui suivent pour notre commission l'activité de votre ministère.

Nous avons une pensée émue pour toutes les victimes du Covid-19, les malades, leurs familles, et nous adressons nos remerciements à l'ensemble du corps médical, aux soignants, mobilisés, ainsi qu'aux chercheurs, et à tous ceux qui luttent chaque jour contre cette épidémie.

En cette période de crise, nous pensons qu'il est plus important que jamais que notre commission poursuive sa mission de suivi et de contrôle de l'action gouvernementale. Nous vous remercions donc d'avoir accepté notre invitation et de vous être rendue disponible, alors que vous êtes très sollicitée en ce moment. Votre ministère est en effet en première ligne dans la lutte contre le coronavirus, qui nécessite des traitements thérapeutiques, des tests de dépistage et la mise au point d'un vaccin. Le Gouvernement a d'abord débloqué 8 millions d'euros en faveur de la recherche sur le Covid-19, avant d'annoncer la création d'un fonds d'urgence, doté de 50 millions d'euros, pour financer l'ensemble des projets de recherche portant sur ce virus.

Je propose que nous parlions d'abord de l'enseignement supérieur, qui doit s'organiser pour répondre aux urgences posées par la fermeture des établissements : mise en place de la continuité pédagogique, report et adaptation des examens et concours, suivi des étudiants confinés en résidence universitaire. Pouvez-vous nous apporter des précisions dans ce domaine ? Nos rapporteurs vous interrogeront ensuite, ainsi que nos collègues qui le souhaiteront. Puis, nous passerons à la recherche.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. – Merci d'avoir organisé cette rencontre par visioconférence. Mes pensées vont naturellement vers ceux qui, parmi vos collègues sénateurs et vos collaborateurs, sont atteints par le Covid-19.

Mon action en tant que ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est actuellement centrée sur trois priorités : soutenir la recherche ; garantir la continuité pédagogique, qu'il s'agisse des formations, des examens ou des concours ; accompagner nos étudiants dans cette crise, sur le plan tant sanitaire que social.

Les scientifiques, dans les centres de recherche, les universités et les centres hospitaliers universitaires (CHU), sont pleinement mobilisés. Plus d'une cinquantaine d'équipes de recherche travaillent sur ce virus, notamment au sein du consortium multidisciplinaire REACTing, piloté par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Dès le mois de février dernier, une vingtaine de projets de recherche ont été sélectionnés par REACTing. D'emblée, nous avons mobilisé 8 millions d'euros à cette fin. Il y a deux semaines, nous avons ajouté 50 millions d'euros à cette enveloppe afin de financer tous les projets utiles à la résolution de cette crise. Le réseau REACTing travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes mobilisées au niveau européen. L'Europe joue un rôle important, notamment par l'ouverture d'appels à projets.

Les chercheurs travaillent sur les molécules antivirales qui nous permettront de traiter la maladie. Trouver une nouvelle molécule prendra nécessairement du temps ; c'est pourquoi ils travaillent principalement à réorienter des médicaments existants, c'est-à-dire à les tester selon des procédures rigoureuses afin de vérifier leur efficacité contre le virus. C'est ainsi que se déroulent actuellement six essais cliniques, dont l'essai clinique européen « Discovery », et des recherches sur des traitements préventifs pour les soignants.

Nous savons aujourd'hui que les formes les plus graves de Covid-19 entraînent des réactions immunitaires très fortes dans l'organisme. C'est pourquoi les chercheurs travaillent aussi sur des immunomodulateurs, qui calment la réponse immunitaire grâce à des anticorps monoclonaux : c'est l'objet de l'essai clinique « Corimmuno ».

L'enjeu est de permettre aux soignants de déterminer la meilleure des stratégies thérapeutiques sur la base de protocoles éprouvés et loin de toute analyse subjective.

La recherche est également mobilisée pour éclairer la décision publique. Un comité scientifique, présidé par le professeur Delfraissy, doit faire au Gouvernement des propositions relatives aux décisions de politiques publiques générales. Un comité d'analyse, de recherche et d'expertise, présidé par le professeur Barré-Sinoussi, est chargé de donner un avis scientifique sur les différents projets de traitements, de détection ou de tests, et d'analyser la littérature scientifique produite dans le monde. Nous avons d'ailleurs décidé de placer toutes nos données et tous nos résultats en accès ouvert, afin que l'ensemble de la communauté scientifique puisse en bénéficier. De plus en plus de pays font de même.

En parallèle, plusieurs projets conduits dans le cadre de REACTing ont vocation à mieux comprendre le virus, son histoire naturelle, ses modes de transmission, de l'animal vers l'homme, mais également au sein de la population. Des équipes en sciences humaines et sociales travaillent sur la diffusion territoriale du virus ou sur la propagation des fausses

informations, dont les conséquences sanitaires peuvent être lourdes dans les circonstances actuelles.

Enfin, qu'il s'agisse de l'Institut Pasteur, de l'Inserm ou du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de très nombreux laboratoires sont engagés dans la recherche d'un vaccin, sur lequel nous espérons réaliser les premiers tests d'ici à la fin de l'année. C'est fondamental pour de nombreuses régions du monde dans lesquelles le Covid-19 commence à se propager et qui auront besoin d'un vaccin efficace ; de plus, rien ne nous protège d'un retour saisonnier de l'épidémie.

La crise sanitaire que nous traversons illustre plus que jamais à quel point nous avons besoin de renforcer le lien entre la science et la société. Elle démontre aussi à quel point nous devons porter une ambition pour notre recherche scientifique. C'est d'ailleurs le fait que le consortium REACTing existe en continu, même en dehors de toute crise épidémique, qui nous a permis de mobiliser des équipes dès le mois de janvier, et de formuler les premières propositions de recherche dès le mois de février.

Le Président de la République a annoncé un effort budgétaire de 5 milliards d'euros pour notre recherche, en plus des 15 milliards d'euros qui y sont actuellement consacrés. Cela correspond à un flux d'investissement de 25 milliards d'euros sur les dix prochaines années.

Ma responsabilité, en tant que ministre, est aussi de veiller à la continuité du service public de l'enseignement supérieur. Dès le 13 février dernier, nous avons travaillé, avec les conférences d'établissements, les représentants du personnel et les organisations étudiantes, à chercher des solutions pour permettre aux étudiants de suivre leurs formations à distance.

Les établissements ont mobilisé leurs environnements numériques de travail afin de permettre aux enseignants de poursuivre leurs cours, d'envoyer du contenu écrit et de conserver le lien avec leurs étudiants, y compris en visioconférence, parfois à un rythme très soutenu. Nous avons également mis à disposition la plateforme Fun MOOC de manière à ce que les étudiants comme leurs enseignants puissent y trouver des ressources et des contenus, utiliser la plateforme pour donner des cours en ligne, ou y déposer des cours qui puissent être partagés entre plusieurs établissements. À ce jour, les remontées des conférences d'établissements sont plutôt positives et la bascule du présentiel vers le distanciel s'est bien passée.

Naturellement, les étudiants ne doivent pas être pénalisés par la situation actuelle et nous essayons de maintenir les grandes articulations du calendrier universitaire. À cette fin, vous avez habilité le Gouvernement, dans la loi d'urgence sanitaire, à prendre des ordonnances, notamment pour permettre aux écoles et aux universités de changer leurs modalités de contrôle des connaissances dans un cadre procédural plus souple. Cela nous permet de basculer les examens en ligne ou en contrôle continu, de reporter des concours et de neutraliser les notes de stage lorsque les étudiants n'ont pas pu terminer leur stage.

Vous avez été nombreux à être interpellés sur les questions liées aux examens nationaux, aux concours et au calendrier de Parcoursup.

Pour Parcoursup, changer le calendrier dans les circonstances actuelles susciterait surtout de la confusion. Le calendrier de la procédure nationale demeurera le même, mais

nous traiterons avec bienveillance les dossiers qui devraient être finalisés après l'échéance du 2 avril pour les candidats qui seraient entravés parce qu'ils sont en zone blanche ou qu'ils ne disposeraient pas d'outils informatiques.

Les concours post-bac seront, pour l'essentiel, basculés en examen sur dossier via Parcoursup. La plateforme fonctionne, les équipes sont au travail et le calendrier de préparation de la prochaine rentrée sera tenu.

Pour les concours post-prépa et ceux qui sont organisés par les formations en santé, notamment la première année commune aux études de santé (PACES) et les examens classants nationaux (ECN), nous avons opté pour un report. En effet, ces concours ou examens nationaux nécessitent des épreuves écrites qui ne pourront pas être organisées de manière satisfaisante en avril et mai. J'ai confié à Caroline Pascal, la doyenne de notre inspection générale, la présidence d'un comité de pilotage chargé de réorganiser le calendrier et les modalités de ces concours, principalement en juin et juillet prochains. Nous afficherons dès que possible sur le site du ministère une information actualisée pour l'ensemble des candidats, chaque école se chargeant ensuite de donner des informations spécifiques.

Au-delà des questions pédagogiques, accompagner et soutenir les étudiants dans la crise actuelle, c'est aussi faire attention à leur santé. Le 13 mars dernier, nous avons invité tous les étudiants qui le pouvaient à regagner leur domicile familial, ou principal. Un grand nombre d'entre eux, néanmoins, se sont confinés au sein de leurs résidences étudiantes : ils sont un peu plus de 62 000 dans ce cas. Pour faire face à cette situation, notamment sur le plan sanitaire, j'ai pris un décret permettant aux services de santé des universités, en liaison avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), les rectorats, les agences régionales de santé (ARS) et les centres de santé de proximité, d'assurer le suivi sanitaire des étudiants restés en résidence étudiante. Il s'agit à la fois de les informer et d'identifier ceux qui seraient malades ou qui rencontreraient des problèmes de santé liés au Covid-19 ou à d'autres formes de pathologies. Nous avons mobilisé à cette fin les organisations étudiantes, les services de santé universitaires, mais aussi les étudiants en médecine. Une attention particulière est apportée à la prévention des risques psychosociaux pendant ces semaines de confinement.

Sur le plan social, nous avons pris des mesures pour accompagner les étudiants selon leur situation. Les étudiants salariés dont l'activité est suspendue du fait du confinement peuvent, comme tout salarié dans une situation identique, bénéficier de la mesure de chômage partiel mise en place par le ministère du travail. Les étudiants auto-entrepreneurs sont également éligibles aux dispositifs de soutien mis en œuvre par le ministère de l'économie et des finances. Pour les étudiants qui sont attachés temporaires de vacation – ce sont souvent des doctorants –, leurs contrats seront maintenus, ainsi que leur paie, pendant toute la durée du confinement. Les bourses sur critères sociaux sont évidemment maintenues.

Plus largement, avec les conférences d'établissements, nous avons décidé de mettre le produit de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) à la disposition des établissements pour fournir des aides sociales aux étudiants qui en ont besoin, qu'ils soient déjà boursiers ou non. Que ce soit par la distribution de bons d'achat alimentaire ou électronique ou par des aides financières directes, nous souhaitons permettre à tous les étudiants qui en ont besoin de trouver un appui et une aide pendant la crise sanitaire. J'ai aussi déplafonné la part du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pouvant financer des aides sociales. J'ai également décidé de redéployer 10 millions d'euros à destination des aides d'urgence opérées par les Crous. Ces aides pourront être

ouvertes aux étudiants qui ont perdu leur gratification de stage ou qui ne sont pas concernés par le chômage partiel. Nous tâchons de travailler sur le périmètre le plus large possible, car aucun étudiant ne doit être laissé dans une situation difficile.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je propose que nous prenions les sujets les uns après les autres, et je donne donc d’abord la parole à MM. Stéphane Piednoir et Jacques Groperrin, nos rapporteurs respectivement pour l’enseignement supérieur et la procédure Parcoursup.

M. Stéphane Piednoir. – Merci de participer à cette réunion, en ces circonstances particulières – les difficultés techniques que nous rencontrons montrent que le télétravail ne sera pas la panacée ! Si je souhaite saluer le rôle de l’exécutif en ces temps graves – pour répondre à l’urgence, le Gouvernement a dû prendre des mesures lourdes –, nous continuons à assumer notre rôle de contrôle en toute sérénité. Je voudrais également rendre hommage à l’ensemble de la communauté éducative, qui assure la continuité pédagogique malgré la fermeture de l’ensemble des établissements. Félicitons, enfin, l’engagement de nombreux étudiants en pharmacie ou médecine, dont certains se sont lancés dans la production de solution hydro-alcoolique !

Les concours post-prépa ont été reportés et les concours post-bac seront remplacés par des admissions sur dossier. Où en sont les travaux du comité de pilotage ?

Les dispositions de l’ordonnance sont applicables jusqu’au 31 décembre 2020. S’agit-il d’une précaution, ou anticipez-vous une rentrée fortement décalée ?

Un délai minimum de quinze jours est prévu dans l’ordonnance pour annoncer les nouvelles modalités des examens et concours aux étudiants. Le jugez-vous suffisant ?

L’absence de stage obligatoire sera-t-elle considérée avec bienveillance dans la validation des cursus ?

Pourriez-vous détailler les outils qui sont mis à la disposition des Crous pour recenser les étudiants qui sont dans le besoin, notamment ceux qui n’habitent pas en résidence universitaire ?

Peut-on craindre l’émergence de foyers d’épidémie au sein des résidences universitaires ?

M. Jacques Groperrin. – Je m’associe pleinement aux remerciements et hommages de mon collègue.

Quelles seront les étapes de l’examen des dossiers à distance par les commissions d’examen des vœux ? N’y a-t-il pas un risque de donner plus d’importance à la phase de traitement automatisé des dossiers ?

Les concours post-bac seront remplacés par une sélection sur dossier. Les critères retenus seront-ils rendus publics ? Une telle sélection risque d’accroître le poids des déterminismes sociaux.

Enfin, j’attire votre attention sur l’inquiétude des étudiants de master dont les stages sont supprimés ou décalés.

Mme Frédérique Vidal, ministre. – S’agissant du calendrier des concours, l’objectif est de reporter les épreuves prévues en avril et en mai en juin et en juillet. Le Gouvernement communiquera les dates et les modalités des concours dès que possible.

Nous espérons que la rentrée universitaire pourra se faire dans les meilleures conditions, mais il est impossible de l’affirmer aujourd’hui. La durée de validité de l’ordonnance est donc une sécurité.

Il est habituel de porter le calendrier et les modalités d’examen à la connaissance des étudiants au plus tard quinze jours avant l’organisation des épreuves. D’ailleurs, beaucoup d’étudiants ne connaissaient pas, avant la crise sanitaire, leurs dates d’examen. Par ailleurs, l’heure est plutôt à un allègement qu’à une complexification des épreuves.

S’agissant des stages qui n’ont pas pu être effectués, nous avons rédigé des fiches techniques à l’attention des établissements afin que l’ensemble des étudiants soient traités de la même façon. Certains stages seront considérés comme neutralisés, mais dans tous les cas, les étudiants ne seront pas pénalisés parce qu’ils n’auront pas pu faire leur stage dans les temps. Nous pourrons vous communiquer ces fiches.

Nous allons contacter l’ensemble des étudiants par mail pour que ceux qui sont restés confinés se signalent et puissent faire l’objet d’une attention particulière. Toutefois, les aides du Crous sont ouvertes à l’ensemble des étudiants, y compris à ceux qui sont retournés au domicile familial.

Nous n’avons pas, à ce stade, identifié de foyer épidémique au sein des résidences universitaires. L’immense majorité des jeunes de moins de 25 ans qui sont infectés n’ont pas de symptômes ou des symptômes peu graves, et bien souvent – c’est tout le problème – ils ne savent même pas qu’ils sont malades.

Les commissions d’examen des vœux se tiendront par visioconférence. Nous travaillons avec les écoles qui vont effectuer leur sélection sur dossier et non sur concours à la publication de leurs attendus et de leurs critères.

Les étudiants de master, comme l’ensemble des étudiants, ne peuvent pas faire leur stage. Des modalités particulières leur seront appliquées pour qu’ils puissent néanmoins valider leur année. Les fiches techniques que nous avons rédigées permettront que tous les étudiants soient traités de la même façon, et dans tous les cas, avec beaucoup de bienveillance.

Mme Sylvie Robert. – Au nom de mes collègues, je tiens à saluer à mon tour la mobilisation et l’engagement de la communauté éducative.

La communication est momentanément interrompue.

M. Laurent Lafon. – Selon vos dernières déclarations, certains examens pourraient être réalisés à distance avec télésurveillance, s’il n’y a aucun autre moyen. Mais quels contrôles seraient possibles pour éviter toute triche lorsque l’étudiant est seul derrière son écran ? Juridiquement, ne s’expose-t-on pas à des recours aboutissant à l’annulation des examens au nom du règlement général sur la protection des données (RGPD) ? Avez-vous interrogé la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) à ce sujet ?

Savez-vous combien d'étudiants n'ont pas accès au réseau et ne peuvent suivre les cours ni passer leurs examens, qu'ils soient dans les zones blanches ou faute d'équipements informatiques ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Réaliser des examens à distance avec télésurveillance est une possibilité offerte aux établissements ; nous les avons interrogés pour savoir s'ils souhaitaient le faire, sachant que ce serait réalisé par des entreprises autorisées à réaliser cette surveillance, par le biais de la caméra branchée sur l'ordinateur. Nous avons testé cette solution pour les examens nationaux blancs, car toutes les épreuves classantes nationales informatisées (ECNi) se font sur tablette. Or très peu d'établissements souhaitent choisir cette solution à distance, hormis si aucune autre possibilité n'est offerte.

Nous avons recommandé aux étudiants de rentrer chez eux, à moins que leur domicile ne soit situé dans une zone blanche, auquel cas il était préférable qu'ils restent logés sur leur lieu d'études pour continuer à suivre leurs enseignements. Je n'ai pas de remontées exhaustives sur le nombre d'élèves ayant des difficultés. Les étudiants ont parfois des problèmes pour accéder à des data importantes et des forfaits insuffisants. Nous travaillons avec les opérateurs pour étendre les forfaits et aider les étudiants à acheter du matériel informatique.

Il est habituellement très compliqué d'avoir une idée de l'assiduité des étudiants en temps normal, donc d'autant plus dans la situation actuelle... J'ai fait lever l'obligation d'assiduité pour les étudiants ayant une bourse sur critères sociaux. Nous interrogeons en permanence les établissements pour nous assurer de la continuité pédagogique. Désormais, nous n'avons quasiment plus de questions sur la manière de réaliser des cours à distance, mais nous travaillons à la préparation des examens ; nous prenons les questions les unes après les autres.

Mme Maryvonne Blondin. – Qu'en est-il du concours du Capes ? J'ai entendu dire qu'il serait reporté en octobre. Cela pose problème, alors que le nombre de candidats diminue encore de 7,8 % cette année.

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Ce concours est organisé par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale. À ma connaissance, ces services travaillent sur un report du même type que les concours post-classe préparatoire, donc vers mai-juin, afin que les enseignants puissent être affectés à la prochaine rentrée. Je n'ai pas entendu parler d'un report en octobre.

M. Max Brisson. – Avec mes collègues, nous remercions la communauté universitaire pour sa mobilisation. Comment aider les bacheliers actuels, qui risquent d'être pénalisés par cette année particulière, notamment les élèves de terminale venant des milieux les plus modestes ? Ne pourriez-vous pas prévoir au début de l'année universitaire prochaine, en septembre ou en octobre, des modules de remise à niveau pour tenir compte de la réalité de l'enseignement reçu cette année en terminale ? Soyons positifs, et essayons de sortir par le haut de cette crise pour travailler différemment sur l'accueil des étudiants en première année de licence.

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Nous gérons les problèmes les uns après les autres, mais nous essayons aussi d'anticiper. Évidemment, nous devons aider les bacheliers les plus en difficulté à réussir leur rentrée au travers du dispositif « Oui, si » et des semaines de remédiation. Nous n'avons pas épuisé les budgets dédiés, qui pourront donc être mobilisés.

L'éducation nationale a à cœur d'accompagner les élèves les plus en difficulté pour qu'ils aient le plus de chances de réussir l'année suivante.

Nous demandons énormément aux enseignants du primaire, du secondaire, aux enseignants-chercheurs, qui sont mobilisés comme jamais pour que les élèves continuent à être accompagnés pédagogiquement. Ce n'est pas très grave si la rentrée universitaire est décalée de quinze jours... Actuellement, nous sommes concentrés sur les cours en ligne et les examens. Les présidents d'université et des grandes écoles réfléchissent à la reprise d'activité. Il faudra y associer les enseignants-chercheurs, actuellement concentrés sur autre chose. Ce n'est pas encore le moment de leur demander de réfléchir aux cours de remise à niveau pour la rentrée. Tout est extrêmement difficile en ce moment ; saluons leur travail vraiment exceptionnel.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vous remercie, Mme la ministre. Nous allons organiser une nouvelle réunion, dans de meilleures conditions techniques, sur le volet recherche.

Nous remercions toute la communauté scientifique, notamment les chercheurs dont nous avons bien besoin. Nous pensons aux soignants, aux étudiants en médecine, très mobilisés dès leur quatrième année, et pour lesquels cette période est l'épreuve du feu.

Nous pensons aussi à la communauté universitaire qui doit s'adapter à cette situation inédite tout en assurant la continuité pédagogique.

La deuxième partie de cette téléconférence aura lieu lundi 6 avril 2020 à 11 h 30.

La téléconférence est close à 19 h 20.

Lundi 6 avril 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 15 heures.

Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (en téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Cette deuxième partie de l'audition de Mme Vidal, commencée mercredi dernier, sera surtout consacrée à la recherche, mais nous reviendrons d'abord sur la situation de l'enseignement supérieur. Nous aimerions aussi savoir comment se déroule le processus Parcoursup cette année, au vu notamment de la décision que vient de rendre le Conseil constitutionnel à ce sujet.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. – Je veux pour commencer vous faire un bref exposé de la situation actuelle dans l'enseignement supérieur. Pour assurer la continuité pédagogique, l'immense majorité des établissements sont passés aux formations à distance. Quant aux examens, trois modalités seront retenues, en fonction des exigences de chaque formation : l'évaluation se fera le plus souvent par contrôle continu ou remise de dossiers ; pour certaines matières où des épreuves écrites sont nécessaires, on étudie la possibilité d'examens à

distance ; enfin, dans les rares cas où une présence physique est indispensable, notamment dans les filières sportives, un report de ces épreuves est envisagé.

Pour ce qui est des concours, une proposition a été élaborée sous l'égide de Mme Caroline Pascal, doyenne de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. L'objectif est le report de toutes les épreuves écrites de ces concours. Le dispositif est presque prêt pour les épreuves de première année commune aux études de santé (PACES) et les épreuves classantes nationales (ECN) ; il est en cours de finalisation pour tous les concours de grandes écoles, d'écoles de commerce et d'écoles d'ingénieurs.

Concernant l'application Parcoursup, nous allons clôturer la phase de préinscription et de confirmation des vœux par les futurs étudiants. Nous avons fourni aux proviseurs et aux professeurs principaux la liste des élèves de terminale n'ayant confirmé aucun vœu, afin qu'ils puissent les contacter directement et, s'il s'agit d'un simple problème de connexion, prendre la main pour s'assurer que ces élèves ne soient pas exclus du dispositif. On le faisait déjà l'an dernier, mais cela revêt une importance toute particulière dans les circonstances actuelles. Le processus sera terminé au milieu de cette semaine ; les dossiers seront ensuite envoyés aux établissements.

J'en viens à la recherche. Plusieurs dispositifs ont été mis en place. Il est désormais possible pour les organismes de recherche d'aborder directement les laboratoires dont le rôle peut être essentiel dans la gestion de la crise du Covid-19. Des dispositifs spécifiques ont été ouverts, au-delà des financements attribués par le biais de REACTing à l'ensemble des organismes de recherche et, notamment, à l'alliance Aviesan. Des fonds sont attribués par l'Agence nationale de la recherche (ANR) au travers du dispositif Flash, qui permet un examen accéléré des dossiers. L'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) est également impliquée afin de développer des programmes d'aide et d'analyse épidémiologique à destination des pays du Sud. Citons enfin les programmes hospitaliers de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP), qui dépendent du ministère de la santé. Au total, 50 millions d'euros ont déjà été débloqués pour soutenir l'ensemble de ces projets.

Les essais cliniques déclarés sont massifs, mais nous observons aussi beaucoup d'initiatives prises directement par les équipes médicales de recherche dans les centres hospitaliers universitaires (CHU). Nous essayons d'avoir une vision globale de ces actions. Le ministère de la santé nous transmet un maximum d'informations afin que nous disposions des résultats cliniques des différents traitements utilisés par les médecins.

En plus du conseil scientifique qui aide le Gouvernement et le Président de la République à formuler et mettre en œuvre les politiques publiques annoncées, nous avons créé un comité chargé d'une mission d'expertise ; nous lui renvoyons toutes les demandes des laboratoires publics et privés en matière, notamment, de tests sérologiques. Nous lui avons aussi demandé un travail de veille internationale afin d'identifier, au fur et à mesure qu'ils apparaissent, les différents outils de diagnostic et de sérologie. Cette démarche est articulée au sein d'une cellule de crise interministérielle : nous travaillons avec des représentants des ministères de la santé et de l'économie pour sécuriser les besoins potentiels en réactifs et passer au plus vite les commandes nécessaires : n'oublions pas qu'une pression mondiale s'exerce sur ces produits.

Je veux enfin aborder la question de l'aide aux étudiants. Nous avons mis en place, au travers du service de santé universitaire et en liaison avec les centres régionaux des

œuvres universitaires et scolaires (Crous), un dispositif de surveillance sanitaire de ceux d'entre eux qui demeurent dans les cités universitaires. Nous avons également pris des dispositions pour qu'ils puissent être aidés financièrement, en particulier s'ils ont perdu les rémunérations qu'ils percevaient au titre d'un stage ou d'un emploi étudiant et ne bénéficient pas des dispositifs de chômage partiel ou d'aide aux auto-entrepreneurs mis en place par le ministère du travail.

Ces démarches sont organisées par les Crous, en liaison avec les associations étudiantes : des référents sont désignés dans chaque résidence ; au travers de groupes sur les réseaux sociaux, ils vérifient notamment, en lien avec les services de santé, qu'aucun des résidents ne présente de symptômes. Quelques cas de Covid-19 ont été identifiés dans les résidences universitaires ; ces étudiants sont systématiquement transférés dans des studios dotés de blocs sanitaires et de cuisines, de manière à ce qu'ils puissent rester à la fois confinés et approvisionnés. Heureusement, dans la plupart des cas, les symptômes connaissent vite une évolution satisfaisante, mais une surveillance constante est nécessaire. Le dispositif d'alerte élaboré par les Crous en lien avec les associations semble fonctionner, mais notre attention sur ce point demeure toute particulière.

Mme Sylvie Robert. – Nous devons rester vigilants quant aux conditions de vie de tous les étudiants : ceux qui demeurent dans les résidences universitaires, certes, mais aussi ceux du parc privé qui, confinés comme tout le monde, ont, pour beaucoup d'entre eux, perdu les petits boulots qui leur permettaient de vivre. Certains étudiants rencontrent des difficultés préoccupantes. Dans les résidences universitaires de ma région, je constate une vraie vigilance sanitaire et un repérage des étudiants en difficulté économique, mais je veux attirer votre attention sur leur extrême précarisation : certains étudiants peuvent même rencontrer des difficultés alimentaires. Nous devons trouver les outils nécessaires pour les accompagner au mieux.

Mme Frédérique Vidal, ministre. – L'objectif est que tous les étudiants soient dans le radar. Nous avons demandé aux établissements de leur envoyer des informations ; nous sommes aussi passés par les Crous, qui disposent des adresses et numéros de téléphone de tous les étudiants. Nous allons essayer de mettre en place, pour les étudiants résidant dans le parc privé, un système similaire à celui qui fonctionne dans les résidences universitaires : de petits groupes animés par un étudiant référent chargé de déterminer si certains rencontrent des difficultés particulières. Des aides spécifiques s'ajouteront à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour venir en aide à tous, boursiers ou non : on sait en effet que ce sont les étudiants qui sont juste au-dessus du plafond des bourses, ou ne touchent qu'une petite bourse, qui dépendent le plus des emplois étudiants et souffrent donc le plus de leur disparition. Nous essayons en tout cas d'utiliser le plus possible les réseaux sociaux pour le signalement de difficultés au sein de groupes d'étudiants.

Mme Sylvie Robert. – Qu'en est-il des étudiants du programme Erasmus qui ont dû revenir en France ? Pourront-ils retourner dans leur pays d'accueil ? Comment le second semestre de cette année d'études sera-t-il validé ? Y aura-t-il une approche harmonisée à l'échelon européen, ou bien leur sort dépendra-t-il de conventions particulières par pays, voire par université ou école ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a produit des fiches afin d'offrir aux établissements des cadrages généraux et de proposer des solutions. Il est très peu probable que ces étudiants repartent cette année à l'étranger. Demain doit se tenir une première réunion entre

ministres européens chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche ; nous aurons des échanges sur ce sujet, afin d'harmoniser nos approches. Nous faisons passer aux établissements des messages de bienveillance : il faut que ces étudiants soient le moins pénalisés possible. Les étudiants étrangers rentrés de France chez eux bénéficient de l'enseignement à distance ; la réciproque n'est pas toujours vraie. Un bilan sera fait au niveau européen dans les jours qui viennent. Du moins, en France, tous les établissements savent que les dispositions prises dans l'ordonnance relative à l'organisation des examens et concours leur donnent toute latitude pour adapter, au bénéfice de l'étudiant, les modalités de contrôle des connaissances.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Pouvez-vous nous éclairer davantage sur Parcoursup ? Le Conseil constitutionnel a rendu une décision très attendue sur la nécessaire transparence des traitements algorithmiques utilisés pour le classement des dossiers de candidature. C'est d'ailleurs le sens d'un courrier que je vous avais adressé, à la suite des travaux de notre collègue Jacques Gersperrin sur le suivi de l'application de la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants. Vous nous avez dit que le processus Parcoursup pour cette année est déjà bien avancé. Cette décision intéressante du Conseil constitutionnel reconnaît le principe du secret des délibérations, mais insiste sur la nécessité d'une meilleure communication des critères ayant présidé aux décisions. Au vu de cette décision, comment prenez-vous contact avec les établissements pour vous assurer qu'il y aura une véritable transparence sur ces critères, comme notre commission l'avait d'ailleurs déjà demandé ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Je veux donner quelques chiffres sur Parcoursup. La phase de saisine et de confirmation des vœux est terminée. On relève plus de candidats et de vœux que l'année dernière, le système a fonctionné : 948 000 candidats ont confirmé au moins un vœu, – ils étaient environ 900 000 l'an dernier. 91,1 % des vœux et des sous-vœux sont confirmés, soit près d'un point de plus que l'an dernier. Cette hausse concerne tous les types de bacheliers : + 1,82 % pour les bacheliers généraux, + 2,26 % pour les bacheliers des voies technologiques et + 7,2 % pour les bacheliers professionnels. Le nombre de demandes de confirmation de vœux en réorientation augmente également. Les reprises d'études sont gérées à part, cette année, grâce à l'application Parcoursup ; celle-ci est utilisée par des candidats qui ont, pour 85 % d'entre eux, déjà exercé une activité professionnelle. Nous avons aussi vérifié l'absence de problèmes particuliers outre-mer, notamment en Guyane – 95 % ont confirmé au moins un vœu ; nous attendons des informations concernant Mayotte, seconde collectivité où des difficultés ont été rencontrées par le passé.

La décision du Conseil constitutionnel répond bien à une demande que vous aviez déjà formulée. Nous avons informé les établissements qu'ils devront expliquer la façon dont ils auront classé les étudiants, dans les filières sélectives, ou délivré les « Oui » et les « Oui si » dans les filières non sélectives. Chaque jury devra produire un compte rendu de ses délibérations et indiquer les critères utilisés. Pour leur faciliter la tâche, nous avons rédigé un modèle d'explication des critères que nous mettons à disposition des établissements dans le cadre de l'aide à la décision fournie dans Parcoursup ; chaque établissement pourra y ajouter les critères spécifiques qu'il emploie. Cela sera particulièrement important cette année au vu du nombre d'écoles qui sélectionneront exceptionnellement leurs étudiants, non par concours, mais sur dossier du fait des circonstances sanitaires. Le Conseil constitutionnel rappelle également que la procédure n'est pas complètement automatisée et qu'il faudra donc, à l'issue des délibérations, expliquer comment celles-ci se seront tenues et comment les classements auront été établis. Nous avons élaboré par anticipation les outils nécessaires ; quand un établissement utilise plutôt les siens, nous travaillons avec lui ; nous lui expliquons, désormais à distance et non plus *in situ*, comment rédiger les critères utilisés. C'est l'un des rôles de la cellule « Parcoursup ».

M. Jacques Gersperrin. – Que de temps perdu ! Cela fait un moment que le Sénat demande une telle transparence ; le Gouvernement aurait pu l’écouter. Maintenant, il doit s’y employer au moment même d’une crise majeure ! Les enseignants expriment une grande inquiétude quant à l’emploi des traitements algorithmiques. Chacun voit dans la décision du Conseil constitutionnel la justification de son propre point de vue, mais je regrette en tout cas le manque d’anticipation.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Évoquons à présent la recherche, secteur qui est au cœur de la crise sanitaire que nous subissons. Nous apportons notre soutien plein et entier à la communauté des chercheurs, très mobilisés en première ligne. L’attente est très forte sur les traitements thérapeutiques, les tests de dépistage et les vaccins sur lesquels travaillent nos chercheurs. Le moment est propice pour un premier bilan.

Mme Laure Darcos. – Une série de projets de recherche sur le Covid-19 a déjà été sélectionnée dans le cadre du consortium REACTing et du projet Flash de l’ANR ; une deuxième vague devrait suivre. Les moyens alloués par le Gouvernement à ces projets, déjà conséquents – 58 millions d’euros –, devront encore être ajustés en fonction des besoins. *Quid* des projets qui n’ont pas été retenus dans ces sélections, mais présentent un intérêt scientifique ? Comment pourront-ils bénéficier de financements ?

Vous affirmez que la loi d’urgence permet de simplifier et d’accélérer les procédures de recherche : comment cela se traduit-il ? Quelles adaptations sont prévues ? Le Comité analyse, recherche et expertise (CARE) présidé par Mme Barré-Sinoussi se prononce-t-il sur ces modifications de procédure ?

Quant aux essais thérapeutiques en cours, que se passera-t-il si l’une des molécules testées s’avère efficace ? Comment agira-t-on collectivement ? L’Institut Pasteur, l’Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et le *Centre national de la recherche scientifique* (CNRS) travaillent d’arrache-pied sur des vaccins, mais aussi sur des tests de diagnostic et de sérologie, enjeux essentiels pour le déconfinement. Comment les décisions seront-elles prises entre les groupes de chercheurs et les différents comités ?

Cette crise montre qu’on a besoin d’une recherche française et européenne. Le Président de la République a annoncé une augmentation des moyens alloués à la recherche à hauteur de 5 milliards d’euros annuels sur dix ans. Ce n’est qu’un premier pas, encore insuffisant pour voir le budget de la recherche atteindre 1 % du PIB. En savez-vous un peu plus sur le devenir du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche ? Verra-t-il bientôt le jour en dépit du calendrier parlementaire bouleversé des prochains mois, ou bien faudra-t-il passer par le projet de loi de finances pour 2021 pour faire adapter les premières mesures nécessaires en la matière ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Le consortium REACTing, qui nous a permis de figurer parmi les premiers pays, dès février dernier, à proposer une réponse en termes de recherche, a reçu des financements destinés à l’amorçage de projets. Le principe est le même pour les appels Flash de l’ANR. Le comité scientifique de l’ANR a examiné les propositions et a estimé que quarante-quatre d’entre elles devaient être lancées, avec un financement immédiat. Pour les autres, des investigations supplémentaires sont nécessaires sur le plan de la solidité scientifique et de la bibliographie. Le pire en cette période serait de financer des recherches dont il a déjà été démontré qu’elles étaient inefficaces. Il ne s’agit pas d’un problème financier, puisque l’objectif est de soutenir tous les projets nécessaires : 65 % des projets REACTing sont financés et plus de 30 % de ceux de l’ANR.

Les organismes de recherche ont, sur leurs crédits de base, directement abondé plusieurs laboratoires dans lesquels des chercheurs travaillent sur ces sujets depuis longtemps et ont besoin de moyens supplémentaires. Quant aux projets présentés *via* les appels Flash de l'ANR, de l'ANRS et de REACTing, ce sont de nouvelles propositions de sujets de recherche.

Il faut donc distinguer les projets des équipes travaillant de longue date sur les coronavirus, financés par les organismes de recherche, et ceux de toute personne souhaitant proposer une idée nouvelle, lesquels sont soutenus dans le cadre des appels Flash de l'ANR ; enfin, les projets portant sur un nouveau protocole thérapeutique ou une nouvelle molécule attestée sont lancés par REACTing.

Nous essayons, au fur et à mesure que des molécules sont incluses dans les essais cliniques, de veiller à l'approvisionnement en matières premières ou en molécules elles-mêmes, si celles-ci ne sont pas fabriquées par des sociétés pharmaceutiques ayant au moins un laboratoire en France. La situation est très compliquée, car ces sujets sont mondiaux et tous les pays font de même. Pour cette raison, nous nous efforçons de mener un travail d'approvisionnement coordonné au niveau européen. C'est nécessaire, car, si nous commandons 10 000 doses d'un médicament tandis que les États-Unis en commandent 3 millions, nous passerons toujours derrière !

Même lorsque des commandes fermes sont passées, il arrive que les sociétés pharmaceutiques soient elles-mêmes en rupture de stock de plusieurs produits et nous annoncent des retards de livraison ; ce fut le cas pour certains tests. La tension mondiale sur les matières premières complique encore les choses.

S'agissant des tests sérologiques, que proposent de nombreuses compagnies étrangères et françaises, notamment des start-up, CARE examine leurs bases scientifiques et, si elles sont valides, un premier test, rapide, est fait sur des sérums de patients dans les CHU et laboratoires français. Les tests qui « passent » cette première étape sont transmis aux centres nationaux de référence (CNR), qui les valident définitivement.

Il faut être attentif, à la fois, à la spécificité – en effet, les coronavirus sont responsables de tous les rhumes de printemps – et à la sensibilité, en déterminant le nombre de faux positifs et de faux négatifs. Les premiers sont assez rares, mais les seconds peuvent exister puisque la réponse immunitaire de chaque individu est variable. Une analyse « macro » est faite sur place dans les CHU, puis une autre, plus complète, dans les CNR de Pasteur ou de Lyon. Nous envisageons d'habiliter certains CHU à faire ces tests complets, lesquels permettent de vérifier que les anticorps ainsi détectés sont protecteurs, c'est-à-dire capables de bloquer la propagation du virus dans des boîtes de culture. En effet, certains tests détectent des anticorps, mais il ne s'agit pas d'anticorps dits protecteurs. Cette manipulation prend trois ou quatre jours.

Plusieurs tests ayant déjà suivi ce processus de validation sont en cours de commande. Lorsqu'ils sont produits en France par des laboratoires ou des start-up, nous organisons la chaîne de production, travaillons avec le ministère de l'économie et des finances, notamment avec Mme Agnès Pannier-Runacher, qui est chargée de ce dossier, si nécessaire en réorientant des chaînes dédiées à d'autres types de tests, afin d'anticiper une phase industrielle.

Pour ce qui concerne les tests cliniques, CARE travaille sur un protocole-type, afin que tout hôpital ou tout médecin généraliste qui voudrait y participer puissent le faire en

suivant une procédure normalisée. Cela permettra de conglo­mérer ensuite l'ensemble des résultats et de faire de la méta-analyse. Il y aura un protocole-type pour des essais en hôpital et un autre pour la médecine de ville.

J'en viens aux essais cliniques en cours. La première analyse consiste à examiner s'il est nécessaire d'arrêter une branche de ces essais parce qu'elle aurait des effets néfastes pour la santé. Pour l'instant, cela ne s'est pas produit. Les résultats sont envoyés à des statisticiens, qui établissent une analyse indépendante, dans le cadre d'une procédure qui est la plus rigoureuse possible sur le plan scientifique.

De nombreuses technologies émergent, que CARE est chargé de valider scientifiquement et qui sont financées directement. Sur la base des travaux disponibles dont la synthèse, faite par CARE, est transmise au conseil scientifique, celui-ci proposera des stratégies en matière de santé publique. Il est donc important, pour faire le lien, que des personnes siègent dans les deux instances.

S'agissant du financement de la recherche, le Président de la République a annoncé qu'y seraient consacrés 5 milliards d'euros supplémentaires par an. Aujourd'hui, 15 milliards d'euros par an sont investis dans ce domaine. Pour passer à 20 milliards annuels, des étapes successives sont prévues. Au total, 25 milliards d'euros seront investis sur dix ans.

Le Premier ministre me l'a confirmé ce matin : dès que le calendrier parlementaire le permettra, le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche sera soumis au Parlement. Il est néanmoins très important – c'est le sens de l'annonce du Président de la République – que nous puissions lancer les premiers investissements dès 2021, que la loi de programmation pluriannuelle de la recherche ait été votée ou pas. Nous prévoyons, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, une première augmentation de 400 millions d'euros pour la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires).

M. Pierre Ouzoulias. – Je suis heureux d'entendre que la décision du Conseil constitutionnel nous satisfait tous les deux. Les Sages nous réunissent !

L'Allemagne a engagé 3,5 milliards d'euros dès 2020 pour financer les équipements médicaux, la recherche d'un remède et d'un vaccin, et vient d'affecter 150 millions d'euros pour la constitution d'un réseau de recherche de médecine universitaire confié à l'équivalent du CHU de Berlin. La France a, quant à elle, débloqué 8 millions d'euros, et vous annoncez un fonds d'urgence doté de 50 millions : cet effort est un cran au-dessous de celui de nos voisins allemands.

Les laboratoires qui sont actuellement sur le front de la recherche insistent sur la nécessité de mettre aux normes leurs équipements et outils de recherche. Tandis qu'un laboratoire chinois travaillant sur le coronavirus dispose de deux cryomicroscopes électroniques valant chacun 5 millions d'euros, les laboratoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) en demandent depuis quatre ans un plus petit, valant 2 millions d'euros, sans réponse pour l'instant. Sans budget supplémentaire, il sera très difficile pour ces organismes de mettre leurs matériels à niveau, et donc de trouver des financements.

Je vous approuve sur la nécessité de faire une pleine confiance aux laboratoires, chercheurs et organismes de recherche, sans passer par les appels à projets, dans la situation actuelle d'urgence. Comment leur donner très rapidement les moyens de résoudre leurs problèmes d'équipements ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Nous consacrons 4 milliards d’euros au déploiement du volet clinique et au développement de médicaments, que l’Allemagne finance à hauteur de 3,5 milliards. Nous sommes donc dans le même ordre de grandeur.

Pour ce qui est du financement de recherche, je rappelle que l’Allemagne comptabilise toujours en coûts complets, en incluant les salaires qui, chez nous, sont pris en charge par d’autres lignes. Les 50 millions d’euros dédiés au fonctionnement et à l’investissement que nous débloquons, sachant que 1 500 à 2 000 chercheurs travaillent sur le Covid-19, sont donc comparables aux crédits allemands dans ce domaine. Nous avons débloqué 8 millions d’euros début mars, puis 16 millions supplémentaires lors des dernières semaines. Nous réitérons ces opérations autant que de besoin.

L’acquisition de matériels est bien sûr nécessaire, mais il faut beaucoup de temps pour fabriquer, tester et calibrer un cryomicroscope. Il faudra le faire, et cela est prévu dans la future LPPR. En l’occurrence, ce n’est pas l’urgence du moment, d’autant qu’il y a un cryomicroscope tout à fait utilisable au sein du Centre commun de microscopie appliquée (CCMA), dans mon ancienne université – je connais donc bien le sujet.

Nous agissons dans deux directions différentes : le soutien immédiat et la préparation de l’avenir. Nous soutenons ainsi des programmes de recherche permettant de comprendre le fonctionnement du Covid-19 et d’augmenter la connaissance générale sur les coronavirus. Dans l’immédiat, l’urgence est au repositionnement de médicaments et de thérapies, aux essais cliniques et aux tests. Néanmoins, nous devons également accumuler des connaissances pour le long terme. Nous avons ainsi ouvert à travers l’ANR la possibilité de financer des projets à plus longue échéance.

On a trop négligé lors des trente dernières années l’accumulation de connaissances. La LPPR aura pour objet d’y remédier dans tous les champs disciplinaires, et pas seulement pour la santé. Nous aurons besoin, par exemple, de programmes de recherche de sociologie et d’anthropologie afin d’analyser les comportements en période de confinement ou lorsque le virus, ayant quitté l’Europe, continuera de sévir sur d’autres continents. Les projets financés relèvent donc pour un tiers des sciences humaines et sociales, dont le rôle est de penser et comprendre ces phénomènes. Il faut à la fois gérer l’urgence et respecter le temps de la recherche.

Mme Sonia de la Provôté. – L’épisode que nous traversons met en lumière la nécessité de mettre en cohérence tous les champs de la recherche, et nous constatons qu’il vous importe d’en trouver les voies et moyens. Le comité scientifique protocolise de façon adaptée à la situation et met en place une normalisation.

La LPPR devra trouver, hors des orientations majeures, des organismes institutionnels et des appels à projets, la façon de financer les projets et de s’irriguer de la connaissance produite par des équipes de recherche qui ont emprunté des chemins de traverse, mais qui étaient autrefois accompagnées sur le long terme. Rappelons que les grandes innovations ne sont pas toujours sorties des laboratoires les plus importants.

Comment saisir ces opportunités de la recherche « hors cadre » au travers de la LPPR et quelle part y sera dévolue ? On a reproché aux appels à projets d’être court-termistes, alors qu’une grande part de la recherche repose sur le temps long et les études multicentriques. Une cohorte, par exemple, sur le plan médical, ne s’étend pas sur cinq, mais sur vingt ans. Quelle en sera la traduction financière et organisationnelle ? Des comités

scientifiques ne pourraient-ils pas être nommés, sur le modèle de CARE, pour recueillir la connaissance la plus exhaustive possible de la recherche française et mondiale, et associer recherches académique et hors cadre ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Le budget actuel de la recherche s’élève à environ 15 milliards d’euros, mais 1,5 milliard seulement relève de l’ANR. Tout ne se fait donc pas sur la base d’appels à projets, loin de là. Certes, les salaires sont très faibles, mais la LPPR y remédiera. Quant à la politique de réinvestissement, s’agissant notamment du matériel, elle est perfectible. Il n’en reste pas moins que la France figure parmi les pays qui financent le plus la recherche hors-cadre. Ne confondons pas les appels à projets de l’ANR et la recherche finalisée. L’Agence finance aussi la recherche sur le *Big Bang* et les trous noirs ! Si la finalité de ces études n’est pas évidente, ces recherches n’en demeurent pas moins essentielles car elles apportent de la connaissance !

La veille est permanente sur la qualité scientifique de la recherche effectuée dans les laboratoires, sous l’autorité des conseils scientifiques des organismes et des universités. Dans la situation de crise que nous connaissons, après la première étape de sidération est venue celle de la mise en ébullition, dont nous devons tirer parti pour organiser et coordonner les initiatives. Il ne sert à rien que chacun ait des idées fabuleuses dans son coin, il faut s’associer pour aller plus vite.

Le rôle de CARE est d’assurer cette veille nationale et internationale. Ce comité, essentiel, est un instrument de guerre, qui fonctionne ainsi du fait du caractère exceptionnel de la période. L’organisation est énorme, mais la communauté des chercheurs ne demande qu’à participer. Ainsi, de même que des médecins acceptent de pratiquer des gestes infirmiers dans les services de réanimation, des sommités de la recherche fabriquent du gel hydroalcoolique...

Cela ne nous empêche pas de réfléchir, et nous le faisons depuis un an, à la question de l’investissement nécessaire dans la recherche en temps normal. Nous nous interrogeons ainsi sur l’identification plus rapide des laboratoires capables de fabriquer des *primers* pour la RT-PCR – *Reverse transcriptase polymerase chain reaction*. Il y a une tension mondiale sur les *primers*, mais aussi des synthétiseurs dans nos laboratoires : comment les réorienter ?

Les laboratoires ont aussi donné beaucoup de réactifs et de consommables aux hôpitaux, sans poser la question du remboursement. Il y a un élan ! Dans le même temps, des équipes espèrent être les premières au monde à comprendre comment fonctionne le virus. Le monde de la recherche est le mélange de ces deux démarches.

Mme Sonia de la Provôté. – Il ne s’agit pas de donner des ordres aux équipes et aux organismes, mais de mettre en place des protocoles de base, qui peuvent d’ailleurs être amendés. Dans le domaine de la santé, il est intéressant d’intégrer la médecine de ville. Cette approche pourrait être retenue pour d’autres sujets hors période « de guerre ». La constitution de comités *ad hoc* permettrait de mettre un coup d’accélérateur et d’assurer une veille dans maints domaines ainsi qu’une plus grande efficacité.

Mme Colette Mélot. – Tandis que les étudiants de Paces ont obtenu le report de leur concours, les candidats aux formations paramédicales ne sont pas traités de la même façon. Dans la filière orthophonie, le concours est remplacé par une sélection sur dossier. Or, cette admission, très sélective, nécessite en moyenne deux années d’une préparation

spécifique souvent dispensée dans des établissements privés coûteux. Envisagez-vous un report du concours d'accès aux formations paramédicales ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – La décision a été prise de remplacer l'ensemble des concours post-bac, y compris dans la filière orthophonie, par une sélection sur dossier. En revanche, pour les concours de la Paces, de l'internat et post-préparatoires aux grandes écoles (post-CPGE), lesquels se déroulent après l'admission dans l'enseignement supérieur, les écrits ont été maintenus.

Cette décision a été précédée d'une discussion avec l'ensemble des écoles. Il fallait être clair pour les élèves et leurs familles. Nous avons essayé de sécuriser au maximum et de diminuer le stress pour tous. Oui, en cette année exceptionnelle, les admissions que vous avez mentionnées se feront sur dossier, un modèle que nous avons retenu depuis l'an dernier pour les concours aux instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Les coûts en ont d'ailleurs été réduits pour ces jeunes, qui n'ont plus à se déplacer dans la France entière pour passer les épreuves ; j'y vois une amélioration du système. Nous devons en tirer des conclusions générales sur les frais de concours.

M. André Gattolin. – Je suis préoccupé par les plannings des semaines et des années à venir. On a évoqué la coordination européenne. Lors de la crise Ebola, il avait été décidé de lancer un grand chantier dans le cadre du programme Horizon Europe et les résultats avaient été intéressants. Au-delà du coronavirus, les risques sanitaires de ce type seront récurrents. Il faudra donc mettre en place des structures permanentes à l'échelle européenne afin d'être à la hauteur des États-continentaux, notamment les États-Unis.

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Vous avez raison de souligner l'importance de la réaction européenne. REACTing, créé en 2011 après l'épidémie Zika, est membre d'un consortium européen de veille et de surveillance des épidémies. Ce réseau doit continuer à interagir et travailler même en dehors des périodes d'épidémie, et se mobiliser très rapidement lors d'épidémies pour mettre en place des protocoles de recherche et cliniques.

Il semble que la mobilisation et l'animation de ce réseau aient été moins actives dans les autres pays européens. En France, REACTing bénéficie chaque année de 500 000 euros pour agir au sein de ce consortium, ce qui nous a permis de lancer rapidement des essais cliniques. Nous avons ainsi été le premier pays à inclure des patients dans nos tests. Il faudra porter ce modèle au niveau européen.

L'Union européenne a ouvert un financement spécifique pour le Covid-19, à hauteur de 90 millions d'euros. Plusieurs fonds sont disponibles au niveau européen. Cela fera l'objet des discussions qu'auront demain les ministres de la recherche.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci, madame la ministre. Nous avons bien saisi votre réflexion et votre plan d'actions. Nous vous apportons tout notre soutien et restons très mobilisés sur ces sujets, notamment celui de la vie étudiante en cette période difficile de révision du baccalauréat et de l'orientation des bacheliers.

Notre commission est très mobilisée sur les problématiques de la recherche. Nous avons organisé des tables rondes avec des chercheurs éminents pour préparer l'avenir. Nous nous doutons que le calendrier parlementaire sera bouleversé, mais nous avons déjà commencé à travailler sur la LPPR. Toutes nos pensées vont à la communauté des chercheurs,

des universitaires et des étudiants, aux médecins et à tous ceux qui prêtent main-forte dans les hôpitaux, ainsi qu'aux malades et à leurs familles.

La téléconférence est close à 16 h 30.

Jeudi 9 avril 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 11 h 15.

Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (en téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Notre commission poursuit son travail de contrôle et d'information dans ce contexte de crise sanitaire. Après avoir auditionné Mme Frédérique Vidal par téléconférence en début de semaine, nous avons de nouveau recours à ce format pour auditionner M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Au nom de l'ensemble des membres de la commission, je vous remercie de vous être rendu disponible pour cette audition, monsieur le ministre, et d'avoir accepté de vous livrer à cet exercice un peu particulier. Cette audition, comme celle de lundi, fera l'objet d'un compte rendu qui sera publié au bulletin des commissions et mis en ligne sur le site du Sénat. J'ajoute qu'un journaliste de Public Sénat suit cette téléconférence.

Avant toute chose, je tiens à saluer la remarquable mobilisation des personnels de l'éducation nationale, les enseignants en particulier, pour assurer un suivi pédagogique et tenter de limiter les effets de la fermeture des établissements scolaires sur les apprentissages des élèves. Je salue également les familles qui, plus que jamais, sont des acteurs incontournables de la coéducation. Nous sommes tous conscients des difficultés que bon nombre d'entre elles rencontrent, dès lors que les parents doivent jongler entre télétravail et école à la maison.

Monsieur le ministre, à la suite de votre propos liminaire, nos rapporteurs vous interrogeront sur plusieurs thématiques qui nous mobilisent, comme la carte scolaire pour la rentrée 2020 ou la continuité pédagogique mise en place pour faire face à la fermeture des établissements.

Selon vous, dans quel état d'esprit se trouvent les personnels de l'éducation nationale et les élèves ? Pourriez-vous nous dire un mot de l'organisation des examens et de ses conséquences sur Parcoursup ? Par ailleurs, notre commission est très attentive à la question des établissements français à l'étranger et souhaiterait disposer d'informations à leur sujet. Enfin, vous connaissez mon attachement à la question du numérique à l'école. Pourriez-vous dresser un premier bilan du recours aux outils et enseignements numériques depuis le début de ce confinement ? Quels sont les points de vigilance dont vous pourriez nous faire part à cet égard ?

Afin de rendre cette téléconférence aussi dynamique que possible, après votre propos liminaire, monsieur le ministre, je donnerai d'abord la parole à nos rapporteurs, auxquels vous pourrez répondre en détail, avant de la laisser aux représentants des groupes politiques.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. – Je suis très heureux que cette audition puisse se tenir malgré les difficultés du moment. C'est précisément pour cela qu'il est bon que nous échangions et avançons ensemble. Les défis que nous aurons à relever requièrent une information partagée, une forme d'unité dans l'action et, bien sûr, un maximum de pragmatisme.

Je souhaite vous parler de l'une des missions prioritaires dont mon ministère doit s'acquitter, à savoir l'enseignement à distance.

Dans le cadre de la continuité pédagogique que nous cherchons à préserver dans cette période de crise, nous gardons évidemment à l'esprit les deux objectifs que nous nous assignons en temps normal, c'est-à-dire la hausse du niveau général des élèves, d'une part, et la lutte contre les inégalités, d'autre part. Dans les circonstances actuelles, ces objectifs sont particulièrement menacés : la non-fréquentation de l'école peut conduire à une baisse du niveau général, tandis que les inégalités peuvent s'accroître du seul fait que l'on renvoie chaque enfant à son environnement familial d'origine.

Cette crise révèle l'importance de l'école de la République, tant en ce qui concerne la socialisation des enfants que la lutte contre les injustices sociales. Ce contexte met en lumière le professionnalisme des personnels de l'éducation nationale. Chacun a pris conscience que le métier d'enseignant est indispensable et loin d'être facile à exercer : cette crise sera sans doute l'occasion de renforcer le prestige de cette profession au sein de la société.

Nous n'avons eu d'autre choix que d'organiser l'enseignement à distance dans des délais record. Pour ce faire, nous avons recouru à trois leviers.

Le premier instrument sur lequel nous avons pu compter est le Centre national d'enseignement à distance (CNED), particulier à la France, qui a contribué à la mise en place du dispositif « Ma classe à la maison », d'abord pour les élèves français de Chine, puis pour ceux de l'Oise, du Morbihan et du Haut-Rhin quelques semaines plus tard et, enfin, pour l'ensemble des élèves une fois les établissements fermés. Sur le plan pédagogique, les contenus étaient donc prêts au début du confinement. Sur le plan technique, si nous avons rencontré de grosses difficultés au démarrage, celles-ci ont rapidement été levées grâce aux collectivités locales qui, je le rappelle, sont responsables des environnements numériques de travail, et aux opérateurs.

Actuellement, 2,5 millions de familles sont connectées à « Ma classe à la maison », ce qui correspond à environ 400 000 professeurs. Ce chiffre est d'autant plus satisfaisant que l'on observe assez peu de problèmes techniques. Il s'agit d'un système de classe virtuelle intégrée, qui permet d'observer la progression des élèves de tout niveau, de la grande section de maternelle à la terminale, semaine après semaine. Ce support est évidemment gratuit, puisqu'il relève du service public de l'enseignement.

Le deuxième levier est celui des environnements numériques de travail. Très nombreux sont les enseignants ayant assez naturellement utilisé ces outils qui, je le rappelle, sont propres à chaque établissement.

Enfin, les enseignants ont souvent recours à ces technologies d'appoint que sont les mails et les plateformes de toute nature. Dans ce domaine, les professeurs font preuve de beaucoup de créativité. Même si je ne condamne pas ce troisième levier d'action, j'ai

évidemment une préférence pour les deux premiers instruments : ils offrent en effet davantage de garanties, notamment en termes de protection des données personnelles, et contribuent à la fois au service public et à notre souveraineté dans le domaine pédagogique. À terme, il nous faudra réfléchir à la manière de faire en sorte que ces deux canaux s'imposent d'eux-mêmes. En tout cas, c'est une satisfaction, les enseignants et les élèves ont pu interagir.

Au cours de la première semaine suivant la fermeture des établissements scolaires, nous avons constaté beaucoup de volontarisme et une grande inventivité chez les personnels de l'éducation nationale. Je tiens à leur rendre hommage pour avoir joué le jeu dès le départ.

En parallèle, nous avons été confrontés au problème du calibrage de l'enseignement à distance : il ne faut donner ni « trop » ni « pas assez » de travail aux élèves. Ainsi, certaines familles nous ont rapidement fait observer qu'elles étaient submergées par la charge de travail. Nous avons rapidement cherché à réguler les « flux » pédagogiques en nous appuyant sur les recteurs – que je rencontre trois fois par semaine en visioconférence – et les corps d'inspection, ce qui a permis d'aboutir à une masse de travail plus équilibrée dans les jours suivants.

Pour autant, il faut veiller à ne pas laisser de « trous dans la raquette ». C'est le problème plus grave encore de ces élèves qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs de formation à distance. Assez rapidement, j'ai demandé que les recteurs, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) et les chefs d'établissement se mobilisent pour que chaque enfant « décrocheur » puisse être contacté par téléphone au moins une fois par semaine. Ce système a permis de joindre la plupart des familles, notamment parmi les plus défavorisées, même si on estime, selon les premières enquêtes, qu'il y aurait 5 % à 8 % d'élèves, des lycées professionnels notamment, qui ne seraient pas en mesure aujourd'hui de suivre le même enseignement que les autres.

Pour lutter contre la fracture numérique, le Gouvernement a engagé plusieurs actions.

Je pense évidemment aux prêts et aux dons de tablettes, parfois sur l'initiative spontanée des collectivités locales. Il s'agit d'un travail interministériel qui mobilise également Julien Denormandie et Adrien Taquet.

Je pense aussi à l'accord conclu avec La Poste pour que celle-ci imprime et envoie au domicile des élèves qui en auraient besoin des contenus pédagogiques élaborés par les enseignants, avec une enveloppe T pour la réponse, permettant un envoi gratuit pour la famille. Ce système novateur devrait porter ses fruits au cours des prochaines semaines.

Nous avons également lancé l'opération « Nation apprenante », qui incite les médias – audiovisuel public et privé, presse nationale et presse quotidienne régionale – à créer une « atmosphère » éducative en diffusant des contenus qui doivent avoir un rapport avec les programmes de l'éducation nationale, avec une validation par une cellule constituée d'inspecteurs. Le programme le plus emblématique est probablement celui de *La Maison Lumni* sur France 4. France Culture diffuse également des émissions à destination des élèves de première qui préparent l'oral du bac sur les œuvres au programme. Je ne peux pas évoquer tous les projets en détail, mais je tiens à citer le réseau Canopé, qui contribue également à développer les ressources pédagogiques auprès des élèves. Le site Éduscol du ministère recense les ressources mises à disposition. Par ailleurs, il ne faut pas oublier la dimension internationale, puisque des échanges d'expériences ont lieu avec les autres ministres de

l'Union européenne et ceux de la francophonie, ainsi qu'avec l'Unesco et l'OCDE. Ces comparaisons internationales doivent nous permettre de partager nos initiatives et de nous améliorer.

J'ai évoqué les enjeux auxquels nous devons faire face : la réussite pédagogique et l'inclusion sociale. Nous pouvons encore progresser, afin de ramener dans le circuit pédagogique l'ensemble des élèves, notamment ceux des lycées professionnels. Les gestes professionnels ne sont pas faciles à transmettre à distance. Là aussi, les professeurs font preuve de nombreuses initiatives.

Dernière chose, nous avons mis en place des dispositifs de soutien scolaire pour cette période de crise, mais aussi pour l'après-crise. Ainsi, le dispositif « Vacances apprenantes » permettra aux élèves qui le souhaitent, au cours de la seconde semaine des vacances de printemps, de bénéficier de six heures d'enseignement personnalisé à distance, par petit groupe de un à six élèves. Ce soutien sera proposé à tout élève qui en fait la demande. Il doit notamment permettre de raccrocher les élèves qui n'ont pas pu profiter de la continuité pédagogique dès le début du confinement. Nous développerons également des modules de soutien scolaire durant l'été. Enfin, nous envisageons de relancer les colonies de vacances sous une forme renouvelée durant la période estivale.

M. Jacques Gasparrin, rapporteur pour avis de la mission « Enseignement scolaire ». – Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier d'avoir entendu les observations des sénateurs du groupe Les Républicains, ainsi que celles des membres du bureau de notre commission, au sujet de la carte scolaire, et ce d'autant qu'il était évidemment très compliqué pour vous de l'élaborer dans ce contexte de crise sanitaire.

Nous réclamions un moratoire, dans la mesure où la plupart des maires n'ont pas encore pris leurs fonctions. Or vous avez annoncé, il y a quelques jours, qu'il n'y aurait aucune fermeture de classes dans les communes de moins de 5 000 habitants. Il s'agit d'un symbole fort pour la ruralité, mais aussi d'une décision qui redonne le pouvoir décisionnel aux élus. Il faudra veiller à ne pas dresser les territoires les uns contre les autres, en particulier les zones rurales contre les zones urbaines, car ces dernières souffrent aussi.

Pourquoi avoir retenu ce seuil de 5 000 habitants, monsieur le ministre ? Chacun sait que l'Insee considère qu'une commune rurale est une unité urbaine de moins de 2 000 habitants.

Votre ministère a annoncé la création de 1 248 postes dans le premier degré, en plus de la création des 440 postes déjà prévus. Ces postes seront-ils créés par voie de concours ou ferez-vous appel à des contractuels ? Quelles seront les implications budgétaires de cette annonce ? Une redistribution des crédits entre les différentes actions et les différents programmes de la mission « Enseignement scolaire » est-elle prévue, ou s'agit-il d'une augmentation nette de postes ?

Alors que les priorités du Gouvernement dans le cadre du futur plan de sortie de crise iront certainement à la santé et à la reprise économique, nous nous interrogeons également sur la pérennité et la continuité d'un certain nombre de réformes. Je pense au dispositif « Plus de maîtres que de classes », qui n'a d'ailleurs pas démontré sa pleine efficacité, à l'école inclusive ou au dédoublement des classes.

Ma deuxième question porte sur la session du bac de septembre 2020. Nous avons compris que les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu, à l'exception de celles qui sont recueillies au cours de la période de confinement, seront prises en compte aux premier et deuxième trimestres, voire au troisième. *Quid* de ces élèves, qui ont actuellement une moyenne ne leur permettant pas d'avoir le bac, alors qu'ils réussiraient, en intensifiant leurs efforts quelques semaines avant le bac – le fameux « bachotage » –, à décrocher leur diplôme ? Estimez-vous que le nombre de redoublants de terminale sera supérieur cette année, sachant qu'une augmentation du nombre de redoublants aura mathématiquement des répercussions sur l'organisation des classes et les emplois du temps des terminales à la rentrée 2020 ?

En temps normal, combien de candidats se présentent-ils à cette session ? Quelles sont les projections pour la session de septembre 2020 ? On peut penser que le nombre de candidats sera plus important. Dès lors, comment les chefs d'établissement concilieront-ils l'organisation de cette session du bac et la rentrée scolaire ?

M. Antoine Karam, rapporteur pour avis de la mission « Enseignement scolaire ». – Monsieur le ministre, en tant que rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement agricole, technique et professionnel, je souhaite vous interroger sur les difficultés spécifiques rencontrées par cet enseignement dans le cadre de certaines formations à distance. En effet, si l'enseignement à distance de certaines matières, comme les mathématiques ou encore l'histoire-géographie, est possible, il est beaucoup plus complexe à mettre en œuvre pour les matières nécessitant des travaux pratiques. Je pense par exemple aux formations en menuiserie, en ébénisterie ou encore en horticulture. Comment faire en sorte que ces enseignements soient correctement assurés, tant sur le volet théorique que pratique ?

Ma deuxième question porte sur les diplômes certifiants. Les compétences sont évaluées *via* le contrôle en cours de formation (CCF). Les élèves passent ces contrôles lorsqu'ils atteignent le niveau de compétence technique nécessaire. Le CCF permet de certifier que l'élève en formation a bien acquis le geste technique, la compétence et le savoir-faire professionnel : il est donc essentiel pour leur employabilité. Or, cette année, il est prévu que, en l'absence d'évaluation en CCF, les notes seront obtenues à partir de celles du livret. Pour les entreprises, comment s'assurer que l'élève diplômé possèdera bien le geste technique et non la seule connaissance théorique de ce dernier ? Comment garantir aux futurs diplômés que leur formation certifiante ne sera pas moins cotée sur le marché du travail que celle des autres années ?

Enfin, certains syndicats de l'enseignement agricole ont vivement réagi à vos annonces, car ils doutent d'une concertation effective entre votre ministère et celui de l'agriculture : pourriez-vous nous éclairer sur ce point et nous assurer que cette concertation a bien eu lieu entre les deux ministères ?

M. Claude Kern, rapporteur pour avis de la mission « Action extérieure de l'État ». – Je tiens également à saluer les enseignants pour leur contribution, leurs efforts et l'ingéniosité dont ils font preuve dans cette période exceptionnelle.

Monsieur le ministre, la crise que nous traversons affecte aussi les établissements d'enseignement français à l'étranger. Certains parents seront – ou sont déjà – confrontés à des difficultés pour payer les frais de scolarité. Or ceux-ci sont une source de financement essentielle pour les établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Quelles mesures avez-vous prises pour les aider à affronter cette situation ? Est-il envisageable que ces établissements puissent bénéficier du fonds de soutien créé pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ?

Je redoute l'effritement des effectifs du corps enseignant à l'étranger puisque, on le sait, de nombreux enseignants ont été rapatriés ou ont demandé leur rapatriement, et que certains d'entre eux ont même quitté leur poste sans prévenir leur hiérarchie ou l'ambassade dont ils dépendent. Quelles dispositions comptez-vous prendre en ce qui les concerne ? Surtout, comment comptez-vous compenser ce manque d'effectifs dans l'immédiat et à la reprise ?

Enfin, pour faire face à la fracture numérique, avez-vous imaginé des solutions de téléenseignement dans les pays où le réseau internet est peu développé ?

M. Jacques-Bernard Magner, rapporteur pour avis de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ». – Monsieur le ministre, je voudrais vous faire part de ma satisfaction de vous avoir entendu parler du renouveau des colonies de vacances qui, on le sait, sont très utiles pour les enfants des couches populaires. Malgré ces circonstances malheureuses, il faut saisir l'occasion d'apporter notre soutien au réseau associatif.

En tant que rapporteur des crédits de la jeunesse et de la vie associative, je souhaite vous interroger sur l'organisation du service national universel (SNU) pour 2020.

En effet, la phase des quinze jours de cohésion des volontaires du SNU actuellement en classe de seconde devait se dérouler du 22 juin au 5 juillet. Comme chaque année, en raison du baccalauréat, ces élèves de seconde ne devaient plus avoir cours à cette période de l'année. Or vous avez annoncé que tous les lycéens auraient cours jusqu'au 4 juillet pour tenter de rattraper, au maximum, le retard dû à la période de confinement.

Nous comprenons cette décision, mais le recul de la fin effective de l'année scolaire a des conséquences directes sur le SNU. Nombre de jeunes concernés par le SNU devaient être logés pendant la phase de cohésion dans des centres d'accueils collectifs pour mineurs, à l'exemple des colonies de vacances ou des centres de loisirs. Or ceux-ci ne seront certainement pas libres après le 4 juillet. Pouvez-vous nous en dire plus sur les dates de la phase de cohésion ? On peut en effet raisonnablement penser que les centres devant les accueillir seront utilisés tout l'été.

En 2020, l'expérimentation du SNU devait être généralisée à l'ensemble des départements et concerner 30 000 jeunes. Ne pourrait-on pas annuler l'édition 2020 et reporter cette généralisation à l'année prochaine ? Cela permettrait de redistribuer des crédits, ce qui peut être utile dans le contexte actuel. Pour rappel, le SNU représente un coût estimé entre 30 et 45 millions d'euros en 2020.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. – Monsieur Gersperrin, nous avons dû revoir, de manière exceptionnelle, nos prévisions de rentrée en ce qui concerne la carte scolaire, mais nous l'avons fait dans une direction et un esprit qui ne font qu'accélérer la mise en œuvre de notre politique : notre objectif est d'augmenter les moyens de l'enseignement primaire pour rattraper notre retard par rapport aux autres pays de l'OCDE. C'est pourquoi, rentrée après rentrée, nous investissons dans le primaire, en créant des postes, alors même que le nombre d'élèves diminue, notamment en milieu rural, ce qui nous oblige parfois à fermer des classes.

Le Président de la République s'est engagé l'année dernière à ne plus fermer d'écoles sans le consentement du maire, à dédoubler les classes de grande section de maternelle dans les zones REP (Réseaux d'éducation prioritaire) et REP + – le plus souvent en milieu urbain, mais parfois aussi en milieu rural – et à limiter à vingt-quatre élèves les effectifs des classes de grande section de maternelle, de CP et CE1 dans toute la France. L'objectif de non-fermeture d'écoles ne signifie pas qu'il n'y aura plus de fermetures de classes : celles-ci sont parfois nécessaires – ne serait-ce que pour des raisons d'équité – pour corriger les déséquilibres entre les territoires dus aux évolutions démographiques. Le gel des fermetures de classes est donc une mesure exceptionnelle qui vise à envoyer un message de soutien à tous les territoires.

N'opposons pas les territoires ruraux et les territoires urbains. La mesure ne concerne pas que les territoires ruraux, mais toutes les communes de moins de 5 000 habitants. On peut toujours discuter évidemment du seuil retenu, mais l'idée est, de manière pragmatique, de viser les petites communes, celles où le risque est de voir fermer des classes sans ouverture par ailleurs. Dans ces communes, aucune fermeture de classe ne pourra intervenir sans l'accord du maire. Dans les communes de plus de 5 000 habitants, nous prenons l'engagement – c'est nouveau – que le solde des ouvertures et des fermetures se traduira par une amélioration du taux d'encadrement. Ces communes sont donc aussi gagnantes.

Une tribune parue dans la presse dimanche dernier et signée par certains maires de Seine-Saint-Denis m'a beaucoup surpris, car elle émane de maires de communes où les taux d'encadrement ont augmenté, atteignant même des niveaux historiques. J'y ai répondu lors de la dernière séance des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale. Les créations de postes sont nombreuses en Seine-Saint-Denis, comme dans le reste de la France d'ailleurs, et, dans beaucoup de communes de ce département, le nombre d'élèves par classe sera inférieur à vingt à la rentrée. Je suis prêt à examiner toute situation où il n'y aurait pas une amélioration du taux d'encadrement dans une commune de plus de 5 000 habitants concernée par une fermeture de classe. Autant il était absurde de nous accuser de favoriser la ville par rapport aux campagnes, lorsque nous avons annoncé notre effort en faveur des zones REP et REP+, autant nous accuser maintenant de favoriser les campagnes par rapport aux villes n'a pas de sens ! Nous avons la même bienveillance pour toutes les parties de notre territoire. Nous nous ajustons en fonction des besoins.

Cela aboutit à des créations de postes que l'on pourra constater partout à la rentrée prochaine. Il s'agit de créations nettes qui se traduisent par des crédits supplémentaires, conformément à un arbitrage budgétaire du Premier ministre. Les concours de recrutement seront maintenus, même s'ils seront évidemment aménagés pour tenir compte des circonstances. Ils auront lieu en juin et juillet. Nous en arrêterons les modalités d'ici à la fin de la semaine. Nous aurons aussi recours, comme chaque année, aux concours spéciaux, sans doute avec une plus grande ampleur, notamment dans les académies de Versailles et de Créteil, les plus concernées par ces concours.

Je vous remercie d'avoir souligné que ces adaptations de la carte scolaire étaient, en partie, une réponse aux attentes du Sénat. J'avais en effet été interpellé au Sénat à ce sujet. Celui-ci a donc joué un rôle important, en accord avec le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Toutefois, il ne s'agit pas d'un virage, mais plutôt d'une accentuation de notre politique pour créer des postes d'enseignants dans le premier degré, soutenir les REP et les REP+, ainsi que la ruralité, dans le cadre des contrats départementaux de ruralité, que connaît bien le sénateur Duran.

Vous m'avez aussi interrogé sur le baccalauréat et la session de septembre. Je ne reviens pas sur les motifs qui nous ont conduits à proposer cette formule cette année. La session de septembre est renforcée. Elle constitue un filet de sécurité et un point de repère. Le maintien de cette session finale constitue aussi la preuve que nous ne voulons pas en finir, à la faveur des circonstances exceptionnelles, avec la forme classique du baccalauréat. Son format évoluera en 2021, mais de manière équilibrée, avec 60 % de la note qui résultera du contrôle final et 40 % du contrôle continu. La crise n'entraîne donc pas d'évolution de notre doctrine, même si elle permet de montrer les vertus du contrôle continu.

La session de septembre sera organisée de façon classique, mais le nombre de candidats sera plus élevé puisqu'elle sera ouverte aux candidats libres et aux candidats dont la moyenne est inférieure à 8 sur 20 au contrôle continu, si le jury d'examen estime qu'ils ont fait preuve d'assiduité et de motivation. Pour mémoire, j'avais pris une mesure similaire l'an dernier lorsque j'avais reporté d'une semaine le brevet en raison de la canicule : à titre exceptionnel, les élèves qui n'avaient pu le passer avaient pu se présenter à la session de septembre. Il est probable que cette session commencera à la fin du mois d'août afin de ne pas trop perturber la rentrée. Je serai plus précis sur ces points au cours des prochains jours, notamment lorsque j'aurai consulté les organisations syndicales. Je ne pense pas que le nombre de redoublants augmentera. Le contrôle continu ne me semble pas plus sévère que l'examen final. Il aura peut-être, en revanche, un effet sur le nombre de mentions délivrées, qui risque de diminuer. Les jurys seront souverains et pourront améliorer les notes de certains élèves qui sont scolarisés dans des établissements qui notent plus sévèrement et qui auraient sans doute pu obtenir une mention si l'examen final avait été maintenu. Nous allons définir des repères objectifs pour permettre aux jurys de procéder aux harmonisations.

Monsieur Karam, l'annonce des modalités du baccalauréat a été précédée d'une concertation étroite avec le ministère de l'agriculture pour tenir compte des spécificités de l'enseignement agricole. Comme pour l'enseignement professionnel, la question est d'évaluer la transmission du geste technique dans le cadre d'un enseignement à distance. Les notes obtenues par le CCF seront prises en compte par les jurys. Par bienveillance envers les élèves, nous devons avoir une moins grande exigence sur la durée du stage, puisque certains stages auront été interrompus. Le geste professionnel sera évalué sur la base des appréciations obtenues lorsqu'il aura pu être démontré avant la période de confinement, mais aussi après, je l'espère.

Je n'ai jamais affirmé que la rentrée aurait lieu le 4 mai. J'ai simplement dit que c'était le scénario qui avait ma préférence. Je continue à espérer que la reprise des cours pourra intervenir en mai : ce n'est pas une hypothèse impossible, mais nous sommes dépendants de l'évolution de l'épidémie et de l'avis des autorités sanitaires. Dans ce cas, les élèves pourront avoir des notes au troisième trimestre qui compteront pour le contrôle continu. Les notes obtenues pendant le confinement ne seront pas prises en compte pour ne pas accroître les inégalités, mais cela ne signifie pas que les élèves ne doivent pas travailler pendant cette période. Au contraire ! Cela les aidera à obtenir de meilleures notes au troisième trimestre. Nous avons supprimé l'épreuve terminale du baccalauréat qui devait avoir lieu en juin pour permettre aux élèves de retourner en classe à la fin de l'année et de rattraper, autant que possible, le retard. Si la rentrée est possible, les élèves auront classe jusqu'au 4 juillet et l'assiduité sera prise en compte pour l'obtention du diplôme.

Les élèves de l'enseignement agricole et professionnel, qui doivent faire la preuve qu'ils ont bien acquis certains gestes professionnels, pourront le faire au cours du troisième trimestre, si le retour au lycée est possible. Si tel n'est pas le cas, ils pourront être évalués sur

la base de leur bulletin scolaire et du CCF. Ceux qui poursuivront leur scolarité en BTS pourront consolider leurs connaissances au début de la rentrée prochaine. J'en profite, à cet égard, pour indiquer qu'en début d'année les élèves, de tous les niveaux, seront évalués pour permettre une personnalisation des parcours et faciliter le rattrapage si besoin. Quant aux élèves qui partiront directement travailler en entreprise – une petite moitié d'entre eux –, notre relation avec les entreprises, dans un contexte économique particulier, devrait permettre de parvenir à une certaine fluidité entre les compétences acquises pendant la scolarité et les compétences mobilisées en entreprise, à l'image de ce qui se passe en période ordinaire.

Monsieur Kern, dès le début de la crise, Jean-Yves Le Drian et moi-même avons été très attentifs à la situation des établissements d'enseignement français à l'étranger. Nous avons même été parfois conduits à les fermer sans attendre que le pays d'accueil décide un confinement. Les lycées de l'AEFE, comme tous les lycées français, bénéficient du système d'enseignement à distance. C'est d'ailleurs en Chine que le dispositif « Ma classe à la maison » a été lancé en premier. Vous avez évoqué plusieurs facteurs de fragilisation des établissements liés à la crise ainsi que la problématique du retour des enseignants dans l'Hexagone. Nous travaillons avec l'AEFE et la Mission laïque française, en lien avec le ministère des affaires étrangères, pour permettre un retour à la normale et une reprise de poste dès la rentrée, en fonction des pays. Nous devons aussi tirer les enseignements de la crise, notamment en ce qui concerne l'enseignement à distance. Celle-ci a révélé l'existence d'une fracture numérique. Nous travaillons avec les opérateurs de téléphonie pour pouvoir installer « Ma classe à la maison » sur les téléphones portables afin de surmonter les difficultés de connexion dans certains pays.

Monsieur Magner, il est évident que le SNU ne pourra se dérouler tel qu'il était initialement prévu. Nous devons travailler sur la base de scénarios en fonction de la date de fin de confinement. Je n'opposerai pas le SNU avec le service civique, car le SNU pourrait s'avérer utile dans la période actuelle. On pourrait ainsi imaginer des articulations nouvelles. Pourquoi ne pas autoriser des jeunes volontaires de 16 ans à participer, au titre du SNU, à des missions du service civique ? Il s'agit de pistes qui pourraient être mises en œuvre, sinon dans l'immédiat, du moins dans la seconde partie de l'année ou en 2021. Le SNU semble en tout cas plus pertinent que jamais, même si ses modalités devront évidemment être adaptées en raison des circonstances : son objectif n'est-il pas de renforcer la résilience et de développer la capacité d'agir dans un tel contexte ?

Merci pour votre soutien sur les colonies de vacances. J'avais déjà évoqué la nécessité de leur donner un nouveau souffle. Les circonstances nous forcent à accélérer, selon des modalités que nous préciserons bientôt, en lien avec tous les acteurs, le monde associatif, l'éducation populaire, les collectivités locales, etc. Vos propositions seront aussi les bienvenues. Nous devons parvenir à augmenter le nombre d'enfants qui partent en colonie de vacances, pour des durées accrues, dans un cadre qualitatif meilleur, dans un rayon géographique qui ne soit pas trop éloigné du domicile, tant en raison des circonstances que pour des raisons écologiques et pour faciliter la découverte de l'environnement de la région. J'espère que les conditions sanitaires nous permettront de faire de belles choses cet été.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci monsieur le ministre d'avoir souligné le rôle du Sénat sur la carte scolaire. Je vous avais écrit au nom du bureau de notre commission qui se réunit tous les lundis en cette période de crise. Nous avons eu un long débat sur le sujet. Vous nous avez répondu très rapidement et je vous en remercie.

Mme Françoise Laborde. – Monsieur le ministre, vous avez déjà répondu à plusieurs questions que je voulais vous poser, notamment sur la carte scolaire et le seuil des 5 000 habitants. Je veux attirer votre attention sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased). On m'interroge beaucoup sur ce sujet, ainsi que sur les auxiliaires de vie scolaires (AVS) et les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) chargées d'intégrer les nouveaux enfants : pourront-elles se réunir ?

Vous avez évoqué la date de la rentrée et le soutien scolaire, sujet très important. Je veux aussi vous interroger sur l'articulation entre la session du baccalauréat de septembre et les inscriptions sur la plateforme Parcoursup. La session de septembre peut être utile pour les candidats libres ou ceux qui souhaitent profiter des vacances pour bachoter. Mais comment sera réalisée l'articulation avec Parcoursup ?

Vos réponses sur l'enseignement agricole ont été très claires. Le ministre de l'agriculture nous a d'ailleurs indiqué ce matin que vous aviez agi en étroite concertation.

Enfin, mon collègue Max Brisson et moi-même menons une réflexion sur les directeurs d'école. La situation actuelle illustre l'importance de leur mission. Il convient d'avancer sur la question de leur statut et de leur rémunération.

M. Laurent Lafon. – Vous avez annoncé le maintien des oraux du baccalauréat de français. Les modalités de déconfinement étant incertaines, est-ce définitif ?

Au sujet des colonies de vacances éducatives, pour la plupart associatives ou organisées par les collectivités, le flou entourant la fin du confinement ne permet pas de passer les commandes publiques, en particulier pour le mois de juillet. Il importe donc d'informer les maîtres d'œuvre le plus rapidement possible.

M. Olivier Paccaud. – Nous avons salué la conscience professionnelle remarquable du corps enseignant, mais qu'en est-il des masques et des équipements de protection destinés aux professeurs volontaires ? Du matériel commence à être livré dans les écoles depuis quelques jours. Existe-t-il une doctrine claire en la matière au niveau de l'éducation nationale ?

Il existe deux catégories de « perdus » du confinement, dont le nombre est évalué entre 5 % et 10 % : les élèves souffrant de la fracture numérique et les élèves issus de milieux modestes. Certaines collectivités peuvent fournir du matériel. Vous avez évoqué la mise en place de stages de remise à niveau pendant les vacances de printemps. Or, ce sont principalement ces élèves en fracture numérique ou issus de milieux modestes et qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'enseignement à distance qui en ont le plus besoin. L'éducation nationale prévoit-elle de mettre en place une politique spécifique en faveur de ces publics ?

Je veux également insister sur les élèves victimes de violences familiales, qui ne peuvent plus être signalés. Des actions sont-elles menées pour y remédier ?

Enfin, je me fais le porte-parole du sénateur Piednoir, qui demande de clarifier la situation des candidats libres ou hors contrat au baccalauréat.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. – Madame Laborde, le sort des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers est complexe dans la période actuelle. Les

accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) n'ont pas vocation à aller à domicile. Chaque élève est un cas particulier, et nous avons fait le maximum, avec Sophie Cluzel, pour que les familles se sentent soutenues. Des mesures de souplesse en matière de confinement sont accordées, notamment en faveur des enfants autistes. À la rentrée scolaire, nous aurons plus que jamais besoin des compétences psychologiques, notamment des Rased. Il convient de renforcer la mobilisation de ces compétences.

S'agissant des examens, les jurys de la session de juin-juillet peuvent se prononcer sur les candidats qui émanent d'une institution délivrant un livret scolaire. C'est valable pour l'enseignement public, l'enseignement privé sous contrat et hors contrat. Bien sûr, le jury sera juge de la qualité et du sérieux de ce livret. Cette crise est d'ailleurs l'occasion d'un rapprochement d'une partie du secteur hors contrat avec l'éducation nationale. Nous ne voulons léser aucun élève, être dans la bienveillance de tous envers tous ; les solutions les plus favorables pour passer les examens sont à chaque fois retenues. L'ouverture de la session de septembre aux candidats libres leur offre une solution. Celle-ci ne devrait pas être si chargée, les candidats libres inscrits au CNED possédant un livret scolaire.

Pour ce qui est de l'admission dans l'enseignement supérieur, les commissions rectorales permettront plus largement les ajustements nécessaires.

L'oral du baccalauréat de français, monsieur Lafon, est le seul examen terminal qui demeure, principalement parce qu'il ne fait pas l'objet d'un contrôle continu. Nous souhaitons également envoyer le signal du maintien d'un examen terminal du baccalauréat lorsque les conditions pratiques et sanitaires le permettent. Enfin, pour des raisons pédagogiques, nous incitons ainsi les élèves de première à continuer à travailler. Nous envoyons des signaux à la fois de non-stress et de travail. Bien entendu, si les conditions du retour à la normale après le confinement ne permettent pas d'organiser cet oral, nous pourrions retenir la note de contrôle continu en français ou organiser un oral au cours de l'année scolaire prochaine ; mais nous n'en sommes pas là. Nous avons en outre réduit le nombre de textes à préparer – 15 pour la voie générale, 12 pour la voie technique.

Pour ce qui est des colonies de vacances éducatives, nous souhaitons que la collaboration entre l'État et les collectivités locales permette un certain volontarisme. Les circonstances exceptionnelles autorisent des formes juridiques particulières.

Monsieur Paccaud, l'accueil des enfants de soignants est une préconisation de l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Nous suivons les recommandations des autorités de santé concernant les gestes barrières, la distanciation ; c'est pourquoi les groupes sont limités à dix. Environ 30 000 enfants sont accueillis chaque jour. Le port du masque n'est pas considéré comme l'élément principal de protection dans ces circonstances. Néanmoins, dès lors que les masques sont en quantité suffisante pour les personnels soignants, l'éducation nationale en a commandé pour ses établissements.

Concernant les « perdus » du confinement, nous prenons des initiatives pour offrir ou prêter du matériel, en lien avec les collectivités locales et avec les associations, qui prendront une ampleur particulière pendant les vacances de printemps. Nous travaillons avec Julien Denormandie sur cette question, pour utiliser certains moyens au titre de la politique de la ville ou des Cités éducatives.

Nous avons pris à bras-le-corps, avec Adrien Taquet, la question des violences intrafamiliales, dont l'éducation nationale est ordinairement le premier vecteur de signalement. Dans « Ma classe à la maison » figure à présent un bandeau sur le 119 et une nouvelle campagne de sensibilisation a été lancée. Le personnel est appelé à se mobiliser au moindre soupçon.

Je rappelle pour finir qu'une foire aux questions est actualisée en permanence par une cellule de crise sur le site du ministère, les réponses qui y figurent ont valeur de circulaire.

Mme Marie-Pierre Monier. – Mme Claudine Lepage, dont je relaie la question, souhaite savoir si la session de septembre concerne aussi les candidats libres hors réseau de l'AEFE.

J'attire votre attention sur le cas des agriculteurs qui n'ont pas de solution de garde pour leurs enfants. Ceux-ci pourraient-ils être accueillis à l'école ?

Les AESH sont-ils au chômage partiel ? Qu'est-il prévu pour les familles bénéficiant habituellement de leur aide ? Certains, sur la base du volontariat, ont pu garder des élèves. Est-ce envisageable ?

Qu'en est-il du calendrier d'affectation au lycée Affelnet ?

L'école à la maison révèle les inégalités sociales et territoriales. Selon un sondage, 70 % des enseignants redoutent le décrochage des élèves fragiles. Dans la mesure où il est difficile d'aborder de nouvelles notions à distance, que prévoyez-vous à l'issue de la crise pour ces élèves décrocheurs ? Instaurerez-vous des cours spécifiques destinés aux élèves présentant le baccalauréat au rattrapage en septembre ?

Le travail, la mobilisation et l'implication des enseignants sont exemplaires, soulignés par tous. Le temps n'est-il pas venu, monsieur le ministre, de leur montrer notre reconnaissance à travers une véritable revalorisation salariale ? Nous saluons la création de postes adaptés dans le premier degré. Maintenez-vous la suppression de 400 postes dans le secondaire ? Enfin, qu'en est-il du statut des professeurs stagiaires et des affectations dans le second degré ?

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – J'élargis la question de Mme Monier sur l'accueil des enfants d'agriculteurs à celui des enfants des agents de La Poste, à l'origine de l'absentéisme souligné hier en audition par Philippe Wahl.

M. Max Brisson. – En dépit de la continuité pédagogique, en particulier pour les plus défavorisés, rien ne remplace l'école. Pour y remédier, vous avez annoncé des stages de remise à niveau pendant les vacances d'été et de printemps. Pouvez-vous nous en dire plus sur leur organisation, leur durée, leur public ? Le dispositif sera-t-il limité en raison de son coût ? Connaissez-vous le nombre d'élèves inscrits à ces stages en zone C et celui des enseignants mobilisés ?

Est-il prévu l'année prochaine une adaptation des progressions pour tenir compte des défauts d'apprentissage ? Les programmes étant désormais construits autour de la notion de cycle couvrant plusieurs années scolaires, n'est-ce pas le cadre approprié pour envisager les indispensables remédiations ?

Finalement, vous pourriez devenir, en ces circonstances douloureuses, le ministre de la reconquête pédagogique du mois de juin dans les lycées, d'une forte instillation de contrôle continu au baccalauréat et d'une scolarité par cycles plus ancrée.

Je conclus par une question de Laure Darcos : les livrets scolaires des établissements hors contrat, rarement numérisés, pourront-ils être consultés sur support papier par les jurys ?

Mme Céline Brulin. – Face à la crainte de l'accroissement des inégalités scolaires, nous saluons l'engagement remarquable des enseignants. Des mesures exceptionnelles doivent être prises. Si je me réjouis de l'annonce de créations de postes et de fermetures annulées en zones rurales, il ne faut pas oublier les milieux urbains. Je soutiens le principe de ne fermer aucune classe en éducation prioritaire. Dans mon département, mais il n'est pas le seul, les mesures d'ouverture et de fermeture conduisent à des effectifs de plus de 25 élèves par classe en éducation prioritaire, où les efforts devront pourtant être accrus. En outre, une réflexion au niveau de la commune du solde entre ouvertures et fermetures pour calculer le taux d'encadrement ignore les inégalités entre les quartiers. Il faudrait privilégier une approche quartier par quartier, voire école par école pour les corriger.

Enfin, concernant l'enseignement à distance, des consignes pédagogiques claires sont-elles données aux équipes de consolider les notions acquises, mais sans en aborder de nouvelles, afin de ne pas renforcer les inégalités scolaires ?

M. Damien Regnard. – Concernant les élèves des établissements d'Asie du Sud-Est passant le baccalauréat cette année, comment sera évalué le contrôle continu, dans la mesure où ils n'ont eu qu'un trimestre de cours ?

Plus de 99 % des établissements à l'étranger sont fermés, certains depuis fin janvier, et aucune réouverture n'est prévue avant la rentrée. Outre la crise sanitaire, ces pays subissent une crise économique considérable, ce qui menace l'équilibre financier des établissements français : à court terme, les parents ne peuvent plus faire face et estiment que l'enseignement à distance ne justifie pas les frais de scolarité demandés pour le deuxième et le troisième trimestres ; à moyen terme se dessine une baisse du nombre de nos ressortissants à l'étranger pour la rentrée prochaine, qui s'annonce donc très difficile, d'autant que nos établissements disposent au mieux de trois mois de trésorerie. J'ai déjà fait part de ce constat préoccupant au directeur de l'AEFE, M. Brochet, ainsi qu'au secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne. Les parents et les chefs d'établissement ont besoin d'être rassurés : le message que tout sera mis en œuvre pour sauver le réseau doit leur être envoyé.

En attendant, nous nous mobilisons pour trouver des solutions : le sénateur del Picchia a déposé une proposition de loi suggérant de faire appel à la solidarité nationale. De mon côté, je souhaite vous interroger sur la faisabilité de certaines mesures de soutien.

Pour les communautés françaises uniquement, peut-on modifier le calcul des bourses en prenant en compte non pas l'année n-1, mais l'année n, avec un abondement important de l'enveloppe des bourses ?

Peut-on envisager la prise en charge des salaires par le ministère de l'éducation nationale pour les établissements gérés directement (EGD) par l'AEFE et les établissements conventionnés ? Pour les établissements partenaires, dans quelle mesure le code de

l'éducation pourrait-il être assoupli pour permettre des subventions de fonctionnement ? Cela pourrait passer par des conventions temporaires avec ceux-ci.

Peut-on envisager la prise en charge par l'État des pensions civiles aujourd'hui réglées par l'AEFE et qui représentent 74 % de la masse salariale ?

Enfin, peut-on suspendre la participation à la rémunération des résidents (PRR) et la participation forfaitaire complémentaire (PFC) perçue par l'AEFE pour 2020 et 2021, ce qui permettrait aux établissements de dégager une trésorerie importante ?

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Une autre question se posait concernant les enseignants affectés à l'étranger rentrés en France sans l'autorisation de leur hiérarchie. Leur situation va-t-elle être régularisée ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. – Concernant les solutions d'accueil pour les enfants d'agriculteurs, j'approuve évidemment l'inspiration de la question de Mme Monier, mais ce qu'a ajouté madame la présidente au sujet des enfants des salariés de La Poste souligne la difficulté de la situation : de nombreuses professions pourraient légitimement demander à bénéficier du dispositif, mais si on accédait à leur demande, on finirait par rouvrir les écoles, en contradiction avec ce que nous prônons. Le dispositif a déjà été élargi aux enfants des membres des forces de sécurité intérieure, ce qui est déjà assez considérable, car cet accueil est ouvert du lundi au dimanche. Je ne dis pas que ce serait infaisable, mais ce serait ouvrir la boîte de Pandore, au risque de rendre la situation ingérable. À l'origine, je rappelle que nous avons suivi une recommandation de l'OMS visant à faciliter la disponibilité des personnels soignants.

S'agissant des AESH, ils ne sont pas au chômage partiel et continuent d'être rémunérés. L'objectif est qu'il puisse naturellement reprendre leur activité. Certains d'entre eux se sont portés volontaires pour participer aux dispositifs d'accueil et ils percevront à ce titre les primes prévues. Je tiens à signaler que le mécanisme de primes a été conçu postérieurement à l'appel au volontariat, les volontaires se sont donc manifestés spontanément et je tiens à leur rendre hommage.

S'agissant d'Affelnet, le calendrier normal devrait pouvoir être respecté, puisque le dispositif est conçu pour être totalement numérisé. La consigne donnée aux principaux de collège est donc que les professeurs principaux puissent être contactés par les élèves, de même que les conseillers d'orientation. L'objectif est de respecter les délais, afin que les affectations respectent les premiers vœux des familles, dans l'intérêt de tous.

Plusieurs d'entre vous ont demandé comment nous allions gérer les progressions et les éventuels retards dans les apprentissages. Dans cette période, le principe de base – qui est d'ailleurs universel, puisqu'il est appliqué par exemple au Japon ou en Corée du Sud – est la consolidation des savoirs déjà acquis, plutôt que la progression vers de nouvelles connaissances. On n'empêchera pas que certains élèves progressent rapidement dans cette période, parce que leur environnement familial est favorable, quand d'autres stagnent, voire régressent : on essaie de l'éviter, mais il faut être lucide. C'est pourquoi il faut prévoir des mécanismes de remédiation : c'est le sens des stages prévus pendant les vacances de printemps, à distance, et pendant les vacances d'été, en présentiel. Donc, les consignes pédagogiques pour la période actuelle sont claires et nous travaillons à une personnalisation de la remédiation – les mécanismes d'évaluation en début d'année scolaire, pour les élèves de CP, CE1, sixième et seconde, devraient nous y aider, mais nous allons mettre des outils à

disposition des enseignants pour l'ensemble des classes. Sur le modèle de ce qui est prévu pour les élèves de CM2, nous étendrons à tous les niveaux de classe la possibilité de stage à la fin du mois d'août, voire pourquoi pas à d'autres moments. Certaines des colonies de vacances que nous proposerons auront également une dimension scolaire sur une petite partie de la journée, mais nous en sommes encore au stade de la réflexion.

En ce qui concerne la revalorisation salariale prévue pour 2021, je tiens à dire que la crise sanitaire ne doit pas avoir pour effet de retarder le traitement des grands dossiers engagés avant son déclenchement, surtout dans un contexte où la population française est amenée à constater le rôle fondamental joué par les enseignants dans notre pays. Nous travaillons donc à cette revalorisation salariale, en lien avec les organisations syndicales, même si nos derniers entretiens étaient plutôt concentrés sur le sujet des examens. Nous avons évidemment besoin de travailler au niveau gouvernemental pour voir plus précisément comment mettre en œuvre cette revalorisation au vu des circonstances.

Les professeurs stagiaires ont vocation à être titularisés dans les temps. D'une manière générale, notre objectif est de ne pas faire perdre une année aux personnes concernées, qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants. Nous aménageons les dispositifs, mais sans les retarder au-delà de l'année scolaire.

Monsieur Brisson, il est évidemment plus pertinent de raisonner à l'échelle d'un cycle concernant les apprentissages et le parcours des enfants doit être adapté à la situation. Nous devons effectivement illustrer cette année l'objectif de la reconquête du mois de juin, que nous nous étions préalablement fixé. Vous avez posé la question des livrets scolaires papier : les jurys statuent de plus en plus sur des livrets numérisés, mais rien ne s'oppose à la prise en compte d'un livret papier. J'en profite pour répondre à la question de Mme Lepage sur les candidats libres hors réseau AEFÉ : la doctrine est claire, le livret scolaire est le point de repère des jurys ; un candidat libre inscrit au CNED a un livret scolaire. En l'absence de livret scolaire, les candidats devront se présenter à la session de septembre.

Madame Brulin, les évolutions que nous préparons ne lèsent absolument pas les zones urbaines. Concernant l'éducation prioritaire, le nombre maximal de 25 élèves par classe reste la norme et je suis prêt à examiner les cas que vous pourrez me soumettre. Certains secteurs d'éducation prioritaire connaissent une très forte baisse démographique et un principe général de non-fermeture de classes n'aurait pas de sens, ne serait-ce qu'en termes d'équité vis-à-vis d'autres zones d'éducation prioritaire. En revanche, il me paraît faisable de garantir des seuils d'encadrement pour l'éducation prioritaire.

Monsieur Regnard, effectivement, les élèves d'Asie n'ont plus de cours depuis la fin janvier. La majorité d'entre eux se sont inscrits au CNED et ils pourront tous bénéficier des rattrapages nécessaires lorsque la classe reprendra. Je fais totalement confiance aux chefs d'établissement et à leurs équipes pour mettre en place toutes les remédiations nécessaires.

En ce qui concerne l'appui administratif et financier au réseau de l'AEFE, j'ai bien noté vos suggestions. Je vais travailler avec Jean-Yves Le Drian et Jean-Baptiste Lemoyne pour envisager comment soutenir ce réseau. N'ayez aucun doute : nous le considérons comme un joyau qui ne doit pas être abîmé par la crise actuelle. Notre créativité et notre volontarisme devront l'aider à passer le cap. L'ensemble des structures scolaires du monde connaît des difficultés actuellement, c'est peut-être une occasion pour notre réseau de s'affirmer. N'oublions pas que le Président de la République a fixé l'objectif d'augmenter le nombre d'élèves à l'étranger : il ne faut pas renoncer à cette ambition, tout en restant lucide

sur les conditions matérielles et financières actuelles. Le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation nationale seront amenés prochainement à présenter leur stratégie dans ce domaine.

En conclusion, je tiens à vous informer que nous allons organiser des états généraux du numérique éducatif à la rentrée prochaine, probablement à Poitiers, après avoir organisé des consultations à l'échelle de chaque académie, de façon à tirer les enseignements de la période que nous venons de vivre. Je sais que ce sujet vous intéresse – vous y avez déjà consacré plusieurs rapports et vous ne manquerez pas de produire de nouvelles contributions à la lumière de l'expérience actuelle. L'idée, comme je viens de le dire pour l'AEFE, est d'envisager comment transformer un problème en une opportunité : on voit bien, dans la situation actuelle, que le fait d'avoir un service public national de l'éducation est une force qui permet, grâce à des outils comme le CNED ou Canopé, de développer des solutions à l'échelle nationale, mais aussi de la francophonie.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Cette initiative est tout à fait bienvenue, monsieur le ministre. Vous connaissez ma mobilisation personnelle sur ce sujet : j'ai eu l'occasion de souligner le fait que les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) devaient disposer de moyens pour former les formateurs sur ces questions numériques.

Avant de conclure définitivement, je vais redonner la parole à Jacques Gersperrin, puis à Antoine Karam, car je souhaite que nous évoquions la situation dans les outre-mer.

M. Jacques Gersperrin, rapporteur pour avis. – Après la période de clivage autour de la réforme du baccalauréat et de celle des retraites, nous assistons à une bonne réaction d'ensemble de la communauté éducative, qui s'est bien adaptée à la situation et sait le faire dans la durée. Nous vous rendons hommage, monsieur le ministre, pour votre action dans ce contexte inédit.

Certains spécialistes s'interrogent sur la possibilité de déconfiner les enfants et de les faire revenir à l'école ; dans la mesure où il faudrait que la population soit immunisée à 60 %, ils estiment que les parents d'enfants en maternelle, qui sont jeunes et en bonne santé, présentent moins de risques. En parlez-vous au niveau interministériel ?

M. Antoine Karam, rapporteur pour avis. – Dans les outre-mer, de nombreuses inquiétudes se sont exprimées quant à la continuité pédagogique et à l'aggravation des inégalités scolaires. Ces inquiétudes sont encore plus grandes pour les élèves des sites isolés, qui sont nombreux en Guyane. Monsieur le ministre connaît bien ce territoire où l'enseignement à distance se heurte à une couverture numérique totalement défailante : les enfants des communes de l'intérieur sont particulièrement touchés. Peut-on envisager de permettre à ces enfants de reprendre tous les éléments du programme à leur retour en classe, puisque les vacances scolaires commencent ce soir ?

J'attire également votre attention sur la situation des enseignants métropolitains affectés sur notre territoire. Nombre d'entre eux souhaiteraient pouvoir rentrer dans l'Hexagone à l'occasion des vacances, en dépit des mesures de restriction des vols. Nous comprenons leur souhait, mais il faut absolument éviter les va-et-vient, étant entendu que l'ensemble des cas de coronavirus recensés dans les outre-mer ont été importés de l'Hexagone. Quel message le ministère entend-il leur adresser ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. – Monsieur Groperrin, nous devons façonner notre doctrine du déconfinement dans les semaines qui viennent. Nous vivons une situation inédite et c'est sur la base, notamment, de comparaisons internationales que nous trouvons des solutions. Un travail interministériel est en cours ; bien évidemment, il suit très exactement les préconisations des autorités de santé. Je ne suis pas en situation de répondre précisément à votre question ; comme vous le savez, Jean Castex est chargé de la coordination interministérielle dans ce domaine. À l'issue de ces travaux, nous aurons une véritable doctrine du déconfinement.

Monsieur Karam, évidemment, nous devons nous adapter à la situation particulière de la Guyane, notamment en ce qui concerne les élèves isolés. Des expériences ont été faites avec des téléphones portables, mais leur portée est forcément limitée : les remises à niveau prévues lors des vacances de printemps seront donc très importantes. Quant aux professeurs originaires de métropole, j'ai été interrogé par le recteur : il convient évidemment de respecter les règles du confinement qui empêchent ce type de déplacement. Je comprends que les professeurs concernés vivent parfois des situations très difficiles, mais la règle du confinement s'impose. Ceux qui sont affectés dans des communes éloignées peuvent faire du soutien scolaire, sur le fameux « temps de six heures », en respectant les gestes barrières. J'ai conscience de la dureté de cette position, mais toute autre décision serait contraire aux directives des autorités de santé.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Un dernier mot pour remercier votre ministère, tous ses personnels administratifs et enseignants, qui doivent faire face à une situation complexe. Je salue également le corps des Dasen avec lesquels les élus ont eu de nombreux contacts ces derniers jours, pour l'établissement de la carte scolaire : ils sont à l'écoute et ne ménagent pas leur temps. Nous sommes à vos côtés, parce que nous devons faire front ensemble, pour la crédibilité de l'éducation nationale, vis-à-vis des familles, mais aussi de ses 12 millions d'élèves.

Nous poursuivrons nos échanges avec vous, mais aussi avec Didier Guillaume, pour l'enseignement agricole, et avec Jean-Yves Le Drian, pour les établissements français à l'étranger.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. – Je vous remercie d'avoir salué le travail merveilleux réalisé par l'ensemble des personnels de l'éducation nationale dans cette période difficile. Si la situation actuelle permet de renforcer l'osmose entre l'éducation nationale et la société française, ce ne peut qu'être positif pour le pays.

La téléconférence est close à 13 h 20.

Jeudi 16 avril 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 15 h 20.

Audition de M. Franck Riester, ministre de la culture, sur les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 dans les secteurs de la culture, de la presse et de la communication (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 18 heures.

COMMISSION DES FINANCES**Mardi 8 avril 2020****- Présidence de M. Vincent Éblé, président -***La téléconférence est ouverte à 9 h 35.***Échange de vues sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi de finances rectificative et le plan d'urgence pour faire face à la crise du Covid-19 (en téléconférence)**

M. Vincent Éblé, président. – J'ai plaisir à retrouver tous nos collègues. Quelques membres de notre commission ont été contaminés par le Covid-19 et pour certains ont été contraints d'être hospitalisés plusieurs jours, je me réjouis de constater que leur santé s'améliore et je leur adresse, en votre nom à tous, toute notre sympathie.

Notre réunion a pour objet un échange de vues sur la mise en œuvre des mesures prévues par la première loi de finances rectificative pour 2020 et le plan d'urgence pour faire face à la crise du Covid-19.

Le bureau de la commission des finances s'est réuni la semaine dernière. Depuis l'adoption des mesures d'urgence et du projet de loi de finances rectificative, le rapporteur général et moi-même avons diffusé deux notes de suivi, le 27 mars et le 3 avril 2020, contenant tous les éléments d'information et d'analyse dont nous pouvions disposer.

Nous avons par ailleurs écrit hier au ministre de l'économie et des finances et au ministre de l'action et des comptes publics pour rappeler notre volonté d'obtenir des réponses écrites sur des sujets d'importance, comme la consommation des crédits des deux programmes de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » ainsi que les valeurs estimées des indicateurs de performance associés à cette mission ; le coût pour l'État et pour l'Unédic du dispositif d'activité partielle, l'évolution du nombre de salariés en situation d'activité partielle, ainsi qu'un bilan statistique ; le suivi des dépenses engagées par le fonds de solidarité pour les entreprises et leurs effets sur l'activité des entreprises soutenues ; le déploiement du mécanisme de garantie des prêts des entreprises et son suivi par Bpifrance ; le bilan de l'effet de la crise sanitaire sur le tissu économique, notamment le nombre de défaillances de petites et moyennes entreprises enregistrées depuis le 14 mars 2020 ; enfin, concernant les collectivités territoriales, les éléments relatifs à l'évolution de leur situation financière rassemblés, notamment, par la direction générale des finances publiques (DGFIP) dans le cadre du réseau de suivi qu'elle anime.

Pour ce qui est des auditions, le bureau de la commission a souhaité que nous organisions l'audition conjointe du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, la semaine prochaine, au moment de la présentation du programme de stabilité, toujours annoncé en Conseil des ministres le 15 avril. M. Le Maire pourrait également nous parler des résultats de l'Eurogroupe qui se tenait hier.

Enfin, nous envisageons d'autres auditions dès la semaine prochaine, de la Banque de France, de plusieurs économistes, mais aussi de la Fédération bancaire française

(FBF), de la Banque publique d'investissement (BPI) et de la DGFIP, notamment sur le rythme des rentrées fiscales.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative (PLFR), nous avons exprimé nos craintes que les chiffres soient pires qu'attendu. Depuis les deux notes que nous avons produites, la situation s'est considérablement dégradée : la France est officiellement en récession.

Dans sa dernière estimation, la Banque de France considère que le PIB a chuté au premier trimestre de 6 %, baisse inédite dans une période aussi courte. Notre pays n'a pas connu de performance aussi épouvantable depuis la Seconde Guerre mondiale, sauf peut-être en mai 68. Toujours selon la Banque de France, chaque quinzaine de confinement entraîne un recul de 1,5 % de PIB en projection annuelle. Le chiffre constitue toutefois une estimation purement comptable qui méritera d'être confirmée.

L'activité industrielle est réduite au tiers ou à la moitié de la normale. Les chiffres du chômage partiel indiquent qu'il touche désormais 6 millions de salariés, contre 2 millions initialement prévus dans le PLFR. Les recettes fiscales stagnent, comme celles liées à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), en raison de l'arrêt de l'activité économique.

Nos deux notes font le constat que, si des mesures de trésorerie et de garantie de prêts ont été prévues dans le PLFR, il n'y figure que peu de mesures budgétaires en tant que telles, hormis le soutien au chômage partiel, qui devait représenter 8,5 milliards d'euros – on est désormais plus proche des 20 milliards d'euros apparemment – sur les 11,5 milliards prévus par le Gouvernement, 2 milliards d'euros étant consacrés à la santé et le reste au fonds de solidarité pour les très petites entreprises et les indépendants. Quant aux 300 milliards d'euros dédiés aux garanties de prêts, il faudra entendre la FBF et les entreprises pour évaluer les retards constatés. Des mesures de report d'échéance avaient aussi été prévues, charges sociales différées qui n'avaient a priori pas vocation à se transformer en dégrèvement.

Dans notre note d'avril, à la page 5, nous établissons des comparaisons avec les plans de soutien mis en place dans les autres pays européens. Les mesures budgétaires représentent 0,5 % du PIB en France, contre 4,5 % en Allemagne. La France reste donc très en deçà de ce que prévoient les pays d'Europe du Nord et l'Allemagne pour ce qui est des mesures de soutien, y compris par des subventions ou des prises de capital dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Le fonds de solidarité mis en place pour aider les plus petites entreprises est doté de 1,7 milliard d'euros en France pour des subventions modestes, généralement de 1 500 euros par entreprise, contre 50 milliards d'euros en Allemagne, avec des subventions pouvant aller jusqu'à 9 000 euros pour les entreprises de moins de cinq salariés et jusqu'à 15 000 euros pour celles de moins de dix salariés.

Lors de la crise de 2008, chacun se souvient que l'on avait quasiment nationalisé le secteur bancaire français. Sur ce modèle, l'Allemagne a prévu un fonds économique de stabilisation doté de 100 milliards d'euros qui lui permet de prendre des participations dans les entreprises, y compris les ETI. En France, aucune mesure comparable, hormis les mesures que je viens de citer.

Pourquoi ces différences ? Un pays endetté à 60 % de son PIB a plus de marge de manœuvre qu'un pays dont l'endettement atteint 100 % de son PIB. La France n'a sans doute pas beaucoup de champ pour manœuvrer. Nous avons mis en garde le Gouvernement en

évoquant les risques d'un trop fort endettement en cas de coup dur ou de crise majeure. Nous y voilà ! En outre, en Allemagne, le dispositif fédéral peut se démultiplier grâce aux plans de soutien mis en place dans plusieurs *Länder*.

Comme sans doute beaucoup d'entre vous, j'ai été saisi de situations diverses non couvertes par le dispositif de soutien des banques : des entreprises qui ne peuvent plus payer leur loyer, certains prêts immobiliers qui ne sont pas éligibles à la garantie de prêts, des professions indépendantes laissées sans dispositif d'aide... Le dispositif que nous avons voté est une amorce, mais il reste incomplet face à une situation grave. Hier soir, certains m'ont fait part du moindre entrain de certaines banques pour accorder des garanties de prêts. Il faudra que nous fassions remonter ces cas lors des auditions que nous aurons avec la BPI, la Banque de France et la FBF.

La Banque centrale européenne (BCE) intervient pour maintenir des taux d'intérêt relativement bas et garder des coûts de financement modérés, à un moment où les États doivent beaucoup emprunter. Compte tenu de l'aggravation de la situation et de la remontée des taux d'intérêt – le coût de financement à dix ans avait augmenté de 76 points de base pour la France entre le 9 et le 18 mars –, la BCE a annoncé un deuxième programme de rachat temporaire de titres du secteur public et privé, doté de 750 milliards d'euros. Le coût de refinancement des États, qui entraîne largement le coût de refinancement du secteur privé, peut ainsi revenir à des proportions normales. Le sujet reste sensible dans un contexte de crise mondiale qui nécessitera beaucoup de liquidités. Rappelons-nous que, en 2009, l'Italie avait vu ses taux d'intérêt s'envoler à 6 % ou 7 %, ce qui avait abouti à un assèchement total de ses liquidités.

Les réponses apportées par l'Union européenne sont relativement limitées : dérogations dans le programme de stabilité et de croissance, mobilisation d'une partie des fonds de la politique de cohésion. Tout cela figure dans la note du 3 avril que nous avons produite.

L'instauration d'une émission commune d'obligations pour financer la dette des États de la zone euro ne manque pas de faire débat. On a parlé de « coronabonds » pour désigner une émission obligataire mutualisée qui permettrait aux pays les plus touchés, notamment ceux de l'Europe du Sud, d'emprunter à des taux moins importants. Ce dispositif nécessite un accord. Certains États, comme l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, y sont réticents. Pour ma part, je reste partagé : la solidarité européenne doit jouer, c'est certain, mais cela représenterait un risque pour la France, qui devrait sans doute emprunter à des coûts plus élevés que ceux d'aujourd'hui. Quant au mécanisme européen de stabilité (MES), il n'est pas calibré pour une crise aussi systémique que celle-ci.

Je veux dire un mot sur l'impact de la crise sur le budget de l'État et des collectivités territoriales.

En 2008-2009, on avait connu une baisse des recettes fiscales de 50,9 milliards d'euros, due pour moitié à la dégradation conjoncturelle et pour l'autre aux mesures de relance fiscale. La perte de recettes reposait à 50 % sur l'impôt sur les sociétés et pour 11 milliards d'euros sur la TVA.

Pour l'instant, nous ne disposons d'aucune évaluation précise en la matière. Il n'en reste pas moins que les conséquences seront lourdes, que ce soit pour l'exercice 2020 ou pour les suivants. Les recettes fiscales de l'impôt sur les sociétés devraient baisser dans une

proportion importante. La crise aura aussi des effets sur les recettes de l'impôt sur le revenu, car tout n'est pas compensé dans le chômage partiel. Les recettes de la TVA seront également affectées par une consommation moindre. Si l'on considère une hypothèse d'élasticité de 1 pour les recettes fiscales et une baisse du PIB de 6 %, les recettes fiscales de la TVA diminueraient de 11,2 milliards d'euros, montant bien supérieur aux prévisions du PLFR. Il faut aussi prendre en compte la baisse des recettes non fiscales, car l'État renoncera à ses dividendes. Les baisses du portefeuille coté de l'État figurent à la page 21 de la note du 3 avril.

Il faut aussi ajouter une augmentation des dépenses dans la sphère sociale, avec le relèvement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) et la hausse de 2 milliards d'euros des dépenses de l'assurance maladie pour financer les masques, les mesures pour le personnel hospitalier et les indemnités journalières pour ceux qui doivent garder leurs enfants. Le Président de la République a depuis annoncé que le budget supplémentaire alloué à l'achat de matériels médicaux serait porté à 4 milliards d'euros, comprenant notamment l'achat de tests. Pour voir les incidences sur les finances publiques, il faut aussi prendre en compte les différés de cotisations sociales quasi automatiques pour les entreprises de moins de cinquante salariés.

Venons-en à la sphère locale, qui intéresse particulièrement le Sénat.

Les recettes fiscales des collectivités territoriales sont très sévèrement affectées. Le remplacement de la taxe d'habitation par la TVA revient à soumettre les recettes fiscales à la conjoncture. Nous en avons beaucoup débattu au Sénat lors de l'examen de la loi de finances initiale pour 2020, le Sénat avait adopté le mécanisme de garanties de ressources pour les collectivités territoriales que nous avons proposé par voie d'amendement et l'on nous avait critiqué, pour nos vues prétendument trop théoriques. En pratique, la baisse des recettes fiscales pour les collectivités devrait toucher la TVA, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), y compris pour les outre-mer qui enregistrent aussi une probable baisse de l'octroi de mer.

Les régions ont mobilisé 1 milliard d'euros pour faire face à l'augmentation des dépenses. Les départements devront assurer les dépenses de solidarité.

Quant au suivi, nous avons cosigné avec le président Éblé une lettre adressée à MM. Le Maire et Darmanin pour obtenir des chiffres précis, notamment sur le chômage partiel. Le besoin de financement est, en tout état de cause, bien supérieur à celui annoncé en PLFR, puisque l'on compte désormais 6 millions de salariés concernés, contre 1,5 million prévu initialement.

Le fonds de solidarité pour les plus petites entreprises est notamment abondé par les régions. Le plafond d'éligibilité pour les entreprises est désormais fixé à 50 % de perte du chiffre d'affaires, contre 70 % initialement. Encore une fois, on y consacre 1,7 milliard en France, contre 50 milliards en Allemagne.

Les auditions de la BPI, de la Banque de France et de la FBF nous éclaireront sur le dispositif de garantie de l'État.

Il faudrait aussi mentionner les conséquences dramatiques de la crise sur les compagnies aériennes. La nouvelle taxe sur les billets d'avion est reportée avant même d'avoir été mise en œuvre. Les avertissements du Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances étaient prémonitoires...

Concernant les assurances, sujet sur lequel Jean-François Husson pourra nous éclairer, elles pourraient être mobilisées, notamment sur la perte d'exploitation. Cependant, la pandémie n'est pas un risque couvert à ce titre pour l'instant. L'idée serait donc de créer ce risque. La présidente de la Fédération française des assurances doit s'entretenir avec le Premier ministre aujourd'hui. Je l'entendrai pour ma part vendredi. La question mérite d'être posée. Les dispositifs publics ne peuvent pas tout couvrir. L'assurance sur la perte d'exploitation devrait être un facteur de sécurisation en cas de crise. Ce qui se fait pour l'état de catastrophe naturelle pourrait servir de modèle.

La Banque postale ne fonctionne pas très bien non plus, notamment pour le versement des prestations sociales.

Pour traiter tous ces sujets, il faudrait des discussions plus longues. L'intérêt de cette première réunion plénière est aussi de recenser les sujets que vous souhaitez voir traiter en commission des finances. Nous serons certainement appelés à travailler plus tard sur un plan de relance des finances publiques. Notre premier rendez-vous sera probablement celui du programme de stabilité européen, qui doit être présenté le 15 avril.

M. Michel Canévet. – La perte d'exploitation est bien évidemment une préoccupation pour beaucoup d'entreprises. Sans chiffre d'affaires, elles sont dans l'impossibilité absolue de faire face à leurs charges. Des PME m'ont par ailleurs fait état de difficultés pour accéder au dispositif de chômage partiel.

Je ressens une vive inquiétude pour le secteur touristique. Il n'y a aucune visibilité pour les hôtels et les restaurants en ce qui concerne la saison à venir.

Enfin, les collectivités locales vont subir une perte certaine de recettes avec l'effondrement de la TVA et de la TICPE. Dispose-t-on d'une évaluation chiffrée ?

M. Éric Bocquet. – Je tiens à saluer la très grande qualité des notes de conjoncture qui nous ont été transmises.

M. Vincent Éblé, président. – Nous les actualiserons au fur et à mesure des informations que nous recevrons.

M. Éric Bocquet. – Malheureusement, je ne peux que confirmer les propos du rapporteur général. De nombreuses entreprises m'ont fait remonter leurs difficultés pour accéder aux prêts garantis par la BPI. Les dossiers sont très complexes à monter ; il est parfois demandé des cautions personnelles, et les taux ne sont pas toujours connus, ce qui est quand même surprenant.

Certaines banques retiennent également comme critère la cotation des entreprises à la Banque de France, ce qui n'avait pas été prévu à l'origine. Il faut absolument tirer tout cela au clair avec la Fédération bancaire française.

J'en viens à la nécessaire solidarité européenne. Il me semble que celle-ci a été plus prompte à se manifester en 2008 lorsqu'il s'est agi de sauver le secteur bancaire. Aujourd'hui, la valse-hésitation des institutions européennes, alors que des millions de personnes sont menacées de perdre leur emploi, est très regrettable. La solidarité européenne doit plus que jamais jouer, sinon c'est l'idée même de l'Europe qui est en danger. La BCE doit être au rendez-vous de l'histoire.

M. Philippe Dallier. – Je suis tout à fait d'accord avec Éric Bocquet. La première urgence, c'est le soutien aux entreprises. Or l'accès aux prêts garantis est plus complexe que ce qui avait été annoncé au départ. En Seine-Saint-Denis, par exemple, beaucoup d'agences bancaires sont fermées. Il est urgent d'entendre les représentants des banques sur les conditions d'octroi de ces prêts.

Il faut aussi s'intéresser à la solidité du système bancaire. Il ne faudrait pas qu'une crise financière systémique vienne s'ajouter à celle que nous connaissons déjà.

Mme Sylvie Vermeillet. – Je confirme ce qui vient d'être dit sur les réticences des banques à accorder les prêts garantis.

Je m'inquiète également pour les recettes des collectivités locales. La baisse prévisible des ressources de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se fera particulièrement ressentir en année N + 1 pour les collectivités.

Enfin, je tiens à dire un mot sur les assurances. On m'a rapporté que certaines compagnies proposaient un remboursement aux entreprises des primes versées, ce qui montre bien qu'elles ont des marges de manœuvre, notamment grâce à la baisse de la sinistralité. Il faut qu'elles interviennent plus franchement sur les pertes d'exploitation.

M. Claude Raynal. – Je rejoins les orateurs précédents sur l'urgence à préserver notre tissu de petites et moyennes entreprises.

Le problème, c'est que la garantie ne peut être envisagée pour les entreprises en voie de redressement.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Ce sont les règles européennes qui nous y obligent. Le Gouvernement s'était engagé à intervenir auprès de la Commission européenne.

M. Claude Raynal. – Je le sais, mais on peut essayer de revenir sur ce point avec nos partenaires européens. Nous devons analyser plus finement la situation des entreprises en voie de rétablissement pour éviter la disparition d'entreprises viables. Par ailleurs, j'y insiste, une cotation Banque de France supérieure à 5 n'est pas un critère permettant de justifier le refus de garantie de la BPI.

De même, on a un problème avec les start-up. D'ailleurs, Cédric O a proposé un plan en leur faveur, mais il conviendrait de l'entendre pour avoir plus de précisions. Ces entreprises ont par essence des fonds propres insuffisants, ce qui est un motif de refus de la garantie. En outre, c'est un concept à géométrie variable. On ne sait donc pas exactement qui pourra bénéficier de ce plan.

M. Jean-Marc Gabouty. – C'est vrai que les entreprises en procédure collective sont exclues du bénéfice des mesures que nous avons votées, et ce en raison de la réglementation européenne. S'agissant des entreprises sous mesure de sauvegarde, qui n'ont pas connu de cessation de paiements, le Gouvernement s'était engagé à faire quelque chose pour les réintégrer dans le système.

Ce qui ne figure pas dans le texte, mais qui a fait partie de la négociation entre l'État et les banques, c'est la clause relative à la cotation Banque de France, qui doit être inférieure à 5 +. Cela a pour effet d'exclure un certain nombre de petites entreprises qui ne

sont pourtant pas au bord de la faillite. Bien sûr, le recours à la médiation est toujours possible, mais c'est assez aléatoire.

J'en viens aux assurances. Si l'on fait un calcul rapide, les indemnités annuelles versées au titre des dommages par les compagnies d'assurance s'élèvent à environ 45 milliards d'euros. On peut considérer, sur les deux mois de crise sanitaire, qu'elles vont faire une économie de 50 %, car il y a moins de cambriolages, d'accidents de voiture, etc. On peut donc chiffrer leurs économies à un montant compris entre 3 milliards et 5 milliards d'euros. Elles ont vu venir les sollicitations, puisqu'elles se sont précipitées pour proposer 200 millions d'euros pour abonder le fonds de solidarité. Il faut à l'évidence trouver un moyen de les faire intervenir plus significativement, d'autant que, nous le voyons bien, notre fonds de solidarité n'est pas à la hauteur, comparé à celui de l'Allemagne. C'est bien beau de proposer des reports de charges, mais cela ne fait que déplacer le problème dans le temps. Il faudrait multiplier les interventions budgétaires par 10 ou 15 pour prendre en charge les pertes d'exploitation et élargir les critères d'admission des entreprises.

M. Jean-François Husson. – Je suis en phase avec tout ce qui vient d'être dit, sauf peut-être avec le chiffrage effectué par Jean-Marc Gabouty.

S'agissant des assurances, il y a deux aspects.

Tout d'abord, comment répondre à l'urgence ? Les assurances peuvent difficilement intervenir quand il n'y a pas de contrat, sauf à prévoir une participation exceptionnelle à un fonds de solidarité. C'est une réponse politique à un temps de crise.

Ensuite, il faut se projeter un peu plus loin. À cet égard, je m'appête à déposer une proposition de loi visant à organiser la prise en compte par le système assurantiel des pandémies ou des crises sanitaires. C'est assez compliqué. Puisqu'il s'agit d'un risque systémique, c'est normalement du ressort de l'État et de la solidarité nationale. On peut imaginer une forme de partage entre l'État et le privé, mais il faut être clair avec les Français : cela représentera de l'impôt et des cotisations en plus. Il faut de surcroît trouver un moyen de sanctuariser ces sommes sous forme de réserves. Telle est la philosophie du texte que je suis en train de formaliser. En tout état de cause, il faut rapidement entendre la Fédération française de l'assurance, la Caisse centrale de réassurance et des économistes spécialisés pour avoir un débat éclairé sur ce sujet, qui mérite mieux que des discussions de comptoir.

M. Thierry Carcenac. – En lien avec les recettes des collectivités locales, il convient d'auditionner rapidement la DGFIP, notamment sur les problèmes posés par les hypothèques et les droits de mutation.

Nous avons aussi besoin d'entendre Martin Vial sur les participations de l'État.

Enfin, nous devons nous efforcer d'avoir une vue d'ensemble de toutes les interventions des régions pour une meilleure coordination.

M. Jean Bizet. – Je me retrouve dans les propos d'Éric Bocquet sur la solidarité européenne.

Au-delà du débat sur les coronabonds et des interventions en urgence des instances européennes, je reste convaincu que l'on doit en passer par un véritable « plan Marshall » pour faire repartir l'économie. Je suis favorable à un emprunt européen destiné à financer de grands investissements. Il faut se placer le jour d'après. M. Philippe Léglise-Costa,

notre représentant permanent à Bruxelles, se propose de venir évoquer ces sujets avec nous. Pour l'instant, nous devons attendre les résultats de la dernière réunion de l'Eurogroupe. Si on ne trouve pas de solution, l'UE aura encore raté un virage, et c'est l'idée européenne même qui s'en trouvera menacée.

Mme Nathalie Goulet. – Je suis prête à cosigner la proposition de loi de notre collègue Jean-François Husson.

Par ailleurs, on assiste effectivement à une profusion de propositions des régions sans aucune évaluation ni coordination. Il faut faire le point avec le président de l'Association des régions de France.

Sur les banques, on m'a également fait remonter des problèmes.

Mme Sophie Taillé-Polian. – Je n'ai qu'une question : à quand un PLFR 2 ?

On constate une différence d'action notable entre la France et d'autres pays, notamment l'Allemagne, sur le plan budgétaire. Le PLFR 1 a rapidement atteint ses limites, et on a du mal à saisir la stratégie globale du Gouvernement. Certes, le plan Start-up de 4 milliards d'euros est important, surtout comparé à ce qui est fait pour l'hôpital, mais il faut aider aussi d'autres secteurs.

Enfin, soyons attentifs à la grande pauvreté, qui risque d'exploser.

M. Pascal Savoldelli. – Il est urgent de faire le point avec le secteur bancaire ainsi qu'avec la DGFIP, qui invite les collectivités territoriales à tirer sur les lignes de trésorerie. La question se pose en effet d'anticiper des avances de fiscalité ; or aucune facilité particulière n'est prévue par le système bancaire à cet égard. L'audition de M. Lecornu par la délégation aux collectivités territoriales, demain, sera importante de ce point de vue.

Ne pourrions-nous travailler sur la dette privée, laquelle ne manquera pas d'être incluse dans l'actuel séisme économique et social, et sur l'inflation, deux leviers qui interviennent souvent dans les périodes de récession ?

M. Vincent Capo-Canellas. – Je vous transmettrai prochainement des éléments relatifs au secteur du transport aérien, qui subit une crise dramatique, le trafic étant réduit de plus de 90 %. La conséquence est directe sur le budget annexe, financé par les redevances et les taxes sur les vols.

Des discussions sont en cours sur Air France-KLM. Les compagnies aériennes qui ne sont pas soutenues par les États sont toutes au tapis. Même le remboursement des billets d'avion aux particuliers n'est pas soutenable. Peut-être devrions-nous travailler sur ce sujet avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ?

Le secteur aérien sera l'une des clefs du déconfinement. A-t-on prévu d'entendre Jean Castex, désormais chargé de ce dossier ? Il nous faut dire quelles sont nos priorités dans cette perspective, sous l'angle financier.

M. Patrice Joly. – Il convient d'accorder une attention particulière aux départements, qui seront sollicités pour pallier la précarisation de certaines catégories de la population.

A-t-on des informations sur la proposition pour le moins étonnante, formulée par le ministre de l'action et des comptes publics, d'un appel aux dons, sur le régime de défiscalisation y afférent et l'utilisation prévue de ces fonds ?

M. Victorin Lurel. – Serait-il possible de prévoir un autre horaire pour ces visioconférences ? Il était trois heures trente en Guadeloupe quand celle-ci a commencé et vingt et une heures trente à Tahiti...

Albéric de Montgolfier l'a dit, les conséquences de la crise actuelle seront très graves dans les outre-mer. Les recettes de l'octroi de mer, de la taxe spéciale de consommation (TSC) perçue sur les carburants, des taxes sur les billets d'avion et sur les embarquements vont s'effondrer. Les DMTO ne rapporteront plus rien, toutes les transactions étant gelées. Quant à la solution de la signature électronique, hors de toute présence physique, dans les cabinets des notaires, elle n'est pas idéale compte tenu de nos problèmes de réseau.

Les entreprises ultramarines sont dans la même situation que celles de l'Hexagone. Nous avons un tissu de très petites sociétés qui n'ont pratiquement pas accès au crédit bancaire, pas plus qu'à la garantie de Bpifrance. Ces structures ne jouent pas toujours le jeu : des frais de dossier et des intérêts sont perçus sur l'intégralité des prêts, même lorsque ceux-ci sont garantis à 90 % par l'État, et les cessions Dailly sont refusées.

Sur le chômage partiel, compte tenu de la structuration du paysage économique, de nombreuses entreprises ne peuvent pas faire l'avance des salaires. Certaines souhaitent que l'Unédic ou l'État puissent avancer des fonds durant deux ou trois mois, ou rappellent à l'ordre les banques qui rechignent à accorder des prêts.

Pour ce qui est du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », Martin Vial doit nous dire aujourd'hui si nous pourrions l'auditionner. Dans la prochaine note de conjoncture, j'ajouterai quelques pages sur l'Agence des participations de l'État (APE) et la valorisation boursière des entreprises et du portefeuille de l'État. Notre pays pourrait disposer d'environ 5,8 milliards d'euros pour recapitaliser.

J'aurais beaucoup à dire sur l'Europe ! Il est nécessaire d'œuvrer à une reconquête du marché intérieur et à la réindustrialisation dans les secteurs appropriés, en vue de restaurer notre indépendance et notre souveraineté. La BCE a modifié sa politique monétaire ; c'est très bien, mais il convient d'aller plus loin. Au-delà des rachats de dettes souveraines ou d'obligations d'entreprises privées, il conviendrait peut-être d'annuler les dettes d'État pour permettre la relance et retrouver des marges de manœuvre. Les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et la Corée du Sud n'ont pas ce problème, puisque leurs banques centrales financent leur dette et peuvent faire des plans de relance considérables.

M. Yvon Collin. – Nous souhaitons tous défendre notre patrimoine économique, notamment contre les prédatons de pays excédentaires, comme l'Allemagne et la Chine, ou de nations à forte réactivité monétaire tels les États-Unis. Avons-nous les moyens de nationaliser ?

Pour éviter les nationalisations, il est nécessaire de soutenir les fonds propres des entreprises, notamment en effaçant leur dette. Cela suppose que la BCE soit d'accord ; or l'Allemagne et ses alliés y sont tout-puissants. Il nous faudra nous battre au sein d'une Europe plus agonistique que coopérative. Avons-nous les moyens de protéger les fleurons de notre industrie ?

M. Bernard Delcros. – Il est important que nous ayons ces moments d'échanges. Je rejoins Jean-François Husson sur la nécessité de solliciter les compagnies d'assurance afin qu'elles prennent leur part pour aider dans le cadre de la crise actuelle.

Le programme de stabilité doit être examiné en conseil des ministres le 15 avril prochain. Est-il bien opportun en cette période d'incertitude de tracer des perspectives pluriannuelles ? Ne vaudrait-il pas mieux travailler sur un nouveau projet de loi de finances rectificative ?

M. Julien Bargeton. – Les associations d'élus ont proposé de suspendre certaines règles financières et comptables relatives aux collectivités locales, notamment en transformant les dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement. Ne pourrait-on se saisir de ce sujet ? Sait-on combien de régions participent au fonds de solidarité et à quelle hauteur ? De combien baisseront les DMTO ? Qu'en est-il du secteur de l'immobilier ?

Je partage les réflexions faites sur le suivi. Les administrations françaises ont réagi avec agilité et réactivité. J'en veux pour preuve la mise en œuvre massive des mesures relatives à l'activité partielle. Il a fallu changer les systèmes informatiques très rapidement. Un bilan devra être tiré le moment venu.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – J'approuve les demandes d'auditions qui ont été formulées. Nous sommes en contact avec les cabinets des ministres, notamment sur la question des collectivités territoriales.

Le sujet prioritaire est celui des difficultés avec les banques. La Fédération bancaire française est présidée par Frédéric Oudéa, directeur général de la Société générale, or j'ai pu entendre dire que certaines entreprises rencontraient des difficultés lorsqu'elles sollicitent cette banque.

Certains établissements financiers ne jouent pas le jeu, demandent plusieurs fois des documents. Et je ne parle pas du cas des entreprises en difficulté ou en redressement... Il s'agit de savoir si le dispositif de garantie de prêts fonctionne et de connaître le taux des emprunts. L'urgence est extrême : sans avances de trésorerie, nombre d'entreprises se retrouveront au tapis.

Nous devons préparer les auditions des responsables de la Banque de France, de la FBF et de Bpifrance en apportant le maximum d'exemples concrets : problèmes d'obtention des prêts bancaires ou refus de l'administration.

M. Vincent Éblé, président. – Nous avons une semaine pour préparer nos questions à M. Villeroy de Galhau et au médiateur de la Banque de France, qui nous ont donné leur accord pour une audition mercredi 15 avril. La FBF sera auditionnée une semaine après. Une réunion avec le DGFIP est également prévue.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il y avait un dispositif qui fonctionnait bien : le médiateur national du crédit – René Ricol fut le premier à assumer cette fonction. Nous pourrions suggérer de restaurer un mécanisme de médiation avec une personnalité dédiée et indépendante des banques. Le médiateur de la Banque de France est quelque peu juge et partie, puisque celle-ci assure la cotation des entreprises. Un véritable dispositif de médiation nécessite une indépendance à l'égard du système.

Nous devons, avant les auditions prévues, faire la liste de tous les points que nous avons évoqués : la situation des start-up, des entreprises en difficulté, la cotation Banque de France, etc. C'est notre première urgence.

Autre sujet important : les pertes d'exploitation des entreprises. Les dispositifs qui ont été votés prévoient des reports de charges, mais nous savons que, en cas d'absence de chiffre d'affaires, ces reports se transformeront en dégrèvements. Le ministère des finances et les économistes doivent établir des règles. Par exemple, à partir de quel moment sera-t-il obligatoire de dégrever ?

Le dispositif destiné à compenser les pertes d'exploitation a le mérite d'exister, mais il est très insuffisant. Ce ne sont pas 1 500 euros qui sauveront des sociétés réalisant moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Bien qu'étant partisan en temps normal d'une certaine rigueur budgétaire - laquelle nous aurait permis d'avoir davantage de marges de manœuvre aujourd'hui - je souhaite que soit mis en place un système mieux calibré, sur le modèle allemand, qui prévoit des prises de participation, y compris dans des entreprises de taille intermédiaire. Car même en l'absence de chiffre d'affaires, les entreprises doivent payer leurs charges. Une attention particulière doit par ailleurs être portée aux secteurs sinistrés, comme le tourisme.

Je partage vos analyses sur la solidarité européenne, qui n'existe pas bien dans cette situation de crise. Il faudra aussi s'interroger sur les eurobonds ou coronabonds et prévoir, peut-être, des auditions.

Le concours de la BCE est peut-être insuffisant, mais cette injection de liquidités a permis d'établir des taux souverains relativement modérés.

Les collectivités territoriales ont chacune annoncé des dispositifs, sans mesurer nécessairement leur part de CVAE et leurs pertes de TVA. On estime la baisse de la consommation de carburants entre 60 % et 85 %, ce qui aura un impact sur le budget de l'État comme celui des collectivités locales. La prévision, dans le projet de loi de finances rectificative, de recettes stables de TICPE était une vue de l'esprit.

Je ne connais pas le montant des économies que réaliseront les compagnies d'assurance en matière de dommages. Il est évident qu'elles vont en faire sur les accidents de la route puisqu'il n'y a plus de circulation ; il en sera de même dans le domaine des assurances industrielles. La participation volontaire de ce secteur au fonds de solidarité serait une solution, puis à plus long terme la création d'un risque « pandémie » ou, de façon plus large, d'un risque lié à la fermeture décidée par l'autorité administrative.

Je suis d'accord pour changer les horaires de nos réunions afin de permettre à nos collègues d'outre-mer de suivre plus facilement nos travaux.

S'agissant du calendrier, la priorité n'est en effet pas au programme de stabilité – il paraît d'ailleurs étonnant de demander en ce moment de tels chiffres à l'Italie et à l'Espagne... –, mais c'est une obligation européenne, et je ne sais pas si elle peut être reportée. En tout état de cause, un projet de loi de finances rectificative et peut-être un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale nous seront soumis. Pour l'instant, le Gouvernement attend sans doute d'y voir plus clair. Mon impression est qu'il n'a pas envie de trop modifier les dispositifs actuels : Gérald Darmanin a dit que l'essentiel des modalités du fonds de solidarité ne changerait pas.

Selon moi, il vaudrait mieux donner davantage de moyens aujourd'hui pour le faire moins demain ; les pertes de recettes seraient ainsi moins importantes. Si nous ne parvenons pas à soutenir nos entreprises, le tissu économique disparaîtra, et il n'y aura plus de contribuables. Vouloir dépenser moins maintenant est une idée à courte vue. Rappelons que l'Italie et l'Espagne engagent plus de moyens que la France, hors mesures de garantie de prêts.

Dernière information : pour l'Allemagne, la projection de décroissance est de 9,8 % pour le deuxième trimestre. Les chiffres sont catastrophiques.

Encore une fois, les dispositifs mis en place en France sont insuffisants dans le contexte de cette crise d'une ampleur inédite.

M. Vincent Éblé, président. – Il est essentiel que notre commission rencontre Bruno Le Maire et Gérald Darmanin. Nous avons à leur poser des questions, notamment sur l'appel aux dons, et à leur faire part de notre propre éclairage.

Je suis d'accord sur le caractère central du sujet des banques ; je vous renvoie aux dates d'audition que vous ai indiquées.

Sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », M. Martin Vial nous a fait savoir qu'il n'avait pas grand-chose à nous dire pour le moment. Victorin Lurel doit s'entretenir avec lui la semaine prochaine – il est très positif que nos rapporteurs spéciaux prennent ce type d'initiative –, à la suite de quoi nous déciderons s'il est utile que la commission l'auditionne également.

S'agissant du déconfinement, j'appelle votre attention sur le fait que chaque commission du Sénat a son propre périmètre de compétences. L'aspect strictement sanitaire de la crise relève de la commission des affaires sociales, tandis que les libertés publiques sont l'affaire de la commission des lois. Cependant, nos rapporteurs spéciaux ainsi que ceux d'entre nous qui animent des groupes de travail ont toute compétence pour interroger qui de droit, par exemple Jean Castex.

Nous étions trente-huit sénatrices et sénateurs connectés ce matin, ce qui est satisfaisant. Malgré ce mode dégradé de réunion, nos échanges ont été tout à fait intéressants.

M. Emmanuel Capus. – Je veux évoquer le cas concret des horticulteurs, dont la perte de chiffre d'affaires sera de 50 % à 75 % sur les trois prochains mois : le dispositif de prêts garantis ne correspond aucunement à leurs attentes. Sans mécanisme à très court terme pour régler leurs problèmes de trésorerie, ils ne résisteront pas.

Avons-nous connaissance de la liste des entreprises qu'il est envisagé de nationaliser ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Ce sont des entreprises cotées ; si cette information était diffusée, le cours de leurs actions serait touché...

M. Emmanuel Capus. – Ne pourrait-on prévoir un mécanisme d'appel aux dons sur le modèle de celui mis en place pour Notre-Dame-de-Paris ? Beaucoup de gens ont envie de donner.

M. Vincent Éblé, président. – J’ai un avis réservé sur l’appel aux dons. On peut faire appel à la générosité publique pour des sujets particuliers, comme la recherche médicale ou l’accompagnement des personnes en grande précarité sociale, mais non pour soutenir l’économie globale.

Certains secteurs, comme l’horticulture, ont en effet des problèmes très aigus, particulièrement en cette période où ils connaissent un pic d’activité. Par ailleurs, de nombreux secteurs ont des difficultés qui sont moins liées à l’impact du confinement sur le chiffre d’affaires qu’au rapport entre celui-ci et les charges fixes. Dans les parcs zoologiques, par exemple, très peu d’agents sont mis au chômage partiel. Il faudra poser un diagnostic complet, et nous interrogerons nos interlocuteurs à cet égard. Merci à tous.

La téléconférence est close à 11 h 40.

Mardi 14 avril 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La téléconférence est ouverte à 17 h 05.

Audition de Mme Agnès Bénassy-Quéré, professeur d’économie à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de MM. Denis Ferrand, directeur général de Rexecode et Xavier Timbeau, directeur principal de l’Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), sur les incidences du Coronavirus Covid-19 sur l’économie française (en téléconférence)

M. Vincent Éblé, président. – Notre audition vise à déterminer les incidences économiques du coronavirus. Afin d’éviter une catastrophe sanitaire de grande ampleur, la France et de nombreux autres pays ont mis en place des mesures de confinement drastiques visant à limiter la propagation du virus. Ces décisions, légitimes pour protéger les populations, ont conduit à une « mise à l’arrêt » forcée de pans entiers de l’économie. L’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Banque de France estiment ainsi que l’activité française se situe actuellement environ un tiers en-deçà de son niveau habituel.

La France devrait dès lors connaître en 2020 une chute du produit intérieur brut (PIB) sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale, même si son ampleur reste difficile à anticiper. Le Gouvernement table désormais sur une baisse du PIB de 8 % en 2020, alors que la crise financière de 2008 avait entraîné un recul de l’activité de 2,9 % « seulement » en 2009. Certaines banques, plus pessimistes, tablent sur un recul de l’activité à deux chiffres.

Pour aider les entreprises à surmonter ce choc, les États européens ont mis en place des plans de soutien qui s’appuient sur des outils communs tels que le chômage partiel mais divergent dans leurs montants et leurs approches. Cela n’est sûrement pas sans lien avec la situation budgétaire très différente dans laquelle les États européens abordent cette crise, ce qui pose la question de la mise en place d’outils budgétaires communautaires pour assurer une forme de solidarité. Après des discussions difficiles, un premier accord a finalement été trouvé par l’Eurogroupe lors de la réunion du 9 avril, sur lequel les économistes portent un regard contrasté.

Afin de nous éclairer sur ces enjeux, nous avons le plaisir d'accueillir trois économistes : Mme Agnès Bénassy-Quéré, professeur d'économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; M. Denis Ferrand, directeur général de Rexecode ; M. Xavier Timbeau, directeur principal de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Monsieur Timbeau, pouvez-vous nous présenter l'analyse de l'OFCE sur les conséquences économiques du coronavirus pour l'économie française ? Que pensez-vous des mesures de soutien mises en œuvre pour y faire face – même si des ajustements en nature et en volume sont en cours ?

M. Xavier Timbeau, directeur principal de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). – La semaine dernière, l'OFCE a publié une évaluation de l'impact économique anticipé de la crise du Covid-19 sur l'économie française. Nous travaillons à affiner nos évaluations. À ce stade, nous n'en sommes pas encore à regarder des scénarios dynamiques ni des enchaînements macroéconomiques, car beaucoup d'incertitudes perdurent sur la durée du confinement, la nature de la sortie du confinement, les scénarios que choisiront les partenaires commerciaux de la France et qui conditionneront l'environnement extérieur. Il est donc très difficile d'élaborer de telles simulations.

Néanmoins, nous avons abouti à certaines conclusions. Chaque mois de confinement provoque un choc brutal sur l'économie, avec une baisse de l'activité économique de 30 %, soit 60 milliards d'euros de PIB en moins, ce qui équivaut à 2,6 points de PIB par mois. Cela représente 2 milliards d'euros en moins par jour ! L'impact est énorme, en France comme dans les autres pays confinés.

Ce choc considérable a des conséquences particulières de par sa nature. Les pays européens ont globalement choisi de soutenir les revenus des ménages. En France, cela se traduit par les arrêts pour garde d'enfants, le chômage partiel, l'injonction de recourir au télétravail et une interprétation souple du droit de retrait. Les salaires sont en grande partie maintenus, même si le chômage partiel n'offre pas un taux de remplacement de 100 % à tous les niveaux de salaire. Certaines catégories de salariés ont cependant perdu leur emploi – surtout ceux en contrat à durée déterminée (CDD), en contrat court, mais aussi en période d'essai de contrat à durée indéterminée (CDI) ou ceux qui rentraient sur le marché du travail. Dans ces cas, le chômage ne maintient pas le revenu.

La principale nuance tient aux indépendants qui perdent leur activité. Malgré le fonds d'indemnisation, ils font face à de nombreux coûts non couverts, et ils n'ont pas de revenu. Nous estimons que sur 60 milliards d'euros de pertes de PIB, 5 milliards d'euros sont des pertes de revenu pour les ménages – en incluant les indépendants et la perte liée au chômage partiel.

Les finances publiques perdent 30 milliards d'euros par mois de confinement. Ce choc provoquera une dette publique importante après la crise ; derrière, les enjeux européens sont considérables. En témoignent les débats laborieux au sein de l'Eurogroupe et leurs conclusions peu satisfaisantes sur le traitement de la dette publique. Les montants de dette accumulés seront de nature à réalimenter une crise des dettes souveraines dans la zone euro.

Enfin, les entreprises perdent 25 milliards d'euros par mois de confinement. Le choc est très important, et c'est le sujet le moins bien traité par les politiques publiques. Le report des charges sociales et fiscales et le chômage partiel ne couvriront pas l'intégralité des

coûts. Avec cette mise sous cloche de l'économie, les entreprises françaises vont accumuler des pertes importantes, ce qui limitera les possibilités de reprise lors du déconfinement.

Pendant le confinement, les ménages réalisent une épargne forcée, une part de leur consommation étant impossible ; cette épargne sera peut-être un puissant levier de reprise lors du déconfinement. Chaque mois de confinement génère une augmentation de deux points d'épargne annuelle pour les ménages français, ce qui représente 0,8 point de PIB de recettes fiscales à venir, qui compenserait en partie les effets sur le déficit public – à savoir une baisse de 1,5 point de PIB par mois de confinement.

Si cette épargne fait face à un tissu productif gravement endommagé, la situation sera très tendue, avec un risque inflationniste – et ce d'autant plus que les entreprises voudront restaurer leurs marges en augmentant leurs prix. Il y a aussi un risque de blocage. Le scénario de déconfinement n'est pas encore totalement défini, et il peut y avoir des problèmes de capacité de production. Le report des charges fiscales et sociales ne rétablira pas les comptes des entreprises. Au bout du compte, comment les agents économiques sortiront-ils de cette crise ? Les administrations publiques (APU) auront une dette publique considérable, les entreprises des comptes dégradés. Quel scénario de reprise dans ces conditions ? D'autant que ces difficultés frapperont toute l'économie européenne. La stratégie d'absorption américaine est différente – le marché du travail étant plus flexible – mais les conséquences risquent d'être plus persistantes – ce qui aura des répercussions sur l'économie française.

Nous ne sommes pas près de sortir rapidement de cette situation très particulière. Il faudra mobiliser nos capacités de diagnostic et apporter des réponses par la politique économique.

M. Vincent Éblé, président. – Denis Ferrand pourra peut-être nous rassurer puisque Rexecode anticipe un recul du PIB de « seulement » 4,9 % pour deux mois de confinement, soit trois points de moins que le Gouvernement.

M. Denis Ferrand, directeur général de Rexecode. – Ce chiffre de 4,9 % repose sur l'hypothèse d'un confinement de deux mois, proche des évaluations de l'Insee, qui estime qu'en deux mois de confinement il y aura six points de PIB en moins, sachant qu'il faut l'envisager par rapport à une croissance potentielle de l'ordre de 1 %.

Pour tout un pan de l'économie, le confinement durera plus longtemps : l'hôtellerie-restauration, les loisirs, les activités culturelles... Or ces activités sont particulièrement importantes dans certains territoires. De même qu'il y a hétérogénéité entre les territoires dans la propagation du virus, il y a un risque d'hétérogénéité au redémarrage de l'activité. Certains territoires qui dépendent de l'activité touristique, de festivals, seront en déprise économique. Face au choc, les réactions seront différentes.

Globalement, nous partageons de nombreux éléments de l'analyse de M. Timbeau. Nous sommes dans une crise de l'offre car le Gouvernement restreint autoritairement la quantité de travail, donc la capacité à produire et créer du revenu en France. Notre économie est ouverte, mais il demeure une forte corrélation entre production nationale et revenu national.

Comment alors répartir ce moindre revenu dans l'ensemble de l'économie ? Le choix français et européen a été de faire supporter le choc essentiellement par les APU et par les entreprises. La baisse de chiffre d'affaires est compensée en partie par le chômage partiel

et les aides aux indépendants. Le choc est relativement amorti pour les ménages, mais avec une hétérogénéité par rapport à la situation de chacun sur le marché du travail. Certains ménages sont démunis, même si les revenus sont globalement plutôt préservés.

À côté de ce choc d'offre, il y a aussi un choc sur la demande, qui est contrainte : l'impossibilité de consommer certains types de biens provoque une épargne forcée qui ne se réinjectera que graduellement dans l'économie, car les Français auront des comportements de précaution. Mais cette épargne sera le premier vecteur de relance, pour peu que le tissu économique soit en capacité de répondre à la demande.

Les réponses sont très différentes selon les moments de la crise. Actuellement, nous sommes dans le temps de l'urgence, celui du pompier qui ne mégote pas sur la taille ou le débit de sa lance à incendie. L'important, c'est de ne pas manquer certaines cibles, notamment les indépendants ou le secteur de la restauration, très fragilisé.

Puis viendra le temps du redémarrage de l'activité. Il faudra alors assurer la protection des salariés afin d'éviter une seconde vague sanitaire, mais le risque existe aussi d'un second choc économique et financier, marqué par une contraction de l'offre, de l'investissement et de l'emploi. Dans l'histoire des récessions, les pics de défaillances d'entreprises sont observés non pas lors de la crise même mais du redémarrage, car les entreprises ont alors des besoins accrus en fonds de roulement, mais ne peuvent obtenir de financements en raison de leur situation dégradée.

Plusieurs questions se poseront : faut-il sauver tout le monde, et notamment les entreprises qui étaient déjà fragiles avant la crise ? Comment envisager les restructurations ? Faudra-t-il plus de souplesse dans la régulation du secteur bancaire pour qu'il aide à faire redémarrer l'activité ? Actuellement, les banques se concentrent sur les aides de trésorerie ; il faudra redéfinir leur rôle au moment du redémarrage.

Il faudra tenir compte de l'hétérogénéité des territoires. La contraction de l'offre de travail ne doit-elle pas conduire à assouplir la durée du travail pour relancer la production, générer un surcroît de travail et produire rapidement du revenu afin de retrouver des marges de manœuvre au plus vite ? Il s'agit de se préparer au troisième temps, pour éviter les choix contraints par les questions de ressources. La transition énergétique sera d'autant moins aisée à financer dans un monde où les marges de manœuvre financières sont encore plus restreintes qu'actuellement.

M. Vincent Éblé, président. – Agnès Bénassy-Quéré fait partie d'un groupe de treize économistes européens ayant proposé la mise en place d'une ligne de crédit dédiée au sein du Mécanisme européen de stabilité (MES) pour faire face à l'épidémie. Elle pourra sans doute nous éclairer sur l'accord trouvé par l'Eurogroupe.

Mme Agnès Benassy-Quéré, professeur d'économie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. – Il va falloir essayer de sortir les entreprises du réfrigérateur sans trop de casse. Si le monde d'après n'est pas le même que celui d'avant, les entreprises ne seront pas non plus les mêmes... La stratégie devra être plurielle : comment aider les entreprises dans les phases de liquidité, de solvabilité et de restructuration ? Je crains que chaque pays européen ne dépense à fonds perdus pour des entreprises qui feront faillite *in fine*, et n'opte pour une stratégie industrielle « à la papa » pour soutenir ses industries nationales, avec un risque de surcapacités. Je crains que nous n'ayons pas le courage, comme après la crise financière, d'aligner les incitations pour le secteur privé sur les objectifs – je pense aux quotas

carbone notamment, surtout avec un pétrole très bon marché. Aura-t-on le courage de mener une vraie stratégie de verdissement de l'économie ?

Comment faire avec une telle montagne de dette ? La Banque centrale européenne (BCE) est victime de son succès. Mario Draghi avait assuré que la BCE était prête, quel qu'en soit le coût, à défendre l'intégrité de la zone euro. Elle est devenue l'acheteur en dernier ressort des dettes publiques – les programmes récents et ambitieux de rachat le confirment. Ainsi, elle veut empêcher le risque de crise des dettes souveraines et maintenir les taux d'intérêt très bas pour que ces dettes soient soutenables et éviter un effet boule de neige.

Il y a cependant trois problèmes : le premier est légal, car la monétisation de la dette publique est interdite par les traités européens. Un recours a déjà été déposé devant la Cour constitutionnelle allemande et fera sans doute l'objet d'une question préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne – cela prendra, heureusement, du temps. Le problème est aussi politique : la monétisation déplaît à certains pays, de même que la mutualisation des pertes *de facto* dans le bilan de la BCE, sans passer par les parlements. L'objectif est que la BCE puisse faire des pertes sur quelques titres de dettes publiques, mutualisées *via* une baisse des fonds propres de la BCE, et donc réparties au *pro rata* entre les États. Cela échapperait aux parlements, tant européen que nationaux.

Le dernier problème est économique. En sortie de crise, y aura-t-il de l'inflation ou de la déflation ? Lors de la crise financière de 2008, on craignait que la politique d'assouplissement quantitatif de la BCE ne crée de l'inflation. Or il n'y a de risque inflationniste que lorsque la monnaie créée par la BCE se retrouve en crédit à l'économie réelle – ce n'avait hélas pas été le cas. S'il devait y avoir beaucoup de crédit en sortie de crise, ce serait plutôt une bonne nouvelle...

La BCE peut aider à étaler le coût de la crise sur une longue période, à réduire les taux d'intérêt des emprunts publics et à redresser les PIB nominaux – ce qui améliore le ratio d'endettement, qui est exprimé en pourcentage du PIB. En revanche, elle ne peut pas résoudre le problème de solvabilité des États. En effet, elle appartient aux États : si elle fait des pertes, elle réduira le seigneurage qui est versé. Rappelons que la banque centrale verse, en impôt sur les sociétés et en dividendes, environ 5 milliards d'euros par an à l'État. Certains proposent que la BCE oublie, voire annule la dette dans son bilan. La conséquence serait des fonds propres négatifs – elle pourrait continuer à opérer, mais il faudrait à terme la recapitaliser, avec de l'argent public... L'objectif n'est pas de rembourser la dette, mais de la stabiliser.

Une stratégie possible serait que la BCE s'engage à réinvestir chaque année les tombées de titres, jusqu'à ce que les États membres renouent avec un niveau de PIB nominal défini. Cela respecterait mieux l'indépendance de la Banque centrale qu'une obligation perpétuelle. À l'inverse, si la BCE devait racheter beaucoup de titres de dette d'un seul pays, par exemple l'Italie, le processus pourrait déraiper. Il y a des limites politiques, économiques et légales au rôle d'acheteur en dernier ressort de la Banque centrale européenne.

La réponse budgétaire européenne poursuit trois objectifs : partager le coût de la crise, notamment si celui-ci est asymétrique, aider les États membres à étaler ce coût dans le temps et favoriser une reprise économique coordonnée, compte tenu de la forte interdépendance de nos économies.

L'accord auquel l'Eurogroupe est parvenu le 9 avril permet d'ouvrir des lignes de crédits aux États pour financer le dispositif de chômage partiel et d'autres mesures de court terme. Il permet aussi d'ouvrir des lignes de crédit du MES pour garantir des taux bas sans conditionnalité. La création d'un fonds de redressement avec un endettement joint pour financer la reprise économique en sortie de crise, et notamment l'investissement, a été évoquée mais pas décidée.

Ces mesures me semblent positives, même si certains aspects doivent être clarifiés. Par exemple, les lignes de crédit ouvertes dans le cadre du MES ne seront pas très attractives pour un pays comme l'Italie tant que leur maturité ne sera pas définie dans une temporalité longue, à vingt ans par exemple : une forme d'assurance sur l'avenir, pour lui donner le temps de relever la tête. Et si le fonds de redressement est un vrai projet communautaire d'endettement joint permettant des transferts de ressources, il demeure très flou quant à la nature des investissements qu'il rendrait possibles. Comment coordonner les plans de reprise ? Faut-il jouer sur le flux, sur le stock, sur les restructurations industrielles ?

J'évoquerai enfin trois grands dangers de l'après-crise : une politique industrielle inefficace engendrant des surcapacités dans certains secteurs, avec un risque de gaspiller l'argent public ; une crise des dettes souveraines ; et enfin, une politique pro-cyclique si l'on ajustait trop vite les finances publiques, comme ce fut le cas après la crise financière, au risque de créer un nouveau ralentissement.

M. Vincent Éblé, président. – Madame Bénassy-Quéré, les mesures prises par la BCE et par l'Eurogroupe vous paraissent-elles suffisantes pour éviter une nouvelle crise des dettes souveraines ? Que se passera-t-il quand la BCE réduira ses interventions ? Ne pourrait-on imaginer que, face à cette crise mondiale inédite, les grands de ce monde effacent une part des dettes constituées par les banques centrales, de façon coordonnée au niveau international ?

Monsieur Timbeau, les mesures de soutien visent essentiellement à préserver l'outil de production pendant le confinement. Faudra-t-il relancer ensuite la consommation via un soutien direct aux ménages modestes, par de la redistribution keynésienne ?

Mme Agnès Bénassy-Quéré. – La BCE a pris des dispositions au niveau micro et macroprudentiel pour soutenir les capacités de prêt des banques commerciales. Par ailleurs, les banques sont en bien meilleure forme qu'elles ne l'étaient en 2008.

On est tenté d'enfouir la dette publique dans le bilan de la BCE comme on enfouit les déchets nucléaires. Dans un cas comme dans l'autre, il faut que cet enfouissement puisse être réversible à un moment donné, par exemple pour lutter contre une forte inflation. Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire d'effacer les dettes souveraines tant que les taux d'intérêt sont bas, voire nuls. S'ils étaient amenés à remonter, la BCE serait dans l'obligation de rémunérer les dépôts des banques commerciales : ce serait une perte de revenu pour les États qui sont ses actionnaires. La BCE ne fait pas de miracle, mais elle permet aux États de gagner du temps.

M. Xavier Timbeau. – Je ne partage pas tout à fait votre analyse, monsieur le président ; je dirais plutôt qu'on a tout fait pour préserver le revenu des ménages, plus que l'outil de production, les entreprises bénéficiant essentiellement de mesures de trésorerie. M. Ferrand a évoqué l'assouplissement des conditions d'accès au crédit pour les entreprises ; Mme Bénassy-Quéré a pour sa part évoqué le risque de soutenir des entreprises zombies, *via*

une politique industrielle datée et inadaptée – on songe bien sûr à Air France... La crise risque de laisser des traces dans le tissu productif.

Je ne suis pas partisan d'une relance keynésienne dirigée vers les ménages modestes. Le chômage va augmenter pendant la période de confinement, qui frappe inégalement, mais ce n'est pas le point aigu de la crise, son point de départ. Il s'agit plutôt de sauvegarder la situation des entreprises. Les effets du confinement sur l'activité et la productivité des entreprises et les possibilités de recourir au chômage partiel ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs. Il faudrait donc prendre des mesures sectorielles, d'autant qu'il sera difficile d'agir *a posteriori* afin d'aider les entreprises les plus en difficulté.

Nous travaillons sur un dispositif qui serait aux actifs productifs ce que le chômage partiel est aux salariés : les entreprises déclareraient le coût du capital des actifs productifs qu'elles n'ont pas pu utiliser pour une période donnée et bénéficieraient d'un crédit d'impôt égal à la totalité ou à un pourcentage de ce coût. Cela permettrait de cibler les entreprises les plus impactées et d'assurer les conditions d'une reprise. *A contrario*, il ne me paraît pas possible d'annuler les créances des entreprises qui sont en difficulté, car cela créerait une distorsion en leur faveur et reviendrait à donner un avantage aux entreprises en mauvaise santé. Enfin, attention aux effets d'aubaine...

Des mesures de soutien en sortie de confinement seront d'autant moins nécessaires que des mesures fortes auront été prises pendant le confinement. En revanche, une augmentation du chômage due à une dynamique macroéconomique générale pourrait, le cas échéant, justifier une relance budgétaire.

Enfin, le confinement peut affecter durablement les comportements de consommation des ménages. Le tourisme et le transport international de personnes seront impactés. Les Français voyageront plus en France, mais cela ne suffira pas à compenser les pertes du secteur touristique. L'économie sera confrontée à un choc d'offre persistant. Air France risque de perdre entre un tiers et la moitié de son activité future. Sa nationalisation permettra certes de sauvegarder ses actionnaires actuels et de garantir ses créanciers, mais ce n'est pas une bonne opération industrielle.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je remercie nos intervenants pour la richesse de leurs analyses.

Ma première question porte sur l'ampleur de la crise. Vous évaluez tous trois à environ un tiers la perte d'activité économique causée par l'épidémie en France. Partagez-vous l'analyse de la Banque de France selon laquelle quinze jours de confinement équivaldraient à une baisse de 1,5 point du PIB ? Cette prévision est-elle crédible ?

Ma deuxième question concerne le plan de soutien français : pour nombre d'observateurs, celui-ci apparaît sous-dimensionné par rapport au plan allemand, parce qu'il repose pour un tiers seulement sur des dispositions budgétaires et, pour les deux tiers restant, sur un report de charges et l'octroi de garantie – même si ce report se traduira à terme par de probables dégrèvements. L'Allemagne, elle, octroie davantage d'aides directes aux petites entreprises et aux travailleurs indépendants. Comment expliquer cette différence ? Procède-t-elle d'une analyse différente de la situation ou découle-t-elle tout simplement du manque de marges de manœuvre budgétaires de notre pays ? Selon vous, le plan allemand permettra-t-il à nos voisins de mieux supporter la crise ?

Ma troisième question porte sur la capacité de rebond de l'économie française à l'issue de la période de confinement. Une partie de la perte d'activité pourra-t-elle être rattrapée – je pense notamment aux secteurs les plus touchés, comme le tourisme, l'hôtellerie et l'industrie ?

Enfin, estimez-vous que certains des dispositifs d'aide aux entreprises annoncés par le Gouvernement pourraient être améliorés ? Le plan de soutien français vous paraît-il suffisant pour lever les difficultés que connaissent petits commerçants et indépendants à régler leurs loyers ou à payer les échéances de leurs prêts immobiliers ?

M. Xavier Timbeau. – Toutes les analyses convergent vers l'idée que notre pays perd environ trois points de PIB par mois de confinement, ce qui revient peu ou prou, comme vous l'évoquiez, à 1,5 point de PIB par quinzaine. En revanche, les prévisions sont plus incertaines pour la période de l'après-confinement, d'une part, parce que certaines activités resteront à l'arrêt et, d'autre part, parce que le risque d'une seconde vague épidémique, justifiant un nouveau confinement, est réel. Cette situation rend difficile toute prévision globale sur l'année même si, ce matin même, la direction générale du Trésor a proposé un scénario assez probable en révisant les prévisions de la croissance française à - 8 % en 2020.

En Allemagne, les mesures de soutien aux entreprises sont en effet significatives et pourraient faire la différence au moment de la reprise. Je ne pense pas pour autant que le gouvernement français soit empêché dans son action par le niveau d'endettement du pays. J'ajoute que la perspective d'un basculement du report des créances vers des dégrèvements de charges me paraît peu crédible : une telle mesure est complexe à mettre en œuvre, car elle implique une procédure de redressement judiciaire ; elle me semble en outre contraire au principe d'égalité devant l'impôt. De manière générale, il est préférable d'énoncer les règles dès le départ plutôt que de laisser entendre qu'elles sont susceptibles d'évoluer, en l'occurrence que les créances des entreprises pourraient être annulées par la suite.

M. Denis Ferrand. – Bien que l'on s'accorde sur les prévisions de croissance, j'attire votre attention sur le fait que l'évolution de cette croissance n'est pas linéaire. Si l'on observe une légère reprise de l'activité liée aux mesures de protection que les entreprises de certains secteurs ont prises pour protéger leurs salariés, comme la mise à disposition de masques ou de gel hydro-alcoolique, la tendance est plutôt à l'aggravation de la situation. En effet, plus la durée du confinement sera longue, plus notre capacité de rebond sera faible, car nos capacités de production et d'investissement s'effritent.

Vous nous interrogez sur les mesures de soutien annoncées par le Gouvernement. De bonnes décisions ont déjà été prises, comme la possibilité de reporter le paiement de la cotisation foncière des entreprises. Toutefois, en cas de retournement conjoncturel, la France souffre d'un lourd handicap : notre fiscalité de production, qui est assise sur des bases beaucoup moins mobiles.

L'efficacité du nouveau plan de soutien aux entreprises dépendra avant tout de la durée du report des charges et des échéances fiscales, ainsi que de l'ampleur de l'annulation des créances, autant de données dont nous ne disposons pas aujourd'hui. Auront également leur importance la politique industrielle que nous adopterons au moment de la sortie de crise et le choix des secteurs et des entreprises que nous soutiendrons.

Mme Agnès Bénassy-Quéré. – Il est du reste très difficile de définir des critères objectifs et irrécusables pour accorder des aides à telle ou telle entreprise ou tel ou tel secteur économique.

En plus des mesures de soutien aux entreprises et de la fiscalité, il existe un troisième facteur de distorsion de concurrence en faveur de l'Allemagne : l'État y garantit les prêts bancaires aux entreprises à hauteur de 100 %.

Dernière remarque, je crains une course au déconfinement qui risquerait de conduire à une nouvelle crise sanitaire, avec à la clé un reconfinement et une aggravation de la crise économique.

M. Roger Karoutchi. – La crise actuelle est sanitaire avant d'être économique. Il peut très bien y avoir une nouvelle vague de contaminations, un nouveau coup d'arrêt à l'activité : tant que nous ne serons pas équipés pour juguler la crise sanitaire, nous ne nous en sortirons pas.

Vous estimez que les Français, contraints d'épargner durant le confinement, devraient beaucoup consommer ensuite. Ne peut-on penser au contraire que, par prudence ou par crainte, ils seront tentés de différer leur consommation et d'épargner pour préparer l'avenir ? Ne surestimez-vous pas le levier de la consommation au moment de la reprise ?

M. Yvon Collin. – Je souhaite vous interroger sur l'efficacité de la politique monétaire. Dans un contexte où la crainte d'un *credit crunch* s'accroît, certains acteurs économiques – ménages, entreprises ou administrations publiques – risquent de se retrouver subitement avec des dettes insoutenables.

De mon point de vue, les réponses politiques et économiques à la crise, trop complexes et aléatoires en Europe, sont une vraie usine à gaz. Pourquoi ne pas utiliser directement le levier de la création monétaire pour financer les dettes ? Pour éviter les effets d'aubaine, il suffirait de restructurer les instruments monétaires nés des excès de la crise des dettes souveraines.

L'orthodoxie monétaire fait de la résistance en Europe, or elle favorise la prédation de pays disposant d'excédents commerciaux très importants ou ayant mis en place une politique très réactive grâce à des *hedge funds*. Plus que jamais, il convient d'élaborer une politique monétaire de guerre, tout en évitant la guerre entre pays européens.

M. Jérôme Bascher. – Comment expliquez-vous que les prévisions de croissance soient meilleures en Allemagne qu'en France alors que les exportations, actuellement à l'arrêt, sont l'un des principaux atouts de notre voisin ?

Mme Bénassy-Quéré a parlé du risque inflationniste. L'inflation ne pourrait-elle être une bonne nouvelle pour notre économie, dès lors qu'elle permet aux banques de récupérer des marges de manœuvre et d'améliorer le ratio d'endettement ?

La France compte beaucoup de salariés en CDD : n'est-ce pas un frein à la reprise, avec un risque de chômage plus élevé ? Autrement dit, la France se dirige-t-elle selon vous vers une sortie de crise en « V », en « L » ou en « W » ?

M. Éric Bocquet. – Pour des raisons évidentes, l'épargne des ménages est en train de croître. Pourquoi ne pas saisir cette opportunité pour lever une souscription

volontaire, sous la forme d'un emprunt d'État ? Il s'agirait d'argent mobilisable immédiatement, qui nous permettrait, qui plus est, de diminuer notre dépendance vis-à-vis des marchés financiers. On pourrait orienter les investissements vers notre système de santé – la crise sanitaire a démontré que nous étions bien confrontés à un problème de moyens – et la transition énergétique. Un tel scénario est-il envisageable selon vous ?

La semaine dernière, la banque d'Angleterre a annoncé avoir directement prêté de l'argent au Trésor public britannique. Puisque nous sommes à l'heure des solutions innovantes, sortons des sentiers battus et repensons le rôle de la BCE.

Mme Christine Lavarde. – Nombre de nos concitoyens craignent la création d'un impôt supplémentaire pour renflouer les caisses. Que pensez-vous de l'opportunité d'une telle mesure ? Ne faudrait-il pas lever ce doute si l'on veut favoriser la consommation ?

Il faut désormais envisager l'économie du monde d'après. À cet égard, plutôt que de taxer les activités polluantes, ne vaudrait-il pas mieux rémunérer les activités favorables à l'environnement ?

M. Philippe Dallier. – Puisque l'on réfléchit au monde d'après, il faut se poser la question de la mondialisation, de ce qu'il faut corriger, de comment relocaliser un certain nombre d'activités essentielles en France et en Europe. On nous avait déjà annoncé « le monde d'après » en 2008-2009... Croyez-vous en la capacité du monde politique de changer les choses ?

M. Xavier Timbeau. – Les inquiétudes à propos de la hausse des impôts et de l'utilisation de l'épargne des Français sont légitimes. À ce stade, il est cependant difficile d'y répondre.

Mme Agnès Bénassy-Quéré. – La question de l'efficacité de la politique monétaire est d'autant plus importante que la crise s'annonce durable. Il faut réfléchir aux canaux les plus directs pour aider les entreprises. Le rôle des banques reste fondamental à ce titre : elles doivent continuer à faire leur métier et à écarter les dossiers des entreprises les plus fragiles, qui ne se redresseront pas. En temps normal, il y a des faillites toutes les semaines !

Si le canal bancaire ne fonctionnait pas, certains imaginent que la BCE et les banques centrales pourraient prêter directement aux entreprises. Ce scénario me semble peu crédible, car ces institutions n'ont pas les capacités matérielles ni l'expertise pour agir. On peut en revanche se pencher sur le rôle que le Trésor Public pourrait jouer, dans la mesure où toutes les entreprises ont un compte auprès de l'administration fiscale : le fisc pourrait accorder des avances aux entreprises. Il s'agit d'une piste de réflexion que je vous livre.

M. Bascher a raison de dire que l'inflation réduirait la charge de la dette. Dans le cadre du lancement de la revue stratégique de la BCE, une réflexion devrait s'engager sur la détermination d'une nouvelle cible d'inflation. De nombreux experts estiment que le taux actuel de 2 % est trop bas.

C'est également au problème du taux que se heurte la proposition d'emprunt national de M. Bocquet : soit l'État fixe un taux d'intérêt trop bas et les souscripteurs ne seront pas intéressés ; soit le taux est attractif et l'emprunt n'est plus intéressant pour l'État, qui peut emprunter moins cher sur les marchés. C'est donc une fausse bonne idée. Par ailleurs, les ménages prêtent déjà beaucoup aux États, *via* les fonds d'assurance-vie et certains

produits d'épargne. Nous n'en sommes pas au stade où l'État n'arriverait pas à placer ses obligations...

La Banque d'Angleterre avait déjà accordé des facilités de caisse au Trésor britannique en 2010, mais il s'agissait de prêts à très court terme. Or en zone euro, nous avons besoin de prêts à très long terme, à taux très bas. Ce n'est donc pas ce type de solution qui nous tirera d'affaire.

La question des impôts se posera un jour, car il faudra bien stabiliser la dette publique, financer les dépenses supplémentaires, pour les hôpitaux notamment, et débattre d'une meilleure répartition de la charge fiscale au vu des inégalités que révèle la crise – mais annoncer des impôts supplémentaires aujourd'hui serait vraiment la dernière chose à faire !

L'inflation touche plus durement les bas revenus que les plus hauts : on parle d'ailleurs de taxe inflationniste. Quoi qu'on fasse, il faudra payer – par plus d'impôts, par restructuration des dettes... Certains préconisent d'annuler la dette publique – mais n'est-elle pas détenue aussi par les ménages, via les assurances-vie et les comptes d'épargne ? Et un pays qui annule sa dette ne peut plus emprunter sur les marchés : il doit impérativement ramener son déficit à zéro.

Toujours en matière de fiscalité, c'est une bonne chose de rémunérer les activités favorables à l'environnement s'il existe un système incitatif pour le secteur privé. On ne fera pas la transition énergétique avec la seule dépense publique. Il serait peut-être nécessaire d'étendre le système d'échange de quotas d'émission de CO₂ à de nouveaux secteurs.

Il y aura naturellement un débat sur la mondialisation, d'abord dans les entreprises elles-mêmes. Relocaliser l'activité en France n'est cependant pas toujours une bonne idée : il faut tendre vers une diversification des fournisseurs, la crise actuelle le montre. On le voit, le débat est plus subtil que la simple opposition entre mondialisation et relocalisation.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – J'ai retenu de cette audition que la croissance, que ce soit pendant la période du confinement ou durant celle qui suivra, ne sera pas linéaire. C'est pourquoi l'exercice auquel se sont livrés les trois économistes que nous venons d'entendre est particulièrement complexe. Je les en remercie.

M. Vincent Éblé, président. – Merci à tous.

La téléconférence est close à 18 h 50.

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La téléconférence est ouverte à 10 h 30.

Audition de MM. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et Frédéric Visnovsky, secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et médiateur national du crédit (en téléconférence)

M. Vincent Éblé, président. – Cela fait désormais quatre semaines que des mesures de confinement drastiques sont en vigueur en France. Ces mesures, qui s'imposent pour contenir la catastrophe sanitaire et protéger nos concitoyens, vont se prolonger.

D'un point de vue économique, elles se traduisent par une chute brutale de l'activité, avec des secteurs entiers mis à l'arrêt. La Banque de France a ainsi estimé qu'un mois de confinement représentait une perte de produit intérieur brut (PIB) annuel de 3 %. Nous avons organisé hier un échange avec plusieurs économistes pour apprécier la portée du choc auquel nous faisons face et envisager les réponses adéquates. Si le Gouvernement évalue la chute du PIB à hauteur de 6 % en 2020, d'autres analyses tablent sur un recul de l'activité à deux chiffres.

Pour contenir les conséquences immédiates sur notre tissu économique et limiter les effets durables sur notre capacité de production, des mesures ont rapidement été mises en œuvre, d'abord sur le plan monétaire avec les décisions de la Banque centrale européenne (BCE), ensuite sur le plan budgétaire, avec le recours au dispositif de chômage partiel et des mesures de soutien à la trésorerie de nos entreprises. Nous constatons cependant des difficultés dans leur mise en œuvre, en particulier pour l'octroi des prêts garantis, que certaines entreprises se voient refuser par les banques.

Ce sont autant de points que nous pourrions aborder ce matin, puisque nous avons le plaisir d'entendre, par visioconférence, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, et Frédéric Visnovsky, au titre de ses fonctions de médiateur national du crédit.

Je vous rappelle par ailleurs que notre audition est enregistrée, ouverte à la presse, et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Sénat.

Monsieur le gouverneur, je vous laisse la parole afin que vous nous fassiez part de votre sentiment sur les conséquences économiques et financières de cette crise sanitaire.

M. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France. - Frédéric Visnovsky et moi-même vous remercions d'avoir organisé cette audition.

Nous voulons vous faire part de notre diagnostic économique. Cette bataille sanitaire est évidemment prioritaire et implique qu'une bataille économique soit menée pour faire face à ses conséquences.

La Banque de France a publié la semaine dernière une enquête, après avoir interrogé, dans toutes les régions, des milliers d'entreprises de toute taille, de tout secteur. Nous estimons que, au cours d'une quinzaine type de confinement, l'activité a baissé de 32 % dans l'ensemble de l'économie, avec des différences selon les secteurs sur lesquelles nous reviendrons. Le Grand Est et la Corse sont davantage touchés, si l'on s'attache à l'ampleur des fermetures, mais, globalement, les différences régionales sont beaucoup moins sensibles que les différences sectorielles.

Notre dernière enquête sur le commerce de détail, publiée ce matin, fait état d'une chute de 24 % des ventes dans le commerce de biens sur l'ensemble du mois de mars par rapport au mois de février, de 43 % pour les produits industriels et de seulement 0,9 % pour les produits alimentaires. Cela montre l'importance de rouvrir les commerces non alimentaires dès que possible.

L'économie française tourne depuis le 17 mars aux deux tiers de son rythme normal. Chaque quinzaine de confinement nous coûte 1,5 % de PIB annuel et presque autant en déficit public supplémentaire.

Le Fonds monétaire international (FMI) a publié hier, en cohérence avec les nôtres, ses prévisions à l'échelle mondiale. Même s'il faut les prendre avec prudence, j'en tire deux enseignements : premièrement, un tel choc n'a jamais été enregistré dans le passé – par rapport à ce qui était prévu en janvier dernier, le PIB mondial baisserait de 6 %, et même de 8 % dans les économies avancées –, les pays les moins touchés relativement par cette pandémie – Japon Canada, Allemagne – payant eux aussi un lourd tribut économique ; deuxièmement, le rebond significatif attendu pour 2021 – 4,7 % pour la zone euro et 4,5 % pour la France – n'effacerait pas les pertes de cette année.

Si nous gérons bien la sortie de crise, ce choc serait donc très sévère, mais temporaire. Cette sortie se joue en trois actes : l'acte 1, c'est cette phase actuelle de confinement général et ce bouclier de trésorerie mis en place au profit des entreprises ; l'acte 2, c'est la sortie progressive du confinement dès le 11 mai *a priori* ; l'acte 3, c'est l'après-crise – quelles réponses économiques apporter ?

Face à cette crise inédite, des réponses rapides, fortes et convergentes ont été apportées en quinze jours. Les leçons de la crise de 2008 ont été tirées et rarement le consensus a été aussi fort – y compris parmi les économistes ! – sur la nature et l'ampleur des mesures à prendre : un bouclier de trésorerie pour le maximum d'entreprises, un mélange de mesures monétaires et budgétaires sans précédent, volet budgétaire qu'il est prévu de renforcer à travers le prochain projet de loi de finances rectificative.

Ainsi, les mesures de chômage partiel sont les plus généreuses d'Europe, alors que les États-Unis ont enregistré 17 millions de chômeurs supplémentaires en quelques jours. Il est permis de demander le report des échéances fiscales et sociales. Un fonds de solidarité a été créé pour les très petites entreprises. Enfin, l'État garantit les prêts à hauteur de 300 milliards d'euros.

S'agissant de ce dernier volet, il nous semble que les banques se sont bien mobilisées pour assurer le financement des entreprises. Les demandes de prêts garantis par l'État (PGE) atteignent environ 3 milliards d'euros chaque jour, et, selon les derniers chiffres publiés hier, les banques ont reçu jusqu'ici 230 000 demandes de tels prêts, pour près de 45 milliards d'euros. Je rends hommage à l'action des salariés des banques. Frédéric Visnovsky et moi-même veillons à ce que les banques prennent de bonnes décisions.

Nous sommes également attentifs aux assureurs crédit, dont l'engagement nous paraît encore perceptible. À travers la médiation du crédit, nous avons un rôle de garde-fou.

Nous avons reçu la semaine dernière 645 dossiers éligibles. Nous en recevons chaque jour plus que nous n'en recevions en un mois l'an passé. Mais cela représente moins de 1 % des demandes de PGE formulées auprès des banques. Ce sont principalement des très

petites entreprises (TPE) à la santé fragile qui sont concernées, une moitié d'entre elles étant confrontées à un refus de PGE. Vous pouvez compter sur notre mobilisation à leurs côtés.

Sur le plan monétaire, l'Europe agit plus qu'on ne le dit. La question des « coronabonds » divise, mais l'action monétaire exceptionnelle de la Banque centrale européenne (BCE) nous réunit. Deux chiffres significatifs : jusqu'à 3 000 milliards d'euros pourront être mobilisés au profit des petites et moyennes entreprises (PME) qui se financent grâce aux banques, et nous avons décidé 750 milliards d'euros supplémentaires d'achat de titres pour les acteurs qui se financent *via* les marchés, c'est-à-dire les grandes entreprises et les États.

Il faut donc relativiser : oui, il serait possible de faire plus au titre de la solidarité européenne, mais on fait déjà beaucoup. Ainsi, grâce à l'Union européenne, l'Italie a pu emprunter à un coût moindre.

Nous devons commencer à réfléchir à l'après-crise et là, beaucoup de questions restent ouvertes. La confiance des ménages et des entrepreneurs jouera un rôle essentiel : la confiance sanitaire, à travers une sortie sûre et indispensable du confinement – ce sera l'acte 2 – et la confiance économique dans notre capacité à repartir durablement – l'acte 3.

Notre après-crise ressemblera, en moins dramatique, à un après-guerre. Nous devons probablement nous appuyer sur trois leviers : le retour à la croissance, le traitement des dettes, une bonne utilisation de la politique monétaire.

La demande des ménages devrait être portée par leur situation financière, dans l'ensemble relativement favorable même si certains d'entre eux souffrent. L'offre des entreprises pourra rester bridée en raison d'une dette élevée, de faillites ou de difficultés persistantes d'approvisionnement international. Des programmes d'investissement seront donc nécessaires pour soutenir la demande et améliorer les capacités de production. La capacité d'endettement à l'échelon européen demeure préservée, ce qui favorisera la réalisation de nos priorités structurelles comme la transition climatique. Le fonds de relance, ou *recovery fund*, poussé par la France au sein de l'Eurogroupe, prendra ici tout son sens.

Sur le plan national, le meilleur investissement, c'est l'investissement dans l'éducation et la formation. C'est grâce à lui que nous couvrirons le coût de ce choc.

Le traitement de la dette sera complexe, car celle-ci, celle des États comme celle des entreprises, aura significativement augmenté. Parallèlement, l'épargne liquide des ménages se sera accrue en raison d'une consommation moindre.

La dette publique sera d'autant plus élevée que certaines créances sociales et fiscales pourraient être abandonnées, impliquant un effort budgétaire rigoureux dans la durée et une dépense publique plus sélective. Cet effort ne portera ses fruits qu'à moyen terme puisque, dans l'immédiat, il faudra aider au redémarrage de l'économie.

L'histoire nous apprend qu'il existe d'autres solutions partielles pour la dette : le cantonnement, la mutualisation. Mais il n'y aura pas de miracle : nous devons porter plus longtemps des dettes publiques plus élevées, même si les taux d'intérêt restent très bas.

Enfin, en matière de politique monétaire, l'inflation devrait rester faible avec une demande globale qui ne repartira que progressivement, tandis que le prix du pétrole restera à

un niveau bas. Cette faible inflation va nous obliger à maintenir des taux d'intérêt bas et des liquidités très abondantes.

Une annonce a frappé les esprits la semaine dernière, à savoir la facilité temporaire de découvert accordée par la Banque d'Angleterre au Trésor britannique, et qu'il devra rembourser dans l'année. Il ne s'agit ni d'une innovation ni d'un financement monétaire : cette facilité avait déjà été accordée en 2008 et en 2009, plafonnée alors à 20 milliards de livres, c'est-à-dire moins de 1 % du PIB britannique.

Pour finir, je veux vous assurer du complet engagement de la Banque de France grâce à cinq leviers : par notre réseau et la médiation auprès des TPE-PME et des ménages en difficulté ; par la couverture des besoins en monnaie fiduciaire ; par la politique monétaire ; par un suivi attentif des marchés ; par une surveillance de la solidité financière des banques et des assurances, via l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). C'est par notre unité et notre solidarité que nous surmonterons cette épreuve.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Merci, monsieur le gouverneur, de ces éclairages. Je vous confirme la convergence de vues des économistes.

Ma première question porte sur les conditions d'octroi des PGE. Il existe des différences avec l'Allemagne. Ainsi, la garantie ne porte que sur 90 % du montant du prêt. Qu'est-ce qui le justifie, alors qu'une garantie complète serait autorisée par les règles européennes ? De plus en sont exclues les entreprises en difficulté – question qui sera traitée dans le prochain projet de loi de finances rectificative –, de même que les sociétés civiles immobilières (SCI). Il n'est pas question, bien sûr de couvrir les prêts des SCI en général, mais certaines d'entre elles sont des sociétés professionnelles à vocation commerciale et qui sont dans l'incapacité de régler leurs échéances. Ne faudrait-il pas assouplir cette règle ? La même question se pose au sujet des entreprises en création.

S'agissant des pratiques des banques, vous avez dit qu'en règle générale elles jouaient le jeu. Il apparaît cependant que certaines d'entre elles exigent systématiquement une caution personnelle. Est-ce autorisé ? D'autres demandent des documents qu'il est très difficile de se procurer compte tenu du confinement, tandis que d'autres encore opposent des refus non justifiés.

Je vais être un peu provocateur, mais dans la mesure où le médiateur du crédit dépend de la Banque de France, qui est elle-même chargée de contrôler les banques et de noter les entreprises, celui-ci dispose-t-il de l'indépendance nécessaire, ou bien faut-il en revenir à une médiation qui ne relève pas essentiellement de la Banque de France, telle qu'elle était conçue initialement, à l'époque de René Ricol ?

Enfin, dans le prochain projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement a prévu un report des échéances fiscales et sociales des indépendants, des commerçants, des professionnels du secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Mais en l'absence de chiffre d'affaires, ces entreprises seront confrontées à de très grandes difficultés. Et *quid* des loyers ? Dans le cas des propriétaires institutionnels, il doit être possible d'obtenir un différé de paiement, mais c'est plus problématique dans le cas d'autres propriétaires. Le fonds de solidarité n'y suffira pas.

Comment interprétez-vous la légère remontée des taux d'intérêt dans l'immobilier, vous qui en appeliez à une certaine modération voici peu dans l'octroi de prêts immobiliers ? Il ne faudrait pas que le secteur de la construction s'en trouve sinistré.

M. François Villeroy de Galhau. – Les taux d'intérêt resteront très favorables, car les taux longs restent bas grâce à l'action de la BCE. Cette remontée n'est pas, selon moi, significative, car le volume des prêts s'est fortement contracté.

Concernant les PGE, il appartient plutôt au Gouvernement de vous répondre. Il me semble que les différences qui existent avec tel ou tel pays sont marginales. Je suis frappé par la rapidité avec laquelle les pays européens ont adopté ces mesures convergentes. Ce qui est exact, en revanche, c'est que les pays les plus touchés par la pandémie, l'Italie et l'Espagne, disposent de moins de moyens financiers pour déployer ce type de mesure. L'Allemagne assure une garantie à 100 %, tout en excluant les entreprises en difficulté, mais l'idée est bien que toutes les entreprises dont les difficultés sont liées à cette crise disposent d'une solution de trésorerie. Les entreprises qui étaient déjà en difficulté avant celle-ci auront besoin d'autres solutions.

Outre la médiation, le Gouvernement travaille à l'intervention d'autres mécanismes au niveau des départements.

Concernant les pratiques bancaires, le PGE ne doit pas s'accompagner d'une demande de caution, quelle qu'elle soit. En outre, je souhaite que les banques simplifient au maximum leurs demandes de documents. Mais un effort d'harmonisation a été fait. Dans le cas de refus injustifiés, il faut saisir la médiation, mais les salariés des banques, qui sont soumis aux mêmes contraintes que leurs concitoyens, font le maximum. Nous restons vigilants.

Enfin, un médiateur du crédit rattaché à la Banque de France est encore plus indépendant que s'il était placé auprès du Gouvernement. Quand il s'agit de corriger le comportement de certaines banques, nous y veillons.

M. Frédéric Visnovsky, secrétaire général adjoint à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et médiateur national du crédit. – Nous travaillons sur la question des entreprises exclues du dispositif des PGE. Il est difficile de distinguer celles qui étaient déjà en difficulté de celles qui le sont du fait de la crise. Nous travaillons également sur la situation des entreprises en création et nous apporterons des précisions à ce sujet dans le cadre d'une foire aux questions.

Nous avons aussi identifié la question des sociétés civiles immobilières. Nous avons prévu de les prendre en charge.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Pourtant, les SCI sont aujourd'hui exclues du dispositif !

M. Frédéric Visnovsky. – Elles sont en effet exclues des PGE, mais cela n'empêche pas la médiation nationale du crédit de regarder les dossiers pour trouver des solutions. Certaines SCI correspondent à des activités commerciales et il est justifié que nous nous intéressions à leur situation.

En ce qui concerne l'indépendance du médiateur, il est vrai que René Ricol était placé auprès du ministère de l'économie et des finances, mais son travail reposait, comme

c'est encore le cas aujourd'hui, sur l'action des médiateurs territoriaux qui sont, depuis l'origine, les directeurs départementaux de la Banque de France. En outre, ceux qui assurent la cotation et la supervision bancaire ne sont pas ceux qui travaillent sur la médiation. Il est évidemment essentiel de s'appuyer sur la rigueur, l'indépendance et l'expertise de ces agents ; c'est particulièrement important en période de crise, où il est nécessaire d'aller vite.

Enfin, il est vrai que le secteur de l'hôtellerie et du commerce en général est particulièrement touché par cette crise. Le Président de la République a annoncé que nombre de ces entreprises resteraient fermées plus longtemps et, vous le savez, le ministre de l'économie a lancé une réflexion spécifique sur ce secteur d'activité.

M. François Villeroy de Galhau. – Nous avons commencé à publier les chiffres de la médiation nationale du crédit et nous le ferons chaque semaine. La moitié des dossiers qu'elle reçoit concerne des refus de PGE. Naturellement, elle continue de travailler sur tous les types de dossier.

M. Vincent Capo-Canellas. – Ma première question concerne la capacité de la France à se financer : la Banque centrale européenne pourra-t-elle maintenir ses taux bas durablement ? Existe-t-il un risque de perte de confiance dans l'euro ? Les injections monétaires massives auxquelles procède la BCE suscitent, on le sait, un large débat en Allemagne, en particulier sur le plan juridique. Existe-t-il un risque de ce point de vue ?

Ensuite, vous avez indiqué, monsieur le gouverneur, que la période est plutôt favorable pour les ménages d'un point de vue financier global, sauf naturellement pour les personnes précaires. Pour autant, ne risquons-nous pas de passer d'une crise de l'offre à une crise plus globale qui inclurait des tensions sur la demande et la consommation ? Comment soutenir la demande pour éviter ce problème ?

M. Jean Bizet. – Vous nous avez indiqué que la période la plus critique d'un point de vue économique serait le jour d'après. Or l'Eurogroupe ne réussit pas à formaliser l'outil de relance de 500 milliards d'euros qui est envisagé. Comment voyez-vous les choses ? Cet outil pourrait-il être mis en place par un cercle plus restreint d'États, si l'Union européenne ou la zone euro ne se mettait pas d'accord ?

M. Roger Karoutchi. – J'ai tout d'abord une certaine inquiétude : depuis plusieurs jours, à entendre les économistes et les commentateurs, on pourrait avoir l'impression que nous avons passé le gros de la crise. Personne ne semble imaginer le scénario du pire, ce qui est préoccupant en termes d'anticipation et de préparation.

J'ai une autre inquiétude en ce qui concerne la relance, elle concerne l'épargne des Français. En effet, contrairement à 2008, cette crise nous touche tous directement et individuellement. On peut donc craindre que les Français aient davantage tendance à épargner qu'à consommer.

Enfin, on entend parler ces derniers jours du retour à un centralisme jacobin très prononcé, voire à des nationalisations. Quel peut être le rôle de l'État dans cette relance ?

M. François Villeroy de Galhau. – Il me semble que la confiance repose sur deux piliers : la stabilité des prix et l'indépendance des banques centrales. Comme je le disais en introduction, nous avons l'obligation de maintenir l'inflation proche de 2 % à moyen terme ; nous sommes aujourd'hui nettement en dessous, ce qui nous donne un espace, mais

aussi une obligation, pour maintenir des taux très bas. Pour cela, les banques centrales ne visent pas une intervention à dominante budgétaire – une telle intervention créerait d'ailleurs les problèmes juridiques qui ont été évoqués –, mais nous intervenons sur les prix. La politique monétaire ne constitue aucunement une solution miracle, mais elle est un élément favorable de la sortie de crise.

En ce qui concerne les ménages, la situation est difficile pour tout le monde, mais notre modèle social est, dans une situation comme celle que nous connaissons, un atout. En outre, au contraire des États-Unis, nous avons privilégié le chômage partiel plutôt que les licenciements, ce qui est également favorable pour les ménages. Aujourd'hui, de manière générale, les revenus des ménages sont plus élevés que la consommation, ce qui génère une épargne supplémentaire. Pour autant, le facteur confiance est essentiel pour sortir de la crise, tant d'un point de vue sanitaire qu'économique. Nous devons construire des solutions dans ce cadre rempli d'incertitudes.

Jean Bizet a évoqué le rôle de l'Europe pour la reprise ou le rebond – je préfère d'ailleurs utiliser ces termes plutôt que celui de relance qui fait d'abord penser à un problème de demande, ce qui n'est pas le cas dans cette crise. Je dois dire que la solidarité est déjà présente de fait dans la phase actuelle, mais dans la phase de reprise disposer d'un « accélérateur » grâce à un programme européen sera très souhaitable. En ce qui concerne le champ géographique de cet instrument, il me semble préférable qu'il soit décidé à dix-neuf, car un cercle plus restreint risquerait de créer des divisions au sein de la zone euro. De telles discussions entre Européens sont très importantes, y compris pour les Pays-Bas et les autres pays du Nord. Cet accélérateur européen devra appuyer les plans nationaux de manière pleinement solidaire.

Par ailleurs, le rôle de l'État est aujourd'hui très important, personne ne le conteste, il existe même un consensus entre économistes et au sein du monde politique sur ce point. Cela constitue un atout par rapport au modèle américain, mais n'entraîne pas nécessairement le basculement à long terme vers un modèle dirigiste... Nous devons rester prudents sur la question de changements structurels dans l'après-crise.

M. Julien Bargeton. – Le groupement des cartes bancaires envisage de porter le plafond des paiements sans contact de 30 euros à 50 euros. Qu'en pensez-vous ? Cette crise va-t-elle tuer définitivement la circulation de monnaie fiduciaire ?

La Banque centrale européenne a invité les banques à ne pas verser de dividendes jusqu'en octobre prochain. Comment les choses se passent-elles en France ?

Par ailleurs, j'ai été saisi par différentes maisons familiales de champagne. Il semble que les banques locales ne jouent pas le jeu pour leur accorder le décalage des crédits de vieillissement. Qu'en est-il exactement ?

Enfin, comment le réseau territorial de la Banque de France s'engage-t-il dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales liées à cette crise ?

M. François Villeroy de Galhau. – Je ne crois pas que le développement du paiement sans contact tuera la monnaie fiduciaire. La liberté de choix des Français fait partie de la confiance dans la monnaie ; c'est un point très important pour nous. Par ailleurs, nous n'avons aucun indice sur la persistance du virus sur les billets de banque et il n'existe aucun risque de pénurie dans l'alimentation des distributeurs. Vous l'avez dit, le GIE Carte bancaire

réfléchit au relèvement du plafond des paiements sans contact ; cette mesure peut aller vers une plus grande liberté d'utilisation, nous n'y voyons donc pas d'objection, si tant est que la sécurité des paiements soit préservée.

En ce qui concerne les dividendes, toutes les banques françaises appliquent la recommandation du superviseur européen. Je signale que la France a joué un grand rôle dans l'adoption de cette recommandation. La décision des banques françaises me paraît bienvenue pour des raisons tant de solidarité que de solidité. J'ajoute que, à la différence de 2008, la solidité des banques constitue un atout dans cette crise et, si aujourd'hui il n'existe pas de tensions, ce n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat des travaux que nous avons menés et de l'application des nouvelles règles financières, en particulier celles dites de Bâle III.

M. Frédéric Visnovsky. – Les reports d'échéances de prêts auxquels les banques se sont engagées s'appliquent aux maisons de champagne, qui sont aussi éligibles aux PGE. S'il y a la moindre difficulté, celles-ci doivent saisir le médiateur – la procédure a été simplifiée.

M. Éric Bocquet. – Vous avez indiqué que la solidarité européenne avait joué, mais qu'elle aurait pu être plus forte. Qu'entendez-vous par là ? Qu'a-t-il manqué aux décisions prises ? Quelle forme pourrait prendre une solidarité plus forte ? Quels sont les freins qui s'y opposent ?

M. François Villeroy de Galhau. – J'ai souligné l'action de la BCE, mais les chiffres montrent que le verre est plein aux trois quarts. On parle à l'Eurogroupe de centaines de milliards d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Quant à la BCE, elle a promis 3 000 milliards d'euros de liquidités pour les entreprises, via les banques, et plus de 750 milliards d'euros pour les grandes entreprises et les États, via les marchés : elle a fait son devoir, conformément à son mandat, et la solidarité européenne s'est donc manifestée très rapidement.

Que faire de plus ? L'Eurogroupe discute moins du financement des actions pendant la crise, qui, dépenses de santé ou aides aux entreprises, relèvent d'abord des États, que de la reprise : l'insuffisance de la demande spontanée et les difficultés au niveau de l'offre rendront nécessaire un adjuvant, sous la forme de programmes d'investissements européens. L'idée d'un fonds de relance, proposée par le ministre de l'économie et des finances, me paraît excellente. Son principe a été acté. Reste à le financer, et à s'assurer qu'il sera mutualisé. Après tout, les après-guerres ont vu des formes de mutualisation. D'ailleurs, les priorités sont communes : qu'on pense par exemple à la lutte contre le changement climatique.

M. Jean-François Husson. – Vous l'avez dit, les dettes publiques, déjà élevées, vont encore s'accroître. L'endettement privé, lui, devrait se réduire puisque l'épargne privée va grossir. Il faut construire des solutions nouvelles. Quel scénario privilégiez-vous pour éviter que la France ne conjugue, en sortie de crise, dette publique importante et thésaurisation privée ? Pouvez-vous nous donner des éléments chiffrés sur les difficultés d'accès aux espèces pendant le confinement ? Il y en avait déjà avant la crise...

Mme Nathalie Goulet. – Je suis chargée du rapport spécial sur les engagements financiers de l'État, et donc sur la dette... L'accès au médiateur du crédit manque parfois de lisibilité. Envisagez-vous une action de communication dans les territoires ?

M. François Villeroy de Galhau. – Oui, nous sortirons de cette crise avec un endettement public accru d’au moins dix points de PIB, et peut-être de plusieurs dizaines de points de PIB – le Gouvernement table sur 115 % du PIB, contre 98 % actuellement. La dette des entreprises sera significative, aussi. Certains évoquent un phénomène de vases communicants entre les deux ensembles. Nous avons fait le choix d’offrir aux entreprises un bouclier de trésorerie pour amortir le choc : reports d’échéances, PGE, etc. Plus le choc va durer, plus ce qui est une contrainte de liquidité deviendra une contrainte de solvabilité, qui requerra des fonds propres pour amortir des pertes. Les reports de charges fiscales et sociales devront alors donner lieu à des abandons de créances fiscales et sociales, et l’État, jouant son rôle d’assureur en dernier ressort, pourrait même reprendre une partie de la dette des entreprises. Évidemment, cela n’arrangerait rien du point de vue de la soutenabilité de la dette publique... L’épargne des ménages, elle, pourrait s’accroître, puisque leurs revenus sont actuellement supérieurs à leur consommation. L’une des clés de la reprise sera la confiance des ménages dans la sécurité sanitaire, d’une part, et dans la trajectoire de reprise économique, d’autre part, car c’est la confiance qui relancera leur consommation. Cela requiert de la communication, des *scenarii* transparents, et des discussions au niveau de chaque entreprise. Le but est que les ménages se sentent en état d’utiliser leur épargne, et non de l’accroître. Pour autant, nous aurons à traiter une dette publique durablement plus élevée.

L’accès aux espèces, j’y suis très sensible, monsieur Bargeton. Il est garanti, et on ne nous a fait état d’aucune difficulté, malgré les craintes exprimées au début du confinement. Nous avons veillé au bon approvisionnement de tous les distributeurs. D’ailleurs, nous voyons que l’inquiétude reflue, puisque les retraits de billets diminuent sensiblement – de 40 % à 50 %. Il est vrai que les Français, confinés chez eux, utilisent beaucoup moins d’espèces.

Sommes-nous assez visibles ? Vous pouvez nous y aider. Le médiateur est présent dans chaque département, puisque la Banque de France a tenu à maintenir des succursales de proximité. N’hésitez pas à les solliciter sur vos territoires.

M. Frédéric Visnovsky. – Nos directeurs régionaux communiquent localement. Nous n’avons pas envisagé de communication nationale, mais nous pouvons y réfléchir. En tout cas, nous disposons de tous les chiffres nécessaires sur leur activité.

M. Claude Raynal. – Je voudrais revenir sur l’endettement public auquel nous ferons face au sortir de la crise, avec des niveaux d’intérêt que nous ne connaissons pas. L’Histoire enseigne qu’il existe plusieurs leviers. Le premier est la croissance. Le second, l’inflation. Un troisième est une politique monétaire accommodante. Vous dites que ce sera l’occasion de réexaminer chaque dépense publique. C’est ce qui a été fait après 2008, avec un effet plutôt négatif sur la croissance. La politique budgétaire devra donc être gérée dans le sens que vous indiquez, mais prudemment, pour ne pas peser sur un rebond de croissance. Quant à l’inflation, vous indiquez qu’elle restera faible à court terme, mais pourrait repartir avec le temps. Cela pourrait réduire la valeur de la dette, mais ferait remonter les taux... Comment maîtriserons-nous le couple formé par les taux et l’inflation ? En fait, ni la croissance ni l’inflation n’aideront vraiment et, sur le très long terme, la dette publique demeurera très lourde. La BCE pourrait rendre perpétuelle la dette issue de cette crise, par des reports réguliers d’échéance. Ne devons-nous pas, en tout cas, l’isoler dans le calcul du ratio de dette rapportée au PIB ? À force de la reporter, elle finirait par s’annuler d’elle-même...

M. Philippe Dallier. – Vous n’avez pas évoqué la solidité du système bancaire dans votre propos liminaire, mais en répondant aux questions. Grâce aux mesures prises après la crise de 2008, la situation est bien différente de ce que nous avons connu alors. Mais tout

dépendra de la profondeur de cette crise, et du nombre de défaillances d'entreprises. Sur ce point, les *scenarii* divergent. Allez-vous demander de nouvelles séries de *crash tests* pour mesurer la solidité du système bancaire ?

M. Jérôme Bascher. – Ne faudrait-il pas revoir l'épargne administrée, pour que les Français qui y ont recours aient intérêt à consommer ? Voilà deux ans que vous nous dites que l'endettement français, public comme privé, a beaucoup augmenté. Vous venez de lâcher le mot de solvabilité des entreprises – et de petites entreprises, qui n'avaient pas de dettes, commencent à en avoir.

M. Thierry Carcenac. – Avant qu'on en arrive au médiateur, les entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) font souvent appel à plusieurs établissements bancaires. Parfois, l'une des banques met beaucoup de temps à réagir. Ce sont souvent les banques les plus importantes, et pour des montants modestes ! Ainsi, une demande de PGE pour un montant total de 4,5 millions d'euros a été soumise à un *pool* de cinq banques ; l'une, pour une demande de 300 000 euros, n'a pas encore accepté le dossier, qui n'a donc pu être transmis au médiateur. Que pouvez-vous faire pour accroître la réactivité du secteur bancaire ?

M. François Villeroy de Galhau. – Monsieur Raynal, pour répondre à votre première question, je vais distinguer trois horizons temporels. Aujourd'hui, il n'y a pas de doute qu'il faut que la dépense publique constitue un bouclier au service des entreprises – c'est ce que j'ai appelé l'acte 1 : en préservant ainsi notre appareil de production, nous préservons notre capacité à redémarrer. Pour l'après-crise, l'acte 2, il faudra être prudent avec les économies sur la dépense publique, parce qu'il faudra consolider la reprise. Avec le retour à la normale, l'acte 3, je ne crois pas que le niveau des dépenses publiques en France – 56 % du PIB –, beaucoup plus élevé que chez nos voisins – 45 % en moyenne dans la zone euro –, qui ont pourtant un modèle social proche du nôtre, sera un atout pour la croissance. J'ai parlé de dépenses publiques plus sélectives, et je mesure la difficulté de l'exercice politique et démocratique, mais je pense que c'est la méthode qui s'imposera pour réduire la dette publique.

Vous avez évoqué le fait que, dans les après-guerres, l'inflation avait joué. Cette fois-ci, il semble que nous serons plutôt dans la situation inverse. Le chiffre de l'inflation du mois de mars en France vient d'être confirmé à 0,7 % ; les prévisions du FMI sont à moins de 1 % pour notre pays l'année prochaine. Tout cela crée des marges de manœuvre pour la politique monétaire, et même une obligation d'intervenir.

Vous vous interrogez sur une contradiction éventuelle entre une inflation plus forte et des taux que l'on veut maintenir bas. La tâche de la Banque centrale européenne sera plus simple si l'inflation est plutôt faible, compte tenu d'une demande qui repart progressivement et d'un prix du pétrole bas. Notre marge de manœuvre nous permettra de maintenir des taux très bas et des liquidités très abondantes pour soutenir la reprise.

Vous avez parlé d'isoler la part de la dette imputable à la crise. Cette solution du cantonnement a souvent été pratiquée dans le passé : la Caisse des dépôts et consignations, créée en 1816, a contribué à cantonner la dette issue des guerres napoléoniennes. Cela dit, le cantonnement ne résout pas le problème du remboursement de la dette, même s'il peut être un outil de pilotage budgétaire.

Enfin, la Banque centrale européenne doit être guidée par son mandat, à savoir le maintien de la stabilité des prix, non seulement parce que le traité l'exige, mais parce que c'est la condition de la confiance des Européens dans leur monnaie. Cette confiance est un actif clé et il n'est pas question de le perdre. Nos décisions seront donc guidées par l'objectif de stabilité des prix et non par la « dominance » budgétaire.

Monsieur Dallier, il reste évidemment beaucoup d'interrogations sur la profondeur de la crise. Aujourd'hui, la Banque de France ne fait pas de prévisions annuelles ; nous verrons si nous pouvons le faire en juin. Nous estimons seulement que chaque quinzaine de confinement coûte 1,5 % de PIB à l'économie française et presque autant en déficit.

Le suivi de la solidité des banques est notre devoir permanent – c'est aussi celui du superviseur européen pour les six principales banques françaises. Nous avons relâché un certain nombre de réserves qui existaient sur le capital, dont le fameux « coussin contracyclique ».

Monsieur Bascher, aujourd'hui, le taux du livret A a atteint un plancher, les taux de l'assurance vie ont eux-mêmes baissé. La rémunération de l'épargne liquide des Français a été mise en ligne avec l'environnement de taux bas. Aujourd'hui, la clé pour la mobilisation de cette épargne est le retour de la confiance, sanitaire d'abord, puis économique, plutôt que des décisions supplémentaires sur les taux administrés. Incontestablement, le choc très sévère que nous vivons ne va pas arranger les choses quant à la solvabilité des acteurs économiques. Pour autant, le choix d'augmenter la dette publique pour prêter aux entreprises me paraît le seul possible. Dans la bataille économique, on ne compte pas pour sauver des entreprises et des emplois. Il faudra trouver, pour certaines entreprises qui connaissent des problèmes de solvabilité, des solutions de bilan. Le Gouvernement a annoncé 20 milliards d'euros d'interventions en fonds propres, plutôt pour les grandes entreprises ; l'Allemagne a annoncé des interventions en fonds propres pour les PME – c'est une des petites différences –, mais cela nous paraît plutôt de l'ordre des intentions que des réalisations. Ce sujet devra être abordé de manière différenciée, selon les secteurs et selon la situation des entreprises.

M. Frédéric Visnovsky. – Monsieur Carcenac, s'il y a des problèmes avec des banques, il ne faut pas hésiter à saisir la médiation, pour faire converger les pratiques le plus vite possible.

M. Sébastien Meurant – J'aurai trois questions.

Premièrement, un différentiel risque d'apparaître entre l'euro et d'autres devises qui paraîtraient plus sûres, amenant des distorsions de taux de change importantes, qui pourraient peser sur les malheureux qui avaient souscrit des emprunts structurés en francs suisses.

Deuxièmement, l'or n'en finit pas de monter. Se pose aussi la question des cryptomonnaies.

Troisièmement, la création d'une monnaie numérique souveraine pourrait offrir un support permettant d'aider les plus démunis. Cette idée est-elle envisagée ?

M. François Villeroy de Galhau. – Alors que les marchés financiers ont été très turbulents, nous observons une assez grande stabilité sur les taux de change, notamment de

l'euro par rapport à ses principaux partenaires, comme le franc suisse ou le dollar. Il n'y a aujourd'hui aucun signe de défiance à l'égard de l'euro.

Je ne dirai pas la même chose des cryptomonnaies, ce qui ne vous surprendra pas. Elles restent des actifs spéculatifs et, moins que jamais dans cette crise, elles ne peuvent être un refuge. Ceux qui y investissent le font à leurs risques et périls.

La réflexion sur la monnaie numérique souveraine a pu être avancée l'année dernière, en contrepoint d'une monnaie numérique privée comme le libra, elle est moins d'actualité avec la crise. Ces évolutions technologiques viendront en temps et en heure. Si nous devons aller vers des actifs numériques, ne peuvent être qualifiés de monnaie que ceux qui sont associés à une intervention publique, car il s'agit d'un bien de souveraineté – souveraineté européenne dans le cas de l'euro, souveraineté mondiale un jour peut-être dans le cas évoqué. Quoi qu'il en soit, cela supposerait une évolution politique considérable de la gouvernance monétaire.

Mme Christine Lavarde. – Hier, l'un des économistes que nous avons auditionnés s'est demandé si, à l'occasion de cette crise, il ne serait pas nécessaire de réintroduire de la souplesse dans la régulation du secteur bancaire. J'aurais aimé connaître votre avis.

M. François Villeroy de Galhau. – Comme pour toute chose, il s'agit de trouver le juste dosage. Les banques sont aujourd'hui beaucoup plus solides qu'il y a dix ans grâce au renforcement de la réglementation. Je me souviens encore des débats sur Bâle III il y a quelques mois : aujourd'hui, tout le monde reconnaît que c'est un élément de force. Il existe des flexibilités et nous les avons utilisées – j'ai parlé du coussin contracyclique, mais il y a aussi le pilier 2, la possibilité de faire des reports d'échéance sans considérer qu'il s'agisse de prêts en défaut. L'ensemble des autorités, mondiales, européennes, françaises, se sont mobilisées très vite pour accorder ces flexibilités.

On nous a même adressé le reproche inverse d'avoir pris le risque d'affaiblir les banques, ou d'avoir accordé ces flexibilités parce qu'elles étaient en état de faiblesse. Non, nos banques sont en situation de force et peuvent utiliser ces réserves conjoncturelles. En revanche, nous n'irons pas jusqu'à des flexibilités structurelles qui fragiliseraient les banques ; ce serait comme priver un navire qui doit affronter le gros temps de sa quille ou de son gouvernail, si vous me permettez cette comparaison marine...

Pour conclure, je vous remercie de nous avoir auditionnés, Frédéric Visnovsky et moi-même. Nous sommes totalement mobilisés dans cette crise, à travers les missions que j'ai évoquées, mais aussi sur le terrain, avec le réseau des directeurs départementaux. Depuis début avril, nous avons lancé le site *Covid-19 et économie*, accessible depuis le site de la Banque de France.

M. Vincent Éblé, président. – Nous vous remercions pour vos interventions et vos réponses aux questions de la commission.

La téléconférence est close à 12 h 15.

La téléconférence est ouverte à 18 h 05.

Audition de M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 20 h 20.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU
SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

Jeudi 2 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 14 h 30.

**Examen des travaux de la mission de contrôle et de suivi de la loi d'urgence pour faire
face à l'épidémie de Covid-19**

M. Philippe Bas, président. – Mes chers collègues, je vous remercie de votre disponibilité. Je me réjouis que vous soyez aussi nombreux malgré le caractère inédit de cette réunion organisée sous forme de visioconférence. J'espère que vous et vos proches êtes en bonne santé. J'ai une pensée particulière pour nos collègues des départements et régions les plus touchés par l'épidémie du Covid-19.

Après vous avoir rendu compte de la réunion de la mission de contrôle qui a été mise en place ce matin, je vous présenterai les principaux points du document d'analyse qu'elle a produit et qui vous a été adressé. Ce document examine les six décrets et seize ordonnances pris dans le cadre de la loi d'état d'urgence sanitaire et relevant du champ de compétences de la commission des lois.

Ce matin, les membres de la mission de suivi, qui ont été désignés par leurs groupes respectifs – MM. François-Noël Buffet, Pierre-Yves Collombat, Mmes Nathalie Delattre, Jacqueline Eustache-Brinio, Françoise Gatel, MM. Loïc Hervé, Patrick Kanner, Alain Richard, Jean-Pierre Sueur et Dany Wattebled – se sont répartis la tâche.

Chacun assumera une partie du travail de suivi. Ainsi, MM. Buffet et Kanner travailleront sur les juridictions ; M. Buffet et Mme Delattre sur les prisons et les autres lieux privés de liberté ; Mme Eustache-Brinio et M. Sueur sur l'organisation des forces de sécurité ; MM. Hervé et Kanner sur les questions de sécurité civile ; MM. Hervé et Wattebled sur la protection des données personnelles dans l'utilisation des outils numériques de traçage ; Mme Françoise Gatel et M. Pierre-Yves Collombat sur les collectivités territoriales, l'administration déconcentrée de l'État et l'accès aux services publics au niveau local, et M. Richard et moi-même sur les questions électorales.

Je souhaite que la mission de contrôle soit parfaitement intégrée à la commission des lois et que tous les membres de celle-ci soient parties prenantes de ses travaux dans la mesure permise par les moyens techniques de réunion à distance. Ainsi, nous réunirons la commission soit pour délibérer de documents que nous souhaiterions rendre publics, à l'instar du document que je vais vous présenter aujourd'hui, soit pour procéder aux auditions importantes.

Une première audition est d'ores et déjà programmée pour le jeudi 9 avril à 16 heures : nous entendrons Mme Nicole Belloubet. Le jeudi 16 avril, à 16 heures, nous auditionnerons M. Christophe Castaner. Nous envisageons également d'auditionner M. Olivier Dussopt sur les questions du recrutement dans la fonction publique et de la

mobilisation des fonctionnaires dans la crise, ainsi que Mme Jacqueline Gourault et M. Sébastien Lecornu sur toutes les questions relatives aux collectivités territoriales.

Le comité de suivi a vocation à se réunir pendant toute la durée des pouvoirs exceptionnels accordés au Gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il pourra - et devra sans doute - continuer à travailler après la fin de celui-ci pour tirer un certain nombre d'enseignements. Nous verrons combien de temps cette formation de travail devra être maintenue.

Les membres de la mission de suivi forment une équipe de rapporteurs qui viendront présenter leurs réflexions devant la commission des lois, mais, j'y insiste, à chaque étape importante de notre travail, les décisions devront être prises par la commission.

J'en viens maintenant à l'analyse, que je vous proposerai de rendre publique, des six décrets et des seize ordonnances relevant de la compétence de notre commission. Ils ont été pris par le Gouvernement en un temps record. Je suis d'ailleurs impressionné par cette mobilisation des pouvoirs publics. Grâce à la loi que nous avons adoptée, le Gouvernement a régularisé un certain nombre d'actes pris sur des bases juridiques que lui-même trouvait fragiles, même si la théorie des circonstances exceptionnelles garantissait leur légalité. Le Gouvernement prend également des dispositions nouvelles pour lutter contre la pandémie et assurer la continuité de services publics essentiels, comme celui de la justice.

Je souhaite insister, devant vous, sur plusieurs points du document qui a été approuvé par la mission de contrôle ce matin, en commençant par ceux qui concernent la justice.

En ce qui concerne la justice civile, j'attire l'attention sur la possibilité de remplacer des formations collégiales par un juge unique, de déroger au principe de publicité des audiences et d'organiser celles-ci par visioconférence, voire par téléphone. Des procédures pourront également se dérouler sans audience, sans que l'une des parties puisse s'y opposer pour les procédures urgentes, ce qui soulève un problème au regard de l'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les contentieux familiaux forment le gros contingent des affaires civiles. Or, en matière familiale, l'oralité des contentieux, qui ont une faible dimension juridique et une grande dimension sociale, est essentielle. Par conséquent, on mesure ce que ces dispositions ont de dérogatoire et de préjudiciable au rendu d'une bonne justice. Cela dit, il faut bien évidemment faire la balance entre, d'une part, la nécessité de ne pas interrompre le cours de la justice et, de l'autre, celle de préserver autant que possible les garanties offertes au justiciable. Il me semble qu'il est dans la vocation de la commission des lois d'être particulièrement attentive à ces deux impératifs, et surtout au second.

S'agissant des tribunaux administratifs, les souplesses prévues sont encore plus grandes. De même qu'en matière judiciaire, je me demande si l'ordonnance ne va pas au-delà des termes de l'habilitation lorsqu'elle prévoit la possibilité de statuer sans audience. Les audiences sont très importantes, notamment en procédure de référé-liberté.

S'agissant du contentieux et du droit des étrangers, j'observe que le Gouvernement a fait le choix d'un régime dérogatoire au reste des adaptations ménagées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : les délais de recours sont, en fonction des cas, soit

prolongés moins longtemps que dans d'autres matières, soit même parfois intégralement maintenus, sans aucune adaptation. De même, certains délais de jugement, très brefs, ne sont pas modifiés. J'ai recueilli à ce sujet les observations d'associations qui s'en inquiètent.

En matière pénale, là aussi, les textes prévoient la possibilité d'audiences par visioconférence, voire par téléphone, sans accord des parties, sauf en matière criminelle. Dans certains cas, les gardes à vue pourront être prolongées de plein droit sans que l'avocat de la personne gardée à vue ou placée en retenue douanière soit entendu. Ces différents éléments me paraissent justifier que nous marquions notre préoccupation.

Bien évidemment, comme M. Alain Richard l'a observé ce matin avec pertinence au cours de la réunion de la mission de suivi, il ne faut pas porter atteinte au principe de continuité de la justice. Il nous faut donc trouver une voie médiane, d'une part, en alertant le Gouvernement sur la nécessité d'indiquer aux présidents de juridiction que les moyens qui leur sont accordés par l'ordonnance doivent être utilisés à défaut d'effectifs suffisants pour rendre la justice dans des conditions aussi proches que possible du droit commun et, d'autre part, en attirant l'attention sur la possibilité que certaines dispositions des ordonnances donnent lieu, devant le Conseil d'État ou la Cour européenne des droits de l'homme, à des contentieux qui pourraient bien être perdus par le Gouvernement. Il convient donc de faire preuve de beaucoup de circonspection dans leur application.

J'en viens aux dispositions relatives aux collectivités territoriales. Celles-ci ne manquent pas de surprendre. En effet, non seulement le dispositif que nous avons voté le 22 mars dernier pour faciliter le respect des règles de quorum et assouplir le régime des procurations, inspiré notamment par le souci de faciliter l'élection des maires et de leurs adjoints le jour où celle-ci pourrait se tenir, a été étendu aux commissions permanentes des départements et des régions, mais il a, de surcroît, été considérablement élargi, au point que la présence d'un neuvième des membres d'un conseil municipal pourrait suffire si le nombre de procurations permet de faire adopter une délibération. Ce n'est pas ce que nous avons voulu ! Il est quelque peu surprenant que le Gouvernement, agissant sur le fondement d'une habilitation législative, puisse ainsi modifier ce que le législateur a adopté quelques jours auparavant... Nous devons alerter le Gouvernement sur ce point particulier.

Par ailleurs, les ordonnances sont absolument muettes sur l'élection des maires et des adjoints dans les communes où le conseil municipal a été au complet dès le premier tour. Nous avons pourtant habilité le Gouvernement pour qu'il examine toutes les pistes envisageables, y compris le recours aux dispositifs de vote à distance. Cette élection doit se tenir le plus rapidement possible, même si l'état d'urgence sanitaire devait être prolongé dans tout ou partie du pays. La situation d'entre-deux dans laquelle nous nous trouvons, avec le maintien en fonction des élus « sortants », ne saurait durer indéfiniment. Or, pour en sortir, outre les dispositions raisonnables que nous avons votées sur le quorum et les procurations, il convient que les modalités du vote pour l'élection du maire et des adjoints permettent d'éviter de contrevenir trop fortement aux règles du confinement. Ce point mérite lui aussi considération.

S'agissant de la fonction publique, les dispositions prises en matière de concours restent à ce stade très générales et très imprécises. À défaut de pouvoir organiser des épreuves écrites, il est prévu que les épreuves de concours puissent être limitées à des épreuves orales, en visioconférence. Sans doute faudrait-il demander au Gouvernement de dévoiler davantage ses intentions pour s'assurer que le principe d'égal accès aux emplois publics sera bien respecté.

Nous pourrions également souligner la nécessité d'étendre aux fonctionnaires la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, accordée aux salariés du secteur privé et exonérée d'impôt.

Mme Nathalie Delattre. – Nous avons plusieurs points de vigilance, notamment sur l'organisation juridictionnelle et sur la question du quorum et des pouvoirs dans les assemblées locales. Sur le terrain, nous sentons la volonté que les conseils municipaux élus dès le premier tour soient installés dans les meilleurs délais ; certains engagements financiers pris par les équipes « sortantes » dépassent manifestement la gestion courante. Je m'interroge également sur le transfert de la compétence mobilité : était-il utile de revenir sur le délai de transfert ? L'action de La Poste sur le terrain pose également question. S'agissant de la commande publique, les entreprises nous signalent qu'il serait urgent d'introduire le cas de force majeure et la notion d'imprévision : notre mission de contrôle pourrait-elle faire remonter rapidement cette demande afin que les ordonnances soient corrigées en ce sens ?

M. Philippe Bas, président. – La compétence mobilité doit, en effet, être transférée aux communautés de communes dans des délais qui compromettent la qualité de ce transfert. La Poste relève de la compétence de la commission des affaires économiques, qui s'en préoccupe, mais nous devons aussi apprécier de manière transversale le fonctionnement de l'ensemble des services publics, notamment dans les territoires ruraux. Notre mission de contrôle transmettra, semaine après semaine, nos sujets de préoccupation au Gouvernement : je le ferai par courrier soit au Premier ministre soit au ministre concerné. Je suggère, afin que nous soyons réactifs, que les collègues qui ne sont pas membres de la mission de suivi nous saisissent le cas échéant.

M. Patrick Kanner. – Je remercie M. le président Philippe Bas d'avoir organisé cette réunion.

Quelle est la fonction de la mission de contrôle ? À mon sens, elle ne doit pas être une « super-commission » des lois. S'agissant de la répartition du suivi thématique, comme notre collègue Jean-Pierre Sueur, je suis favorable à ce que tout collègue qui souhaiterait s'investir puisse nous accompagner.

De nombreuses mesures prises dans les ordonnances me semblent à la limite de l'habilitation consentie par le Parlement : nous avons donné en quelque sorte les pleins pouvoirs sanitaires au Gouvernement, sur le modèle de l'article 16 de la Constitution ! Lors d'une conférence téléphonique à laquelle j'ai participé ce matin, le Premier ministre s'est déclaré très attentif au contrôle parlementaire. Il y a une vraie volonté d'aller vite et de bien faire, mais en allant trop vite et en voulant trop bien faire, notre modèle républicain pourrait être mis en péril. Soyons vigilants !

M. Philippe Bas, président. – La mission de suivi fonctionne comme une équipe de co-rapporteurs, qui rapporte devant la commission des lois. Les collègues qui s'intéressent à tel ou tel aspect du suivi peuvent prendre l'attache des binômes de co-rapporteurs pour leur faire d'éventuelles offres de services. Mais ne nous écartons pas trop de notre organisation habituelle, avec des rapporteurs chargés d'éclairer la commission. Les membres de la mission ont été désignés, à ma demande, par les présidents de groupe.

Certaines des décisions prises sont à l'extrême limite – voire un peu au-delà – du champ de l'habilitation à légiférer par ordonnances ou de ce qui est constitutionnellement acceptable, même si les circonstances sont bien évidemment sans précédent. Qui aurait pu

prévoir qu'un jour la République demanderait à 66 millions de Français de rester chez eux et apporterait de telles restrictions à une liberté aussi fondamentale que la liberté d'aller et venir ?

Outre la publication de notre rapport, je vous propose d'en tirer une synthèse qui permettra à notre commission de remplir pleinement son rôle d'alerte, sans entraver l'efficacité de l'action publique. La continuité des services publics doit être garantie, sans que les dispositions prises ne dénaturent trop fondamentalement les procédures habituelles qui apportent des garanties aux citoyens.

Mme Esther Benbassa. – Vous avez évoqué le contentieux des étrangers, je vous en remercie : quel sera leur sort en cas de contrôle et d'arrestation dans la rue ? Seront-ils admis dans les hôpitaux en cas de maladie, notamment en cas de contamination par le coronavirus ?

M. Philippe Bas, président. – Les délais que j'ai évoqués sont ceux qui sont laissés aux étrangers pour contester les décisions administratives prises à leur égard. La plupart de ces délais de recours ne font pas l'objet d'assouplissements par les ordonnances qui ont été prises. J'ai tenu à le relever, car les associations s'en inquiètent et il me semble que toutes les catégories de justiciables doivent être traitées avec équité.

La question de l'accès à l'aide médicale d'État (AME) relève de la commission des affaires sociales, mais il me semble que les conditions d'accès à l'hôpital n'ont pas été modifiées par les ordonnances.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Nous sommes dans un exercice totalement inédit.

Notre mission est de contrôler l'action du Gouvernement, notamment les mesures qu'il prend par ordonnance dans le domaine de la loi, mais il appartient aussi au Parlement de protéger les libertés et les droits des citoyens.

Monsieur le président, vous avez indiqué que vous ne vous interdisiez pas de saisir ou d'interpeller le Gouvernement sur certains points ; c'est une très bonne chose. Les questions de principe nous préoccupent : droits de la défense, prolongations des gardes à vue ou des détentions, etc. Il y a d'autres sujets plus pratiques : on parle peu des établissements pénitentiaires, pourtant des détenus et des personnels sont contaminés, des parloirs fermés, des promenades supprimées. Cela ne va pas tenir. Nous pourrions demander que le téléphone soit gratuit pour les détenus et les parloirs vitrés autorisés. Cela peut sembler un détail, mais je pense que c'est important.

Le ministre de l'intérieur a indiqué hier qu'il avait suspendu la possibilité de demander l'asile en raison, semble-t-il, de l'incapacité des services à faire face. Cette décision risque de poser des difficultés d'accès aux conditions matérielles d'accueil pour les demandeurs d'asile : elle bloque le versement des allocations afférentes, l'accès au logement, aux soins. Nous devons également lancer une alerte sur la situation des centres de rétention, que le Conseil d'État a, certes, considéré comme pouvant continuer à fonctionner, mais qui se vident en réalité grâce à l'intervention des juges des libertés et de la détention.

Il y a aussi l'exercice des droits des gens de peu. Je songe aux conseils de prud'hommes, dont un certain nombre sont purement et simplement fermés : les salariés,

même en référé, ne peuvent pas obtenir le paiement de leurs salaires. Nous devons trouver des réponses. Je songe aussi au droit de la famille. L'oralité des débats y est fondamentale et j'ai apprécié que vous le rappeliez, monsieur le président. La question des violences conjugales a émergé dans le débat récent, c'est tant mieux, mais nous devons insister sur les violences faites aux enfants : les victimes, n'étant plus scolarisées, ne sont plus identifiées par les enseignants. Nous devons encourager le Gouvernement à mener une campagne de sensibilisation. L'un des rares avantages du confinement est que nous entendons ce qui se passe chez les voisins...

Nous avons posé une question sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) au Gouvernement, en séance publique, hier. Sa réponse est pour le moins ambivalente.

La situation des outre-mer est variable, mais très difficile pour certaines collectivités. Nous devons faire des propositions.

Puis-je suggérer, au-delà des auditions des ministres, celles de Jacques Toubon, Défenseur des droits, Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux, et Louis Gallois, président de la Fédération des acteurs de la solidarité ?

Enfin, pourrait-on intégrer au rapport certaines propositions judicieuses qui ressortiraient de cette réunion ?

M. Philippe Bas, président. – Le rapport de la mission de contrôle mentionne bien les tensions qui risquent de naître, dans les établissements pénitentiaires, de la fermeture des parloirs et de la suspension des promenades : je suis tout à fait d'accord pour que l'on réfléchisse à des amendements à ces règles très restrictives, sans porter préjudice à la prévention de la diffusion du virus.

Je n'ai pas non plus abordé tout à l'heure, dans ma présentation générale, la question des fins de peine anticipées, qui revêtent quatre formes différentes dans les ordonnances. La commission doit veiller à ce que ces mesures de régulation de la surpopulation carcérale, que beaucoup de gouvernements ont rêvé de prendre en temps ordinaire, ne soient pas conçues comme l'expérimentation d'une nouvelle politique carcérale et ne débouchent pas sur des libérations systématiques sans examen individuel pour chacun des détenus concernés.

Je prends note de vos propos sur les demandes d'asile et les conseils de prud'hommes. L'idée que tout un champ de l'action publique puisse être provisoirement interrompu n'est pas acceptable si l'on n'a pas d'abord essayé d'assurer la continuité du service. Certaines mesures concernant les tribunaux peuvent paraître excessives, mais au moins ceux-ci ne s'arrêtent pas complètement de fonctionner ! L'idée que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et les conseils de prud'hommes s'arrêtent de fonctionner justifie que nous portions notre regard dans ces deux directions et que nous demandions aux pouvoirs publics de trouver les moyens d'une poursuite de leur mission de service public. L'invocation du droit de retrait n'est pas toujours conforme à la loi et a parfois des conséquences graves.

Je suis particulièrement sensible aux violences faites aux enfants. Ces questions pourront être abordées au travers de l'organisation des forces de sécurité, qui relève du champ de notre mission de contrôle. Les pouvoirs publics se félicitent qu'il y ait beaucoup moins de délinquance, que les forces de l'ordre se redéplient pour surveiller le confinement, mais des

violences se développent dans les maisons sans que l'on puisse intervenir à temps. C'est un sujet de préoccupation tout à fait majeur.

J'ai bien noté vos demandes d'auditions et je n'y suis pas défavorable. Veillons simplement à ne pas emboliser notre programme de travail.

M. Thani Mohamed Soilihi. – Marie-Pierre de La Gontrie a eu raison de souligner les difficultés très prononcées de l'outre-mer, cette crise s'ajoutant à des difficultés structurelles. Dans mon département de Mayotte, l'armée assurera demain la distribution de collations, car une bonne partie de la population n'a accès ni aux produits de première nécessité ni à l'eau. Toutes les difficultés d'application des textes juridiques s'ajoutent à cela.

Je loue les initiatives prises. Notre commission des lois est compétente sur les outre-mer et en ces temps difficiles, plus que jamais, nos collègues ultramarins auront besoin de recourir à ses services. Moi-même, hier, j'ai eu à saisir la commission des affaires sociales d'une question précise sur les cotisations de travailleurs indépendants.

La situation déjà très difficile des collectivités ultramarines ne doit pas être aggravée par la difficulté de lecture des textes juridiques.

M. Philippe Bas, président. – J'ai effectivement pensé à la nécessité de prendre en compte les difficultés particulières de l'outre-mer. Mayotte est très touchée par la crise sanitaire. Nous étions ensemble en Guyane il y a quelque temps : je mesure, à partir de cette expérience, les difficultés du confinement quand l'accès au logement n'est pas assuré dans de bonnes conditions, quand la natalité est très dynamique et la promiscuité très grande, et celles du système hospitalier, malgré d'importants investissements parfois, quand il est submergé. La commission des lois devra témoigner une attention particulière à nos concitoyens d'outre-mer. Nous devons faire remonter l'information et relayer les attentes des outre-mer pour alerter le Gouvernement.

M. Jean-Pierre Sueur. – Je souhaite insister sur les points évoqués hier à l'Assemblée nationale par le Premier ministre s'agissant des modalités de déconfinement, notamment le *tracking*, dispositif permettant de localiser les téléphones portables. Le cas échéant, une telle décision de recourir à des outils numériques de traçage et d'exploitation des données personnelles de nos concitoyens devrait appeler de nouvelles dispositions législatives. Nous devrions aborder le sujet dans notre rapport.

M. Philippe Bas, président. – Nous avons tenu compte de votre observation formulée pendant la réunion de la mission de contrôle ce matin et complété le rapport en conséquence. Sans être très précis, le Premier ministre s'est montré hier relativement prudent, mais néanmoins assez ouvert sur cette question : il a entrebâillé la porte au *tracking*, en précisant qu'il pourrait s'agir d'une démarche volontaire, après recueil du consentement préalable des détenteurs de téléphones mobiles. Le risque existe cependant qu'il s'agisse davantage d'un « volontariat forcé », le recours à l'outil numérique étant la contrepartie d'une sortie partielle ou totale du confinement. Nous devons, à cet égard, nous montrer prudents : sans priver la France de moyens efficaces, fondés sur ces technologies permettant de reprendre une activité économique et sociale et de sortir du confinement, il convient de veiller à ne pas créer de précédents dangereux pour les libertés individuelles et qui pourraient être indûment pérennisés ou utilisés dans d'autres circonstances.

Mme Laurence Harribey. – S’agissant des dispositifs de géolocalisation, ne conviendrait-il pas d’entendre la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) dans la mesure où des questions pourraient être soulevées en matière de libertés publiques ?

Par ailleurs, les collectivités territoriales ne devraient-elles pas constituer un axe prioritaire des travaux de la mission de contrôle et de notre commission des lois ? À l’heure où nous voyons poindre des rumeurs sur un report du second tour des élections municipales au-delà du mois de juin, il apparaît urgent de stabiliser la situation afin de permettre aux assemblées délibérantes de fonctionner normalement et en pleine légalité. Dans certaines grandes collectivités territoriales, l’application des textes pose des difficultés au regard de la légitimité des décisions qui pourraient être prises par un neuvième seulement des membres.

Enfin, quel sera le statut des auditions organisées par la mission de contrôle ? Seront-elles captées pour l’ensemble des membres de la commission des lois ? J’ai pu suivre hier l’audition du Premier ministre et du ministre de la santé à l’Assemblée nationale, intéressante et bien organisée. Cela irait dans le sens de la transparence de nos travaux et relativiserait un éventuel sentiment de frustration.

M. Philippe Bas, président. – Il pourrait effectivement être envisagé d’entendre la CNIL. Il convient cependant de veiller à ne pas élargir nos auditions à l’envi, au risque d’emboliser, je le redis, nos travaux. D’ailleurs, notre collègue Loïc Hervé, membre de la CNIL, assurera le suivi des dispositions qui pourraient porter atteinte au secret des données personnelles.

Bien qu’il faille considérer l’information avec précaution, le Président de la République aurait l’intention de ne pas organiser le second tour des élections municipales au mois de juin prochain. S’il en était ainsi décidé, nous entrerions dans un univers à construire... Il conviendrait de traiter le cas des communes de moins de 1 000 habitants, dont une partie des conseillers municipaux ont été élus au premier tour. Ces derniers devraient être considérés comme définitivement élus, comme le rappelle la loi d’urgence du 23 mars 2020. Mais qu’en serait-il des autres membres du conseil municipal, qu’il faudrait élire pour compléter celui-ci ? Les élections sénatoriales devraient également être reportées. Se poserait également la question de la composition des conseils communautaires, sur laquelle la loi du 23 mars 2020 n’a pu aboutir qu’à une cote mal taillée. Ainsi, un report du second tour des élections municipales après l’été aurait des conséquences en cascade, qu’il nous faudrait traiter.

Il faut, en tout état de cause, élire au plus vite les maires et leurs adjoints dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet dès le premier tour. Nous en avons fait la demande au Gouvernement, mais, évoquant la sécurité du vote, il n’a encore pris aucune disposition concernant le vote à l’urne, le vote par correspondance ou le vote électronique. Il ne s’agit pourtant pas d’une élection au suffrage universel et les élus sont des personnes responsables.

Nos concitoyens attendent beaucoup, parfois trop, des collectivités territoriales en cette période. Certains maires s’investissent de responsabilités relevant des préfets, notamment s’agissant de l’instauration de couvre-feux. Or, les pouvoirs de police générale des maires doivent céder devant les pouvoirs de police spéciale des préfets. Il me semble utile que les préfets rendent compte à notre mission de leurs actes et qu’ils fassent remonter les décisions prises par les maires dans leur département.

Les collectivités territoriales représentent donc effectivement, madame Harribey, un sujet prioritaire, mais pas moins que les conditions de fonctionnement de la justice ou la situation des prisons.

M. Jacques Bigot. – En tant qu’Alsacien, je remercie les habitants des territoires qui ont accueilli des malades en souffrance de notre région. Nous étions en grande difficulté et la solidarité a remarquablement fonctionné.

Je vous remercie pour les préoccupations exprimées s’agissant de la justice. Les ordonnances prises par le Gouvernement dans ce domaine sont évidemment liées au confinement, mais elles s’inscrivent également dans un contexte difficile, marqué par les deux mois de grève des avocats qui ont conduit au renvoi de nombreuses audiences. À l’issue du confinement, il conviendra de ne pas prolonger les dispositifs mis en place à titre exceptionnel, afin de permettre à la justice de fonctionner à nouveau normalement, malgré des moyens certes insuffisants.

M. Philippe Bas, président. – Le confinement succède, en effet, à deux mois de grève des avocats. Les renvois d’audience aggravent encore la situation de la justice. D’une certaine manière, les mesures prises par les ordonnances permettront de traiter les contentieux qui n’avaient pas pu l’être avant même l’état d’urgence. Elles se prolongeront d’ailleurs un mois après la fin de l’état d’urgence sanitaire, ce qui illustre que la garde des sceaux estime en avoir besoin non seulement pour pallier les baisses d’effectifs liées au Covid-19, mais aussi pour surmonter la désorganisation de la justice provoquée par les grèves.

M. Alain Richard me précise que les intentions prêtées au Président de la République sur un éventuel report du second tour des élections municipales ne reposent que sur les conjectures de quelques partenaires politiques et que le débat déclenché par un article du *Parisien* ce matin est totalement artificiel.

M. Pierre-Yves Collombat. – Je me félicite que notre mission de suivi s’intéresse aux services publics dans les territoires ruraux. Il serait d’ailleurs judicieux que chacun parmi nous fasse remonter les difficultés rencontrées dans son département, car les problèmes sont très variables d’un endroit à l’autre.

Il semble que l’exécutif caresse malgré tout l’idée de reporter encore la date du second tour des élections municipales. On entrerait alors dans une période de transition avec des situations très différentes selon les cas : dans les communes où le conseil aura été élu au premier tour, le maire pourra être élu et exercer son mandat ; dans les autres communes, en revanche, on ne pourra faire autrement que de prolonger le mandat des équipes en place, ce qui ne sera pas sans soulever des difficultés.

M. Philippe Bas, président. – En effet, il serait intéressant que chacun fasse remonter les initiatives prises dans son département.

Nous devons aussi insister auprès du Gouvernement, je le redis, pour qu’il prévoie, au-delà de l’assouplissement des règles de quorum et de procuration dans les assemblées locales, des modalités de vote permettant d’élire plus rapidement les maires et de sortir de l’entre-deux actuel, afin de ne pas reculer la date d’installation des maires même si le confinement se prolonge.

J'en profite pour indiquer à Mme Laurence Harribey que nos auditions seront ouvertes à tous les membres de la commission, du moins si les moyens techniques le permettent.

Permettez-moi de vous transmettre quelques messages reçus au moyen du dispositif de conversation en ligne.

Mme Catherine Troendlé s'associe aux remerciements de M. Jacques Bigot concernant l'aide apportée par les autres territoires pour prendre en charge les malades hospitalisés en Alsace.

M. François-Noël Buffet indique qu'il interrogera l'Ofpra concernant l'instruction des demandes d'asile ; je l'en remercie.

Mme Françoise Gatel souligne, à juste titre, que la question des services publics ne concerne pas que les territoires ruraux.

Mme Sophie Joissains m'interroge sur le remboursement des frais de campagne du premier tour si de nouvelles élections devaient avoir lieu à la rentrée. C'est une question que nous devons traiter. Je rappelle que, en vertu d'un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat, il a été décidé de repousser le plus tard possible la décision de reporter, ou non, le second tour des élections municipales, afin de se donner les meilleures chances pour l'organiser le plus rapidement possible. Le comité de scientifiques devra rendre un rapport d'ici le 23 mai prochain, et non le 10 mai comme cela était initialement prévu.

Mme Marie Mercier. – Je ne doute pas de la bonne volonté du Gouvernement, mais je m'interroge sur la réelle volonté de transparence des agences régionales de santé (ARS), qui retiennent des informations. Nous avons eu une réunion avec le préfet. Il nous a donné les chiffres des décès que l'on peut lire dans la presse, mais rien sur les décès dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) !

De même, les masques que les policiers avaient en leur possession ont été réquisitionnés par les ARS, mais nul ne sait où ils sont passés. Or ils dataient de la crise liée à la grippe H1N1 et étaient périmés.

Enfin, comment sera réalisé le déconfinement ? Il est question de *tracking*. Il faudra réaliser des tests afin d'avoir l'autorisation de sortir. Mais comment seront-ils faits et interprétés ? Ce n'est pas si facile : on peut être porteur sain, avoir été malade, avoir été en contact avec une personne infectée, etc.

M. Philippe Bas, président. – Vos questions sont à la frontière entre le suivi de la commission des affaires sociales et celui de la commission des lois, compétente pour contrôler les restrictions aux libertés individuelles et aux libertés publiques. Nous devons examiner attentivement les méthodes qui permettront de sortir du confinement. Il faudra réaliser des tests pour déterminer qui aura l'autorisation de sortir. Il ne s'agira plus de mesures générales, mais de décisions particulières, ayant pour effet d'interdire à certaines personnes de sortir de chez elles tandis que d'autres seront autorisées à le faire, sur la base de techniques intrusives pour la vie privée. Nous devons donc suivre cela de très près, en coordination avec la commission des affaires sociales, qui mène, par ailleurs, son propre programme de suivi, comme la commission des affaires économiques. Le Sénat a choisi en effet de procéder ainsi,

avec peut-être moins de visibilité que l'Assemblée nationale, pour mener un travail de fond grâce à l'expertise de chaque commission.

Je vous remercie de votre participation.

La commission la diffusion, sur le site internet du Sénat, des éléments d'analyse présentés par la mission de suivi.

La réunion est close à 15 h 55.

Jeudi 9 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 16 heures.

Audition de Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

M. Philippe Bas, président. – Nous accueillons aujourd'hui Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice, pour une audition organisée dans des conditions particulières. Nous avons effectivement le souci de donner l'exemple en matière de respect des règles de confinement tout en assurant la continuité du travail parlementaire, dans une période où, comme le Premier ministre l'a indiqué, le Parlement doit jouer pleinement son rôle de contrôle de l'action du Gouvernement.

Sont présents avec nous au Sénat Patrick Kanner et François-Noël Buffet, tous deux co-rapporteurs de la thématique « Juridictions judiciaires et administratives » au sein du comité pluraliste de onze sénateurs que nous avons institué pour suivre les mesures prises dans le cadre de l'application de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covi-19 qui relèvent de la commission des lois.

De nombreux autres membres de la commission sont virtuellement présents, madame la garde des sceaux, reliés à nous par un système de visioconférence crypté et sécurisé. Vous les verrez et les entendrez au fur et à mesure des questions posées, sachant qu'interviendront en premier nos deux co-rapporteurs présents, ainsi que Nathalie Delattre, qui, avec François-Noël Buffet, suit la question des lieux de privation de liberté au sein du comité de suivi.

Permettez-moi tout d'abord quelques mots d'introduction.

Depuis l'adoption de la loi d'urgence du 23 mars dernier, nous avons rendu possible une très forte mobilisation conjointe du Gouvernement et du Parlement pour faire face à la crise, par la mise en œuvre des moyens nécessaires, y compris de moyens juridiques sortant du cadre commun. Nous espérons que ces derniers s'appliqueront durant une période aussi courte que possible, dans la stricte limite des principes de nécessité et de proportionnalité aux objectifs visés.

Le comité que j'évoquais à l'instant s'est immédiatement mis au travail, et le Gouvernement, lui-même, n'a pas perdu de temps. Deux jours après la promulgation de la loi,

il a pris un certain nombre d'ordonnances et de décrets, dont nous nous sommes saisis pour les sujets qui nous concernent. Dans le rapport que nous avons rendu sur ces dispositions et transmis au Premier ministre dès jeudi dernier, nous avons pu observer que les habilitations accordées étaient globalement respectées, tout en émettant quelques recommandations et réserves.

La responsabilité que vous exercez, madame la garde des sceaux, vous place au cœur d'enjeux très importants.

Tout d'abord, il vous faut répondre à un objectif de protection des personnels de la justice – ils sont 75 000, auxquels s'ajoutent les auxiliaires de justice –, des justiciables, nombreux dans nos tribunaux, des personnels de l'administration pénitentiaire et des détenus, dont le nombre s'élève à 64 400 après les mesures que vous avez prises.

Ces chiffres donnent la mesure de l'exposition du service public de la justice au risque épidémique et justifient que des mesures drastiques aient été prises très tôt, pour certaines avant même le confinement. Ainsi, le 14 mars dernier, vous avez demandé la fermeture des juridictions au public sauf pour le traitement des contentieux essentiels ayant un caractère d'urgence, la mise en œuvre de plans de continuation de l'activité (PCA), l'organisation d'un accueil téléphonique et du télétravail, le report des audiences non essentielles et l'adaptation des procédures.

Par ailleurs, les ordonnances prises à la suite de la loi d'urgence sanitaire comportent de nombreuses dérogations aux procédures de droit commun, en matière de présence de l'avocat, de débats contradictoires, de tenue des audiences, de règles de collégialité, de délais de détention provisoire, de publicités des audiences, de règles de comparution, de recours à certains outils. Cela pose la question des garanties apportées aux justiciables. Nous y sommes très vigilants, comme vous devez l'être vous-même : il faut, certes, assurer la continuité du service public de la justice, protéger les personnels comme les justiciables, mais il ne faut pas baisser la garde sur ces garanties.

S'agissant des prisons, la surpopulation carcérale, qui constitue un problème endémique, complexifie encore la gestion de la crise. Je ne peux donc qu'exprimer à nouveau le regret que le plan de création de 15 000 places en prison sur le quinquennat, annoncé en 2017 lors de la campagne présidentielle, n'ait pas été mis en œuvre. Les conditions de vie en prison justifient que vous vous soyez préoccupée de remédier rapidement à la saturation de certains établissements, mais cela soulève aussi des questions quant à la libération de certains détenus ou à certains reports d'incarcération.

Le Sénat sera très vigilant quant au caractère nécessaire et proportionné au double impératif de lutte contre les contaminations et de continuité du service public de la justice, tant des mesures prises que de leur application dans le temps.

À cet égard, les allègements de procédure autorisés par les ordonnances apparaissent comme des facultés ouvertes aux chefs de juridiction et n'ont pas pour effet de substituer automatiquement des procédures dérogatoires à des procédures de droit commun. Est-ce bien le cas ? La mise en œuvre des plans de continuation de l'activité doit aussi permettre la mobilisation d'un effectif plus important de magistrats, de greffiers, d'agents des tribunaux, afin de permettre à la justice de fonctionner de la manière la plus proche possible des normes de droit commun. C'est pourquoi il nous paraît essentiel que les dérogations soient justifiées au cas par cas et utilisées en dernier recours.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Je ne suis pas certaine de répondre, dans mon propos introductif, à toutes ces interrogations extrêmement précises, mais nous y reviendrons certainement au cours de la séance de questions.

Le confinement a évidemment eu des conséquences très importantes pour le ministère de la justice, qui a dû répondre à trois défis en moins d'une semaine : adapter le fonctionnement des juridictions ; assurer la protection sanitaire des agents publics, des justiciables et des personnes placées sous main de justice ; garantir la sécurité juridique en période de crise. Je me suis évidemment attachée, dans la réponse que nous avons apportée, à concilier protection sanitaire et respect des libertés fondamentales.

Premier défi, adapter le fonctionnement des juridictions au confinement dans le respect de l'État de droit.

Les juridictions, par définition, sont des lieux où les gens se rencontrent et se croisent, que ce soit les professionnels – magistrats, avocats, greffiers –, les justiciables ou l'assistance. Nous avons donc dû fermer les tribunaux au public et adapter les procédures pour pouvoir maintenir nos activités essentielles, tout en limitant les contacts à l'indispensable. En effet, si la disparition pratiquement complète de la délinquance sur la voie publique a entraîné une baisse drastique de l'activité pénale des juridictions, un autre type de délinquance, lié à l'épidémie, est apparu. Il faut également traiter les contentieux civils pour les femmes victimes de violences conjugales ou la protection de l'enfance, et les référés sont maintenus.

Les juridictions se sont organisées pour pouvoir traiter tous les contentieux à caractère d'urgence, mais, pour cela, et uniquement le temps de la crise, nous avons aussi dû adapter la procédure par voie d'ordonnance. L'allongement des délais de détention provisoire, qui a suscité des interrogations, s'inscrit dans ce cadre ; l'allongement de ces délais ne nous prive pas de réfléchir à de possibles adaptations à la fin de l'état d'urgence.

Deuxième défi, assurer la protection sanitaire de nos agents, du public et des personnes placées sous main de justice.

Il a fallu mettre en place les moyens pour assurer cette protection, tout en garantissant la continuité du service public de la justice. La nécessité du respect des gestes barrières impliquait une plus grande distanciation sociale et un confinement de protection dans certains établissements.

Au niveau des juridictions, la limitation des contacts s'est faite par la réduction de l'activité juridictionnelle aux urgences, l'utilisation des espaces et le développement de la visioconférence pour réduire le présentiel au strict minimum.

Au niveau des établissements pénitentiaires, nous avons suspendu les parloirs et les activités impliquant des intervenants extérieurs. Nous avons établi un protocole de confinement pour les détenus présentant des symptômes. Enfin, des mesures ont été adoptées pour réduire la pression carcérale : à l'effet mécanique résultant de la baisse de l'activité des juridictions, nous avons adjoint une politique d'élargissement par l'assignation à domicile de certains détenus en fin de peine. Le taux de surpopulation carcérale est ainsi passé de 119 % au 16 mars à 105 % au 8 avril, avec une baisse de 8 500 détenus, dont la moitié par réduction du flux entrant et l'autre moitié par les mesures mises en place.

L'ensemble de ces dispositions s'avèrent efficaces à ce stade : seulement 60 détenus ont contracté le virus, sans dissémination interne. En outre, près de 900 agents sont symptomatiques ou déclarés positifs. Malheureusement, le décès de deux surveillants est venu endeuiller l'administration pénitentiaire.

Au niveau des foyers de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), où les mesures de distanciation et de confinement des jeunes malades ne soulèvent pas de difficultés importantes, nous comptabilisons 28 cas symptomatiques et 5 positifs. La protection judiciaire de la jeunesse continue d'assurer ses missions essentielles.

Par ailleurs, la pandémie se développant, nous avons distribué des masques de protection dans les situations de contacts directs et prolongés : plus de 260 000 masques ont été délivrés au sein de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse dès le 28 mars dernier. Cet effort se prolongera par l'attribution de masques lavables, donc réutilisables, issus d'une fabrication homologuée entamée dans 8 établissements pénitentiaires. Cette production nous permet de commencer à doter les tribunaux.

Troisième défi, garantir la sécurité juridique.

Des dispositions ont été prises pour venir en aide aux entreprises en difficultés, avec, notamment, l'extension des mécanismes de garantie des salaires et l'aménagement des règles procédurales.

Pour tous les citoyens, nous avons mis en place une « période juridiquement protégée », se traduisant par une prorogation de tous types de délais jusqu'au mois suivant la fin de l'état d'urgence et par la mise en place, à la suite, d'une période transitoire de deux mois pour un retour progressif au fonctionnement normal.

S'agissant de la sauvegarde des professions juridiques touchées par la crise, les notaires pourront effectuer à distance les actes dont ils ont ordinairement la charge et nous avons fait en sorte que les avocats puissent accéder à certains dispositifs d'aide de droit commun.

Je suis en contact permanent avec toutes les directions de mon ministère, mais aussi avec les chefs de juridiction, les directeurs de l'administration pénitentiaire et de la PJJ, les représentants du secteur associatif et des professions du droit. Nous essayons, ensemble, de répondre au mieux aux enjeux de la lutte contre le virus.

Je me réjouis, mesdames, messieurs les sénateurs, de cet exercice de votre pouvoir de contrôle : il me donne l'occasion d'explicitier un certain nombre des décisions que nous avons prises.

M. Philippe Bas, président. – Je me permets d'insister sur la question essentielle que je voulais vous poser au nom de la commission : les facilités ouvertes par ordonnance doivent-elles s'entendre comme une faculté laissée aux tribunaux ou doivent-elles être appliquées systématiquement ? À mon sens, c'est une faculté, que les juridictions doivent utiliser uniquement lorsque c'est nécessaire et proportionné. Je crains que, si elles ne procèdent pas de la sorte, nous ne rencontrions par la suite des difficultés en matière de sécurité juridique et de qualité des jugements rendus. Avez-vous délivré une sorte de « guide de bon usage » de ces souplesses – je pense, par exemple, au recours au juge unique ou au fait qu'un avocat soit mis à distance de son client ?

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Nous avons adressé de très nombreuses circulaires aux juridictions et établissements pénitentiaires pour expliciter un certain nombre de points. Les dérogations établies par ordonnances sont effectivement des outils mis à disposition des juridictions, notre objectif étant, bien évidemment, de faire en sorte que celles-ci puissent fonctionner le plus rapidement possible et, autant que faire se peut, en utilisant le droit commun. C'est ainsi que le système a été construit.

Je reviens sur deux points précisément évoqués. S'agissant de la présence des avocats, nous avons facilité les droits de la défense en permettant aux avocats de communiquer avec leur client par téléphone ou visioconférence, mais rien ne les empêche de se déplacer s'ils le souhaitent. S'agissant du juge unique, il est prévu que, si les juridictions se trouvent dans l'incapacité de fonctionner, je puisse, en tant que garde des sceaux, prendre un décret ouvrant la possibilité de statuer par juge unique. À ce jour, je n'ai pas pris ce décret.

C'est donc bien une boîte à outils, découlant des PCA, que nous mettons à disposition afin de passer ce cap difficile.

Il y a une seule exception à la règle : pour les aménagements portant sur la détention provisoire, nous n'avons laissé aucune option possible, afin de ne pas risquer une rupture d'égalité. Mais, comme je l'indiquais précédemment, nous verrons comment traiter cette problématique particulière lors du retour à l'activité normale.

M. Philippe Bas, président. – En dehors du cas où un décret serait nécessaire et de celui de la détention provisoire, où un régime unique est appliqué à tous, il revient donc à chaque chef de juridiction d'organiser le travail en recourant, ou non, aux facilités autorisées par ordonnance.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Lorsque nous avons adopté les ordonnances du 25 mars et demandé aux juridictions de mettre en œuvre les PCA, nous avons dressé un cadre qui n'a pas la rigidité d'un impératif. Nous indiquons clairement que, notre préoccupation principale étant la sécurité sanitaire, nous ne pouvons pas remettre un tribunal en fonctionnement comme si de rien n'était. Mais, sous cette réserve, chaque chef de juridiction devra apprécier les ressources humaines dont il dispose et, en fonction, organiser l'activité comme il le juge nécessaire.

M. Philippe Bas, président. – Il devra donc apporter la démonstration que ses choix sont nécessaires et proportionnés...

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Nous faisons confiance à nos chefs de juridiction.

M. Philippe Bas, président. – Je vous pose la question au regard de possibles recours. Comme je l'indiquais, nous sommes attentifs à ce qu'un bon équilibre soit trouvé entre la nécessité d'assurer une continuité et les garanties offertes aux justiciables.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Nous en sommes à traiter les contentieux urgents, pas à penser aux recours, mais je suis tout autant que vous préoccupée par cette recherche d'équilibre.

M. Philippe Bas, président. – Plus encore peut-être...

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Certainement.

M. Patrick Kanner, co-rapporteur sur la thématique « Juridictions judiciaires et administratives » pour la mission de contrôle et de suivi des mesures liées à l'épidémie de Covid-19. – Si mes calculs sont bons, 39 ordonnances ont été prises depuis l'adoption de la loi d'urgence sanitaire, dont 7 par le ministère de la justice. Quand l'État de droit connaît une situation exceptionnelle, au risque d'en être fragilisé, nous avons plus que jamais besoin d'un service public de la justice à la hauteur.

Pour reprendre un propos quelque peu incisif du professeur de droit Jean-Philippe Derosier, « la crise sanitaire que nous traversons impose d'agir, mais elle ne justifie pas d'agir n'importe comment ». Rassurez-vous, madame la garde des sceaux, mon intention n'est pas de signaler des difficultés ; j'entends plutôt les prévenir !

Ainsi, le syndicat de la magistrature s'est inquiété de la prolongation des détentions provisoires. Vous avez indiqué que la personne détenue ou son avocat pouvait demander à tout moment une mainlevée de cette mesure, mais cette démarche est plus contraignante que le réexamen prévu au bout de quatre mois. Combien de personnes ont vu leur période de détention prolongée ? Combien de mesures de mainlevée ont été reçues depuis la décision de prolongation ? Comment et dans quels délais ces demandes seront-elles instruites ?

Par ailleurs, la crise va mettre à mal la trésorerie de nombreux cabinets d'avocats, essentiels à l'accès au droit et à la justice sur le territoire. J'ai une pensée particulière pour les jeunes avocats, qui seront les plus durement touchés. Au-delà des dispositifs de droit commun, envisagez-vous des mesures spécifiques pour venir en aide à cette profession, qui, voilà quelque temps, s'exprimait dans la rue sur un autre sujet ? Il ne peut y avoir de grand service public de la justice sans une profession d'avocats rasserenée sur son devenir économique !

M. François-Noël Buffet, co-rapporteur sur les thématiques « Juridictions judiciaires et administratives » et « Prisons et autres lieux privatifs de liberté » pour la mission de contrôle et de suivi des mesures liées à l'épidémie de Covid-19. – Je souhaiterais aborder plusieurs thématiques.

Sur un plan général, savez-vous, à ce jour, combien de magistrats et de greffiers sont en capacité de pouvoir remplir leurs missions ? Disposent-ils tous d'équipements de protection ou sont-ils en télétravail ?

Plus particulièrement, certaines affaires, notamment en matière civile, ont déjà donné lieu à délibération et les jugements sont probablement en cours de rédaction ou devraient l'être. Quand les citoyens en attente d'une décision de justice pourront-ils en disposer « physiquement » afin de tenter de la faire exécuter ou trancher une situation ? Connaît-on leur nombre, sachant que, chaque année, un peu plus de 2 millions de personnes se trouvent dans cette situation pour les affaires civiles ?

Sur les juridictions administratives, avez-vous opté pour une libre organisation des tribunaux et procédures par les chefs de juridiction ou pour une harmonisation au niveau national ?

Qu'en est-il de l'activité des tribunaux de commerce ? Sont-ils tous en capacité de répondre aux difficultés économiques actuelles, que nous souhaitons, évidemment, les moins dures possible ?

En matière pénale, pouvez-vous préciser si l'on a procédé aux libérations anticipées de manière égale sur tous les territoires ?

Le nombre de comparutions immédiates continue-t-il de se tasser, ou constatez-vous une légère reprise à la hausse du fait d'une compensation de la baisse de la délinquance sur la voie publique par l'apparition d'une autre forme de délinquance liée à l'épidémie ?

Mme Nathalie Delattre, co-rapporteuse sur la thématique « Prisons et autres lieux privatifs de liberté » pour la mission de contrôle et de suivi des mesures liées à l'épidémie de Covid-19. – Lors de la présentation de vos ordonnances au Président de la République, vous avez évoqué la sortie de 5 000 détenus sur les 70 000 présents dans nos prisons. Aujourd'hui, nous approchons les 4 500 libérations. Certains préconisent d'aller jusqu'à 10 000. Quel nombre souhaitez-vous atteindre ?

M. Philippe Bas, président. – En raison d'une mauvaise connexion, ma chère collègue, je vous propose de nous transmettre la suite de vos questions par écrit, afin que je les formule à la ministre.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Je partage l'avis de Jean-Philippe Derosier : il faut agir, mais pas n'importe comment... Au ministère de la justice, nous agissons. Point !

Une personne en détention provisoire peut effectivement demander la mainlevée de cette mesure, mainlevée que le juge peut d'ailleurs accorder d'office. Je ne crois pas que la procédure soit plus complexe : il suffit du dépôt, par le détenu ou son avocat, d'un courrier au greffe du lieu de détention. Je ne connais pas le nombre exact de ces mainlevées, mais nous enregistrons actuellement de nombreuses demandes de mise en liberté, qui sont toutes examinées dans un délai à peine rallongé de quelques jours. En cas de recours, il y aura débat contradictoire devant la chambre de l'instruction. Les droits sont donc préservés, même s'ils ne s'exercent pas de la même manière durant cet état d'urgence sanitaire.

Je suis très sensible aux difficultés économiques rencontrées par les avocats, notamment par les petits cabinets. C'est pourquoi j'ai insisté auprès de mes collègues Muriel Pénicaud et Bruno Le Maire pour que les avocats soient insérés aux dispositifs de droit commun, avec, notamment, l'accès aux deux volets du Fonds de solidarité, l'intégration de leurs salariés au dispositif de chômage partiel, la prise en compte de la situation de leurs collaborateurs, le report des cotisations sociales, ainsi que la prise en charge des loyers ou autres fournitures. Les autres points relevant de cette profession sont examinés dans le cadre de la commission Perben, qui reprendra son activité dès que possible. J'ai conscience qu'il faut apporter des réponses.

Dans le cadre des plans de continuation de l'activité, entre 1 800 et 2 000 magistrats sont présents dans les juridictions et environ 6 000 magistrats sont en télétravail. Ils sont dotés d'ordinateurs portables et sont en mesure de travailler. La situation dans les greffes – 10 000 personnels en tout – est un peu différente : sont présents dans les juridictions 2 000 personnels, dont des greffiers, et l'équipement pour télétravailler est

moindre. Mais, comme vous le savez, le ministère de la justice avait une « dette technologique » très importante, que nous sommes en train de rattraper à vive allure.

La question de la notification des décisions rendues est abordée dans une circulaire d'application diffusée le 26 mars. Il y est précisé que les décisions pourront être portées à la connaissance des parties par le greffe par tous moyens, notamment par courriel, ce qui ne dispensera pas d'une notification en bonne et due forme.

Deux ordonnances ont concerné les juridictions administratives : la première date du 25 mars et la seconde du conseil des ministres d'hier. Il fallait effectivement apporter quelques correctifs et précisions pour un fonctionnement optimal, notamment en permettant les visioconférences.

Le sujet des tribunaux de commerce est important à mes yeux, et je m'entretiens tous les dix jours, par audioconférence, avec l'ensemble des acteurs de la juridiction commerciale. Nous avons adapté les dispositions concernant les procédures collectives, de sorte que les tribunaux de commerce puissent fonctionner par des moyens audiovisuels et, quand c'est possible, accueillir les personnes souhaitant s'y rendre. L'activité est moindre – 250 ouvertures de procédures collectives depuis l'édition de l'ordonnance, contre 1 000 environ par semaine en temps ordinaire –, mais ce premier chiffre n'est peut-être pas significatif. Les dispositions prises nous permettront de gérer un rythme proche de la situation antérieure. Néanmoins, nous voulons éviter un trop grand nombre d'ouvertures de procédures collectives qui n'auraient pas lieu d'être du fait des mesures d'accompagnement et entendons développer la procédure de conciliation afin que certaines entreprises, au sortir du confinement, ne tombent pas immédiatement sous le joug d'une procédure collective.

S'agissant des libérations anticipées, il est difficile de raisonner territoire par territoire, certains, comme l'Île-de-France, accueillant un nombre très élevé de détenus. Toutefois, la pratique pénale que j'ai définie est conduite de manière harmonisée par tous les juges de l'application des peines (JAP) et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

Enfin, actuellement, les audiences de comparution immédiate ont baissé de 40 %. Nous ne constatons pas de reprise à la hausse, les comparutions immédiates constatées concernant la délinquance liée à la situation sanitaire et les phénomènes ne pouvant s'en abstraire.

M. Philippe Bas, président. – Madame la garde des sceaux, permettez-moi de formuler les questions de Mme Delattre, qui me sont parvenues par écrit.

Premièrement, vous avez évoqué un objectif de 5 000 sorties de détenus. Toutefois, certains préconiseraient jusqu'à 10 000 sorties, pour parvenir à un encellulement individuel. Par conséquent, quel nombre de sorties souhaitez-vous mettre en œuvre ?

Deuxièmement, une partie des sorties est conditionnée au port du bracelet électronique. Si les moyens humains des SPIP sont là, qu'en est-il des moyens matériels, qu'il s'agisse d'ordinateurs, de logiciels ou de connexion ?

Enfin, si nous recevons beaucoup de témoignages sur ce qui se passe dans les prisons, nous sommes très peu informés de la situation dans les centres éducatifs fermés et renforcés. Pouvez-vous nous dire comment se passe le confinement des mineurs ? La situation

des mineurs enfermés dans les prisons fait-elle l'objet d'une appréciation particulière de la Chancellerie ?

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Madame Delattre, il faut être très clair. Pour ce qui concerne la sécurité sanitaire en détention, je n'ai pas d'objectif chiffré. Il ne s'agit pas de faire sortir de prison 5 000 ou 6 000 détenus.

Pour autant, j'ai un cadre juridique précis visant uniquement à résoudre les questions sanitaires qui se posent à nous. Il s'agit simplement de permettre aux détenus dont la sortie de prison était prévue d'ici à deux mois de les faire sortir plus tôt, en les assignant à résidence domiciliaire, conformément aux mesures de confinement. S'ils ne respectaient pas ces dernières, ils retourneraient en détention.

Il s'agit également, pour les détenus dont la sortie était prévue d'ici à six mois, de bénéficier par exemple d'un travail d'intérêt général. C'est une possibilité, bien qu'au moment où nous parlons elle soit un peu compliquée à mettre en œuvre.

Enfin, il est également prévu d'accorder un crédit de réduction de peine supplémentaire aux détenus qui auraient eu un comportement exemplaire pendant cette période de crise sanitaire.

Ce cadre juridique est complété par deux exigences. Premièrement, les détenus concernés ne doivent pas avoir été condamnés pour des faits de terrorisme, pour crime ou pour des faits de violence intrafamiliale. Deuxièmement, ces détenus doivent avoir un domicile. En effet, il n'est pas question de mettre des gens à la rue, ce qui irait à l'encontre de notre exigence première.

Je vous le redis, je n'ai pas d'objectifs chiffrés. J'ai simplement l'ambition de répondre à la crise sanitaire. Nous avons 8 500 détenus en moins par rapport aux chiffres du 16 mars dernier. Toutefois, une telle diminution ne résulte pas uniquement des décisions que je viens d'exposer devant vous. La moitié découle d'une moindre entrée en détention. En effet, en temps ordinaire, il y a entre 250 et 350 nouveaux détenus par jour. Aujourd'hui, ils ne sont que 60 à 70, en raison d'une moindre délinquance en ces temps de confinement.

S'agissant des bracelets électroniques, l'assignation à domicile, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, ne suppose pas un bracelet électronique, puisque nous sommes en période de confinement et que les forces de l'ordre vérifient dans la rue la réalité de ce confinement.

Pour ce qui concerne les mineurs placés sous main de justice et pris en charge par la PJJ, un certain nombre d'entre eux sont rentrés dans leur famille, sur décision des magistrats. Il est important que nous puissions garder ces jeunes sous notre responsabilité. Même lorsqu'ils rentrent dans leur famille, ils sont toujours placés sous la responsabilité de la PJJ.

S'agissant des mineurs en détention, on observe le même phénomène que pour la détention en général. Il y avait, au 16 mars dernier, 855 mineurs en détention. Ils sont aujourd'hui 667. Soit la détention s'est achevée, soit la détention provisoire a été levée. En effet, je le rappelle, 80 % des jeunes en détention sont en détention provisoire.

M. Philippe Bas, président. – Madame la garde des sceaux, vous avez évoqué un moindre nombre d'entrées en détention, que vous avez attribué principalement à une moindre

délinquance de rue. Ne convient-il pas également de prendre en compte le report d'un certain nombre d'audiences devant les tribunaux correctionnels, conséquence de la grève menée par les avocats pendant les premiers mois de l'année, grève qui a entraîné le report d'un certain nombre d'audiences ? Est-il possible de faire la part des choses ?

J'en viens à la situation dans les prisons. Pour rendre supportable la vie des détenus comme des surveillants, des mesures ont été prises. Pour autant, les visites familiales n'ont pas lieu, non plus que les promenades. Nos surveillants sont aujourd'hui soumis à rude épreuve. Avez-vous prévu de reconnaître l'effort particulier auquel ils sont soumis par une indemnité supplémentaire, pour récompenser l'exigence qui leur est imposée pendant la période de la crise sanitaire ?

M. François-Noël Buffet, co-rapporteur. – S'agissant des visio-audiences que le président d'une juridiction pourrait décider d'imposer, un avocat pourrait-il être empêché de venir à l'audience s'il le souhaite ?

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Non, bien sûr !

M. François-Noël Buffet, co-rapporteur. – Par ailleurs, j'observe que la crise sanitaire révèle l'état des moyens matériels de nos juridictions et témoigne de la nécessité des efforts à faire en matière de justice, comme nous l'avions souhaité dans un texte récent relatif à votre ministère.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Sur ce dernier point, vous ne formulez pas une question, mais une affirmation, monsieur le sénateur !

Monsieur le président, il est difficile de répondre dès aujourd'hui à votre première question concernant la diminution des entrées en détention.

J'observe que de nombreuses audiences reportées du fait de la grève des avocats se tiennent actuellement. Par ailleurs, je dois dire que, avant la promulgation des ordonnances dont nous parlons et qui contiennent les mesures que j'ai évoquées, j'avais également demandé aux procureurs de la République, dans leurs réquisitions, d'une part d'utiliser la détention provisoire uniquement en cas de dangerosité réelle de la personne et, d'autre part, quand cela est possible et opportun, de retarder le commencement de l'exécution des courtes peines. Ces deux points de politique pénale jouent peut-être aussi un rôle dans la diminution des entrées en prison.

Vous avez également évoqué le travail des surveillants pénitentiaires. À tous les niveaux, l'administration pénitentiaire réalise aujourd'hui un travail tout à fait exceptionnel, qu'il s'agisse de la direction de l'administration pénitentiaire, des directeurs interrégionaux, des chefs d'établissements, qui sont parfois dans des situations difficiles – s'il n'y a plus aujourd'hui de mouvements de rébellion, quelques-uns se sont produits voilà une dizaine de jours –, ainsi que de l'ensemble des surveillants et des personnels de l'administration pénitentiaire. Malgré des circonstances parfois angoissantes – des détenus ont été malades, un surveillant est décédé –, les surveillants sont présents et agissent avec beaucoup d'efficacité et d'humanité.

Vous m'interrogez sur la possibilité de leur octroyer une indemnité supplémentaire. Nous aborderons bien évidemment ce sujet dans le cadre d'une réflexion

globale qui concernera toute la fonction publique. Mon collègue Olivier Dussopt travaille sur ces questions, et je m'inscrirai pleinement dans les décisions interministérielles qui seront prises en ce sens. Quoi qu'il en soit, ces personnels méritent grandement une telle indemnité, tout comme les personnels de la PJJ.

M. Loïc Hervé. – Madame la garde des sceaux, je souhaiterais vous interroger sur la protection des données personnelles dans le cadre de la sortie du confinement. Au sein du Gouvernement, vous êtes plusieurs à être en charge de cette question, du moins à vous être exprimés sur le sujet.

Le recours à une application de tracing ou de tracking ne semble pas exclu à l'instant où nous parlons, et l'idée d'un débat au Parlement sur ce sujet précis a même été évoquée. Je vous sais très attentive à l'équilibre qu'il faudra trouver entre la protection des libertés, d'une part, et la nécessité d'apporter la plus grande sécurité sanitaire à nos compatriotes, dans une période exceptionnelle à bien des égards, d'autre part.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) offre un cadre normatif reposant sur des principes auxquels la France tient énormément depuis 1978 et sur lesquels il est très difficile d'envisager de revenir, même temporairement, sans atteindre des notions aussi essentielles que celles du consentement ou du droit d'accès.

Madame la garde des sceaux, je voudrais savoir si vous considérez que la mise en œuvre d'un tel outil, plus ou moins intrusif, pourrait se faire à droit français constant et à droit européen constant. Pensez-vous qu'il faille envisager une modification de notre droit national ou du droit communautaire ?

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Madame la garde des sceaux, je souhaite revenir sur la possibilité donnée aux juges d'octroyer des réductions de peine automatiques. Vous l'avez rappelé, les personnes condamnées pour des faits terroristes sont exclues de ce dispositif. Toutefois, tel n'est pas le cas des individus ayant été condamnés pour des faits de droit commun, mais identifiés comme radicalisés.

Des dispositions ont-elles été prises pour ces détenus radicalisés ? Certains d'entre eux ont-ils bénéficié de réductions de peine ? En effet, certains articles de presse affirmaient hier que 130 détenus radicalisés avaient été libérés pour raisons sanitaires. Le Gouvernement a-t-il pris des dispositions en matière de suivi et de surveillance de ces personnes à leur sortie de prison ?

Mme Sophie Joissains. – Compte tenu de la situation sanitaire, le Gouvernement a autorisé des aménagements de peine afin de réduire le nombre de détenus : 8 000 condamnés en fin de peine sont sortis de prison. C'est une bonne chose, car le risque sanitaire est réel au vu de la surpopulation carcérale. Néanmoins, cela rend encore plus criante la justice expéditive réservée aux détenus présumés innocents, lesquels non condamnés, contrairement aux 8 000 détenus qui ont été libérés, restent privés de liberté de manière arbitraire et courent donc un risque. Parmi eux, il y a des innocents ! S'il est évidemment nécessaire de ne pas libérer ceux qui sont soupçonnés d'être dangereux, ne faudrait-il pas également envisager pour les autres une libération sous contrôle judiciaire ? Plutôt que d'allonger de plein droit les durées de détention, pourquoi ne pas prévoir une possibilité de prolongation exceptionnelle sous contrôle du juge judiciaire, garant d'une individualisation et d'un discernement essentiel dans ce domaine ?

Vous avez également annoncé la présentation d'une nouvelle ordonnance rectificative mercredi prochain. Le ministère de la justice compte-t-il prendre de nouvelles mesures applicables aux détentions provisoires ?

En ce qui concerne l'hospitalisation sans consentement pour les soins psychiatriques, le code de la santé publique prévoit l'intervention du juge des libertés et de la détention tout au long de la procédure. Il est la seule forme de recours dont bénéficie le patient, qui doit pouvoir le saisir à tout moment afin d'ordonner la mainlevée d'une mesure de soins psychiatriques. Il est prévu que le patient soit entendu à l'audience, sauf motif médical donnant lieu à un certificat attestant qu'il ne peut être auditionné. Cette audience peut se tenir soit à l'hôpital, soit au tribunal judiciaire. Cette disposition pose de nombreux problèmes. Je prendrai l'exemple d'un centre hospitalier du nord de la France. L'année dernière, le président du tribunal judiciaire a refusé que ce type d'audience ait lieu à l'hôpital, ce qui mobilise en temps normal deux agents. Les ordonnances relatives à l'adaptation du fonctionnement de la justice, sauf erreur de ma part, n'ont pas abordé la question spécifique des soins sans consentement. Le ministère de la santé a donc publié le 23 mars dernier des consignes et recommandations, lesquelles indiquent que les établissements doivent prendre contact avec la juridiction de leur ressort pour organiser les audiences du juge des libertés et de la détention de façon dématérialisée. Or le tribunal du ressort du centre hospitalier en question a indiqué que le recours à la visioconférence était prohibé et a proposé de joindre à la procédure un certificat attestant que le patient ne peut être auditionné, alors que la personne malade pouvait tout à fait être entendue par vidéoconférence. Il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé, comme en fait largement état la lettre adressée le 27 mars dernier par Mme le Contrôleur général des lieux de privation de liberté au ministre de la santé.

Dans ce contexte, les droits des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques ne sont pas du tout respectés et le recours à un tel certificat médical est un non-sens pour justifier la privation d'une audience pour ces patients. Quelles mesures le ministère compte-t-il prendre pour permettre enfin à ces patients de bénéficier d'une audience devant le juge des libertés et de la détention ?

Mme Claudine Thomas. – Il n'était pas permis dans les prisons de porter des masques sous peine de sanctions disciplinaires. Il semblerait que les choses aient depuis peu évolué. Néanmoins, tous les personnels n'en seraient pas dotés. Au regard de la situation sanitaire, de la surpopulation des établissements carcéraux et des conditions de travail du personnel pénitentiaire n'aurait-il pas été préférable, dans l'intérêt de tous, de prendre des mesures sanitaires plus rigoureuses dès le début de la pandémie ? Je pense à la suppression des parloirs au lendemain du 17 mars, à l'utilisation de gel hydro-alcoolique et à la distribution de masques.

M. Éric Kerrouche. – Beaucoup de questions commencent à se poser. La loi de 2015 relative au renseignement permet l'accès à des moyens d'investigation importants s'il y va de la défense des intérêts fondamentaux de la Nation, notamment les intérêts économiques. Parmi ces données, figure la localisation des équipements terminaux utilisés, qui peut être sollicitée et transmise par les opérateurs. Cette crise sanitaire ayant des impacts économiques, cette loi ne risque-t-elle pas d'être détournée pour permettre le tracking, et ce sans aucun contrôle ni autorisation du juge ? Afin de mettre fin aux supputations, pouvez-vous nous garantir que l'État n'utilise pas actuellement ces dispositions pour vérifier que les injonctions de confinement sont respectées ?

Nous avons connaissance par voie de presse du projet « Stop Covid » actuellement en discussion : il me semble que le caractère temporaire d'une telle application devra être garanti, tout comme le consentement des personnes. J'ai plusieurs questions à cet égard : qui signalera les malades et où seront stockées ces données ? Quid des personnes en situation de fracture numérique ? Je rappelle que 60 % des personnes âgées ne sont pas équipées.

M. Philippe Bas, président. – Je vais demander à M. Kerrouche de bien vouloir nous transmettre par écrit ses questions, car la qualité de la liaison est médiocre.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Monsieur le sénateur Hervé m'interroge sur la question extrêmement délicate du tracking ou du tracing, pour reprendre une expression utilisée hier à l'Assemblée nationale. La France explore effectivement de multiples solutions pour améliorer la compréhension épidémiologique de l'épisode que nous vivons, pour améliorer le traitement sanitaire de la crise et pour envisager différentes hypothèses de déconfinement. Parmi ces solutions figurent des solutions technologiques, mais elles ne peuvent qu'être complémentaires à d'autres solutions.

D'une part, il ne faut préjuger ni la faisabilité de ces techniques – elles n'existent pas au moment où nous parlons – ni leur utilité. Des laboratoires comme l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) conduisent des réflexions.

D'autre part, en tant que garde des sceaux, ce sont les libertés publiques et les libertés individuelles qui m'importent. Le Gouvernement y attache d'ailleurs la même importance que moi. Les outils qui seront créés – s'ils le sont – seront déterminants pour apprécier réellement le degré d'atteinte aux libertés. Je serai particulièrement vigilante sur le droit au respect de la vie privée et sur les principes fondamentaux en matière de données personnelles que vous avez adoptés en 2018 en traduisant dans notre droit le règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD). Au-delà, la directive ePrivacy est également très importante. Ces deux textes forment notre socle de valeurs partagées.

Ce socle repose sur deux grands principes fondamentaux et sur cinq règles adjacentes. Les deux grands principes sont, d'une part, l'anonymisation des données résultant de l'article 9 de la directive ePrivacy – ici, toute dérogation ne pourrait passer que par la loi – et, d'autre part, le consentement des personnes. Le volontariat sera la clé de l'affaire.

S'y ajoutent cinq règles, qui figurent également dans les textes : les finalités poursuivies doivent reposer sur des bases juridiques solides puisque l'article 6 du RGPD prévoit « la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée » ; ces dispositifs ne peuvent être mis en œuvre que de façon provisoire ; les données collectées doivent être strictement nécessaires au regard de la finalité poursuivie, comme M. Bas l'a souligné, et doivent être conservées exclusivement pour une durée qui serait proportionnée à cette finalité ; l'information des personnes sur les traitements envisagés doit être transparente ; enfin, des garanties doivent être prévues en termes de recours.

Si ce projet prend naissance un jour, le Gouvernement souhaite qu'il s'inscrive dans ce cadre, qui est celui des libertés individuelles. La Commission européenne a adopté très récemment une recommandation selon laquelle l'Union européenne a priori n'entend pas légiférer sur la question. C'est logique puisque nous avons déjà les bases juridiques nécessaires. L'Union européenne se bornera à des mesures de type lignes directrices ou recommandations.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio a évoqué la question de la sortie de détenus radicalisés. Je rappelle que les détenus dits « radicalisés » sont des détenus qui ont été condamnés pour des faits de droit commun et dont on a observé qu'ils étaient radicalisés, parfois avant même leur entrée en détention. J'ai lu hier sur le site internet d'un hebdomadaire que nous aurions libéré 130 détenus terroristes. C'est faux. D'abord, les détenus terroristes sont exclus de tous les champs que j'ai évoqués. Par ailleurs, 25 détenus reconnus comme radicalisés ont été libérés mi-mars, mais uniquement parce qu'il s'agissait de la fin naturelle de leur peine pour la plupart d'entre eux. Nous sommes extrêmement vigilants sur ce sujet. Le cas échéant, les chefs d'établissement prennent les renseignements nécessaires. Nous travaillons évidemment avec les services de renseignement et le bureau du renseignement pénitentiaire. Un certain nombre des 25 détenus en question ont été placés sous contrôle judiciaire.

Mme Sophie Joissains me demande s'il n'y a pas un paradoxe de notre part à refuser les débats sur la prolongation de la détention provisoire à l'heure où nous faisons en sorte, pour des raisons sanitaires, de diminuer la pression carcérale. Tout d'abord, nous ne les refusons pas, nous les décalons simplement de deux, de trois ou de six mois suivant les catégories. Ensuite, il n'y a aucune contradiction : dans un cas, il s'agit de personnes qui ont été condamnées, mais qui se trouvent à l'extrême fin de leur peine ; dans l'autre, il s'agit de personnes présumées innocentes, mais qui sont peut-être coupables et dangereuses. Que diraient nos concitoyens si nous libérions quelqu'un suspecté d'avoir commis des faits de viol ou des actes de terrorisme ? Il y va de la sécurité de la société !

En dehors de la prolongation de ce délai, nous respectons toutes les autres garanties fixées par le code de procédure pénale. Je le redis devant vous : les juges peuvent libérer d'office ces détenus provisoires, ces derniers peuvent faire des demandes de mise en liberté, qui seront traitées dans les délais que j'ai rappelés à M. Kanner. Pour terminer, le Conseil d'État, en référé, a clairement précisé que les dispositions prises dans les ordonnances ne portaient atteinte à aucune liberté fondamentale. Par ailleurs, un certain nombre de chambres de l'instruction se sont déjà prononcées sur ces textes. Elles ont admis la validité du raisonnement et des dispositions proposées par la Chancellerie.

Je l'ai souligné tout à l'heure, en fin de période d'état d'urgence sanitaire, nous prendrons sûrement des ordonnances pour essayer de sortir sagement de la crise. Par ailleurs, madame la sénatrice Joissains, je ne prendrai pas d'ordonnance rectificative. Les textes existent, ils ont été validés par le Conseil d'État et par certaines chambres de l'instruction. Je souhaite rectifier un point important : vous avez cité le chiffre de 8 500 détenus libérés. C'est inexact, il y a 8 500 détenus en moins, pour partie en raison des moindres entrées et pour partie en raison de décisions de libération.

En droit commun, le recours à la visioconférence pour l'audition des personnes hospitalisées sans consentement n'est pas prévu par les textes. L'audience se tient dans une salle spécialement aménagée de l'organisme d'accueil. Dans la période de crise sanitaire que nous traversons, pour tenir compte à la fois des contraintes sanitaires et de la nécessité pour le juge d'entendre la personne hospitalisée, l'ordonnance du 25 mars 2020 a prévu un dispositif avec trois types de dérogations au droit commun. Aux termes de l'article 7, le juge peut décider de tenir l'audience en visioconférence ou par tout moyen, y compris avec une communication téléphonique. Cette décision ne nécessite pas de recueillir l'avis ou l'accord des parties. Aux termes de l'article 8, le juge peut préciser que la procédure se déroule sans audience. Il s'agit alors d'une procédure écrite et la personne hospitalisée est représentée par

un avocat. Aux termes de l'article 6, le juge peut ordonner que l'audience se tienne en publicité restreinte. Ces dispositions sont bien sûr temporaires.

Enfin, Mme Thomas m'interroge sur la manière dont nous avons distribué les masques en détention. Le directeur de l'administration pénitentiaire a très tôt adressé, c'est-à-dire dès la fin du mois de février, des instructions dans tous les établissements pénitentiaires pour prendre en compte le début de l'épidémie. Nous avons très tôt mis en place des mesures sanitaires de confinement et d'éloignement. Très tôt, nous avons réduit le nombre de détenus en promenade pour que l'épidémie ne se diffuse pas de manière virulente. Très tôt, nous avons limité le nombre de personnes admises au parloir. Les parloirs ont ensuite été suspendus en raison du confinement. Toutes ces mesures étaient destinées à éviter la propagation de l'épidémie. Nous avons aussi veillé à distribuer des masques au personnel surveillant dès lors que nous avons eu la certitude de pouvoir continuer à le faire dans la durée.

Nous disposions initialement d'une petite réserve de masques FFP2, mais nous les avons donnés au personnel soignant. Ceux que nous avons pu conserver ont été distribués à la pénitencière et à la PJJ. Notre doctrine est très claire : nous donnons des masques aux surveillants qui se trouvent en contact étroit et prolongé avec les détenus. La distribution a pu commencer le 28 mars, date à laquelle j'ai été certaine d'avoir des lignes de production dans des ateliers en détention. Ces masques sont actuellement produits sur huit lieux. Nous allons passer à dix ou à douze sites. Nous avons deux partenaires industriels. Ces masques sont homologués, ce qui nous permet de les distribuer en toute sécurité. Ce sont des masques non sanitaires de catégorie 1, donc très protecteurs. La distribution de ces masques a déjà commencé.

M. Philippe Bas, président. – Permettez-moi de vous lire les deux questions que notre collègue Éric Kerrouche souhaite vous poser.

La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement, dont j'ai été le rapporteur, donne à l'État, en dehors de tout contrôle du juge judiciaire, accès à des moyens d'investigation très importants en cas, notamment, d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation : pouvez-vous nous donner l'assurance que l'État n'utilise pas actuellement ces outils à des fins de vérification du respect des injonctions de confinement ? Deuxième question : dans l'éventuel dispositif baptisé Stop-Covid, qui signalerait les porteurs du virus contagieux et comment seraient stockées les données ?

Permettez-moi également de revenir un instant sur la question de notre collègue Sophie Joissains. Nous avons bien compris que la diminution du nombre de détenus n'était pas imputable aux seules libérations. Mais celles-ci se poursuivent et elles ont été très rapides. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les juges de l'application des peines ont-ils été véritablement en mesure, dans des délais aussi rapides, de vérifier au cas par cas que toutes les conditions – logement, non-dangereux, etc. – étaient remplies ? Comment ont-ils réussi ce tour de force ?

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Si une application de type Stop-Covid devait voir le jour, ses finalités devraient être très claires et très précises. En tant que garde des sceaux, je veillerai à ce que le dispositif ne soit pas détourné de ses finalités.

Je ne connais pas encore le détail technique de ce qui pourrait être envisagé, mais il me semble que, dans un système fondé sur le volontariat, les malades se signaleraient de manière volontaire. Je ne sais pas non plus comment seraient stockées les données.

Toutes les vérifications individuelles ont été effectuées avant de procéder aux libérations. L'administration centrale a établi une liste de détenus remplissant les conditions prévues par les textes ; les services pénitentiaires d'insertion et de probation, qui font un travail considérable, ont complété cette liste avec d'autres informations – comportement du détenu, existence d'un logement, etc. ; les greffes des établissements pénitentiaires ont tout vérifié ; le procureur a donné son avis. Si l'avis était positif, le détenu pouvait être libéré. Dans tous les autres cas, le juge de l'application des peines prend sa décision après avoir consulté les membres de la commission d'application des peines. Sachez que les personnels de l'administration pénitentiaire sont présents à hauteur de 74 %.

Mme Marie Mercier. – La question des violences intrafamiliales – violences conjugales et violences faites aux enfants – nous préoccupe au plus haut point. Quel est le bilan du dispositif de recueil de la parole des victimes mis en place dans les supermarchés et les pharmacies ? Comment, en cette période de confinement, évincer un conjoint violent du domicile conjugal ? Les plaintes déposées avant l'instauration du confinement ont-elles abouti ? Le nombre d'appels au 119 a augmenté, mais le nombre de plaintes a diminué. Les tribunaux de commerce ont vu leur activité légèrement diminuer : ces juges ne pourraient-ils pas venir renforcer le cabinet des juges pour enfants ?

M. Philippe Bas, président. – Les juges consulaires des tribunaux de commerce traitent de contentieux très spécifiques. Il me semblerait donc probablement difficile de les affecter à d'autres tâches. En outre, nous avons besoin d'eux pour traiter les plans de sauvegarde et les mesures de redressement des entreprises.

M. Thani Mohamed Soilihi. – On assiste à l'apparition d'une délinquance opportuniste, par exemple de la revente illicite de matériels de protection. Dans votre circulaire du 25 mars dernier, vous demandez aux parquets de faire preuve de fermeté : combien d'affaires ont-elles été traitées ? Comment ?

Comment les affaires de menaces sur le personnel soignant sont-elles traitées ?

Nous avons à Mamoudzou une chambre d'appel déconcentrée de Saint-Denis de La Réunion. Avec la fermeture des frontières, les échanges avec l'extérieur sont désormais limités. Je fais partie de ceux qui préconisent, depuis plusieurs années, la mise en place d'une cour d'appel de plein exercice à Mayotte – seul département exerçant des compétences régionales à ne pas en disposer. Comment la chambre d'appel détachée de Mamoudzou fonctionne-t-elle actuellement, notamment dans sa communication avec les auxiliaires de justice ? Je partage cette question avec notre collègue Olivier Serva, président de la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale.

Mme Muriel Jourda. – M. le préfet de Seine-et-Marne a pris plusieurs arrêtés de réquisition de personnels de l'Office national des forêts (ONF), de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de l'Agence des espaces verts d'Île-de-France – et même, avant leur modification, des garde-chasses et des chasseurs –, afin de vérifier le respect du confinement. Les personnels réquisitionnés auraient même reçu compétence pour dresser des procès-verbaux. Quelle est votre position ? La Chancellerie a-t-elle été consultée ? Ne s'agit-il pas là d'une délégation du pouvoir de police judiciaire, que seul le législateur est habilité à prévoir ?

Des instructions d'ordre général ont-elles été données aux préfets par le Gouvernement afin d'encadrer ces pratiques ?

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – L'article 16 de l'une des ordonnances que vous avez prises allonge, de plein droit, les délais maximaux de détention provisoire de deux à six mois, selon le degré de gravité de l'infraction. La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 vous y autorisait : un amendement gouvernemental, arrivé tardivement, avait été adopté en ce sens. Le Conseil d'État a validé ces dispositions, mais nous, législateurs, pouvons porter une appréciation. L'habilitation prévoyait que vous pouviez adapter les règles relatives à la durée de la détention : vous n'aviez pas l'obligation d'aller aussi loin ! C'est choquant au regard des règles qui président habituellement à la détention provisoire et du respect de la présomption d'innocence ! Vous pourriez modifier cet article 16.

Votre collègue Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, a indiqué qu'il proposerait l'inscription du Covid-19 au tableau des maladies professionnelles, ainsi que la présomption de lien avec le service pour tous les agents en contact avec le public. Pensez-vous faire de même pour le personnel pénitentiaire ? Vous nous affirmez leur avoir distribué des masques « très tôt », le 28 mars : je ne suis pas certaine qu'ils aient considéré que cela était très tôt !

Mme Laurence Harribey. – Votre réponse précédente à notre collègue Patrick Kanner porte à confusion : les avocats collaborateurs libéraux auront-ils accès aux mesures de soutien économique mises en place par le Gouvernement ? Il semblerait qu'ils n'y aient pas accès. Un communiqué du Conseil national des barreaux a été très clair sur ce point : il n'est pas question de faire bénéficier de ces dispositions les collaborateurs libéraux. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions ?

Après la grève historique des avocats sur la réforme des retraites, puis l'épidémie de Covid-19, on peut craindre une quasi-paralysie des juridictions. Pour rattraper le retard, serait-il envisageable de mettre à contribution des magistrats ou des greffiers à la retraite ?

Faute de greffiers, certaines dispositions des ordonnances pour faire fonctionner les juridictions restent lettre morte : ne pourrait-on pas recourir à des dispositifs existant en procédure civile, comme le fait de recourir à des avocats pour compléter les juridictions ?

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Je vous ferai parvenir les chiffres sur les violences intrafamiliales. Nous observons au 119, le numéro d'appel pour les victimes, une recrudescence du nombre d'appels de femmes qui subissent des violences intrafamiliales. J'ai souhaité que les juridictions puissent continuer, au civil, à délivrer les ordonnances de protection et qu'au pénal les comparutions immédiates se poursuivent. Dans le cadre des contentieux actuels, nous observons une hausse importante du nombre des contentieux liés aux violences intrafamiliales, ce qui est logique.

Avec ma collègue Marlène Schiappa, nous avons mis en place une plateforme qui permet d'orienter les conjoints violents vers des logements et qu'ils quittent ainsi le domicile conjugal. Cette plateforme fonctionne depuis lundi dernier et a déjà reçu une quinzaine de demandes. S'il n'y a pas de logement disponible auprès de nos partenaires habituels, l'État prend en charge des nuitées à l'hôtel. Le conjoint violent est contraint de quitter le domicile conjugal par voie de justice, soit par le juge civil dans le cadre d'une ordonnance de protection, soit par le juge pénal dans le cadre d'un contrôle judiciaire prévoyant l'éviction du conjoint violent. L'objectif de cette plateforme est que les décisions de justice s'appliquent de

manière effective. Nous comptabilisons, depuis l'instauration du confinement, 330 déferrements, 91 détentions provisoires prononcées et 82 requêtes déposées en ordonnance de protection.

Nous sommes extrêmement sensibles à la question de la délinquance opportuniste : j'ai donc demandé aux parquets de faire preuve, dans leurs réquisitions, d'une particulière fermeté. Je n'ai pas, à ce stade, de données chiffrées exhaustives, mais nous comptabilisons, depuis l'instauration du confinement, une trentaine d'affaires de vente illicite de matériel de protection, huit affaires d'appropriation frauduleuse de tel matériel et huit escroqueries aux faux ordres de virement. Nous traitons ces affaires avec rapidité et sévérité.

Les infractions contre les personnels soignants sont inadmissibles. Ces faits de menace, d'outrage et de violence contre les personnes doivent être traités rapidement et avec beaucoup de fermeté. Ils sont passibles de sanctions pénales très sévères. À Villeurbanne, une praticienne de l'association SOS Médecins s'est fait voler son véhicule et le matériel médical qu'il contenait : un suspect a été placé en garde à vue pour violence. J'ai demandé aux parquets d'être extrêmement vigilant sur ces sujets.

M. le député Olivier Serva, président de la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale m'a récemment interrogée sur la situation de la chambre d'appel déconcentrée de Saint-Denis de La Réunion située à Mamoudzou. Un plan de continuation de l'activité a été mis en place. L'activité de la chambre de l'instruction étant, de droit, traitée à Saint-Denis en visioconférence, l'activité juridictionnelle est résiduelle à Mamoudzou. Les chefs de cour envisagent de tenir des procédures civiles sans audience et nous sommes en cours de discussion avec le barreau sur ce point. Mais la situation sanitaire mahoraise est inquiétante, compte tenu des difficultés de mise en confinement d'une population en situation de très grande précarité. La fermeture des liaisons aériennes, maritimes et commerciales est aussi un facteur d'anxiété pour les personnels en place, auxquels je souhaite rendre hommage. Les chefs de cour – avec lesquels j'échange chaque semaine en visioconférence – sont mobilisés en permanence pour permettre les déplacements nécessaires pour des motifs impérieux de service – notamment l'acheminement des moyens informatiques et de protection sanitaire. Le Premier ministre s'est exprimé à ce sujet et a fait part de son regard attentif.

Nous travaillons actuellement, en lien avec le ministère de l'intérieur et celui des collectivités territoriales, à l'élaboration d'un cadre juridique sécurisé permettant aux maires des communes qui ne sont pas dotées d'une police municipale, en leur qualité d'officiers de police judiciaire, de relever les infractions aux règles de confinement. Nous préconisons que leur action soit subsidiaire à celle des forces de sécurité intérieure et que toute intervention se fasse en coordination avec la brigade de gendarmerie ou le commissariat compétent, sous le contrôle du procureur local.

M. Philippe Bas, président. – Mme Jourda s'inquiétait de l'existence d'un arrêté de M. le préfet de la Seine-et-Marne. Cet arrêté vous paraît-il légal ? Sera-t-il rapporté ?

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Je découvre l'existence de cet arrêté. Ainsi que je vous le disais, des discussions sont en cours pour élaborer un cadre juridique sécurisé, elles ne sont pas abouties, un arrêté est donc peut-être prématuré.

S'agissant de la détention provisoire, les règles posées ne dépassent pas le cadre de l'habilitation : nous nous contentons d'adapter les règles en décalant les délais. Le référé du Conseil d'État est extrêmement clair de ce point de vue : il considère que nous avons respecté le cadre de l'habilitation qui nous était donné.

Si des dispositions générales sont prises concernant l'inscription du Covid-19 au tableau des maladies professionnelles, l'administration pénitentiaire, qui représente la troisième force de sécurité intérieure, s'inscrira naturellement dans ce cadre. Nous verrons ce qui sera décidé en interministériel.

Je suis intervenue pour que la situation des collaborateurs d'avocats soit prise en compte dans la réglementation générale. Ces collaborateurs libéraux représentent une part importante de la profession – de l'ordre de 30 %, avec beaucoup de jeunes et de femmes – : ils ne sont pas salariés et ne bénéficient donc pas du chômage partiel, mais nous avons fait en sorte qu'ils soient inclus dans le périmètre du fonds de solidarité, avec préservation de leur contrat de collaboration.

Je ne pense pas qu'il y aura paralysie des juridictions à l'issue de la période de confinement. Nous allons y travailler et nous prendrons des orientations adaptées, au civil comme au pénal. Mais il ne pourra pas y avoir de remise en marche des juridictions sans appui spécifique, avec probablement des vacations et l'appel, à titre temporaire, à des magistrats à la retraite.

M. Philippe Bonhecarrère. – Madame la garde des sceaux, vous êtes la ministre à la fois des grands principes et de l'intendance. Permettez-moi de vous interroger sur l'intendance. La dématérialisation est-elle une réalité dans la chaîne pénale ? Il semblerait que la signature électronique ne soit pas possible. Quid en matière civile ? Il semblerait que le réseau privé virtuel des avocats (RPVA) ne fonctionne plus. Et les greffes semblent réticents à diffuser les jugements par voie électronique.

S'agissant des procédures de référé en matière civile : ne pourrait-on pas envisager une dérogation limitée à l'oralité, afin que les mesures conservatoires et d'expertise puissent être prises avec fluidité ?

M. Jacques Bigot. – Ma question va dans le même sens que celle de Philippe Bonhecarrère : vous avez très rapidement mis en œuvre un plan d'urgence, mais, à l'image d'autres entreprises et d'autres administrations, il serait logique que vous essayiez de voir comment le service public de la justice peut fonctionner malgré le confinement et les problèmes sanitaires, d'autant que cette période semble perdurer et que rien ne dit que des mesures de distanciation ne seront pas nécessaires après le confinement.

Dans de nombreux domaines – affaires civiles, financières, matrimoniales ou familiales –, des audiences pourraient se tenir par visioconférence, avec utilisation du RPVA. Des affaires pourraient ainsi être traitées et clôturées. Quand, dans une salle d'audience, se tiennent un à trois magistrats, un greffier et deux avocats, il doit être possible de respecter les règles de distanciation sociale ! La justice est déjà saturée et l'on peut craindre une hausse des contentieux, par exemple des demandes de divorce, à la fin du confinement. Pourquoi ne pourrait-elle pas faire comme certaines entreprises du BTP ou de l'industrie, qui reprennent actuellement leur activité ?

M. Philippe Bas, président. – Cette question est tout à fait essentielle. Ne pouvez-vous pas revoir les plans de continuation de l'activité et examiner de quelle façon un effectif et des moyens plus importants pourraient être mobilisés ? Nous sommes entrés dans une période certainement longue, à l'issue de laquelle vous risquez fort d'avoir un stock d'affaires considérables à traiter.

M. André Reichardt. – Je souhaitais vous poser plusieurs questions de droit général, auxquelles vous avez déjà répondu. Il me reste donc une question de droit local alsacien-mosellan.

Comme vous le savez, madame la garde des sceaux, dans les trois départements de l'Est, le registre du commerce et des sociétés (RCS) est tenu par le greffe de la chambre commerciale du tribunal judiciaire et non par celui du tribunal de commerce. Or, les greffes étant fermés, aucune entreprise ne peut se faire délivrer un extrait K bis, ce qui pose problème. Je connais, par exemple, une start-up ayant levé beaucoup de fonds, qui, en passe de signer d'importants contrats, ne peut fonctionner faute d'obtenir cet extrait. Pouvez-vous faire en sorte que le greffe de la chambre commerciale de Strasbourg fonctionne ?

M. Alain Marc. – Qu'y a-t-il réellement derrière la baisse de la surpopulation carcérale de 119 % à 105 % ? À quel niveau considérera-t-on qu'il n'y a plus de surpopulation carcérale ? La recommandation des autorités sanitaires de procéder à un confinement individuel lorsqu'un cas de Covid-19 est décelé pose effectivement un problème plus général, un problème de perspective : à quelle échéance envisagez-vous un encellulement individuel ?

S'agissant de la protection du personnel pénitentiaire, on ne peut pas vous faire grief, compte tenu de la soudaineté et de l'intensité de la crise, d'avoir manqué de gants, masques ou gels hydro-alcooliques. Mais envisagez-vous, à l'avenir, de faire des stocks de ces produits ?

M. Philippe Bas, président. – Du fait d'une mauvaise connexion, je me permets de vous lire les questions de M. Vincent Segouin. Ce dernier s'interroge sur les mesures prises pour les avocats qui, dans le cadre de l'aide juridictionnelle, ne peuvent être réglés du fait de la fermeture des tribunaux de proximité. Il souhaite également savoir s'il est prévu de raccourcir les vacances judiciaires.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Selon M. Philippe Bonnacarrère, un certain nombre d'actes seraient empêchés parce que nous n'avons pas réuni les conditions matérielles pour les rendre possibles. Je tiens à dire que je m'occupe aussi beaucoup d'intendance et je trouve cela tout à fait normal. Entre les fondements de l'État de droit et la distribution de masques au personnel, il n'y a rien d'autre que la concrétisation de nos grands principes, parmi lesquels figure le droit à la santé.

S'agissant du RPVA, la signature électronique n'est pas encore généralisée, mais on ne peut pas dire que nous n'en disposons pas. C'est un sujet complexe, sur lequel nous travaillons très sérieusement. À mon arrivée au ministère, cette signature électronique n'existait pas ; elle est utilisée aujourd'hui en matière pénale et pour certains actes sous seing privé.

Nous avons pris un décret, voilà quelques jours, permettant aux notaires d'utiliser la signature à distance des actes, afin que le service public de la justice puisse participer à la relance des secteurs de l'immobilier et du BTP. Nous examinons également la question avec

les huissiers. J'ai répondu favorablement à la demande du Conseil national des barreaux, lequel souhaitait que la délivrance aux avocats des clés RPVA et leur prorogation puissent être effectuées à distance. Enfin, nous avons considérablement développé notre potentiel numérique : le nombre quotidien de connexions sur notre réseau sécurisé est passé de 2 500 avant la crise à 30 000 aujourd'hui ; plus de 3 000 ordinateurs ultraportables ont été distribués depuis le début de la crise, à raison de 500 par semaine ; 2 000 matériels de visioconférence sont installés sur le territoire.

Vous craignez, monsieur Jacques Bigot, que les plans de continuation d'activité ne freinent la prise en charge de certains contentieux, engendrant des stocks importants en fin de crise. Soyons honnêtes, ces plans, qui d'ailleurs ne proviennent pas initialement du ministère de la justice, ne sont pas destinés à s'inscrire dans la durée. À la suite des ordonnances du 25 mars, nous avons adressé une circulaire aux juridictions, les enjoignant, dès lors que la ressource humaine était disponible, de les aménager au-delà des strictes urgences. Les PCA sont donc en perpétuelle adaptation et on devrait voir, au niveau local, des évolutions permettant progressivement de prendre en charge des contentieux civils.

Je prends note de la demande concernant la tenue du RCS en Alsace-Moselle. Effectivement, les services ont été arrêtés, car ils n'étaient pas intégrés au PCA, mais je comprends l'intérêt et l'urgence de cette demande, et je vais, dès la fin de l'audition, voir comment nous pouvons y répondre.

Je ne sais répondre strictement à la question de savoir si l'atteinte d'un taux de surpopulation carcérale de 100 % correspond à un encellulement individuel. Mais les mesures prises visent à garantir la sécurité sanitaire, et je ne sais pas non plus s'il faut faire de cet encellulement individuel un objectif absolu.

À ce propos, monsieur le président, je n'ai jamais méconnu la promesse présidentielle de 15 000 places supplémentaires créées dans les prisons durant le quinquennat ; c'est vous qui vous évertuez à faire semblant de ne pas comprendre ! Nous n'avons pas la même lecture de l'engagement qui a été pris : c'est 8 000 places créées à l'horizon de 2022 et 7 000 à l'horizon de 2027 ! Du fait de l'arrêt actuel des travaux publics, il faudra d'ailleurs peut-être revoir ces chiffres...

À supposer, donc, que l'encellulement individuel soit notre objectif final, ce ne peut être un objectif absolu. Nous devons tenir compte des établissements existants, dont un certain nombre comprennent des cellules de type dortoirs – nous ne pouvons donc pas faire abstraction d'une phase transitoire –, et, dans certaines situations, les détenus demandent à ne pas être seuls. Toujours est-il que les mesures prises actuellement ne visent pas à aboutir à cet encellulement individuel.

Les personnels pénitentiaires qui sont en contact direct et prolongé avec les détenus sont désormais tous dotés de masques et je n'ai eu aucune remontée en sens inverse. Nous envisageons même d'aller un peu au-delà, afin d'équiper d'autres personnes en contact avec les détenus.

S'agissant de la constitution de stocks pour l'avenir, nous disposons désormais de lignes de production dans nos ateliers pénitentiaires.

Dès lors qu'il n'y a plus d'activité en juridiction, il n'est pas anormal que les avocats ne perçoivent plus d'aide juridictionnelle. Certains avocats nous ont cependant demandé une avance sur l'aide juridictionnelle à percevoir : je vais examiner cette demande.

Les aides de droit commun me semblent adaptées aux avocats : pour ceux d'entre eux qui ont de tout petits cabinets – en dessous de 1 million d'euros de chiffre d'affaires annuel et de 60 000 euros de bénéfices annuels –, ils peuvent émarger au Fonds de solidarité et bénéficier ainsi de 1 500 euros pour le mois de mars : cela n'est pas négligeable et peut intéresser bon nombre d'avocats.

M. Philippe Bas, président. – Notre collègue Josiane Costes souhaite vous poser les questions suivantes. Quel est l'impact de la crise sur le taux d'encadrement des mineurs placés ? De quel suivi éducatif et scolaire les mineurs placés en établissements pour mineurs ou détenus dans des quartiers pour mineurs bénéficient-ils ? Ces derniers ont-ils bénéficié de remises de peine ? Quel est le pourcentage de mineurs de plus de seize ans actuellement en détention provisoire ?

Quant à notre collègue Françoise Gatel, elle souhaiterait savoir si, compte tenu des circonstances actuelles, l'autorisation de fermeture des cercueils, actuellement délivrée par l'officier de l'état civil, ne pourrait pas être déléguée au directeur de l'EHPAD ou au directeur de l'hôpital où a eu lieu le décès ?

M. Alain Richard. – Il semblerait que des détenus comparaissent sans avocat. Par ailleurs, dans certains barreaux, les bâtonniers refuseraient d'attribuer des commissions d'office. S'agit-il de cas isolés ou de difficultés plus générales ?

M. Jean-Pierre Sueur. – Un tracking basé sur le seul volontariat des personnes dotées d'un téléphone portable a-t-il vraiment un sens ? Dans ces conditions, le comité scientifique ne risque-t-il pas de préconiser de le rendre plus contraignant ? Dès lors, ne sera-t-il pas nécessaire de saisir le Parlement ?

Je suis frappé de l'hétérogénéité des sanctions prononcées à l'encontre des personnes qui s'exonèrent du confinement : avez-vous des données à ce sujet ? Avez-vous donné des instructions aux procureurs pour aller vers une plus grande homogénéité ?

Je rejoins les propos de ma collègue Françoise Gatel : il faudrait simplifier les procédures dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au moment du décès.

M. Philippe Bas, président. – Sur ce dernier point, sachez que le ministère de l'intérieur nous a renvoyés vers votre ministère.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Je vous ferai parvenir le taux d'encadrement des mineurs placés. Aujourd'hui, seulement 50 % des ordonnances de placement sont effectivement prises en charge par la PJJ dans ses structures, au lieu de 70 à 75 % en temps ordinaires : les autres jeunes sont retournés dans leur famille, ou sont pour certains en fugue. Ce taux réaugmente désormais, car, après une période en famille, les jeunes reviennent vers les structures d'accueil de la PJJ. Sachez que notre service public est en capacité d'accueillir tous les jeunes placés, dans des conditions normales d'encadrement.

S'agissant de leur suivi éducatif et scolaire, l'Éducation nationale n'est malheureusement plus en mesure d'assurer le travail qu'elle effectuait à nos côtés : il y a donc des difficultés dans le suivi éducatif et scolaire et ce sont les éducateurs de la PJJ qui assument la prise en charge de ces jeunes.

La détention provisoire concerne 80 % des jeunes incarcérés ; ce pourcentage est stable. Il y a un mois, nous comptions 855 jeunes incarcérés ; ils sont aujourd'hui 667. C'est une diminution importante.

Le contentieux des funérailles fait partie des affaires urgentes que doivent traiter les tribunaux. S'agissant de la fermeture des cercueils, il me semblait que la question relevait du ministère de l'intérieur et de mon collègue Christophe Castaner : je vais donc me rapprocher de lui, afin de voir quelles améliorations pourraient être apportées aux procédures actuelles.

S'agissant des refus de désignations d'office par certains barreaux, comme cela a pu se produire à Paris, je ne dispose pas d'une évaluation globale de la situation sur l'ensemble du territoire. La situation est contrastée selon les barreaux : en règle générale, les barreaux procèdent aux désignations, estimant qu'il est naturel d'assister les personnes ; certains ont refusé au motif du risque sanitaire, mais je le déplore, car tout est mis en œuvre dans les juridictions pour que les conditions de sécurité sanitaire soient respectées : distanciation, visioconférence, gel hydro-alcoolique, plexiglas de protection, box vitré, etc. Et lorsque je disposerai d'une dotation de masques, nous pourrons envisager de distribuer plus de masques dans les tribunaux. Je tiens à le redire devant vous : l'avocat est essentiel au bon déroulé du procès pénal et il est donc important que les avocats puissent être désignés.

S'agissant du tracking, les principes issus de nos règles juridiques devront être respectés. Une dérogation à ces principes ne pourrait résulter que de la volonté du législateur. Mais je considère que le socle de valeurs que nous avons adopté dans le cadre du RGPD mérite d'être respecté. Une application efficace sur la base du respect de ces valeurs est-elle possible ?

En cas de non-respect multiréitéré du confinement – au bout de quatre fois dans les trente jours suivant la première infraction –, les délits sont traités de manière différenciée selon la personnalité du contrevenant. Depuis le début du confinement, nous avons ainsi enregistré 78 affaires délictuelles : dans la moitié des cas, les mis en cause ont fait l'objet d'un défèrement et de nombreux parquets ont décidé de mettre en place des peines de travaux d'intérêt général, assorties de peines de prison ferme en cas d'inexécution ; mais des peines de prison ferme ont aussi été prononcées à l'encontre de personnes également poursuivies pour des infractions connexes, du type outrage ou rébellion. Je ne suis pas certaine qu'il y ait une très forte disparité dans l'application de ces sanctions.

M. Philippe Bas, président. – Le volontariat suppose un consentement libre. Or, comment parler de consentement libre, si l'on nous autorise enfin à sortir du confinement en échange d'une adhésion au tracking ? En outre, on peut aisément imaginer que l'employeur qui souhaite le retour de son salarié dans son entreprise puisse exercer des pressions. Dans l'hypothèse où le Gouvernement confirmerait son souhait de mettre en œuvre un tel dispositif, d'autres questions vont se poser. Le passage par la loi offrira cependant certaines garanties, au regard notamment de la recherche d'un consensus national et de l'examen en détail des conditions d'efficacité du dispositif et du respect des libertés publiques. Lorsque nous avons transposé le RGPD, nous n'avions pas imaginé qu'il trouverait à s'appliquer à une situation

aussi extraordinaire que celle que nous vivons. Madame la ministre, en tant que garde des sceaux, vous êtes la conscience juridique du Gouvernement. Nous sommes tout à fait en alerte sur le sujet, comme vous avez pu le constater.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. – Au sein des services pénitentiaires d’insertion et de probation, 22 % des effectifs sont absents – probablement en autorisation spéciale d’absence – : 78 % des personnels sont donc présents – dont 21 % sont en télétravail – et les dossiers sont donc traités.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie du temps que vous nous avez consacré : cela nous a permis de mener un travail approfondi. Les questions traitées sont austères et techniques, mais leur impact sur la vie des Français est considérable, compte tenu de l’importance du service public de la justice – 2,4 millions d’affaires civiles nouvelles et 1,2 million d’affaires pénales nouvelles chaque année – : des millions de nos concitoyens sont concernés par les juridictions et les prisons qui sont dans le champ de vos attributions.

Nous serons amenés à poursuivre notre activité de contrôle : elle permet au Gouvernement de s’exprimer devant les Français autrement que via les médias.

La téléconférence est close à 19 h 10.

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La téléconférence est ouverte à 9 h 30.

Audition de Mme Marie-Laure Denis, présidente de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Ce point de l’ordre du jour a fait l’objet d’une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Audition de MM. Jean-François Delfraissy, président du Comité scientifique Covid-19, et Aymeril Hoang, expert en numérique, membre du Comité scientifique Covid-19, sur les mesures de « traçage » numérique dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Ce point de l’ordre du jour a fait l’objet d’une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 12 h 55.

Jeudi 16 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La téléconférence est ouverte à 15 heures.

Audition de M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, sur les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 17 h 50.

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE
DU 20 AVRIL ET A VENIR**

Commission des affaires économiques

Lundi 20 avril 2020

à 14 heures

En visioconférence

- Audition en visioconférence de M. Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur.

Mercredi 22 avril 2020

à 9 h 30

En visioconférence

- Audition de M. Frédéric Duval, directeur général d'Amazon France.

Commission des affaires étrangères

Lundi 20 avril 2020

à 14 h 30

En visioconférence

- Audition de l'Institut Pasteur sur la pandémie de Covid-19 en Afrique : Pierre-Marie Girard, directeur international de l'institut Pasteur et Amadou Sall, directeur de l'institut Pasteur de Dakar, référent de l'Union africaine pour la crise du Covid.

Jeudi 23 avril 2020

à 15 heures

En visioconférence

- Audition du Chef d'état-major des armées le Général François Lecointre (bilan des opérations intérieures et extérieures).

Vendredi 24 avril 2020

à 10 h 30

En audioconférence

- Participation à l'audition par la commission des affaires européennes de la secrétaire d'Etat aux affaires européennes à l'issue du Conseil européen du 24 avril.

Commission des affaires sociales

Mercredi 22 avril 2020

à 10 heures

En visioconférence

- Audition de Mme Isabelle Sancerni, présidente et de M. Vincent Mazauric, directeur, de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

à 17 heures

En visioconférence

- Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, sur la situation et les perspectives des comptes sociaux.

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mercredi 22 avril 2020

à 10 heures

En visioconférence

- Audition de M. Sébastien Soriano, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

à 16 h 15

En visioconférence

- Audition de Mmes Anne Rigail, Directrice générale, Anne-Marie Couderc, Présidente non exécutive, et Anne-Sophie Le Lay, Secrétaire générale du groupe Air France-KLM.

Commission des finances

Mardi 21 avril 2020

à 9 heures

Salle René Monory

- Examen du rapport de M. Albéric de MONTGOLFIER, rapporteur général, sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020, sous réserve de sa transmission.

- Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020.

L'après-midi, à l'issue de la discussion générale

Salle René Monory

- Examen des amendements de séance sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020, sous réserve de sa transmission (M. Albéric de MONTGOLFIER, rapporteur général).

Jeudi 23 avril 2020

à 9 h30

Salle René Monory

- Éventuellement, examen du rapport en nouvelle lecture sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020, sous réserve de sa transmission (M. Albéric de MONTGOLFIER, rapporteur général).

à l'issue de la discussion générale

Salle René Monory

- Éventuellement, examen des amendements de séance en nouvelle lecture sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020, sous réserve de sa transmission (M. Albéric de MONTGOLFIER, rapporteur général).

à 17 heures

En visioconférence

- Audition de M. Jérôme FOURNEL, directeur général des finances publiques (DGFIP).

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Lundi 20 avril 2020

à 14 h30

En visioconférence

- Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique.

Mercredi 22 avril 2020

à 9 heures

En visioconférence

- Audition de M. Jacques Toubon, défenseur des droits.

Jeudi 23 avril 2020

à 14 h 30

Salle René Monory

En visioconférence

- Audition de M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

Commission des affaires européennes

Lundi 20 avril 2020

à 14 heures

En visioconférence

- Audition en visioconférence de M. Thierry BRETON, commissaire européen chargé du marché intérieur.

Vendredi 24 avril 2020

à 10 h 30

En audioconférence

- Audition, suite au Conseil européen du 23 avril 2020, de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes.

Vendredi 24 avril 2020, à 10 h 30

Suite au Conseil européen du 23 avril 2020, audition en audioconférence de Mme Amélie de MONTCHALIN, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, en commun avec la commission des finances et la commission des affaires étrangères (un orateur par groupe et par commission).

Eventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2020

Mercredi 22 avril 2020

à 11 heures

Salle René Monory

- Nomination du Bureau
- Nomination des Rapporteurs
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion